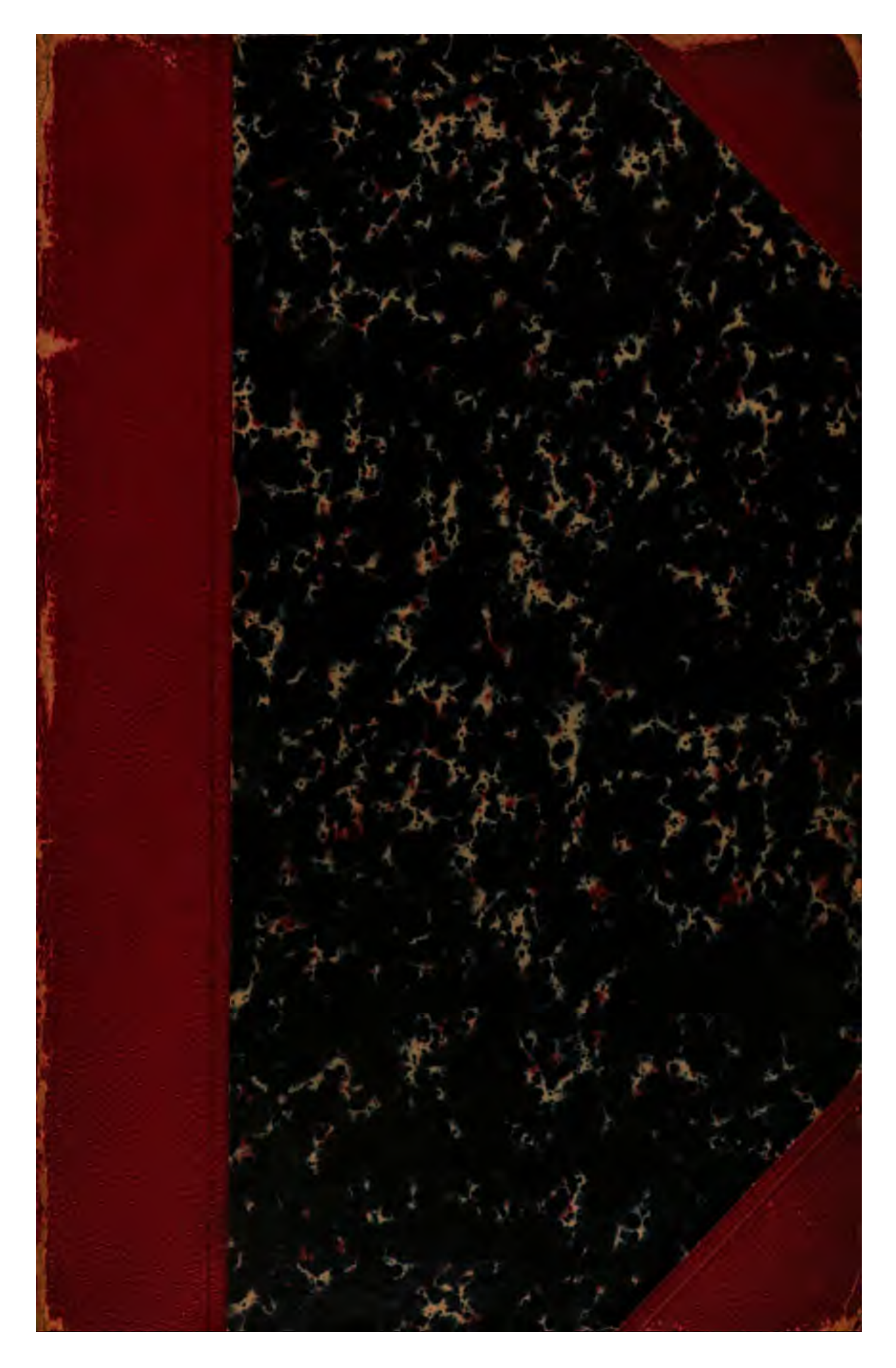




Traced for Title

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1905

BULLETIN DE JANVIER-FÉVRIER

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

MDCCCCV

Recueil paraissant tous les deux mois, par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec planches et figures. Prix de l'abonnement annuel : — 12 fr.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

Minot Fund

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1905

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON

SÉANCE DU 6 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. COLLIGNON.

M. L. Havet, quittant le fauteuil de la présidence, prononce l'allocution suivante :

« Mon cher successeur,

« Le plaisir et la charge de présider durent peu, et j'espère de tout cœur que votre année vous sera légère, comme la mienne me l'a été en dehors de nos jours de deuil. Je n'oublie pas d'ailleurs, croyez-le bien, avec quel dévouement vous avez soulagé mes épaules.

« Vous devenez président en un moment bien intéressant, celui où l'entrée en fonctions d'un nouveau Secrétaire perpétuel fera de vous le témoin et le collaborateur de nombre d'innovations heureuses. Certes c'est à M. Perrot, guide permanent de

l'Académie, que reviendra le principal de la peine et le principal de l'honneur, mais vous allez prélever votre part légitime de l'un et de l'autre. Dès que nos séances seront débarrassées des besognes secondaires qui encombrent les environs du solstice, l'entente de notre cher Président et de notre cher Secrétaire perpétuel, entente qui ne sera pas une nouveauté, va permettre à l'Académie de prendre de bonnes habitudes. D'en prendre, ou d'en reprendre ; celle par exemple de commencer à l'heure ; sous ma présidence, la tentative n'a pu réussir une seule fois.

« Quand à votre tour vous ferez une sorte d'examen de conscience, je veux dire quand vous investirez votre successeur le 5 janvier 1906, je me figure que le discours que vous lui adresserez aura quelque analogie avec ces inscriptions, où un consul de la république romaine énonçait l'emploi de son activité d'un an. J'ai construit telle route, disait-il; dans telle contrée, j'ai obligé les pâtres à céder la place aux laboureurs. Cela signifie, en langage moderne : J'ai été de mon temps.

« Si notre Académie était routinière, elle serait la moins excusable. Ceux de nos confrères qui étudient des théorèmes immuables et des lois constantes, ceux aussi qui, dans l'art du style ou dans les autres arts, poursuivent une beauté en apparence absolue, peuvent oublier parfois l'essence instable des choses humaines. Nous, dont la science est celle du changement, et dont l'art consiste à sentir des nuances d'âge, nous qui sans cesse constatons le remuement de tout ce qui est vivace, et le déclin mortel de tout ce qui essaie d'être immobile, nous n'avons pas le droit de croire que les morts dispensent les vivants de réflexion, d'effort, de volonté et de hardiesse.

« Puisse l'année de votre présidence, mon cher successeur, être une année mémorable! Puisse-t-elle être heureuse pour vous personnellement! C'est la dernière parole que je prononce au nom de cette Académie. »

M. Collignon, en prenant le fauteuil de la présidence, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Vous m'avez fait le grand honneur de m'appeler à présider vos séances. Je manquerais à un devoir de reconnaissance plus

encore qu'à la tradition, si ma première parole n'était une parole de remerciement pour le témoignage de confiance que vous m'avez donné. Je suis bien tenté de saisir l'occasion qui se présente d'acquitter une autre dette, plus ancienne d'un an. Je quitte une fonction qui ne laisse que d'agréables souvenirs. On peut l'accepter en toute sécurité, et se flatter de la bien remplir, sans trop de vanité, car c'est un honneur sans charges et sans périls. Ou si d'aventure elle comporte de légères obligations, c'est tout juste assez pour qu'on n'ait qu'à se féliciter d'avoir fait l'épreuve de votre indulgence. Cependant le moment vient où à cette quiétude fort douce succèdent des appréhensions bien justifiées. En prenant place à ce fauteuil, je contracte des devoirs beaucoup plus lourds. Pour y suffire, ce serait trop peu que d'apporter ici toute ma bonne volonté, et j'aurais lieu de me défier de mes forces, si je ne savais que votre bienveillante courtoisie saura m'aider, et, au besoin, m'excuser. Mon prédécesseur me laisse d'ailleurs un exemple que je m'efforcerai de suivre. J'ai vu de près avec quelle sûreté et quelle précision il a dirigé vos séances, soucieux d'éviter les pertes de temps, de faire la plus grande part aux communications et aux discussions souvent si fécondes qu'elles provoquent. Je suis assuré, Messieurs, de répondre à votre sentiment unanime en le priant d'agréer les remerciements de l'Académie.

« Il s'en est fallu de quelques jours que le début de ma magistrature éphémère ne coïncidât avec l'entrée en fonctions du confrère respecté à qui vous avez confié la charge plus durable de représenter la tradition vivante de notre Compagnie. C'est au Président sortant qu'est échue la mission de l'installer au bureau, et de rappeler les titres éminents qui l'ont désigné à votre choix. Je ne me refuse cependant pas le plaisir de lui souhaiter à mon tour d'apporter longtemps à l'Académie le concours de son dévouement, de son activité infatigable, et d'entendre mes lointains, très lointains successeurs, faire appel aux conseils de son expérience. Si, pour ma part, il m'arrive plus d'une fois d'y avoir recours, mon ancien maître n'en sera point surpris. Je ne ferai que me conformer à une ancienne et chère habitude.

« Vous me permettrez, Messieurs, de formuler, en terminant, ce que j'appellerais mon programme, si le mot n'était bien ambi-

tieux. Ce programme ne risque pas de lasser votre attention; il tient en deux lignes. Il est, de plus, tout à fait sincère. Je voudrais que, pendant cette année, nos séances fussent bien remplies, et que notre histoire n'eût à enregistrer que des événements heureux. ».

Sur la proposition de M. Collignon, des remerciements sont votés au Président sortant.

Le Président invite ensuite M. Cagnat à prendre place au bureau comme vice-président.

Il est donné lecture d'une lettre de M. de Goëje, associé étranger de l'Académie, au sujet de la publication de l'*Encyclopédie de l'Islam*, pour laquelle il demande un subside.

Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. le ministre des Affaires étrangères transmet à l'Académie, de la part du ministre de Belgique à Paris, une requête aux termes de laquelle M. E. Robert, sous-lieutenant d'infanterie belge, sollicite la faveur d'être nommé pensionnaire à l'École française d'Extrême-Orient.

Renvoi à la Commission de l'École française d'Extrême-Orient.

M. Bayet, correspondant de l'Académie, écrit pour se porter candidat à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Wallon.

M. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur, adresse à l'Académie un rapport sommaire de M. Gauckler, directeur du service des antiquités de Tunisie, sur sa campagne de fouilles en 1904. Voici le texte de ce rapport :

« Notre campagne d'automne à Dougga nous a fourni de nombreux textes épigraphiques importants, notamment la dédicace du temple de Mercure, exactement datée de 119, soit une cinquantaine d'années avant la construction du Capitole. A Tabarka, nous avons mis au jour une collection de mosaïques

chrétiennes des plus curieuses, notamment celle de la basilique, vue en coupe et en élévation, que j'ai déjà eu l'honneur de vous signaler, et le portrait inédit d'un écrivain, attablé à sa table de travail, devant un manuscrit sur lequel il trace quelques lettres. C'est une mosaïque tumulaire, et le nom du défunt manque malheureusement. C'est dommage; car le tableau, qui doit représenter un écrivain connu de l'époque chrétienne, serait tout à fait digne de faire pendant au portrait de Virgile. A Upenna, où nous avons commencé nos recherches seulement à la fin de novembre, leur succès dépasse nos espérances. Une vingtaine de mosaïques tumulaires à sujets variés sont venues se joindre à celles des martyrs; la plus importante, qui vient confirmer d'une façon inattendue mon hypothèse sur les circonstances où les seize fidèles énumérés dans la mensa ont trouvé la mort, est celle de l'évêque Honorius, victime d'Hunéric, qui lui fit subir un long exil dans l'île de Sardaigne et dont les restes furent déposés dans la basilique de son évêché, au commencement du VIe siècle. La croix qui surmonte l'épitaphe est en cubes dorés, ce qui est extrêmement rare à cette époque.

« Enfin, à Carthage, j'ai repris avec ardeur les fouilles du théâtre, et le déblaiement de la scène et de l'orchestre amène chaque jour une découverte nouvelle : tête de philosophe ou de poète grec, torse colossal d'une réplique de l'Hercule de Lysippe, torses de l'Hermès et du Faune versant à boire de Praxitèle, d'Hermès tenant Dionysos enfant, et de trois autres statues d'Apollon, d'Hermès et d'empereur en costume héroïque. Dans le bas de l'hémicycle, les gradins subsistent, formés de gros blocs de marbre blanc massif. La galerie qui les isolait de l'orchestre portait une inscription en lettres de 0^{m} 45 de hauteur dont nous commençons à retrouver les débris; enfin vingt-deux colonnes de marbre rouge, vert ou polychrome, seize chapiteaux divers, et d'innombrables frises, corniches et morceaux d'architecture variés complètent actuellement notre butin. Mais il était temps que le 1er janvier arrivât. Tous nos fonds sont épuisés! Je crois du moins les avoir utilement employés. »

M. Homolle donne lecture d'une lettre de M. Bulard, membre de l'École française d'Athènes, annonçant l'envoi de reproduc-

tions en couleurs exécutées par lui des plus belles mosaïques de Délos.

En présentant l'une des aquarelles qui représente en grandeur d'original la tête du Dionysos ailé porté sur un tigre, qui peut être considéré comme un des chefs-d'œuvre de la mosaïque antique, M. Homolle loue l'exactitude et le remarquable talent de M. Bulard. La reproduction est digne du modèle. Il serait désirable que les mosaïques de Délos, réunies en Corpus par M. Bulard, pussent être publiées par l'Académie dans les Monuments Piot. Il paraît juste aussi d'adresser à M. Bulard les félicitations de l'Académie,

Le Président adresse à M. Bulard les félicitations de l'Académie.

Voici un extrait de la lettre adressée, le 25 décembre 1904, par M. Bulard, membre de l'École d'Athènes, à M. Holleaux, directeur de l'École :

« ..... J'ai confié à la valise qui est partie hier un certain nombre de mes aquarelles, notamment celle qui représente la partie centrale de la grande mosaïque découverte cette année à Délos. J'ai reproduit, à grandeur d'exécution, la tête et le buste du Dionysos chevauchant un tigre. Cette mosaïque de Délos est, comme vous savez, la plus belle qui ait été découverte dans l'île, et la plus belle peut-être des mosaïques antiques trouvées hors de Pompéï. J'espère que mon travail, extrêmement minutieux et qui m'a pris beaucoup de temps, est propre à donner une idée assez exacte de l'original. Je compte reproduire par le même procédé toutes les autres mosaïques de Délos ; ce travail est déjà passablement avancé et sera terminé l'été prochain. Ce qui serait bien souhaitable, c'est que l'on pût, d'après mes aquarelles, faire une publication en couleur de ces monuments, dont aucune autre fouille exécutée en Grèce n'a donné l'équivalent, et qui, vraisemblablement, ne pourront pas être sauvés bien longtemps de la destruction..... »

M. A. Thomas, au nom de la Commission du prix Gobert, donne lecture de la liste des ouvrages adressés au concours.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître, ainsi qu'il suit, la situation des concours :

Prix ordinaire de l'Académie : Un mémoire.

Antiquités de la France : 18 concurrents.

Prix Allier de Hauteroche : 3 concurrents.

Prix Gobert : 2 concurrents.

Prix Bordin (antiquité classique) : 4 concurrents.

Prix extraordinaire Bordin (sujet proposé : le « Miroir historial » de Vincent de Beauvais) : Un mémoire.

Prix La Fons-Mélicocq (histoire et antiquités de la Picardie) : 10 concurrents.

Prix Stanislas Julien : 4 concurrents.

Prix de La Grange : Aucun concurrent.

Prix Jean Reynaud : Aucun concurrent.

Prix Saintour (moyen âge) : 2 concurrents.

Prix Auguste Prost (au meilleur ouvrage sur Metz) : 4 concurrents.

Prix du baron de Joest (à la découverte ou l'ouvrage le plus utile au bien public) : Aucun concurrent.

Prix Honoré Chavée : 8 concurrents.

L'Académie procède ensuite à la nomination des Commissions qui seront chargées de juger ces concours.

Sont désignés :

Commission du Prix ordinaire : MM. G. Boissier, Héron de Villefosse, Babelon, Bouché-Leclercq.

Commission du prix Allier de Hauteroche : MM. de Vogüé, Schlumberger, Héron de Villefosse, Babelon.

Commission du prix Bordin : MM. G. Boissier, A. Croiset, Bouché-Leclercq, Pottier.

Commission du prix extraordinaire Bordin : MM. Delisle, Paul Meyer, Paul Viollet, Valois.

Commission du prix La Fons-Mélicocq : MM. Delisle, Longnon, Lair, Valois.

Commission du prix Stanislas Julien : MM. Barbier de Meynard, Senart, Barth, Chavannes.

Commission du prix de La Grange : MM. Delisle, Paul Meyer, Longnon, Émile Picot.

Commission du prix Saintour : MM. Delisle, Schlumberger, de Lasteyrie, Omont.

Commission du prix Auguste Prost : MM. d'Arbois de Jubainville, Longnon, duc de La Trémoïlle, Lair.

Commission du prix du baron de Joest : MM. Boissier, Héron de Villefosse, S. Reinach, Maurice Croiset.

Commission du prix Honoré Chavée : MM. Bréal, Paul Meyer, Leger, A. Thomas,

M. S. Reinach continue la lecture de son mémoire sur le procès de Gilles de Rais.

LIVRES OFFERTS

M. Delisle a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le volume qui vient d'être publié sur le Livre d'Heures du duc de Berry conservé au Musée Condé. L'Académie sait que M. le duc d'Aumale le considérait à bon droit comme un des plus précieux morceaux des collections dont il a confié la garde à l'Institut. Ce volume fait le plus grand honneur à

l'auteur, M. le comte Paul Durrieu, à la maison Plon, Nourrit et C[ie], qui n'a rien épargné pour en faire un livre irréprochable, et à M. Dujardin, qui s'est surpassé dans l'exécution des héliogravures.

« Je ne puis pas entrer dans le détail des questions qu'a traitées M. Durrieu avec une compétence incontestée. J'aurai l'occasion d'en parler prochainement dans le *Journal des Savants*. Il me suffira de dire aujourd'hui qu'il a donné une description très exacte du manuscrit, qu'il a résolu des problèmes très délicats et qu'il a nettement distingué et finement apprécié les deux séries de peintures que le Livre d'Heures renferme, l'une exécutée par les trois frères de Limbourg avant la mort du duc de Berry survenue en 1416, l'autre environ soixante-dix ans plus tard par Jean Colombe de Bourges, pour le duc et la duchesse de Savoie. Je crois devoir appeler particulièrement l'attention sur les pages dans lesquelles l'auteur a analysé les caractères de l'œuvre des frères de Limbourg et indiqué dans quelle mesure et par quelles voies les procédés de l'art italien se sont infiltrés dans les écoles françaises au temps de Charles VI.

« Le meilleur éloge qu'on puisse faire du travail de M. Durrieu, c'est qu'il est de tout point digne du chef-d'œuvre de peinture auquel il est consacré. »

M. H. Omont dépose sur le bureau de l'Académie une notice qu'il vient de publier et qui est intitulée : *Portraits de différents membres de la famille des Comnène peints dans le « Typicon » du monastère de Notre-Dame de Bonne-Espérance à Constantinople* (Paris, 1904, in-8°; extr. de la *Revue des études grecques*).

SÉANCE DU 13 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. COLLIGNON.

MM. Élie Berger et Haussoullier écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Wallon.

Par une lettre datée du 7 janvier, M. Holleaux, directeur de l'École française d'Athènes, communique le rapport que

M. Vollgraff, membre néerlandais de l'École, lui a adressé sur les fouilles qu'il a faites à Argos au cours de l'année 1904. M. Collignon donne lecture de ce rapport :

Ithaque, le 16 septembre 1904.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser un court rapport sur les résultats de la campagne de fouilles que je viens de faire à Argos.

Les travaux ont duré du 17 juillet au 27 août. Ils ont eu pour principal objet le déblaiement complet de l'emplacement du temple d'Apollon Pythien que les fouilles des deux années précédentes avaient permis de fixer sur le versant sud-ouest de l'Aspis. Les restes considérables d'une église byzantine des premiers siècles chrétiens, longue de 40 mètres et ayant de très nombreuses dépendances, couvrent presque tout l'espace occupé dans l'antiquité par le temple d'Apollon et par le temple voisin d'Athéna Oxyderkes. Aussi ces derniers ont-ils disparu complètement, à l'exception de quelques rares débris d'architecture encastrés dans les murs byzantins et de matériaux non utilisables, tels que les antéfixes, gargouilles et fragments de la cimaise en terre cuite peinte. La situation des deux temples peut cependant être fixée approximativement. Leurs enceintes couvrent une superficie de 7.000 mètres carrés, de forme à peu près rectangulaire. Les côtés longs du rectangle suivent la direction ouest-est. Sur une première terrasse, à l'ouest, il y avait une grande cour ouverte avec un large autel en pierre et de grandes bases de trépieds et de statues. Un escalier de dix marches taillé à même le roc et large de 25 mètres conduit à la terrasse centrale qui portait le temple d'Apollon. Au nord de celui-ci s'élevait un édifice rectangulaire dont les murs en briques reposaient sur un socle de pierre de taille, en appareil du IVe siècle, qui est conservé en partie. Comme un texte épigraphique précédemment découvert mentionne, à côté du temple, le μαντῆον d'Apollon, l'idée ne paraît pas trop téméraire de voir ici l'édifice destiné spécialement à l'oracle. A l'est de la fouille, enfin, on distingue deux terrasses. L'une, inférieure, portait le petit temple rond découvert en 1901 ; l'autre, supérieure, portait le temple d'Athéna mentionné par Pausanias. On a retrouvé un petit bronze et quelques terres cuites représentant la déesse avec le casque.

Parmi les inscriptions découvertes cette année, je signale :

1° Une stèle du IIe siècle avant notre ère portant le texte d'un oracle ordonnant à la ville des Messéniens de sacrifier aux Grands

Dieux, mentionnés, on le sait, dans l'inscription d'Andanie, et de célébrer les mystères;

2° Une stèle de la fin du IVe siècle portant une inscription dédicatoire à Léto;

3° Trois petits autels portant les noms d'Aphrodite, de Déméter Pylaea et de Zeus Panoptas.

Des sondages pratiqués dans la plaine, sur le territoire de la ville moderne, ont amené la découverte, à l'ouest de l'église Saint-Constantin, d'une mosaïque romaine mesurant 50 × 7 mètres et entourée de murs et de colonnades. A l'est du pavage en mosaïque s'étend une très grande cour dallée. Attendu que l'emplacement de l'église Saint-Constantin semble répondre aux données contenues dans les auteurs anciens concernant la situation du gymnase de Cylarabis, je hasarde l'hypothèse que nous avons retrouvé une partie dudit gymnase.

Le déblaiement du portique de l'agora découvert en 1902 a été remis jusqu'à l'année prochaine, parce que l'expropriation des terrains qui le couvrent n'a pu encore être menée à bonne fin.

W. Vollgraff.

Il est procédé à la nomination de la Commission du prix Jean Reynaud.

Sont désignés : MM. Delisle, Senart, Paul Meyer, Barbier de Meynard, G. Boissier, Alfred Croiset.

M. S. Reinach termine la lecture de son mémoire sur Gilles de Rais et fait observer que Voltaire déjà, dans l'*Essai sur les mœurs*, avait admis l'innocence du maréchal.

La thèse de M. S. Reinach peut se résumer ainsi. Un fait capital, resté inconnu des contemporains, domine le procès de Gilles : le duc de Bretagne et son chancelier Jean de Malestroit, évêque de Nantes, ayant acquis *à réméré* des biens du seigneur de Rais, avaient intérêt à le mettre hors d'état de les racheter. Or le procès a été commencé et conduit par Jean de Malestroit, avec l'appui du duc. Gilles a donc été accusé, jugé et exécuté par des gens ou à l'instigation de gens qui avaient un gros intérêt à sa ruine. En présence de ce grave motif de suspicion, la critique a le devoir de se montrer sévère dans l'examen des accusations lancées contre Gilles, des témoignages produits contre lui, de la procédure suivie à son égard.

Les accusations sont à la fois extravagantes et banales. Gilles fut accusé d'avoir souillé et tué plus de deux cents enfants. L'accusation du meurtre d'enfants se rencontre tout le long de l'histoire; il suffit de rappeler le massacre des Innocents imputé à Hérode, les meurtres d'enfants dont les païens accusaient les chrétiens, dont les chrétiens orthodoxes accusèrent les chrétiens schismatiques et les juifs, dont les Chinois et les chrétiens de Chine s'accusent mutuellement de nos jours. Toutes les fois que cette accusation se produit, l'histoire doit se méfier et soupçonner une machination.

Les témoignages produits contre Gilles sont au nombre de cent dix environ. Il faudrait un volume pour en démontrer l'inanité. Un premier examen n'en laisse subsister qu'une dizaine, qui se réduisent bientôt à trois; de ces trois témoignages à charge, deux se ressemblent tellement qu'ils ont dû être dictés ou inspirés par une même personne; le troisième est celui d'un individu qui dit avoir vu douze fois le Diable, ce qui n'est pas un très bon garant de véracité.

Enfin, la procédure suivie contre Gilles fut celle de l'inquisition, c'est-à-dire qu'il fut privé du secours d'un avocat. Gilles, menacé de la torture, dit qu'il parlerait de « manière à contenter tout le monde ». Il confessa alors des crimes affreux, en termes qui paraissent calqués en partie sur les deux plus longs témoignages à charge, en partie sur l'acte d'accusation rédigé avant l'audition des témoins. Non seulement cette confession a été obtenue sous la menace de la torture, mais elle constitue, par ses analogies étroites avec d'autres pièces de la cause, un document des plus suspects.

La procédure de l'affaire de Rais n'a été publiée qu'en 1886. Tout ce que les historiens ont écrit avant cette date est négligeable ; ils ignoraient les textes essentiels. Aujourd'hui, ceux qui les connaissent ont des motifs sérieux de révoquer en doute la culpabilité du maréchal qui fut le compagnon fidèle et dévoué de Jeanne d'Arc.

M. Noël Valois conteste la thèse soutenue par M. Salomon Reinach.

Quoi qu'on puisse dire de la rapacité de Jean V, duc de Bretagne, qui n'avait, d'ailleurs, nullement à craindre que le

maréchal, complètement ruiné, pût lui racheter ses biens, il existe contre Gilles de Rais un ensemble de témoignages écrasants dont M. Reinach n'a pas tenu compte. Ceux de Griart et de Poitou sont d'autant moins suspects que ces complices de Gilles de Rais, en chargeant leur maître, se chargeaient eux-mêmes, à tel point qu'ils furent condamnés et exécutés avec lui. La supposition que le duc aurait acheté les témoins est bien peu vraisemblable : achète-t-on plus de cent témoins? M. Reinach affirme qu'ils furent soumis à la torture : hypothèse toute gratuite et qui est contredite par les faits. La plupart des témoins étaient des pères et mères de famille, ou de notables villageois, auxquels la justice n'avait rien à reprocher et qui ne cessèrent pas de jouir de leur liberté ; quant aux complices du maréchal, un texte porte qu'ils avouèrent « de leur franche volonté, sans torture ni question aucune ». La prétendue identité des réponses des témoins se borne à une grande ressemblance que l'on constate entre deux seulement des dépositions, celles de Griart et de Poitou : cela prouverait simplement que ces deux hommes furent interrogés ensemble et que leurs réponses simultanées furent dédoublées par le greffier ; mais il y a lieu de remarquer que quatre des crimes établis par ce double témoignage sont passés sous silence dans la confession du maréchal : cela suffit à prouver que ce ne sont pas là, comme on semblait le croire, des dépositions fictives forgées uniquement pour fournir une base aux aveux également fictifs de Gilles de Rais. Enfin, au lieu d'être vagues, comme on l'a soutenu, beaucoup de ces témoignages sont d'une précision singulière : M. Valois cite les exemples des attentats et des meurtres commis sur les personnes du jeune Loessart et du jeune Bernard le Camus, crimes dont toutes les circonstances peuvent être reconstituées grâce aux témoignages concordants de parents, de voisins, etc., corroborés, dans leurs traits essentiels, par les aveux des complices de Gilles de Rais ou du maréchal lui-même.

Ces derniers aveux ont été, dit-on, arrachés à Gilles de Rais par la menace de la torture. Une telle faiblesse chez un homme de guerre, qui avait fait ses preuves de courage, serait assez peu vraisemblable : au premier mot de torture, consentir à se charger de crimes abominables qui ne pouvaient que le conduire

au bûcher? de la part d'un innocent cette défaillance serait bizarre. D'ailleurs, on voit qu'avant toute menace de torture, l'attitude de Gilles de Rais s'était bien modifiée; du jour surtout où ses complices avaient parlé, il s'était senti perdu; dès le 15 octobre, il avait semblé vouloir entrer dans la voie des aveux; le 20, il n'avait point voulu bénéficier d'un délai que les juges lui offraient; ce n'était point la peine, disait-il, *attentis illis quæ jam confessus fuerat et confiteri intendebat*. Enfin il avait refusé de rien objecter soit par parole, soit par écrit, contre la personne ou les dires des témoins qui l'avaient tant chargé.

A partir de ce moment et jusqu'au dernier jour, l'attitude de Gilles de Rais n'est nullement celle d'un innocent auquel aurait été surpris un aveu mensonger, mais celle d'un coupable qui cherche à faire éclater son repentir : il avoue des forfaits qu'on ne lui avait point reprochés, il réclame la publication de ses aveux en langue vulgaire, il demande, comme une grâce, à être exécuté avant ses deux principaux complices, afin que ceux-ci ne puissent pas croire à l'impunité de l'auteur responsable de leurs crimes; il implore le pardon des parents de ses victimes.

M. Valois signale encore le témoignage peu suspect d'un des complices de Gilles de Rais, Roger de Bricqueville, qui, s'étant esquivé, n'avait point comparu au procès, mais eut plus tard assez de crédit pour se faire octroyer des lettres de rémission par Charles VII : dans l'exposé de ces lettres, il reconnaît la réalité des meurtres d'enfants imputés à son ancien maître. Les héritiers de Gilles de Rais eux-mêmes ne semblent avoir jamais plaidé que la folie, l'irresponsabilité du maréchal.

Pour toutes ces raisons, M. Valois estime qu'il faut s'en tenir, au sujet de Gilles de Rais, à l'opinion traditionnelle.

M. S. Reinach répond à ces observations.

M. Leger commence la lecture d'un mémoire sur la conversion des Permiens au christianisme.

M. H. Omont communique la notice d'un recueil manuscrit de grammairiens latins, conservé à la Bibliothèque nationale, copié au x[e] siècle par une femme, Eugénie, dont le nom se lit dans une souscription latine, transcrite en lettres grecques, à la fin du volume :

Eugenia scripsit. — Pater qui regnas cum Filio, adjuva Heremeno, paranympho tuo, in vita perpetua, memento filie tue captive Eugenie, quia, si dimiseris eam, anima tua pro anima illius erit et pro ipsa reddes racionem Deo[1].

COMMUNICATION

NOTE SUR UN RECUEIL DE GRAMMAIRIENS LATINS, COPIÉ PAR UNE FEMME AU Xᵉ SIÈCLE, PAR M. H. OMONT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Un manuscrit de la Bibliothèque nationale permet d'ajouter un nom nouveau, antérieur à la plupart de ceux qui sont déjà connus, à la liste des femmes qui se sont appliquées jadis à la copie des manuscrits[2]. Ce nom nous a été conservé à la fin d'un recueil de traités grammaticaux, transcrits vraisemblablemént au xᵉ siècle, qui porte aujourd'hui le nº 7560 du fonds latin[3].

Au fol. 54 de ce petit volume, on lit, en lettres grecques, la souscription latine de la copiste, Eugénie :

ЄΟΓЄΝΥΑ ϹΧΡΥΠϹΙΤ·⁚· ΠΑΤЄR ΚΟΥ ΡΕΓΝΑϹ ΧΟΜ ΦΗΛΗΩ ΑΔΥΟΟΑ ḢЄΜЄΝΩ ΠΑΡΑΝΥΜΦΩ ΤΟΩ ΥΝ ΟΥΤΑ ΠЄΡΠЄΤΟΑ, ΜЄΜЄΝΤΩ ΦΥΛΥЄ ΤΟЄ ΧΑΠΤΥΟЄ ЄΟΓЄΝΥЄ ΚΟΥΑ ϹΥ ΔΥΜΥϹЄΡΥϹ ЄΑΜ ΑΝΥΜΑ ΤΟΑ ΠΡΩ ΑΝΥΝΑ ΥΛΛΥΟϹ ЄΡΥΤ ЄΤ ΠΡΩ ΥΠϹΑ ΡЄΔΔЄϹ ΡΑΧΥΩΝΕΜ ΔΩ.

1. Voir ci-après.
2. Voy. W. Wattenbach, *Das Schriftwesen im Mittelalter* (3ᵉ éd., 1896), p. 444 et suiv.
3. Ancien Colbert 4827; 54 feuillets, mesurant 235 millimètres sur 175.

Eugenia scripsit. — Pater, qui regnas cum Filio, adjuva Heremeno, paranympho tuo, in vita perpetua, memento filie tue captive Eugenie, quia, si dimiseris eam, anima tua pro anima illius erit et pro ipsa reddes racionem Deo[1].

Il est permis de croire que la science du grec ne dépassait guère chez notre copiste la connaissance de l'alphabet, et l'on ne peut sans doute la comparer à l'une de ses émules, postérieure d'un siècle, Leukardis, qui possédait, paraît-il, également l'irlandais, sa langue maternelle, le grec, le latin et l'allemand, en même temps qu'elle copiait des manuscrits en l'une et l'autre de ces quatre langues[2].

Quoi qu'il en soit, la souscription, dans laquelle la copiste Eugénie nous a fait connaître son nom, n'est pas le seul exemple que l'on ait de l'emploi fait par elle de l'alphabet grec pour transcrire des mots latins. L'un des traités grammaticaux qu'elle a copiés, œuvre d'un compilateur anonyme de la renaissance carolingienne, offre la plupart des titres latins de ses chapitres transcrits de même en caractères grecs.

Ce petit traité débute par une épître dédicatoire, adressée à un personnage du nom de Sigebert, dans laquelle l'auteur, qui se qualifie de « indignus universalis ecclesiæ matricularius », nous dit que son œuvre est une compilation empruntée aux traités grammaticaux de Priscien, Donat, Probus, Audax, Velius Longus, Julius Romanus, Flavianus, Eutychès, Victorinus, Phocas, Asper et Pompeius.

1. On remarquera l'équivalence des lettres latines et grecques :

c latin = χ grec
e — = η —
i — = η ou υ —
q — = κ —
u — = ο —

2. « Leukardis, de gente, ut aiunt, Scotorum, quatuor linguarum, « patriæ suæ, græcæ, latinæ et theotiscæ gnara, quæ plures sua manu « codices in membrana exaravit. » *Monnmenta Boïca*, ed. Acad. scient. Boïca (Munich, 1787, in-4°), t. XV, p. 249.

Comptes rendus, 1905, p. 16.

SOUSCRIPTION DE LA COPISTE EUGENIA

Bibl. nat., ms. lat. 7650, *fol.* 54.

En voici les principaux passages, avec la suite des titres, en lettres grecques, des différents chapitres de la compilation :

Dilectissimo fratri et ingeniosæ radio litteraturæ fulgenti, haud secus quam ut murenulis obrizi auri materia et omnimodorum generum varietate vermiculatis perspicue micanti, Sigiberheto, spiritalis amicitiæ clyenti, N., indignus universalis eclesiæ matricularius, in Domino Jhesu defecatæ caritatis salutem. Non ignoro te, fili carissime, non odiorum faculis suffarsum, nec mordacis vituperationis molaribus cruentatis subdolum, sed foco flagrantis caritatis conpellente et confidentiam qua nonnumquam prudentes, ubi in aliis aliquam ingenioli scintillam emicare conspiciunt profundioris et penetrabilioris sagacitatis illos esse arbitrantur, et non de propria conscientia æxaltantur, invitante mihi, sicut scis, auctore Deo, ad alia properante et juxta modulum mediocritatis meæ sanctæ scripturas legis Dei meditanti tale tricationum molestarum onus inposuisse, id est ut antiquam perplexæ silvam densitatis grammaticorum ingredirer ad colligendum tibi diversorum optima quæque genera pomorum et variorum odoramenta florum diffusa, quæ passim dispersa per saltum grammaticorum inveniuntur ad cotidianum scilicet tui diligentis studii pastum et odoriferam coronam ingeniosæ pubertatis et ut optima quæque et necessariora quasi in unum cumulando farciens marsupium coacervata et circumcisa tibi obtulerem................ Preterea, si quis venenosæ tetro invidiæ fermento infectus vel ignorantia matre(m) omnium errorum et audacia proprii ingenii conpellente inlectus, has grammatice artis normulas morsu aspidis et genuinis sanguineis lacerare voluerit, sciat se Prisciani vel Donati, Probi vel Audacii, Velii Longi vel Romani, Flaviani vel Iuticis, Victorini vel Focæ, Asporii vel Pompei latus laniare et non viventem rusticum infestis jaculis insequi, sed pulverem mortuorum rethorum et cinerem sagittare, quia nec unius saltim ramus regulæ in hoc libello insertus repperit, qui non alicujus horum sit radice fortiter fundatus..... »

Fol. 11. « In nomine triplo, simplo, divino. Partes orationis sunt grammatice sunt VII, id est nomen pronomen, verbum, adverbum adverbium, participium, conjunctio, prepositio, interjectio. Ex his duæ sunt principales, nomen et verbum quæ con-

junctæ, locutionem faciunt. Omne enim, quia mente concepimus, nomine explicatur et verbo, ceteræ vero appendices sunt, nam per se locutionem efficere non possunt..... »

Fol. 13. « ΔΗ ΚωΝΠΑΡΑΤΙωΝΗ. » [*De conparatione.*]

Fol. 14. « ΔΗ ΓΗΝΗΡΙΒVS » [*De generibus.*]

Fol. 14 v°. « ΔΗ NVΜΗΡω ΝωΜ. » [*De numero nominum.*]

Fol. 15. « ΔΗ ΦΙΓΥΡΑ ΝωΜΙΝΥΜ. » [*De figura nominum.*]

Fol. 15 v°. « ΔΗ ΚΑCCΙΒVS ΝΟΜΙΝVΜ. » [*De casibus nominum.*]

Fol. 20 v°. « Pronomen est pars orationis, quæ pro nomine posita..... »

Fol. 22. « ΙΝΚΙΡΙΤ ΔΗ VΕΡΒω. [*Incipit de verbo.*] Verbum est pars orationis cum tempore et personæ sine casu, aut agere aliquid..... »

Fol. 29. « Incipit ΔΗ ΑΔVΗΡΒΙω. [*De Adverbio.*] Adverbium est pars orationis et ab eo dicta quia verba adjecta significant..... »

Fol. 30. « ΔΗ ΠΑΡΤΙΚΙΠΙω. » [*De participio.*]

Fol. 31. « ΔΗ ΚωΝΙVΝΧΙωΝΗ ΙΝΚΙΠΙΤ. » [*De conjunctione incipit.*]

Ibid. « ΔΗ ΠΡΑΗΠωCΙΤΙωΝΗ. » [*De prepositione.*]

Fol. 31 v°. « ΔΗ ΙΝΤΗΡΙΗΚΤΙωΝΗ [*De interjectione*] et ΔΗ VΗΡΒω. » [*De verbo.*]

A la suite se trouvent différents extraits de Priscien (fol. 37 v° : *Prisciani grammatici finit ars de verbo feliciter*), et (fol. 41) : « Incipit Honoratus gramaticus. » *Servii Marii Honorati de ratione ultimarum syllabarum ad Aquilinum liber* (ed. Putsche, col. 1809-1816). Puis (fol. 42 v°), la fin de l'épître CXVII de saint Jérôme *ad Eustochium virginem* (*Patr. lat.*, XXII, 906), avec l'épitaphe métrique de sainte Paule; d'autres extraits grammaticaux sur la prononciation des lettres et la déclinaison des noms, et, aux fol. 45v°-46, 54 et verso; enfin, aux fol. 46v°-54, *Phocæ grammatici ars de nomine et verbo* (ed. Putsche, col. 1687-1722), et, à la fin de ce dernier traité, la souscription de la copiste du manuscrit, dont les neuf premiers feuillets sont occupés par une partie du livre II, depuis le chapitre *de conjunctione* (ed.

Putsche, col. 198) jusqu'à la fin du livre III (*ibid.*, col. 236) des *Institutiones grammaticæ* de Charisius.

LIVRES OFFERTS

M. de Vogüé présente le 2e fascicule du tome III du *Catalogue de la collection De Clercq : Les bronzes*, par M. de Ridder (Paris, 1905, in-4°).

Il offre, en outre, à l'Académie, au nom de l'auteur M. René Dussaud, une brochure intitulée : *Numismatique des rois de Nabatène* (Paris, 1904, in-8°; extr. du *Journal asiatique*).

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie de la part des éditeurs MM. Letouzey et Ané, le fascicule XV du *Dictionnaire de la Bible* publié sous la direction de M. l'abbé Vigouroux (Paris, 1904, in-8°). Ce fascicule va du mot *Mahanéh-Dan* au mot *Mathathias*.

M. Delisle présente, de la part de l'auteur, un travail intitulé : *La translation des reliques de saint Austremoine à Mozac et le diplôme de Pépin II d'Aquitaine* (*863*), par J. Levillain (Paris, 1904, in-8°).

Il faut signaler dans ce mémoire une critique approfondie des textes hagiographiques relatifs à saint Austremoine ; des rectifications aux listes des évêques de Clermont et des abbés de Mozac, et des observations originales sur divers détails de l'histoire de l'Auvergne au ixe siècle.

M. Ph. Berger présente de la part de l'auteur, M. Schwab, un *Rapport sur les inscriptions hébraïques de France*. Ce rapport, fait à la demande du Comité des travaux historiques, est le développement d'un mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes tenu à Paris en 1897, en réponse à une question posée par les organisateurs du Congrès.

L'auteur de cette question ne peut que se féliciter de la réponse qui y a été faite. Le travail de M. Schwab, successivement développé, est devenu un véritable *Corpus* des inscriptions hébraïques de

France au moyen âge, les unes inédites, les autres dispersées dans des recueils souvent peu accessibles. Il n'en a pas réuni moins de 235. M. Schwab les a publiées d'une façon très complète et très soignée, et il y a joint des commentaires, souvent assez développés, qui en font ressortir l'intérêt pour l'histoire du judaïsme en France, et même pour certains points de notre histoire nationale.

Il a fait précéder ce recueil d'une importante introduction, qui est un vrai catalogue sommaire des inscriptions hébraïques qui existent ou qui ont existé dans les diverses villes d'Europe, et il y a joint un onomastique dans lequel il a fait état, par voie de référence, des inscriptions des xvii[e] et xviii[e] siècles qui ne rentraient pas dans son cadre.

Ce travail, qui fait grand honneur à son auteur, est la digne continuation des études qui ont valu à plusieurs reprises à M. Schwab les encouragements de l'Académie.

SÉANCE DU 20 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. COLLIGNON.

M. Paul Girard écrit à l'Académie pour se porter candidat à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Wallon.

M. CAGNAT communique à l'Académie une lettre qu'il a reçue de M. Paris, correspondant de l'Académie, sur un sanctuaire rustique dans la Sierra d'Alcaraz (province de Murcie) :

« Une des régions les plus sauvagement pittoresques de l'Espagne est certainement le massif montagneux où prennent leur source pour aller se répandre dans les plaines de Murcie d'une part, d'Andalousie de l'autre, la Segura et son affluent le Mundo, et les torrents Guadalimar, Guadarmena, Guadalen, etc., qui grossissent presque dès sa naissance le Guadalquivir. Nul pays non plus n'est plus malaisément accessible aux touristes ou aux archéologues, et n'est par conséquent plus ignoré.

« J'y ai fait une excursion rapide en août 1903, entre deux périodes de fouilles à Osuna, en compagnie de mon ami D. Pascual Serrano, maître d'école de Bonete, l'archéologue le mieux informé de la province d'Albacete, de celle de Murcie et de celle d'Alicante.

« Entre autres cantons où la recherche des antiquités me semblerait devoir être spécialement fructueuse, je placerais le pays perdu de Bienservida. C'est un assez gros bourg situé au sud d'Alcaraz, dans un repli fort original de la montagne, en dehors des routes vraiment praticables, et où l'on dirait que la civilisation n'aurait jamais pu pénétrer.

« Dans une maison du village, chez un médecin, est conservé un groupe que j'ai tout lieu de rattacher à l'art ibérique, et qui représente un lion assis sur son train de derrière, avec une tête d'homme entre les pattes. L'œuvre est en pierre noirâtre, d'un style absolument barbare, et en somme il est peu regrettable que

le lieu et la position où elle se trouvait ne m'aient pas permis d'en prendre une photographie[1].

« A Bienservida, l'instituteur voulut bien m'indiquer que, parmi des rochers qui bordaient à gauche la vallée au fond de laquelle est caché le bourg, des chasseurs et des bergers prétendaient avoir vu des inscriptions gravées en une langue inconnue.

« Bien nous prit, à mon compagnon et à moi, de nous faire accompagner le lendemain vers ces parages par un vieux gardeur de chèvres; car après de longues recherches à travers des ravins et des éboulis, au site précisément appelé *los Tornajos de Villarodrigo*, je découvris une façade perpendiculaire de rochers aplanis où par places étaient ménagés comme des cadres destinés à recevoir des inscriptions romaines. J'ai compté dix-sept ou dix-huit de ces cadres, mais bien rongés par l'air et la pluie et n'offrant plus pour la plupart que des inscriptions illisibles.

« Le mieux conservé de ces textes se transcrit ainsi :

CMINI
MVS////
(B ou) DANVS
S.VFLM

« Je crois qu'il faut lire: *C. Minimus?* [...] *danus s..... v(otum) f(ecit) l(ibens) m(erito)*.

« Voici les autres dédicaces lisibles :

1. Ce lion a été découvert, m'a-t-on dit, dans le jardin neuf de José Chafarina (?), à un quart d'heure en aval de Bienservida. J'ai visité cette *Huerta Nueva*, et j'y ai trouvé en effet de gros blocs travaillés, provenant sans aucun doute d'un monument très antique; j'y ai remarqué aussi une pierre longue, à surface bossuée, mais polie, où il m'a semblé reconnaître des caractères ibériques, mais je n'ose l'affirmer. Voici, à tout hasard, ce que j'ai cru distinguer :



AEMILI/	C.SEI
AANTY	CIANV
O P E V	S V F
F L M	L M

Aemilia Antiope v(otum) f(ecit) l(ibens) m(erito). — *C. Sei?... cianus v(otum) f(ecit) l(ibens) m(erito).*

« Et voici celles dont j'ai pu déchiffrer seulement quelques lettres :

KPVA[I]	CORATIV	C/// YSE	C//// VRIIC
NT///A	SI////////////LV	V///////I////	//////////
ET·M·A	V////	///////VS·	//////////
S.V.F.I	I L M	S ///// A	//////////
A		V	VFLM

« Ces textes ont au moins l'intérêt de nous apprendre que l'on aurait tort de négliger l'étude des contrées même les plus déshéritées en apparence de l'Espagne, car les Romains y ont pénétré, apportant avec eux jusqu'à leur religion populaire. Il serait à désirer que l'on explorât la Sierra d'Alcaraz mieux que les circonstances ne m'ont permis de le faire, dans une saison où l'on ne risque pas d'y mourir de chaleur, sinon de vermine. »

M. Héron de Villefosse communique une lettre du Dr Carton relative à l'exploration des catacombes de Sousse.

M. l'abbé Leynaud, membre de la Société archéologique de Sousse, continue les fouilles avec le plus grand zèle et découvre toujours de nouvelles galeries. Une de ces galeries, placée en contrebas des autres, conserve tous ses *loculi* intacts ; on y voit même, sur les tuiles de fermeture, les éclaboussures de la chaux qui a servi à les fixer; les plats creux remplis de la chaux employée sont encore là. Actuellement l'abbé Leynaud s'occupe du dégagement d'une grande galerie qui se détache de l'ensemble et se dirige vers la ville; il espère arriver par cette voie au bord du plateau et aboutir à une entrée de plain-pied. On recueille toujours des inscriptions telles que HILARIAN..VINCE, etc.

Une trouvaille d'une nature particulière vient d'être faite. Dans un silo que les fossoyeurs avaient sans doute rencontré sur leur route, on a dégagé un sarcophage en maçonnerie, mesurant 1 m 55 de long sur 0 m 55 de large ; il était recouvert d'une plaque de marbre blanc portant l'inscription suivante :

AVSITYCE
DVLCIS·ANIMA
IN PACE

L'ouverture du sarcophage a été faite avec quelque solennité en présence des membres du bureau de la Société archéologique de Sousse, de quelques officiers et de fonctionnaires de la Compagnie de Bône-Guelma. Le squelette reposait au fond d'une auge, creusée dans le sol même de la galerie et recouverte de tuiles ; aucun objet n'a éte rencontré auprès de lui. On ne saurait trop louer la persévérance de M. l'abbé Leynaud qui dirige ces fouilles depuis dix-huit mois.

M. Louis LEGER lit un mémoire sur la conversion des Permiens au christianisme dans la seconde moitié du XIVe siècle. Ces Permiens, dont le nom subsiste encore aujourd'hui dans celui de la ville de Perm, étaient des Finnois qui, par suite de leur ignorance de la langue russe, étaient restés païens. L'apôtre russe saint Étienne inventa pour eux un alphabet spécial et traduisit en leur langue les livres liturgiques. Depuis le XIVe siècle ils ont été peu à peu assimilés par la nationalité russe [1].

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LA CONVERSION DES PERMIENS AU CHRISTIANISME, PAR M. LOUIS LEGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

L'un des épisodes les moins connus de l'histoire du christianisme dans l'Europe orientale, c'est la conversion des Permiens accomplie vers la fin du XIVe siècle par l'apôtre russe Étienne, que l'Église russe a mis au nombre des saints et qui fut le premier évêque d'une région presque tout entière livrée au paganisme. Ces Permiens étaient un peuple finnois aujourd'hui à peu près complètement assimilé par l'élément russe. Le nom collectif qui les désignait Perm (Пермь) est resté à une ville considérable de la Russie orientale, chef-lieu d'un gouvernement, et qui a été l'une des principales étapes de la Russie lors de la conquête de la Sibérie.

Le nom collectif Perm (Пермь) est déjà mentionné dans la chronique dite de Nestor parmi les noms des peuples allogènes qui payent tribut à la Russie[1] : les Tchoudes, les Meriens, les Ves, les Mouromiens, les Tcheremisses, les Mordvines, les Petcheriens, etc. Ces Permiens des annalistes russes deviennent les Biarmiens des annalistes scandinaves et leur pays s'appelle chez eux la Biarmie[2]. Dans les premiers siècles du moyen âge russe ces Biarmiens païens nous apparaissent établis sur le territoire des gouvernements actuels

1. Perm comptait, au recensement de 1897, 45.000 habitants. En 1876, l'Encyclopédie Berezine estimait le nombre des Permiens non entièrement assimilés à 75.000 environ. Une encyclopédie plus récente, celle de Granat, les estime à 90.000.

2. Voir par exemple l'index des *Gesta Danorum*, de Saxo Grammaticus (édition Holder, Strasbourg, 1886), sub voce BIARMI.

d'Arkhangelsk, de Vologda, de Viatka et de Perm ; dans le bassin de la Dvina et de ses affluents, la Vytchegda et la Soukhona, qui les mettent en rapport avec l'Océan glacial, de la Viatka, de la Kama qui leur permet d'aboutir dans le Volga et par suite dans la mer Caspienne. Ils sont situés sur la route commerciale de la Baltique à l'Oural et à la mer Caspienne : mal organisés pour la défensive, ils deviennent de bonne heure tributaires de Novgorod la Grande ; plus tard, quand Moscou aura pris dans la Russie centrale un rôle prépondérant, ils n'échapperont point à ses ambitions.

Si les Russes songent à exploiter les richesses naturelles du pays permien, notamment les fourrures, ils ne prennent pendant de longs siècles aucun intérêt à la vie spirituelle de leurs tributaires. Ils les laissent pratiquer en paix leur culte païen qui ne surexcite chez ses adhérents aucun fanatisme et dont le libre exercice ne leur paraît constituer aucun danger pour la domination politique et l'exploitation commerciale à laquelle les allogènes sont assujettis.

Je n'ai parlé jusqu'ici que des Permiens. Saint Étienne est nommé aussi l'apôtre des Zyrianes. Les Zyrianes sont une tribu du groupe permien qui, aujourd'hui, se rencontre encore dans les gouvernements d'Arkhangelsk et de Vologda. En 1877, l'Encyclopédie Berezine évoluait leur nombre total à 183.000. Depuis cette époque, beaucoup d'entre eux ont été assimilés et, en 1892, je vois leur nombre évalué seulement à 30.000. Ces Zyrianes vivaient primitivement sur le cours de la Kama et de la Viatka, dans les gouvernements actuels de Perm et de Viatka. Aussi s'appellent-ils eux-mêmes le peuple de la Kama (Komi-iourt). C'est chez cette tribu de la famille permienne que s'est particulièrement exercé l'apostolat de saint Étienne. Aussi l'appelle-t-on tantôt l'apôtre des Permiens, tantôt l'apôtre des Zyrianes.

La vie de saint Étienne a été écrite par un de ses jeunes contemporains, le moine Épiphane. Cet Épiphane passait

en son temps pour un grand clerc et on l'avait surnommé le Très Sage (Премудрый). Sa biographie, ainsi qu'il est naturel de s'y attendre, tient plutôt de l'hagiographie que de l'histoire. Elle a été éditée deux fois dans notre siècle, en 1862 par Kouchelev Bezborodko au 4e fascicule des Памятники старинной русской Литературы, et en 1897 par la Commission archéographique de Saint-Pétersbourg. Je n'ai eu sous les yeux ni l'une ni l'autre de ces éditions, mais le texte a été consciencieusement dépouillé dans l'Histoire de l'Église russe de M. Goloubinsky (tome II, Moscou, 1900, p. 263 et suivantes) et dans un fort important travail de M. Lytkine : *Le cinquième centenaire du pays zyriane*[1]. M. Lytkine, l'auteur de ce travail, est lui-même né zyriane.

Les Permiens et les Zyrianes étaient encore païens au xive siècle. Mais le pays qu'ils habitaient était depuis longtemps pénétré par la colonisation russe. L'apôtre qui devait les évangéliser naquit à Oustioug vers 1345[2].

Cette ville avait été fondée par les Novgorodiens au confluent de la Soukhona et du Ioug, deux rivières tributaires de la Dvina. Elle dépendait alors de l'évêché de Rostov. Les Russes chrétiens y étaient évidemment assez nombreux. Étienne était-il Russe pur sang, était-il d'origine zyriane comme M. Lytkine l'a prétendu? La question est analogue à celle qui a été tant de fois agitée pour les grands apôtres slaves Cyrille et Méthode : étaient-ils Grecs ou Slaves? et on ne peut y donner de réponse positive. Dans les pays bilingues la jeunesse est généralement élevée dans la pra-

1. Ce travail a paru en 1883 dans le *Journal russe de l'instruction publique de Saint-Pétersbourg*. L'auteur était alors professeur dans l'un des gymnases de cette capitale. Il n'a point publié à part ces précieuses recherches.

2. Oustioug veut dire confluent du Ioug (de *oust*, la bouche, l'embouchure). C'est aujourd'hui une ville de 11.000 habitants, chef-lieu de district du gouvernement de Vologda. La forme « oust » se retrouve en Bohême dans le nom de la ville d'Aussig (Ousti), au confluent de l'Elbe et de la Vltava (Moldau).

tique des deux langues indigènes et serait parfois bien embarrassée de déterminer quelle est sa langue maternelle. M. Lytkine qui se glorifie d'être Zyriane tient à revendiquer l'évêque pour son peuple. Il trouve dans son caractère beaucoup de traits zyrianes : la bonté du cœur, la justice, la constance, l'esprit d'investigation, la sobriété intellectuelle. Ces arguments ne me paraissent pas absolument convaincants; les qualités que signale M. Lytkine doivent être propres à tout apôtre, je dirai même à tout ecclésiastique digne de ce nom. Les traductions d'Étienne en langue zyriane, ajoute M. Lytkine, prouvent qu'il pensait en zyriane et non en russe, comme font les traducteurs plus récents. Cet argument n'est pas non plus irréfutable; je connais beaucoup de Russes baltiques qui pensent indifféremment en russe ou en allemand. En somme, la question des origines ethniques de saint Étienne n'est pas résolue.

Les parents du futur missionnaire étaient chrétiens. Son père s'appelait Simon, sa mère s'appelait Marie. Son père était klirik ou clerc de la cathédrale d'Oustioug. Les chroniques ajoutent quelquefois au nom d'Étienne l'épithète de *khrop*, mot qui veut dire ronflement. Ce nom était, j'imagine, une épithète que quelque mauvais plaisant avait donné à son père le klirik à cause de certaines particularités de son chant. Étienne fut évidemment destiné dès l'enfance à suivre la profession paternelle. L'enfant montra les plus heureuses dispositions; il apprit à lire, à écrire et fit tant de progrès dans le chant ecclésiastique qu'il fut bientôt en état d'être canonarque. Le canonarque est celui qui, lorsqu'on chante les canons, donne le ton aux chantres et leur lit le tropaire qu'ils doivent entonner à haute voix. Après avoir été, comme nous dirions, enfant de chœur, il devint diacre de l'église. « Il se fit, dit son biographe, remarquer par la vivacité de son esprit; il étudia tous les livres possibles, toute la science grammaticale et la vertu des livres. » Oustioug lui offrait quelques ressources ; car en

dehors de son église paroissiale, elle possédait deux monastères. Pour compléter ses études, Étienne se rendit à Rostov[1] où était le siège de l'évêché. Là, il se décida à embrasser la vie religieuse. Il se fit moine au monastère de Saint-Grégoire le théologien, « parce que ce monastère, nous dit l'hagiographe, avait beaucoup de livres ». Il s'y fit remarquer par sa tempérance, sa patience, sa douceur, sa charité et l'étude assidue des saintes Écritures qu'il lisait très souvent. « S'il rencontrait un homme savant et lettré, un vieillard prudent et religieux, il aimait à jouir de sa conversation. Il n'était jamais inactif, mais il travaillait toujours de ses mains et il copiait les écritures avec beaucoup d'habileté et très vite, et l'on se sert encore aujourd'hui de livres qui sont l'œuvre de ses mains. »

Le biographe d'Étienne Épiphane écrivait ces lignes vers 1397. Peu de temps après, en 1408, un grand incendie détruisit presque entièrement la ville de Rostov, et les manuscrits slaves de saint Étienne disparurent. Le pieux moine ne se contentait pas de copier des manuscrits : il profita de son séjour à Rostov pour apprendre le grec. L'évêque de Rostov s'appelait alors Parthenii, et, comme beaucoup de prélats russes du moyen âge, il était probablement d'origine grecque et avait dû apporter avec lui des manuscrits. Les rapports de la Russie médiévale et de la Grèce byzantine étaient alors beaucoup plus fréquents que nous ne l'imaginons.

Outre la langue grecque, Étienne, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, savait encore la langue permienne ou zyriane. A l'âge canonique de vingt-cinq ans, il fut ordonné diacre; à l'âge de trente ans, il devint hiéromonaque.[2] C'est alors (vers 1379) qu'il se résolut à évangéliser

1. Ville située actuellement dans le gouvernement d'Iaroslavl (13.000 hab.). Rostov était alors la capitale d'une principauté indépendante.

2. On appelle ainsi les prêtres qui appartiennent à un ordre religieux,

les Permiens, en leur prêchant l'Évangile dans leur langue nationale.

Jusqu'alors l'Église russe avait eu l'occasion de convertir un grand nombre d'allogènes; mais elle leur avait toujours imposé sa langue et sa liturgie. Étienne fut le premier apôtre qui eut l'idée de donner à ses néophytes une liturgie nationale, de faire pour eux ce que naguère Cyrille et Méthode avaient fait pour les Slaves de la Grande Moravie et de la Pannonie. Évidemment, malgré la colonisation russe, la masse de Zyrianes païens était encore dans l'ignorance complète de la langue de leurs voisins.

Dès 1372, Étienne commença à traduire les livres sacrés en zyriane. Les Permiens n'avaient point encore d'écriture. Il eût semblé assez simple d'adapter à leur langue les lettres de l'alphabet russe, de même que les lettres de l'alphabet grec avaient été adaptées à l'alphabet cyrillique en usage en Russie. Cependant le missionnaire crut devoir procéder autrement et créa un alphabet nouveau, tout différent de l'alphabet national. Peut-être craignait-il de profaner les caractères russes en les employant pour des païens. Peut-être ces païens avaient-ils déjà dans leur langue des rudiments d'écriture qu'Étienne crut devoir mettre à profit. Les formes carrées dominent dans son alphabet, et ce sont ces formes qui, comme on le sait, sont de préférence employées par les graveurs primitifs sur le bois ou la pierre. Moins compliqué que l'alphabet russe qui compte trente-six lettres dont quelques-unes inutiles, l'alphabet de saint Étienne n'en compte que vingt-six [1].

1. Sur l'alphabet et la langue zyrianes, on peut consulter un travail de M. Savvaïtov, dans les *Mémoires* publiés par le Congrès archéologique de Moscou (Moscou, 1871), un travail de M. Schestakov sur une inscription zyriane (*Journal russe du ministère de l'instruction publique*, 1871, p. 1), un autre du même auteur, dans les *Mémoires de l'Université de Kazan* (1868), le travail fondamental de M. Lytkine dans la *Revue russe de l'instr. publ.* (décembre 1883), et un autre du même auteur (décembre 1881). M. Lytkine a lui même traduit les Évangiles en langue zyriane.

Les textes et les traditions ne sont pas d'accord sur les lieux précis où Étienne commença sa prédication. La question nous intéresse médiocrement. Ce qu'il y a de certain, c'est que de 1379 à 1383 nous le trouvons installé chez les Permiens et que son apostolat ne rencontre pas chez eux de grandes résistances. Il a apporté avec lui des reliques, des icones, des objets de culte ; il construit rapidement une chapelle en bois. Il réunit autour de lui les indigènes ; il prêche, il discute. « Les païens viennent à l'église, dit l'hagiographe, pour voir la beauté de l'édifice, et ils s'en réjouissent les yeux. » Cette beauté relative contribue à les détourner de leurs grossiers sanctuaires et à les concilier au nouveau culte. Il se produit chez eux un phénomène analogue à celui qui s'était produit naguère chez les Russes envoyés par Vladimir à la recherche de la meilleure des religions. « Nous sommes allés chez les Grecs, rapportent-ils à leur prince, et on nous a conduits là où ils adorent leurs dieux, et nous ne savions plus si nous étions dans le ciel ou sur la terre ; car il n'y a pas de tel spectacle sur la terre, ni de telle beauté. Nous ne sommes pas capables de le raconter ; mais nous savons seulement que c'est là que Dieu habite au milieu des hommes ; leur office est plus merveilleux qu'en tout autre pays. Nous n'oublierons jamais sa beauté, car tout homme, lorsqu'il a goûté quelque chose de doux, ne peut supporter l'amertume[1]. » Les peuples jeunes ressemblent aux enfants. C'est par des arguments analogues que Madame de Caylus, née huguenote, nous explique dans ses *Mémoires* l'aisance avec laquelle elle se convertit tout enfant au catholicisme à condition qu'on lui promît de la faire assister tous les dimanches à la grand'messe et de ne pas la fouetter.

Les Permiens ne paraissent pas avoir eu de caste sacerdotale très solidement organisée, intéressée à défendre

1. *Chronique dite de Nestor*, p. 90 de ma traduction.

l'idolâtrie nationale. « Ils avaient, dit le biographe, des magiciens, des sorciers, des enchanteurs », qui tenaient naturellement au maintien du paganisme et qui entreprirent de disputer contre l'apôtre et d'exciter le peuple contre lui. Personne n'osait porter la main sur l'apôtre : il avait derrière lui Moscou et Novgorod la Grande, et un attentat eût sans doute été cruellement vengé. On essayait de le provoquer, de l'exciter lui-même à la violence pour avoir un prétexte d'user contre lui de représailles; le biographe d'Étienne expose naïvement ces perfides machinations : « Si, disaient les païens, il s'avisait de nous battre, nous l'aurions bien vite mis en pièces, mais comme il est patient, nous ne savons que faire de lui. »

Les magiciens essayaient de disputer contre l'apôtre, et naturellement il les réfutait toujours victorieusement, leur racontant l'histoire du monde depuis la création jusqu'au jugement dernier. Il y en eut un contre lequel il eut à soutenir une controverse particulièrement difficile. C'était un certain Pam qui, à ses fonctions surnaturelles, joignait une magistrature officielle, celle de *sotnik* ou centenier.

Ils disputèrent en tête à tête pendant vingt-quatre heures sans boire, manger, ni dormir, sans que l'un des deux voulût le céder à l'autre. Pam exaspéré finit par offrir à son contradicteur une épreuve qui lui semblait devoir être définitive. Il lui demanda s'il savait conjurer l'eau et le feu. Étienne répondit modestement qu'il n'avait point étudié ces artifices. Pam proposa à l'apôtre un défi. Tous deux devaient passer à travers la flamme, tous deux devaient plonger dans la rivière en entrant par une ouverture percée dans la glace et en ressortir par une autre. Étienne, comptant sur le secours de Dieu, accepta le défi. On mit le feu à une chaumière isolée dont la porte avait été préalablement ouverte. Étienne prit le magicien par la main et lui offrit d'entrer avec lui. Mais Pam eut peur et se déroba à l'épreuve. Les deux adversaires se rendirent alors au long de la rivière;

deux trous furent creusés dans la glace. Étienne s'offrit à descendre dans l'un d'entre eux en compagnie de Pam qui, de nouveau, se déroba. Naturellement, les païens furent grandement impressionnés par la poltronnerie de leur sorcier national. Ce miracle, si c'en est un, est le seul que nous raconte la biographie d'Étienne. C'est déjà un apôtre très moderne qui ne connaît d'autres armes qu'une foi ardente, une prédication persuasive et une présence d'esprit toujours en éveil.

Ce triomphe confirma les convertis dans leur foi et amena à l'apôtre de nouveaux néophytes. Nous ne savons pas exactement qu'elle était la religion des Permiens, quels dieux ils adoraient. Nous savons seulement qu'ils avaient des sanctuaires et des idoles. Étienne les détruisit; ces sanctuaires étaient riches en trésors qui consistaient en précieuses fourrures, zibeline et castor, objet de l'avidité des Novgorodiens et des Scandinaves. Étienne les livra au feu. Les indigènes s'étonnaient de ce désintéressement et lui demandaient pourquoi il ne les avait pas confisquées à son profit et au profit de ses disciples. « C'est, répondit l'apôtre, que mes disciples et moi savons nous suffire avec le travail de nos mains. »

Quand il créait une église, Étienne y établissait une petite bibliothèque. Il institua même une école pour apprendre aux néophytes la lecture des manuscrits permiens.

L'invention des lettres slaves par Cyrille et Méthode avait suscité naguère des murmures chez ceux qui ne considéraient comme langues sacrées que l'hébreu, le latin et le grec [1]. Beaucoup de Moscovites désapprouvaient l'invention de l'alphabet permien et la propagation de l'Évangile dans une langue nouvelle. « A quoi bon, disaient-ils, cette innovation? Autrefois les Permiens n'avaient point d'alphabet à eux. Ils vivaient fort bien sans cela, et voilà qu'aujour-

1. Voir mon livre sur Cyrille et Méthode, p. 142.

d'hui, à la fin du septième millénaire, on invente un alphabet, au moment où il reste si peu de temps pour s'en servir, où il n'y a plus que cent vingt ans jusqu'à la fin du monde. »

Ce texte est assez curieux; il prouve qu'à ce moment-là certains Russes dévots attendaient la fin du monde pour l'année 1492[1].

La région évangélisée par Étienne avait pour centre une ville appelée Oust-Vym, qui était à environ 1.200 kilomètres de Moscou. Il était bien difficile au métropolitain de Moscou d'administrer un troupeau si éloigné et dont il ignorait la langue. L'institution d'un évêque s'imposait. En 1383, Étienne se rendit à Moscou pour solliciter la création d'un nouveau diocèse. Le métropolite et le grand prince y consentirent, et l'apôtre lui-même fut nommé évêque de la terre permienne. Il retourna chez ses fidèles chargé de pieuses offrandes par le prince et les boïars.

Le pays des Permiens payait, comme nous l'avons déjà fait remarquer, tribut à Novgorod la Grande; mais Novgorod était beaucoup plus loin que Moscou, et en s'adressant à cette ville, qui était vraiment la métropole du monde russe, Étienne travaillait — inconsciemment peut-être — à en préparer l'unité. En demandant l'investiture épiscopale à Moscou, il préparait à coup sûr l'annexion future du pays permien au domaine moscovite.

Il fut consacré évêque par le métropolitain Pimène vers le commencement de l'année 1383. Il établit le siège de son diocèse dans la ville d'Oust-Vym, sur la rivière Vym, affluent de la Vytchegda. Il établit auprès de sa cathédrale un séminaire qui lui fournit de nombreux auxiliaires pour achever la conversion des Permiens. Cette conversion ne fut pas toujours bien sincère; plus d'un néophyte cacha

1. D'après le calcul de Félix Hæmmerlin (*Malleolus*, 1456), le monde devait finir en 1492. (Ernst Wadstein, *Die eschatologische Ideengruppe*, Leipzig, 1896, in-8°, p. 33.) — Je dois cette indication à M. Valois.

dans un coin de sa demeure les idoles proscrites, sans doute avec le secret désir de les faire plus tard reparaître à la lumière. Au bout de quelques années d'épiscopat, Étienne se sentit assez fort pour aller combattre le paganisme jusque dans les repaires où il s'était réfugié. Il convoqua les représentants les plus zélés de la communauté chrétienne et leur dit : « Que ceux d'entre vous qui veulent se montrer les meilleurs chrétiens et mes meilleurs amis découvrent les idoles cachées chez lui, chez le voisin, n'importe où, qu'il les apporte à l'assemblée du peuple, qu'il les anéantisse de ses propres mains. Celui qui fera cela, je le proclamerai mon ami, je le remercierai et je lui ferai des présents. » Cette dernière promesse fit peut-être sur les néophytes plus d'effet que les deux premières. Beaucoup d'entre eux se mirent en quête; les idoles cachées furent découvertes et détruites. « Les maisons furent purifiées, dit le biographe d'Étienne, et les habitants ainsi que leurs femmes et leurs enfants furent affermis dans la foi. »

Ce qui contribua probablement beaucoup à ce résultat, ce fut l'influence que valurent à Étienne son habile administration et sa charité. Pendant une période de famine (en 1389), il fit venir de Vologda et d'Oustioug du blé qu'il distribua aux populations. Sa maison épiscopale était le rendez-vous des négociants zyrianes et russes, les seuls voyageurs du temps, et il leur offrait la plus large hospitalité.

En 1396, il se rendit à Moscou; il finit sa vie dans cette ville le 26 avril de cette même année et fut enseveli dans l'église dite du *Sauveur dans la forêt*, église qui existe encore aujourd'hui et qui est comprise dans l'enceinte du Kremlin[1]. Il fut mis au rang des saints par le concile de Makariev en 1549. La conversion du peuple permien fut

1. Voir sur cette église ma monographie de *Moscou* (librairie Laurens), p. 19 et 40.

poursuivie par ses successeurs et définitivement achevée vers la fin du XVI[e] siècle. Peu à peu, l'alphabet qu'il avait imaginé fut supplanté par l'alphabet russe; nous avons encore aujourd'hui un certain nombre de textes écrits en alphabet permien, une partie des traductions dues à saint Étienne; mais elles nous sont parvenues dans une transcription en caractères russes. Les Permiens s'assimilèrent lentement aux Russes, adoptèrent leur langue et la liturgie slavonne; l'invention de l'imprimerie acheva de répandre les livres russes parmi eux, et la langue permienne ou zyriane fut définitivement éliminée de l'Église. Mais on ne saurait oublier que c'est l'évêque Étienne qui, en propageant le christianisme chez les Zyrianes, a préparé leur union avec la Russie moscovite et par suite leur assimilation.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le fascicule 3 du tome IV du *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*. Juillet-septembre 1904 (Hanoï, 1904, in-8°).

M. Léopold Delisle présente, de la part de l'auteur, une brochure intitulée : *L'incendie de la Bibliothèque nationale de Turin*, par M. Léon Dorez (extr. de la *Chronique* de la *Revue des Bibliothèques*, 1904).

M. Paul Meyer présente à l'Académie, de la part de M. Henri Hauser, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, un mémoire extrait de la *Revue historique*, intitulé : *Le « Journal » de Louise de Savoie*. M. Hauser constate, après d'autres, que ce « journal » renferme des incohérences et des inexactitudes qui peuvent faire douter de son authenticité. Mais il établit que, pour une grande part, ces défauts sont imputables aux éditeurs. L'abbé Lambert qui publia le

« journal », en 1753, après Guichenon (*Preuves* de l'*Histoire généalogique de la maison de Savoie*), est ici le principal coupable, et le texte, modifié et arrangé par lui, est celui qui a été reproduit dans les collections Petitot, et Michaud et Poujoulat. Le texte de Guichenon était plus pur. M. Hauser a d'ailleurs retrouvé à la Bibliothèque de l'Arsenal une copie du « Journal », exécutée dans les premières années du XVII[e] siècle. Dans les dernières pages de son mémoire, M. Hauser examine l'ouvrage au point de vue critique, en explique avec beaucoup de clarté la composition. Il établit que c'est un simple recueil de notes dictées par Louise de Savoie et montre en quelle mesure l'historien en peut tirer parti.

M. Bouché-Leclercq a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de la Société des études juives et des auteurs, le 3[e] volume de la traduction des Œuvres complètes de Flavius Josèphe. Ce volume, dont la traduction est due à M. J. Chamonard, agrégé de l'Université, ancien membre de l'École française d'Athènes, comprend les livres XI-XV des *Antiquités judaïques*, c'est-à-dire l'époque qui va de la fin de la captivité de Babylone à la construction du nouveau Temple par Hérode, soit un laps de temps de deux cent quarante-trois ans et cinq mois. La traduction est d'un helléniste qui a su rendre fidèlement le texte dans une langue souple et bien française. Pour les historiens, le principal intérêt de cette publication réside dans les notes, dues au directeur de l'œuvre, M. Th. Reinach. Elles contrôlent à tout moment les sources auxquelles a puisé Josèphe, les altérations et obscurités de son texte, et surtout sa chronologie. Le mot « anachronisme » revient souvent dans ces annotations, avec discussion et preuves à l'appui. C'est là, entre autres mérites, un service éminent rendu par M. Th. Reinach à tous ceux qui savent par expérience combien il est difficile de débrouiller l'histoire de l'Orient hellénistique, encombrée de données contradictoires et de conjectures. »

SÉANCE DU 27 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. COLLIGNON.

Le Président de la Commission d'organisation du Congrès international des Orientalistes, dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, rappelle que le XIVᵉ Congrès aura lieu à Alger du 19 au 26 avril prochain, et il prie l'Académie de vouloir bien s'y faire représenter.

MM. Oppert, Ph. Berger, Cagnat et Hartwig Derenbourg sont délégués par l'Académie.

Est adressée à l'Académie une liste de souscription pour élever dans la ville de Mont-de-Marsan un monument à la mémoire de Victor Duruy.

M. Héron de Villefosse communique, au nom du R. P. Delattre, un billet écrit de Rhadamès au R. P. Huguenet qui fait partie de la maison des Pères Blancs de Ouargla. Ce billet porte la copie d'une inscription trouvée dans les ruines de l'antique Cydamus, qui ne paraît pas très importante ; mais, à cause de la région lointaine où elle a été découverte, et de l'extrême rareté des textes romains rencontrés jusqu'à présent dans l'oasis, elle mérite d'être signalée à l'Académie.

La copie a été faite par un Arabe, chef de la Djemâa de Rhadamès; il y a mis tous ses soins; le texte n'en est pas plus clair pour cela. On y reconnaît, à ce qu'il semble, le mot IVLIA. Cette copie rappelle celle qui avait été faite au même endroit, également par un Arabe, et dont la *Revue archéologique* a publié en 1847, p. 301, un fac-similé reproduit par le *Corpus* latin.

Dans les deux lignes en arabe dont le Président de la Djemâa accompagne sa copie, il fait remarquer que les lettres de la première ligne ressortent bien, mais qu'il n'en est pas de même de la seconde, à cause de la cassure de la pierre.

Le P. Delattre espère obtenir par le P. Huguenet des renseignements complémentaires sur la nature de la pierre, sur ses dimensions et la grandeur des lettres. Cette découverte porte à trois le nombre des inscriptions romaines jusqu'ici relevées à Rhadamès.

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Wallon, décédé.

Le Président lit les articles du règlement relatifs à l'élection des membres ordinaires.

Il y a 36 votants; majorité 19.

Au premier tour de scrutin, M. Élie Berger obtient 15 suffrages; M. Girard, 10; M. Haussoullier, 6; M. Bayet, 5.

Au deuxième tour de scrutin, M. Élie Berger obtient 23 suffrages; M. Girard, 8; M. Bayet, 3; M. Haussoullier, 2.

M. Élie Berger, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le semestre de 1904[1].

M. de Lasteyrie communique en seconde lecture son mémoire sur le symbolisme de la déviation de l'axe dans les églises.

1. Voir ci-après.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de M. Pottier sur les travaux exécutés ou encouragés à l'aide des arrérages de la fondation Piot pendant les années 1903 et 1904[1].

M. Revillout fait une lecture sur un double sujet : 1° les Évangiles récemment découverts et publiés par lui, qui portent les titres d'Évangile des XII apôtres et d'Évangile de saint Barthélemy, et qui, avec le fragment de l'Évangile de saint Pierre publié par Bouriant, sont les seuls textes parallèles aux textes canoniques sur la vie publique du Christ; il y joint aujourd'hui deux fragments d'un Évangile de saint Jacques paraissant avoir fait partie du même livre que le Protoévangile, mais ayant pour sujet la résurrection et l'apparition aux disciples d'Emmaüs; — 2° sur un sacerdoce rhodien, d'après l'inscription *démotique* d'une statue trouvée à Rhodes. Le personnage dont il est question et qui est nommé ἱερεὺς de l'armée auprès de Sérapis et Isis est un général de Philopator nommé Dionysios.

APPENDICES

Rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux des commissions de publication de cette Académie pendant le second semestre de 1904, lu dans la séance du 27 janvier 1905.

Messieurs,

Depuis le rapport que vous a présenté mon regretté prédécesseur sur les travaux du premier semestre de l'année 1904, il n'a rien paru des recueils que l'Académie a pris à sa charge et dont ses membres dirigent en son nom la publication. Cette suspension

1. Voir ci-après.

apparente de notre activité s'explique par le repos et la dispersion des vacances ; mais les renseignements qui me sont fournis par les éditeurs de ces divers recueils témoignent d'une active reprise du travail de préparation et d'impression. Le premier semestre de l'année 1905 ne s'achèvera certainement pas sans que cette activité se soit manifestée par la distribution de plusieurs travaux dont la mise en état est aujourd'hui très avancée.

Du tome XXXVII (2ᵉ série) de vos *Mémoires* il n'a rien paru ; mais la deuxième partie de ce volume s'enrichira très prochainement du mémoire de notre associé étranger, M. Helbig, sur *Les attributs des Saliens*. Notre président, M. Collignon, a bien voulu en surveiller l'impression et l'illustration, qui sont achevées. Il ne reste plus qu'à mettre en pages et à tirer.

Pour ce qui concerne ce recueil, le plus ancien de ceux que nous publions, celui qui nous rattache le plus directement à l'Académie des Fréret, des Caylus et des Barthélemy, j'ai une bonne nouvelle à donner à la Compagnie. Nous aurons bientôt la table, depuis longtemps attendue, des volumes XXIII à XXXIII. Elle avait été confiée successivement à deux personnes, qui, l'une après l'autre, ont renoncé à la tâche. Celle-ci, en dernier lieu, avait été acceptée par M. Léon Dorez, l'exact et zélé rédacteur de nos *Comptes rendus*. M. Dorez promet de livrer son travail après les fêtes de Pâques. Cette nouvelle table sera moins étendue que la précédente, M. Léopold Delisle ayant recommandé à M. Dorez d'éviter un luxe de détails peut-être inutile, dont s'était embarrassé le rédacteur de la table des tomes XII à XXII. La table parue en 1874 remplissait un peu plus de 15 feuilles in-4°. La table des vingt volumes suivants ne comptera guère que 8 ou 9 feuilles, 10 au plus. Elle formera la 3ᵉ partie du tome XXXIII.

Pour les *Notices et extraits des manuscrits*, il a été envoyé à l'Imprimerie nationale une nouvelle notice qui doit figurer dans la seconde partie du tome XXXVIII ; c'est celle de M. Léopold Delisle sur le *Liber Floridus*. Elle est complètement imprimée et va être mise en pages.

Le recueil des *Historiens des croisades* est aussi en bonne voie. M. Barbier de Meynard se croit en mesure d'affirmer que le tome V des *Historiens arabes* sera terminé dans le cours de la présente année. La mise en pages du complément du *Livre des deux jardins* est commencée depuis le mois de novembre et se poursuit activement en même temps que la rédaction de l'index du volume entier.

Nous pouvons concevoir la même espérance pour le tome II des *Historiens arméniens*. Le texte est tiré depuis 1897. Ce qui a tant retardé l'apparition du volume, c'est l'introduction qui doit précéder le texte et en faciliter l'usage. Notre confrère M. Gaston Paris s'en était chargé et a été empêché de l'écrire par la maladie qui nous l'a enlevé. M. Paul Meyer a bien voulu accepter cette part de son héritage. C'est sous sa direction qu'un spécialiste compétent, M. Ch. Kohler, a rédigé cette préface, qui sera une étude très développée et très utile. Il y en a déjà 6 feuilles en pages ; le reste est à l'impression.

Historiens de France. Séries in-4°.

Obituaires (tome II. Diocèse de Chartres). — Grâce au zèle de notre confrère M. Longnon, qui a pris le lourd fardeau d'exécuter à lui seul la tâche que lui avait facilitée, jusqu'à l'an dernier, le concours d'un collaborateur aussi compétent que M. Auguste Molinier, la totalité des textes, c'est-à-dire les feuilles 1 à 60, est en bon à tirer.

Pouillés (tome VI. Province de Reims). — Les textes qui figureront dans ce volume sont imprimés, tout au moins en placards, et formeront 90 feuilles, dont les 24 premières sont en bon à tirer et les 10 suivantes en pages.

Commission des chartes et diplômes. — Du recueil entrepris par l'Académie, deux volumes sont sous presse : 1° les actes de Philippe Ier, édités par M. Maurice Prou ; 2° les actes de Lothaire et de Louis V, par MM. Ferdinand Lot et Halphen. C'est M. d'Arbois de Jubainville qui dirige et surveille la publication. En ce qui concerne les actes de Philippe Ier, les 39 premières

feuilles ont été tirées. Les feuilles 40 à 52 sont en pages. Restent à mettre en pages les placards 193 à 199 avec le dernier desquels se terminera la publication des actes de ce roi. Pour achever le volume, il n'y aura plus à mettre sous presse que la table et l'introduction, dont la moitié est rédigée.

La publication des actes de Lothaire et Louis V est moins avancée ; cependant 28 placards contenant le texte complet des diplômes sont déjà en seconde épreuve. L'indisposition de notre confrère, M. d'Arbois, a pu ralentir le travail ; mais nous avons tout lieu de compter que cette cause de retard aura bientôt disparu. Il en est une autre qui peut nous inquiéter davantage, l'absence de M. Halphen, aujourd'hui membre de l'École de Rome. En tout cas, nous sommes fondés à espérer que l'année 1905 verra l'achèvement du volume consacré aux actes de Philippe Ier.

Du tome XXXIII de l'*Histoire littéraire*, les feuilles 1 à 53 sont en pages et, de plus, il existe en placards la valeur de dix feuilles environ.

Le travail du *Corpus inscriptionum semiticarum* se poursuit sous la haute direction de M. de Vogüé, un des premiers promoteurs d'une des entreprises scientifiques qui font le plus honneur à l'Académie. Pour la partie araméenne, dont il s'occupe tout spécialement, 102 placards sont imprimés, qui formeront le premier fascicule du tome II. Le troisième fascicule du tome II, comprenant, pour la partie phénicienne, la fin des ex-votos à Tanit et à Baal-Hammon (Carthage) est en voie de préparation et sera livrée prochainement à l'impression. En même temps, M. Berger prépare le tome III qui comprendra les inscriptions phéniciennes d'Afrique en dehors de Carthage. Ces inscriptions, presque toutes d'époque romaine, se distinguent par l'emploi de l'écriture néo-punique ; elles formeront un ensemble d'un haut intérêt. La quatrième livraison du corpus himyarite en complétera le premier volume. La rédaction latine, pour laquelle M. Hartwig Derenbourg s'est adjoint M. Mayer Lambert, n'est pas assez avancée pour que l'on ait cru devoir en commencer l'impression. Les planches qui doivent l'illustrer sont composées et tirées.

Recueil des inscriptions grecques. — Il va paraître 7 feuilles et demie du tome II (inscriptions de Syrie) qui constitueront le fascicule 4 dudit tome. Deux feuilles du tome I (inscriptions du Pont-Euxin) sont imprimées. La suite du fascicule est en préparation.

Pour ce qui est de nos *Comptes rendus*, ils ont pris, depuis deux ou trois ans, grâce à une nouvelle convention avec leur éditeur, un heureux développement; une illustration soignée, que nous voudrions pouvoir donner plus abondante encore, ajoute à leur intérêt. Ils ont paru très régulièrement, dans les délais convenus. S'il y a eu parfois quelques jours de retard, ce retard s'explique par des épreuves qui se sont fait parfois attendre un peu plus longtemps qu'elles ne l'auraient dû. Je ne saurais trop vous demander, mes chers confrères, de remettre en fin de séance à M. Léon Dorez toutes les notes ou communications destinées aux *Comptes rendus* ou, quand vous n'avez pu le faire, de les lui envoyer dans le plus bref délai possible. Je vous prie aussi de lui retourner vos épreuves courrier pour courrier. Le cahier qui contiendra les dernières séances de 1904 avec la table du volume vous sera livré dans la première quinzaine de février.

L'Académie a décidé, il y a dix-huit mois, de faire dresser une table générale des *Comptes rendus* depuis l'origine de la collection jusqu'à l'année 1900 incluse. Ce travail a été confié à M. Ledos, archiviste-paléographe, qui doit l'exécuter sous la direction de notre confrère M. de Lasteyrie. Le dépouillement des quarante-quatre volumes que doit embrasser cette table est terminé. Le classement des fiches est fort avancé et l'impression du volume pourra sans doute être commencée très prochainement.

Depuis quelques années, grâce aux ressources qui lui ont été fournies par le legs Piot et par une autre donation, l'Académie est entrée dans une voie nouvelle; elle a pris l'habitude d'aider, par des subventions libérales, un intelligent éditeur à publier des recueils et des ouvrages qui n'auraient pu paraître sans notre

concours. Au premier rang de ces publications entreprises et poursuivies sous nos auspices, figurent les *Monuments et Mémoires* auxquels est plus particulièrement attaché le nom de M. Piot. Vous en avez reçu, cet été, le tome XI, qui est tout entier rempli par l'étude de M. Salomon Reinach sur *Un manuscrit de la bibliothèque de Philippe de Bourgogne à Saint-Pétersbourg* et par les héliogravures qui en reproduisent fidèlement les miniatures. Le tome XII est sous presse; les articles sont composés et les planches exécutées. Je suis heureux de saisir cette occasion pour témoigner du zèle et du goût avec lesquels M. Paul Jamot, le collaborateur que nous nous sommes adjoint, M. de Lasteyrie et moi, nous a aidés à faire des *Monuments Piot*, comme on les appelle couramment, celui peut-être de tous les recueils du même genre qui donne, des œuvres d'art antiques ou modernes qu'il reproduit, les images les plus belles et les plus fidèles.

C'est aussi grâce à ces mêmes ressources qui nous ont été créées par le legs Piot que l'Académie a pu patronner le *Recueil général des Monnaies de l'Asie Mineure*, commencé par feu H. Waddington et continué et complété par MM. Babelon et Théodore Reinach. Une allocation, prélevée sur les arrérages de la fondation Debrousse, propriété commune de tout l'Institut, a permis de faire face sans gêne aux premières dépenses d'une mise en train très compliquée et très coûteuse.

Vous avez reçu le premier fascicule du tome I de cette importante publication.

C'est aussi grâce au revenu du capital légué à l'Académie par M. Piot et habilement ménagé par votre commission spéciale que put paraître, il y a quelques mois, l'important ouvrage d'un de vos correspondants, M. Pierre Paris, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, l'*Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive*. Vous avez pu apprécier, dans les deux volumes qui vous ont été distribués, l'intérêt du texte qui fait connaître un grand nombre de monuments inédits, ainsi que l'abondance et la variété de l'illustration.

La donation De Clercq, due à la libéralité des héritiers du

célèbre collectionneur, n'a pas eu de moins heureux effets. Les commissaires que vous avez chargés de répondre aux généreuses intentions de la famille s'occupent avec diligence de mettre aux mains des érudits tout ce que renferme encore de monuments intéressants cette riche galerie. Ils y réussiront, grâce au concours des collaborateurs très bien choisis qu'ils se sont adjoints. Vous avez reçu le deuxième fascicule du tome III, *Les bronzes*, publiés par M. de Ridder.

Dans un autre ordre d'études, ce sont les fonds du budget qui ont permis de procurer l'édition de l'ouvrage intitulé *Glossaire hébreu-français du XIIe siècle*, *recueil de mots hébreux avec traduction française*, *manuscrit de la Bibliothèque nationale*, *fonds hébreu n° 302*, publié sous les auspices de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par Mayer Lambert et Louis Brandin.

Si je me suis étendu plus que ne le faisait mon éminent prédécesseur sur ces publications qui ont été commencées et qui se poursuivent à côté de vous sous votre patronage, c'est que j'ai voulu dégager et faire ressortir ainsi un nouvel aspect de l'influence que l'Académie exerce sur les études qui sont de son domaine. Alors même que, par l'effet de la saison qui nous sépare les uns des autres et des vides qui se produisent dans nos rangs, l'effort collectif de la Compagnie semble se ralentir pendant trois ou quatre mois, c'est encore sous ses auspices, dans les voies qu'elle a ouvertes et qu'elle montre du doigt, que s'ébauchent et se continuent des travaux considérables, par les soins de jeunes savants qui sont tout pénétrés de votre esprit et qui s'astreignent à pratiquer les méthodes dont vous donnez l'exemple. Nous ne nous contentons d'ailleurs pas, dans cet ordre d'entreprises, de ce haut ministère de conseil et de direction. Demandez à M. Babelon ce que représente de recherches la part qu'il a prise à l'élaboration du *Recueil des monnaies grecques en Asie Mineure*, et feuilletez les onze volumes des *Monuments Piot* : vous verrez ce que ceux-ci renferment d'articles dus à nos confrères, articles qui ont parfois pris l'étendue de tout un volume. Si nos volumes de *Mémoires* se succèdent moins rapi-

dement peut-être qu'autrefois, ce n'est pas que nous travaillions moins. C'est que notre activité a pris une autre forme, se dépense en des œuvres qui nous mettent peut-être plus vite et plus directement en rapport avec tous ceux qui ont conçu l'ambition de s'employer, en prenant modèle sur nous, à restituer, page par page, cette histoire du passé humain sur laquelle les investigations de nos devanciers ont déjà projeté tant de lumière.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS OU ENCOURAGÉS A L'AIDE DES ARRÉRAGES DE LA FONDATION PIOT, PAR M. E. POTTIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, LU DANS LA SÉANCE DU 27 JANVIER 1905.

MESSIEURS,

Par une omission que je vous prie d'excuser et dont votre Secrétaire n'est pas responsable, le compte rendu sur l'emploi des fonds votés par la Commission Piot ne vous a pas été présenté l'an dernier. Je vous soumets donc un rapport qui portera sur les deux années 1903 et 1904.

L'emploi des fonds peut se répartir en deux catégories : 1° fouilles, explorations ou missions; 2° subventions à des ouvrages.

ANNÉE 1903

Fouilles, explorations et missions. — En 1903, l'Académie a accordé une somme de 350 fr. à M. Perdrizet, chargé de cours à la Faculté des lettres de Nancy, comme reliquat dû pour ses frais de mission à Sidon, et une autre somme de 150 fr. pour faire exécuter des photographies aux environs

de Beyrouth d'après les monuments étudiés par lui au cours de son exploration. Ce voyage de M. Perdrizet, dont vous avez entendu ici-même le compte rendu (*C. Rendus*, 1903, pp. 252, 254), a eu pour effet d'élucider plusieurs questions relatives à l'emplacement et à l'architecture du temple d'Eschmoun, et d'étudier sur place trois nouveaux exemplaires de ces inscriptions de fondation, dont vous ont entretenu nos confrères MM. Berger et Clermont-Ganneau.

M. Degrand, consul de France à Philippopolis, déjà connu de l'Académie pour ses recherches en Thrace, avait reçu 1000 fr. pour ouvrir un tumulus à Costiévo. A plusieurs reprises, la Commission a fait l'éloge devant vous des rapports si consciencieux de cet excellent explorateur, de sa méthode de travail. Ses trouvailles, qui font surtout connaître la couche préhistorique de la Macédoine antique, ont enrichi d'objets nombreux le Musée du Louvre et le Musée de Saint-Germain. Notre Président, M. Collignon, vous a dit, en plusieurs de ses communications, l'intérêt de ces recherches (*C. R.*, *id.*, p. 80, 643). C'est aussi M. Degrand qui a fait connaître le trésor d'Izgherli dont M. Babelon a entretenu l'Académie (*id.*, p. 390).

Deux cents francs octroyés à M. Bertaux, maître de conférences à la Faculté de Lyon, lui ont permis de faire photographier un important manuscrit à miniatures, du temps de Charles VIII, appartenant à la Bibliothèque royale de Naples. On sait quel succès a accueilli la grande publication de M. Émile Bertaux sur l'*Art dans l'Italie méridionale de la fin de l'Empire romain à la conquête de Charles d'Anjou*, et nous ne pouvons que nous féliciter de l'avoir aidé dans son travail.

Six cents francs à M. Cartailhac et à son collaborateur M. l'abbé Breuil, 400 fr. à M. Émile Rivière, ont été des encouragements utiles à la science du préhistorique en France. L'exploration des cavernes des Pyrénées et de la Dordogne a fourni en particulier des documents du plus haut intérêt,

et vous avez pu apprécier, par les calques mêmes qui vous ont été présentés, la perfection extraordinaire des dessins d'animaux gravés et peints sur les parois de ces grottes (*id.*, p. 117; cf. 1904, p. 487).

L'Afrique continue à être l'objet d'une sollicitude toute particulière de votre part. Vous avez d'abord accordé une nouvelle subvention de 3.000 fr. au R. P. Delattre pour la continuation de ses fouilles à Carthage, et jamais votre confiance n'a été mieux récompensée. Vous vous rappelez la découverte retentissante des deux sarcophages de marbre, portant les statues couchées d'une prêtresse et d'un prêtre carthaginois. Ces monuments rehaussés de vives couleurs et de dorures sont aujourd'hui le plus bel ornement du Musée de Saint-Louis (*C. R.*, *id.*, p. 6, 11, 177, 635). On peut estimer que le vaillant et infatigable missionnaire nous a rendu plus que décuplée la valeur des sommes qui lui avaient été confiées.

Vous avez donné 600 fr. au docteur Carton pour continuer ses fouilles à El-Knissia, près de Sousse, et 1000 fr. à M. Méhier de Mathuisieulx pour explorer une partie de la Tripolitaine. Le théâtre d'El-Knissia a été dégagé complètement par M. Carton (*id.*, p. 268, 283). Le voyage de M. de Mathuisieulx a rapporté le plus beau spécimen connu d'écriture néo-punique, qui est en même temps un document historique de premier ordre; il a été commenté ici par notre confrère M. Clermont-Ganneau (*C. R.*, 1904, p. 553; cf. p. 403).

Ouvrages et Mémoires. — En 1903, la Commission a entendu la lecture d'un rapport de M. Homo sur sa mission à Rome ayant pour objet l'étude de l'enceinte d'Aurélien.

Sur les fonds Piot, M. Leroux a reçu 2.016 fr. pour éditer le dernier fascicule du *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque nationale*, publié par M. de Ridder; 3.000 fr. pour l'impression du fascicule 2, tome IX, des *Monuments*

et Mémoires de la Fondation Piot ; 3.000 fr. pour le 1er fascicule du tome X.

ANNÉE 1904

Fouilles et missions. — Sur le budget de 1904 nous avons inscrit la subvention ordinaire de 3.000 fr. pour les fouilles du R. P. Delattre à Carthage. Sur la demande de M. Degrand, une somme de 3.210 fr. lui a été votée pour exécuter des fouilles à Apollonie du Pont. Enfin, 2.000 fr. ont été remis à M. Bigot, pensionnaire architecte de l'Académie de France à Rome, pour retrouver l'emplacement et les dimensions exactes du *Circus maximus*. La Commission n'a pas encore de rapport complet sur les résultats de ces diverses missions. Mais le P. Delattre a déjà signalé à l'Académie quelques-unes de ses trouvailles partielles, en particulier des épitaphes carthaginoises et un nouveau sarcophage de marbre sculpté (*C. R.*, 1904, p. 18, 36, 505).

La Commission a reçu diverses communications du R. P. Ronzevalle sur un certain nombre d'antiquités qu'il a pu recueillir et étudier, au cours de tournées entreprises aux environs de Beyrouth et facilitées par le petit subside de 300 fr. qu'il doit à l'Académie. Son mémoire sur un bas-relief d'Emèse et sur plusieurs monuments palmyréniens a été analysé ici par M. le marquis de Vogüé (*C. R.*, 1903, p. 276). Lui-même a publié (*C. R.*, 1904, p. 8) un curieux bas-relief représentant un dieu-cavalier d'un caractère tout local.

Nous avons entendu aussi la lecture du mémoire de M. Eugène Déprez, précédemment subventionné par l'Académie pour étudier l'histoire de la Tour de Londres et des châteaux royaux d'Angleterre.

On voit que la Commission se conforme scrupuleusement au vœu qui avait été exprimé et qui est consigné dans un

rapport de M. Babelon (1903, p. 52) : exiger de toutes les personnes, appelées à bénéficier des libéralités de l'Académie, un rapport justifiant de leurs travaux et de l'emploi des fonds qui leur sont accordés. C'est ce contrôle qui nous permet de prouver que les sommes votées ont produit des résultats appréciables et utiles à l'avancement de la science.

Ouvrages subventionnés. — La surveillance est plus facile encore pour les publications qui sont du ressort immédiat de l'Académie. Chaque année, vous pouvez apprécier l'importance des articles et des planches qui paraissent dans les *Monuments et Mémoires* de la Fondation Piot. La subvention payée à M. Leroux pour l'impression du tome X, 2e fascicule, votée sur l'exercice précédent, a été de 3.000 fr. ; celle du tome XI, fascicules 1 et 2, qui contient l'important mémoire de notre confrère, M. S. Reinach, sur le manuscrit à miniatures qu'il a découvert à Saint-Pétersbourg, s'est élevé à 6.000 fr. Enfin une somme de 3.200 fr. a été soldée pour la publication de l'ouvrage de M. Pierre Paris sur l'*Art et l'Industrie de l'Espagne primitive*. Ces deux volumes, illustrés de nombreuses gravures et de planches, exposent le résultat des fouilles et des explorations répétées de M. Paris et de M. Engel sur le sol d'Espagne. M. Heuzey a signalé ici, à plusieurs reprises, l'accroissement de richesses qui en est résulté pour nos collections ; une salle spéciale a été consacrée à l'Espagne dans les galeries du Musée du Louvre.

Chez le même éditeur, notre confrère, M. Babelon, a fait paraître, en collaboration avec M. Th. Reinach, le premier fascicule du *Recueil général des Monnaies d'Asie Mineure*, dont les matériaux avaient été préparés par M. Waddington. Les fonds du legs Piot n'ayant pas paru suffisants pour assurer la mise en train de ce grand ouvrage, les délégués de notre Académie ont obtenu de l'Institut, sur le legs Debrousse, une somme de 5.000 fr. qui a été affectée à

la première partie de cette publication, dont la suite sera assurée par les ressources propres de notre budget.

Tels sont, Messieurs, les travaux très variés dont la Commission Piot a eu à s'occuper, qu'elle a encouragés dans la mesure de ses ressources et en obéissant aux intentions du testateur qui a surtout songé aux manifestations de l'art sous toutes ses formes.

Cette variété vous montrera qu'elle a cherché à répondre à tous les besoins de la science historique, à quelque catégorie qu'elle appartînt : monuments préhistoriques, antiquités orientales, grecques, romaines, byzantines, architecture du moyen âge, peintures de manuscrits, elle a tout embrassé dans le court espace de deux années. Elle espère ainsi se conformer au caractère même de notre Compagnie, dont l'unité fondamentale admet tant de spécialités diverses et qui se fait un devoir de seconder un effort scientifique, d'où qu'il vienne, pourvu qu'il soit sincère et désintéressé.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les deux ouvrages suivants, publiés sous les auspices de l'Académie :

Le tome III du *Catalogue de la collection De Clercq*, 2e fascicule : *Les bronzes*, par M. A. de Ridder (Paris, 1905, in-4o).

Glossaire hébreu-français du XIIIe siècle, par MM. Mayer Lambert et Louis Brandin (Paris, 1905, in-4o).

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« Le baron Carra de Vaux, dont l'Académie connaît les beaux travaux sur les philosophes arabes, m'a prié de lui offrir les études qu'il a consacrées au déchiffrement des inscriptions étrusques.

« M. Carra de Vaux croit avoir trouvé dans le turc oriental, comme un autre savant dans le finnois, une langue ayant avec l'étrusque des origines communes, et c'est à l'aide de cette langue qu'il a entrepris de résoudre un problème dont il n'a été encore publié aucune solution satisfaisante.

« L'auteur des nouvelles recherches s'appuie d'abord sur les dialectes turcs connus pour montrer les variations phonétiques régulières qu'ils présentent, afin d'appuyer sur des bases solides les analogies qu'il relèvera en avançant dans l'étude de l'étrusque.

« Puis il fait observer que si, pour vérifier son hypothèse, il s'attaque de préférence aux racines plutôt qu'aux désinences, c'est que ces dernières n'ont pas chez les populations de langue tartare l'importance qu'elles ont acquise chez les Aryens et les Sémites.

« Enfin il essaye de montrer par de nombreux exemples que la plupart des mots grecs et latins qui n'ont pas de bonnes étymologies du côté aryen — par exemple les noms de lieux, d'hommes, de héros, de dieux, les termes religieux — sont explicables par les racines turques.

« De cette proposition découle ce corollaire, que les populations sur lesquelles se sont étendues par degrés les tribus grecques et latines, tels les Thraces, les Phrygiens, les Cariens, les Crétois, étaient apparentés entre eux et auraient appartenu à la famille tartare. De là à penser avec Hérodote que les Tyrrhéniens italiens venus de Lydie étaient les frères des Tyrrhéniens restés en Thrace, il n'y avait qu'un pas. C'est ce pas qu'a fait le baron Carra de Vaux.

« De même qu'en algèbre, on suppose le problème résolu pour le mettre en équation, de même l'auteur, qui est un polytechnicien, a émis l'hypothèse et a cherché à la vérifier.

« Au cours de ses premières tentatives, il s'est quelquefois égaré; mais il a profité des conseils qui lui ont été donnés pour retrouver une bonne piste, a corrigé les erreurs qui lui ont été signalées, et il arrive aujourd'hui avec des étymologies bien curieuses et des analogies de racines groupées en familles bien intéressantes. Des noms propres, il est passé aux noms des animaux et des armes ou des objets usuels; et là encore il a trouvé entre le grec, le latin, le turc oriental et l'étrusque, quand le sens d'un mot était sûrement déterminé, les rapprochements qui, s'ils sont lus au hasard, témoignent d'un hasard bien extraordinaire : *ovis*, *capra*, *histrio*, *balteus*, *sagitta*, *atrium*, et bien d'autres rentrent dans cette catégorie. Une seconde comprend des termes relatifs à la religion et au calendrier : *puteal*, *sacrum*, *solemnis*, *augur*, *vates*, *sinister*, *dexter*, *festum*, *fanum*, *sæculum*, *idus*, *calendæ*, *ceremonia*, *strena*. Dans les noms propres, je remarque :

Pégase, *Poseidon*, *Muse*, *Cyclope*, *Bellérophon*, *Palladium*, *Chimère*, *Tarquin*, *Hermes*, *Minerve*, *Agamemnon*, *les Mânes*. Enfin, appliquant ces procédés de déchiffrement à trois petites inscriptions, l'auteur donne la traduction du texte gravé sur la statue dite de l'orateur de Florence, sur le lampadaire de Cortone et sur le cippe de Volterra.

« Il appartient aux philologues de se prononcer sur ces premiers essais de déchiffrement; mais il m'a paru nécessaire d'y insister et d'appeler sur eux l'attention de l'Académie, parce qu'ils sont le fruit d'un travail très sérieux et d'un esprit très mûr et très averti. »

SÉANCE DU 3 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. COLLIGNON.

M. le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes adresse au Secrétaire perpétuel l'ampliation d'un décret, en date du 29 janvier 1905, qui approuve l'élection de M. Élie Berger, comme membre ordinaire de l'Académie, en remplacement de M. Wallon, décédé.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture du décret. Il introduit ensuite M. Élie BERGER et le présente à l'Académie.

Le PRÉSIDENT, au nom de l'Académie, souhaite la bienvenue au nouvel élu et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. le Ministre transmet ensuite à l'Académie un rapport de M. Auguste Chevallier sur sa mission dans la région du Chari et du lac Tchad, mission subventionnée par l'Académie sur les fonds Benoît Garnier.

Renvoi à M. HAMY, qui est prié de faire et de lire un résumé de ce rapport à l'Académie.

Par une autre lettre, adressée au Président de l'Institut, M. le Ministre fait connaître que, à l'occasion du Congrès international archéologique qui doit se tenir à Athènes, au mois d'avril

prochain, les facilités les plus grandes seront fournies aux congressistes par les Compagnies de chemin de fer et les Compagnies de navigation françaises.

M. Clermont-Ganneau a la parole pour une communication :

« Grâce à l'initiative éclairée de son président, notre confrère le prince d'Arenberg, membre de l'Académie des beaux-arts, le Conseil d'administration du canal de Suez a décidé d'entreprendre des fouilles archéologiques dans la région traversée par le canal. La direction de ces recherches a été confiée à M. Clédat, de l'Institut d'archéologie orientale du Caire, qui a déjà fait brillamment ses preuves à Baouît, dans la Haute-Égypte. Le point choisi pour la première campagne est un tell antique, appelé aujourd'hui Tell el-Herr et situé entre le canal et Farama, l'ancienne Péluse, à environ 18 kilomètres au Sud-Ouest de celle-ci.

« Je viens de recevoir de M. Clédat une lettre en date du 18 janvier dernier, dans laquelle il me communique quelques détails sur les résultats des travaux commencés depuis une huitaine de jours seulement. Ses premiers sondages dans les ruines du kasr lui ont donné la certitude d'y recueillir des monuments de l'époque saïte. Il me signale, en outre, quelques fragments d'inscriptions grecques de basse époque, très mutilées, et une petite monnaie de bronze portant, dit-il, sur ses deux faces, une assez longue légende en phénicien.

« Examen fait des croquis fidèles qu'il m'envoie de cette monnaie, j'y reconnais un quart de sicle juif, avec les symboles ordinaires du vase, du *Loulab* et des *ethrogs*, accompagnés de la légende en caractères hébreux archaïques :

שנת ארבע — לגאלת ציון

L'an IV de l'indépendance de Sion.

« Cette trouvaille me semble présenter un intérêt exceptionnel en raison des conditions particulières dans lesquelles elle a été faite. D'abord, elle atteste l'existence, en ce point, d'un élément juif; et ce n'est pas là un fait indifférent pour l'identification déjà proposée de Tell el-Herr avec l'antique Magdolum de l'Iti-

néraire Antonin, le Magdolon d'Hérodote, et un des Migdol mentionnés par la Bible, celui dont nous parle Jérémie (XLIV, 1) comme étant déjà un des lieux de résidence des juifs fixés en Égypte. Ensuite, elle est de nature à introduire un nouvel élément d'information dans un problème numismatique encore très débattu. La série monétaire à laquelle appartient cette pièce a été attribuée tantôt à la période des Macchabées Hasmonéens, tantôt à la grande révolte juive de 65-70 J.-C. Il peut sembler, du moins à première vue, que le transport d'une espèce de ce genre en Égypte s'accorderait mieux avec la première hypothèse qu'avec la seconde. Il ne faudrait pas, cependant, conclure trop vite sur ce point. Quoi qu'il en soit, cet indice, tout faible qu'il soit, nous permet d'espérer la découverte d'antiquités juives à Tell el-Herr. Aussi ai-je vivement engagé M. Clédat à diriger son attention dans ce sens et à ne pas négliger l'exploration minutieuse des couches superficielles qu'il aura à traverser avant d'atteindre le niveau des époques plus anciennes qui sont naturellement son objectif principal. »

M. Delisle a la parole pour une communication :

« M. de Mély m'a prié d'annoncer à l'Académie qu'il a reçu deux lettres desquelles il résulte qu'une photographie du saint suaire de Turin, autre que celle qui a été mise en vente, a été faite, et qu'elle a donné une épreuve positive, ce qui doit faire tomber la légende du suaire négatif. »

M. Dieulafoy fait à l'Académie la communication suivante :

« En creusant une tranchée dans la *Gran Via* de Grenade, des ouvriers ont trouvé, à 4 mètres de profondeur et sur l'emplacement de l'ancien palais de Kheti-Meriem, un pot de terre contenant, dit-on, 600 dinars d'or d'une très grande beauté. Ils en donnèrent quelques-uns à des enfants pour jouer au bouchon, en vendirent d'autres à quelques passants, d'abord à un réal (0 fr. 20), puis à une peseta (0 fr. 80), et en dernier lieu, paraît-il, ils en cédèrent soixante-dix pour 200 pesetas à un orfèvre du Zacatin.

« Le propriétaire des immeubles portant les numéros 69, 70, 71 de la *Gran Via*, chez qui le trésor avait été découvert, fut enfin

prévenu et put rentrer en possession de cent quarante pièces d'or.

« Des renseignements qui me sont parvenus, il résulte qu'il s'agit de pièces remontant à l'époque almohade de l'émir Aboû Yoûsouf Yakoûb qui régna de 1184 à 1199 de notre ère. Voici, d'ailleurs, leur description :

« Les pièces ont 0^{m} 028 de diamètre, 0^{m} 001 d'épaisseur moyenne et pèsent, les plus légères, 4 gr. 25, et, les plus lourdes, 4 gr. 65. Elles valent donc, en or de France, celles-là 15, et celles-ci 16 francs.

« Toutes ces monnaies sont rondes. Sur l'avers elles portent une inscription en caractères naskhi comprise dans un carré et répartie sur cing lignes :

Au nom du Dieu clément et miséricordieux.
Louanges au Dieu unique.
Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allâh.
Mohammed est l'envoyé d'Allâh.
Le Mehdi est l'Imam de ce peuple.

« Sur les segments on lit :

L'Émir des croyants
Aboû Yoûsouf Yacoûb
Fils de l'Émir des croyants.

« Sur le revers, et disposé dans un cadre comme sur l'avers, se présente une autre légende :

Celui qui maintient l'ordre d'Allâh, le khalife,
Aboû Mohammed Abd-el-Mumin fils de
Ali Émir des croyants, fils de
L'Émir des croyants Aboû Yacoûb
Yoûsouf fils de l'Émir des croyants.

« Enfin, les quatre segments portent chacun une maxime :

Et il n'y a de secours qu'en Dieu.
Et votre Dieu est un Dieu unique.
Il n'y a pas d'autre Dieu que lui le Clément et le Miséricordieux.
Et les biens dont vous jouissez procèdent de Dieu.

« Les Grenadins attachent un très grand prix à cette découverte ; elle ne comble pourtant aucune lacune. Il a paru cependant nécessaire d'en informer l'Académie, en raison de la valeur considérable du trésor et l'état de conservation des dinars. »

M. Hamy donne lecture d'une note sur les résultats archéologiques des explorations sahariennes de M. F. Foureau (1877-1899) [1].

M. Havet fait une communication sur la mise en relief par disjonction dans le style latin.

MM. Salomon Reinach, Boissier, Bréal et A. Croiset présentent à ce sujet des observations auxquelles répond M. Havet.

COMMUNICATION

NOTE SUR LES RÉSULTATS ARCHÉOLOGIQUES DES EXPLORATIONS SAHARIENNES DE M. F. FOUREAU (1877-1899),

PAR M. E.-T. HAMY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Les explorations sahariennes de M. F. Foureau ont accumulé dans les vitrines du Musée d'ethnographie du Trocadéro d'incomparables collections d'*antiquités de l'âge de pierre*, rassemblées sur une surface immense du désert qui ne comprend pas moins de *quinze degrés* du N. au S. et de *huit degrés* de l'O. à l'E. M. Foureau a ainsi réuni les éléments d'une carte archéologique du Sahara, exécutée grâce au bienveillant concours de l'Académie et que je

1. Voir ci-après.

vous présente en son nom. Cette carte, très chargée, ne mentionne pas moins de 223 localités dans lesquelles notre voyageur a recueilli les matériaux qu'il nous a rapportés, avec un soin et une méthode dignes des plus grands éloges.

Grâce à ces documents, nous pouvons maintenant nous faire des idées plus exactes sur les populations antiques, largement distribuées jadis dans ces contrées que ne parcourent plus aujourd'hui que quelques nomades affamés. Il devient possible de contrôler les assertions, plus ou moins fondées, des archéologues et des ethnographes sur ces anciens indigènes et sur leurs affinités ethniques.

Mais avant d'aborder cet examen critique et pour mieux faire la part de l'éminent explorateur dans la récolte et dans l'étude des antiquités sahariennes, il convient de dresser d'abord aussi exactement que possible le bilan des découvertes antérieures aux siennes, en remontant jusqu'aux premières constatations relevées en Algérie il y a un peu plus d'une quarantaine d'années.

I

Les plus anciennes notions acquises sur l'existence d'un âge de pierre dans les contrées barbaresques dépasseraient peut-être cette période. Elles correspondent, en effet, à la fondation des premières institutions scientifiques de Constantine et d'Alger. Parmi les collections réunies dans cette dernière ville figuraient, par exemple, divers instruments de pierre taillés ou polis, provenant de localités largement espacées depuis le littoral jusqu'aux confins du Tell, et l'on citait dès lors des découvertes décisives faites à Géryville, dans le Sud Oranais, à Djelfa, sous la parallèle d'Alger, enfin sur les pentes méridionales de l'Aourâ ; Berbrugger, Reboud, Mac-Carthy passaient pour les créateurs de cette archéologie nouvelle.

C'est toutefois l'abbé Richard, un prospecteur de sources, qui, se rendant d'Alger à Laghouât dans l'hiver de 1868-1869, signala les premiers gisements de silex taillés à l'entrée du Sahara. Les collections qu'il avait ramassées auparavant sur notre propre sol lui avaient appris à reconnaître, dès l'année 1868 [1], les connexions qui existent entre la présence des silex taillés et l'existence des sources, et il était assez heureux pour avoir, cinq ou six fois, l'occasion de contrôler cette découverte en pénétrant par Djelfa et Laghouât dans le Sud algérien. A l'oasis d'El-Assafia, près des sources d'Aïn-el-Ibel, à Mocta-el-Oust, et enfin près d'Aïn-Ouessera, il recueillait des couteaux, des scies, des flèches, des percuteurs, etc. [2].

Ces instruments primitifs, de dimensions fort minimes, n'offraient rien de bien spécial, et tout ce qu'on pouvait tirer de leur examen se bornait à démontrer l'existence d'un homme saharien en des temps antérieurs *à la connaissance des métaux* et dans des conditions de milieux nécessairement très différentes de celles qui dominent aujourd'hui [3].

L'aspect banal de ces premières pierres taillées transméditerranéennes n'avait rien qui pût forcer l'indifférence des archéologues algériens, que le romain et le punique attiraient seuls, et il ne paraît pas que l'un d'eux se soit occupé de chercher d'autres dépôts, analogues à ceux de l'abbé Richard, jusqu'au jour où l'interprète Féraud, qui s'était illustré en 1863 par la découverte des nécropoles mégalithiques de Bou-Mezrough, rencontra à Ba-Mendil (1871), à quatre kilomètres au Nord de Ouargla, un atelier de l'âge de pierre où abondaient d'élégantes petites pointes de

1. *Comptes rendus Acad. sc.*, t. 66, p. 1057. Séance du 25 mars 1858.
2. Cette petite collection est déposée au Musée du Trocadéro.
3. *Compt. rend.*, t. 68, p. 196. Séance du 25 janvier 1869. — L'année suivante, le même archéologue trouvait à Tôr, au pied du Sinaï, des stations analogues.

flèches, à double barbelures, travaillées avec une délicatesse qui en faisait souvent de véritables bijoux [1].

Tous les amateurs que leurs travaux ou leur service appelèrent dans ce cercle voulurent en obtenir des spécimens, et M. Ph. Thomas (1876), Largeau (1877), d'autres encore signalèrent successivement autour de Ouargla les magnifiques gisements de Ngouça, de Hassi M' Kaddam, de la grande île de l'Oued-Mya, de Kef-ès-Soulthan, etc. [2].

M. Thomas recueillait notamment une quantité de ces petites flèches à ailerons et à pédoncules « taillées avec un art et une habileté étonnants », quelques autres outils moins finement exécutés et, mélangés à ce silex, « de nombreux débris d'œufs d'autruche, dont quelques-uns sont évidemment travaillés en forme de bijoux » ronds ou triangulaires, enfin quelques fragments de poteries ornés parfois de dessins grossiers.

Les découvertes de Largeau, exposées dans son intéressant volume sur *Le pays de Rirha* [3], mentionnent les mêmes objets avec des variantes qui ne sont pas sans intérêt. La station de Kef-ès-Soulthan, par exemple, lui a donné « des couteaux droits, des lames courbes et tranchantes à pointe arrondie, dont quelques-unes n'ont pas moins de 8 centimètres, des pointes de flèches et de javelots » dont la forme diffère, dit-il, de celles qu'il avait déjà « trouvées éparses derrière Ba-Mendil »; ce sont encore de petites haches, d'autres instruments « taillés en pointe avec une entaille sur

1. Cf. L.-Ch. Féraud, *Le Sahara de Constantine* (Alger, 1887, in-8°), p. 526. — La collection de M. Féraud est au Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

2. Thomas, *Recherches sur un atelier de silex taillés à Ouargla* (*Algérie*) (*Mat. pour l'hist. de l'homme*, t. VIII, p. 71-75, 1876). — Idem, *Note sur l'atelier préhistorique d'Hassi el M' Kaddam, à 8 kilom. N. de l'oasis de Ouargla* (*ibid.*, p. 266-269, fig. 113-128, 1876).

3. V. Largeau, *Le pays de Rirha, Ouargla. Voyage à Ghadamès* (Paris, 1879, in-12), p. 32, 185, 327, etc.

le côté par où on les saisissait sans doute avec le pouce; des percuteurs; enfin deux scies dont l'une a les dents artistement travaillées[1] ». L'une des pièces les plus curieuses que Largeau nous ait rapportées est un long cylindre de pierre de 0 m 45, aplati et aminci du bout, trouvé dans l'Oued-Mya et que je prends pour le soc d'une charrue primitive[2].

Le champ d'exploration de Largeau s'est étendu jusqu'à Hassi-es-Zmaïla, à 110 kilomètres au N.-E. d'El Goléa, et le nombre des stations qu'il a découvertes s'élève à dix, en dehors de Ba-Mendil et de Kef-ès-Soulthan déjà connus. Elles se rencontrent à Hassi-Mohammed ben Khout, à Ougroud Badjediann, au Gour-Mahiguann, à Hassi-Djemel, à Hassi-ès-Zmaila, sur la route de Ouargla à El Goléa, puis, sur le chemin de retour, à la Gara t'el Oukser, à Koudiat el Hassi-Mammar, à Areg ed Dem, Belet Amar et Hassi ben Rirha[3].

Les missions Choisy (janvier-avril 1880) et Flatters (février-juin 1880) venaient bientôt apporter de nouveaux

1. Cette collection, envoyée par Largeau au Ministre de l'instruction publique, fait partie des magnifiques collections préhistoriques Nord-Africaines du Musée d'ethnographie du Trocadéro. Les pierres travaillées de Areg ed Dem, au sud de Tougourt, sont au Musée de la ville de Niort, patrie de Largeau.

2. Cf. E.-T. Hamy, *Laboureurs et pasteurs berbères. Traditions et survivances* (Assoc. fr. pour l'avanc. des Sc. Conférences de Paris, 1900, br. in-8°, p. 9).

3. Charles Grad avait trouvé auparavant des gisements de silex taillés plus loin dans le Sud (ses deux explorations sahariennes sont de 1871-1872 et de 1875), mais ce n'est que bien plus tard qu'il a fait connaître sommairement ces trouvailles sans en dire rien de très précis (cf. R. Virchow, *Pfeilspitzen und Messer aus Feuerstein aus der Algierischen Sahara* (*Verhandl. d. Berlin Gesellsch. für Anthrop.*, etc., 1885, § 93, fig.). Les stations énumérées dans cette note sont Haci Medjira (je reproduis les orthographes de Grad), Hassel ed Danoun, Gourd et Teurba, Feidj d'Aïn Teiba, Gassi d'El Biodh, au Sud des dunes d'El Goléa. Mais Grad ne distinguait plus dans ses collections les pièces provenant de chacun de ces gisements, « les papiers qui servaient d'enveloppe ayant été déchirés », écrivait-il à Virchow.

résultats. L'itinéraire suivi par la première de Laghouât à El Goléa par Zabbacha, est jalonné de dépôts de silex taillés qu'a relevés avec soin le Dr Weisgerber, médecin de l'expédition, et *six* stations nouvelles se sont inscrites sur la carte au Sud de Zabbacha ; dans la vallée d'Aïn Massin, près de Sidi-Menaa ; aux puits de El Hassi ; au Teniet el Ans ; sur le plateau de Naûmar ; enfin à El Goléa même. La route de retour vers Ouargla traverse le gisement des dunes de Mechgarden, puis au delà d'une contrée stérile et inhabitable, elle coupe la station de Hassi-Berken et vient retrouver, aux abords de Ouargla, les riches gisements déjà signalés par Féraud et par M. Thomas.

Une constatation intéressante semble ressortir des observations de M. Weisgerber, c'est celle de l'ancienneté nécessaire de l'âge de pierre saharien[1] qui s'accentue par l'observation à El Hassi d'une *couche gypso-calcaire* recouvrant l'atelier de silex d'une croûte de 0 m 60 à 1 m 50 d'épaisseur. M. Weisgerber s'est, en outre, attaché à faire connaître des différences qui se manifesteraient au point de vue de la matière, du travail, de la patine, entre les objets travaillés des plateaux et des vallées de l'Oued-Mya, par exemple, et il est disposé à admettre que l'homme saharien aurait occupé tout d'abord les plateaux pour descendre ensuite dans les bas-fonds, où il est demeuré plus tard et a marqué son empreinte encore reconnaissable.

Rabourdin, qui de Ouargla se dirigeait avec Flatters vers le Tassili, a ramassé des instruments de pierre dans *dix-sept* localités, entre Hassi Medjida visité déjà par Grad et Aïn Hadjedi, tout le long de l'Oued Igharghar, et

1. Cf. N. Weisgerber, *Rapport sur les faits anthropologiques observés pendant la mission* (*Documents relatifs à la mission dirigée au Sud de l'Algérie, par M. Choisy*, t. II, pl. XXXII-XXXIII; t. III, p. 423-424. Paris, 1895, in-4°). — Cf. *Rev. d'anthrop.*, 2e sér., t. III, p. 656, 1880, et *Rev. arch.*, juillet 1881, pl.

douze de ces gisements peuvent être considérés comme des restes d'ateliers préhistoriques.

La relation de Rabourdin[1] renferme quelques observations toutes neuves : ce savant a indiqué le premier, dans la station fort étendue de Hassi Rhatmaïa, une remarquable localisation des formes industrielles. « Chaque sorte d'instrument occupe, dit le voyageur, un emplacement particulier. Les couteaux gisent à une place..., les flèches à une autre... ; les pierres ne sont pas classées par grosseur, mais suivant leurs formes... ; témoignage authentique, ajoute Rabourdin, de la division du travail aux âges préhistoriques. » Dans ce même gisement se trouvaient quatre œufs d'autruche, ouverts à l'un des pôles, sortes de vases à eau symétriquement enfouis dans le sable, et des débris d'œufs du même oiseau transformés en outils. Une *cyprée* des Maldives et un fragment de *hache polie en néphrite* fort analogue à celles de la Nouvelle-Zélande, signalent l'une et l'autre des communications probables entre le Sahara et l'Océan Indien en ces âges antiques.

On doit enfin à Rabourdin la constatation d'un fait non moins inattendu : la présence en certains points de la vallée de l'Igharghar de véritables *haches de Saint-Acheul*, taillées à larges éclats dans un grès siliceux. La collection de ce voyageur ne renferme pas moins de cinq de ces instruments aux formes si particulières, provenant de la région entre Temassinine, Gouiret-Antar et l'Oued Fendhar et ne différant que par la matière de celles des alluvions quaternaires de la Somme ou de l'Ouse. On n'avait jusqu'alors découvert de ces instruments au *facies paléolithique* que dans le Nord de la province d'Oran, dans les grottes

1. L. Rabourdin, *Les âges de pierre du Sahara central* (*Bull. Soc. d'anthrop. de Paris*, 3e sér., t. IV, p. 115-162, carte, 1881). — Cf. *ibid.*, 3e sér., t. III, p. 581. — La collection Rabourdin est au Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

d'Ousidan, d'une part, à 12 kilomètres de Tlemcen[1], et de l'autre, vers le pont de la Djeddiouïa, sur la ligne d'Alger à Oran[2].

En résumé, au moment où M. Foureau commençait la série de ses belles explorations sahariennes, la liste des stations de l'âge de pierre découvertes au désert était d'environ *trente-cinq*, s'étendant jusque vers le 27e degré, et les territoires occupés par ces centres d'habitat dessinaient une sorte de fourche dont les dents étaient tournées vers l'Équateur ; la dent de l'Ouest plus courte dépassant à peine El Goléa, tandis que celle de l'Est s'allongeait sur l'Igharghar, gagnait le Tassili, et que dans l'intervalle la courbe reculait très sensiblement vers le Nord.

Les lieux occupés par ces amas de pierres travaillées, très inégalement distribués, à proximité des points d'eau, à travers tout ce vaste espace, passaient, aux yeux de quelques-uns, pour appartenir à deux époques très différentes ; certains gisements en petit nombre pouvaient être considérés, disait-on, comme paléolithiques, tandis que la plupart étaient néolithiques, mais présentaient d'une station à une autre assez de différences pour autoriser l'hypothèse d'une lente *évolution régionale.*

Plusieurs spécialistes, comparant de plus près ces instruments de pierre d'origine assez espacée, étaient disposés à accepter la réalité d'un développement *du Sud au Nord*, en même temps qu'ils recherchaient des différences entre les stations de *thalwegs* et celles de *plateaux.*

Le point de départ initial restait d'ailleurs *unanimement placé dans l'Est* : c'était le seul moyen d'expliquer la présence de la jadéite, de la *cyprée*, etc.

La poterie, rare encore et mal examinée, ne présentait,

1. Bleicher, *Recherches d'archéologie préhistoriques dans la province d'Oran et dans la partie occidentale du Maroc* (*Mat. pour l'hist. nat. et prim. de l'homme*, mai 1875, t. X, p. 193-201, fig. 19-82).

2. *Ibid.*, t. XI, p. 47, 1876.

pensait-on, dans sa fabrique et dans son décor aucune particularité bien caractéristique.

L'œuf d'autruche, vase à boire ou pièce d'enfilage, n'apprenait rien par sa distribution. Mais il était déjà à peu près établi que le vrai *grattoir* fait à peu près défaut avec l'industrie de la peau dont il est l'engin essentiel[1], et que la *hache polie*, si caractéristique ailleurs, est rare dans tout le Sahara.

Tel était le bilan de la science préhistorique, en ce qui concerne les régions sahariennes, au moment où M. Foureau allait aborder, en cheminant vers le Sud inconnu, les difficiles problèmes de l'archéologie désertique.

II

Dès sa première visite à Ouargla (mars-avril 1877), notre voyageur s'était intéressé aux recherches d'archéologie préhistorique déjà commencées dans l'oasis et avait formé une première collection qu'il montra à l'Exposition Universelle de 1878[2].

A la fin de cette même année, il avait fait ses premières découvertes personnelles entre El Hadjira et Hassi Mammar, et dans les environs de Brezina.

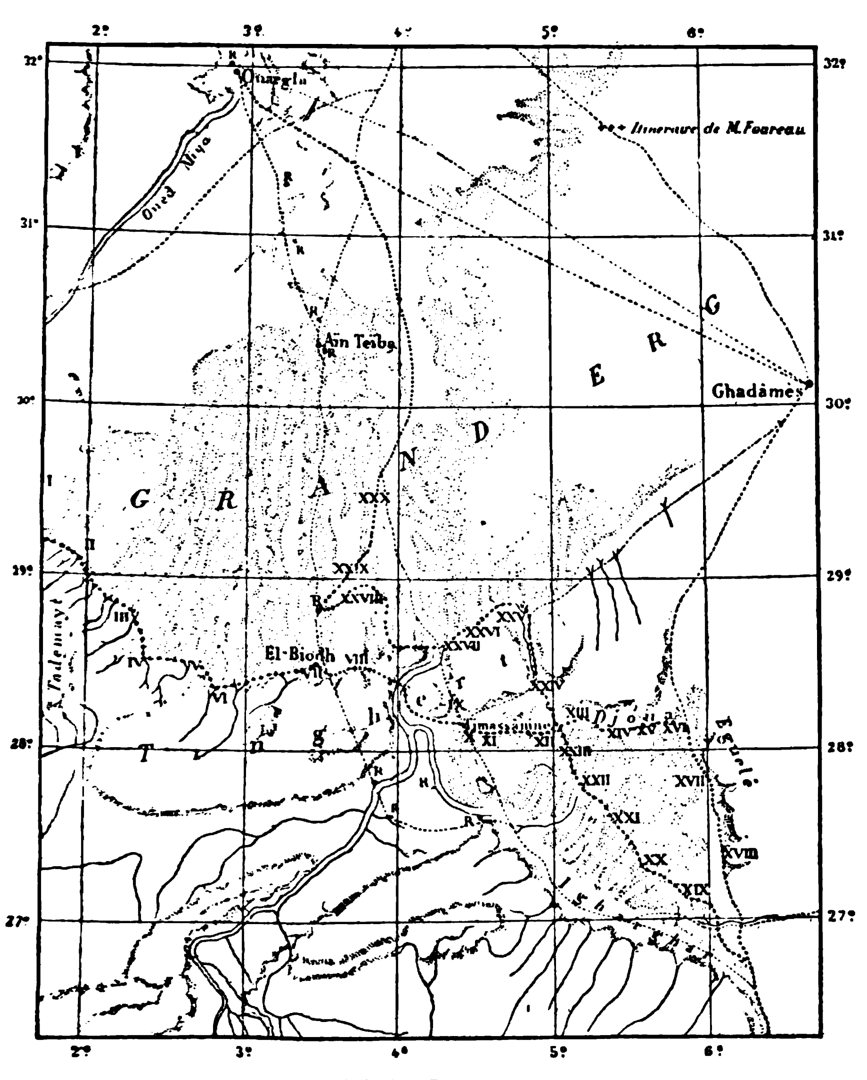
Mais c'est seulement en février 1883 que commence la grande enquête qu'il va poursuivre avec persévérance pendant seize ans et dont il a résumé lui-même les remarquables résultats dans un mémoire qui va bientôt paraître.

L'accès du puits de Hassi-Smiri est couvert de silex taillés, qu'il recueille et fait figurer dans son premier rapport de mission, en même temps qu'il fait connaître une dou-

1. Il n'existe dans toute la collection Foureau qu'un seul de ces *grattoirs allongés* si abondamment répandus dans les grottes de la Vézère, et le nombre des *grattoirs courts*, déjà moins caractéristiques, ne dépasse pas une douzaine sur les six mille pièces qui composent ce vaste ensemble.

2. Cf. *Bull. Soc. d'anthrop. de Paris*, 2e sér., t. XII, p. 564, 1877, 5 fig.

zaine d'ateliers plus ou moins intéressants de Hassi-Smiri à Hassi Ghourd Oulad-Jaïch, point extrême atteint dans ce



Mission Foureau.

voyage par 30° 28′ et un peu à l'Ouest du méridien de Ouargla.

Les neuf missions conduites par Foureau dans les années suivantes (1884-1897) apportent de nouvelles révélations, quelques-unes d'un exceptionnel intérêt. Non seulement le voyageur a dépassé de plus en plus vers le Sud les derniers gisements de Rabourdin, mais il a ajouté au fur et à mesure nombre d'observations de détail fort précieuses sur les industries de la pierre, les terres cuites engobées et poussées, etc.

C'est surtout le voyage de 1892 qui s'est montré fructueux. Aux abords de Temmassinine, par exemple, à 700 kilomètres au sud de Biskra, M. Foureau découvre une magnifique série de ces haches de Saint-Acheul dont Rabourdin avait eu de bien moins beaux échantillons. A Menkel ben Abben, il ramasse une pointe de lance à silex de 16 centimètres de longueur, si bien façonnée à petits éclats qu'on la croirait sortie de la célèbre cachette de Volgu en Bourgogne. Les fines fléchettes de Ouargla se retrouvent sous ses pas bien loin dans le Sud, et du même coup s'écroule la thèse de l'évolution régionale que je résumais ci-dessus.

A Mouïlah-Matallah, il recueille un de ces œufs d'autruche transformés en vases à eau que Rabourdin avait cru appartenir à une espèce *plus grosse* qus l'espèce actuelle, et il se trouve que cet œuf *préhistorique* est *plus petit* que ceux des autruches d'aujourd'hui[1].

Plusieurs fois j'avais insisté auprès du voyageur pour qu'il voulût bien ramasser le plus possible de ces fragments de poterie qu'on s'était borné à signaler de ci de là, mais qu'on ne recueillait guère à cause de leur mauvais état et de leur petitesse. En 1892, il m'en rapportait un certain nombre, et j'ai pu constater que ces céramiques anciennes appartiennent à des types assez divers et qu'un bon nombre

1. Cf. E.-T. Hamy, *Note sur des œufs d'autruche provenant des stations préhistoriques du grand Erg* (*Bull. du Mus.*, 1898, p. 251).

ont été exécutées à l'aide de procédés *qu'on n'avait pas encore remarqués chez les peuples africains*, mais qui sont d'un usage immémorial en d'autres parties du monde et notamment en Amérique. Les anciens *pueblos* du Colorado, par exemple, qui possédaient l'art du vannier et savaient tresser de solides paniers, imperméables à l'eau, poussaient leur terre bien préparée à l'intérieur de ces récipients, brûlaient la pièce ainsi bourrée à un grand feu qui, du même coup, en cuisait les parois. Cette poterie, très spéciale, que les archéologues des États-Unis appellent *corrugated ware*, se retrouve assez souvent dans les anciennes stations des Sahariens préhistoriques, telles que Hassi-Touil, El Biodh, etc., associée à des silex taillés, à des débris d'œufs d'autruche plus ou moins travaillés, etc., etc.

J'ai essayé avec M. Hébert d'en reproduire les dessins en poussant de la terre à modeler à l'intérieur des récipients de diverses tribus actuelles du Sahara même ou des contrées avoisinantes, que j'ai réunis au Musée du Trocadéro. Aucune des empreintes obtenues ainsi ne ressemblait, même de loin, à celles de la collection Foureau. Les anciens habitants de l'Erg ne se servaient certainement pas, pour pousser leur terre, de récipients analogues à ceux qu'on emploie aujourd'hui dans le Sahara central, dans le Sud algérien, dans le Sénégal ou sur le Niger. Au contraire, les empreintes prises à l'intérieur des paniers du Çomal se rapprochent beaucoup de celles que portent les débris de vases des stations désertiques. On est conduit par suite à supposer que ces Sahariens primitifs pourraient bien être des Éthiopiens, frères des Çomalis, qui se seraient, à une époque plus ou moins reculée, avancés bien loin dans l'Ouest. C'est peut-être là la solution de la question des Garamantes, si souvent discutée par les commentateurs des textes antiques.

J'ai insisté, dans les pages qui précèdent, sur cette hypothèse de l'*origine orientale des populations primitives du Sahara ;* assurément les expériences que je viens d'expo-

ser apportent un appoint considérable à cette thèse que Rabourdin appuyait sur ses découvertes de Rhatmaïa brièvement résumées un peu plus haut[1].

Les récoltes de M. Foureau, au cours des expéditions qui se sont succédé depuis la mémorable campagne qui a fourni les résultats que je viens de rappeler, ont permis de comparer aux stations antérieurement connues du Nord du désert, d'autres gisements qu'il découvrait successivement dans des parties bien plus méridionales de l'aire de dispersion de l'âge de pierre saharien. Et il me semble bien que les rapprochements ainsi opérés montrent qu'il n'y a pas, au point de vue archéologique, de différence essentielle, par exemple, entre la région de Ouargla et les plateaux des Touaregs du Nord.

La plupart des théories formulées au début avec trop de précipitation sur l'existence de deux âges de pierre successifs au Sahara, sur l'évolution régionale des anciens indigènes développant leur état social du Sud vers le Nord, sur la supériorité des stations des *thalwegs* comparées à celles des *plateaux*, toutes ces théories, si séduisantes qu'elles fussent, n'ont pas résisté au contrôle des observations abondantes et précises de M. Foureau.

J'ajouterai que de même que les élégantes pointes de flèche de Ouargla se suivent vers le Sud par Hassi Ouled Mokrane, El Biodh, Issaouan, jusqu'au delà de Tebalbalet, de même les haches polies se rencontrent, à l'état isolé, depuis Ouargla jusqu'à Aoudéras. Ces dernières pièces, si nombreuses dans nos contrées de l'Europe occidentale, sont demeurées rares en Afrique, et M. Foureau n'en a rencontré que *trente-cinq* sur les *six mille* pièces qu'il a recueillies en vingt ans.

J'ai dit que l'une de ces haches venait d'Aoudéras : c'est cette pièce qui marque, dans les itinéraires de M. Foureau,

1. Cf. E.-T. Hamy, *Principaux résultats de la dernière mission de M. Foureau dans le Sahara* (*Bull. du Mus.*, 1895, p. 43-45).

l'extrême limite méridionale des instruments de pierre du Sahara. Au delà de cette localité, sise par 17° 30′ environ de lat. N., toute antiquité préhistorique disparaît. Et ce n'est que dans le bas du Congo que notre voyageur pourra rencontrer au retour des vestiges analogues, dans les anciennes stations découvertes et fouillées par les ingénieurs belges entre Ndolo et Matadi.

LIVRES OFFERTS

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de l'auteur, le P. Barnabé Meistermann, de la Custodie Franciscaine de Terre-Sainte, un ouvrage intitulé : *La patrie de saint Jean-Baptiste, avec un appendice sur Arimathie* (Paris, 1904, in-8°). La question qu'y traite l'auteur repose en majeure partie sur l'interprétation d'un passage de saint Luc (I, 39). C'est une des plus controversées de la topographie évangélique. Tout en se maintenant fortement sur le terrain de la tradition monacale qui fait naître saint Jean au village appelé actuellement ʿAin Kârem, le P. Barnabé discute en détail les diverses hypothèses proposées. A défaut d'une solution définitive et forçant la conviction, on trouvera du moins dans cet intéressant petit volume, accompagné d'instructives illustrations, les données essentielles du problème, auxquelles viennent s'ajouter quelques éléments archéologiques dont on n'a pas toujours tenu assez compte jusqu'ici. En terminant, l'auteur consacre un chapitre à une question du même ordre, celle de la patrie de Joseph d'Arimathie. Ici encore, il conclut au bien fondé de la tradition monastique qui veut reconnaître Arimathie dans la Ramlé moderne. »

SÉANCE DU 10 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. COLLIGNON

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts annonce que le 7 avril prochain s'ouvrira à Athènes, sous le haut patronage du gouvernement hellénique, un Congrès international archéologique; M. le Ministre exprime le désir de voir l'Institut représenté à ce Congrès par un grand nombre de ses membres. Il fait connaître, en terminant sa lettre, que les facilités les plus grandes seront fournies aux congressistes par les Compagnies de chemin de fer et les Compagnies de navigation françaises.

L'Académie délègue MM. Homolle, Maxime Collignon et Ch. Joret pour la représenter au Congrès.

Le directeur et le rédacteur en chef de la Revue d'art antique *Le Musée* écrivent à l'Académie pour solliciter son adhésion collective à une protestation contre l'une des propositions qui seront soumises aux futurs délibérations du Congrès archéologique d'Athènes, proposition qui est formulée dans une question posée en ces termes : « Dans quel esprit et jusqu'à quel point convient-il de restaurer les monuments antiques et en particulier le Parthénon? »

MM. Boissier et Collignon présentent à ce sujet quelques observations.

M. Héron de Villefosse annonce à l'Académie que M. le comte Aurélien de Sarrau, au cours des fouilles poursuivies par lui dans les ruines d'Andernos (Gironde), fouilles subventionnées par la Société archéologique de Bordeaux dont il est membre, a découvert en juillet 1904 un fragment d'inscription chrétienne qui paraît remonter au commencement du ve siècle et qui mentionne un *epi*[*scopus ec*]*cles*(*iae*) *Boio*[*rum*].

Ce fragment est ainsi conçu :

III Sı
...IDIVS EPI....
..CLES ☧ BOIO...

Le nom de l'évêque, ⌜*Eg*⌝*idius* ou [*Elp*]*idius*, se trouvait à la seconde ligne; la première ligne renfermait vraisemblablement une date. D'après M. le comte de Sarrau, ce texte permet d'affirmer que le pays de Buch correspond bien à la *civitas Boiorum* et que le chef-lieu de cette cité, au ve siècle, était probablement à Andernos.

M. Héron de Villefosse annonce ensuite à l'Académie qu'il vient de recevoir une lettre de notre confrère M. l'abbé Thédenat actuellement en Égypte. Cette lettre renferme les copies de cinq inscriptions latines trouvées dans l'île Éléphantine, pour le compte du Musée du Caire, par les gens qui cherchent le sebackh ; elles ont été recueillies par l'inspecteur local des antiquités, Mohammed Effendi Mahmoud.

Les quatre premières sont déjà connues, ayant été l'objet d'un savant commentaire de M. Cagnat[1]. Mais la cinquième paraît inédite ; elle appartient au même groupe que les premières et se rapporte au même objet.

C'est, dit M. l'abbé Thédenat, une dédicace à Diaduménien, gravée sur un fût de colonne en granit :

M·OPELLIO·ANTONINO
DIADVMENIANO NOBILISSIMO
CAESARI PRINCIPI IVENTVTIS
AVG·N·FILIO·SVB·IVLIO
BASILIANO.PRAEF·AEG·COH·III
CILICVM EQ CVRANTE FVRNIO
DIABONE· > LEG II TR FORT

1. *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1896, p. 37-45 ; *Corp. inscr. lat.*, III, 14147, 1 à 4.

M(arco) Opellio Antonino Diadumeniano, nobilissimo Caesari, principi iu(v)entutis, Aug(usti) n(ostri) filio, sub Iulio Basiliano, praef(ecto) Aeg(ypti), coh(ors) iii Cilicum eq(uitata), curante Furnio Diabone, centurione leg(ionis) ii Tr(aianae) fort(is).

Diaduménien, âgé de 9 ans, fut créé César, nommé prince de la jeunesse et appelé Antonin par son père Macrin, pendant le mois d'avril de l'année 217.

Sur un des murs du temple de Kom Ombo, un bas-relief représente, avec leurs cartouches, l'empereur Macrin et, derrière lui, son fils Diaduménien dont les traits et la petite taille conviennent bien à un enfant de dix ans.

Il est à remarquer que les cinq dédicaces ont été faites aux empereurs par des corps de troupes cantonnées en Égypte (les cohortes des Ituraei, des Hispani, des Thebaei, des Cilices) et par les soins d'un centurion de la légion *secunda Trajana*. Aucune d'elles n'a un caractère civil.

Il est évident que les chercheurs de sebakh ont rencontré le cantonnement de troupes qui gardaient la Haute-Égypte, et, dans ce cantonnement, la chapelle réservée au culte des empereurs, analogue à celle des Vigiles d'Ostie. S'il en est ainsi, on doit espérer que d'autres inscriptions viendront s'ajouter à celles qui sont déjà connues.

Le service des antiquités d'Égypte a pris toutes les mesures nécessaires pour que ces inscriptions ne soient pas endommagées; elles viendront incessamment enrichir les collections du Musée du Caire.

M. Héron de Villefosse insiste sur l'intérêt que présente l'envoi de M. l'abbé Thédenat. Ce nouveau texte nous fournit le gentilice d'un préfet d'Égypte qui n'était connu jusqu'ici que par son surnom *Basilianus*. Grâce à la copie de l'abbé Thédenat, nous savons maintenant qu'il s'appelait *Julius Basilianus* et qu'il gouvernait l'Égypte en 217. Ce personnage joua un rôle important sous Macrin; il est mentionné par Dion Cassius (LXXVIII, xxxv) dans un passage dont les commentateurs ont donné des explications différentes. Est-il devenu préfet du prétoire? Borghesi et Waddington l'ont nié et l'ont exclu de la liste

de ces préfets (*Œuvres de Borghesi*, X, p. 105 et 106, note 3); Klebs l'y maintient (*Prosopographia*, I, p. 229, n. 50) et il a raison. La difficulté consiste à savoir si dans ce passage, en employant le mot ἔπαρχος tout court, Dion a voulu désigner le préfet du prétoire ou le préfet d'Égypte. Macrin nomme Basilianus ἔπαρχος à la place de Julianus; s'agit-il de la préfecture du prétoire ou de la préfecture d'Égypte? Mais le prédécesseur de Basilianus à la préfecture d'Égypte est connu; il s'appelait Valerius Datus (juin 216 à février 217). Il paraît donc évident qu'il s'agit de la préfecture du prétoire dont le titulaire était, en 217, Ulpius *Julianus* qui fut tué le 17 avril 218 par ses soldats devant Émèse. C'est alors que Macrin désigna Basilianus pour remplacer Julianus. L'inscription de l'île Éléphantine, gravée en 217 et en tout cas certainement avant le mois d'avril 218, car Diaduménien n'y porte pas encore le titre d'Auguste qu'il ne reçut que vers la fin d'avril 218, s'accorde avec le passage de Dion. Julius Basilianus, préfet d'Égypte en 217, devint préfet du prétoire à la fin d'avril 218; il n'exerça pas longtemps cette dernière fonction. Après la défaite de Macrin en Syrie, il s'enfuit en Italie, fut fait prisonnier, puis envoyé à Nicomédie où Élagabale le fit égorger à la fin de juin.

M. Heuzey entretient l'Académie des nouvelles découvertes faites en 1904, par le capitaine Cros, chef de notre mission scientifique de Chaldée. Les luttes armées et parfois sanglantes des tribus au milieu desquelles il a réussi à se maintenir, ont rendu ses travaux particulièrement difficiles et périlleux; mais ils n'en ont pas été moins féconds en résultats d'un grand intérêt.

Pour la première fois, le plan d'ensemble de l'antique cité de Sirpourla a pu être établi, avec ses lignes de défense, avec ses portes, avec le tracé d'un bassin relié au fleuve par un canal, qui faisait de la ville un véritable port en rivière.

Pour la première fois aussi, une nécropole a été découverte et fouillée, et de nombreuses antiquités y ont été recueillies.

M. Heuzey cite spécialement une statuette en pierre noire, qui donne le nom d'un ancien roi chaldéen jusqu'ici inconnu, Soumou-ilou, roi de la ville d'Our, dont le règne peut se placer vers le XXIIe siècle avant notre ère. La statuette, que l'on a transformée

dans la suite pour lui faire porter un petit vase, représente avec une vérité saisissante un de ces chiens que les rois de Chaldée, comme ceux d'Assyrie, faisaient dresser pour la chasse des grands fauves.

M. Gustave SCHLUMBERGER lit un mémoire sur un célèbre reliquaire d'argent d'origine byzantine, en forme d'église à coupole, conservé au Trésor de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle et dans lequel est déposé depuis des siècles le chef d'un saint du nom d'Anastase. Le reliquaire, d'un très beau travail, porte trois inscriptions pieuses. Une quatrième donne les noms et titres du donataire, haut fonctionnaire byzantin des XIe ou XIIe siècles. Cette dernière inscription n'avait jamais été lue correctement jusqu'ici. M. Gustave Schlumberger en donne la lecture suivante qui peut être considérée comme certaine : *Seigneur, protège ton serviteur Eustathios, anthypatos* (c'est-à-dire *proconsul*), *patrice et stratégos* (ou *gouverneur*) *d'Antioche et du thème de Lykandos.* Ce thème de Lykandos était un des gouvernements militaires des frontières de l'empire byzantin en Asie Mineure. Le précieux reliquaire d'Aix-la-Chapelle a probablement été rapporté d'Orient en Allemagne à l'époque des Croisades.

M. POTTIER étudie le bronze du Musée de Naples, appelé Alexandre à cheval. Il montre par comparaison avec divers monuments, bas-reliefs, vase de terre cuite, mosaïque, que cette dénomination doit être fausse. Non seulement l'attitude du roi est toute différente dans les scènes de guerre ou de chasse qui nous sont aujourd'hui connues, mais derrière lui ou à ses côtés on voit précisément un cavalier, dans une attitude toute semblable à celle de la statuette d'Herculanum, qui représente un des officiers ou un des soldats du héros macédonien. Le bronze de Naples rentre donc dans une série bien caractérisée et n'a rien à faire avec les portraits d'Alexandre. On pourrait aussi tirer argument de la rame, qui sert de support au groupe, pour dire que l'auteur a voulu faire allusion au passage d'un fleuve, et que, par conséquent, le monument est bien une copie réduite de l'ex-voto de Lysippe, élevé sur l'ordre d'Alexandre pour commémorer le souvenir des cavaliers tués au passage du Granique ; mais il faudrait, avant tout, vérifier sur l'original si cette partie est

antique, car le bronze a peut-être subi des restaurations au xviiie siècle.

M. Collignon, Dieulafoy et Perrot présentent quelques observations auxquelles répond M. Pottier.

LIVRES OFFERTS

M. Cagnat dépose sur le bureau le fascicule IV du tome III des *Inscriptions graecae ad res romanas pertinentes.* Ce fascicule contient les inscriptions de Syrie. M. Cagnat rend hommage à ceux qui l'ont aidé dans cette publication : M. Clermont-Ganneau, membre de l'Académie, qui a bien voulu lui signaler de nombreuses observations, M. Haussoullier, et l'auxiliaire chargé spécialement de la préparation du travail, M. Lafaye.

M. Hamy a été chargé par M. le comte de Créqui-Monfort d'offrir à l'Académie un bel album qu'il vient de publier sur les célèbres ruines de Tiahuanaco, en Bolivie : *Mission scientifique dans l'Amérique du Sud. Travaux et fouilles de Tiahuanaco* (1903, album de 59 pl. photog.) :

« Cet album, composé de cinquante-neuf photographies de format 18×24, montre, beaucoup mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, la topographie de la vieille cité des bords du lac Titicaca, et donne une représentation très complète et très fidèle de l'état de ses monuments avant les fouilles que la mission entreprise par M. de Créqui vient d'y exécuter. On y suit en outre, tranchée par tranchée, les travaux considérables poursuivis sous ses ordres en 1903 et qui ont amené successivement la découverte de canalisations souterraines, de murailles cyclopéennes, d'un énorme escalier, de statues polychrômes, etc. Dans les parties ainsi mises à jour, la construction antique s'est révélée sous la forme de blocs volumineux taillés et polis, enfoncés à des distances à peu près égales et réunis par des assises de pierres plus petites, bien équarries, mais assemblées sans aucune espèce de mortier. Tous ces matériaux, grands et petits, étaient d'un grès assez dur, à l'exception de certains pilastres en trachyte relativement

tendre, sculptés en forme de têtes en relief, d'une esthétique fort particulière.

« Les figures d'hommes, de pumas, etc., recueillies dans les fouilles, sont en effet exécutées pour la plupart en suivant les contours angulaires de la pierre et les décomposant en plans superposés.

« Ces têtes d'hommes et de pumas portent parfois dans les cavités des yeux, des oreilles, du nez, etc., des traces de couleur rouge ou bleue ; certaines figures sont toutes couvertes de fines gravures au trait qui répètent celles de la fameuse Porte du Soleil.

« Des nécropoles, se rattachant sans aucun doute à la vieille cité, se rencontrent aux environs de Tiahuanaco et sur les bords du grand lac. L'expédition a fouillé deux de ces cimetières. Les corps horizontalement allongés s'y rencontrent entourés de poteries peintes ou gravées, de petits mortiers en pierres, d'ornements en or, en cuivre, etc., simples ou pointillés, de perles en azurite, etc., etc. Les crânes de ces vieux indigènes sont déformés suivant un type signalé déjà par Pentland et qu'on a parfois désigné, mais à tort, sous le nom de *type Aymara*.

M. Delisle dépose sur le bureau de l'Académie les deux brochures suivantes : *Ch. de Grandmaison*) 1824-1903), par M. H. Moranvillé (Tours, 1904, in-8°; extr. du *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*); — *Notes de philologie vosgienne. Comparaison de certains sons de divers patois vosgiens avec les sons russes, allemands, espagnols, arabes et néo-grecs*, par M. Nicolas Haillant (Épinal et Paris, 1904; extr. des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*).

M. Heuzey offre à l'Académie les nos 1 et 2 du VIe volume de la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale* (Paris, 1904 et 1905, in-8°).

M. Hartwig Derenbourg dépose sur le bureau de l'Académie son *Premier supplément aux monuments sabéens et himyarites du Louvre* (Paris, 1905; extr. de la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*).

SÉANCE DU 17 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. COLLIGNON

L'Académie délègue M. Babelon pour la représenter au prochain Congrès archéologique d'Athènes. M. Babelon se joindra à MM. Homolle, Maxime Collignon et Ch. Joret, précédemment délégués.

M. Hamy présente à l'Académie un rapport sur les premières recherches de M. E.-F. Gautier, l'un des voyageurs subventionnés cette année par la fondation Garnier. M. Gautier vient de traverser le Sud Oranais pour gagner des régions plus méridionales et il a entrepris, en passant, des fouilles dans les tumulus découverts récemment aux environs d'Aïn-Sefra par M. le comte Jean de Kergorlay et M. le capitaine Dessigny. S'aidant des notes et des photographies de ces deux observateurs et des petites collections envoyées par MM. Gautier et Dessigny, M. Hamy fait connaître les résultats de cette enquête sur un ensemble de monuments qui caractérisent une des phases de l'évolution des tribus du sud de l'Algérie et où l'on trouve certaines survivances d'un âge plus ancien associées à l'usage des métaux : argent, cuivre et fer[1].

M. Franz Cumont communique une inscription gréco-araméenne découverte à Aghatcha-Kalé, dans l'Arménie turque, par M. Grenard, consul de France à Sivas, qui en a envoyé un estampage à M. Clermont-Ganneau. Ce texte στοιχηδόν qui mentionne deux satrapes inconnus portant les noms perses d'Oromanès et d'Arioukès, paraît dater du IIIe siècle avant notre ère et est par conséquent la plus ancienne inscription grecque trouvée en Asie Mineure à l'Est de l'Halys[2].

M. l'abbé Breuil communique à l'Académie les résultats de ses études sur l'ornementation dans l'état du plus ancien âge de

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

pierre. A cette époque où le renne, le bison et le mammouth vivaient en France, les habitants de notre pays étaient arrivés à une grande perfection dans l'art du dessin, soit dans la ciselure de l'ivoire et du bois de renne, soit dans la peinture et la sculpture des parois des cavernes. Pendant longtemps, l'étude des chefs-d'œuvre de cet art précurseur a détourné de l'examen de ses productions les moins séduisantes et en apparence les moins intelligibles. M. l'abbé Breuil s'y est appliqué et montre comment une foule de dessins qu'on avait pris pour des figures ornementales sont dérivés, par simplification successive et comme par dégénérescence, de dessins représentant des animaux ou des parties d'animaux ou d'hommes : c'est ainsi que la stylisation de la main ou du bras, de la queue de poisson, de la ramure de renne, de l'œil et de la corne du bison, des têtes vues de face et de profil et même du corps tout entier du cheval, du bœuf et d'autres animaux a donné naissance au plus grand nombre des motifs ornementaux de l'art quaternaire. Le reste semble pouvoir se réduire à des motifs si élémentaires que la simple décomposition de particularités industrielles en donne la clef. Cette communication montre que l'on s'était trompé en croyant que les artistes de l'âge du renne étaient exclusivement des artistes naturalistes : à leur époque, comme toujours depuis, il y avait de grands artistes qui observaient et des copistes de plus en plus inintelligents, qui donnaient naissance à un art inférieur[1].

M. Revillout lit un mémoire sur la sage-femme Salomé, d'après un apocryphe copte comparé aux fresques de Baouît, et la princesse Salomé, fille du tétrarque Philippe, d'après le même document. L'examen des fresques découvertes par son ancien élève M. Clédat dans l'ancienne église copte ruinée de Baouît conduit l'auteur à penser que toutes les scènes représentées ont été tirées des légendes conservées en copte dans la première partie de « l'Évangile des XII apôtres ». M. Revillout en étudie quelques-unes et particulièrement celle de la sage-femme Salomé.

1. Voir ci-après.

M. Émile Guimet a la parole pour une communication :

« On rencontre souvent, dans les Laraires de la Basse-Égypte, un jeune dieu dont la tête est coiffée de deux bourgeons. Il se combine parfois avec Horus sous sa forme romaine, et devient ainsi un dieu funéraire, agricole et nourricier, présidant à la résurrection des plantes.

« Quand il est représenté tenant sur son bras le jeune Horus, ce dernier devient son *double*, forme sous laquelle il doit s'incarner.

« Poussant l'idée plus loin, les statuaires le font vieux, décrépit et toujours portant Horus ; c'est alors l'hiver annonçant le printemps[1]. »

M. Héron de Villefosse lit, au nom du R. P. Delattre, un rapport sur les fouilles de Carthage et notamment sur une découverte faite le 7 janvier dernier dans une chambre funéraire. Cette chambre qui renfermait plusieurs sépultures contenait en outre un mobilier assez intéressant dans lequel on remarque une série de figurines de femme, en terre cuite, rehaussées de peintures, qui paraissent remonter au second siècle avant notre ère. Quelques-unes appartiennent à la catégorie des statuettes féminines aux bras étendus qui semble jusqu'ici particulière à Carthage. Dans les unes, les mains sont pleines ; dans d'autres, un trou vertical ménagé au milieu de la main indique que la figurine pouvait être complétée par un attribut mobile ; dans d'autres encore la partie supérieure de la main est disposée en forme de cupule[2].

M. Philippe Berger communique à l'Académie, de la part du R. P. Delattre, l'épitaphe d'une grande-prêtresse de Carthage :

« Le R. P. Delattre m'a envoyé, pour être communiquée à l'Académie, la photographie d'une nouvelle épitaphe trouvée à l'entrée d'une chambre funéraire de la nécropole voisine de Sainte-Monique.

« L'inscription est gravée sur un morceau de calcaire bleuâtre ressemblant à de l'ardoise. Le morceau est brut et mesure 0 m 04

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

à 0 m 06 d'épaisseur. Dans le sens horizontal il est à peu près carré et les quatre côtés ont en moyenne 0 m 18 de longueur. Une seule face a été dressée et équarrie pour recevoir l'inscription. Cette partie mesure exactement 0 m 16 de longueur et 0 m 055 de hauteur.

« L'inscription elle-même, soigneusement gravée, a quelque peu souffert. Voici comment je propose de la lire :

קבר ח[נ]ב[י]רב כהנת בת חד
נבעל בן בעליתן בן פרץ

Tombeau de [Hanbi], la grande-prêtresse, fille de Hannibaal, fils de Baaljaton, fils de Perets.



« La lecture רב כהנת, à mon avis, ne saurait être douteuse. Il en résulte qu'il faut prendre le mot *Rab* d'une façon invariable et en quelque sorte adverbiale, et traduire, non pas « supérieure des prêtresses », mais « grande-prêtresse. »

« Le nom de la prêtresse défunte est mutilé ; je lis Hanbi ; on pourrait être tenté de lire Hanbat, mais le rapprochement de l'estampage et de la photographie semblent devoir faire écarter cette lecture. Hambi ou Hacbi sont moins probables. »

M. Héron de Villefosse annonce à l'Académie que le Musée du Louvre a organisé dans la salle de Magnésie du Méandre une

exposition des envois si nombreux et si intéressants d'antiquités provenant de l'Asie Mineure, et adressés au Louvre depuis plusieurs années par M. Paul Gaudin, directeur du chemin de fer Smyrne-Cassaba et prolongements. Cette exposition est publique et contient une série remarquable de monuments trouvés à Smyrne, à Clazomène, à Philadelphie et dans diverses autres localités.

COMMUNICATIONS

LES « ARDJEM » D'AÏN-SEFRA, DE MAGRAR-TAHTANI ET DE BENI-OUNIF (SUD-ORANAIS),

PAR M. E.-T. HAMY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Une partie des documents à l'aide desquels j'ai rédigé cette notice m'ont été adressés, pour être communiqués à l'Académie, par M. E.-F. Gautier, l'un des voyageurs subventionnés cette année par la fondation Garnier. M. Gautier traverse en ce moment le Sud-Oranais pour gagner des régions plus centrales. Parvenu à Aïn-Sefra, il s'est décidé à entreprendre quelques recherches dans les tumulus découverts récemment aux environs de cette localité par M. le comte Jean de Kergorlay et par M. le capitaine Dessigny, chef du bureau arabe subdivisionnaire. J'ai été assez heureux pour pouvoir compléter les indications de M. Gautier à l'aide des notes et des photographies de ces deux observateurs et de la petite collection formée par le dernier dans une fouille exécutée pour le compte de la mission, il y a seulement quelques semaines.

I

M. Gautier avait commencé par visiter la source qui donne son nom au village d'Aïn-Sefra et dans le voisinage il avait découvert une de ces stations de l'âge de pierre dont on trouve si fréquemment les restes à proximité des points d'eau[1].

La station préhistorique d'Aïn-Sefra est importante par l'étendue qu'elle occupe, mais assez misérable par l'industrie de ses vieux habitants. Le sol en est jonché de débris de silex, mais un fort petit nombre de ces pierres ont des formes bien définies. Près de la moitié de celles que j'ai triées dans l'envoi de M. Gautier (14 sur une trentaine) appartiennent à ce type particulier qu'on a quelquefois distingué sous le nom de *lames à dos rabattu*, et dont on a déjà rencontré des spécimens dans certaines stations du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie et même du Çomal[2]. Ce sont, comme on le sait, des lames choisies pour leur épaisseur et dont le bord, opposé au tranchant, a été retaillé à petits coups, de manière à offrir une surface rugueuse, favorable à une emmanchure latérale.

Le reste des silex taillés d'Aïn-Sefra se compose de couteaux simples, de flèches grossières, irrégulièrement triangulaires ou amygdaloïdes. J'y ai trouvé enfin un de ces curieux *grattoirs à bois*, dont la surface utile, taillée finement, dessine un demi-cercle qui s'adapterait fort bien à la convexité d'une tige dont ou voudrait faire un arc, par exemple. Il existe dans le matériel de certains sauvages modernes

1. Cf. C. Richard, *Sur la découverte du silex taillé dans le sud de l'Algérie* (*Comptes rendus Acad. des Sc.*, t. LXVIII, p. 196. — Cf. *Ibid.*, t. LXVI, p. 1057).

2. Coll. Buchet, Debruge, Foureau, Du Bourg de Bozas, etc. au Muséum d'histoire naturelle et au Musée d'ethnographie.

des instruments assez analogues à ces deux types d'outils de la station la plus antique d'Aïn-Sefra.

M. Gautier a recueilli avec ces ustensiles de pierre plusieurs fragments de terre cuite, façonnés à la main, d'une argile mêlée de gros grains de quartz d'un rouge jaunâtre et noirâtre à la cassure. Un de ces récipients, sorte de marmite à bords évasés, présente un diamètre de 18 centimètres au moins à l'orifice, la base renflée est plus large encore. L'entrée est décorée de petits alvéoles creusés à des intervalles inégaux sur le bord même de la pièce, et la base du col porte un autre rang de traits à peu près parallèles, irrégulièrement espacés, à la fois plus longs, plus larges et plus profonds [1]; la couleur de la terre est plus rouge et la direction générale du décor est légèrement oblique de bas en haut et de gauche à droite.

Je trouve une ornementation comparable sur certains fragments rapportés par M. Ph. Thomas de la station de Hassi el M' Kaddem, près Ouargla, et figurés dans les *Matériaux* pour 1876 [2].

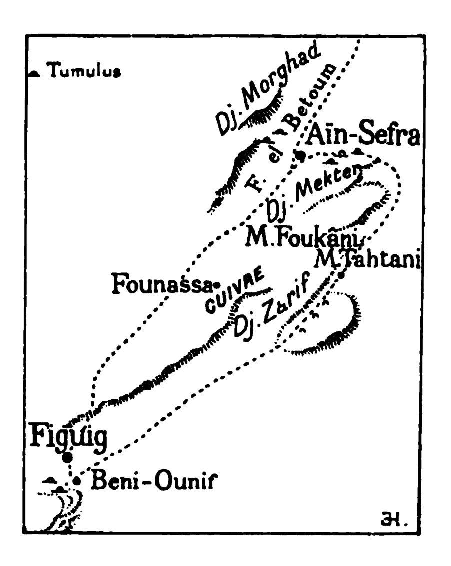
II

A deux heures de cheval environ au N.-O. du village d'Aïn-Sefra et sur une ligne dirigée vers le plus haut sommet du Djebel-Morghad, M. le comte Jean de Kergorlay découvrait au printemps de 1903 une série de monuments, d'une époque encore ancienne, quoique sensiblement postérieurs à la station de la source. C'étaient des tumulus

1. La plus allongée de ces empreintes mesure 12 à 13 mm., les plus larges en atteignent 4 à 5 et la profondeur maxima n'est pas moindre de 3 à 4. Cette ornementation fort primitive semble avoir été faite avec un bâtonnet ou un petit os.

2. Ph. Thomas, *Notes sur l'atelier préhistorique d'Hassi el M'Kaddem, à 8 kilom. au N. de l'oasis de Ouargla* (*Mat. pour l'hist. prim. et nat. de l'homme*, t. XI, p. 268, fig. 127-128, 1876).

appelés *ardjem* par les indigènes[1], disposés sans aucun ordre apparent, dans la Faïdjet el Betoum et dont on reconnaissait vaguement les bordures de pierres en partie écroulées et les dalles centrales en désordre. M. le capitaine Dessigny en trouvait bientôt d'autres à 5 ou 6 kilomètres à l'Est d'Aïn-Sefra, sur le versant Nord et au pied du Djebel Mekter. Ces derniers, au nombre d'une cinquantaine,



mieux conservés que ceux du Faïdjet el Betoum, formaient une sorte de cimetière, à proximité d'un point d'eau. Les mieux conservés se présentent sous l'apparence d'un cube de pierres de 0 m 50 à 0 m 60 de hauteur, plantées debout. La circonférence ainsi limitée mesure de 3 m 50 à 4 mètres de

1. *Redjem*, sing. ; *ardjem* au plur. (Dessigny). — Certaines localités de ces cantons portent le nom de Redjem ; Redjem el Gherib, par exemple, au N.-O. de Duveyrier, signale probablement quelque monument funéraire antique à fouiller dans l'avenir.

diamètre. Vers le centre, des dalles juxtaposées à plat, quelquefois deux par deux, recouvrent une sépulture[1].

Six de ces diverses éminences ont été entamées par M. Gautier, M. Dessigny en a fouillé une quarantaine. La plus remarquable de ces dernières était un véritable tumulus de forme arrondie, composé de cailloux roulés et de dalles en grès, très communes dans la région. « Une tranchée ouverte de la périphérie au centre, écrit M. Dessigny, fit découvrir au milieu du monument une chambre sépulcrale parfaitement intacte. Cette chambre est de forme ovale et évasée du fond vers le sommet. Les deux axes ont respectivement 0m 80 et 0m 60 de longueur au fond, et 1 mètre et 0m 80 au sommet. Les parois et la couverture sont en dalles de grès ; le fond est formé par la roche naturelle : la hauteur de la chambre est de 0m 80. Elle est remplie à mi-hauteur de sable fortement tassé, paraissant provenir des dunes voisines. En enlevant ce sable horizontalement, M. Dessigny a mis à découvert des ossements qui tombaient en poussière et a pu seulement reconnaître que le corps avait dû être placé la tête tournée vers l'Ouest et appuyé sur le côté droit, le dos contre la paroi ; les bras étaient croisés sur la poitrine et les jambes repliées vers le tronc. » A la hauteur du cou, M. Dessigny ramassait 81 petites rondelles aplaties et percées au centre, mesurant environ 5 mm. de diamètre. Au milieu, de ces rondelles, assez régulièrement arrondies et qui ont été façonnées en perçant et en découpant l'écaille des œufs d'autruche[2], se détache une perle de cornaline de forme sphérique, aplatie, large de

1. M. de Kergorlay vient de retrouver (1904) une sépulture exactement semblable dans le Sahara tunisien.

2. On pourrait se demander, en rapprochant ces colliers formés de très nombreuses pièces d'enfilage taillées dans l'œuf d'autruche des colliers similaires en rondelles des coquilles de l'Archipel de Californie, s'ils n'ont pas été dans le Sud-Oranais une sorte de monnaie semblable à celle dont se servaient les insulaires californiens.

8mm, haute de 5, deux autres grains lenticulaires en verre irisé, enfin une dernière pièce profondément altérée, que je prends pour un morceau de coquille, ayant en partie conservé sa couverture nacrée.

Un autre collier, porté par le même personnage, était fait d'une lamelle de cuivre très étroite (1 mm), tordue en spirale allongée ; la partie conservée mesure environ 0m 13 de longueur.

III

Tous les autres *ardjem* étudiés par M. E.-F. Gautier et par le capitaine Dessigny étaient construits sur le même plan. Ils contenaient de rares débris d'os qui s'effritaient sous les doigts et quelques dents remarquables par l'usure de leur fût. Tous les corps étaient sur le côté, les uns appuyés à droite, les autres à gauche : les têtes étaient tournées dans toutes les directions. Exceptionnellement le fond de quelques chambres se trouvait formé de dalles semblables à celles des parois.

Le plus grand nombre de ces *ardjem* ne contenaient que quelques débris de squelettes. Parfois cependant, comme dans le grand tumulus dont on vient de lire la description, les fouilleurs ont pu se procurer de rares objets en métal, en os, en coquille et en pierre.

Les pièces de métal sont en argent, en cuivre, en fer intimement confondus : plaque de ceinture en cuivre, de forme carrée, longue, ornée sur son pourtour d'un fin pointillé repoussé, et fixée par deux clous en fer, dont l'un est encore adhérent à son rivet de cuivre circulaire et aplati ; bracelets d'argent, ouverts, formés d'une simple tige de 3 à 4 mm d'épaisseur, courbée de façon à laisser 40 à 42 mm d'ouverture ; bracelet de cuivre de même forme et de mêmes dimensions, mais plat à l'intérieur et orné sur les

bords de fines striations; bagues ouvertes, de cuivre et d'argent, cylindriques et un peu renflées vers le milieu, ou en forme de lame plate ou un peu convexe (une de ces bagues se ferme à l'aide de deux petits crochets recourbés); fragments de tiges et de douilles de fer profondément altérées, restes de javelines ou de lances; robuste outil aussi de fer, beaucoup mieux conservé, long de près de 0m 18, dilaté aux deux bouts en prismes à quatre plans et terminés en pointes, de façon à rappeler la forme des *carrelets* actuels.

L'os travaillé est représenté par un disque plat et poli de forme ovale raccourcie, qui mesure 35mm sur 30[1]. La coquille d'œuf d'autruche a servi à façonner, comme je l'ai déjà dit, des pièces d'enfilage qui composent des colliers parfois d'une grande longueur. L'un de ceux que m'a envoyés M. le capitaine Dessigny se compose de 522 petits disques, percés au centre d'un trou de 2 à 3 mm environ et leur diamètre varie de 6 à 11 mm. Une fois le trou obtenu à l'aide d'un foret à bout obtus, on a tout doucement ébréché le bord de façon à obtenir un contour polygonal se rapprochant de plus en plus de la forme circulaire, qu'un polissage final s'efforçait d'obtenir aussi régulier que possible. Ce travail a été plus ou moins poussé, d'un disque à l'autre, et la surface générale qui résulte de la juxtaposition des petits disques est le plus souvent rugueuse et parfois fort irrégulière.

J'ai dit que le principal collier d'Aïn-Sefra comptait 522 pièces d'enfilage, il mesure plus de 0m 90; un autre en a 475 et dépasse 0m 72; un troisième, beaucoup plus petit, n'atteint plus que 0m 15 avec 85 disques.

1. Ce disque est indiqué spécialement par M. Gautier comme trouvé dans un tumulus n° 3 de Teniet R'zla. Si ce nom est le même que Teniet et Ghzalla de la carte d'État-Major, ce tumulus appartiendrait au groupe du Taïdjet el Betoum découvert par M. J. de Kergorlay.

Les objets en pierre sont aussi des grains de colliers ; j'ai déjà parlé de cornalines polies, en voici de nouveaux quatre grains globuleux aplatis, qui composent avec un gros cabochon irrégulièrement cylindrique et une perle lenticulée de pâte de verre, une autre perle en pierre verte, et deux petits disques de coquilles, un grossier collier d'enfant. La tête du sujet est la seule pièce osseuse qui me soit parvenue, engagée dans sa gangue d'argile rouge[1]. C'est un enfant de trois ans environ d'un type dolicho-pentagonal extrêmement accusé et qui rappelle beaucoup par ses formes les pièces analogues que l'on connaît du littoral barbaresque ou de l'ancienne Égypte.

IV

Il me reste à dire quelques mots des deux autres groupes de tumulus, analogues aux précédents, découverts l'un dans la vallée de l'Oued-Namous par M. le comte J. de Kergorlay, l'autre à Beni-Ounif par M. Gautier. La première de ces nécropoles est à proximité de l'oasis de Magrar-Tahtâni, à un peu plus de 30 kilomètres au sud d'Aïn-Sefra. « Lorsqu'on quitte la fraîche et verdoyante oasis de Magrar-Tâhtani, écrit M. de Kergorlay, à la limite où l'irrigation devient impossible, le désert commence. La vallée de l'Oued-Namous (rivière des Moustiques) court sensiblement du N.-E. au S.-O. et, après un étranglement formé par le Djebel Taouzamt au Tenaïa et Tamer, elle va se perdre dans la hammada. La haute vallée est limitée au N.-O. par le Djebel-Zarif dont les cîmes rocheuses, déchiquetées et dénudées par les pluies peuvent s'élever à 12 et 1.500 mètres. C'est la limite des *Hauts-Plateaux*.

1. Je n'ai pu conserver que le moulage intracranien, formé de l'argile dur qui remplissait le crâne et qui a été dessolidé avec du blanc de baleine.

« Le fond de la vallée est plat, coupé de dallages et de zones de sable, ou de petites pierres noires. La végétation se réduit à quelques *bétoums* (*pistacia atlantica*), quelques épines, des jujubes et un peu d'alfa.

« En quittant Magrar-Tâhtani, dans la direction du S.-O., à environ une heure et demie de marche, on trouve un premier tumulus. C'est le plus important de tous ceux que nous allons rencontrer : il affecte la forme d'une ellipse dont le grand axe aurait environ 18 mètres et le petit, à peu près moitié moins. La hauteur varie de 3^m 50 à 4 mètres, et



Tumulus de l'Oued-Namous.

on ne peut mieux comparer l'ensemble qu'à une gigantesque carapace de tortue. Les pierres qui forment ces tumulus sont souvent très grosses et ont cette patine d'un brun noir particulier aux roches désertiques. »

M. de Kergorlay a photographié ce remarquable monument (fig. 00) et levé le plan de cinq autres tumulus, aussi de grande taille, isolés à des distances variables, et dirigés comme les premiers dans le sens de la vallée. Tous sont situés un peu au-dessous du fond et assez souvent auprès de quelque ravin creusé par les affluents de l'Oued.

La situation du pays était extrêmement troublée au moment où le voyageur parcourait ainsi ce canton presque inexploré; c'était quelques semaines avant le bombardement de Figuig, et ce lui fut impossible d'entreprendre une fouille méthodique dans des conditions aussi difficiles, M. E.-F. Gautier a été plus heureux à Beni-Ounif, un peu au sud de Figuig. Il a pu ouvrir deux tumulus dans cette localité et y recueillir, avec des ossements effrités, les débris d'un bracelet de fer et deux colliers de coquilles d'œuf d'autruche identiques à ceux dont il était question un peu plus haut.

Tous ces groupes funéraires se présentent, en somme, avec des caractères fort homogènes. Quelle que soit son orientation, le corps replié est toujours couché sur le côté.

Les pièces de colliers en coquille d'œuf d'autruche, communes dans un certain nombre de stations de l'âge de pierre saharien[1], notamment vers Ouargla et vers El-Goléa, s'associent aux ornements d'argent déjà connus des constructeurs de Roknia[2]. Le cuivre, qui affleure dans la région au voisinage de Founassa, se joint au fer signalé depuis longtemps à Tilghemt par le général Pothier[3]. Et tout cela constitue un petit ensemble qui caractérise nettement une phase de l'évolution des tribus du Sud.

Les indigènes actuels n'ont conservé que de vagues traditions relatives à ce vieux peuple; l'un d'eux contait à M. Dessigny que les *redjem* avait bien 900 ans, sans donner d'ailleurs aucune raison à l'appui de cette assurance.

Il est intéressant de constater, en terminant, que ces monuments, comme leurs similaires du Sud-Algérien ou du

1. *Mat. pour l'hist. prim. et nat. de l'homme*, t. XI, p. 72, 1876, etc., etc.

2. Bourguignat, *Histoire des monuments mégalithiques de Roknia*, près d'Hamman-Maskoutine (Paris, 1868, in-4), p. 34 et pl. IV.

3. Ed. Pothier, *Les tumulus de la daïa de Tilghemt* (*Rev. d'Ethnogr.*, t. V, p. 311, 1876).

Maroc[1], sont semés tout le long d'anciennes voies de communication et reproduisent ainsi dans la topographie préhistorique africaine des dispositions comparables à celles que M. Sophus Müller signalait pour les pays septentrionaux dans une magistrale étude présentée récemment à la Société des Antiquaires du Nord[2].

UNE INSCRIPTION GRÉCO-ARAMÉENNE D'ASIE MINEURE,
PAR M. FRANZ CUMONT, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

En 1900, M. Grenard, alors consul de France à Sivas, l'ancienne Sébastée du Pont, découvrit environ à mi-chemin entre cette ville et Divrighi (Tephrice), au village d'Aghatcha-Kalé[3], une inscription rupestre dont il soupçonna immédiatement l'importance. Il en prit une copie qu'il eut l'obligeance de me faire parvenir : au-dessous de six lignes d'un texte grec, gravé στοιχηδόν, on distinguait encore quelques mots en caractères qui semblaient être araméens. Je communiquai ce document énigmatique à M. Clermont-Ganneau, qui se mit en rapport avec M. Grenard et obtint de celui-ci non seulement une photographie du rocher d'Aghatcha-Kalé mais un excellent estampage de l'inscription. Cet estampage ne fit guère que confirmer le déchiffrement que

1. Tissot, *Sur les monuments mégalithiques du Maroc*, etc. (*Rev. d'Anthrop.*, t. V, p. 387, pl. IV, 1865).

2. Sophus Müller, *Routes et lieux habités à l'âge de la pierre et à l'âge du bronze* (*Mém. de la Soc. des Antiq. du Nord*, Nouv. Sér., 1903, p. 60-140).

3. Exactement à 41 kil. au S.-O. de Divrighi. D'après les indications topographiques que nous fournit M. Grenard, l'inscription est gravée sur la surface aplanie d'un rocher faisant partie d'une longue arête de montagne qui domine le village. Il n'y a dans ce rocher aucune trace d'un tombeau ou de sculptures, mais la cime voisine a probablement porté autrefois une construction.



Inscription gréco-araméenne d'Asie Mineure.

la sagacité de notre confrère avait réussi à opérer d'après la copie primitive. Les incertitudes qui subsistaient n'ont été dissipées malheureusement qu'en partie. Si j'ai néanmoins accepté l'offre libérale, que m'a faite M. Clermont-Ganneau, d'expliquer devant vous la première partie de ce monument bilingue — je me garderai, pour d'excellentes raisons, de rien dire de l'araméen —, c'est dans l'espoir que son importance vous fera excuser les lacunes de mon interprétation. On doit y reconnaître, pensons-nous, la plus ancienne inscription grecque qui ait été trouvée à l'est de l'Halys[1].

Nous reproduisons une photographie de l'estampage, dont voici un essai de transcription[2] :

'Ạθάνα[τα] μνημεῖα | παρ'εὐ[θ]εμίτοις | σαδράπησιν
κείσ|εται 'Ορομάνηι τε | 'Αριούχου καὶ 'Αρι|ούχῃ φίλωι υἱῶι. |
Οὔνεκε [ἕ]δραν δωμ|ῶν ἔκτισ[α], χερσαῖα | λαβώ[ν,
στέ?]γους τε καλο[ῦ δαψ]ιλὰ τείχη.

On remarque immédiatement que le rédacteur a voulu composer des vers — le début forme un hexamètre — ou du moins écrire une prose rythmique en faisant alterner les dactyles et les spondées. Il emploie des formes épiques comme σαδράπησιν et des mots poétiques. Mais de même que sa métrique est boiteuse, sa langue est incorrecte et peu intelligible. On croit lire un mauvais thème d'écolier où des termes insolites s'alignent en une phrase maladroite. Évidemment cette inscription a été rédigée par un homme pour qui le grec était une langue étrangère, qu'il maniait

1. Seule une épitaphe d'Amisos, publiée *Rev. ét. gr.*, 1904, p. 329, pourrait être antérieure.

2. Nous avons de grandes obligations envers notre collègue et ami M. Charles Michel, qui nous a fait profiter pour cette étude de son savoir exercé d'helléniste et de son expérience d'épigraphiste. Nous lui devons mainte suggestion et maint rapprochement dont nous sommes heureux de pouvoir le remercier publiquement.

gauchement. Il pensait en araméen, et c'est sans doute par l'influence inconsciente de cet idiome que s'explique l'omission de tout article dans les dix lignes du texte. La teneur même de celui-ci est contraire aux traditions de l'épigraphie grecque, qui, dans une dédicace de ce genre, aurait certainement mentionné le nom du donateur. Si la partie sémitique de ce document était conservée, on y trouverait sans doute l'explication de bizarreries qui nous déroutent, mais comme elle a presque entièrement disparu, nous devons essayer de comprendre sans traduction.

L. 2. εὐθεμίτοις est, croyons-nous, la seule restitution possible. Le mot est nouveau, mais il est régulièrement formé. C'est le contraire d'ἀθέμιτος, et le sens est ou bien « qui respecte la loi divine », c'est-à-dire « pieux, équitable » ou plutôt « autorisé par la loi divine », c'est-à-dire « légitime ». On sait quelle fut l'importance de cette idée de légitimité dans toutes les monarchies asiatiques.

Σαδράπησιν est évidemment pour σατράπησιν = σατράπαις. L'adoucissement du τ en un δ s'explique probablement par l'influence du mot araméen correspondant. Le livre de Daniel a la forme « aḥšadrapan » et une inscription palmyrénienne appelle le dieu Satrape « Shadrapha »[1].

L. 3. On connaît l'emploi fréquent de κεῖμαι dans le sens de « être réservé, consacré à... ». D'autre part ἔν τινι κεῖται... veut dire parfois « il appartient à, il est au pouvoir de », (p. ex. Polyb. VI, 15, 6, ἐν τῇ συγκλήτῳ κεῖται). Nous avons ici une construction similaire mais insolite avec παρά et nous traduirons simplement « appartiendra aux satrapes ».

L. 6. Φίλωι υἱῶι. Comme dans Homère, φίλος est à peu près l'équivalent d'un simple pronom possessif.

1. Daniel III, 2, 3; Esther III, 12, etc. Cf. Clermont-Ganneau, *La stèle d'Amrith* (*Rec. arch. or.*, IV), p. 334. — Toutefois M. Michon me fait observer qu'on rencontre d'autres exemples de la substitution du δ au τ dans le grec d'Anatolie : ainsi Sterrett, *An epigraphical Journey*, n° 202 : δῇ γυναικί.

L. 7. Οὔνεκε est une forme peu correcte pour οὔνεκεν ou οὔνεκα et je n'en trouve pas d'exemple, mais ἕνεκε se rencontre dans d'autres inscriptions : cf. Michel, *Recueil*, n° 367, l. 14-15; Schweizer, *Grammatik der Pergam. Inschr.*, p. 36. — Le trait oblique du Δ est bien distinct. La restitution [ἕ]δραν semble donc s'imposer : ἕδρα est souvent le siège, la demeure d'un dieu et d'un héros, c'est-à-dire un temple. Mais peut-être faut-il lire οὔνεκ' ἐέδραν, en admettant que le rédacteur ait forgé un mot poétique par analogie de ἐέρση pour ἕρση, ἔεδνα pour ἕδνα, etc.

L. 8-9. Χερσαῖα λαϐών. Sauf le ν final, la lecture est certaine[1], mais nous avouons que ces deux mots nous embarrassent. Nous attriburions à χερσαῖος non sa signification ordinaire de « terrestre », mais celle de « inculte, désert », qu'on retrouve dans χέρσος, χερσεύω, χερσώδης et d'autres dérivés de la même racine[2]. On doit comprendre, semble-t-il, χερσαῖα λαϐών « ayant occupé des lieux déserts », ce qui s'applique bien au rocher d'Aghatcha-Kalé[3], mais nous ne hasardons cette explication que sous toutes réserves et faute d'une meilleure.

1. Il y a bien χερσαῖα, non χερσαίαν se rapportant à ἕδραν.

2. Estienne dit s. v. χερσαῖος : *Aiunt etiam χερσαῖα, dici quae in incultis locis nascuntur, item χερσαίαν dici terram incultam s. quae cultores non habet sed deserta est*, mais il ne donne malheureusement aucun exemple. Χέρσος « désert, inculte, stérile »; χερσόω « désoler, rendre inculte »; χερσεύω ou -ομαι « être inculte » sont fréquents. On trouve χερσεύομαι « rester en jachère » dans une lettre de Philippe de Macédoine (Michel, *Recueil*, n° 41, l. 31). Χερσοκοπεῖν « défricher », χερσοκοπία, se rencontrent dans les papyrus (van Herwerden, *Lex. Supplet.*, p. 898, et *Appendix*, p. 236), et les glossateurs traduisent χερσώδεις τόποι par *loca dumosa*.

3. Χερσαῖα ζῷα est une expression courante pour désigner les « animaux terrestres » et ἡ χερσαία s'emploie même parfois absolument pour désigner la chasse, par opposition à la pêche (cf. Liddell et Scott, *Lexicon* s. v.). Nous avons donc pensé d'abord à traduire χερσαῖα λαϐών par « ayant pris (à la chasse) des bêtes sauvages ». La poursuite du gros gibier était un divertissement favori de la noblesse asiatique, et cet exercice, qui avait gardé un caractère religieux, était souvent suivi de sacrifices (cf. *Rev. archéol.*, 1905, I, p. 29). On comprendrait donc qu'il eût précédé la construction d'un temple. Néanmoins cette interprétation paraît forcée.

L. 9. Le mot suivant, auquel il manque trois lettres, est probablement [στέ]γους. Στέγος « demeure » prend parfois en poésie l'acception de « tombeau » ou même d' « urne funéraire » (Sophocl. Electr. 1165; Lycophr. 1098). Ici il s'oppose manifestement à ἕδραν. Les « monuments immortels » dont il est question au début de l'inscription seraient donc un sanctuaire et un tombeau.

L. 10. Nous rétablissons δαψ[ιλὰ] τείχη. La forme δαψιλός est usitée en poésie au lieu de δαψιλής. Empédocle (fr. 39, Diels) appelle le « vaste éther » δαψιλὸς αἰθήρ. Cette épithète semble plus satisfaisante que τὰ ψιλά ou que τὰ φίλα, qui ne forme pas une fin d'hexamètre. — On pourrait songer aussi à un verbe comme [ἔτε]ιλα τείχη (de τέλλω) « j'ai achevé ou élevé » ; cf. Pindare, *Ol.* II, 126 : ἔτειλαν ὁδόν. Mais ceci aussi viole la métrique.

Nous risquons la traduction que voici : « Ces monuments immortels appartiendront aux satrapes légitimes (ou équitables) Oromanès, fils d'Arioukès, et à Arioukès son fils chéri. C'est pourquoi bâtissant un sanctuaire je l'ai fondé dans un lieu désert que j'ai occupé, et [j'ai construit] les murs somptueux d'un beau sépulcre. »

*
* *

Pour déterminer la portée historique de ce document unique en son genre, il importe avant tout d'en fixer la date. Les caractères de l'inscription grecque sont à première vue déconcertants, et au point de vue paléographique elle est aussi singulière qu'au point de vue littéraire. D'une part la disposition στοιχηδόν tendrait à lui faire attribuer une antiquité assez reculée : elle ne permet guère de descendre plus bas que le IIIe siècle av. J.-C. La forme de l'ε à trois branches égales, celle du ν, celle du χ sont anciennes et elles devraient nous faire remonter même plus haut. Mais, d'autre part, nous trouvons le θ complètement barré, le σ lunaire,

emprunté à l'écriture cursive, lequel, en Grèce, n'entre guère dans l'usage épigraphique avant le IIe siècle, mais dont on trouve cependant des exemples plus anciens notamment en Asie Mineure[1]. Enfin certains caractères sont exceptionnels, comme l'ω beaucoup moins élevé que les autres lettres[2], ou même tout à fait insolites, comme l'υ, semblable à un champignon, et surtout le μ. La difficulté se complique de ce que nous n'avons presque aucun terme de comparaison. La seule inscription datée, trouvée dans la même région, et dont on puisse rapprocher la nôtre, est celle du roi Pharnace Ier (190-170 av. J.-C.) gravée sur les rochers d'Amasie et qui a été publiée autrefois par M. Georges Perrot[3]. Mais si la comparaison semble favorable à l'antériorité de l'épitaphe d'Aghatcha-Kalé[4], cependant elle n'est pas décisive, car le type d'écriture usité ici est extrêmement différent et paraît influencé par des traditions locales. Toutefois si l'on pèse tous ces éléments d'appréciation, on sera amené à placer notre texte vers la fin du IIIe siècle avant notre ère.

On est conduit à la même conclusion par d'autres considérations tirées de l'emploi simultané du grec et de l'araméen. Celui-ci était, sous les Achéménides, la langue des relations diplomatiques et commerciales dans tous les pays à l'est de l'Euphrate. Il était particulièrement répandu dans la satrapie de Cappadoce, dont la religion[5] et en général

1. S. Reinach, *Traité d'épigraphie grecque*, p. 207 s.

2. On le retrouve cependant quelquefois; cf. *Catalog der Skulpt. Berlin*, n° 1176; 1176a et aussi 1777b, qui est du IVe siècle et non du Ve [note de M. Michel].

3. *Revue archéol.*, XXVI, 1873, p. 375; cf. Michel, *Recueil* n° 1228; Dittenberger, *Orientis inscr.*, n° 365. — J'en ai une photographie sous les yeux.

4. Une seule lettre dans la dédicace de Pharnace, qui n'est pas στοιχηδόν, semble plus archaïque : c'est le σ à quatre branches divergentes; mais cf. *supra*, n. 1.

5. Dans le culte de Mithra, qui se développa dans cette contrée, les doctrines mazdéennes et chaldéennes se combinèrent ou plutôt se juxtaposèrent. Celui d'Anahita dans l'Acilisène admit les prostitutions reli-

toute la culture offre un singulier mélange d'éléments indigènes, sémitiques et iraniens. Les gouverneurs des Grands Rois ont frappé des monnaies à légendes araméennes à Sinope et à Gazioura [1], et une importante inscription araméenne, découverte dans la vallée de l'Halys, a été publiée en 1898 par M. Clermont-Ganneau [2] : sa date est malheureusement incertaine. Après la mort d'Alexandre, les rois indépendants de Cappadoce adoptèrent d'abord la même langue pour leurs émissions monétaires, mais, au milieu du IIIe siècle, Ariaramne lui substitua le grec, qui, depuis lors, resta exclusivement employé [3]. Il semble donc que notre dédicace bilingue doive dater du moment où le vieil idiome sémitique commençait à être remplacé, même dans le centre de la péninsule, par celui des colonies ioniennes de la côte. Mais l'antique civilisation de la Mésopotamie contrebalançait encore l'influence grandissante de la culture hellénique. Celle-ci ne dominait pas encore exclusivement comme elle le fit depuis le milieu du IIe siècle. L'inscription d'Agatcha-Kalé nous fait pour ainsi dire assister à un épisode fugitif de la grande lutte entre l'Orient et l'Occident qui se poursuit en Asie Mineure à travers toute l'histoire.

Mais là ne réside pas l'intérêt principal de ce texte remarquable. Il faut le chercher surtout dans la mention

gieuses des Sémites. Une curieuse inscription d'Anisa mentionne un temple d'Astarté : Ἀστάρτης ἱερόν (Michel, *Recueil*, n° 546). On pourrait multiplier les preuves.

1. Abrocomas à Sinope au commencement du IVe siècle, Ariarathe à Sinope et à Gazioura au milieu du même siècle (Babelon, *Catal. monn. perses-achémén.*, p. LXXIX ss., 57 ss.; Babelon et Th. Reinach, *Recueil général des monnaies d'Asie Mineure*, p. 82 ss., 183 ss.).

2. Clermont-Ganneau, *Rec. d'archéol. orientale*, III, p. 59. M. Lidzbarski, qui a repris l'étude de ce monument (*Ephemeris f. Semit. epigraphik*, I, p. 59 s.) le place d'après la forme des caractères et sous toutes réserves au IIe siècle. On peut seulement affirmer qu'il est postérieur au IVe et antérieur au Ier.

3. Cf. Th. Reinach, *Trois royaumes d'Asie Mineure*, 1888, p. 22.

des « sadrapes » Oromanès et Arioukès auxquels des « monuments immortels » étaient destinés. Des incertitudes à la fois chronologiques et géographiques ne permettent malheureusement pas de déterminer exactement ce qu'étaient ces fonctionnaires. Si l'inscription remonte au milieu du IIIe siècle, on doit y reconnaître des gouverneurs des Séleucides, semblables à ceux dont un papyrus, commenté par Köhler[1], atteste la présence en Cilicie vers l'an 250 avant notre ère. Un texte d'Appien[2] nous apprend que Séleucus I avait partagé ses états en soixante-douze satrapies, alors que l'empire d'Alexandre n'en comptait qu'une vingtaine, et bien que les historiens modernes ne soient pas entièrement d'accord sur la signification qu'il faut attribuer à ce précieux renseignement, il est certain que des satrapes, administrateurs de circonscriptions relativement restreintes, existaient au IIIe siècle dans le nord de la Syrie et en Cilicie[3], contrées voisines de celle où nous transporte l'inscription d'Agatcha-Kalé.

Si cette inscription devait au contraire être datée du IIe siècle, il ne pourrait plus y être question d'officiers des Séleucides. Ceux-ci ont alors perdu définitivement tous les pays situés au nord du Taurus. Les stratèges d'Antiochus III, Artaxias et Zariadrès se sont, vers 190, déclarés indépendants et ont constitué un ou plutôt deux royaumes d'Arménie. Celui qui prendra plus tard le nom de Petite-Arménie confine vers l'Ouest à la Cappadoce, qui grandit elle-même obscurément sous la dynastie des Ariarathe.

1. Köhler, *Sitzungsb. Akad. Berlin*, 1894, p. 450. Dans un récit de la guerre de Ptolémée III Évergète, qui monta sur le trône en 247, contre Séleucus II, on lit : Ἀρίβαζος ὁ ἐν Κιλικίᾳ σατράπης... τῶν τε Σολείων καὶ σατραπ[ῶν τῶν] (ou σατράπου τοῦ) αὐτόθεν.

2. Appien, *Syriac.* 62.

3. Voyez sur cette question obscure des satrapies Séleucides, Niese, *Gesch. der griech. Staaten seit der Schlacht von Chaeronea*, t. II, 1899, p. 93 ss., et surtout Haussouillier, *Études sur l'histoire de Milet et du Didymeion*, 1902, p. 92 ss.

Mais les limites des deux états sont si mal connues[1] et leurs frontières ont été si souvent déplacées, qu'on ne saurait dire auquel des deux appartenait le canton d'Agatcha-Kalé au moment où notre texte aurait été gravé, ni de quel souverain les satrapes qu'elle mentionne reconnaissaient la suzeraineté[2].

D'ailleurs qu'ils aient rendu hommage aux rois de Syrie, d'Arménie ou de Cappadoce, il importe somme toute assez peu. La nature de leur pouvoir n'a guère dû en être modifiée. A cet égard notre inscription établit deux faits importants : d'abord l'autorité de ces satrapes était héréditaire ; Oromanès avait transmis son titre à son fils Arioukès, comme sans doute il l'avait reçu lui-même de son père, appelé pareillement Arioukès. Si l'épithète εὐθέμιτος doit se traduire par « légitime », il faut évidemment chercher la source de leur droit dans leur naissance.

En second lieu, ces satrapes sont d'origine perse; leurs noms le prouvent à l'évidence : 'Ορομάνης, c'est-à-dire « Ahura-Maniš » signifie « esprit d'Ahura Mazda »; le premier élément se retrouve par exemple dans « Oropastès », le second dans Pharasmanès, etc.[3]. Le sens d''Αριούκης n'est pas aussi clair, mais le début apparaît dans toute une série de noms iraniens : 'Αριβάζος, 'Αριοβαρζάνης, 'Αριφάρ-

1. Le passage de Strabon (XI, 14, 5, p. 528 c) où il indique les limites de l'Arménie, est corrompu : il nomme deux fois, semble-t-il, l'Acilisène ('Ακισηνή 'Ακλισηνή) et la fait dépendre à la fois de la Cataonie et de la Sophène.

2. On ne peut songer à y reconnaître les princes mêmes de la Petite Arménie, bien qu'on donne à Mithridate, le successeur de Zariadrès et l'allié de Pharnace, le titre de « satrape » (Polybe, XXV, 2, § 11 [p. 1146, éd. Hultsch] : Μιθριδάτῃ τῷ τῆς 'Αρμενίας σατράπῃ). Car d'une part Strabon, en parlant de ces souverains, les appelle « rois » (XI, 14, 5, p. 528 c) ou « dynastes » (XII, 3, 28, p. 555 c ; cf. Th. Reinach, *Mithridate Eupator*, p. 79, n. 1), et d'autre part la titulature de notre inscription est trop simple pour des potentats aussi considérables.

3. Cf. Justi, *Iranisches Namenbuch*, 1895, p. 236 et 502.

νης[1], etc. Arrien nous apprend même que le commandant du contingent cappadocien à la bataille de Gaugamèle (331 av. J.-C.) s'appelait Ἀριάκης[2]. On a tenté de corriger ce nom de diverses façons. Peut-être faut-il lire Ἀριούκης et voir dans ce général un ancêtre de notre satrape, puisque dans cette famille on semble avoir eu coutume d'appeler toujours le petit-fils comme le grand-père.

L'intérêt de cette constatation n'est pas purement philologique. Notre inscription ne vient pas seulement enrichir de deux composés nouveaux la série des noms perses fournis par l'épigraphie de la Cappadoce et du Pont[3] : elle atteste aussi, nous venons de le montrer, l'existence à l'époque hellénistique dans cette région de satrapes héréditaires de race iranienne, et ce fait a une véritable importance politique. Les Achéménides avaient établi une foule de colons dans l'est de l'Asie Mineure, et la noblesse, qui possédait le sol, appartenait en Cappadoce comme en Arménie à la nation conquérante[4]. Sous les divers régimes qui se succédèrent après la mort d'Alexandre, ces seigneurs féodaux restèrent les véritables maîtres du pays, et alors que le titre de satrape avait depuis longtemps disparu dans l'Iran même[5], ils le conservèrent précieusement comme un souvenir de leur origine. Ce titre ne s'applique plus à de

1. Justi, *Iranisches Namenbuch*, p. 25. Pour Ἀρίβαζος, cf. *supra*, p. 101, n. 1.

2. Arrien, *Anab.* III, 8, 5.

3. Μαιδάτης à Anisa (Michel, *Recueil*, n° 546); Μαιφάτης à Comane du Pont (*Rev. ét. gr.*, 1891, p. 327); Μαιβουζάνης, Μιθρατώχμης à Comane de Cappadoce (*Bull. hell.*, VII, 1883, p. 130) et Ἀρσάμης (?) dans la même ville (Dittenberger, *Orientis inscr.*, n° 364); cf. mes *Mon. myst. de Mithra*, II, p. 79, n° 58 ss.

4. Th. Reinach, *Mithridate Eupator*, p. 24 et 91.

5. Il n'était probablement plus usité chez les Parthes et n'existait certainement pas dans l'empire sassanide, où il fut remplacé par celui de « marzbân »; cf. Nöldeke, *Ueber Mommsen's Darstellung*, etc., Z. D.M. G., XXXIX, p. 165 et *Tabari*, p. 446.

hauts dignitaires gouvernant pour le roi de vastes provinces, mais à des chefs de tribus administrant le canton où ils ont leurs domaines. Le mot arménien « šahap », qui dérive du vieux persan « xšaθrapâ », est rendu parfois en grec par ἐθνάρχης [1]. Là où ils ne furent pas éliminés par l'administration romaine, ces vassaux indigènes se maintinrent jusqu'à la conquête musulmane. Une loi de 387 adressée au satrape de Sophène parle de l'or coronaire que paient *secundum consuetudinem moris antiqui omnes satrapae pro devotione quae Romano debetur imperio* [2], et au moment où Justinien constitua la province d'Arménie quatrième, il enleva leur pouvoir à une série de « satrapes » qui gouvernaient encore les tribus du territoire annexé [3]. Ainsi à travers toutes les vicissitudes politiques se perpétua durant dix siècles, dans ce pays entrecoupé de hautes montagnes, le pouvoir de ces chefs de clan, ancêtres lointains des beys turcs, dont un vieux titre traditionnel rappelait les prétentions à une origine iranienne.

1. Hübschmann, *Armenische Etymologie*, p. 208, n° 461; cf. de Lagarde, *Abhandlungen*, p. 68, n° 175.

2. Cod. Theod., XII, 13, 6 (p. 731, éd. Mommsen et Meyer); cf. Ammien, XVII, 12, 2, qui mentionne les *optimates et satrapas* d'Arménie.

3. Novelle XXXI, 1, § 3 : τετάρτη 'Αρμενία πρότερον οὐκ εἰς ἐπαρχίας συνεκεῖτο σχῆμα ἀλλὰ τῶν τε ἐθνῶν ἦν καὶ ἐκ διαφόρων συνείλεκτο βαρβαρικῶν ὀνομάτων, Τζοφανηνή τε καὶ 'Ανζητηνὴ ἢ Τζοφηνὴ καὶ 'Ασθιανηνὴ ἢ καὶ Βαλαβιτηνὴ καλουμένη καὶ ὑπὸ σατράπαις οὖσα (lat : *et sub satrapis constituta*)· ἀρχῆς δὲ τοῦτο ὄνομα ἦν οὐδὲ 'Ρωμαϊκὸν οὐδὲ τῶν ἡμετέρων προγόνων ἀλλ' ἐξ ἑτέρας πολιτείας εἰσενηνεγμένον.

LA DÉGÉNÉRESCENCE DES FIGURES D'ANIMAUX EN MOTIFS ORNEMENTAUX A L'ÉPOQUE DU RENNE, PAR M. L'ABBÉ BREUIL.

L'attention de l'Académie a été souvent appelée, depuis cinquante ans, sur les figures des animaux gravés ou sculptés sur os ou sur ivoire; plus récemment elle a eu fréquemment l'occasion d'entendre des communications relatives aux figures entaillées, gravées ou peintes sur les murailles ou le plafond de certaines cavernes. — Généralement on a pu admirer le caractère réaliste des œuvres laissées par ces vieux dessinateurs, le naturel des attitudes dans lesquelles ils ont fixé les traits des animaux qui leur servaient de modèle.

Dans la contemplation de ces remarquables œuvres, on n'a guère accordé qu'une attention distraite à un groupe considérable de menues gravures, laissées de côté comme inintelligibles, ou bien interprétées isolément d'une manière forcément arbitraire.

J'ai réuni un nombre très considérable de dessins des objets gravés disséminés dans les collections publiques ou privées; j'ai fait mon possible pour les disposer en séries, et pour les éclairer les uns par les autres, en suivant les méthodes usitées dans l'étude des arts sauvages modernes.

Je crois être en mesure d'établir la signification d'une partie de ces dessins, et de montrer comment d'autres en dérivent par une disparition graduelle, une atténuation de plus en plus grande de ce qui caractérisait tout d'abord la représentation figurée.

Un petit nombre seulement de ces dessins simplifiés se remarque sur les parois des cavernes ornées.

La série des figures que M. Capitan et moi avons appelé « *Signes tectiformes* » nous donne déjà une dégradation assez intéressante.

Des gravures des Combarelles et de Font-de-Gaume nous donnent un type compliqué : toit, plancher, montant central, et, entre le plancher et le toit, diverses lignes entrecroisées.

A Bernifal, un grand nombre de ces signes se rencontrent juxtaposés, et forment par leur contiguïté une dentelure continue : le plancher manque, les appentis du toit s'exagèrent. — A La Mouthe, un triple chevron horizontal est la résultante de cette combinaison, mais il a été peint.

Un bon nombre sont également peints à Font-de-Gaume, à Altamira et à Marsoulas : les plus compliqués des deux premières grottes rappellent, sauf de légères variantes, le type gravé le plus caractérisé. Celui de Marsoulas présente un plafond presque horizontal, au-dessus duquel se développe un arc de cercle formé de plusieurs lignes de gros points : c'est le toit ; le pointillé peut envahir non seulement celui-ci, mais le piquet central et le plancher d'autres tectiformes déjà bien simplifiées ; enfin le toit, figuré par deux lignes cintrées de points rouges, demeure tout seul en plusieurs circonstances.

Une seconde série nous vient aussi de l'étude des fresques de Marsoulas et d'Altamira. Une *main* véritable est peinte en rouge dans cette dernière grotte. A Marsoulas une autre main, très schématisée, est encore reconnaissable à la forme coudée qu'affecte le pouce ; la paume est indiquée par une simple barre, transversale aux lignes verticales qui forment les doigts. D'autres mains, peintes sur les parois des deux cavernes pyrénéennes, ne manifestent plus de différence entre les autres doigts et le pouce, dont la présence est loin d'être constante : les signes en forme de grille ou de peigne se trouvent donc expliqués sans difficulté.

Les *mains gravées* sur os ou bois de renne sont fréquentes : le plus simple de ces dessins rappelle beaucoup ceux dont nous venons de parler : quatre traits parallèles allongés, avec un cinquième latéral plus court, et voilà une

main; le trait latéral qui figure le pouce n'est pas constant.

La main est très souvent associée au bras tout entier : plusieurs de ces dessins ont été compris depuis longtemps. C'est le cas d'une gravure, où le bras tatoué précède un avant-bras légèrement fléchi et terminé par une main de quatre doigts. Souvent l'avant-bras et le bras se réunissent en une seule figure arquée, conservant le petit pinceau terminal de quatre ou cinq doigts. Au contraire, dans d'autres cas, la main disparaît, le membre antérieur coudé demeurant tout seul, et tendant à se désarticuler en deux signes scaliformes.

Le bras, sur d'autres figures, est renflé à la hauteur du coude, et figuré à plat. Dans quelques dessins, la main, terminant un bras coudé, est représentée de côté, le pouce écarté ; cette terminaison bifurquée ne permet que difficilement de la distinguer d'une autre catégorie de dessins simplifiés auxquels nous arrivons.

Il s'agit de la *queue de poisson*. Il n'est pas très rare de découvrir dans les gisements de l'âge du renne des lames d'os se terminant à une extrémité par une queue de poisson découpée; d'autres fois, la queue de poisson, également découpée, est isolée et percée d'un trou de suspension : c'est peut-être une amulette. En tout cas, un bas-relief sur bois de renne présente sur chaque face une queue de poisson sculptée, avec le trou de suspension nettement marqué. Une autre ramure de renne percée d'un trou présente également une figure géminée de la queue de poisson. On peut rapprocher des indications précédentes certains graphiques en forme d'Y simple ou double, ayant alors l'aspect d'un X dont les moitiés supérieure et inférieure seraient distantes et rejointes par une ligne verticale.

Le poisson tout entier, si souvent reproduit sur les os gravés, a subi de nombreuses transformations. Bien que parfois la queue s'y exagère beaucoup, généralement ses

deux extrémités tendent à devenir semblables; si elles s'arrondissent, la figure est transformée en un disque ovalaire; si elles s'effilent en pointes, tout l'ensemble prend l'aspect d'un fuseau plus ou moins tourmenté; à l'intérieur des contours, plus rien ne se reconnaît au milieu des traits obliques ou transversaux qui en font le remplissage. — A plusieurs reprises, ces poissons simplifiés sont associés à une double ligne brisée ou ondulée que l'on serait tenté de regarder comme une reproduction schématique de l'eau.

Les disques et les ellipses dérivés de cette source se groupent en théories ornementales où leur caractère se modifie encore davantage. On peut aussi concevoir que si de ses ellipses, barrées en travers, cessaient de se fermer aux extrémités, et si leurs flancs se redressaient en lignes parallèles, on arriverait à des signes en forme d'échelle.

Avant de quitter les poissons, il faut indiquer certains dessins où ils sont rangés les uns à côté des autres, et alternativement en sens inverse; ils nous conduisent à d'autres, où les unités voisines se sont fusionnées de manière à être méconnaissables.

Les dessins de *serpents*, moins répandus que ceux du poisson, donnent naissance à un groupe de figures altérées très analogues, mais beaucoup plus allongées, tantôt rectilignes, tantôt plus ou moins ondulées.

La plupart des gravures qui nous occuperont encore procèdent de la figure complète ou plus ou moins fragmentaire de mammifères.

Quelques-unes figurent leurs *vestiges*, l'empreinte de leurs pas sur le sol : on peut distinguer un pas humain, des pieds d'ours, de loup (?) ou de félin (?), de cheval, d'oiseau, peut-être de ruminant. Ces motifs ne doivent pas surprendre de peuples, chasseurs experts dans l'observation des pistes; de semblables figurations sont extrêmement nombreuses sur les pétroglyphes de l'Arïzona et du Colorado et chez les Australiens.

La *jambe antérieure* du cheval ou du bison est un sujet fréquemment traité dans la sculpture et le bas-relief, quelquefois dans la gravure; dans presque tous les cas, le genou est représenté par un quadrilatère entouré de séries de petits traits juxtaposés, et le poil des jambes marqué par des bandes longitudinales du même genre. — En passant par plusieurs termes intermédiaires, on arrive à un motif géométrique, où le carré du genou est conservé comme ornement régulier, associé à des bandes de poils qui ne sont plus que des cordons longitudinaux.

La *ramure du renne*, séparée du reste de la tête, est un motif fort répandu, point de départ de nombreux types d'ornements, où le jeu des courbes, la division palmée, ou encore l'aspect branchu des andouillers, ont tour à tour joué un rôle prépondérant; il est probable que bon nombre de figures, semblables à un petit rameau, proviennent simplement d'une dégénérescence graduelle de ce motif; il faut tenir aussi compte de l'altération considérable des caractères intelligibles, dans ces tracés enroulés sur la surface cylindrique d'un bois de renne.

M. Chauvet possède un curieux objet du Placard portant des figures de ce genre très difficiles à interpréter, car les deux bois, tracés par de longues lignes symétriques, après s'être écartés d'une base commune d'où s'élèvent quatre lignes parallèles pour marquer les andouillers antérieurs, vont se rejoindre sur la face opposée à force de diverger, et, se séparant de nouveau, reviennent s'épanouir sur la première face en un pinceau terminal.

Les *yeux* gravés séparément se rencontrent assez souvent, mais il leur arrive de se grouper en théories, soit qu'ils conservent un aspect fusiforme et le sourcil qui les accompagne, soit qu'ils prennent complètement l'aspect d'un cercle marqué d'un point au milieu.

Une catégorie d'yeux a joué, ce me semble, un rôle particulièrement intéressant, ce sont les *yeux du bison* : ils

sont toujours accompagnés de la corne, gracieusement incurvée : dans plusieurs circonstances, les deux yeux sont juxtaposés comme dans un masque, et surmontés de deux cornes quelquefois bifides ; on retrouve fréquemment ces éléments, non plus par paire formant masque, mais isolés, et toujours parfaitement reconnaissables ; ils finissent enfin par se transformer en véritables spirales, donnant naissance, en s'associant à d'autres éléments, à un groupe d'ornementations où la volûte joue un rôle prédominant, et dont tout caractère figuré paraît complètement banni.

Les plus nombreuses et les plus intéressantes séries de figures dégénérées proviennent des altérations de figures de *têtes*.

Dès les couches supérieures à sculpture, on trouve des os travaillés dont la forme est très peu intelligible à première vue, mais qu'on peut reconnaître, à la réflexion, pour être une représentation de tête de cheval : car l'ensemble est surmonté de deux oreilles, entre lesquelles une saillie peut indiquer la crinière. Beaucoup d'objets cylindriques en ivoire à double renflement symétrique à la partie supérieure, et dont la signification est impénétrable, pourraient dériver de ces sculptures, où les petites oreilles, globuleuses et distinctes, auraient été considérablement modifiées et exagérées.

D'autres *têtes* de cheval, découpées sur de minces lames d'os, forment une longue série ; il en est d'une exécution remarquable, et d'autres si peu reconnaissables qu'on peut même douter que leur fabricant les ait encore comprises ; la première série est presque cantonnée dans la région pyrénéenne ; plusieurs objets de la collection Massénat, provenant de Laugerie Basse, forment la seconde ; enfin une troisième est constituée par de très petits osselets plats, naturellement formés en une petite tête de cheval, et percés d'un trou de suspension : ces derniers bibelots se rencontrent seulement dans les couches les plus récentes du

Magdalénien, et sont le dernier souvenir des têtes de cheval découpées des assises formant la transition entre les couches à sculptures et les couches à gravures.

Arrivons à la nombreuse série des gravures. Nombre de dessins, représentant des cervidés, présentent une vue raccourcie de la tête, bien que le reste du corps soit placé de profil : un remarquable bâton de commandement de

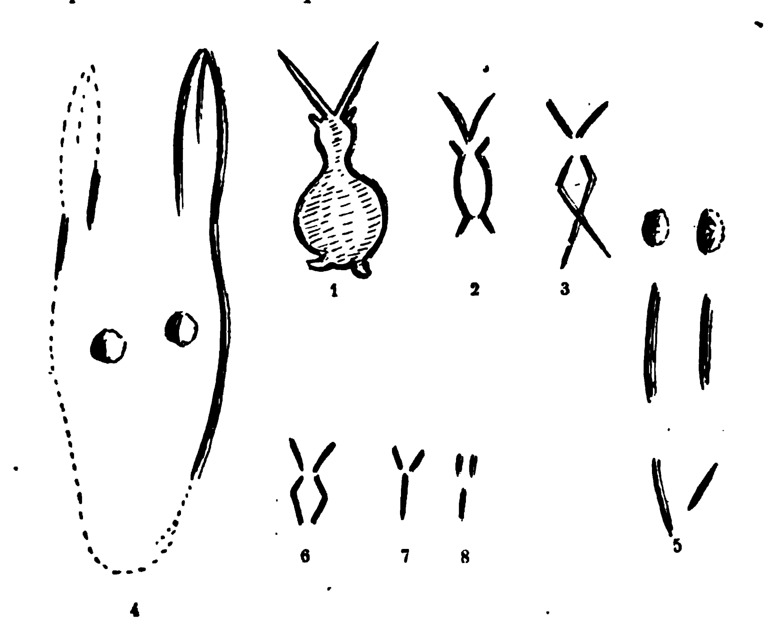
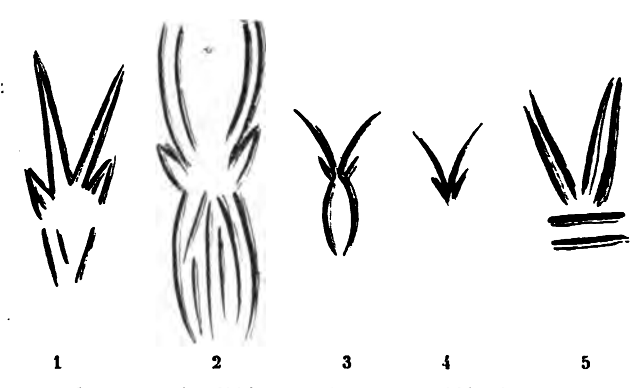


Fig. 1.— Nos 1 à 3, 7, figures de capridés entières à divers stades de dégénérescence. — 4, tête de biche (?) — 5, tête du même genre dont le haut a été omis. — 6 à 8, divers stades de simplification de têtes munies d'oreilles. — Tous les dessins sont de grandeur réelle.

Lorthet joint au plus net de ces cervidés l'étrange dessin d'une tête de bison aperçue à vol d'oiseau ; je connais toute une série de ces étranges tentatives, où des animaux sont figurés en raccourci, de dos, de ventre, de devant ou derrière ; l'une des plus réussies est assurément un dessin de bouquetin (collection Massénat, Laugerie Basse) (fig. 1,

n° 1) : son corps circulaire se développe en un cou aminci couronné d'une tête munie de cornes et d'oreilles ; sous le corps, s'aperçoivent deux pattes repliées comme chez un animal couché. — Du même sujet, de nombreux exemples traités négligemment à titre de simple motif forment une double zone autour d'un bâton percé de Raymunden, seulement le corps est devenu ovale, les oreilles s'insèrent directement sur le tronc, et les cornes s'en écartent un peu (fig. 1, n° 2). — Les mêmes zones ont été tracées sur un autre bâton de Laugerie Basse (collection Piette, récoltes Landesque) (fig. 1, n° 3) ; le corps y devient un losange



1 2 3 4 5

Fig. 2. — Gravures simplifiées de têtes de capridés. Dimensions réelles.

dont les prolongements fourchus forment les cornes et les pattes.

A côté de cette série bien continue, nous placerons quelques autres dessins globuleux, surmontés, tantôt par delongues oreilles, tantôt par une paire de grosses cornes annelées (Raymunden).

Un os de Teyjat, découvert récemment par M. Bourinet, instituteur, présente d'excellentes figures de têtes de cerf vues de face qui viennent prendre place à côté de têtes de bouquetin, de bœuf ou de chèvre, découvertes principalement en Dordogne, et publiées par MM. Cartailhac et Mas-

sénat (fig. 2, nos 1, 2, 3). La collection de ce dernier, ainsi que la collection Piette, en donnent encore de nombreux exemples, de moins en moins intelligibles, et qui finissent par ressembler beaucoup à la figure simplifiée d'une rave surmontée de quatre ou seulement deux feuilles linéaires, qui sont les cornes et les oreilles. Il ne manque pas de cas où les cornes s'isolent en entraînant, ou sans entraîner avec elles les oreilles (fig. 2, n° 4, 5).

La tête du *cheval sauvage*, à crinière érigée entre les

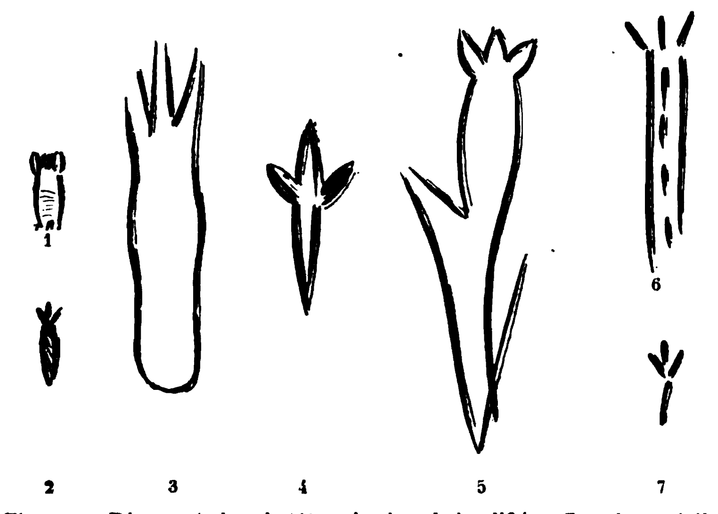


Fig. 3. — Divers stades de têtes de cheval simplifiées. Grandeur réelle.

oreilles, est le thème d'un grand nombre de figures analogues, dont le caractère le plus fixe est la forme tridentée du sommet de la face (fig. 3); celle-ci n'est indiquée que par les contours, ou même, encore plus négligée, elle peut se dissocier en traits confus, allongée en une sorte de navet surmonté des trois traits caractéristiques, ou se condense même en un seul trait vertical (fig. 3, n° 2 et 7). La figure tend à se rapprocher d'une espèce de fleur de lys (fig. 3, n° 4). Il arrive qu'une sorte de pédoncule peut aussi s'asso-

cier à la face, tandis que le trident du sommet se gonfle et s'épanouit en une fleur à trois pétales (fig. 3, n° 5). — L'aspect végétal du motif est si frappant qu'on peut même se demander jusqu'à quel point le dessinateur n'a pas modifié sciemment le modèle qu'il copiait en y surimposant

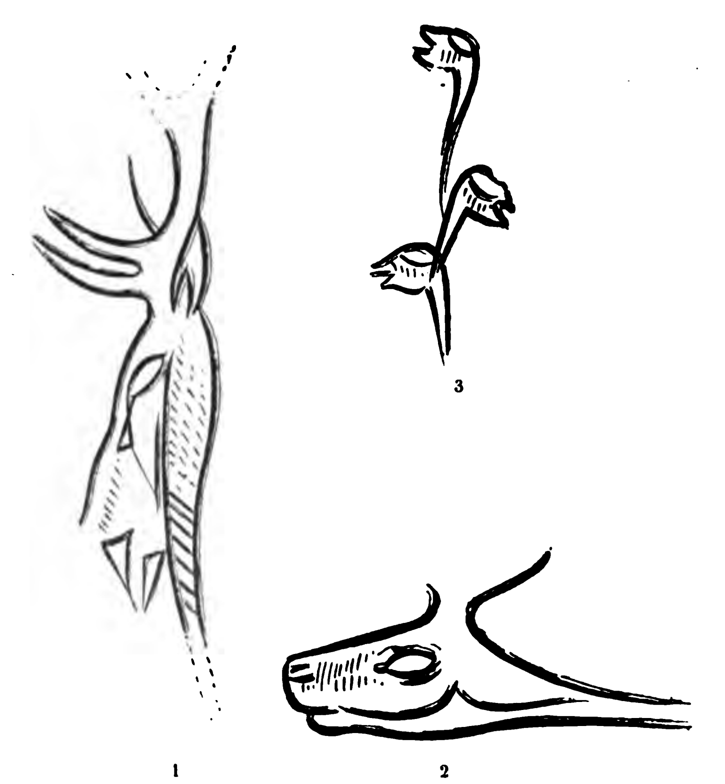


Fig. 4. — Têtes de profil munies de pédoncules, 2 est de grandeur réelle ; 1 et 3 sont grandis deux fois et sont gravés sur un os trouvé à Fontarnaud (Gironde) par M. l'abbé Labrie.

une nouvelle interprétation Nous aurons un peu plus loin à parler encore de ce pédoncule.

Une troisième série a pris comme point de départ la *tête de biche* surmontée de deux longues oreilles (fig. 1,

n° 4 à 8) et se compose de fleurons couronnés par deux traits parallèles ou divergents ; il arrive que les oreilles s'individualisent, ou que la face, jointe aux yeux, subsiste seule; ces deux gros points symétriques que sont les yeux se retrouvent associés à divers traits où l'on peut, quelquefois, découvrir des cornes ou des oreilles, mais dont, bien souvent, la valeur est devenue purement ornementale.

Dans quelques circonstances, il y a eu une sorte de réinterprétation barbare de motifs déchus de toute signification, et qu'on a modifiés de manière à leur donner un caractère anthropomorphique : une corne sculptée de Raymunden et un ciseau en os gravé de la grotte des Fées (Gironde) en sont d'excellents exemples.

Nous avons, tout à l'heure, fait remarquer le pédoncule bien développé de certaines figures de face altérées; sur le même os que plusieurs d'entre elles, se trouvent gravées d'autres figures, de profil, celles-là, et bien reconnaissables, qui ne sont pas moins pédonculées (fig. 4); elles se relient à tout un ensemble qui présente un appendice non moins développé : on y reconnaît des têtes de renne, de cheval, de cerf, de bœuf, d'oiseau, et les termes de cette série ne sont pas moins phytomorphiques que ceux de la série des têtes de face.

On peut citer de très nombreux cas d'altérations de *figures de profil*, généralement des têtes, mais leur étude est moins facile à conduire, car elles ne se réduisent que difficilement en des séries, et la symétrie du dessin le rendait moins propre à se transformer en ornement.

Il est arrivé plusieurs fois qu'un même artiste, traçant sur le même os une théorie de têtes se répétant, a donné à la première seulement les caractères bien déterminés qui permettent de la comprendre, tandis que sa négligence a laissé prendre au tracé des suivantes un aspect de plus en plus simplifié dont toute signification apparente est bannie. Ces pièces précieuses ne sont pas nombreuses, mais nous

donnent la clef de beaucoup d'autres. Le premier, de la grotte de Montfort (Ariège), comprend une série de trois têtes de ruminants ; la première est parfaitement exécutée ; dans la seconde, les contours se disloquent en lignes éparses, les naseaux, les yeux ont disparu, mais la bouche subsiste et plusieurs traits, parallèles aux contours de la mâchoire inférieure, se sont développés, et avec ces contours, ils sont seuls à subsister dans le troisième dessin.



Fig. 5. — Trois têtes de capridés, gravées sur le même bois de renne (grotte de Massat, collection F. Regnault).

Un second exemple, venant de Massat (Ariège) donne un triple dessin de chèvre ou de bouquetin (fig. 5) ; dans le premier type, rien de spécial ; le second ne présente plus qu'une corne, la barbiche prend un énorme développement, le museau se raccourcit en une sorte de bec épais ; l'allure géométrique est réalisée dans le troisième dessin du même os, où une seule ligne droite indique le front et la corne

unique, qui se raccorde avec une ligne brisée à angle aigu formant le cou et la nuque; en dessous, une ligne brisée deux fois, et tout à fait symétrique, marque le dessous du cou, la barbiche et le dessous de la mâchoire, tandis que deux petits traits indiquent l'œil et la bouche.

Nous avons demandé les éléments des autres séries à des œuvres d'art découvertes dans divers gisements. Quatre séries peuvent supporter l'examen. Dans la première, la bouche, d'abord asymétrique, finit par devenir la bissectrice de l'angle aigu formé par le museau, tandis que les oreilles, lorsqu'elles demeurent, se présentent comme un autre angle aigu, inscrit à l'intérieur du premier, et dont les branches entraînent souvent avec elles quelques touffes de poils.

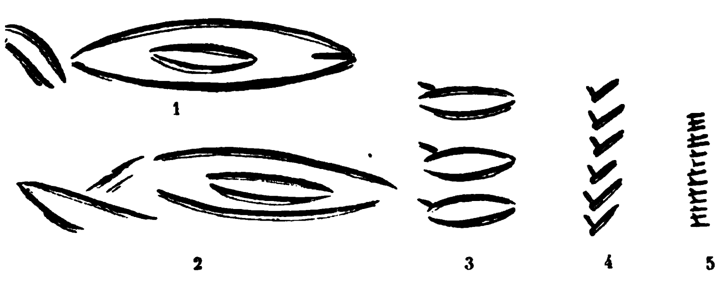


Fig. 6. — Divers stades de têtes de profil dégénérées. Grandeur réelle.

Sur un objet du Souci (Dordogne) se trouve répété deux fois un tracé de tête de profil très simplifiée (fig 6, n° 1 et 2) : la tête est un long fuseau, inscrivant un second fuseau qui est l'œil, et supportant à une extrémité une sorte de bractée, qui figure l'oreille : dans un seul, cependant, la bouche est indiquée par une incision terminale suivant l'axe du fuseau; l'œil se condense dans l'autre en un trait unique, suivant le même axe. Il est facile de reconnaître le même motif réduit à un seul fuseau supportant toujours le petit trait unilatéral, ou même à une simple ligne allongée, gratifiée d'une petite barre terminale. Ces deux derniers

dessins sont de dimensions très réduites et servent, en nombreuses rangées, à orner des étuis en os d'oiseau (Raymunden et le Placard) ou en canon de renne (Le Mas d'Azil) (fig. 6, n° 3, 4, 5).

Une troisième collection prend naissance dans un dessin déjà assez modifié de tête de cheval, mêlé à d'autres gravures semblant indiquer des quartiers de vénerie irrégulièrement disposés (La Madeleine) (fig. 7, n° 1). Une baguette cylindrique du même gisement présente une double série d'ornementations qui en dérivent, par juxtaposition bout à bout d'un grand nombre de têtes semblables ; l'ensemble prend l'aspect d'une frise ornée de dents de loup déjetées latérale-

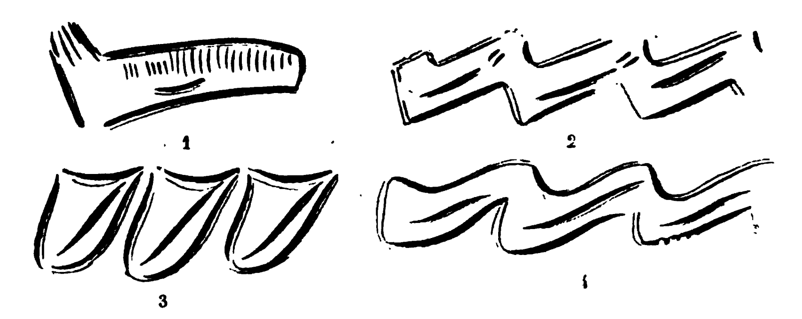


Fig. 7. — 1. Figure de tête de cheval simplifiée ; — 2 à 4, cordons ornementaux en dérivant. — Dessins de grandeur réelle.

ment, mais dans la seconde toutes les lignes brisées sont remplacées par des lignes cintrées, et l'on peut alors voir le moyen bien simple d'arriver à une ornementation festonnée (fig. 7, n° 2 à 4).

Un très curieux exemple d'un dessin figuré devenu purement géométrique est celui qui prend son point de départ dans une figure de chevaux en ligne, venant du Souci ; ces chevaux sont déjà très simplifiés et ne s'aperçoivent qu'après un moment d'attention ; chacun est légèrement en retrait sur celui qui le précède, dont il cache

tout le corps, sauf le ventre, les pattes de devant, la tête et l'encolure. Pour remarquer la signification de ce dessin, il a été nécessaire d'en opérer un léger développement qui a ramené la série des crinières sur la même face que le reste des traits; mais si on laisse de côté cette ligne de crinières, le sens du dessin est impénétrable, et il ressemble alors à à une série de trois yeux triangulaires surmontés de sourcils, chacun de ces yeux étant formé du concours de la ligne du ventre d'un cheval et de celles de l'encolure et de la mâchoire inférieure de son suivant.

En réalité, de semblables dessins se retrouvent à peine modifiés sur un bâton de commandement du Mas d'Azil, où une série d'yeux sont rangés entre deux lignes en dents de loup irrégulières.

Si les yeux deviennent confluents par leurs extrémités, et que, au contraire, les dents de loup se désarticulent en chevrons qui viennent, par une extrémité, s'appliquer sur la chaîne centrale, on arrive à un autre ornement découvert à Fontarnaud (Gironde) par l'abbé Labrie.

Sur une étroite baguette du Mas d'Azil, se trouve un dessin, à peine reconnaissable, de chevaux se suivant, réduits chacun à une ligne légèrement incurvée pour l'échine, à une série oblique de petits traits pour la crinière, et une autre ligne oblique en sens inverse pour la ligne du front; à peine songe-t-on à retrouver là un dessin zoomorphique, et, cependant, l'œil de ces chevaux a été indiqué. Rien n'a été plus facile que de passer de là à des termes purement linéaires, où se rencontrent, entre plusieurs lignes droites, des séries de petits traits, transversaux et obliques, seuls restes de la crinière originelle.

Je donnerai encore un dernier exemple de dessin zoomorphique altéré. Une baguette plate de Laugerie-Basse présente un dessin allongé, peu régulier, dont les deux côtés sont sujets à des ondulations, à des gibbosités déconcertantes; à l'extrémité, deux longues cornes se détachent et

courent dans la longueur de la baguette : on y reconnaît assez facilement les incurvations et l'écartement en forme de lyre qui caractérisent les cornes d'un bœuf ; j'ai eu la pensée de rapprocher ce dessin de celui des animaux ramassés du plafond d'Altamira, et cette comparaison m'a paru en donner vraiment la clef : si, en effet, on compte les saillies des deux bouts allongés de ce dessin, si l'on note leur disposition, on est amené à y retrouver le garrot, les hanches, la queue retirée sous le corps, le jarret, le genou, les pattes repliées et le mufle ramené sous le poitrail.

De cette longue énumération de faits ressort une conclusion : à l'âge du renne, l'art s'est développé sans doute avec un degré extraordinaire de vérité et d'observation de la nature, les grands artistes qui en ont gravé et sculpté les chefs-d'œuvre, ou qui les ont peints sur les murailles des cavernes demandaient à une étude directe de la nature les sujets qu'ils exécutaient avec tant de perfection, mais, à côté d'eux, des copistes plus ou moins expérimentés et informés, copiaient et défiguraient les œuvres dont ils s'inspiraient, arrivant inconsciemment à modifier profondément, à abolir, et parfois à inverser même le sens d'une figure naturaliste, jusqu'à la réduire au misérable rôle de motif ornemental. Dans l'art quaternaire comme dans la plupart des arts sauvages, à côté du stock bien limité des plus rudimentaires ornements primordiaux, et de ce qui résulte de la transformation en éléments décoratifs de particularités industrielles, l'ornementation est donc le fruit de l'altération de plus en plus profonde de l'art figuré. Il est même permis de rappeler que c'est par une simplification toute analogue que les écritures sont sorties de la pictographie, et que les caractères ont perdu l'aspect et la signification dont ils étaient doués primitivement.

LE DIEU AUX BOURGEONS,[1]

PAR M. ÉMILE GUIMET.

Lorsque le jeune dieu Horus, fils d'Isis et d'Osiris, pénétra en Italie à la suite des Isiaques, il conserva d'abord tous ses attributs. Sur sa tête, le *pschent* complet, la double couronne blanche et rouge qui assure la domination sur la haute et la basse Égypte. Près de l'oreille droite, la mèche de cheveux, la tresse compacte et contournée que portaient les jeunes princes. Enfin le geste caractéristique, l'index de la main droite montrant la bouche. L'enfant-dieu était nu.

L'esthétique des artistes grecs et romains peu à peu modifia ces emblèmes.

Le pschent diminua de grandeur, perdit sa forme hiératique, et ne fut plus qu'un pompon s'élevant en forme de petite flamme sur le haut du front.

La tresse, cette sorte de corne disgracieuse, fut atténuée ou placée sur le bras gauche, surmontée de fruits, devenant ainsi la corne d'abondance. Ce détail indique la tendance des fidèles à faire d'Horus, non plus le dieu des résurrections futures, mais le dieu des résurrections annuelles, personnification du printemps, et, par suite, présidant aux récoltes.

Quant au geste de la main droite, il fut l'objet d'une contradiction singulière. En montrant sa bouche, le dieu indiquait qu'il était le dieu de la parole, surtout du verbe fatidique, de la voix qui crée, des mots magiques auxquels les dieux obéissent. Dans les triades égyptiennes, l'enfant

1. Toutes les figurines représentées appartiennent au Musée Guimet.

enseigne à l'homme : Imouthes tient un papyrus, Chons guérit les maladies. Les non initiés crurent qu'Horus, Harpocrates, disait-on, était le dieu du silence; les statuaires et les peintres rapprochèrent le doigt sur les lèvres. Mais les initiés proclamaient dans leurs cérémonies que l'éloquence était richesse, que la parole était d'or. Ici encore constatons une petite déformation ; le verbe magique des prêtres égyptiens devient le discours des orateurs romains.

Du reste, pour donner à l'enfant divin son droit de cité dans la capitale, on le revêtit souvent de la robe prétexte et on lui mit au cou la bulla des jeunes patriciens.

Au moment où, à la suite des colonies de l'Empire, les dieux de l'Égypte firent retour, sous leurs formes romaines, dans leur pays d'origine, le jeune Horus s'installa triomphant dans les laraires des bords du Nil. Mais, dans son voyage, il avait parcouru les îles de la Grèce, traversé l'Asie Mineure et subi, chemin faisant, encore quelques transformations. Sa coiffure s'était particulièrement surchargée, amplifiée. Tantôt c'étaient des feuilles en rayonnement à la mode de Tanagra, tantôt des diadèmes et de larges bandelettes comme en Béotie, tantôt des couronnes épaisses de fleurs sans feuilles à l'imitation des génies volants de Myrrhina, ornement dont nos couronnes d'immortelles sont la reproduction exacte avec, sans doute, le même sens de vie éternelle.

Parmi ces adjonctions d'emblèmes il faut signaler deux petites pointes placées sur le front, imitant des pousses d'arbres. Horus les a empruntées à un de ses collègues en divinité que, faute de mieux, j'ai appelé le *dieu aux bourgeons.*

Peut-être l'a-t-il rencontré dans ses voyages, peut-être l'a-t-il trouvé installé en Égypte au moment de son retour.

Quel est ce dieu? Aucun texte ne le détermine et l'iconographie seule nous le présente sous la figure d'un jeune

Comptes rendus, 1905, p. 123.



Fig. 1. — Le dieu aux bourgeons jouant de la flûte double.
Il a le vase à vin.

Comptes rendus, 1905, p. 123.

Fig. 2. — Le dieu aux bourgeons tenant une oie et un raisin.
Il porte une couronne; sa tunique ouverte laisse voir son ventre.

Comptes rendus, 1905, p. 123.



Fig. 3. — Horus et le dieu aux bourgeons. Le premier, vêtu de la prétexte, faisant le geste de la parole, porte le pschent et les bourgeons. Le second porte la bulla, plonge la main dans le vase à nourriture. Sur sa tête, le disque, les bourgeons et la tresse.



Comptes rendus, 1905, p. 123.



Fig. 5. — Le dieu avec son bonnet, portant les bourgeons et la tresse.

Comptes rendus, 1905, p. 123.



Fig. 7. — Horus puisant dans le vase à nourriture. Il a le pschent, les bourgeons, deux boutons de fleurs, la couronne et une corne d'abondance avec des raisins.

enfant. Outre les deux bourgeons qui le coiffent, tout indique un personnage agricole. Tantôt assis sur un rocher, il joue de la double flûte champêtre (fig. 1), tantôt il tient en main un canard ou un raisin (fig. 2), tantôt il plonge sa main dans un vase à cuire la bouillie. D'autres fois, il a à côté de lui l'amphore à vin, les pains et le vase à nourriture.

Les deux enfants devaient facilement devenir camarades et on les représente parfois jouant ensemble (fig. 3). Mais, le plus souvent, ils se combinent, se confondent au point qu'on ne sait plus si c'est Horus qui emprunte les emblèmes de son voisin, ou le dieu du renouveau qui s'approprie les attributs d'Horus (fig. 4 à 7).



Fig. 6.

Nous avons déjà vu Harpocrate devenir en Italie le dieu des récoltes; il lui était donc facile de s'assimiler tous les emplois d'un dieu agricole et nourricier, et par une hardiesse qui ne nous étonne pas chez les fantaisistes modeleurs de maquettes qui fabriquaient les olympes populaires de la basse Égypte, le mouvement du bras qui indique la bouche se transforme en un geste d'alimentation, et toute la main pénètre dans la bouche, poussant la nourriture puisée dans le vase à bouillie.

Mais si le jeune Horus s'abaisse un peu en daignant présider à des préoccupations matérielles, le dieu aux bour-

geons semble vouloir s'élever dans les transcendances allégoriques. Entre ses deux pousses d'arbres il met le disque solaire, orné de l'uréus dressé (fig. 8) ou bien les plumes lumineuse du dieu Amon (fig. 9).

Sous la figure d'Horus romain, il présente un petit sarcophage comme on en faisait à Rome à l'époque des incinérations. Pour bien indiquer qu'il domine non seulement



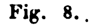


Fig. 8.



Fig. 9.

les transformations de la nature, mais aussi la transmigration des âmes, le voilà qui porte son double; et son double, la forme sous laquelle il renaîtra, c'est Horus victorieux coifié du pschent (fig. 10).

Ce n'est pas tout ; les artistes du Fayoum, pour être mieux compris, l'ont représenté vieux, c'est l'hiver, le dieu fatigué, décrépit, est toujours entouré de pains, de fruits, de vases à vin, il a des bourgeons postiches maintenus par une sorte de bonnet, sa force génératrice semble épuisée, il est laid, grotesque même, mais dans ses bras sourit le jeune Horus sous l'image duquel, au printemps, il reparaîtra (fig. 11 *bis* et 12).

Et voilà comment les philosophes de l'ébauchoir ont su, en une apparence comique, cacher un dogme, sous un aspect caricatural, laisser entrevoir des pensées spiritualistes.



Fig. 10. — Le dieu portant son double sous la forme d'Horus.
Il a les bourgeons et la tresse. A côté de lui sont empilés des pains.

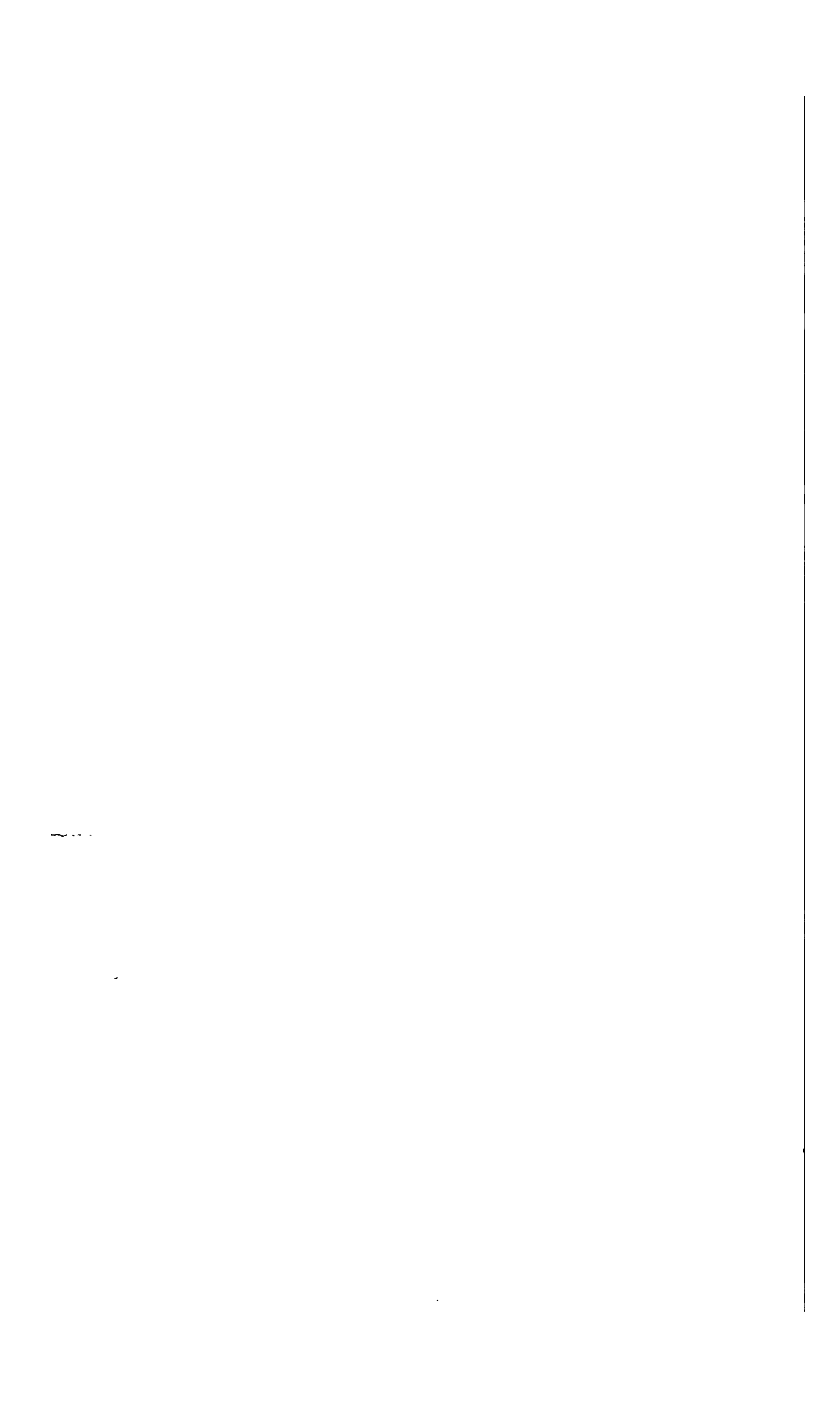


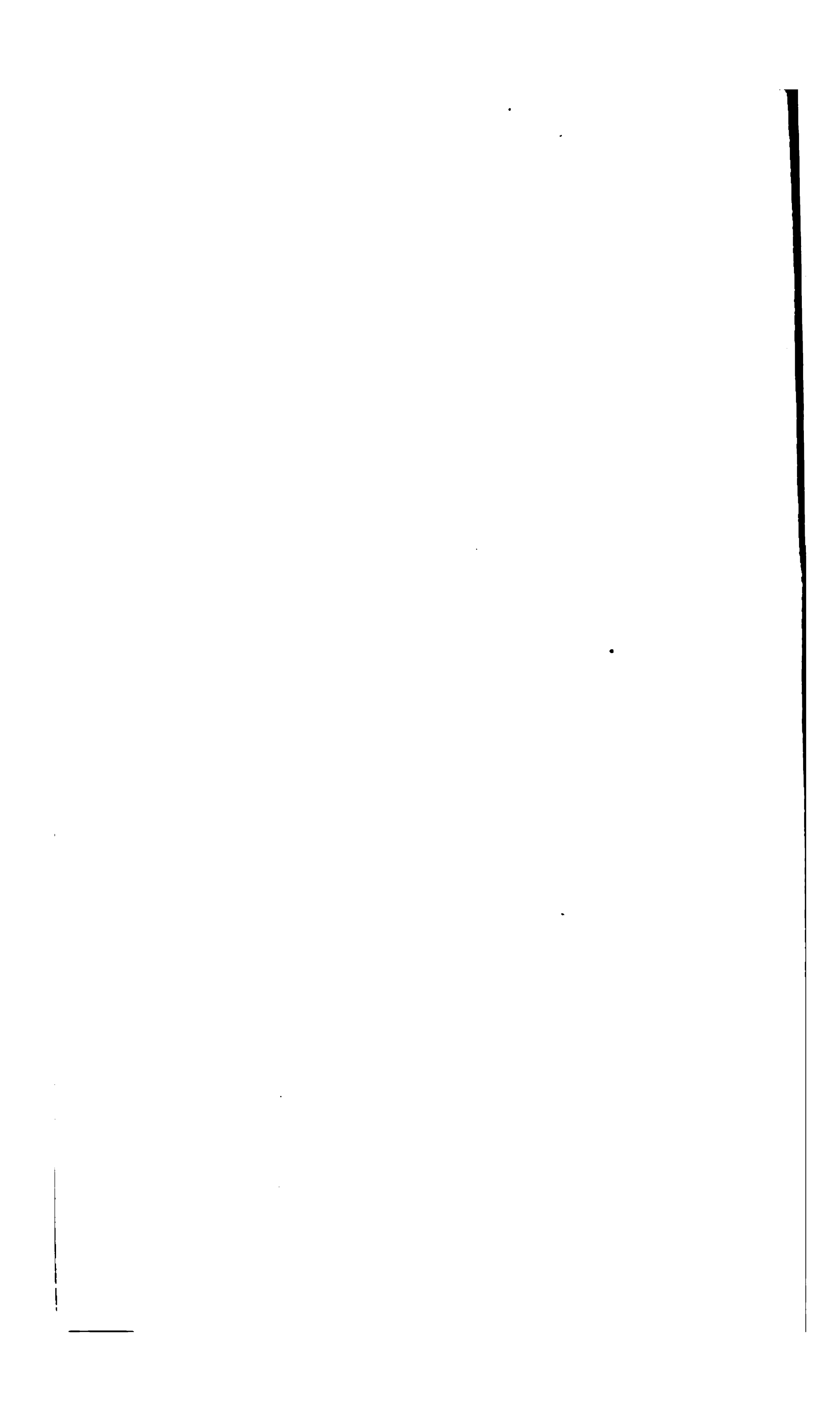


Fig. 11 et 11 *bis*.—Têtes d'Horus vieux. Le premier est rasé, moins deux petites mèches qui rappellent les bourgeons. Le second a les bourgeons, la couronne, les bandelettes et les deux mèches.

Comptes rendus, 1905, p. 124.



Fig. 12. — Le dieu vieux portant Horus, son double. Il a le bonnet, les bourgeons et paraît très affaibli.



Note. — M. Revillout, qui assistait à cette communication, me fit observer que le « Dieu aux bourgeons » pourrait bien être une forme de Khons Lunus chez lequel les cornes du croissant lunaire auraient été remplacées par les bourgeons. Les cultivateurs ont toujours pensé qu'il y avait une corrélation entre la nouvelle lune et la pousse des arbres.



Khons lunus

Fig. 4.

Khons porte un serre-tête auquel est fixé le croissant, le disque, l'uréus et la tresse. La figure 8 présente tous ces attributs ; sur la fig. 5 on voit très bien le bonnet et la tresse ; la fig. 3 a le disque, et la fig. 9 montre les plumes d'Amon, père de Khons. Cette ingénieuse explication fait mieux qu'éclairer la question ; elle la résout. Seulement si l'on considère que, dans la fig. 3, Khons a la bulla et Horus porte la robe prétexte, il semble bien que c'est à Rome qu'eut lieu la transformation proposée par M. Revillout.

CARTHAGE. — LA NÉCROPOLE VOISINE DE SAINTE-MONIQUE. GROUPE DE FIGURINES,

PAR LE R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Les fouilles de la nécropole punique voisine de Sainte-Monique ont continué, durant l'année 1904, à nous donner d'heureux résultats.

Les Romains ont fort peu construit au-dessus de la nécropole. Les quelques bâtiments romains qui ont été rencontrés au cours des fouilles appartiennent au Ier et au IIe

siècle de notre ère, ainsi que le prouvent les briques estampillées sorties des décombres. Obligé de rendre au propriétaire le terrain en état de labour, j'ai obtenu cependant de laisser émerger du sol les quelques murs que nous avons dégagés. Dans la partie la plus haute du terrain, une large tranchée longue de plus de cent pas a été laissée ouverte, montrant toutes les constructions que les travaux ont mises à jour.

Cette grande tranchée, avec les murs qu'elle renferme et les ruines émergeant du sol remblayé, offre des points de repère qui peuvent être utilisés pour l'étude de la topographie de Carthage à l'époque romaine.

Au bas de la colline, près de la mer, une tranchée pratiquée le long d'une énorme maçonnerie qui semble avoir fait partie des anciennes fortifications de Carthage, nous a permis de constater que le rocher était taillé verticalement sur une assez grande hauteur. Par dessus des constructions romaines, nous avons rencontré une sorte de mur à amphores appliqué contre la paroi verticale du rocher.

Nous avons reconnu la largeur du mur qui est de plus de 8 mètres. Les amphores sont placées debout les unes au-dessus des autres, légèrement inclinées dans le sens de la montée de la colline. A chaque rangée les amphores se touchent. J'en ai compté jusqu'à vingt-huit sur une seule ligne. Une double vue photographique, prise par M. Henry Bourbon, donnera une idée de la disposition de ces amphores. Nous avons là, pour cette nouvelle année, outre les amphores elles-mêmes, une mine précieuse de marques céramiques, les unes imprimées à l'aide d'un timbre, les autres peintes à l'encre. Les inscriptions nous permettent de reconnaître l'âge de ce vaste dépôt, comme cela a déjà eu lieu pour le mur aux amphores de Byrsa.

Mais venons aux tombeaux puniques. Nous n'avons cessé toute l'année d'explorer des puits et des chambres funé-

raires. Le mobilier est sensiblement le même dans chaque tombe. De temps en temps seulement, une sépulture fournit quelque objet particulier, vase ou figurine. Les notes ont été prise chaque jour, et toute pièce offrant le moindre intérêt nouveau a été reproduite, soit par la photographie, soit par le dessin.

Nous avons aussi trouvé de nouvelles inscriptions puniques. J'en enverrai prochainement à l'Académie, la copie accompagnée d'estampages et de photographies.

Je prépare en ce moment le compte rendu détaillé des fouilles de 1904. En attendant son achèvement, qu'il me soit permis de faire connaître à l'Académie une découverte qui inaugure favorablement la nouvelle année. Je veux parler d'une série de figurines de terre cuite trouvées récemment dans une tombe.

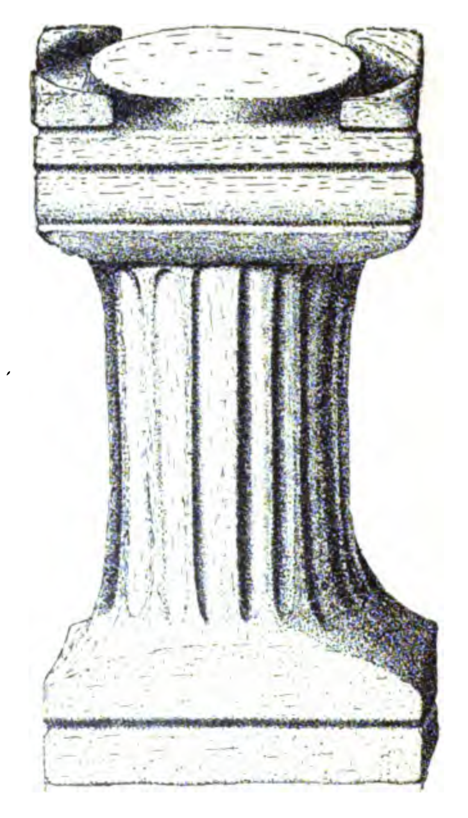
Un mot d'abord sur l'ensemble du mobilier de cette sépulture.

Le 7 janvier au fond d'un puits de 14 mètres, je suis arrivé à la chambre funéraire. A l'entrée, avait été déposée une amphore à anses cordelées. Ces amphores, sans col, à fond demi-sphérique, plus large à la base qu'à l'orifice, ont l'aspect d'un sac dont la partie inférieure serait élargie par son contenu. Nous sommes sûrs d'avance que ces récipients renferment des cendres grises mélangées de menus morceaux de charbon et d'esquilles d'ossements calcinés. C'est le produit du tamisage après la crémation.

Les os calcinés seuls étaient enfermés dans un petit coffret de pierre qui pour cette raison mérite bien le nom d'*ossuaire*. Nous trouvons, en effet, l'amphore remplie de cendres. On y a ajouté un *unguentarium*, deux amulettes et sept monnaies.

La chambre funéraire avait reçu six ou sept morts à l'état de cadavres, avec celui dont nous avions trouvé l'ossuaire.

Une seule auge était creusée dans la chambre. On y trouve, avec les ossements du mort, le mobilier ordinaire : urnes à queue, lampes et patères, vase en forme d'obus, trois coupes, une paire de ciseaux en fer et une amulette.



Carthage. — Petit autel en pierre trouvé dans une chambre funéraire.

En continuant à explorer la chambre, on recueille un mobilier très varié : une série de figurines en terre cuite, parmi lesquelles nous trouvons de nouveaux types; trois cubes de pierre blanche, de 0 m 045 de côté en moyenne,

ornés de moulures, sorte de petits piédestaux ; un petit autel de même matière, haut de 0 m 115, dont la partie supérieure porte une entaille circulaire dans laquelle devait s'encastrer une cassolette ou autre objet; un *alabastron* à large goulot, haut de 0 m 087 (en albâtre); deux manches de miroir en ivoire cannelé ; deux miroirs en bronze ; un rasoir de même métal ; trente-cinq monnaies également en bronze ; un couvercle (à godet) de boîte en plomb ; trente morceaux d'œufs d'autruche peints ; une bague en argent ; une bague en or, simple anneau, etc.

Mais les pièces les plus intéressantes sont assurément les statuettes dont voici la description :

I. — Statuette de Perséphone-Coré, haute de 0 m 205. Sur une base façonnée en tronc de pyramide apparaît une femme debout, vêtue d'une double tunique et d'un voile ; elle est coiffée d'une stéphané ornée en avant d'un fleuron ; elle porte de longs pendants aux oreilles.

C'est la première fois que nous trouvons à Carthage une telle figurine. De la main gauche, cette femme fait le geste nuptial, écartant son voile qui semble passer sur la stéphané. De la main droite, elle tient une corbeille de fruit. ressemblant à des pommes et disposés en couronne au nombre de sept. Dans un second exemplaire retiré d'une tombe voisine quelques jours plus tard, le milieu de la corbeille est coloré en jaune, et on aperçoit du bleu entre les fruits. La tunique de dessous descend jusque sur les pieds qui sont chaussés. La seconde tunique, plus courte, est traversée par les plis du voile. Elle était peinte en bleu et conserve sa couleur. Le rouge apparaît encore aux lèvres. Un filet noir orne la base.

Le revers n'est pas modelé. Derrière la tête, il s'amincit complètement en forme de langue aux contours sans épaisseur. La base est béante, mais le sommet est fermé. Le trou d'évent est à peu près rond. Il manque totalement dans le second exemplaire.

Ces deux figurines représentent une déesse, la même qui se voit sur la stèle votive du suffète Melekiaton fils de Maharbââl, stèle trouvée à Carthage et conservée au Musée de Turin. M. G. Perrot[1] y a retrouvé la déesse Perséphone-Coré faisant de la main droite le geste nuptial et portant de la main gauche une corbeille remplie de grenades.

« On a cru reconnaître, dit M. G. Perrot, dans le père de Melekiaton, dans Maharbââl le suffète, un lieutenant d'Annibal dont le nom paraît souvent chez Tite-Live, au cours de la seconde guerre punique. La stèle serait ainsi des premières années du second siècle avant notre ère. »

Cette date conviendrait bien à nos figurines et aux sépultures dans lesquelles elles furent trouvées ; car nous savons que la nécropole voisine de Sainte-Monique fut utilisée jusqu'aux dernières années de l'existence de Carthage.

J'écrivais, il y a quelques années[2] : « Dans l'état présent de ma connaissance du sol punique de Carthage, j'inclinerais à croire que la stèle du Musée de Turin provient du quartier de nos fouilles actuelles. »

C'est dans le même quartier, c'est dans la même nécropole punique où nous venons précisément d'exhumer deux figurines représentant la déesse de la stèle en question. Ce fait me confirme de plus en plus dans l'opinion que j'avais émise.

La nécropole nous a d'ailleurs fourni souvent des pièces se rapportant au culte de Perséphone et de Déméter. Qu'il me suffise de rappeler la dédicace des deux sanctuaires élevés en l'honneur d'Astaroth et de Tanit, c'est-à-dire de Déméter et de Perséphone, la Cérès et la Proserpine des Romains.

II. — Grande statuette de femme aux bras ouverts[3], haute de 0 m 37. L'avant-bras gauche manque.

1. *Hist. de l'art*, III, p. 454.

2. *Sur l'emplacement du temple de Cérès* (Paris, 1899), p. 17, note 2.

3. Cette statuette et la suivante, ainsi que la belle tête qui termine la série, ont été trouvées en morceaux, mais on a pu les reconstituer.

Sur une large base, à peu près circulaire, haute de plus de 0 m 03, cette femme est debout, la jambe droite très légèrement portée en avant ; elle est vêtue d'une tunique plissée qui tombe en s'élargissant en arrière autour des jambes sur toute la largeur de la base. Une ceinture passe sur les reins d'une façon assez lâche pour ne déformer nullement les plis du vêtement ; une double bande d'étoffe se croise en X sur la poitrine entre les seins et vient rejoindre la ceinture. Le costume semble complété par un manteau très court qui tombe derrière les épaules en s'arrondissant.

La tête est coiffée de la stéphané. Les cheveux sont disposés avec symétrie ; de longues mèches, légèrement ondulées, tombent des oreilles sur les épaules. Le bras droit, le seul qui soit entier, porte un double bracelet peint en jaune sur l'argile ; il devait être doré. La main est complètement fermée, mais la partie supérieure est creusée en forme de godet.

Des traces de couleur noire sont conservées sur la stéphané, et de couleur rouge sur le haut de la tunique qui laisse le cou largement découvert. Les chaussures sont bleues avec liens rouges.

III. — Autre statuette semblable, mais moins grande, haute seulement de 0 m 305. Le visage a des traits plus fins. Les deux avant-bras manquent. L'étoffe de la tunique est tellement portée en arrière que les jambes paraissent nues. La bouche conserve des traces de couleur rouge ; la même couleur se montre sur les épaules, à côté des lignes bleues.

Jusqu'à présent, ces statuettes aux bras étendus sont particulières à Carthage. On n'en voit pas, que je sache, dans les musées d'Italie ni dans ceux de Sicile. Est-ce une déesse qui est représentée dans cette attitude rigoureuse? Cicéron, dans un plaidoyer contre Verrès, parle d'une statuette de Cérès représentée *cum facibus*, ce qui conviendrait aux terres cuites de Carthage, comme nous

allons le voir. Celles-ci paraissent avoir servi à faire brûler de l'encens.

Si nous étudions la série du Musée Lavigerie, nous constatons que toutes ces figurines ont les mains complètement fermées. Dans les unes, les mains sont pleines; dans d'autres, un trou vertical ménagé au milieu de la main indique qu'un objet pouvait y être fixé. Nous en avons dans lesquelles la partie supérieure de la main est fermée



Carthage. — Terre cuite; femme à l'éventail.

en forme de cupule. Quelques-unes ont même été trouvées avec deux godets destinés à être placés sur les mains.

Il faut donc probablement voir dans ces statuettes des dédicantes faisant l'office de brûle-parfums. Dans les mains fermées et percées d'un trou, on introduisait sans doute des baguettes de matière résineuse odoriférante. Pour les autres, on disposait directement dans l'excavation des mains, ou dans les petits godets, l'encens destiné à être brûlé en

l'honneur des dieux, peut-être même en l'honneur de la déesse que ces statuettes rappellent par leur attitude.

IV. — Terre cuite brisée. Portion supérieure d'une figurine haute de 0 m 11. Femme portant un éventail et dont le bras gauche manque. Le vêtement se compose de la tunique et du manteau; celui-ci semble sortir de dessous la stéphané qui est décorée de fleurons. Le visage est orné de pendants aux oreilles; les cheveux sont colorés en brun, la bouche en rouge vif. De la main droite cette femme tient à la hauteur de la joue un ample éventail (diam. 0 m 07); au centre, un disque plus petit, appliqué sur le plus grand, est formé de plumes colorées en bleu.

Cette figurine est malheureusement incomplète. Elle était de même fabrication que la statuette de Perséphone-Coré. Comme dans cette statuette, le sommet s'amincit en forme de languette complètement fermée. Le trou d'évent qui se voit au revers est rond et a été très lestement pratiqué.

V. — Belle tête de femme représentée à partir de la base du cou qui forme cercle d'appui; argile rougeâtre. Hauteur, 0 m 185.

Les traits du visage sont d'une grande régularité. A la naissance du nez, les arcades sourcilières sont fortement saillantes et forment bosses; les yeux sont largement ouverts; le front ridé donne au visage un certain air sévère sans rien ôter de sa grâce. Chaque oreille porte comme parure un simple anneau. La partie visible de la chevelure montre plusieurs lignes de frisons. La coiffure est particulièrement intéressante. Elle se compose d'un simple foulard enveloppant la tête et noué par devant avec beaucoup de symétrie. L'étoffe se dresse sur le sommet de la tête et se replie en forme de cœur s'inclinant un peu à l'instar du bonnet phrygien. Le foulard est fixé par un nœud très élégant dont les ailes sont disposées avec beaucoup de goût. Dans certaines parties de la France on voit encore des femmes se coiffer de la sorte; les personnes à qui j'ai montré cette tête me citent en particulier les Arlésiennes.

La base du cou est entourée d'une étoffe bleue à plis horizontaux que fixe sur la gorge un médaillon circulaire serfiant d'agrafe.

Cette jolie terre cuite est complètement creuse de la base au sommet. Avec cette tête et les statuettes que j'ai décrites,



Carthage. — Terre cuite; tête de femme.

on recueillit encore plusieurs débris de terres cuites, parmi lesquelles un fragment de petit chapiteau.

Tel était le mobilier de la chambre funéraire ouverte le 7 janvier de la présente année. J'espère que l'Académie jugera que cette découverte est de bon augure.

LIVRES OFFERTS

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de son auteur, M. René Kerviler, le quarante-quatrième fascicule de son *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne.* Les fascicules précédents avaient été présentés par notre regretté confrère M. de Barthélemy. M. Kerviler en est au commencement de la lettre G; c'est dire que cet ouvrage, qui sera considérable, est bien loin d'être terminé et qu'il constituera un document d'un haut intérêt historique. »

M. Cagnat offre à l'Académie, de la part de M. Radet, notre correspondant, la collection du *Bulletin hispanique* depuis sa fondation. Années 1900-1904 (Bordeaux et Paris, in-8°).

M. Ph. Berger offre de la part de M. le comte de Charencey une brochure intitulée : *Les origines du mythe d'Orphée.* On sait que M. Salomon Reinach a rapproché les mythes d'Orphée, d'Osiris et d'Adonis, mais sans croire à un emprunt direct fait par une de ces légendes aux autres. M. de Charencey n'hésite pas à rattacher le mythe d'Osiris à celui d'Orphée, et il cherche à établir cette parenté par l'analyse détaillée des deux mythes.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER

Le Président de la Société centrale des architectes français écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier de lui faire connaître le nom du membre des Écoles françaises d'Athènes ou de Rome à qui devra être décernée, cette année, la médaille que la Société accorde tous les ans pour travaux archéologiques.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. Clermont-Ganneau a reçu de M. Clédat une lettre donnant quelques nouveaux détails sur les fouilles qu'il poursuit à Tell-el-Herr en Égypte. Il y a recueilli six autres exemplaires de la

monnaie juive signalée dans une communication précédente: deux de ceux-ci sont datés des années 2 et 3 de l'indépendance de Sion; le premier était de l'an 4. Il devient donc de plus en plus probable que ce site égyptien a été autrefois le centre d'un établissement juif d'une certaine importance, et qu'il y a lieu d'espérer y trouver des antiquités juives.

M. Pottier communique une lettre de M. Henri Rouzaud, percepteur à Narbonne, sur la découverte d'un vase grec à Montlaurès; les fragments sont aujourd'hui déposés au Musée de Narbonne. Une planche très soigneusement exécutée par M. Rouzaud montre que c'est le plus important spécimen de vase attique à figures noires qu'on ait encore recueilli sur le sol de France. Le sujet incomplet paraît avoir représenté Apollon et Artémis avec un cerf. Le vase appartiendrait à la catégorie des amphores attiques, de style encore influencé par les vases corinthiens à zones d'animaux, datant du milieu du VIe siècle. C'est un complément aux découvertes faites par M. Clerc et M. Arnaud d'Agnel dans les environs de Marseille. La preuve est faite que les Grecs ont de très bonne heure expédié leur céramique jusque dans cette région lointaine du bassin méditerranéen.

M. S. Reinach montre les photographies d'une statuette en bronze découverte en Égypte et appartenant à M. Dattari. Elle représente un jeune cavalier dont la tête est couverte d'une dépouille d'éléphant; le type rappelle celui d'Alexandre le Grand. M. Reinach doit les photographies de cette belle pièce à M. Joseph Offord, de Londres.

M. Gustave Schlumberger fait passer sous les yeux de ses confrères la photographie d'un reliquaire d'argent byzantin du XIIIe siècle retrouvé dans l'île de Majorque et quatre belles bagues d'or byzantines faisant partie de sa collection. Le reliquaire, retrouvé dans un coffre de la cathédrale de Palma où il a peut-être été apporté par quelque soldat de la fameuse Compagnie catalane contient, d'après les inscriptions, du sang de sainte Barbe et des fragments d'os des saints Étienne et Panteleimôn. Les quatre bagues ont appartenu, la première à la basilissa Irène Dukas, seconde femme d'Alexis Comnène, mère de la célèbre Anne Comnène; la seconde peut-être à la fameuse basilissa

Theophano qui y aurait fait graver son nom à côté de celui de son célèbre amant Jean Tzimiscès; la troisième à un officier des corps barbares ou hétairies de la garde impériale au xe siècle; la quatrième, enfin, à un chef de ces fameux bandits Apélates dont le nom revient si souvent dans les poèmes héroïques et les chansons de geste du moyen âge oriental, aux xe et xie siècles surtout [1].

M. Collignon présente à l'Académie une aquarelle exécutée par M. Simoës da Fonseca, d'après un grand lécythe attique à peintures polychromes sur fond blanc appartenant au Musée du Louvre. La scène représentée est l'*offrande au tombeau*. Ce lécythe, de dimensions inusitées, offre un très grand intérêt pour l'histoire de la peinture grecque, car on y constate que, dans les figures principales, les ombres sont rendues par le modelé; c'est l'application de la méthode inaugurée par le peintre Apollodore *le Skiagraphe*. Ce qui ne mérite pas moins l'attention, c'est que le monument funéraire figuré au second plan est représenté en perspective. Le lécythe du Louvre est un curieux témoignage des innovations qui se produisent dans la peinture grecque au temps des successeurs de Polygnote, vers les premières années de la guerre du Péloponnèse.

M. Revillout achève la lecture de son mémoire sur la sage-femme Salomé, d'après un apocryphe copte.

COMMUNICATION

QUATRE BAGUES D'OR ET UN RELIQUAIRE BYZANTIN, PAR M. GUSTAVE SCHLUMBERGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

I. — *Un reliquaire byzantin de la cathédrale de Palma.*

Il y a plusieurs années déjà, en 1895, par l'entremise de M. Lebègue, bibliothécaire de l'Association des études grecques, j'ai reçu de M. Maurice Emmanuel de Beaune,

1. Voir ci-après.

membre de la même Association, la photographie d'un curieux reliquaire d'argent d'origine byzantine. Ce petit monument a été découvert dans un vieux coffre du trésor de la cathédrale de Palma, dans l'île Majorque, par le très aimable et érudit custode de ce trésor, don José Palou.



I. Reliquaire byzantin conservé à Galma.

Ce reliquaire, de travail assez grossier des bas temps byzantins, peut-être rapporté d'Orient par un des condottieri de la fameuse Compagnie catalane dont Ramon Muntaner fut l'historiographe exquis, est en forme de croix avec anneau de suspension et deux renflements circulaires aux deux angles supérieurs de la croix. Il renferme un certain nombre de fragments d'os maintenus par de la cire, à ce

qu'écrit don José Palou. Sur le pourtour est grossièrement gravée une inscription cursive, énumérant les reliques :

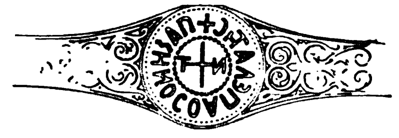
† τὸ αἷμα τῆς ἁγίας Βαρβάρ(ας).
† τὸ τετράγωνον[1] τοῦ ἁγίου πρωτομάρτυρος καὶ ἀρχιδιακόνου Στεφάνου.
† ὁ δάκτυλος τῆς ἁγίας Θεοδοσίας.

Le sang de sainte Barbe est peut-être ce que don José Palou a pris pour de la cire. Le doigt de sainte Théodosie paraît être un os du métacarpe. Quant au *tetragonon* de saint Étienne, archidiacre et protomartyr, il est représenté par deux fragments d'os qui semblent avoir été aplanis mécaniquement. J'ignore quel ossement pouvait porter ce nom en Grèce au moyen âge, peut-être un des os du pied. Les deux renflements des angles supérieurs de la croix semblent contenir aussi des fragments d'os.

L'écriture fort négligée me semble bien être de la basse époque des Paléologues.

II. — *Bague de Pasinos l'Apélate.*

Je viens d'acquérir par échange une bague d'or byzantine qui date de la fin du IXe ou bien du Xe siècle. La légende en beaux caractères donne les nom et titre du propriétaire,



II. Bague de Pasinos l'Apélate.

ΠΑΖΗΝΟϹ Ο ΑΠЄΛΑΤΗϹ, *Pasinos l'Apélate.* Au centre du chaton figure un monogramme formé par les lettres T et N cantonnant la croix, peut-être pour la légende traditionnelle ἐν τούτῳ νίκα. Le jonc porte des traces malheureusement assez effacées d'une élégante ornementation niellée.

1. Τὸ τετραγώνιον, τετράγωνον ἱμάτιον ou σχῆμα, manteau carré ou à quatre pans. — Τὸ τετραγώνιον serait aussi le nom d'une monnaie. Voy. Sophocles, *Greek Lexicon*. — Aucun de ces termes n'a de sens ici.

C'est la première fois que l'on retrouve sur un monument du moyen âge byzantin la mention d'un de ces célèbres Apélates[1] qui, avec leurs adversaires séculaires, les Akrites, défrayent, par le récit de leurs prouesses, les plus fameux poèmes épiques de la littérature grecque médiévale. On sait ce qu'étaient les Akrites guerriers spécialement enrégimentés pour la défense de l'Empire tout le long de l'infinie et mouvante frontière d'Asie en face de l'immensité sarrasine. Rudes soldats dont le poème de Digénis Akritas nous peint les exploits, ils faisaient, même en temps de paix, une guerre incessante aux maraudeurs arabes de la frontière et aussi aux Apélates, ces routiers du xe siècle oriental, véritables bandes de brigands militairement organisées, qui ne vivaient que de rapines et affectionnaient surtout le séjour plus libre des thèmes limitrophes.

« Dans le désordre universel, dit M. Rambaud dans un article consacré à ce poème si curieux de Digénis Akritas, des aventuriers chrétiens ou musulmans avaient trouvé moyen de se créer entre les deux partis de petites principautés. Des bandes de bannis et de brigands s'étaient formées, semblables à ces malandrins qui surprenaient quelque château de la Souabe ou de la Franconie et s'y cantonnaient pour inquiéter le pays. Toute l'Asie antérieure retentissait du bruit de leurs armes, du renom de leurs exploits individuels. »

C'est dans le poème d'Akritas, épopée brillante, chevaleresque, infiniment amoureuse aussi, qu'on retrouvera le plus de détails sur la vie agitée de la frontière, sur l'existence de ces Akrites audacieux et de leurs chefs, véritables gardiens tutélaires des bornes byzantines, sur leurs éternels ennemis, les Sarrasins de Cilicie ou de Syrie, ou leurs autres adversaires jurés, les terribles Apélates, ramassis de bannis, d'*outlaws*, de déserteurs qui hantaient les montagnes et les cavernes de l'Anatolie, du Taurus sur-

1. Ἀπελάτης, *ravisseur*, de ἀπελαύνω, emmener en chassant devant soi enlever, ravir du butin.

tout, ne reconnaissant ni l'empereur ni le khalife, infestant le pays pour leur propre compte. Quand les Akrites ne combattaient pas les maraudeurs d'Ismaël, ils donnaient la chasse aux bandits Apélates.

Un curieux passage du *Livre des Cérémonies* (éd. de Bonn, p. 696 [1]) semble indiquer qu'on désignait également sous le nom d'ἀπελάται un corps de troupes de second ordre, composé de soldats dont l'état de pauvreté était tel que, même avec le concours de l'État, ils ne parvenaient pas à faire face aux obligations qui leur étaient imposées par les lois militaires. On les groupait alors sous le nom d'Apélates dans des corps spéciaux qui devaient, sous bien des rapports, rappeler nos régiments actuels de disciplinaires d'Afrique.

L'Apélate Pasinos, propriétaire de la bague que je présente à l'Académie, avait probablement réussi à se créer quelque petite souveraineté indépendante; c'était un Apélate arrivé, si j'ose me servir de cette expression. Ce petit monument est un curieux témoin de cette époque si agitée de l'histoire du moyen âge byzantin sur la frontière d'Asie.

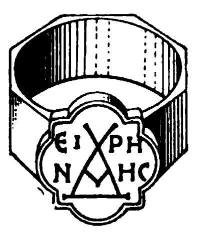
Le dictionnaire des noms propres grecs de Pape cite un Πασίνης, Arabe, fils de Saggonadacus, nommé par Pline, et qui aurait donné son nom à Χάραξ de Susiane, Πασίνου Χάραξ, puis un Πασῖνος et un Πασίνους, conquérant de Paros. Je ne retrouve aucune trace d'un chef militaire de ce nom dans les chroniqueurs byzantins des xe et xie siècles.

III. — *Deux bagues ayant probablement appartenu à de très hauts personnages de l'Empire byzantin, l'impératrice Irène, femme d'Alexis I Comnène, et les deux amants fameux, la basilissa Théophano et Jean Tzimiscès.*

Voici encore deux bagues d'or de ma collection qui ont probablement appartenu à des personnages impériaux.

1. « Ἐὰν δὲ (οἱ στρατευομένοι) παντελῶς ἐξαπορῶσιν καὶ οὐ δύνανται οὐδὲ μετὰ τῶν διδομένων αὐτοῖς συνδοτῶν τὴν ἰδίαν στρατείαν ἐξυπηρετεῖν, τότε ἀδορεύονται καὶ δίδονται εἰς ἀπελάτας.......... »

La première, dont l'anneau est à huit pans, porte sur un chaton borné par quatre arcs de cercle alternant avec autant d'angles aigus la légende **ΕΙΡΗΝΗϹ** entourant un grand monogramme où je lis les initiales **ΔΥ** ou **ΔΟΥ** de **ΔΟΥΚΑΙΝΑ** et celle du titre d'**ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙϹϹΑ**. L'impor-



III. Bague d'Irène, femme d'Alexis I Comnène.

tance seule de cette bague indique déjà sa haute origine. L'inscription prouve qu'elle a très probablement appartenu à la basilissa Irène Dukaina, Augusta, fille du proèdre Andronic Dukas, mariée au basileus Alexis I Comnène, mère d'Anne Comnène et de six autres enfants.



IV. Bague de Théophano et de Jean Tzimiscès.

La seconde bague porte uniquement sur son chaton cette légende : † **ΚΕ ΒΟΗΘΗ ΘΕΟΦΑΝΟΥ Ϛ ΙΩΑΝΝΟΥϹ** : *Seigneur, porte secours à Théophano et Jean.* Entre tant de couples qui ont pu porter ces noms, comment ne pas songer tout d'abord aux plus célèbres, à Théophano la basilissa, charmeresse du xe siècle byzantin, et à son amant fameux Jean Tzimiscès? Certes Théophano et Jean ne furent jamais unis

par les liens du mariage, mais leur union fut assez étroite, assez publique aussi, pour qu'ils aient pu songer à faire graver leurs deux noms au chaton d'une bague. Le style de ce petit joyau correspond parfaitement à cette seconde moitié du xe siècle byzantin.

IV. — *Bague de Théodore, spathaire impérial de la Hétairie.*

J'ai encore acquis à Constantinople cette belle bague d'argent qui porte la légende † K̅E̅ BOHΘH ΘΕΟΔΩΡ(ω) B'(ασιλικω) CΠΑΘΑΡΗΩ THC ΕΤΕΡ (ιας). Sur les côtés de l'anneau les monogrammes des deux mots ΘΕΟΘΟΚΕ BOHΘH. Le style de cet annneau indique les environs de



V. Bague de Théodore, spathaire impérial de la Hétairie.

l'an mille. C'est la bague d'un des officiers de ces hétairies barbares qui formaient le corps principal de la garde impériale byzantine à cette époque.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le sixième fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pour l'année 1904, novembre-décembre (Paris, 1904, in-8°).

Le Secrétaire perpétuel offre, en outre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

Le D[r] Julien Simonis, *L'art du médailleur en Belgique* (Bruxelles, 1900 et 1904, 2 vol. in-4°);

D[r] E. Revillout : 1° *Les apocryphes coptes*; I. *Les Évangiles des douze Apôtres et de saint Barthélemy* (Paris, in-8°); 2° *L'Évangile des XII Apôtres récemment découvert* (in-8°).

M. le ministre des Affaires étrangères transmet à l'Académie, de la part de Lady Meux, un ouvrage en deux volumes intitulé : *The book of Paradise* (Londres, 1904, in-8°).

L'Académie des sciences de Berlin adresse le volume XIII, 2[e] partie, fasc. 1, de son *Corpus inscriptionum latinarum* (Berlin, 1905, in-4°).

M. Cagnat dépose sur le bureau le 8[e] fascicule de la publication sur *Timgad* qu'il a entreprise avec MM. Bœswilwald, aujourd'hui décédé, et Albert Ballu. Ce fascicule termine le premier volume.

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie les livraisons 22 et 23 du tome VI de son *Recueil d'archéologie orientale*, dont voici le sommaire : § 38 : La province d'Arabie (suite et fin); — § 39 : Les nouvelles dédicaces phéniciennes de Bodachtoret; — § 40 : Albert le Grand et l'ère chaldéenne; — § 41 : Sépulcres ἀσάλευτα ; — § 42 : Un monogramme attribué à l'empereur Nicéphore Phocas; — § 43 : Une *zemzémiyé* médiévale avec inscription et armoiries arabes; — § 44 : Un texte arabe inédit pour servir à l'histoire des chrétiens d'Égypte (Paris, 1905, in-8°).

M. Delisle offre à l'Académie l'ouvrage suivant : *La France monastique. Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France*, par Dom Beaunier. Nouvelle édition revue et complétée par les Bénédictins de Ligugé. Tome I. Province ecclésiastique de Paris (Paris, 1905, in-8°). Cette refonte du recueil de dom Beaunier se recommande par l'abondance des renseignements bibliographiques que les Bénédictins de Ligugé ont ajoutés au texte primitif et par le nombre des articles consacrés à des établissements secondaires dont le nom ne figure même pas dans l'édition originale.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS — *Le Gérant*, A. Picard.



ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1905

BULLETIN DE MARS-AVRIL

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

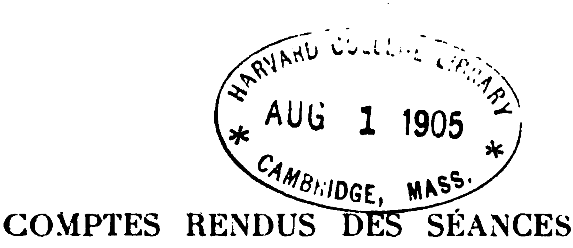
82, RUE BONAPARTE, 82

—

M D CCCC V

Recueil paraissant tous les deux mois, par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec planches et figures. Prix de l'abonnement annuel : — 12 fr.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER



COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1905

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON

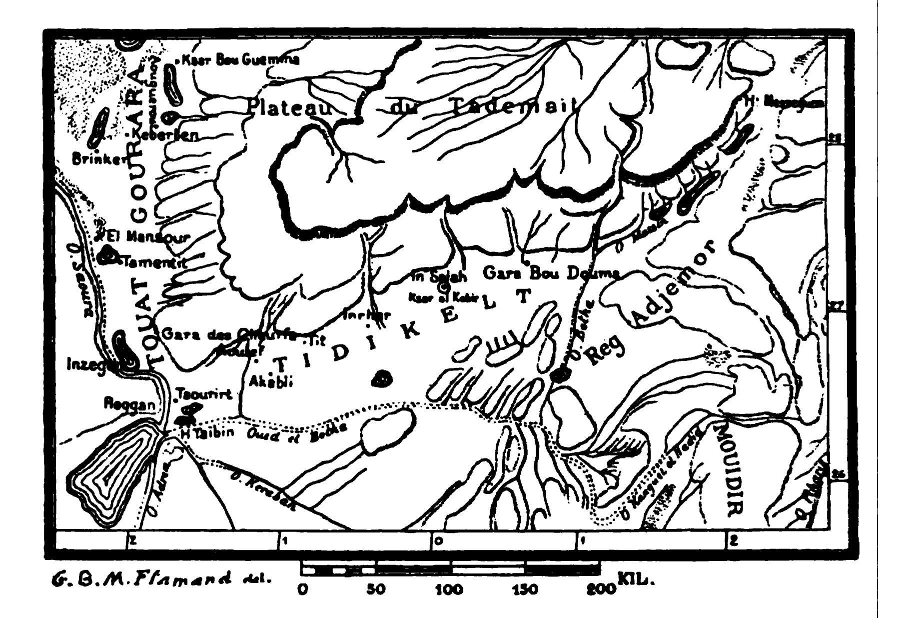
SÉANCE DU 3 MARS

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

M. Hamy a la parole pour une communication :

« L'un des plus distingués entre les officiers qui poursuivent avec tant de mérite depuis plusieurs années la pacification et l'exploration du Sahara, M. le commandant Deleuze, a bien voulu me faire tenir, par l'entremise de M. Flamand, chargé de cours à l'École supérieure des sciences d'Alger, les relevés tout à fait remarquables qu'il a exécutés au cours d'une de ses inspections dans l'Extrême-Sud Oranais. Et je présente aujourd'hui, en son nom, à l'Académie, *quatorze* grandes planches dans lesquelles il a copié, avec un soin minutieux et une laborieuse exactitude, les inscriptions rupestres qu'il a rencontrées à la *gara* des Chorfs ou Cheurfa, dans le district de l'Aoulef. Ainsi qu'on le voit sur la petite carte ci-jointe, dressée par M. Flamand, cette *gara* (on

nomme ainsi une table isolée, un piton, témoins géologiques de l'ancien sol disparu) est située dans le district de l'Aoulef, à quelque distance au S.-O. d'In-Salah (Tidikelt). C'est un petit plateau de 3 à 400 m., à peu près rectangulaire, dirigé de l'Ouest à l'Est, formé de grès assez tendres, et bordé vers l'Ouest d'une falaise de rochers, sur lesquels sont gravées les inscriptions que M. Deleuze a si bien reproduites. Ces inscriptions, entremêlées de figures d'hommes et d'animaux d'un aspect enfantin, gravées au poin-



tillé, rentrent dans le type que j'ai décrit en 1882 devant l'Académie, d'après les copies faites à El-Hadj-Mimoun par les capitaines Boucher et Tournier. Ces caractères appartiennent à l'alphabet rupestre (Daveyrier), mais avec des formes relativement archaïques qui autorisent à placer cet ensemble, aussi bien que celui d'El-Hadj-Mimoun, en tête du second des groupes que l'on a distingués dans les inscriptions sahariennes.

M. Flamand a étudié spécialement les dessins de la gara des Chorfa dans une notice intéressante que j'offre en son nom à

l'Académie, mais il a laissé aux spécialistes le soin de déchiffrer les caractères qui l'accompagnent. M. l'interprète Rimbaud, qui avait le premier visité la gara, a d'ailleurs entrepris d'en traduire les textes, et les excellentes copies de M. le commandant Deleuze faciliteront singulièrement sa tâche. Malheureusement M. Rimbaud ne trouvera aucun concours utile chez les habitants actuels des ksours de l'Aoulef qui ignorent complètement le sens des inscriptions et assurent que leurs ancêtres les trouvèrent telles qu'elles sont aujourd'hui quand ils arrivèrent dans ce district. Au reste les Touareg les plus instruits ne comprennent d'autres inscriptions désertiques que *les plus récentes*, qui sont *peintes au bitume ou à l'ocre*, et non point gravées au pointillé comme la plupart de celles de la *gara* des Chorfa.

M. Cagnat communique à l'Académie une lettre de M. Paris sur les découvertes faites à Mérida en Espagne, dont une statue de Mithra, sur laquelle M. Cumont fournit une note [1].

M. Thomas étudie le mot patois *caieu* qui désigne la moule dans une partie de la province de Normandie. Il montre que ce mot doit être distingué de la forme *cailleu*, usitée en Picardie et sur les confins de la région picarde au sens du français *caillou*, dont il est une simple variante phonétique. Rien n'autorise à penser que le même mot ait servi sur un point quelconque de la langue d'oïl à exprimer l'idée de « moule » et l'idée de « caillou ». Au sens de « moule », le mot *caieu* du patois normand n'est autre chose que le nom du petit port de Cayeux, au sud de l'embouchure de la Somme. C'est ce qui résulte clairement d'un passage de la *Sottie des Menus propos*, représentée à Rouen en 1461, où on lit :

> Les bonnes moulles d'*Isegny*
> Valent mieux que *Cahieu* ne *Toucque*.

M. Ch. Joret présente quelques observations à ce sujet.

M. Dieulafoy commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Étude tactique et stratégique de la phalange grecque*.

1. Voir ci-après.

M. Delisle a la parole pour une communication :

« Pour répondre à un désir de M. Manno, membre de l'Académie des sciences de Turin, je dois annoncer à l'Académie que je viens de déposer au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale un dossier relatif aux conditions dans lesquelles a été exécutée par M. l'avocat Pia la photographie du suaire de Turin mentionnée dans une communication récemment faite à l'Académie par M. de Mély. »

M. Omont communique un rapport sur la continuation, à la fin du XVIIIe siècle, de la publication des *Notices et extraits des manuscrits*.

COMMUNICATION

NOTE SUR UNE STATUE PROVENANT DU MITHRAEUM D'EMERITA, PAR M. FRANZ CUMONT, CORRESPONDANT ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE.

La découverte d'un mithréum à Emerita est particulièrement importante, car si l'Espagne a fourni quelques inscriptions mithriaques, si une dédicace au dieu *Cautes* a même, comme M. Cagnat l'a fait observer[1], été copiée autrefois précisément à Mérida, les traces qu'a laissées le culte iranien dans les provinces hispaniques sont remarquablement rares[2], et l'on n'a pas jusqu'à présent trouvé dans toute la péninsule un ensemble de monuments comparables à celui que M. Paris vient de faire connaître en France. La statue dont la photographie fait l'objet de cette

1. *Revue hispanique*, 1904, p. 348.
2. Cf. *Mon. myst. de Mithra*, I, p. 260.

note, mérite de fixer l'attention. Ses mérites artistiques sont supérieurs à ceux de la moyenne des œuvres, généralement médiocres, qui ornaient les cryptes du dieu mazdéen. Ce paraît être de bonne sculpture romaine. Bien que la tête et les bras aient disparu, l'interprétation de cette figure n'est pas douteuse. Ce personnage nu, debout, les



deux jambes rapprochées, entouré par les replis d'un serpent, représente le Kronos mithriaque, la déification du Temps infini, l'héritier du « Zervan Akarana » des Perses[1]. Le reptile qui s'enroule autour de son corps fait allusion, comme l'explique doctement Macrobe, au cours sinueux du soleil dans l'écliptique. Cette image espagnole du Temps

1. *Mon. myst. Mithra*, I, p. 80 ss.

divinisé se distingue par une particularité qui ne se retrouve que sur un seul bas-relief, conservé à Modène[1] : le masque de lion qu'elle porte sur la poitrine. Le Kronos mithriaque est ordinairement léontocéphale : c'est la reproduction plus ou moins fidèle d'un vieux type asiatique. Mais les artistes romains répugnèrent à figurer dans toute sa hideur cette idole exotique, ils eurent une tendance à atténuer de plus en plus sa monstruosité, ils finirent même par lui donner une tête humaine et se contentèrent tantôt de faire ramper un lion à ses pieds, comme sur un bas-relief de Strasbourg[2], tantôt de placer sur sa poitrine un simple masque de lion, comme à Modène et à Mérida.

Je ne distingue pas nettement sur la photographie si quelque attribut est sculpté sur le support placé contre la jambe gauche du dieu. Ce support affecte certainement l'apparence d'un rocher brut : peut-être est-ce la *petra genitrix* dont Mithra, croyait-on, était né[3] ; car, au-dessus de ce bloc rugueux, il me semble reconnaître, attachés à la jambe, les restes d'un buste d'enfant[4].

Cette naissance miraculeuse est rappelée dans l'inscription qui provient du même sanctuaire et qui mentionne une *ara genesis*[5] : la formule est nouvelle et curieuse. Elle rappelle une dédicace *Naturae dei* gravée au-dessous d'un Mithra sortant du rocher sur un monument découvert récemment à Pettau (*Poetovio* en Pannonie). *Natura* y a le sens rare de « naissance[6] » et est par conséquent synonyme de *genesis*. Le *pater* qui a présidé à la dédicace, C. Accius Hédychrus, est devenu dans l'inscription suivante

1. Publié *Rev. archéol.*, 1895, I, p. 1 ss.
2. Cf. *Rev. archéol.*, l. c., p. 5.
3. *Mon. myst. Mithra*, I, p. 160 ss.
4. Peut-être aussi ce buste appartenait-il à un foudre placé à côté du dieu, comme on le voit sur une statue de Florence (*Mon. myst.*, t. II, p. 259, fig. 96).
5. *Rev. hispan.*, loc. cit.
6. Gurlitt, *Jahresb. Oester. Instit.*, t. II, 1899, Beiblatt, p. 100.

pater patrum, chef du culte dans la cité d'*Emerita*. On connaît d'autres exemples de promotions semblables dans des inscriptions relatives à un même dignitaire des mystères [1].

Ces quelques observations n'empêcheront personne, espérons-le, de consacrer une étude détaillée à cette trouvaille, la plus importante de ce genre, je le répète, qui ait été faite en Espagne. Il serait particulièrement désirable d'obtenir des renseignements précis sur les circonstances de la découverte et sur la disposition du temple ruiné.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de son confrère M. Hamy, un volume intitulé : *Correspondance du cardinal Mazarin avec le maréchal d'Aumont*, suivie d'un choix de lettres écrites à ce personnage par le Roi, la Reine régente, Gaston d'Orléans, Cromwell, Le Tellier et Louvois, précédée d'une étude historique sur le maréchal d'Aumont et le cardinal Mazarin. et accompagnée de notes, par M. le Dr E. T. Hamy (Monaco, 1904, in-4°). Ce volume fait partie de la *Collection de documents historiques* publiés par ordre de S. A. S. Le Prince Albert Ier, prince souverain de Monaco.

Le Secrétaire perpétuel dépose en outre sur le bureau une brochure intitulée : *Note sur les inscriptions et dessins rupestres de la Gara des Chorfa du district de l'Aoulef (Tidikelt-Archipel Touatien)*, recueillis par le commandant Deleuze (1901-1902), par M. G. B. M. Flamand (Paris, 1904, in-8°; extr. du *Bulletin de géographie historique et descriptive*).

M. Clermont-Ganneau offre, au nom de l'auteur, M. G. Bruston, un volume intitulé : *Études phéniciennes, suivies de l'inscription de Siloé* (Paris, 1903, in-8°).

1. *Mon. myst. Mithra*, I, p. 318, n. 1.

SÉANCE DU 10 MARS

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON

M. S. Reinach a la parole à propos de la correspondance :

« M. Seymour de Ricci, chargé d'une mission en Égypte par le Ministère de l'instruction publique, écrit à M. le Secrétaire perpétuel, à la date du 7 février, pour lui communiquer le texte de quelques inscriptions inédites ou mal copiées jusqu'à présent. La première est relative à une expédition militaire entreprise, sous le règne d'Hadrien, contre des tribus dites *Agriophages*, qui habitaient le désert entre Thèbes et Bérénice. La seconde est une dédicace de trois juifs alexandrins, la troisième une signature d'artiste, la quatrième un *ostrakon* sur lequel est gravé un inventaire de vaisselle de cuivre. Enfin, M. Breccia, directeur du Musée d'Alexandrie, communique à l'Académie, par l'entremise de M. S. de Ricci, une dédicace inédite à l'empereur Valentinien[1]. »

Le même missionnaire écrit à M. le Secrétaire perpétuel, à la date du 22 février, pour lui annoncer l'acquisition faite par lui, au village de Ghizeh, d'un feuillet de papyrus qu'il a déchiffré, transcrit et traduit. C'est un fragment assez considérable, en langue grecque, du procès-verbal d'une séance du sénat d'une ville grecque de l'Égypte, Antinooupolis (Antinoë). Il nous apprend que l'empereur Hadrien, lorsqu'il fonda cette ville en mémoire d'Antinoüs, lui donna le code en vigueur dans la ville de Naucratis et lui accorda, en outre, certains privilèges, parmi lesquels le droit pour les Antinoïtes de contracter des mariages légaux avec les indigènes égyptiens[2].

M. Philippe Berger présente, de la part du R. P. Delattre, toute une série d'épitaphes trouvées dans les fouilles de la nécropole

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

proche de Sainte-Monique de Carthage. Il signale l'intérêt de ces découvertes [1].

M. Dieulafoy termine sa lecture sur la phalange grecque classique.

Ce travail, qui est une introduction à une étude tactique et stratégique des armées de la Hellade, comprend une description complète et souvent très nouvelle de cette formation célèbre. L'auteur entre dans les détails et les précisions nécessaires pour aider à l'intelligence des textes dont il s'aidera par la suite, précisions relatives au nombre et à la place des hoplites, des officiers de tout grade compris dans les divisions, les subdivisions et les sections, que la phalange soit en ordre de revue ou qu'elle soit en formation de bataille.

A la suite de cette description, M. Dieulafoy entreprend celle de l'épitagme d'hoplites, de l'épitagme de cavalerie et des corps de psiles qui, avec le corps d'hoplites, complétaient la phalange classique.

M. Gustave Schlumberger lit une note de M. L. Bréhier, professeur d'histoire à l'Université de Clermont-Ferrand, sur le protocole impérial depuis la fondation de l'empire romain jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs.

Si l'on considère dans son ensemble l'histoire diplomatique des empereurs romains ou byzantins, on s'aperçoit que depuis Auguste jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, la chancellerie impériale n'a connu que deux types de protocoles. Le premier, élaboré au Ier siècle, comprend le *prænomen, Imperator* — le *nomen* — l'énumération des pouvoirs (grand pontificat, puissance tribunitienne, salutations impériales, etc...) — enfin le *cognomen, Augustus*, et la série des *cognomina* d'honneur. Avec quelques modifications sans importance, les éléments essentiels de ce protocole se sont conservés jusqu'au règne d'Héraclius. Avec cet empereur, dans un diplôme de 629, apparaît un nouveau type de protocole qui se fixe définitivement au XIe siècle et comprend : 1° le prénom ; 2° le titre de « basileus », d'un usage

1. Voir ci-après.

universel déjà dans le langage courant, mais qui n'est adopté officiellement qu'en 629 : le titre complet devient : « basileus et autocrator des Romains » ; 3° le nom de famille, Monomaque, Paléologue, etc... Telle est encore la formule employée en 1451 par le dernier empereur de Constantinople. Elle marque une sorte de rupture avec la tradition romaine et un retour à la tradition orientale des Ptolémées et des Séleucides [1].

COMMUNICATIONS

LETTRES DE M. SEYMOUR DE RICCI.

Alexandrie, le 7 février 1905.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Je suis arrivé aujourd'hui à Alexandrie, chargé par le Ministère de l'instruction publique de recueillir en Égypte les inscriptions grecques et latines.

J'ai été très aimablement reçu par le nouveau directeur du Musée d'Alexandrie, M. Evaristo Breccia, qui s'est mis à ma disposition avec un désintéressement sans réserves.

Avant de partir pour la Haute-Égypte, j'ai voulu jeter un coup d'œil sur les derniers enrichissements du Musée d'Alexandrie : j'y ai remarqué quelques inscriptions qui m'ont paru dignes d'être signalées à l'Académie.

I

La première n'est pas, à vrai dire, inédite : elle a été publiée dès 1902 dans le *Bulletin de la Société archéolo-*

1. Voir ci-après.

gique d'Alexandrie[1] par le regretté docteur Botti, qui la déclarait « presque indéchiffrable ». Il n'y avait lu que les mots suivants :

PRO SALVTE IMP.CAESARIS | TRAIANI HADRIANI AVG. | DOMINI N.SVL.....F.Q.SERENVS. | ARAB(?)........BIDVO|SECVTVS........NEQV|ISSIMOS QVORVM...........| ORTV PVGNA TER.........VENERE. | EQVESTRE.... .....PRAEDAM. | ............THEB.............IT. |

υπερ σωτηριας αυτοκρατορος καισαρος | Τραιανου Αδριανου του κυριου | Σουλπικιος υιος Γναιου Κουιρινα | [Σε]ρηνος α..βιοφαιους αλι......... | ....ανε.................... | *cetera desunt*

Un estampage très médiocre, que m'envoya, quelques mois avant sa mort, M. Botti lui-même, me permit de lire un certain nombre de mots qu'il n'avait pu reconnaître.

L'inscription est gravée sur une dalle irrégulière de schiste verdâtre dont la surface s'est par endroits écaillée. Le déchiffrement en est extrêmement difficile. Voici ma lecture :

P R O S A L V T E I M P C A E S A R I S
T R A I A N I H A D R I A N I A V G
D O M I N I N S V L P I C S E R E N V S
A R^ . . . N S T I . . . . . I /// · I Q V I B I D V O
S E C V T V S A G R I Ɔ P H A G O S N E Q V
I S S I M O S Q V O R V M F E R E P A R S M A I
O R I N P V G N A P E R I T N E Q V E V V L N E R A
E Q V E C // R . . . . I L E P R A E D A M

1. T. IV, 1902, p. 91, n. LI ; reproduite, d'après cette publication, par MM. Cagnat et Besnier, *Revue arch.*, t. XLI (1902), p. 439, n. 162, et par S. de Ricci, *Archiv für Papyrusforschung*, t. II (1903), p. 440, n. 50.

QVETOTAMCVMCAMELISAPSTVLIT
YΠЄPCѠTHPIACAYTOKPATOPOCKAICAPOC
TPAIANOYAΔPIANOYCЄBACTOYTOYKYPIOY
COYΛΠIKIOCYIOCΓNAIOYKOYIPINA
CЄPHNOCAΓPIOΦAΓOYCΔЄI
//// O Z /////// A N C ///////////////////// C /////////

La quatorzième et dernière ligne a résisté à tous mes efforts. L'ensemble du texte se transcrit comme il suit :

Pro salute Imp(eratoris) Caesaris Traiani Hadriani Aug(usti) Domini N(ostri), Sulpic(ius) Serenus Ara. . . nsti . . . . qui biduo secutus Agriophagos nequissimos quorum fere pars maior in pugna perit neque uulnera eque[s?]r . . . . ile, praedamque totam cum camelis apstulit.

Ὑπὲρ σωτηρίας Αὐτοκράτορος Καίσαρος Τραιανοῦ Ἀδριανοῦ Σεβαστοῦ τοῦ Κυρίου, Σουλπίκιος υἱὸς Γναίου Κουιρινᾶ Σερηνὸς Ἀγριοφάγους δει[νοτάτους?....

Il s'agit donc d'une expédition militaire entreprise contre les *Agriophages*, sous le règne d'Hadrien, par un fonctionnaire romain, Sulpicius Serenus, dont le nom ne paraît pas être connu par ailleurs, puisqu'il ne figure pas dans la *Prosopographia Imperii Romani.*

Les *Agriophages*, mangeurs de bêtes féroces, ne sont pas inconnus ; ils sont nommés dans le périple anonyme de la Mer Rouge qu'on a parfois attribué à Arrien [1].

Ils sont encore cités par Pline l'Ancien (VI, 75) et, d'après lui, par Solin (30,6). Les indications du Périple nous apprennent que c'était une tribu barbare habitant le désert qui s'étend entre Thèbes et Bérénice. Ces courtes cam-

1. *Geographi minores*, éd. Muller (Didot), t. I, p. 257-258.

pagnes de répression ont encore lieu de nos jours quand l'insolence des bédouins pillards les rend nécessaires. Un officier anglo-égyptien, racontant une opération de ce genre, emploierait presque les mêmes termes que Sulpicius Serenus. Cependant il n'écrirait pas en vers et l'officier romain a peut-être voulu le faire : M. Haverfield m'a fait remarquer, en effet, que certains membres de phrase ont une allure métrique : *Praedamque totam cum camelis apstulit* pourrait presque se scander.

M. Clermont-Ganneau, que j'avais jadis entretenu de cette inscription, a bien voulu attirer mon attention sur deux inscriptions latines d'Algérie dont le texte présente une remarquable analogie avec celui de la stèle de Sulpicius Serenus[1].

II

La deuxième inscription est inédite. Elle est gravée, en caractères assez grossiers et très peu profonds, sur une belle colonne antique en marbre gris bleu. Le tronçon conservé au Musée d'Alexandrie et dont on ignore la provenance exacte, est haut de 0m80; le diamètre est de 0m57. Les quatre premières lignes sont dans un cartel ansé.

ЄVXH
IoΥΛΙΑΝϹ Υ (*sic*)
EICAK
ABBIBoΥ
ЄΥΛΟΓΗΤϹΥ (*sic*)

C'est-à-dire Ευχη Ιουλιανου, Εισακ, Αββιβου· ευλογητοι.

La formule ευχη au nominatif, suivie du nom du fidèle au génitif, est extrêmement rare. Le seul exemple que j'en connaisse est précisément gravé sur une *colonne* en marbre,

1. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 9324, 8924.

trouvée dans l'île de Chypre[1]. Cette coïncidence, jointe au caractère nettement sémitique de noms comme *Isaac* ou *Abbibos*, permet d'affirmer l'origine judaïque de la colonne du Musée d'Alexandrie. Je rappellerai qu'on n'a encore trouvé dans cette ville, comme inscriptions juives d'époque romaine, que quelques graffites douteux d'une catacombe mal explorée par Néroutsos[2], un court fragment découvert dans les fouilles de l'Hôpital du gouvernement, un bouchon d'amphore en plâtre (au British Museum) avec le nom ΙΟΥΛΙΑΝΟΥ et le chandelier à sept branches[3], et enfin l'inscription suivante, gravée sur un socle de colonne au Musée d'Alexandrie, et qui a déjà deux fois été inexactement publiée par feu Botti[4] :

[υπ]ΕΡϹѠΤΗΡΙΑϹΚΥΡΑϹΡΟΥΑϹΘΥΓΑΤΡΟϹ//////////////ι/////
ΚΑΡΙΟΤΑΤΟΥΕΝΤΟΛΙΟΥΒΟΡΟΥΧΒΑΡΑΧΙΑ שלים

Lire [τοῦ μα]καριοτάτου.

Après une formule de bénédiction (?) écrite en lettres grecques vient l'acclamation hébraïque usuelle שבום *shalom* « paix ».

III

Une grande base quadrangulaire trouvée à Alexandrie (porte Est) nous donne la fin d'une signature d'artiste :

...Σμυ] Ρ'ΝΑΙΟΣ ΕΠΟΙΕΙ

La restitution, nécessairement conjecturale, est due à M. Breccia.

1. Th. Reinach, *Rev. des études juives*, XLVIII (1904), p. 191. On y lit εὐχὴ ῥαββὶ Ἀττικοῦ.
2. Néroutsos, *L'Ancienne Alexandrie*, pp. 82-84 (cf. *Bull. Inst. Eg.*, XIV, 1875, p. 78).
3. C. Smith, *Journ. of hell. studies*, IV (1883), p. 159.
4. Botti, *Rivista Quindicinale*, IV (1892), p. 130, et *Catal. mus. Alex.*

IV

Un ostrakon grec (n. 989), mal publié par Botti[1], contient un remarquable inventaire de vaisselle de cuivre, qui n'est pas sans intérêt pour la terminologie technique.

ΑΝΑΓΡΑΦΙΟΝΧΑΛΚΩΜΑΤΩΝ
σκαδιο(?) ΤϹЄΜΑΚΤ'ΜЄΓΑ Α
γυνακιον
ομοιως ΑΛΛΟΜΙΚΡΟΝΟΜΟΙΩϹ Α ΛΑΚΑΝΑΙ Β[
ΚΟΝΤΟΥΜЄΓΑΛΗ (c) Α ΒΩϹΙΔΙΑΙΜΙΚ[ραι
ΑΛΛΟΜΙΚΡΟΝΚΟΝΤϹΟΥ Α ΚΑΔΟϹΤΟΥ.[
ΜΑΤΑΛΝ ——— Α ΓΙΝΑΡΙΘΜΩ[
ΒΩϹΙΔΙΑΙΜЄΓΑΛΑΙ Β
ΗΜΙΧΟΥΝ ——— Α
ΠΟΤΗΡΙΝ ——— Α
(?) ΞЄϹΤΑϹΙΝΜЄΓΑΛΑΙ Β
[λ]ΗΚΥΤΙΑΙΜЄΓΑΛΑΙ Γ
[? ομοιως] ΛΗΚΥΤΙΑΙ Β
]ΑΙ Β
— — — — —

Enfin M. Breccia m'a prié de transmettre à l'Académie le texte d'une belle inscription latine, qui, découverte par lui à Alexandrie, vient également d'entrer, grâce à ses soins, au musée de cette ville ; elle est gravée sur une grande base de marbre haute de 1 m 54.

A E T E R N V M I M P E R A T O R E M ~
V I R T V T E A C P I E T A T E ~
P R A E S T A N T E M ~
F L ~ V A L E N T I N I A N V M ~
P E R P E T V V M A V G V S T V M ~
G A I V S · V A L E R I V S · E V S E B I V S ~
V̄C̄ COM·ORD·PRIM~AC~PERORIENT~

1. *Rivista Egiziana*, V (1893), p. 248, n. 24.

Ce texte, que l'on comparera notamment avec les trois dédicaces latines copiées à Alexandrie vers 1748 par Fourmont, sera, ainsi que d'autres inscriptions inédites, publié par M. Breccia dans le tome VII du *Bulletin de la Société Archéologique d'Alexandrie.*

Le Caire, le 22 février 1905.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Le Musée du Caire ayant été fermé toute la semaine dernière, à cause des fêtes religieuses du *Baïram*, j'ai employé mon temps à parcourir les environs de la ville, à étudier les carrières de Tourah, à visiter les nécropoles de Saqqarah et des Pyramides et surtout à explorer les boutiques obscures des marchands arabes d'antiquités du village de Gizeh. C'est chez l'un d'eux, Sheikh Ali abd el-Hai el-Arabî, que j'ai fait l'acquisition d'un remarquable papyrus grec que je vous serais reconnaissant de bien vouloir soumettre au jugement de l'Académie.

En réunissant trois fragments de papyrus, j'ai réussi à reconstituer un feuillet presque complet, couvert, sur ses deux faces, d'une même semi-onciale grecque, d'aspect très massif et datant, selon toute vraisemblance, du milieu du second siècle de l'ère chrétienne. De nombreux petits trous défigurent la surface du papyrus et rendent la lecture, par endroits, extrêmement pénible. Je n'ose espérer être arrivé encore à un déchiffrement définitif; mais j'en ai assez lu pour avoir pu reconnaître l'importance historique du document et le sens général de la plupart des phrases qui le composent.

Voici une première copie en majuscules, reproduisant le manuscrit sans divisions de mots, accents ni ponctuation :

1. Ce papyrus est entré depuis dans la collection de M. Théodore Reinach.

Recto et *verso* sont de la même main[1] et, tandis que le *verso* ne donne que la dernière colonne d'un texte qui devait

Recto (fibres horizontales).

Α—

Λ
ΑΝΤΙΓΡ ¿ ЄΠΙCΤΟ ЄΠΙCΤΡ ¿ ΘΗΒΑΙΔΟC
ΑΙΛΙΟCΦΑΥCΤЄΙΝΟCCΤΡ ¿ ΛΥΚΟΠ//
ΧΑΙΡЄΙΝ
ΒΙΒΛΙΔΙΟΝΑΠΟΛΛΟΦΑΝΟΥCѠΡΙѠ
ѠΝΟCCΗΜΙѠCΑΜЄΝΟCΠЄΜΦ
ΘΗΝΑΙCΟΙЄΚЄΛЄΥCΑЄΠЄΙ
ΟΥΝΦΗCΙΝΠΑΤЄΡΑЄΑΥΤΟΝ
ΟΝΤΑΠΑΙΔѠΝΑΝΤΙΝΟΙΤΙΚѠΝ
ΚΑ[..] ΥΤΑ[.]ΠΙΚЄΦΑΛΙΑΤЄΛΟΥΝ
ΤΑΚЄΚΛΗΡѠCΘΑΙΚΑΤΑΓΝΟΙ[
ΑΝΥΤΑΖЄΙΝ..ΡΑΤΟΥCЄΙCΠΡΑ
ΚΤΟΡЄΙΑΝΚΑ[.]ΑΚΡΙΜΑ...Ι
Ν
ΚΑΙΝΥЄΠΙΔΗΜΗCΑΝΤΑ[...?]
ΠΡΟCΔΙΟΡΘѠCΙΝΔΗΜΟCΙѠ
ΝΚΑΤЄCΧΗC....[.]ΤΑC...
ΧΡЄΙΑΦΡΟΝΤΙCΟΝЄΙΤΑΥΤΑ[..]
ΤѠCЄΧЄΙΚΑΘΑΠΑΡЄΘЄΤ[.]
ЄΦΟΜΟΙѠΝΚЄΚΡΙCΘΑΙΤ[.]
ЄΤЄΡΑΟΝΟΜΑΤΑΑΝΤΑΥΤΟΥ
ЄΙCΤΗΝΧΡЄΑΝΠЄΜΨΑΙ
ЄΡΡѠCΘЄΥΧΟ—
L ΚΒ ΑΝΤѠΝЄΙΝΟΥΚΑΙCΑΡΟC
Τ[..]ΚΥΡΙΟΥ ΠΑΧѠΝΑ—

Ici un grand espace vide montrant qu'il ne manque rien.

1. *Verso*, l. 12 ΚΑ ajouté, d'une autre écriture, dans l'interligne.

Verso (fibres verticales).

ЄΙΤΟΙϹΑΝΑΓΝΩϹΘЄΙϹΙΨΗΦΙϹ
ΜΑ[.]ΙΥΠЄΝΑΝΤΙΟΝΤΙЄϹΤΙΝ.ΚΑ
ΤΑΝΟΜΟΝΗΚΑΤΑΔΙΑΤΑΞΙΝ
Є[...]ΡΥΠЄΝΑΝΤΙΟΝЄϹΤΙΝΤΟ
ΠΑ[..]ΔЄΙΓΜΑΟΥΚΙϹΧΥΡΟΝΠΡΟ
ΚΡЄΙ[.]ΟΝΤΑΙΓΑΡΠΑΝΤΟϹΟΥΤΙΝΟϹ
ΟΥΧΟΙΝΑΜΟΙΚΑΙΔΙΑΤΑΞЄΙϹ
ЄΡΜΟΔΩΡΟϹЄΥΤΥΧΙΔΟΥϹΒΟΥ
ΛЄΥΤΗϹЄΙΠЄΝΑΝΑΓΝΩϹΘЄ
ΤΩΗΔΙΑΤΑΞΙϹΠΡΟΚΛΟΥΑΝΩ
·ΓΝΩϹΘЄΙϹ//ЄΠ.ΙΤΟΥΘ∟ΘЄΟΥ .
ΚΑ
ΑΙΛΙΟΥΑΝΤ[.]ΝЄΙΝΟΥΑΘΥΡΝЄ
ΜЄϹΙΩΝΑΜΜΩΝΙΟΥΒΟΥΛЄΥ
[...]ЄΙΠЄΝΠЄΡΙΤΟΥΤΟΥΩϹЄΔΟ
ΞЄ[.]ΠΡΟϹΦΩΝΗϹΑΤΩΗΜЄΙΝ
ΟΠΡΥΤΑΝΙΚΟϹΛΟΥΚΙΟϹΑΠΟΛΙΝΑ
ΡΙΟϹΠΡΥΤΑΝΙΚΟϹЄΙΠЄΝΗЄΠΙ
ΓΑΜΙΑЄΔΟΘΗΗΜЄΙΝΠΡΟϹ
ΑΙΓΥΠ[..]ΟΥ[.]ΚΑΤЄΞΑΙΡЄΤΟΝ
ΥΠΟΤΟΥΘЄΟΥΑΔΡΙΑΝΟΥΗΝ
ΠЄΡΟΥΟΥ·Κ·Є·ΧΟΥϹΙΝΑΥΚΡΑΤΙ
ΤЄΙΤΑΙΩΝΤΟΙϹΝΟΜΟΙϹΧΡΩ
ΜЄΘΑΚΑΙΤΑΠЄΡ.ΙΤΗϹЄΠΙΓΑ
ΜΙΑϹΠΑΛΙΝΑΝΑΓЄΙΝΩϹΚΩ
ΚΑΙΑΝΑΓΝΟΝΤΟϹΜЄΤΑΤΗΝΑ
ΑΝΑΓΝΩϹΙΝΑΡΙϹΤΑΙΟϹΒΟΥΛЄ[.]
ΛЄΥΤΗϹЄΙΠЄΝΤΟΥΤΟΟΥΧΑΠΑ
ΞЄΝΝΟΜ[...]ΚЄΚЄΙΝΗΤΑΙ
ΑΛΛΑΚΑΙΠΛЄΟΝΑΚΙϹΙΔΙ
ΩϹЄΠ[.]ЄΠΡ[.]Γ[.]ΜΩΝΤΩ
ЄΛΛΗΝΙΚ.[..]ΓΩΗΘЄΛΗ
ϹΑ[.]...ΤΗΝΠЄΡΙΤΡΟΠΗΝЄ
Τ[.]ΥϹΑΠ[.]Χ[..]Η..ΗΜ[.]Ν
[ ] . . .

cetera desunt.

être assez long, le *recto* contient, au contraire, un document complet numéroté $\overline{\text{A}}$, et qui était sans doute la première pièce d'un dossier qui se continuait dans les colonnes suivantes.

Verso : — — — εἰ τοῖς ἀναγνωσθεῖσι ψηφίσμα[σ]ι ὑπεναντίον τι ἔστιν κατὰ νόμον ἢ κατὰ διάταξιν· ε[ἰ γὰ]ρ ὑπεναντίον ἐστὶν, τὸ πα[ρά]δειγμα οὐκ ἰσχυρόν· προκρεί[ν]ονται γὰρ παντὸς οὔτινος οὐχ οἱ(?) νάμοι (lire νόμοι) καὶ διατάξεις.

— Ἑρμόδωρος Εὐτυχιδοῦς βουλευτὴς εἶπεν. « Ἀναγνωσθέτω ἡ διάταξις Πρόκλου ». ἀνωγνωσθείσ[α?] (lire ἀνεγνώσθη)· « ἐπὶ τοῦ θ´ (ἔτους) θεοῦ Αἰλίου Ἀντ[ω]νείνου, Ἀθὺρ κα´ ».

— Νεμεσίων Ἀμμωνίου βουλευ[τὴς] εἶπεν· « Περὶ τούτου, ὡς ἔδοξε[ν], προσφωνησάτω ἡμεῖν ὁ πρυτανικός. »

— Λούκιος Ἀπολινάριος πρυτανικὸς εἶπειν « Ἡ ἐπιγαμία ἐδόθη ἡμεῖν πρὸς Αἰγυπ[τί]ου[ς], κατ' ἐξαίρετον, ὑπὸ τοῦ θεοῦ Ἀδριανοῦ, ἥνπερ < ου > οὐκ ἔχουσι Ναυκρατί < τει > ται, ὧν τοῖς νόμοις χρώμεθα, καὶ τὰ περὶ τῆς ἐπιγαμίας πάλιν ἀναγεινώσκω ».

— Καὶ ἀναγνόντος, μετὰ τὴν < α > ἀνάγνωσιν, Ἀρισταῖος βουλε[υ]<λευ>τὴς εἶπεν· « Τοῦτο οὐχ ἅπαξ ἐν (?) νόμ[οις?] κεκεινῆται, ἀλλὰ καὶ πλεονάκις ἰδίως.... πρ[ο]γ[α]μῶν τῷ Ἑλληνικ[ῷ...]ῳ ἢ θελήσα[ς ...] τὴν περιτροπὴν — — —

Ligne. 7, peut-être οὐδὲ[ν]; l. 21, 22, 25, 26 dittographies; l. 31 Ἑλληνικ[ῳ τρόπ]ῳ est trop long pour la lacune, malgré l'analogie avec la phrase bien connue de Strabon (XVII, 1, 42, p. 813) sur Ptolemaïs de Thébaïde . . . ἔχουσα καὶ σύστημα πολιτικὸν ἐν τῷ Ἑλληνικῷ τρόπῳ. On pourrait à la rigueur lire [λό]γῳ. Les dernières lignes sont presque illisibles.

La traduction suivante est pleine d'incertitude et doit, sur plusieurs points, être considérée comme seulement approximative :

. . . s'il existe dans les décrets qu'on vient de lire quelque article contraire à la loi ou aux édits : si, en effet, il y a contradiction, la motion n'est pas valable ; car les lois et

les édits ne doivent-ils pas l'emporter sur toute autre chose? »

— *Hermodôros, fils d'Eutychidès, sénateur, dit:* « *Qu'on donne lecture de l'édit de Proclus* ».

— *Lecture en fut donnée:* « *L'an 9 du dieu Aelius Antoninus, le 21 Athyr* (etc.) ».

— *Nemesiôn, fils d'Ammônios, sénateur, dit:* « *Sur ce point, comme nous l'avons décrété, que le président*[1] *prenne la parole* ».

— *Lucius Apollinaris, président, dit:* « *Le droit au mariage mixte avec les Égyptiens nous a été donné, comme un privilège, par le dieu Hadrien; c'est un droit que n'ont pas les Naucratites, dont les lois sont en vigueur dans notre cité; et je vais relire les dispositions relatives au mariage mixte* ».

— *Et quand il eut lu, après la lecture*[2], *Aristaios, sénateur, dit:* « *En ceci, non une fois mais souvent, la loi a été modifiée, ... les fiancés, à la manière* (?) *grecque, ou bien voulant ..... le retour.....*

La page que nous avons sous les yeux est un fragment assez considérable du procès-verbal d'une séance du sénat d'une ville grecque de l'Égypte ; celle-ci, objet, comme on le voit, des faveurs de l'empereur Hadrien, ne saurait être autre que la célèbre Antinooupolis, plus connue sous le nom moderne et inexact d'*Antinoë*. Le nom même de la ville nous est d'ailleurs donné par un passage du *recto* où il est question de παιδῶν ἀντινοϊτικῶν.

Nous savions déjà qu'Antinooupolis était une cité grecque, comme l'étaient aussi Naucratis, Alexandrie, Ptolemaïs et peut-être Hermoupolis Magna. C'est ce que prouvait une base de statue du musée de Vérone (*C. I. G.*, 4679), où sont nommés : ἡ πόλις τῶν Ἀλεξανδρέων καὶ Ἑρμουπόλις ἡ μεγάλη

1. Cf. *B. G. U.* 925, où le président est appelé πρύτανις.
2. Cf. *B. G. U.* 925, l. 7 ἀ[ν]αγνωσθέντ[ων] μετὰ τὴ(ν) [ἀ]ν[άγ]ν[ωσιν].

καὶ ἡ βουλὴ ἡ Ἀντινοέων Νεῶν Ἑλλήνων καὶ οἱ ἐν τῷ Δέλτα τῆς Αἰγύπτου καὶ οἱ τὸν Θηβαϊκὸν νομὸν οἰκοῦντες Ἕλληνες[1]. Aucun texte classique[2] ne permettait de préciser les données de cette inscription, qui nous faisait connaître pourtant l'existence d'un sénat à Antinooupolis, sénat également mentionné dans une inscription grecque de cette ville (*C.I.G.*, 4705) : Ἀντινοέων Νεῶν Ἑλλήνων ἡ [βουλ]ή, πρυτανεύοντος Αὐρηλίου Ὠριγεν[οῦς το]ῦ καὶ Ἀπολλωνίου βουλευτοῦ, γυμν[ασιάρχου]. Toute une série d'inscriptions et de papyrus nous ont appris que la population d'Antinooupolis était répartie à la manière grecque en tribus et en dèmes, dont M. Kenyon a dressé la liste[3]. Enfin, le soin avec lequel, dans toutes sortes de documents, les citoyens de cette ville mentionnent leur qualité d'Ἀντινοεῖς nous permettait de supposer qu'elle leur valait toutes sortes de privilèges.

Notre papyrus nous fournit, sur la fondation d'Antinooupolis, un renseignement absolument nouveau et de la plus haute importance : il nous apprend que l'empereur Hadrien, quand il fonda cette ville *in honorem Antinoi sui*[4], lui donna pour code *le code en vigueur dans la ville grecque de Naucratis*. Il accorda de plus aux Antinoïtes un certain nombre de privilèges spéciaux, parmi lesquels cette ἐπιγαμία πρὸς Αἰγυπτίους dans laquelle il faut, je crois, reconnaître le droit aux mariages mixtes légaux entre Antinoïtes et Égyptiens. Le mot ἐπιγαμία qui, dans les auteurs classiques, a simplement le sens de droit au mariage mixte, prend de plus, à

1. En donnant à τὸν Θηβαϊκὸν νομὸν le sens de τὴν Θηβαΐδα, on pourrait voir dans ces derniers les citoyens de Ptolemaïs et dans les *habitants du Delta* ceux de Naucratis. Ces deux villes étaient peu florissantes à l'époque romaine.

2. Je n'ai pu consulter au Caire ni Dion Cassius, LI, 17 et LXIX, 11, 2, ni le remarquable mémoire de M. Preisigke sur les municipalités dans l'Égypte grecque et romaine.

3. F. G. Kenyon, *Phylae and Demes in Graeco-Roman Egypt*, dans *Archiv für Papyrusforschung*, II (1902), pp. 70-78.

4. Ammien Marcellin XXII, 16.

l'époque romaine, le sens de droit au mariage et, dans les documents militaires, la phrase latine *connubium cum uxoribus quas tunc habuissent* a pour équivalent grec : ἐπιγαμίαν πρὸς γυναῖκας ἃς τότε εἶχον[1].

La διάταξις Πρόκλου, dont un sénateur demande la lecture, est évidemment un édit du préfet d'Égypte Valerius Proculus, daté du 17 novembre 145. Ce préfet était déjà connu par un certain nombre d'inscriptions et de papyrus[2] des années 145 à 147. Comme il arrive souvent en pareil cas, le scribe n'a pas transcrit *in extenso* le document lu en séance: il s'est borné à écrire les premiers mots.

La mention d'Antonin le Pieux divinisé montre que le document est postérieur au 7 (?) mars 161.

L'administration des Musées royaux de Berlin a publié l'an dernier[3] un document important sur Antinooupolis, que je crois utile de reproduire ici *in extenso* : c'est une pétition adressée au sénat de la ville par deux individus qu'on avait, contrairement à l'immunité que leur accordait l'édit constitutif de la cité, réquisitionnés pour une liturgie au cours d'un séjour au Fayoum :

Τῆι κρατίστηι βουλῆι Ἀντινοέων | Νέων Ἑλλήνων | παρὰ Λουκίου Οὐαλερίου Λουκρη|τιανοῦ Ματιδείου τοῦ καὶ Πλωτί-νί||ου καὶ Λουκίο]υ Λογγείνου Ἑρεννίου | Παυλεινίου τοῦ καὶ Μεγαλεισίου. Οὐκ ἀ|[γ]νοεῖτε, ἄνδρες κράτιστοι, ὅτι πασῶν| [λει]τουργιῶ[ν] ἀφθείθημεν τῶν ἀλλαχοῦ|[κατ]ὰ διάταξιν θεοῦ

1. *B. G. U.* 113 (143 apr. J. C.) ; cf. aussi, en 148 apr., *B. G. U.* 265.

2. *B. G. U.* 378(?) et 288; *C. I. G.* 4863, III (?); *C. I. L.*, II 1970 et 1971; VI, 1002 ; XIV, 2957 ; P. Oxy. II, p. 208. Ces textes sont réunis ou discutés par P. Meyer, *Hermes* XXXII (1897), p. 222 (cf. Stein, *ibid.*, p. 665) et XXXIII (1898), p. 265 et *Heerwesen*, pp. 146 et 229; par Stein, *Oesterr. Jahreshefte* II (1899), *Beiblatt*, col. 107, et par S. de Ricci, *Proc. soc. bibl. arch.* XXII (1900), p. 380 et XXIV (1902), p. 64; cf. aussi *Prosopogr. imp. rom.*, III, p. 375.

3. *B. G. U.* 1022; cf. les corrections de Wilcken, *Archiv für Papyrusforschung*, III (1904), pp. 301-302.

Ἀδριανοῦ καὶ οἰκιστοῦ ‖ [τ]ῆς ἡμετέρα[ς πό]λ[ε]ως. Ἐπεὶ οὖν γενόμε|[νο]ι [ε]ἰς Φιλα[δ]ελφίαν κ[ώ]μην τοῦ Ἀρσινο|[εί]τ[ο]υ τῆς [Ἡρα]κλείδου μερίδος ἔνθα ὅμου[1] | [ἤ]μεν ἐπ[ὶ τῆς] διορθ[ώσ]εως δημ[οσ]ίων | [ἐ]λεούργων, ὁ τῆς προκ[ει]μένης κώμης ‖ [κωμ]ογραμματεὺς Ἀφροδᾶς Θέωνος κατ' ἐπή|[ρεια]ν ἐπέδωκεν ἡμᾶς ἐπὶ τῆς καταγωγῆς | τοῦ σείτου παρὰ τα διατεταγμένα. Κατὰ τὸ ἀναγ|[καῖο]ν, κύριοι, [τ]ὴν πρόσοδο[ν] πρὸς ὑμᾶς ποι|[οῦ]μεν ἀξιοῦντες, ἐὰν ὑμῖν δόξῃ, ἀνε‖νεγκεῖν τῷ κρατίστῳ ἐπιστρατήγῳ | Καλπουρνίωι Κονκέσσῳ περὶ τούτου, ὅπως | κατὰ τὰ ὑπάρχοντα ἡμῖν δίκαια κελεύσαι | ἑτέρ[ο]υς ἀνθ' ἡμῶν κατασταθῆναι καὶ | λόγον αὐτὸν ὑποσχεῖν τῶν τετολμημέ‖νων καὶ εἰς τὸ πέραν ἐνκρεάστους[2] φυλα|χθῆναι. (m. 2) Διευτυχεῖτε. L δ Αὐτοκράτορος | Καίσαρος Λουκίου Σε[πτι]μίο[υ Σε]ουήρου Εὐσεβοῦς Περτίνακος | Σεβαστοῦ Ἀραβικ(οῦ) Ἀδιαβηνικ[(οῦ) Μεσ]ορὴ κ̄. (m. 3) Λούκιος | [Ο]ὐαλέριος Λ[ο]υκ[ρ]ητιανὸς ἐπιδέδοκα ‖ καὶ ἔγραψα ὑπὲρ Ἑρεννίου μὴ [εἰ]δότος | γρά[μμα]τα.

Quel pouvait être le résultat d'une pareille pétition? Le sénat d'Antinooupolis la transmettait à l'épistratège qui, à son tour, écrivait au stratège du nome où l'illégalité avait été commise, lui prescrivant d'ouvrir une enquête sur les faits signalés ; en même temps, l'épistratège envoyait au sénat d'Antinooupolis une copie de cette lettre au stratège. A Antinooupolis, on la transcrivait sur un registre municipal quelconque, et c'est ainsi qu'au *recto* de notre procès-verbal de séance on lit le texte suivant qui prête aux plus curieuses comparaisons avec le papyrus de Berlin que je viens de reproduire :

Ἀντίγρ(αφον) ἐπιστολ(ῆς) ἐπιστρ(ατήγου) Θηβαΐδος·

Αἴλιος Φαυστεῖνος στρ(ατήγῳ) Λυκοπ(ολείτου) χαίρειν·

βιβλίδιον Ἀπολλοφανοῦς Ὡρίω<ω>νος σημιωσάμενος πεμφθῆ-

1. Le mot ὅμου est mal lu selon Wilcken, qui n'a pas réussi à trouver la lecture véritable.
2. Corriger avec Wilcken en (ἀν)επηρεάστους.

ναι σοι ἐκέλευσα· ἐπεὶ οὖν φησιν πατέρα ἑαυτὸν ὄντα παιδῶν Ἀντινοιτικῶν κα[ὶ] (τὰ?) αὐτὰ [ἐ]πικεφάλια τελοῦντα κεκληρῶσθαι κατὰ [près de 20 lettres] τοὺς εἰς πρακτορείαν κα[τ]ακριμά[τω]ν καὶ νῦν ἐπιδημήσαντα[...] πρὸς διορθώσιν δημοσίων κατεσχησ[. environ 11 lettres] χρεῖα, φρόντισον εἰ ταῦτα [οὕ]τως ἔχει, καθ'ἃ παρέθετο ἐφ' ὁμοιων, κεκρίσθαι τ[ὰ] ἕτερα ὀνόματα ἀντ' αὐτοῦ εἰς τὴν χρέαν πέμψαι· ἐρρῶσθ(αι) εὔχο(μαι).

(Ἔτους) κβ Ἀντωνείνου Καίσαρος τ[οῦ] Κυρίου, Παχὼν δ̄.

La date correspond au 29 avril 159 du calendrier Julien.

LETTRE DU R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE, A M. PH. BERGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Saint-Louis de Carthage, 22 février 1905.

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu, le 23 septembre dernier, communiquer à l'Académie plusieurs épitaphes puniques découvertes dans la nécropole voisine de Sainte-Monique. Ces jours derniers j'avais le plaisir de vous adresser l'épitaphe d'une grande prêtresse. Voici plusieurs autres textes puniques trouvés l'année dernière. Cette nouvelle liste, que j'accompagne de photographies, de dessins et d'estampages, m'a paru devoir intéresser les savants.

I

Épitaphe gravée sur une pierre bleu foncé, longue de 0 m 152, large de 0 m 06 et épaisse de 0 m 055.

La face seule de la pierre a été équarrie, dressée et polie. Elle fut trouvée dans un puits, à 2 m 50 de profondeur.



On peut, je crois, la traduire ainsi :

Tombeau d'Amatmelqart, fille d'Arès,
fils d'Abdeschmoun, fils de Baalazor.

II

Épitaphe gravée sur un morceau de calcaire gris (saouân). La pierre est un fragment d'une dalle épaisse de 0 m 05 à 0 m 06 et bordée d'une bande large de 0 m 155 en forte saillie. Ce qui reste de la face de la dalle, la bande et la tranche correspondant à cette bande, avaient été soigneusement piquetés, mais ce travail appartient à la dalle primitive et est étranger à l'épitaphe.

Le fragment a été taillé en forme d'équerre, le petit côté correspondant à la portion de bande signalée plus haut. C'est sur la tranche correspondant à l'hypoténuse que l'inscription a été gravée. Elle se composait de deux lignes, mais elle est presque complètement effacée. A la première ligne, aux deux tiers de sa longueur, on voit un 𐤋. C'est la seule lettre qui en reste.

A la seconde ligne, on lit un 𐤔, suivi du titre « *le suffète* » qui semble terminer l'épitaphe.

Cette inscription fut retirée d'une cheminée conduisant à la chambre funéraire. On trouva en même temps une stèle grossièrement taillée, haute de 0 m 52. La face porte vers le sommet une petite niche. Nous avons déjà trouvé dans la même nécropole une toute petite stèle du même genre.

On en trouve aussi dans l'intérieur de la Tunisie, particulièrement dans la région de Thibar[1].

III

Sur un morceau de calcaire gris long de 0 m 24, haut de 0 m 09, épais de 0 m 012. C'est la première fois que nous trouvons une épitaphe gravée sur une pierre si peu épaisse.



Tombeau de Himelek, fils de Mattano, fils de Hemaï, fils de Gemoun[2].

1. Mes confrères en ont trouvé toute une série sur le plateau même de l'antique *Thibaris*.

2. A la fin de la ligne 2, גמכן paraît être mis par erreur pour מגנן, par

L'inscription est en partie effacée, surtout à la première ligne. Aussi la dernière lettre du nom du défunt n'est-elle pas certaine.

IV

Fragment d'épitaphe gravée sur une pierre bleu foncé épaisse de 0 m 032. Elle était encadrée d'une moulure :

Tombeau . . . .
fille de . . . . *mel-*
qart . . . .

V

Fragment d'épitaphe sur calcaire gris brisé à gauche. Hauteur 0 m 08 ; épaisseur 0 m 09.

Tombeau de . . . . *fils de*
Garastàroth . . . .
fils de Bar . . . .

l'interversion des deux premières lettres. M. Clermont-Ganneau propose de reconnaître dans les noms propres :

מתנא une abréviation de מתנאלם.
חמי — חמלך.
גמן — גראשמן.

Une autre épitaphe est gravée sur une pierre informe dont la face seule a été dressée et équarrie. La pierre mesure 0 m 21 de longueur. Son épaisseur est inégale, variant entre 0 m 06 et 0 m 08. La face mesure a 0 m 18 et 0 m 045 de hauteur. Elle portait deux lignes d'inscription ; mais les caractères sont tellement effacés qu'il est impossible d'en tirer quelque chose.

VI

Coffret en calcaire gris, long de 0 m 045, large de 0 m 25, haut de 0 m 19. Sur le couvercle de cet ossuaire, une inscription a été soigneusement gravée :



Magon, fils de Gareschmoun.

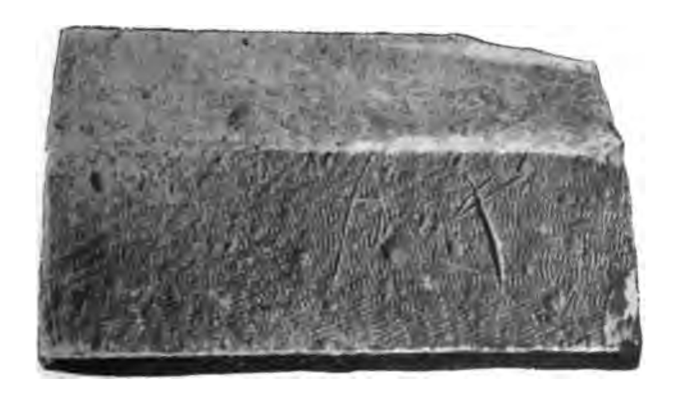
Longueur : 0 m 15.

Ordinairement, dans ces ossuaires, le couvercle est simplement posé sur la cuve. Ici, le récipient contenant les os calcinés et concassés avait été scellé au plomb. Près des quatre angles, un trou a été pratiqué dans la tranche du couvercle et un autre dans le flanc de la cuve. Ces trous pénètrent dans la pierre et sont coudés de façon à se

rejoindre dans la jointure. On y a coulé du plomb, et chaque scellement formait une boucle fixant solidement le couvercle à la cuve.

VII

Sur le couvercle d'un coffret en saouân long de 0 m 40, large de 0 m 27, haut de 0 m 19, ont été profondément gravées les deux lettres A et T dont la première a 0m 08 de hauteur, la seconde 0 m 09.



VIII

On peut rapprocher de cet ossuaire un autre dont le couvercle porte les lettres B et A.



IX

On trouve les urnes à queue par centaines dans les nécropoles puniques du IV[e] siècle. Leur hauteur varie de 0 m 15 à 0 m 45. Il est excessivement rare d'en trouver avec inscription. Il n'y en a pas une sur cent qui ait reçu une marque écrite. Jamais ces urnes funéraires ne portent l'estampille du potier.



Le Musée Lavigerie en possède à peine une dizaine sur lesquelles se lit une inscription tracée soit à l'encre, soit au charbon.

Voici le fragment d'une de ces urnes, récemment retiré d'une sépulture. Il porte une inscription à l'encre noire.

Les caractères sont très soignés. C'est un bel échantillon de calligraphie carthaginoise. Ce petit texte n'est pas complet. Les cinq caractères qui subsistent occupent une longueur de 0^{m} 08. La troisième lettre, qui est celle du milieu, mesure 0^{m} 04 de hauteur.

X

Les amphores à base conique sont toujours plus grandes que les urnes à queue. Leur hauteur qui est ordinairement de 0^{m} 55 ne varie guère. On les rencontre assez rarement. Elles sont presque toujours deux ensemble, de même terre, de même dimension et portant la même inscription. Leurs anses sont comme cordelées et n'ont jamais la marque du potier.

Les inscriptions sont écrites à l'encre noire. Il y a cependant des exceptions. Dans les derniers jours de l'année 1904, nous en avons trouvé une sur laquelle une main carthaginoise a écrit trois caractères avec une sorte de crayon rouge très épais :

Hauteur des deux caractères semblables : 0^{m} 04 ; hauteur de la troisième lettre : 0^{m} 10.

XI

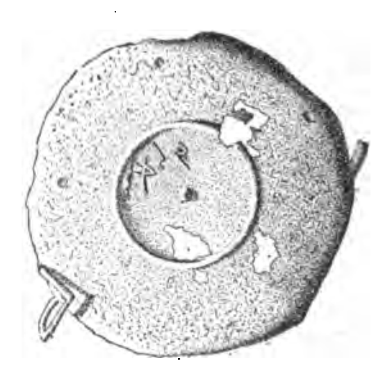
Nous avons trouvé précédemment cinq exemplaires d'une patère de plomb portant au revers une inscription grecque archaïque et les mots : « aux dieux », en punique. Voici une petite patère du même genre. Son diamètre est de 0^{m} 06. Elle était munie de deux anses. Au milieu de la partie concave, un cercle est orné extérieurement de quatre

palmettes équidistantes dont deux correspondent aux anses. Ce cercle entoure un roseau à huit fleurons dont le centre se relève en ombilic.

Au revers, l'ombilic forme le centre d'un cercle en reliet de deux centimètres et demi de diamètre, renfermant les quatre caractères puniques suivants, également en relief :

[ל]אלם

La première lettre est empâtée et n'est pas d'une lecture certaine. Quant au mot *Elim*, « dieux », il est certain.



Cette patère a été moulée, et c'est dans le moule que les caractères puniques ont été tracés, de sorte que chaque lettre dans l'original est renversée, et l'inscription se lit de gauche à droite.

Ces patères devaient servir dans les cérémonies du culte, ainsi que l'indique l'inscription religieuse qu'elles portent.

LE PROTOCOLE IMPÉRIAL DEPUIS LA FONDATION DE L'EMPIRE ROMAIN JUSQU'A LA PRISE DE CONSTANTINOPLE PAR LES TURCS,

PAR M. L. BRÉHIER

Les règles employées par la chancellerie impériale des trois premiers siècles dans les protocoles législatifs et diplomatiques ont été étudiées et sont connues depuis longtemps. L'attention s'est portée moins souvent au contraire sur les protocoles impériaux de l'époque byzantine, et on n'a pas encore déterminé suffisamment leurs rapports ou leurs différences avec ceux de la période romaine. Les empereurs de Constantinople cependant ont toujours rattaché leur pouvoir à celui des premiers Césars, et il peut être intéressant de rechercher si les actes de leur chancellerie expriment la continuité de cette tradition.

Essayons donc de considérer dans leur ensemble les actes des empereurs pendant les quinze siècles d'existence de l'empire romain, et nous constaterons ce premier fait, qu'à toutes les époques, le protocole impérial a compris deux parties absolument différentes. L'une se compose de titres invariables : *imperator, Caesar*, *Augustus*, βασιλεύς ; l'autre comprend une série souvent très abondante de surnoms honorifiques, d'épithètes flatteuses, de titres pompeux, qui ont varié à l'infini, suivant les empereurs ou les dynasties. Ce sont les mots de bon augure, *pius*, *felix*, *inclytus*, ou les titres exceptionnels décernés par le sénat : *victor*, *triumphator*, *restitutor orbis*, ou les épithètes tirées des noms des peuples vaincus : *Parthicus*, *Alamanicus*, *Gothicus* etc.... De ces deux parties, la première seule est importante au point de vue juridique : seule elle renferme les titres légaux et officiels des empereurs. Or si l'on examine tous les protocoles impériaux qui nous ont été conservés d'Auguste à Constantin XII, on arrive à cette conclusion que les éléments de cette première partie n'ont varié qu'une

seule fois et que, pendant quinze siècles d'histoire, la chancellerie impériale n'a connu que deux types de protocoles.

Le premier type s'est fixé dès l'époque des premiers Césars. Il se compose de quatre parties :

1° Le *praenomen* héréditaire d'*Imperator*[1].

2° Le *nomen*, *Caesar*.

3° Le *cognomen*, *Augustus*, auquel sont joints les *cognomina* personnels et très souvent d'autres *cognomina* honorifiques.

4° Les titres sur lesquels repose le principat : grand pontificat, années de puissance tribunitienne, salutations impériales, titre de *pater patriae*, consulats, pouvoirs de censeur.

La chancellerie impériale est restée fidèle à ces règles jusqu'au IIIe siècle, et il n'y a guère de différences entre les protocoles que dans la place occupée par les « *cognomina* » d'honneur, dont les uns suivent immédiatement le mot Augustus, dont les autres sont rejetés après l'énumération des titres. Les protocoles grecs sont la traduction exacte des protocoles latins, et il suffit de comparer les inscriptions d'un même empereur dans les deux langues pour se rendre compte de l'accord qui n'a cessé d'exister entre la chancellerie latine (ab epistulis latinis) et la chancellerie grecque (ab epistulis graecis)[2]. Les titres essentiels d'*Imperator*, *Caesar*, *Augustus* sont rendus par les mot αὐτοκράτωρ, Καῖσαρ, Σεβαστὸς.

Il est même possible d'aller plus loin et d'affirmer que jusqu'au règne d'Héraclius, le protocole impérial n'a pas varié dans ses éléments primordiaux. Dès le IIIe siècle et surtout après les réformes du IVe siècle, des titres surannés ont disparu, par exemple les années de puissance tri-

1. Sauf sous Tibère, Caligula et Claude. Voy. *Cagnat*, Manuel d'épigraphie romaine, p. 153.

2. Voyez par exemple deux dédicaces à Vespasien datées de l'année 73 : *C. I. L.*, II, 185 et *C. I. G.*, Graec. septent. 3118.

bunitienne, le titre de grand pontife, les salutations impériales. Les parties essentielles du protocole n'en sont pas moins restées intactes jusqu'au VII[e] siècle ; les nombreux protocoles grecs ou latins qui précèdent les constitutions de Justinien sont calqués sur ceux des premiers Césars, et il en fut de même jusqu'au règne d'Héraclius. Si nous analysons en effet un protocole de cet empereur daté de 612, nous allons y retrouver tous les éléments de l'époque romaine [1].

1° L'invocation : ἐν ὀνόματι τοῦ δεσπότου Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ Θεοῦ ἡμῶν, est la seule innovation que les empereurs chrétiens aient apportée au protocole ;

2° Le *praenomen* Αὐτοκράτωρ ;

3° Le *nomen* Καῖσαρ Φλάβιος Ἡράκλειος ;

4° La série des *cognomina* : πιστὸς ἐν Χριστῷ ἡμερώτατος μέγιστος εὐεργέτης, etc....., terminés par le cognomen essentiel ἀεισέβαστος Αὔγουστος.

Malgré la complexité apparente de ce protocole, on voit qu'il se réduit en réalité à un petit nombre d'éléments qui, malgré l'intercalation de formules chrétiennes, conservent bien, dans son intégrité, la tradition romaine. Un diplôme du même empereur au contraire, daté de 629, nous montre la première et la seule rupture formelle aveccette tradition qui ait eu lieu à Constantinople [2]. Le protocole, en effet, est libellé ainsi :

Ἐν ὀνόματι etc... Ἡράκλειος καὶ Ἡράκλειος νέος Κωνσταντῖνος πιστοὶ ἐν Χριστῷ βασιλεῖς...

Il est inutile d'insister sur la simplicité majestueuse de cette formule qui contraste avec l'accumulation des titres de la précédente. Elle ne comprend plus que deux éléments : 1° le nom ; 2° le titre de βασιλεύς qui constitue l'innova-

1. Zachariae de Lingenthal, *Jus graeco-romanum*, III, p. 33.
2. Zach. de Lingenth., *id.*, p. 44 (nov. XXV).

tion importante de ce protocole. Pour la première fois le titre hellénique des Ptolémées et des Séleucides devient le titre légal des empereurs, et si cette réforme nous apporte un sujet d'étonnement, c'est qu'elle n'ait pas été accomplie beaucoup plus tôt. Depuis plusieurs siècles en effet, les populations de l'Orient n'employaient pas d'autre terme pour désigner l'empereur [1], et il était si bien admis dans le langage courant, que les fonctionnaires et les empereurs eux-mêmes s'en servaient depuis le ve siècle ; il figure fréquemment dans les novelles de Justinien, mais tout en devenant officiel, il n'avait pas encore la valeur légale que lui assura désormais l'initiative d'Héraclius.

Le nouveau type de formule créé par Héraclius ne s'est pas en effet imposé immédiatement. A la fin du IXe siècle encore et peut-être par une affectation d'archaïsme fréquente à Byzance, Léon VI se sert encore de l'antique protocole des premiers Césars [2] ; il faut remarquer toutefois qu'il fait suivre le *cognomen* ἀεισέβαστος αὔγουστος du titre de πιστὸς βασιλεύς, et ce titre sera désormais inséparable des protocoles impériaux. La formule d'Héraclius devait cependant s'imposer, et à partir du XIe siècle elle trouva l'expression définitive qu'elle devait garder jusqu'à la chute de l'empire byzantin [3]. Ce second type de protocole comprit désormais trois éléments essentiels :

1° Le nom, Κωνσταντῖνος ;

1. Nous devons publier prochainement une étude sur l'histoire de ce titre. Les premiers exemples de son emploi remontent au Ier siècle. Voy. *Papyrus de Berlin*, II, p. 588 (l. 10) ; *Papyr. Oxyrh.*, I, p. 35 ; *Pap. Raineri*, I, n° 95.

2. Zach. de Ling., *id.*, p. 67.

3. Quelques empereurs la compliquaient de titres pompeux, mais en gardant ses éléments essentiels (voy. par ex. une novelle de Manuel Comnène, Zach. de Ling., III, 485, a. 1166). Isaac l'Ange y intercala le titre : θεοστεφὴς ἄναξ (Miklosich et Müller, *A.* et *D. G. M. A.* III, p. 1). Ce sont là des exceptions.

2° Le titre, ἐν Χριστῷ τῷ Θεῷ πιστὸς βασιλεὺς καὶ αὐτοκράτωρ Ῥωμαίων[1];

3° Le nom de famille, ὁ Μονομάχος, ὁ Κομνηνός, ὁ Παλαιολόγος.

Telle est la formule employée par Constantin Monomaque au XIe siècle ; telle est celle qui figure encore dans la souscription du dernier empereur de Constantinople, Constantin XII, au bas d'un diplôme daté de 1451 [2].

Ainsi tous les protocoles, toutes les souscriptions des empereurs romains ou byzantins peuvent être ramenés à l'un de ces deux types de formule. L'étude des diplômes impériaux nous montre la puissance de la tradition qui rattachait le pouvoir des empereurs byzantins à celui des premiers Césars. Jusqu'à l'époque d'Héraclius, alors que depuis trois siècles l'empire était devenu une monarchie en droit comme il n'avait jamais cessé de l'être de fait, les titres sur lesquels reposait la vieille fiction du principat constituèrent le protocole impérial. Mais à la tradition qui leur venait de Rome, les empereurs de Constantinople réunissaient une tradition plus ancienne encore. Pour les Orientaux, les Césars n'avaient jamais été que les successeurs légitimes de leurs vieilles dynasties et, sans chercher à pénétrer les subtilités juridiques qui faisaient encore quelque illusion aux membres de l'aristocratie romaine, ils se plaisaient à les adorer comme des dieux et à les saluer des titres traditionnels de leurs anciens souverains : *imperator* et βασιλεύς furent pour eux deux termes équivalents. L'esprit conservateur du gouvernement impérial écarta longtemps cette invasion orientale : avec Héraclius elle finit par triompher, et sans se rendre compte de la révolution qu'il accomplissait, cet empereur répudia en réa-

1. Αὐτοκράτωρ perd le sens d'*imperator*, désormais rendu par βασιλεύς. La chancellerie impériale traduit dans les diplômes latins αὐτοκράτωρ par *moderator* (Zach. de Ling., III, 524, bulle d'Isaac Comnène : Ysaakius in Christo fidelis et *moderator* Romeorum Augustus).

2. Zach. de Ling., III, p. 717.

lité la tradition romaine pour rentrer dans la tradition orientale. En reprenant le vieux titre hellénique des successeurs d'Alexandre, les empereurs byzantins se proclamaient officiellement leurs successeurs.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de l'auteur, M. E. Revillout, deux ouvrages intitulés : 1° *Précis de droit égyptien comparé aux autres droits de l'antiquité* (Paris, 1903, 2 vol. in-8°) ; 2° *Les rapports historiques et légaux des Quirites et des Égyptiens depuis la fondation de Rome jusqu'aux emprunts faits par les auteurs de la loi des XII Tables au Code d'Amasis*, etc. (Paris, 1902, in-8°).

M. Alfred Croiset présente à l'Académie au nom de l'auteur, M. A. Hauvette : *Un poète ionien du VII[e] siècle; Archiloque, sa vie et ses poésies* (Paris, 1905, in-8°).

M. Hauvette a été attiré vers Archiloque par l'intérêt littéraire très vif que présente la première apparition d'une poésie vraiment personnelle dans l'histoire de la littérature grecque. On sait l'admiration que professaient les anciens pour Archiloque, dont ils ne craignaient pas de placer le nom, dans l'ordre de la poésie satirique ou comique, à côté de celui d'Homère, le maître de la poésie sérieuse ou tragique. On sait aussi combien les œuvres d'Archiloque ont été maltraitées par le temps. M. Hauvette a entrepris une étude complète et approfondie de sa vie et de sa poésie. Un premier chapitre est consacré aux questions chronologiques et biographiques ; un autre, à l'histoire du texte et aux innovations de forme introduites par Archiloque ; un troisième, à ses idées et aux peintures de mœurs qu'on trouve dans ses vers ; un quatrième, à son art. Enfin une conclusion résume les principaux résultats de cette étude. M. Hauvette a porté dans ce travail ses qualités ordinaires d'information étendue et précise, de critique sévère, de goût délicat et averti. Son ouvrage sera reçu avec faveur de tous ceux qui s'intéressent à la littérature et à l'art de la Grèce antique.

SÉANCE DU 17 MARS

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON

M. Maspero adresse au Secrétaire perpétuel, en le priant de le communiquer à l'Académie, un travail de M. Léon Barry, membre de l'École française du Caire, sur un papyrus grec de la collection de M. A. Cattaoui, du Caire, qui contient une pétition des fermiers de Soknopaiou Nésol au stratège.

Lecture en est donnée par M. Héron de Villefosse. Ce mémoire paraîtra prochainement dans le recueil que publie l'École française. La pétition est motivée par les faits qui avaient décidé ces fermiers à adresser, la même année, le même mois et peut-être le même jour, une autre requête adressée à un centurion, requête qui a été publiée récemment par M. Nicole dans les *Papyrus de Genève*. La requête dont M. Barry s'est fait l'éditeur est plus soignée, mieux présentée, mieux écrite.

M. Omont, au nom de la Commission du prix Saintour, lit le rapport suivant :

« Le prix Saintour, attribué cette année au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, a été partagé également entre M. le comte Paul Durrieu, pour sa publication des *Très riches heures du duc de Berry*, conservées au musée Condé, à Chantilly (Paris, 1904, in-fol.), et M. Fernand Mazerolle, pour ses *Médailleurs français du XVe siècle au milieu du XVIIe* (Paris, 1902-1904, 3 vol. in-4°; de la collection de *Documents inédits sur l'histoire de France*). »

L'Académie procède à la désignation d'un membre du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, en remplacement de M. Lair, démissionnaire.

M. Léopold Delisle est désigné par 36 suffrages sur 37 votants.

L'Académie désigne M. Jardé, membre de l'École française

d'Athènes, pour la médaille que la Société centrale des Architectes français décerne chaque année à un membre de l'École française d'Athènes. M. Jardé a mérité cette distinction pour la part prépondérante qu'il a prise, sous la haute direction de MM. Homolle et Holleaux, aux fouilles reprises à Délos, grâce aux libérales subventions de M. le duc de Loubat.

M. Philippe Berthelot, secrétaire d'ambassade, donne lecture d'un mémoire sur une série de documents entièrement nouveaux qu'il a recueillis dans le centre de la Chine.

Au cours de la mission qui lui avait été confiée par le Ministère des affaires étrangères, M. Philippe Berthelot a traversé à deux reprises la Chine dans toute son étendue; il a séjourné pendant plus de deux ans dans le pays, où il a été reçu successivement par tous les vice-rois, et a rapporté un grand nombre d'inscriptions inédites, parmi lesquelles il convient de citer des inscriptions arabes, persanes, chinoises, du Chen-si, du Ho-nan et du Chan-toung, d'une grande importance pour l'histoire du mahométisme dans la Chine du nord et à Si-ngan-fou, et apportant des renseignements précieux sur la communauté juive du xe siècle établie à Kaï-fong-fou.

M. Berthelot a remis à l'Académie, pour le musée du Louvre, une magnifique pierre sculptée datant de l'an 660 et provenant des grottes bouddhiques du défilé de Long-men [1].

M. Gustave SCHLUMBERGER s'attache depuis bien des années à recueillir les sceaux qui ont jadis scellé la correspondance des princes et prélats établis en Syrie à la suite de la Croisade. Ces sceaux infiniment rares portent des représentations parfois très curieuses des édifices militaires ou religieux élevés par les barons francs d'Outremer dans leurs capitales de Palestine et Syrie. Depuis trente années M. Schlumberger a réuni à peine une cinquantaine de ces petits monuments qu'il destine après sa mort au Cabinet des médailles de France. Aujourd'hui il présente et commente devant l'Académie quatre de ces sceaux très précieux qu'il vient d'acquérir, celui du roi Amaury II de Jérusalem por-

1. Voir ci-après.

tant au revers les trois principaux monuments de la Ville Sainte admirablement conservés, celui d'un vicomte ou châtelain de Tripoli de Syrie, celui de Balian d'Ibelin, seigneur de Naplouse, qui défendit Jérusalem contre Saladin en 1187, celui enfin d'un seigneur de la place forte de Maraclée sur la mer de Syrie, avec au revers la représentation du donjon formidable de cette cité [1].

M. Charles Joret présente quelques observations sur le vocable *cayeux*. Ce mot qu'on trouve déjà dans la *Muse normande* (1660), et qui aujourd'hui est encore usité à Rouen dans le sens de *moule*, viendrait, d'après Robin (*Glossaire des patois de l'Eure*), du nom du bourg de la Somme, *Cayeux* ; mais il faut remarquer que ce nom de la moule est inconnu dans la Picardie et dans le pays de Bray, où les *moules* s'appellent *mouilles*, et peuvent provenir de Cayeux ; à Rouen, au contraire, où elles portent le nom de *cayeux*, elles viennent, non du bord de la Somme, mais des bancs situés à l'embouchure de la Seine ; on rencontre aussi le nom *cayeux* à Saint-Waast (Manche), où l'on n'a jamais vu de moules de Cayeux ; enfin dans une chanson, non populaire, il est vrai, faite en l'honneur d'Isigny, on donne aux moules célèbres de cette localité le nom de *caïeu d'Isigny* : encore une appellation qui semble bien n'avoir rien à faire avec le bourg de *Cayeux*. On peut donc dire que l'étymologie proposée par Robin n'est jusqu'à présent rien moins que démontrée.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

NOTE SUR DES INSCRIPTIONS ARABES, PERSANES ET CHINOISES DU CHEN-SI, DU HO-NAN ET DU CHAN-TOUNG,

PAR M. PHILIPPE BERTHELOT, SECRÉTAIRE D'AMBASSADE.

Chargé par M. le ministre des Affaires étrangères d'une mission en Extrême-Orient, j'ai parcouru pendant une première année le Siam, l'Indo-Chine, les Philippines, Formose, le Japon, la Corée et toute l'étendue des côtes de Chine. La seconde année de mon voyage a été consacrée à l'intérieur de la Chine, que j'ai traversée à deux reprises, dans sa plus grande largeur, de l'Est à l'Ouest, en remontant le cours du Yang tze Kiang pendant plus de 3000 kilomètres et atteignant les confins de la magnifique province du Setchuen, puis de l'Ouest à l'Est en redescendant le long du Wei-ho et du Hoang-ho le second des deux grands bassins qui se partagent la Chine proprement dite. Pour passer d'une vallée dans l'autre, j'avais, après un séjour de plusieurs mois à Tchentou et dans les contreforts montagneux du Thibet qui bordent la frontière chinoise, gagné le Chen-si en franchissant la puissante chaîne des Tsin-ling, dernière ramification des Kouen-lun qui, après avoir divisé en deux régions profondément distinctes les races diverses confondues dans l'indestructible ciment de la civilisation chinoise, vient mourir dans la plaine immense où se confondent parfois les estuaires changeants des deux fleuves.

Pendant la seconde partie de ce voyage, tout en poursuivant l'enquête professionnelle dont j'avais été chargé, je me suis proposé de profiter de mon passage à travers la

région où s'est formée la Chine et qui constitue le cœur même de son histoire, vallées et plaines où les armées impériales se battirent si longtemps pour la domination contre les armées des princes féodaux, campagnes toutes jonchées encore des ruines de ses multiples et vieilles capitales, pour rechercher les souvenirs du passé : à Si-ngan-fou même, la fameuse stèle chrétienne, les sept mosquées de la puissante communauté musulmane, la Forêt des tablettes, musée lapidaire unique en Chine ; aux environs de Ho-nan-fou les magnifiques sculptures des VI[e] et VII[e] siècles, taillées dans les grottes du défilé de Long-men ; à K'ai-fong-fou, les restes de la communauté et de la synagogue juives du X[e] siècle ; au Chan-toung enfin, les sculptures sur pierre des tombeaux de la famille Ou, débris isolés d'une grande tradition, si curieux au point de vue de l'histoire de l'art.

Il m'a été possible de faire sur ces divers points quelques observations que je voudrais vous soumettre brièvement, et de recueillir quelques documents que je viens remettre à l'Académie, pour qu'elle puisse les confier aux spécialistes, seuls capables d'en préciser l'intérêt.

I. ESTAMPAGES DE STÈLES ET INSCRIPTIONS PERSANES, ARABES ET CHINOISES DES VIEILLES MOSQUÉES DE SI-NGAN-FOU ET DE K'AI-FONG-FOU.

Les musulmans dont l'arrivée, l'histoire et le nombre même en Chine sont imparfaitement connus, se divisent en deux groupes considérables, établis, l'un dans les provinces du Sud, l'autre dans celles du Nord de l'empire : révoltés dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, à des époques voisines, les musulmans ont échoué par leur manque d'organisation et subi de terribles massacres. Le Chen-si, en particulier, qui a été au pouvoir des rebelles pendant huit années, a perdu plus de la moitié de sa population dans

cette impitoyable guerre sainte, suivie d'une répression sanglante qui a laissé le pays dévasté et couvert de ruines; le seul groupe musulman qui subsiste dans cette province est celui de Si-ngan-fou dont la communauté, internée, sous menace de mort, dans ses sept quartiers, pendant le siège de la ville par ses coreligionnaires, ne prit pas part à la lutte et échappa au massacre méthodique qui la termina.

Ces musulmans, dont le nombre a été évalué en moyenne par les voyageurs à 200.000 âmes, ne paraissent pas dépasser le chiffre de 12.000, selon les comptes par familles fournis par les chefs des mosquées eux-mêmes; la population de Si-ngan évaluée d'habitude entre 500.000 et un million, ne dépasse pas, à mon avis, 100 à 120.000 âmes. Je n'insisterai pas ici sur la réception que m'ont faite les musulmans, qui se tiennent soigneusement distincts des Chinois à qui ils ne donnent jamais leurs filles en mariage, et traitent en frères de race les Occidentaux, ni sur leur aspect physique, si différent du type chinois, si voisin de celui des Turcs par l'énergie et l'ouverture des traits. Dans le cours des visites que me rendirent les chefs des deux grandes mosquées, les seules anciennes de la ville, je profitai d'une pétition qu'ils me présentèrent, pour obtenir d'eux l'autorisation de faire prendre les estampages des stèles et des pierres, couvertes de caractères arabes et chinois, conservées dans les temples.

Les documents que je rapporte sont au nombre de dix:

Les trois premiers sont chinois; ce sont: 1° une pétition des musulmans à l'effet d'obtenir des autorités impériales la restitution du terrain d'une mosquée hors les murs où s'élevait la stèle des princes de Hien-yang, dont le tombeau, selon eux, exerçait une heureuse influence sur la contrée voisine;

2° L'inscription de cette stèle, datée de 1538, qui contient un long éloge historique de trois générations de la famille

Saï, descendants de Mahomet, portant le titre de princes de Hien-yang, territoire dont ils avaient l'apanage (la sous-préfecture de ce nom a été autrefois capitale de la dynastie Ts'in) : ces princes musulmans ont exercé de grandes fonctions, comme ministres et gouverneurs de province sous la dynastie mongole, qui employait beaucoup d'étrangers ;

3° Une inscription de 1526 qui se rapporte à la réédification de la mosquée de la Pureté et du Perfectionnement (titre donné par un empereur, car le nom habituel des mosquées est Temple de la Pureté et de la Vérité) ; cette stèle contient aussi des détails historiques.

Les indications précédentes et les dates des stèles m'ont été obligeamment données par M. Vissière, le sinologue bien connu, professeur à l'École des Langues orientales ; il a traduit la pétition des musulmans qui, ayant un caractère politique, ne figure pas ici, et conservé, pour l'étudier d'une manière approfondie à l'aide des historiens chinois, la stèle des princes de Hien-yang, fort intéressante au point de vue de l'histoire du mahométisme au temps des Mongols. Le troisième des documents dont il s'agit, qui concerne plus spécialement les mosquées de Si-ngan-fou, est joint aux inscriptions remises à l'Académie.

Les inscriptions arabes et persanes, que j'ai fait estamper sous mes yeux, sont au nombre de sept (en y comprenant une grande vue de la pagode, gravée sur une stèle) : M. Clément Huart, le savant professeur de persan de l'École des Langues orientales, en a pris copie, et a bien voulu me donner à leur endroit quelques renseignements et dates, en attendant qu'il puisse en achever la traduction et l'étude, aussitôt que l'Académie lui aura transmis les pièces à cet effet.

4° La plus ancienne de ces sept inscriptions date de 1455 (c'est-à-dire d'une cinquantaine d'années après Tamerlan) : précieusement enfermée derrière un grillage clos d'un

double volet de bois cadenassé, sous le grand portique qui sépare les deux premières cours de la plus ancienne mosquée de Si-ngan-fou, elle est entièrement rédigée en persan et paraît contenir des vers à la louange du fondateur de la mosquée, Mi Djen Ming Djang, qualifié de Seyyid, titre donné aux descendants du prophète.

5° et 6°. Les seconde et troisième inscriptions arabes (qui se présentent en double, sous des formes presque identiques) sont, comme les suivantes, rédigées en arabe mêlé de persan, et datées de 1545.

7° La quatrième contient les louanges d'un derviche, une homélie, un passage du Coran et des détails historiques concernant un personnage qui lutta contre des musulmans rebelles et hérétiques et assista à « des batailles merveilleuses ». Comme les précédentes, elle est écrite dans un très beau style, plus voisin de la littérature imaginative que de la précision épigraphique ;

8° La cinquième inscription paraît consacrée à l'exposition de toutes les doctrines musulmanes relatives à l'apparition de la nouvelle lune (qui doit être certifiée devant le juge par deux témoins), le mois qui suit le Ramadan ;

9° La sixième est destinée à fixer la doctrine au sujet des mosquées, probablement à la suite de discussions intérieures dans la communauté ; elle indique aussi la date de la première réparation du temple (1522) et le nom du fondateur.

D'une manière générale la date et la rédaction, arabe et persan mêlés, de ces diverses inscriptions semblent indiquer que la communauté actuelle de Si-ngan descend d'un groupe d'immigrants venus au XVe siècle retrouver leurs coreligionnaires (établis à Chan-ngan au XIIe siècle, sous Taïtsoung, au nombre de 3.000, qui, venus sous la conduite d'Ibn Hamsa, parent du prophète, avaient été accueillis par les Chinois avec la tolérance indifférente qui leur a été si longtemps habituelle en matière de religion) ;

10° Estampage d'une vue de la pagode principale.

En même temps que les inscriptions de Si-ngan-fou, j'ai rapporté celles de la mosquée de K'ai-fong-fou, l'une arabe, malheureusement très endommagée, et dix autres chinoises, provenant de cinq grandes stèles de 1689, 1782, 1784, et de cinq petites de 1813, 1862, 1865, 1886 et 1902. Cette mosquée est désignée sous le nom populaire de grand temple de l'Est, qui n'est pas son nom officiel. C'est grâce à la courtoise obligeance du gouverneur que j'ai pu me procurer ces estampages, qui faisaient partie de la collection épigraphique du préfet de la ville.

A 2.400 mètres de la porte de l'Ouest de Si-ngan-fou se dresse la fameuse stèle nestorienne que j'ai visitée et examinée minutieusement à plusieurs reprises, les livres du P. Havret à la main : je me bornerai pour aujourd'hui à noter que l'hypothèse généralement admise d'une découverte de la pierre au village de Tcheou-tche, que l'on n'a pu identifier, ou dans le voisinage de la ville de San-yuen, et le transport de cette masse énorme pendant soixante ou quatre-vingts kilomètres, me paraît arbitraire ; il est beaucoup plus vraisemblable que la pierre ait été retrouvée au point où on la voit érigée de nos jours ; des fouilles sur les ruines de la pagode bouddhiste, derrière laquelle se dress la stèle chrétienne, présenteraient un vif intérêt.

Je n'ai pas manqué de me rendre au fameux musée de pierres de la capitale du Chen-si, le Peï-lin, ou forêt des tablettes. Mais le P. Gabriel Maurice, le seul Père français de la mission franciscaine italienne établie dans la province, ayant déjà fait parvenir à M. Chavannes la collection complète de ces estampages, les miens ne présenteraient pas le caractère de la nouveauté pour l'Académie. L'affectueuse obligeance du P. Gabriel Maurice, que l'évêque avait autorisé à m'accompagner pendant le mois de mon séjour au Chen-si, sa parfaite connaissance de la langue et son intelligence si complète des mœurs chinoises m'ont été, en toute occasion, très précieuses.

II. LES SCULPTURES BOUDDHISTES DU DÉFILÉ DE LONG-MEN.

Un séjour de quelques jours à Ho-nan-fou m'a permis de visiter le célèbre défilé de Long-men (la Porte du Dragon), d'étudier les antiques sculptures bouddhistes de ses grottes, les statues religieuses, les cortèges et les scènes d'un art achevé qu'elles contiennent, et de rapporter pour le musée du Louvre une de ces belles pierres sculptées de calcaire ancien, caractéristique de l'un des motifs les plus fréquents que l'on y admire, et portant sur le côté une inscription de l'année 660. Quelques photographies complètent mes notes de voyage.

En 1899, un ingénieur français, M. Leprince-Ringuet, avait déjà traversé le défilé dans le cours d'une journée d'étape et rapporté trois photographies, malheureusement détériorées, à M. Chavannes qui, dans un intéressant article du *Journal Asiatique*, a publié les textes des auteurs chinois relatifs aux temples de Long-men. Mais le peu de temps dont disposait M. Leprince-Ringuet ne lui avait pas laissé le loisir de s'attarder à un examen détaillé des grottes, si intéressantes cependant au point de vue de l'histoire de l'iconographie bouddhiste et chinoise.

Le défilé de Long-men est une coupure abrupte dans la digue de collines rocheuses qui viennent mourir dans la plaine monotone du Honan : le site n'a rien de grandiose, et le peu d'élévation des deux feuilles rocheuses inclinées qui ouvrent au ras de la plaine un passage à la rivière I, affluent du Lo-ho, ne présente que peu de pittoresque. C'est, en venant du Nord, sur le côté droit du défilé (long de 500 m, haut de 50 m environ, mesures qui ne concordent ni avec les chiffres de Richthofen, ni avec ceux des textes chinois relevés par le sinologue français), que passe la route du Sud sur l'étroit quai rocheux de la rivière, au-dessous des grottes et niches sculptées ouvertes comme des alvéoles tout le long de la paroi, restes des célèbres temples des VIe et VIIe siècles,

Comptes rendus, 1905, p. 193.



Fig. I. — Paroi de droite de la grande grotte Pin-yang.

des merveilles de l'empire, dues à la dynastie des Wei. La célèbre impératrice Hou avait envoyé une mission au Gandhâra, dont l'art a visiblement influencé les ouvriers chinois du Long-men.

La plupart des grottes et des petits sanctuaires du rocher sont effrités par le temps, les uns crevassés, éboulés, les autres encrassés ou noircis de suie par la fumée de l'encens; les têtes des statues sont fréquemment restaurées grossièrement, à la chinoise, avec de la boue polychromée et dorée. Un seul temple à l'entrée du défilé est desservi par une pagode dont les escaliers, les kiosques, les bassins carrés d'eau sulfureuse montent le long du rocher, masquant un groupe de quatre grottes dont les sculptures sont bien conservées. Ces grottes sont de sombres rotondes voûtées: dans le fond se détachent de gigantesques statues de Bouddha assis, entouré de deux Arhats et de deux Bodhisattvas; sur les côtés, d'innombrables niches, de dimensions qui vont du colossal au minuscule, présentent des statues et des scènes très variées; la voûte est ornée de grandes figures ailées qui volent en cercle, au milieu de nuages et de décorations florales.

Outre les restes colossaux de la grande grotte Pin-yang (fig. I), qui a été décrite par M. Leprince-Ringuet, deux grottes, m'ont paru particulièrement attachantes et dignes de l'étude future d'un indianiste sinologue. La première, située à l'entrée du défilé, fait partie du groupe des quatre grottes dont j'ai parlé : de chaque côté de la porte se développent deux grandes processions de 25 figures de demi-grandeur, l'une féminine, l'autre masculine, supportées par une longue frise de gnômes, d'atlantes, de grotesques ; le léger coloriage d'un rose passé, d'un bleu effacé, les mitres noires des hommes, les chapeaux fleuris des femmes, donnent à ces deux magnifiques et souples cortèges un aspect vivant de fresques, où se mêle l'impression hiératiqne des figures égyptiennes à la préciosité de la renaissance italienne ; la

variété et la grâce des attitudes, la beauté expressive des gestes, aussi éloignées du goût indou que du faire chinois, sont frappantes.

La seconde grotte, ouverte tout à l'extrémité du défilé, contient peut-être les plus riches, les plus variés et les plus curieux spécimens de l'art antique de ces belles décorations, mélange d'art bouddhiste et d'art chinois, statuettes, ex-votos, gracieuses processions de figurines chinoises longues et minces sous des parasols à manche recourbé et garni de clochettes que portent de mignonnes suivantes, cortèges qui rappellent exactement les charmants défilés des courtisanes de Kyoto au début du printemps, procession de renards d'un shintoïsme frappant, et des milliers de détails décoratifs mêlés de courtes inscriptions. De mauvais estampages et une photographie prise dans l'ombre du côté le moins sombre, mais aussi le moins intéressant de la grotte, ne peuvent donner qu'une faible idée de ses beautés.

La pierre sculptée que j'ai rapportée du Long-men (fig. II) m'a été remise avec beaucoup de courtoisie par le préfet de Ho-nan-fou, comme souvenir de mon passage, et pour me faire perdre la mémoire d'une petite agression dont j'avais été victime dans cette ville, l'une des plus anti-étrangères de toute la Chine, qui la considère comme le centre du pays et l'ombilic du monde : mais ce n'est pas ici le lieu de conter cette anecdote. Le beau grain du calcaire ancien, patiné par le temps, a donné aux figures un luisant de bronze. La pierre porte sur les côtés deux inscriptions, l'une très ancienne date de 660, l'autre toute récente est de 1850. M. Chavannes, le savant professeur de chinois au Collège de France, a pris la peine de les traduire, et M. Foucher, l'éminent directeur de l'École française d'Extrême-Orient, a eu la complaisance de compléter ce travail par une courte notice iconographique ; je demande la permission de lire ces deux pièces à l'Académie.

Comptes rendus, 1905, p. 194.



Fig. II. — Bas-relief bouddhiste du défilé de Long-men 660 ap. J.-C. .

TRADUCTION DES INSCRIPTIONS PAR M. CHAVANNES.

1° Du côté gauche de la pierre :

« La cinquième année *hien-k'ing* (660), le rang de l'année étant *keng-chen*, le premier mois dont le premier jour était le jour *jen-yin*, le quinzième jour qui était le jour *king* (= *ping*)-*tch'en*, le disciple du Bouddha, *Souen Che-wen*, en faveur de ses ascendants paternels et maternels jusqu'à la septième génération, ainsi que de son fils actuellement vivant *Kiun-sou*, a fait avec respect une représentation figurée sur une stèle, pour que, par l'effet prolongé de cette bonne œuvre, tous les membres de sa famille, grands et petits, servent d'un même cœur le Bouddha. »

2° du côté droit de la pierre :

« La trentième année (1850) *Tao-kouang* de la grande dynastie *Ts'ing*, le rang de l'année étant *keng-siu*, le vingtième jour du mois Āçvayuja, en me promenant avec *Ts'ing-po* et d'autres amis dans le temple *Houa-ts'ang*, je vis, parmi les tuiles et les débris, qu'il y avait une pierre endommagée ; un examen de cette pierre révéla que c'était une représentation figurée faite pendant la période *hien-k'ing* de la grande dynastie *T'ang*. Je dis à *Ts'ing-po* : « Si j'ai maintenant trouvé cette pierre, c'est par une heureuse cause ». Je la pris alors et la rapportai chez moi, dans le désir que mes fils et mes petits-fils, de génération en génération, lui fassent des offrandes. J'ai alors rédigé cette notice en quelques phrases, pour rappeler la date où j'avais trouvé (cette pierre).

« Composé par le disciple du Bouddha *Li Tchou*, dont l'appellation est *Yue-tch'ouan*. »

Le temple où la pierre fut découverte par Li Tchou, est situé dans le faubourg méridional de la ville préfectorale de Ho-nan-fou ; il fut fondé en la quatrième année k'ai-pao

(970) des Song, par le religieux Tche-tch'eng; il fut reconstruit en la sixième année hong-wou (1373), par le religieux P'ou-lu. On voit par là que ce temple n'ayant été fondé qu'au xe siècle, le bas-relief, qui date de l'année 660, devait être primitivement placé ailleurs; le calcaire ancien dans lequel il a été sculpté provient sans aucun doute du défilé de Long-men, seule région voisine où l'on puisse trouver une pierre de cette nature.

NOTICES ICONOGRAPHIQUES DE M. FOUCHER.

1° Sur la pierre du Long-men :

« Au milieu du bas-relief le Bouddha Çâkya-mouni est accroupi avec les jambes croisées à la mode indienne, sur un trône flanqué de lions (simhâsana). Le crâne est revêtu de cheveux bouclés ; la main droite, malheureusement oblitérée, se levant dans le geste de l'enseignement ou de « l'absence de crainte » ; la main gauche repose sur le genou. Devant le trône, une figurine féminine accroupie supporte un plateau chargé de fruits ou de joyaux.

De chaque côté sont deux moines bouddhistes (*bhikshou*) debout, aussitôt reconnaissables à leur tête rasée, et distincts en outre de leur Maître par l'absence de toute protubérance sur le sommet du crâne: leur nimbe est rond au lieu de s'allonger en forme de feuille comme le sien. L'identification de ces deux moines est malheureusement flottante: il est probable qu'à l'origine on y reconnaissait les deux grands disciples Çâripoutra et Maudgalyâyana; d'après Edkins, les Chinois y verraient à présent les deux premiers patriarches de l'église bouddhique, Mahâ-Kâçyapa et Ânanda. Le fait que l'un d'eux est représenté comme un vieillard émacié (l'ouverture de sa robe laisse apercevoir ses côtes saillantes) tend à infirmer cette identification.

De l'autre côté des moines se tiennent, debout sur des lotus, deux Bodhisattvas; à la différence du Bouddha et des

Comptes rendus, 1905, p. 197.



Fig. III. — Paroi de gauche de la dernière grotte du Défilé de Lon-men

moines, ceux-ci sont des laïques et portent un diadème et des bijoux. Leur nimbe est allongé comme celui du Bouddha. Chacun d'eux tient dans la main gauche, devant la poitrine, un objet indéterminé; l'un le recouvre de la main droite, l'autre laisse pendre un chasse-mouches au bout de son bras droit. On ne distingue donc aucun des attributs qui permettraient seuls de différencier ces deux figures toutes pareilles: tout ce que nous pouvons dire est que, dans les règles de l'iconographie indienne, celui qui se tient à la droite du Bouddha est Maitreya, et celui qui se tient à sa gauche Avalokiteçvara. »

2° Sur une photographie de l'intérieur des grottes (fig. III):

« Le grand personnage est un Bodhisattva, ainsi que le prouvent les bijoux dont il est couvert: il est assis à l'européenne; l'extrémité des pieds croisés repose sur un des petits tabourets qui doivent être des lotus. Son trône est flanqué des deux lions habituels. Sa main droite est ramenée presque à la hauteur de son épaule, et semble joindre les doigts comme pour enseigner; sa main gauche repose (retournée, la paume en avant) sur son genou gauche. Une grande auréole oblongue l'environne. Le point le plus curieux peut-être est le caractère archaïque des plis de son vêtement inférieur. Les attributs caractéristiques lui font d'ailleurs défaut, et seule sa pose donne à penser qu'il s'agit du Bodhisattva Maitreya, le Messie du Bouddhisme.

« Toute la paroi du rocher semble avoir été creusée sans plan, et à des époques différentes, au gré des donateurs successifs, en une série d'images ou de groupes d'images représentant sans doute autant *d'ex-voto*. On n'y aperçoit aucune scène de la légende proprement dite, pas même celle du Pari-nirvâna, laquelle suppose un Bouddha couché. »

Dans le même ordre d'idées, il me paraît utile de signaler, pour les recherches futures au sujet de l'iconographie

bouddhiste en Chine, des sculptures grandioses et minutieuses à la fois, qui se distinguent parmi les centaines de débris de l'art religieux de la Chine, épars dans ses provinces et trop souvent dénués d'intérêt archéologique. Dans une partie très reculée du far-west chinois, dans l'empâtement montagneux qui unit le Setchuen au Chen-si, près de Kouang-yuen-hien, à l'entrée des gorges du Kia-lin-kiang, j'ai admiré sans réserve le grand caractère et la grâce des sculptures bouddhistes qui transpercent, fouillent et dentellent sur un espace de plusieurs centaines de mètres une falaise rocheuse au bord des eaux torrentueuses : des milliers de petites chapelles, de grottes, de temples creusés dans le roc, abritant des statues colossales, discrètement coloriées, évoquent dans l'impression rapide du voyageur les souvenirs magnifiques de l'ancienne Égypte et de l'Assyrie. Ils sont à tous égards bien supérieurs aux petits sanctuaires et aux statues creusés et sculptés dans les énormes roches contre lesquelles vient buter le Min en face de Kia-tin, restes de l'art bouddhiste fréquemment signalés et admirés par les voyageurs.

III. LA COLONIE JUIVE DE K'AI-FONG ET LES STÈLES DE LA SYNAGOGUE.

Mon séjour à K'ai-fong-fou s'est prolongé le temps nécessaire pour visiter l'emplacement de l'ancienne synagogue juive, étudier les deux stèles qui se trouvent actuellement érigées sur le terrain et m'entretenir avec chacun des chefs des six familles qui constituent tout ce qui reste de l'ancienne communauté juive ; celle-ci, comprenant soixante-dix familles, aux termes de l'inscription de la plus ancienne des stèles, datée de 1489, serait venue en Chine à la cour de la 2e dynastie des Song, c'est-à-dire entre 960 et 1126 ; MM. Chavannes et Pelliot ont accepté ces dates et estiment que, venant de l'Inde, ces juifs avaient

nécessairement pris la route de mer. Cette opinion est relativement nouvelle, car les sinologues ont souvent fait venir les Juifs en Chine par voie de terre dès le début de l'ère chrétienne ; leur historiographe, le P. Tobar, dans son volume des *Variétés sinologiques*, cherche à concilier les deux thèses en supposant que deux colonies sont venues en Chine à des époques différentes, l'une sous les Han, l'autre sous les Song.

Quoi qu'il en soit, l'examen des stèles juives actuellement existantes, révèle plusieurs particularités dignes d'intérêt et inquiétantes au point de vue de leur ancienneté. Pour arriver à l'emplacement de la synagogue; on passe sous un misérable portique rectangulaire en bois, à trois entrées cintrées, qui conduit à une sorte de terrain vague, lépreux et boueux, limité de tous côtés par de misérables murs de terre et de torchis, et qui sert de latrines publiques aux gens du voisinage : le centre en est occupé par une profonde mare stagnante. C'est là que s'élevait l'antique synagogue dont les juifs chinois, trop pauvres pour relever les ruines et reconstruire le temple, ont, de leur propre aveu (il a 70 ans environ), vendu la charpente, les pierres et jusqu'à la terre des fondations, car la terre jaune des vieux murs passe en Chine pour un excellent engrais. Sur le rebord de droite de la mare, à la hauteur du milieu, au point où elle s'élargit, se dresse une grande stèle chinoise posée sur un dé de pierre grossièrement orné et haut de 0^{m} 50. La stèle est couverte de caractères sur ses deux faces : un relevé attentif, les reproductions du P. Tobar sous les yeux, m'a prouvé que sur la face antérieure de la stèle était gravée l'inscription de 1512, et sur la face postérieure, l'inscription de 1489 : ce fait est d'autant plus surprenant que les auteurs, depuis les maîtres indigènes délégués en 1850 à Kaïfong-fou par une Société religieuse de Londres, ont toujours présenté les deux inscriptions comme distinctes, allant jusqu'à indiquer que l'une des stèles se trouvait dans la mai-

son de l'un des juifs dans une cuisine, et l'autre près des lieux d'aisance. D'autre part, la stèle dressée sur l'emplacement de la synagogue avait été signalée par W. A. Martin en 1866, Liebermann en 1879 et Dennis J. Mills en 1897, les seuls voyageurs européens qui l'aient vue ou s'en soient occupés; aucun d'eux d'ailleurs ne fit plus sans doute que d'y jeter un regard et ne prit la peine de relever lui-même l'estampage des inscriptions, si bien que le P. Tobar avait conclu, d'après leur récit, que la stèle dont il s'agit était celle de 1663. J'ai pris moi-même les estampages qui, comparés à ceux publiés par le P. Tobar, sont identiques, présentant les mêmes trous, les mêmes caractères manquants, les mêmes brisures de la pierre : il a publié une photolithographie de l'inscription de 1512, comme provenant d'un décalque pris par des jésuites au XVIIIe siècle, et de celle de 1489 comme prise récemment par des envoyés des missionnaires italiens du Ho-nan. La stèle actuelle n'a pas l'air ancien, et le juif chinois qui m'accompagnait me dit qu'elle datait de 70 ans environ, et de l'époque de la destruction de la synagogue.

Sur le côté gauche de la mare se dresse une seconde stèle presque illisible : quelques caractères déchiffrables indiquent sa date (1679) et son titre : « Inscription lapidaire contenant l'histoire de la salle des ancêtres »; elle a été longtemps conservée dans une salle obscure de la maison du juif Tchao et n'avait pas été signalée jusqu'ici par les voyageurs sur l'emplacement de la synagogue : c'est en effet en mars 1904 seulement, quelques mois avant mon arrivée, qu'un ingénieur américain, M. Jenks, venu pour étudier les mines d'argent du Ho-nan, s'adressa au vice-roi pour le prier de sortir la stèle, qui fut placée au jour et appuyée contre le mur extérieur de la maison où elle était enfermée ; elle se trouve ainsi sur le bord de la mare.

Quant à la quatrième inscription signalée par les auteurs, celle de 1663, que le P. Brucker avait indiquée comme

figurant sur une stèle distincte, il ne m'a pas été possible d'en retrouver la trace : les juifs affirment qu'il n'existe pas d'autre stèle que les deux élevées sur le terrain de la synagogue : ces « discours lapidaires », comme disaient élégamment les Pères Jésuites du XVIIIe siècle, sont tout ce qui reste aujourd'hui du temple juif dont ils racontent l'histoire, les destinées et les reconstructions successives.

J'ai rapporté longuement à l'Académie ces quelques constatations confirmées par les estampages que j'ai pris, pour indiquer exactement ce qui subsiste des documents du passé, mais sans songer à contester l'authenticité même des stèles de 1489 et 1512, puisque M. Devéria avait retrouvé à la Bibliothèque nationale une copie ancienne de la première inscription. Peut-être la stèle actuelle n'est-elle qu'une reproduction des inscriptions du XVe et du XVIe siècles.

Après la visite de la synagogue, je me suis rendu successivement chez les chefs des six familles qui constituent aujourd'hui la communauté juive de K'ai-fong : elles comptent toutes ensemble 72 âmes, chiffre qui s'est maintenu depuis le milieu du siècle. Les traits caractéristiques de la race ne sont pas marqués chez eux, ainsi que l'indiquent mes photographies ; d'ailleurs une telle constatation serait peu probante, car le type israélite accentué est très répandu en Chine. La famille la plus importante porte le nom de *Che* ; presque tous les juifs de K'ai-fong sont apparentés à cette famille dont le chef a une figure basse et sauvage de vieillard chicanier tombé dans une misère orgueilleuse ; jadis riche et puissante, elle a compté plusieurs grands mandarins parmi ses membres : elle s'était enrichie dans le commerce des soies dont elle vit encore, mais très pauvrement. C'est aux *Che* et aux *Tchao* que l'on doit la destruction de la synagogue. En réponse à une question sur l'acceptation par la communauté de cette renonciation, un juif m'a répondu : « Les Che étaient alors puissants et possédaient l'oreille des tribunaux ; les Tchas étaient les plus proches voisins

du temple, et bien que très pauvres déjà étaient forts pour parler et très redoutés. » Tchao est aujourd'hui marchand de thé à la tasse et vit dans une masure, voisine de l'ancienne synagogue. Le plus fortuné des juifs actuels, *Gaè,* tient une boutique de chaussures : sa famille est une des plus nombreuses et compte, parmi ses membres, un commis de banque, des lettrés estimables; son type est entièrement chinois, figure impassible et courtoisie convenue, lèvres noires d'opium. *Kao* est maçon; *Li* est soldat; la famille *Kin* est pauvre, bien que son chef soit associé dans une banque, qui ne dispose d'ailleurs que de capitaux infimes. Une 7e famille, celle de *Tchan*, est éteinte complètement depuis trente ans. Il existe enfin une veuve juive qui, il y a quelques années, a vendu 300 taëls à Mgr Volonteri, plusieurs livres, en cachette de ses coreligionnaires, car ces documents auraient été revendiqués par la communauté comme propriété de la synagogue : elle possède encore un Deutéronome, mais s'est refusée à me le montrer; je n'insistai pas, sachant que ces documents, qui ne datent que du XVIIe siècle, sont médiocrement intéressants.

Les juifs ne se rassemblent jamais; aucun d'eux n'est lettré et ne sait l'hébreu; les traditions du passé se sont entièrement perdues. Ils ont tout oublié de leurs rites, et leurs pratiques religieuses ne se différencient de celles des Chinois qu'en ce qu'ils brûlent un « encens qui vient de l'Ouest ». Le Père italien de K'ai-fong m'a dit qu'ils étaient absolument réfractaires à la religion catholique; ils inclineraient plutôt, comme les chrétiens nestoriens de Chine, vers le mahométisme ou le bouddhisme ; l'un d'un s'était fait bonze il y a une dizaine d'années.

Les titres de propriété de la communauté juive sur la synagogue, qui possédait jadis 500 mouds de terrain (réduits aujourd'hui à cinq), ont été détruits par l'inondation du Hoang-ho il y a soixante-dix ans; on les a rétablis, et le sous-préfet les a fait déposer au tribunal (ce qui constitue une sorte d'enregistrement officiel).

Tels sont tous les renseignements que j'ai pu recueillir sur les juifs de K'aifong-fou : il est probable que si l'on pouvait exécuter des fouilles sur l'emplacement de la synagogue, on retrouverait des guenisottes (ou cachettes), recélant des documents religieux. L'usage rituel d'enterrer comme des cadavres les livres sacrés dès qu'ils sont endommagés s'est conservé dans toutes les communautés juives ; le nom sacré de Jéhovah est indestructible.

Depuis quelques annnées, une association sioniste comprenant 70 membres, s'est constituée à Shangaï et s'applique à relever la communauté de K'ai-fong ; on fera venir à Shanghaï six ou sept des juifs chinois pour les instruire, et on organise déjà des collectes pour relever la synagogue.

IV. LES ESTAMPAGES DES PIERRES FUNÉRAIRES SCULPTÉES DU CHAN-TOUNG.

Au Chan-toung, non loin de Tsining-tcheou, j'ai gagné à quelque distance du Canal impérial le village de Hou-t'eou (sous-préfecture de Kia-siang), auprès duquel sont rassemblés quelques-uns des restes les plus précieux de la sculpture chinoise au temps des Han. Ce sont des dalles et stèles de pierre encastrées pour la plupart à hauteur d'homme dans le mur d'un misérable bâtiment élevé en 1880 par un mandarin zélé.

Ces pierres, sculptées vers l'an 147 de l'ère chrétienne, ornaient les chambrettes funéraires de la famille militaire des Ou, trop peu importante pour que les biographies officielles en aient assuré la mémoire ; j'ai fait prendre (selon le procédé chinois, avec un tampon noirci à l'encre de Chine) les estampages de cette collection de 47 pièces et 5 inscriptions, très intéressantes pour l'histoire de l'art chinois, au point de vue de ses caractères originaux et des influences occidentales qui ont pu s'exercer sur lui. M. Chavannes a publié pour la première fois une étude

détaillée des inscriptions, et est parvenu à identifier une partie des scènes mythologiques, légendaires, historiques, où l'inspiration confucianiste se mêle aux traditions du taoïsme, représentées sur ces dalles funèbres.

Je me contenterai donc de mettre à la disposition de l'Académie la collection complète de ces figures singulières dues à l'habile ouvrier Wei-Kai, dont le nom est venu jusqu'à nous. Les personnages, les animaux, les monuments, les grands arbres stylisés, les êtres fabuleux, les objets merveilleux et de bon augure sont plans, tout en s'enlevant d'un faible relief de quelques millimètres sur le fond; un cartouche placé auprès des personnages indique souvent leurs noms et qualités; les détails sont marqués au moyen de traits creusés, procédé qui rappelle celui des bas-reliefs égyptiens dont le souvenir s'évoque impérieusement auprès des pierres du Chan-toung: mais de semblables identifications sont hasardées et relèvent du domaine de l'impression imaginative, quand on saute ainsi plusieurs siècles sans intermédiaires. La critique précisera peut-être un jour l'histoire ininterrompue de l'influence réciproque des arts de l'Occident et de l'Orient dans le cours des âges.

QUELQUES SCEAUX DU ROYAUME DE TERRE SAINTE,

PAR M. G. SCHLUMBERGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Depuis de longues années, je m'attache à former une collection de sceaux de l'Orient latin, c'est-à-dire de sceaux presque toujours en plomb ayant appartenu à des personnages princiers, ecclésiastiques, ou autres, des principautés chrétiennes d'outre-mer à l'époque des Croisades. Ces petits monuments ont un très grand intérêt, d'abord par leur rareté même, puis par les types qui y sont figurés. Presque toujours uniques tant ils sont encore en petit nombre,

tant ils le resteront probablement toujours, ils nous renseignent sur les noms et titres exacts des personnages souvent fameux auxquels ils ont appartenu. Au revers figurent fréquemment des représentations parfois fort curieuses des édifices militaires ou religieux élevés par les seigneurs de la Croisade dans les capitales et les places fortes de leurs principautés. Depuis trente ans et plus que je collectionne ces sceaux si curieux, j'ai pu, par des recherches incessantes et minutieuses, en réunir une quarantaine à peine. C'est dire la rareté de ces monuments. Je destine ceux que je possède au Cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale qui en héritera après ma mort. Ces derniers temps, j'ai eu le bonheur d'en acquérir plusieurs parmi les plus précieux. Je voudrais aujourd'hui en faire passer quelques-uns, entre les plus intéressants, sous les yeux de l'Académie.

A tout seigneur tout honneur. M. P. Lambros d'Athènes m'a fort gracieusement cédé le magnifique sceau que voici, qui présente le plus vif intérêt et rappelle le nom d'un des plus célèbres châteaux francs de la Croisade. C'est le sceau de Meillor de Ravendel, sire de Maraclée. Au droit comme au revers, une même légende est ainsi disposée : *S* (pour *Seel*) *Meillor de Ravedel* (pour *Ravendel*) *sir* (sic) *de Mareclee*. Sur une face figure le type équestre du seigneur de Maraclée galopant à droite, l'épée haute; sur l'autre, une énorme tour ou donjon crénelé en magnifique appareil de maçonnerie avec porte d'entrée cloutée, fenêtres et enceinte également maçonnée, flanquée de deux petites tours également crénelées et percées chacune d'une fenêtre.

La famille de Ravendel, qui s'appelait ainsi du nom du fief de Ravendel de la principauté d'Édesse à deux journées au nord-ouest d'Alep, acquit la seigneurie de la ville de Maraclée sur la mer de Syrie au nord de Tortose par le mariage de Jean de Ravendel avec Agnès de Maraclée. Le fils de Jean et d'Agnès fut Meillor II ou Meillouret de

Ravendel, qui, en sa qualité de sire de Maraclée, souscrivit trois actes de son suzerain Boëmond VI, comte de Tripoli, en 1255, 1256 et 1262. Son petit-fils, Meillor III de Ravendel, également sire de Maraclée, fut un des prisonniers de Saladin à la bataille de Tibériade en 1187. C'est à un de ces deux Meillor qu'a appartenu le sceau que je présente aujourd'hui à l'Académie.

La petite cité de Maraclée, si souvent mentionnée par les chroniqueurs de la Croisade, a complètement disparu de l'histoire depuis des siècles. On avait cru retrouver sa position sur un tell de la rive droite du Nahr Marqiyé au



nord de Tortose. Un des rares visiteurs de cette côte déserte, M. R. Dussaud, dans son intéressant « Voyage en Syrie », publié dans la *Revue archéologique* de 1896, propose avec raison, semble-t-il, de reculer cet emplacement à trentre-cinq minutes plus au nord sur la côte, en un endroit connu communément dans le pays sous le nom de « Khrab (c.-à-d. ruine) Mar'iyé » et que M. Clermont-Ganneau estime devoir être compris « Marqiyé » pour Maraclée. En face de ce point s'élèvent dans la mer des récifs sur lesquels se dressait certainement la fameuse et énorme tour carrée que les Français avaient, au dire de Maqrizi, élevée en ce

point au milieu des flots et qui fut rasée lorsque les Musulmans s'emparèrent de Maraclée en 1265. M. Dussaud a aperçu au fond de la mer, sur ces récifs, les substructions colossales de cette tour dont la construction est entourée par les chroniqueurs arabes d'éléments merveilleux. Un plan carré est encore très net à marée basse. Très certainement c'est ce magnifique monument de l'architecture militaire des Croisades qui est figuré sur le sceau de Meillor de Ravendel.

Voici maintenant le non moins superbe sceau d'Amaury II de Lusignan, roi de Jérusalem et de Chypre, aux débuts du XIIIe siècle. Ce monument, d'une conservation admirable,



aux types accoutumés des sceaux des rois de Jérusalem, a été retrouvé dans le département de l'Aisne, à Ambleny, près Soissons. Il m'a été généreusement cédé par son premier propriétaire M. Oct. Vauvillé, correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Pommiers, par Soissons. C'est le premier sceau retrouvé de ce souverain qui ne fut jamais que roi titulaire de Jérusalem. Ce petit monument porte au droit, comme tous ses pareils, l'effigie du souverain assis sur un siège bas, portant le sceptre et le globe crucigères, avec la légende + AIMERICVS DEI GRA(*cia*) REX IERL' ET CIPRI. Au revers figurent, outre la

légende traditionnelle + CIVITAS·REGIS·REGVM OMNIVM, les trois monuments principaux de la Ville Sainte : le Saint-Sépulcre, la Tour David et le Temple de Notre-Seigneur.

M. le D. E. Mauchamp, médecin du gouvernement français à Jérusalem, m'a très généreusement fait don du sceau dont voici seulement la photographie, l'original n'étant point encore parvenu entre mes mains. C'est le très beau sceau de Balian II d'Ibelin, seigneur de Naplouse, un des plus



célèbres barons de Terre Sainte qui dirigea la défense de la capitale du royaume en 1187 contre Saladin, après la désastreuse défaite de Tibériade ou Hittin, et obtint de lui une capitulation acceptable. Il avait épousé Marie Comnène, veuve du roi Amaury I de Jérusalem, et était devenu ainsi seigneur de la ville de Naples ou Naplouse, que cette princesse possédait à titre de douaire. La légende du sceau est SIGILLVM BALIANI NEAPOLITANI DOMINI. Au droit figure le prince de Naplouse galopant à gauche; à droite, le donjon de Naplouse [1].

Enfin je viens d'acquérir ce parfait exemplaire du sceau

1. Au dernier moment, je reçois le fascicule de janvier 1905 des *Échos d'Orient*, dans lequel figure une description de ce sceau par le R. P. J. Germer Durand.

de Jean, vicomte de Tripoli après 1241, exemplaire bien supérieur comme conservation à celui qui fait partie des



collections du Cabinet de France. Au droit, avec la légende S'(*igillum*) IOHANNIS VICECOMITIS TRIPOL', figure un écusson portant un lion. Au revers, la porte principale de la ville de Tripoli, avec la légende CIVITAS TRIPOLIS.

LIVRES OFFERTS

M. DE LASTEYRIE présente à l'Académie, de la part de l'auteur, un mémoire que M. René Fage vient de consacrer aux *Confréries de pèlerins de Tulle* (Paris, 1905, in-8°). Le Limousin est une des provinces de France où les confréries de ce genre ont été les plus nombreuses et ont persisté le plus longtemps. Celles de Limoges avaient été étudiées il y a quelques années par M. Louis Guibert, dans une excellente notice. Le travail de M. René Fage prendra dignement sa place à côté du précédent. Il se recommande par une érudition de bon aloi et par les qualités de style que l'auteur sait apporter dans tout ce qu'il écrit et qui rehaussent la valeur de ses moindres productions.

SÉANCE DU 24 MARS

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

M. E. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, adresse à l'Académie un exemplaire du programme du Congrès archéologique qui sera tenu à Beauvais du 20 au 28 juin.

M. Seymour de Ricci, chargé d'une mission en Égypte, fait savoir à l'Académie que, grâce à la subvention qu'elle lui a votée, il a pu acquérir pour elle au Caire quatre lots importants de papyrus :

1° Une nombreuse série de documents grecs du ve et du vi^e^ siècle découverts à Lykonpolis (Moyenne-Égypte) et parmi lesquels se trouve, tracé sur deux morceaux de parchemin du ive ou du ve siècle, un fragment de trente-trois vers du chant XVII de l'*Odyssée;* M. de Ricci en transmet une copie à l'Académie;

2° Près de deux cents fragments en écriture démotique, parmi lesquels de grands fragments littéraires;

3° Une soixantaine de feuillets coptes, dont deux palimpsestes;

4° Une série de 53 papyrus grecs carbonisés du second siècle de l'ère chrétienne découverts à Mendès (Delta) et analogues, comme aspect, aux papyrus d'Herculanum [1].

M. Édouard Cuq, professeur d'histoire du droit romain à l'Université de Paris, lit un mémoire sur le *Mariage à Babylone d'après les lois de Hammourabi.* Il examine les difficultés soulevées par l'interprétation de deux actes mentionnés dans ces lois et sur lesquels les historiens du droit ne sont pas d'accord : la *tirhatou* et le *noudounnou.*

I. La *tirhatou* est une valeur remise par le fiancé au père de la

1. Voir ci-après.

femme. La plupart des interprètes affirment que c'est le prix d'achat de la femme, et ils en concluent que les Babyloniens avaient conservé, au temps de Hammourabi, cette forme du mariage individuel très répandue chez les peuples primitifs et qui n'a pas entièrement disparu de nos jours : le mariage par achat.

Cette manière de voir souffre de très graves objections :

1° D'après l'art. 139, le mariage peut avoir lieu sans *tirhatou*. La remise d'une valeur au père de la femme n'est pas légalement une condition de la formation du mariage. Les Babyloniens admettaient donc, tout au moins, que le mariage pouvait se former sans achat de la femme;

2° D'après les art. 172, 176 et 183, il est d'usage que le père, en mariant sa fille, remette au mari une dot (*cheriqtou*). Cet apport est destiné à subvenir aux charges du mariage : le mari en a la jouissance, mais il doit, sauf quelques exceptions, le restituer à la dissolution du mariage, soit à la femme, soit aux enfants. L'existence de cet usage est difficile à concilier avec celui du mariage par achat : un vendeur n'a pas à pourvoir à l'entretien de la marchandise qu'il a livrée à l'acheteur. Ce serait d'autant plus singulier que la valeur remise par le père à titre de dot peut être supérieure à celle qu'il reçoit comme prix de vente (art. 164).

3° Que le mariage ait lieu avec ou sans *tirhatou*, la femme n'est pas traitée par la loi comme un objet de propriété : elle est pleinement capable ; elle reste propriétaire de sa dot; elle peut disposer de ses esclaves, être témoin d'un acte juridique.

Les raisons invoquées pour prouver l'existence du mariage par achat au temps de Hammourabi ne sont ni précises ni concluantes :

1° On dit que le mariage par achat a été très usité dans l'antiquité et qu'il est encore pratiqué par beaucoup de peuples de l'Orient. Cela n'est contesté par personne, mais cela ne prouve pas qu'il en ait été de même à Babylone, au temps de Hammourabi.

2° Les seuls textes que l'on a cités (indépendamment de celui d'Hérodote, I, 196, dont l'invraisemblance est généralement reconnue) sont de beaucoup postérieurs : l'un est du VIIIe

(*Western Asia inscr.*, III, 49, 3), l'autre du VIe siècle avant notre ère (Strassmeyer, *Babylonische Verträge*, Nbk. 101); l'un et l'autre parlent de l'achat d'une femme en vue du mariage. Mais ces documents se rapportent à une époque où Babylone avait été conquise par les rois d'Assyrie et soumise à un peuple d'une civilisation moins avancée. On ne saurait y chercher une preuve certaine de l'état antérieur du droit, alors surtout qu'on a sous les yeux le texte original de la loi. Le plus ancien de ces textes doit d'ailleurs être écarté pour une autre cause : la femme achetée en vue du mariage est une esclave (Oppert et Ménant, 220). L'achat s'explique ici par la qualité de la personne qu'on veut épouser.

3° Pour démontrer que la femme est traitée comme la propriété du mari, on a dit que le même mot sert à désigner le mari et le propriétaire de l'esclave. Cet argument n'aurait de valeur que si la loi accordait au mari sur sa femme un droit de disposition analogue à celui qu'il a sur ses biens mobiliers. Les deux textes que l'on cite ne prouvent pas l'existence de ce droit :

a) L'art. 117 permet, dit-on, au mari de vendre sa femme pour acquitter ses dettes. Mais il ne s'agit pas d'une vente, au sens que nous donnons à ce mot, c'est-à-dire d'un acte destiné à transmettre à l'acheteur la propriété définitive d'une chose; il s'agit d'une sorte de louage de services dont le prix s'impute sur la dette du mari et dont la durée ne peut excéder trois ans. Il dépend même de la femme d'enlever ce droit au mari pour les dettes antérieures au mariage (art. 151).

b) Un acte babylonien (Meissner, *Beiträge zum altbabylonischen Privatrecht*, 71) constate qu'un mari s'est réservé le droit de vendre sa femme à titre de peine. Mais une vente à titre de peine n'est pas la conséquence normale du droit de propriété; c'est un droit exorbitant que s'attribue le mari. On ignore les conditions d'exercice et les effets de ce droit : l'acte n'a pas été intégralement conservé; on l'a restitué par voie de conjecture; on ne saurait donc l'admettre sans réserve.

Conclusion : la *tirhatou*, remise au père de la fiancée, n'est plus, au temps de Hammourabi, qu'un vestige de l'époque où le mariage par achat était usité. Elle a perdu son caractère originaire : c'est un acte facultatif, qui, en droit, n'est plus qu'une

libéralité, bien qu'en pratique il soit plus ou moins spontané. C'est un don de fiançailles destiné à manifester la reconnaissance du fiancé pour le consentement qu'il a obtenu. L'usage de cet acte appartient à une phase intermédiaire entre le système du mariage par achat et celui de la *dos ex marito* directement remise par le futur à sa fiancée.

II. Le *noudounnou* est une donation faite par le mari à sa femme durant le mariage. Il a pour but d'assurer à la veuve des moyens d'existence plus larges que ceux qu'elle trouve dans sa dot ou que la loi lui accorde. L'art. 172 le prouve : à défaut de *noudounnou*, la veuve a droit à une part d'enfant sur la fortune mobilière du mari.

D'après quelques interprètes, le *noudounnou* serait une disposition analogue à la *morgengabe* du droit germanique, au douaire du droit gallois. Rien ne justifie cette assimilation : aucun texte ne fait allusion au moment où la donation doit être faite, et cependant la remise de la *morgengabe* le lendemain du mariage est le trait caractéristique de cette institution. Les Babyloniens avaient si peu l'idée de la *morgengabe* que la cohabitation pouvait avoir lieu avant le mariage, dès le temps des fiançailles. Puis le *noudounnou* reçoit une affectation étrangère à la notion de la *morgengabe* : il est réservé aux enfants soit au décès de leur mère, soit même de son vivant si elle se sépare d'eux.

Doit-on considérer comme un *noudounnou* la donation visée par l'art. 150? On l'a contesté : la loi, dit-on, attribue le *noudounnou* à tous les enfants sans distinction, tandis que l'art. 150 permet à la mère de léguer à un de ses fils les biens donnés. Mais ces deux dispositions ne sont pas incompatibles : le vœu de la loi est que, à la mort de la mère, le *noudounnou* passe aux enfants à l'exclusion de tout autre parent ; ce vœu n'est pas violé lorsque le bénéfice de la donation est réservé à l'un d'entre eux. C'est ainsi que le père peut déroger à la règle de l'égalité du partage, et avantager l'un de ses fils (art. 165). Ce qui est décisif, c'est que l'art. 150 règle une situation analogue à celle des art. 171 et 172 : celle de la veuve. Dans les deux cas, la donation tend à lui assurer de plus larges moyens d'existence ; mais l'art. 150 prévient une contestation que les enfants auraient pu soulever en

raison de la nature des biens donnés : ce sont des immeubles, champ, verger, maison.

M. Oppert présente quelques observations sur les conclusions proposées par M. Cuq. Il croit que le *tirhatu* n'est que le prix d'achat de la femme ; quant au *nudunu*, ce sont les biens paraphernaux donnés à la femme par le mari pendant le mariage, et *seriktu* n'est ni le « trousseau » ni un cadeau : c'est la propriété indissoluble de l'épouse, c'est le symbole qui établit la conclusion du mariage.

Se référant à la discussion de la séance précédente, au sujet du mot *cayeux*, M. Michel Bréal apporte des exemples d'un fait grammatical qu'on avait révoqué en doute, savoir le nom de lieu devenant le nom du produit naturel ou de l'objet fabriqué. C'est une des variétés de la figure de langage bien connue sous le nom de *métonymie*.

Voici quelques-uns de ces exemples :

Objets fabriqués : nankin, cachemire, damas, elbeuf, calicot, madras ; valenciennes, alençon, chantilly, malines, tulle.

Objets naturels : moka, madère, xérès, cognac.

Animaux : angora, canari, hongre.

Enfin, exemple plus littéraire : vaudeville (val de Vire).

M. Léon Dorez étudie, à propos d'un ouvrage inédit de Guillaume Budé, *De canonica sodalitate* (1533), les idées politiques et religieuses du grand helléniste depuis 1517 jusqu'en 1535.

M. Revillout lit une nouvelle étude juridico-économique sur les inscriptions d'Amten et les origines du droit égyptien. Au point de vue juridique, il décrit les différentes sortes de transmission de biens usitées à cette époque reculée de la troisième dynastie et s'étend aussi longuement sur la situation des femmes ; car le préfet Amten était une femme. Au point de vue économique, il analyse le *cursus honorum* de ce préfet et il précise son traitement officiel et les divers avantages qu'il retira de sa situation et dont sa famille fut appelée à bénéficier largement.

COMMUNICATION

FRAGMENTS DU CHANT XVII DE L'ODYSSÉE SUR UN PARCHEMIN DE LYKÔN POLIS,

PAR M. SEYMOUR DE RICCI.

Les quatre fragments reproduits ci-dessous sont écrits en semi-onciale grecque du IV[e] siècle de notre ère au recto et au verso de deux feuillets de parchemin employés dans une reliure vers le milieu du V[e] siècle. C'est avec la plus grande difficulté que j'ai pu les décoller du cuir auquel ils adhéraient encore. Le bas seul des feuillets est conservé. Ils font partie du lot de papyrus de Lykôn polis acheté par moi au Caire, le 11 mars 1905, pour le compte de l'Académie des inscriptions et belles-lettres :

A *recto*

— — — — — — — — —

[τω βητην στ]ΑΘΜΟΝΔΕΚΥ[νες και βωτορες ανδρες]
[ρυατ]ΟΠΙCΘΕΜΕΝΟΝΤΕC[ο δ ες πολιν ηγεν ανακτα]
ΠΤΩΧΩΙΛΕΥΓΑ[λεωι εναλιγκ]ΙΟΝ[ηδε γεροντι]
CΚΗΠΤΟΜΕΝΟ[ν τα δε λυγρα] ΠΕΡΙΧΡΟΪΕΙ[ματα εστο]
·ΑΛΛΟΤΕΔΗC[τειχοντες οδ]ΟΝΚΑΤΑΠΑΙΠΑΛ[οεσσαν]
ΑCΤΕΟCΕΓΓΥCΈΕΑΝ[κα]ΙΕΠΙΚΡΗΝΗΝΑΦΙΚ[οντο]
ΤΥΚΤΗΝΚΑΛΛΙ[ρ]ΟΟΝΟΘΕΝΥΔΡΕΥΟΝΤΟΠΟΛΙ[ται]
ΤΗ[ν π]ΟΙΗC[Ιθ]ΑΚΟCΚΑΙΝΗΡΙΤΟC[ηδε]ΠΟΛΥΚΤΩΡ
[αμ]ΦΙΔΑ[ρ]ΑΙΓ[ει]ΡΩΝΥΔΑΤΟ[τρεφεων η]ΝΑ[λσος]
[π]ΑΝΤΟCΕΚΥΚΛΟΤΕΡΕCΚΑ[τα δε ψυχρον ρεεν υδωρ]

A *verso*

— — — — — — — — — —

[βουλετα]ΙΑΙΤΙΖΩΝΒΟ[σκειν ην γαστερ αναλτον]
[αλλ εκ τοι ερεω τ]ΟΔΕΚΑΙ] τετελεσμενον εσται]

[αι κ ελθηι προς δ]ΩΜΑΤΟΔΥC[τη]ΟCΘ[ειοιο]
[πολλα οι αμφι κ]ΑΡΗCΦΕΛΑ[ανδρων εκ παλαμαων]
[πλευρα αποτριψ]ΟΥCΙΔΟΜΟΝΚΑΤΑΒΑΛ[λομενοιο]
[ως φατο και παρι]ΩΝΛΑΞΕΝΘΟΡΕΝΑΦΡΑΔΙΗΙCΙΝ
[ισχιωι ουδε μιν εκτ]ΟCΑΤΑΡΠΙΤΟΥΕCΤΥΦΕΛΙΞΕΝ

Par dessus les lettres de l'avant-dernière ligne on a écrit, en lettres grandes et irrégulières,]ΥΧΙΟΝ·

B *recto*

— — — — — — — — — —

L
[δη τοτε] Γ'ΩCΕΝΟ[ησεν Οδυσσεα εγγυς εοντα]
[ουρηι]ΜΕΝΡ'ΟΓ[εσηνε] ΚΑΙΟΥΑΤΑΚΑΜ[βαλεν αμφω]
L
[ασσο]ΝΔ'ΟΥΚΕΤΕΠΕΙΤΑΔΥ[νησατ]ΟΟΙΟΑΝΑ[κτος]
[ελ]ΘΕΜΕΝΑΥΤΑΡΟΝΟCΦ[ιν ιδων απ[ΕΜΟΡ[ξατο δακρυ]
[ρεια] ΛΑΘΩΝΕΥ[μ]ΑΙΟΝ[αφαρ δ ερε]ΕΙΝΕΤΟΜΥΘΩΙ
[Ευμαι η μαλα]ΘΑΥΜΑΚΥΩΝΟΔΕΚΕΙΤ'ΕΝΙΚΟΠΡΩ[ι]
Γ
[καλος μεν δεμας]ΕCΤΙΝΑΤΑΡΤΟΔΕΟΥCΑ[φα οιδα]
[η δη και ταχυς εσκ]ΕΘΕΕΙΝΕΠΙΕΙΔ[ει τωι]ΔΕ

B *verso*

— — — — — — — — — — —

[ως ειπων εισηλθ]ΕΔΟΜΟΥCΕΥΝΑΙΕ[ταοντας]
βη δ ιθυς μεγ]ΑΡΟΙΟΜΕΤΑΜΝΗCΤΗΡΑ[ς αγαυους]
[αργον δ αυ]ΚΑΤΑΜΟΙΡ'ΕΛΑΒΕΝΜΕΛΑΝΟC[θανατοιο]
[αυτι]Κ'ΙΔΟΝΤ'[οδ]ΥCΗΑΕΕΙΚΟCΤΩΙΕΝΙΑΥ[τω]
ΤΟΝΔΕΠΟΛΥΠΡΩΤ[ος]ΪΔΕΤΗΛΕΜΑΧΟCΘΕΟΕΙΔ[ης]
ΕΡΧΟΜΕΝΟΝΚΑΤΑΔΩΜΑCΥΒΩΤΗΝΩΚΑΔ'ΕΠΕ[ιτα]
ΝΕΥC'ΕΠΙΟΙΚΑΛΕCΑCΟΔΕΠΑΠΤΗ[νας ελε διφρον]
ΚΕΙΜΕΝΟΝΕΝΘΑΔΕΔΑΙΤΡΟC [εφιζεσκε κρεα πολλα]
ΔΑΙΟΜΕΝΟCΜΝΗCΤΗΡCΙΔ[ομον κατα δαινυμενοισιν]

Le texte contenu dans ces fragments (*Odyssée* XVII, 200-209, 228-234, 301-308 et 324-332) ne présente d'autres

variantes avec la vulgate que la présence ou l'absence d'un augment ou deux.

On notera l'emploi occasionnel d'esprits et d'accents dans ces curieux fragments, au sujet desquels je rappellerai que les manuscrits de l'*Odyssée* sont infiniment plus rares en Égypte que ceux de l'*Iliade*.

LIVRES OFFERTS

M. G. Schlumberger dépose sur le bureau de l'Académie une brochure dont il est l'auteur : *Derniers soldats de Napoléon* (Paris, 1905, in-8°).

M. Paul Viollet offre, au nom de l'auteur, l'ouvrage suivant : *The growth of the manor*, by Dr P. Vinogradoff (London, 1905, in-8°).

« Le titre que je viens de reproduire ne dit peut-être pas toute l'étendue et l'ampleur de cette belle étude. M. Vinogradoff s'est efforcé de retrouver les traits caractéristiques de la société ou mieux des sociétés qui se sont succédé sur le sol de la Grande-Bretagne depuis l'époque celtique jusqu'au moyen âge. L'évolution vers l'individualisme économique a contribué à la formation du pouvoir seigneurial ; mais dans le temps même où le régime seigneurial est déjà en pleine vigueur, les intérêts communs subsistants sont toujours directement représentés près du seigneur. Telle est la pensée dominante d'un livre qu'il est difficile de résumer en quelques lignes, car il est merveilleusement riche de faits et d'idées. C'est une synthèse élégante et solide. Connaissance personnelle et profonde des sources, parfaite pondération d'esprit, telles sont les qualités maîtresses de M. Vinogradoff. »

SÉANCE DU 31 MARS

PRÉSIDENCE DE M. CAGNAT, VICE-PRÉSIDENT.

M. S. REINACH a la parole :

« M. Seymour de Ricci, chargé de mission en Égypte, écrit à M. le Secrétaire perpétuel que le déroulement des papyrus achetés par lui pour l'Académie se poursuit activement. Il a déjà reconstitué une série de contrats datés du ve et du vi^e siècle, où il est question de *Lykonpolis*, nom ancien de Siout, localité qui n'avait pas encore fourni de papyrus.

« Parmi les textes démotiques, M. Spiegelberg, consulté par M. de Ricci, a reconnu de longs morceaux d'un texte littéraire et des contrats provenant de Pathyris en Thébaïde.

« Comme spécimen d'un des papyrus de Lykonpolis, M. de Ricci adresse à l'Académie la copie d'un contrat en 17 lignes daté du consulat de Bélisaire. Comme c'est une « copie provisoire », il serait prématuré de publier ce texte dans les *Comptes rendus*.

« Un télégramme de M. de Ricci m'a appris ces jours-ci que l'on offrait en vente, au Caire, soixante-quatre feuillets palimpsestes du *Diatessarôn* de Tatien ; le prix demandé étant fort élevé, je me contente de signaler ce fait à l'Académie. »

M. S. REINACH montre que quatre statues de la colonne Trajane, figurées dans la scène de l'embarquement des Romains à Ancône, doivent être considérées, l'une comme la réplique de la Venus Genetrix sculptée par Arcésilas pour le temple de Vénus à Rome, les trois autres comme représentant Neptune, Hercule et Palémon-Portunus. La réplique de la Venus Genetrix est particulièrement importante, parce qu'elle confirme l'emploi de l'original à Rome comme statue de culte. M. Reinach pense que la Venus Genetrix conservée au Louvre ne peut avoir été, comme on le dit, découverte à Fréjus, mais qu'elle a probablement été

exhumée près de Naples vers 1530 et offerte par le condottiere Renzo da Ceri à François Ier.

M. Clermont-Ganneau a la parole pour une communication[1] : « Le fameux temple d'Osiris à Abydos a reçu pendant des siècles la visite de milliers de pèlerins venus de tous les points du monde antique. Nombre de ces pèlerins y ont laissé la trace écrite de leur passage sous la forme de proscynèmes gravés sur les parois du sanctuaire en phénicien, en araméen, en grec, etc. Un de ces proscynèmes phéniciens, récemment découvert, a été soumis à l'examen du professeur D. H. Müller, de Vienne, qui n'a pu rien en tirer de satisfaisant. M. Clermont-Ganneau reprend l'étude de ce texte et démontre qu'il contient le nom d'un personnage nommé 'Abdo, originaire de la célèbre ville phénicienne de Arvad (Aradus), déclarant avoir vu et admiré les merveilles du sanctuaire égyptien. D'autres proscynèmes sémitiques de même provenance, ceux-ci en araméen, ont été laissés entièrement de côté par le professeur de Vienne. M. Clermont-Ganneau constate que l'un d'eux avait déjà été relevé[2] ; dans les autres, qui sont inédits, il a reconnu des dédicaces au dieu Osiris. »

M. Revillout continue la lecture de son mémoire intitulé : « Étude juridico-économique sur les inscriptions d'Amten et les origines du droit égyptien. » En ce qui concerne les origines du droit, il les rattache à la constitution physique de l'Égypte à cette époque. La vallée du Nil a commencé par être un vaste marais bordé par deux hautes chaînes de montagnes et dont l'inondation venait tous les ans changer le niveau. Il a fallu organiser *partout* des buttes artificielles pour les villages, des canaux et des réservoirs destinés à régulariser l'inondation ou à y suppléer, des digues venant compléter le système des eaux comme en Hollande, un cadastre fixe et un arpentage annuel, etc. Pour cela une direction unique était nécessaire. A la différence de la *cité antique* décrite par Fustel de Coulanges, l'Égypte a

1. Cette étude a paru depuis *in extenso* dans le *Recueil d'archéologie orientale*, t. VI, pp. 391-400.
2. *C.I.S.*, II, n° 125.

donc formé dès l'antiquité la plus reculée une *nation* dont le monarque était le directeur, l'ingénieur et le seul propriétaire éminent du sol, avec la corvée obligatoire pour tous, tant pour le régime des eaux que pour la culture et la distribution des produits à tous. La propriété individuelle n'a donc été qu'une exception, une faveur du roi. Ce régime a duré pendant des milliers d'années. Il a cessé d'être depuis peu. Les inscriptions d'Amten montrent qu'il était en vigueur dès la troisième dynastie.

LIVRES OFFERTS

M. Bréal présente un ouvrage de M. Eugène Ritter, professeur à la Faculté des lettres de Genève : *Les quatre dictionnaires français* :

« *Les quatre dictionnaires* dont il est parlé dans ce volume sont ceux de l'Académie, de Littré, de Hatzfeld-Darmesteter-Thomas, et de Godefroy. M. Ritter les rapproche, non pour les critiquer, car il leur accorde libéralement les éloges qui leur sont dus, mais pour les compléter. Il en a fait une lecture approfondie, prolongée pendant de longues années, et il a trouvé moyen de leur rendre un hom mage dont peu de gens, même parmi les plus fins connaisseurs, seraient capables; il donne, classées par ordre alphabétique, quelques centaines de remarques sur des mots qui manquent dans ces quatre recueils ou dont les sens ont été incomplètement expliqués. Il a choisi, pour ses explorations, à peu près les mêmes régions que Littré et Hatzfeld : mais il a poussé ses recherches plus avant et il s'est souvent adressé à des sources où ils n'avaient pas eu l'idée de puiser. Sources excellentes d'ailleurs et de la meilleure époque : je me contente de citer les plaidoyers de Patru, les lettres de Balzac, certains traités de Bossuet, la correspondance de Fénelon... Il est difficile de dire tout l'intérêt de ces *Addenda*, car M. Ritter suppose connu tout ce qu'un homme instruit et lettré doit connaître, et quand il prend la parole, c'est pour nous apprendre quelque chose de nouveau.

« Je me contenterai de citer deux directions où le livre fera sentir son action de la façon la plus utile : 1° pour une plus exacte détermination des synonymes : il montre, par exemple, la différence qu'on faisait au XVIIe siècle entre une *personne de condition* et une *personne*

de qualité; 2° pour certaines nuances grammaticales qui avaient échappé jusqu'à présent à nos grammairiens les plus délicats. Il prend par exemple ces vers de Racine :

> Hélas! on ne craint point qu'il venge un jour son père :
> On craint qu'il n'essuyât les larmes de sa mère.

« Racine aurait pu dire : On craint qu'il n'essuie les larmes de sa mère. Mais le sens n'eût pas été le même.

« Sur ce chapitre du subjonctif M. Ritter va jusqu'à entrer en contestation avec Sainte-Beuve, et jusqu'à le battre avec des exemples tirés de Voiture, de Corneille, de Fontenelle et de Voltaire.

« La mode n'est plus beaucoup à ces discussions, et il faut le regretter, car c'est par elles que le français s'est perfectionné, est devenu capable de marquer de nuances qui manquent en d'autres langues, et par un retour de la parole sur l'esprit, les intelligences sont devenues plus précises et plus fines.

« Il est heureux que M. Eugène Ritter ait recueilli cette tradition et, au nom de l'Académie qui a compté dans son sein Littré et qui possède présentement l'un des auteurs du dernier des quatre dictionnaires, nous ne pouvons que le féliciter et le remercier. »

M. Delisle offre, de la part de M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, une brochure intitulée : *Jeanne d'Arc*, bio-bibliographie (Valence, 1905, in-12; extrait du *Répertoire des sources historiques du moyen âge*).

M. Émile Picot dépose sur le bureau de l'Académie sa *Notice sur Nicolas Le Breton, chanoine de Paris*, 1506-1574 (extr. du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, tome XXXI, 1904).

SÉANCE DU 7 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. CAGNAT, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, invite l'Académie à procéder, dans l'une de ses plus prochaines

séances, à la désignation de deux candidats à la chaire d'histoire et antiquités nationales, vacante au Collège de France.

L'Académie procédera à cette désignation dans sa prochaine séance.

M. le Sous-secrétaire d'État des beaux-arts écrit au Secrétaire perpétuel pour lui faire connaître que, par arrêté de M. le Ministre, a été accepté, pour les Musées nationaux, au nom de l'État, un lot d'objets céramiques provenant des fouilles d'Apollonie de Thrace (Bulgarie) exécutées par M. Degrand et que l'Académie a présenté à l'acceptation du Conseil des Musées.

La Société historique et archéologique de Langres informe l'Académie que les auteurs des travaux historiques ou archéologiques sur le département de la Haute-Marne, qui désireront prendre part au concours institué par feu M. Barotte, sont invités à faire parvenir leurs ouvrages, édités depuis l'année 1901, époque du précédent concours, ou leurs manuscrits, non encore publiés, francs de port, à M. le Président de ladite Société, avant le 1er janvier 1906.

M. Berger présente, de la part du R. P. Delattre, une inscription phénicienne trouvée dans les ruines d'Utique par M. le comte Jacques de Chabannes.

M. Émile Picot donne lecture du rapport suivant :

La Commission du prix de La Grange a décerné cette récompense à M. Émile Roy, professeur à l'Université de Dijon, pour son ouvrage intitulé : *Le mystère de la Passion en France du XIVe au XVIe siècle, étude sur les sources et le classement des mystères de la Passion, accompagnée de textes inédits.*

M. Omont lit une notice sur un manuscrit de la bibliothèque de Dijon, contenant un recueil d'anciennes poésies françaises. Ce volume, copié à Paris dans la seconde moitié du xive siècle, a été misérablement lacéré à une époque déjà ancienne, sans doute à la fin du xviiie siècle. Trente-sept feuillets en avaient été enlevés; onze de ces feuillets ont été récemment retrouvés à Paris, et un douzième vient d'être généreusement restitué par un amateur parisien, M. Adrien Dupont, à la bibliothèque de Dijon.

M. Hamy étudie, dans un mémoire intitulé *Le royaume de Tunis en 1270*, la nomenclature géographique du traité de paix signé le 14 février 1271 entre le roi Jaime Ier d'Aragon et l'émir de Tunis Abou Abdallah Mohammed el Mostançer, et montre, en rapprochant les noms de lieux énumérés dans cet instrument diplomatique de ceux dont se servent les géographes et les historiens arabes depuis Edrisi et Ibn Khaldoun, que le royaume auquel s'attaquait la flotte de saint Louis et dont l'étendue était mal précisée jusqu'à présent, comprenait à la fois la Tripolitaine, la Tunisie proprement dite ou Ifrikiya, et le Maghreb Central jusqu'au petit royaume des Oulad-Mendil dont Tenez faisait alors partie. Les frontières maritimes de l'empire d'El Mostançer s'étendaient de Mibranah à l'O., à Sivécha à l'E., c'est-à-dire comprenaient en longitude un peu plus de 15 degrés.

M. Revillout termine la lecture de son mémoire sur les inscriptions d'Amten.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Aug. Chevalier, chef de la mission scientifique Chari-lac Tchad, un ouvrage intitulé : *Les végétaux utiles de l'Afrique tropicale française*, vol. I, fasc. 1 (Paris, 1905, in-8°).

M. Hamy dépose sur le bureau de l'Académie quatre notes dont il est l'auteur :

1° *James Cook et Latouche-Tréville, note sur un projet d'exploration des mers australes*, 1774-1775 (Paris, 1904; extr. du *Bulletin de géographie historique et descriptive*) ;

2° *Les Tchouang,* esquisse anthropologique (extr. du *Bulletin du Muséum d'histoire naturelle*, 1905) ;

3° *Pie VII au Muséum*, 18 nivôse an XIII-8 janvier 1805 (Paris, 1905; extr. du même *Bulletin*) ;

4° *Deux combats sur mer devant Boulogne, épisodes de la campagne navale de 1666.*

M. Chavannes offre à l'Académie son volume intitulé : *Inscriptions et pièces de chancellerie chinoises de l'époque mongole* (Leyde, 1905, in-8° ; extr. du *T'oung-pao*).

M. Louis Leger présente à l'Académie un travail de M. le professeur Vasili Modestov : *In che stadio si trovi oggi la questione etrusca* (extrait des Actes du Congrès international des sciences historiques). M. Leger rappelle qu'il a déjà présenté autrefois le mémoire en russe de M. Modestov sur les populations primitives de l'Italie. Il est heureux de pouvoir annoncer que cet important travail paraîtra prochainement en français.

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, au nom de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, un volume intitulé : *Congrès archéologique de France ; LXXe session. Séances générales tenues à Poitiers en 1903 par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments.*

Précédé d'un guide archéologique de la région visitée par la Société française d'archéologie, ce volume renferme de nombreux articles accompagnés d'une très riche illustration. Les sujets d'étude ne manquaient pas à Poitiers : la célèbre statue de Minerve trouvée en 1902, les restes de l'enceinte romaine, l'admirable monument appelé le Temple Saint-Jean, les édifices civils et religieux du moyen âge, en particulier les églises romanes, les deux musées, celui de l'Hôtel de Ville et celui de la Société des Antiquaires de l'Ouest, où sont conservés tant de précieux objets recueillis en Poitou, auraient pu suffire à occuper l'activité des congressistes. Des excursions à Parthenay-le-Vieux, Saint-Savin, Chauvigny, Montmorillon leur ont permis encore de parcourir utilement les environs.

L'archéologie antique est représentée par plusieurs travaux, notamment par un mémoire sur les vases de la Gaule indépendante et par un autre sur les voies romaines du Bas-Poitou, l'histoire par un article sur la bataille de Poitiers, l'histoire de l'art par des recherches sur les sculpteurs poitevins au xviie siècle et sur une crosse de la cathédrale de Poitiers ; mais c'est naturellement l'archéologie monumentale qui tient la plus large place. Des articles sur Saint-Hilaire de Poitiers, sur l'église de Jazeneuil, sur l'église et le château de Gençay, sur la chapelle du château d'Oyron, sur l'architecture Plantagenet forment un ensemble d'études rentrant plus étroitement dans la spécialité de la Société française d'archéologie. M. Eug. Lefèvre-Pontalis a le grand mérite de publier promptement

et avec grand soin les travaux de ces congrès si importants pour notre archéologie nationale et dont il est le directeur aussi compétent que dévoué.

M. Héron de Villefosse présente ensuite au nom du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie, un travail intitulé : *La nécropole des Rabs, prêtres et prêtresses de Carthage; deuxième année des fouilles* (Paris, 1905). Dans la nécropole voisine de Sainte-Monique, au cours d'une année de fouilles, le P. Delattre n'a pas exploré moins de deux cent trente-neuf chambres funéraires; il y a recueilli un grand nombre de monuments, grands et petits, qui en formaient le mobilier. Ce sont les plus intéressants de ces monuments que notre correspondant s'est empressé de faire connaître et de mettre en pleine lumière à l'aide de reproductions aussi exactes que possible. La riche illustration de ce fascicule comprend soixante-trois figures.

SÉANCE DU 14 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. LONGNON, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. de Vogüé communique une lettre du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie à Carthage, renfermant la photographie, l'estampage et la transcription d'une inscription carthaginoise découverte dans la nécropole de Sainte-Monique, à laquelle le R. P. Delattre a donné le nom de *Nécropole des Rabs, prêtres et prêtresses* à cause du grand nombre de personnages officiels soit civils soit sacerdotaux qu'il y a trouvé ensevelis.

Le texte funéraire est gravé sur la face d'une pierre calcaire de couleur noire bleuâtre, de forme rectangulaire, mesurant 0^m, 10 de hauteur et de largeur, et 0^m, 16 d'épaisseur. La face qui porte l'inscription a seule été polie, ce qui permet de supposer que la pierre était primitivement encastrée dans la paroi du tombeau,

probablement au-dessus de la porte. Les caractères sont gravés avec soin, sauf ceux de la dernière ligne qui trahissent une certaine négligence. Le texte se lit sans difficulté :



קבער צפנבעל הכהנת בת עזרבעל
בן מגן בן בדעשתרת אשת חנא השפט
בן מגן בן עבדמלקרת השפט רבכ
הנם מקם אלם מתרח עשתרני

Le R. P. Delattre a très exactement traduit les trois premières lignes et le commencement de la quatrième ainsi qu'il suit :

Tombeau de Safanbaâl, la prêtresse, fille d'Azrubaâl fils de Magon fils de Bod-Astoreth, femme de Hannon le suffète et grand prêtre, fils d'Abd-Melqart le suffète et grand prêtre..... »

Les mots que le R. P. Delattre a laissés sans explication à la quatrième ligne comprennent une série de titres, déjà connus par les inscriptions antérieures, mais dont le sens exact a

jusqu'ici échappé à tous les interprètes. Le premier מקם אלם est le plus répandu; il désigne une fonction envers les dieux; mais laquelle? Le point est toujours douteux. Le second ne se trouve à la connaissance de M. de Vogüé que dans deux inscriptions de Carthage (*C. I. S.*, II, nos 260, 261) : il y est mutilé : par la comparaison des monuments, M. Philippe Berger l'a reconstitué en מתרח עשתרני; sa reconstitution est entièrement confirmée par notre petit monument, qui, à ce point de vue, offre un certain intérêt, bien qu'il ne fasse pas avancer la question de l'interprétation. Il permet au moins d'affirmer que ces titres sont des titres honorifiques, puisqu'ils appartiennent à un suffète grand-prêtre, et non des désignations de métiers ou des ethniques comme l'avaient supposé quelques commentateurs.

A quelques autres points de vue aussi ce petit monument offre de l'intérêt.

Le premier mot qui signifie « tombeau » et qui généralement s'écrit קבר est ici écrit קבער, avec intercalation d'un ע comme voyelle ou *mater lectionis*. Ces intercalations sont extrêmement fréquentes dans les inscriptions néo-puniques, postérieures à la conquête romaine, dans lesquelles le ע répond aux lettres A ou E des transcriptions latines et le א à la lettre O. Notre exemple prouve que cet usage s'était déjà introduit avant la chute de Carthage.

Enfin, notre inscription démontre que la qualité de grand-prêtre et celle de suffète pouvaient se rencontrer dans la même personne et être héréditaires dans la même famille.

M. S. Reinach a la parole à propos de la correspondance :

« M. Seymour de Ricci, chargé d'une mission en Égypte, annonce qu'il a acquis, dans un lot de papyrus, deux fragments littéraires en prose grecque et cinq pages d'un ouvrage grammatical et lexicographique bilingue, en grec et en latin, qui paraît offrir un vif intérêt. Il ajoute que le palimpseste du *Diatessarôn* de Tatien, dont il a signalé l'existence à l'Académie, contient tout le récit de la Passion.

« Le même voyageur adresse à l'Académie un premier lot comprenant cinquante-trois pages de papyrus carbonisés de Mendès, remontant aux environs de 170 ap. J.-C. Parmi les

deux cents fragments démotiques qu'il a acquis avec les fonds de l'Académie, il y a une partie d'un roman historique sur le roi Petoubastis, dont le reste a été acheté l'an dernier par M. Spiegelberg.

« M. de Ricci envoie, en outre, la copie d'une inscription relative au roi Ptolémée, à Cléopâtre et à Bérénice, où il paraît être question d'un *archisynagogue*, ainsi que la copie d'un papyrus contenant un recensement de maisons, où est mentionné Furius Victorinus, préfet du prétoire et préfet d'Égypte sous Marc Aurèle (159-160 ap. J.-C.). »

L'Académie procède à la désignation de deux candidats à la chaire d'histoire et antiquités nationales, vacante au Collège de France.

M. Camille Jullian est présenté en première ligne par 20 suffrages sur 21 votants;

M. Toutain, en seconde ligne, par 22 suffrages sur 23 votants.

Au nom de M. de Selves, préfet de la Seine, président de la Commission municipale du Vieux-Paris, M. Georges Villain, président de la sous-commission des fouilles, présente à l'Académie le plan, dressé par M. Sellier, inspecteur des fouilles archéologiques, des fouilles exécutées l'année dernière près du Collège de France.

Ces fouilles ont permis de mettre en évidence les substructions d'un monument gallo-romain comprenant entre autres : une grande salle rectangulaire ayant probablement 14^{m} 40 sur 9^{m} 60 et terminée sur un petit côté par un exèdre de 3 mètres de largeur. Cette salle communiquait par un couloir avec une grande salle circulaire de 16^{m} 40 de diamètre intérieur, sur laquelle on a retrouvé en place plusieurs piliers d'hypocauste. Derrière cette salle circulaire on a retrouvé des vestiges de salles rectangulaires, et sur les deux côtés des salles, probablement semi-circulaires, de 14^{m} 40 et 10 mètres de diamètre. Toutes ces salles reposaient primitivement sur des piliers d'hypocauste dont on a constaté des vestiges mélangés à des amas de cendres et de suie.

Les dimensions extrêmes du monument sont au moins 45^{m} 20 dans le sens de la profondeur et 58^{m} 20 dans le sens de la lar-

geur, ce qui donne une superficie éventuelle de 2.630 mètres carrés.

Enfin, sur la place du Collège de France, on a relevé 23 mètres de petits égouts en parfait état de conservation.

Dans les décombres on a trouvé un chapiteau d'ordre composite mutilé ayant un mètre de côté.

Ces fouilles, qui se sont poursuivies pendant les mois de février à juillet, indiquent ainsi l'existence en cet endroit de grands thermes que les constatations de Th. Vacquer en 1894 avaient permis de pressentir. Il semble que ce monument ait été l'objet de deux remaniements.

MM. G. Boissier et Clermont-Ganneau présentent, à ce sujet, quelques observations.

M. Foucart fait, sous forme d'analyse, la première lecture d'un mémoire sur le sénatus-consulte de Thisbé.

M. S. Reinach examine le récit d'Hérodote suivant lequel Xerxès aurait fait frapper l'Hellespont à coups de verges et y aurait jeté des chaînes, afin de le punir d'avoir détruit des ponts de bateaux. Il montre que dans cette histoire, comme dans celle de Cyrus détournant les eaux du Gynde, l'idée de la vengeance exercée contre les éléments a été introduite par les Grecs, qui ne comprenaient pas le rituel. Xerxès a voulu se concilier l'Hellespont par des opérations magiques, en particulier par l'offre de chaînes, qui symbolisaient son alliance avec la mer. De même, les Grecs n'ont pas compris que Polycrate, tyran de Samos, en jetant son anneau dans la mer, ne faisait qu'accomplir le rite du *mariage avec la mer*, dont les doges de Venise s'acquittèrent jusqu'en 1797. La légende qui rapporte l'institution de la cérémonie vénitienne au pape Alexandre III est certainement controuvée ; il s'agit d'un rite infiniment plus ancien et d'origine païenne, que l'Église, ne pouvant l'abolir, a christianisé.

M. Chavannes rappelle que, en l'année 219 avant J.-C., le célèbre empereur chinois *Ts'in Che-houang-ti* faillit ne pas pouvoir traverser un fleuve à cause d'une tempête; dans son irritation, il rendit responsable de sa mésaventure les deux divi-

nités d'une montagne voisine, et, pour les punir, fit couper tous les arbres de cette hauteur de manière à la dénuder entièrement, ou, suivant une autre interprétation, de manière à lui donner la couleur rouge-brun réservée aux vêtements des condamnés (cf. *Se-ma Ts'ien*, trad. fr., t. II, p. 154-156). La conduite que tint *Ts'in Che-houang-ti* à l'égard de cette montagne est fort analogue à celle de Xerxès châtiant la mer; dans l'un et l'autre cas il ne semble pas qu'il faille recourir à une explication tirée de quelques rites mal compris des historiens. D'autre part, M. Chavannes fait remarquer que l'anecdote de l'anneau d'or jeté dans la mer, puis retrouvé dans le ventre d'un poisson, est un conte qui est commun à l'Inde et à la Grèce; mais, tandis que les Grecs l'ont appliqué à Polycrate pour illustrer l'idée de la Némésis, les bouddhistes hindous l'ont présenté sous une forme propre à montrer que les bonnes actions sont récompensées dans des existences ultérieures. La version chinoise du conte hindou nous est fournie par le *Kieou tsa pi yu king* (251 ap. J.-C.).

M. Oppert conteste l'exactitude des conclusions de M. Reinach. Toutes ces analyses ne prouvent pas que Xerxès, en tyran asiatique qu'il était, n'ait pas voulu se venger de la résistance de la mer. Quant au Gyndès, dont M. Oppert a visité le site, la configuration du terrain prouve que le fleuve a réellement été divisé en de nombreux petits cours d'eau.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de son confrère M. Edmond Pottier, un volume appartenant à la collection des « Grands artistes » et intitulé : *Douris et les peintres de vases grecs* (Paris, in-8°);

Et, en son nom personnel, un ouvrage publié dans la même collection et intitulé : *Praxitèle* (Paris, in-8°).

Le Secrétaire perpétuel présente ensuite, au nom de l'auteur, M. Gaston May, un opuscule intitulé : *Le flamen dialis et la virgo vestalis. Étude de droit religieux* (Bordeaux, 1905, in-8°) :

« Dans ce court mémoire, qui a paru dans la *Revue des études anciennes*, publiée par la Faculté des lettres de Bordeaux, M. Gaston May, professeur à la Faculté de droit de Paris, donne une explication, qui paraît très neuve et très pénétrante, de certaines particularités concernant à Rome la condition juridique du *flamen* de Jupiter et de la vestale. Ces particularités, les jurisconsultes anciens en avaient déjà été frappés; mais ils n'avaient pas su en rendre compte. Une fois promues au sacerdoce, ces personnes sortaient de la puissance paternelle sans subir la *capitis deminutio*. La vestale, si elle était *sui juris* et, par conséquent, en tutelle, était libérée de la tutelle de ses agnats. C'est dans la science des religions que M. May cherche et trouve la solution du problème. Si le *flamen dialis* et la vestale ne peuvent, tout en faisant leur office sacré, rester soumis à la puissance paternelle, si la vestale échappe aux pouvoirs des agnats, ses tuteurs, c'est que le maintien de ces pouvoirs est jugé inconciliable avec la notion même du prêtre, telle que nous pouvons la dégager de la conception antique. « Le prêtre est à part des autres hommes. En lui réside la divinité. Il est le double humain, la statue vivante du dieu, ὥσπερ ἔμψυχον καὶ ἱερὸν ἄγαλμα. Le flamine de Jupiter, sa femme aussi, la *flaminica*, la vestale également, ont gardé plus complètement, plus longtemps que les autres, ce trait caractéristique de la physionomie du prêtre primitif, et cette incarnation du dieu dans l'être mortel qui le représente est incompatible avec tout ce qui, de près ou de loin, ressemble à une sujétion. »

M. de Vogüé présente au nom de l'auteur, M. l'abbé Chabot, le sixième fascicule de la *Chronique de Michel le Syrien* (Paris, 1905, in-4° (1er du tome III).

Ce fascicule renferme le XIIe livre de la Chronique, qui comprend la période correspondant aux années 775-842. Cette partie de la chronique est formée, presque en totalité, d'emprunts faits à l'ouvrage contemporain, aujourd'hui perdu, de Denys de Tellmahrê. A côté des documents tout à fait inédits relatifs à l'histoire ecclésiastique de la Syrie, on y trouve beaucoup de détails locaux sur les faits et gestes des gouverneurs musulmans de la Mésopotamie, particulièrement sous le règne du célèbre khalife Mâmoun.

SÉANCE DU 19 AVRIL

(Séance avancée au mercredi à cause du vendredi saint.)

PRÉSIDENCE DE M. L. DELISLE, ANCIEN VICE-PRÉSIDENT.

M. Louis LEGER communique un travail sur les invasions tatares en Russie au XIIIe et au XIVe siècle d'après les anciennes chroniques russes. Les chroniqueurs monastiques racontent les misères de la Russie d'un style presque toujours impersonnel et, sauf de rares exceptions, semblent n'avoir pas conscience de la gravité des événements qu'ils relatent.

M. Hartwig DERENBOURG présente, à ce sujet, quelques observations.

M. FOUCART commence la seconde lecture de son mémoire sur le sénatus-consulte de Thisbé.

LIVRES OFFERTS

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau le premier fascicule des *Comptes rendus* des séances de l'Académie, pour l'année 1905, janvier-février (Paris, 1905, in-8°).

SÉANCE DU 28 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. OPPERT, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. Foucart continue la seconde lecture de son mémoire sur le sénatus-consulte de Thisbé.

M. Hartwig Derenbourg communique une inscription sabéenne récemment offerte au Musée du Louvre par les héritiers de M. Camoin, ancien capitaine au long cours, qui avait rapporté la pierre des côtes du Yémen. Voici la traduction de l'inscription : « 'Abd (ou Zaid), fils de Meharwaḥ, vassal des Banoû Tha'an, a consacré à sa déesse 'Ouzzâ cette statue d'or en faveur de sa fille, l'adoratrice de 'Ouzzâ, Koḥolṯhâhir. Au nom de 'Ouzzâ. » L'intérêt de ce texte ne réside ni dans le nom et l'origine, pourtant inédite, du donateur, ni dans la sollicitude de celui-ci pour sa fille dite Collyre de la prunelle, une ancêtre de l'esclave noire Prunelle de l'œil des *Mille nuits et une nuit*, mais dans la triple mention d'une divinité citée et condamnée dans le Coran, d'une rivale que le dieu jaloux Allâh a chassée de la Ka'ba comme une adversaire redoutable du monothéisme musulman[1].

M. Léon Dorez communique à l'Académie, en les commentant, un certain nombre d'articles extraits de deux registres de comptes privés du pape Paul III, acquis en Italie par M. F. de Navenne. Le premier de ces registres, comprenant les deux derniers mois de 1535, les années 1536 et 1537, et l'année 1538 jusqu'au 4 novembre, est de beaucoup le plus important. Il prouve jusqu'à l'évidence que, dans les premières et tranquilles années de son pontificat, Paul III ne songeait guère qu'à continuer les traditions artistiques de Jules II et de Léon X. Il se mit sans retard à poursuivre la construction de Saint-Pierre et la

1. Voir ci-après.

décoration du Vatican, en réparant tout d'abord les ruines infligées au Palais lors du sac de 1527. Trois autres entreprises furent menées de front : le Belvédère de Bramante, qui avait été déshonoré par les reîtres du duc de Bourbon et dont une galerie tout entière s'était écroulée sous Clément VII, fut réparé et enrichi de plusieurs statues antiques ; dans les terrains situés près de là et qui étaient dans le plus sauvage état de friche et d'abandon, un nouveau jardin fut construit et relié à l'ancien par une galerie voûtée ; enfin, l'achèvement de la décoration de la chapelle Sixtine fut confié à Michel-Ange.

Sur les deux nouvelles statues qui furent alors installées dans le « Cortile », les registres de M. de Navenne donnent des détails très précis. C'est le gouverneur de Rome, Federico Cesi, qui offrit au pape la *Vénus*. Comme elle avait perdu une jambe, un tailleur de pierre, maestro Santi, fut chargé de dégrossir un bloc de marbre ; la besogne fut continuée par un confrère de Santi, Domenico Rosello, et achevée par un sculpteur florentin, maestro Tomaso, qui donna en même temps ses soins au *Mercure* du Belvédère et se vit allouer quarante écus d'or pour son travail dont l'estimation avait été confiée à Michel-Ange lui-même. En 1544, est mentionnée une autre statue à laquelle n'est attribuée aucune dénomination ; c'est celle-là même dont M. Müntz avait publié le mandat de paiement, daté du 27 février 1543 [1544?], et que M. Michaelis a justement identifiée avec l'*Antinoüs*[1]. Elle ne fut apportée au Belvédère que vers la fin d'avril, et Rosello fut chargé, dès le mois de juin, de lui préparer une niche dans le jardin.

Les articles relatifs au *Jugement dernier* sont encore plus importants. On y voit qu'à la fin de 1535 les maçons travaillent encore à préparer la muraille ; qu'en janvier 1536, l'un d'eux est chargé de défaire le premier enduit « della facciata della Capella di Sisto dove *à da pingere* Michelangelo » et dont l'artiste n'avait

1. La preuve en est dans la note d'Onofrio Panvinio récemment publiée par M. Lanciani, dans sa *Storia degli scavi di Roma*, t. I (1903), p. 159 : « Statua Milonis inventa in ruinis templi prope molem Hadriani in vinea Nicolai de Pallis. » Or on sait que la statue reçut les deux noms de Milon et d'Antinoüs : « Milo, aliis Antinoüs. » Cf. Michaelis, *Jahrbuch des k. d. archæol. Instituts*, 1890, p. 35. n. 128.

sans doute pas été satisfait; et que la surface, qui devait recevoir la grande fresque ne fut définitivement prête que vers la fin du mois d'avril suivant (mention du 10 avril). Enfin, le 18 mai 1536, Michel-Ange était déjà monté sur son échafaudage : ce jour-là, il est payé à « messer Cesare, mercante del Peregrino », une somme de 100 écus, à valoir sur le bleu d'outre-mer qu'il envoie chercher à Venise « per bisogno della Capella che *pinge* Michelangelo ». Michel-Ange a donc réellement commencé son immense fresque entre le 10 avril et le 18 mai 1536. Le 4 février suivant, après un peu plus de huit mois, il jugea son travail assez avancé pour admettre le Pape à en juger par lui-même. On sait, par ailleurs, que le *Jugement dernier* était entièrement achevé le 18 novembre 1541. Michel-Ange aurait donc mis à peu près exactement cinq ans et demi, et non point sept ou huit ans, comme on le répète toujours, pour mener à bonne fin cette surhumaine entreprise.

M. Perrot ajoute quelques observations.

COMMUNICATION

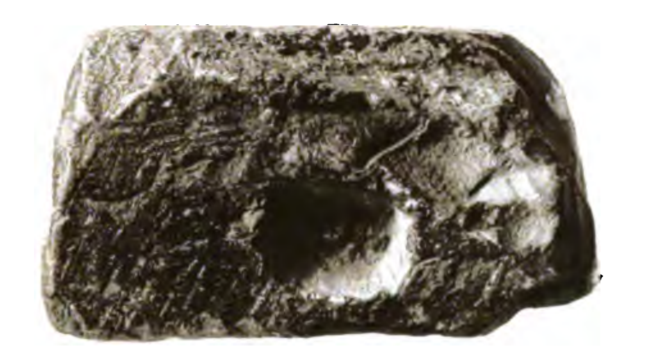
UNE INSCRIPTION YÉMÉNITE NOUVELLEMENT ENTRÉE AU MUSÉE DU LOUVRE, PAR M. HARTWIG DERENBOURG, MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Le petit cippe en pierre jaunâtre, haut de 0 m 165, large de 0 m 10, profond de 0 m 06, dont je vais entretenir brièvement l'Académie, ne présente aucun intérêt artistique. C'est le support grossier d'une statue qui en couronnait le sommet et qui y était maintenue dans un trou de scelle-

ment, resté béant après la disparition de l'idole. Le socle rectangulaire, dépouillé de son ornement, a été rapporté de la côte du Yémen en 1885 par M. Camoin, qui commandait alors un bateau des Messageries maritimes. Ses héritiers ne l'ont pas vendu, mais offert généreusement au Musée du Louvre. Et le cadeau qu'ils ont fait à nos collections nationales est loin d'être négligeable parce que, si le monument désemparé est quelconque, l'inscription, qu'il porte sur la face antérieure, est d'une physionomie bien tranchée parmi ses congénères, d'un contenu on ne peut plus instructif sur un point mal connu dans l'histoire de l'ancien paganisme arabe.

La planche en héliogravure Dujardin, qui accompagne cette notice, montre le trou percé en haut dans la pierre brute, long, large et profond de 0^{m} 02 environ. D'autre part, au-dessous, j'ai fait reproduire, à mi-grandeur de l'original, la face antérieure lisse et polie, sur laquelle huit courtes lignes ont été profondément gravées à la pointe. Les deux premières sont déparées par une cassure à droite, la huitième a été gravement atteinte par une éraflure, destructrice surtout à droite, tandis qu'à gauche, le haut des lettres permet de les déchiffrer ou au moins de les deviner avec l'appui du contexte. Quant à la date de l'écriture lapidaire, des indices paléographiques et des concordances épigraphiques permettent de la placer sûrement au IVe siècle de notre ère, vers 350 probablement. La rédaction du texte est de même date : il a été composé expressément pour être inscrit sur la pierre comme une dédicace propitiatoire à la divinité.

Voici la lecture certaine, avec les restitutions proposées, et l'interprétation probable :





INSCRIPTION YÉMÉNITE

(Musée du Louvre)

ou [זי	ou [زي	ou [𐩸𐩺	
עב]דם|בן|ם	عبـ]ـدم | بن | م	𐩲𐩨[𐩵𐩣|𐩨𐩬|𐩣	1
ה[רוח|עבד|ב	ﻫ]روح | عبد | ب	𐩠[𐩧𐩥𐩢|𐩲𐩨𐩵|𐩨	2
ן|תען|הקני|ם	ن | ثعن | هقنى | م	𐩬|𐩻𐩲𐩬|𐩠𐩤𐩬𐩺|𐩣	3
ראתהו|עזין	رانهو | عزين	𐩧𐩱𐩩𐩠𐩥|𐩲𐩸𐩺𐩬	4
צלמתן|דדהב	صلمتن | ذذهب	𐩮𐩡𐩣𐩩𐩬|𐩹𐩹𐩠𐩨	5
ן|לבתהו|אם	ن | لبتهو | ام	𐩬|𐩡𐩨𐩩𐩠𐩥|𐩱𐩣	6
תעזין|כחלט	تعزين | كحلط	𐩩𐩲𐩸𐩺𐩬|𐩫𐩢𐩡𐩷	7
הרן]|בעזין	هرن] | بعزين	𐩠𐩧[𐩬||𐩨𐩲𐩸𐩺𐩬	8

1 *'Ab*]*d* (ou *Zai*]*d*), *fils de Me-*
2 *ha*]*rwaḥ, vassal des Ba-*
3 *noû Tha'an, a consacré à sa*
4 *déesse 'Ouzzâ*
5 *cette statue d'o-*
6 *r en faveur de sa fille, l'ado-*
7 *ratrice de 'Ouzzâ, Koholṭhâ-*
8 *hir* (*?*)]. *Au nom de 'Ouzzâ.*

Ligne 1. Le nom propre initial peut être complété en עב]דם ou en זי[דם.

Ligne 2. Le participe מ[ה]רוח, dont le *hê* a disparu et dont le *rêsch* ne subsiste que dans sa partie inférieure, apparaît pour la première fois comme nom propre, n'ayant à la fin ni le *mîm* de l'indétermination, ni le *noûn* de la détermination. Quant au parfait הרוח, il a été constaté dans Halévy 349, l. 4, d'après l'ordonnance rétablie par Joseph et Hartwig Derenbourg, *Études sur l'épigraphie du Yémen*, I, p. 3-25; voir d'autres exemples, *ibid.*, p. 20, l. 2[1]. Ne dit-on pas en arabe أَرْوَحَ et aussi أَرْوَحَ, et إِسْتَرْوَحَ à côté de أَرَاحَ et de اسْتَرَاحَ?

1. Cf. aussi Fr. Hommel, *Süd-Arabische Chrestomathie*, p. 32.

Ligne 3. בן est forme abrégée de בני « les fils », dans le sens de « les descendants » ; cf. le *Corpus Inscriptionum Ḥimyariticarum* 77, l. 2 et 3; 80, l. 5; 86, l. 1 et 2, ce dernier exemple portant עבד | בן | מרתדם « le vassal des Marthadites ». Il en résulte qu'il faut chercher dans תען un nom de tribu. Je ne vois à comparer que, d'une part, יתע, surnom fréquent et premier terme des noms propres composés יתעאל, יתעכרב, יתעאמר; d'autre part, بن الارغم (var. يُثَيِّع) يَثيع dans Ibn Doraid, *Ischtikâk*, p. 249, l. 18.

Ligne 4. Remarquez מראת « maîtresse » dans le sens de « déesse » ; cf. le masculin מרא employé de même pour un dieu dans une inscription minéenne du Louvre (*Revue archéologique* de 1903, I, p. 407-410; *Répertoire d'épigraphie sémitique*, I, p. 345, nº 454); le féminin מראת appliqué à une déesse dans l'inscription 11 de l'Académie, maintenant au Louvre, l. 2 (Joseph et Hartwig Derenbourg, *Études sur l'épigraphie du Yémen*, I, p. 64-66) et le phénicien הרבת « la maîtresse » = « la déesse » dans l'inscription d'Eschmoun'azar, l. 2 et 15; الرِّبَة = *Al-Lât* chez les Banoû Thakîf d'après Wellhausen, *Reste arabischen Heidenthums*, 2ᵉ éd., p. 218. — עזין, terminé par le *noùn* emphatique, ici, l. 7 et probablement l. 8, répond exactement à l'arabe العُزَّى, nom de la divinité proscrite par le prophète Moḥammad. C'est avec l'article arabe que le nom de cette déesse a été constaté sous sa forme originale العُزَّى à l'état isolé sur une inscription inédite du Ḥaurân [1], en composition sur l'inscription sinaïtique 946 du *Corpus* araméen (I, p. 419 *a*), une commémoration de עבדאלעזי = عبد العُزَّى [2]. La déesse Al-'Ouzzâ

1. Lettre de Enno Littmann à Charles Clermont-Ganneau dans le *Recueil d'archéologie orientale* de celui-ci, VI (1904), p. 317.

2. L'orthographe עבדאלעזא se trouve dans une autre inscription du Sinaï, publiée sous le nº 146 dans Euting, *Sinaitische Inschriften* (Berlin, 1891), inscription qui portera la cote 2178 dans le *Corpus* araméen.

a été étudiée surtout par Wellhausen, *Reste arabischen Heidenthums*, 2e éd., p. 34-45; par Nöldeke, dans la *Zeitschrift d. deutsch. morg. Gesellschaft*, XLI (1887), p. 710-711; par Dussaud et Macler, *Mission dans les régions désertiques de la Syrie moderne*, p. 60-61. Doit-on conclure de ce qui précède que, dans le groupe 'Athtar et Saḥar sur un monument sabéen du Louvre (*Répertoire d'épigraphie sémitique*, I, p. 255-260, n° 310; cf. p. 349-350, n° 460), Saḥar est une déesse, la parèdre de 'Athtar, comme Al-'Ouzzâ est celle d'Al-'Azîz? Ce serait encore un ménage légitime qui aurait eu ses entrées, dont les images auraient été en honneur dans la Ka'ba antéislamique.

Ligne 5. Le féminin צלמת, appliqué à une image de déesse, au lieu du masculin צלם habituel pour les divinités des deux sexes, est un araméisme, dont je ne connais en sabéen qu'un autre exemple צלמת | יפען, inscription 27 du Louvre, publiée par moi dans la *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, VI, 2 (1904), p. 44. Le *tâw* final de צלמת y a influé sur le lapicide, qui a omis דת, premier terme si fréquent dans les noms composés attribués aux déesses sabéennes, et qui a gravé Yaf'ân au lieu de Dhât Yaf'ân. — דדהבן est peut-être l'équivalent de דת | דהבן « celle d'or », avec insertion du *tâw*, terminaison féminine du démonstratif, dans le second *dhâl*, à moins que l'on ne considère le premier comme une préposition équivalente au *dî* araméen. Cette deuxième explication est corroborée par des exemples analogues dans D. H. Müller, *Siegfried Langer's Reiseberichte*, p. 20. Dans l'inscription I de Marseille, l. 7, צלמנהן | דדהבן « deux statues d'or », ד est accouplé à un duel.

Lignes 6 et 7. Quelle nuance exprime la préposition ל placée devant בתהו « sa fille », contraction habituelle en sabéen de בנתהו, comme en hébreu? La dédicace a-t-elle été faite par le père « au nom de » ou « en faveur de » ou « en mémoire de » « sa fille »? J'ai supposé que la fille était vivante

et que 'Abd (ou Ẓaid) appelait sur elle les bénédictions d'Al-'Ouzzâ, dont elle était une adoratrice. En effet, je n'ai pas persisté dans ma première impression, d'après laquelle אמתעזין = أمة العزّى serait un nom propre féminin. Il me semble bien plutôt que ce mot composé indique le plus beau titre que la jeune suppliante puisse faire valoir auprès de la déesse invoquée. Quant au nom ou au surnom, quelle déception de n'en avoir conservé que les quatre premières lettres! On y reconnaît d'abord כחל = كُحْل *koḥol* « collyre pour les yeux », l'origine de notre *alcool*. Or, le Yémen a sa province de Kaḥlân ou Kouḥlân, l'une des plus étendues et des plus considérables. Quant au ט, je suppose que c'est l'initiale de טהרן « l'extérieur », c'est-à-dire « la prunelle de l'œil ». Dans l'inscription minéenne Halévy 365, l. 2, אביתן « les intérieurs » paraît opposé à אטהרן « les extérieurs ». La racine טהר se trouve encore dans Halévy 49, l. 12 et 14 (D. H. Müller, *Ḥimjarische Inschriften*, dans la *Zeitschrift d. deutsch. morg. Gesellschaft*, XXIX, p. 609 et 615) et Halévy, 384, l. 2.

Ligne 8. Le haut des lettres permet de soupçonner une conclusion analogue à celle qui est usitée dans l'épigraphie yéménite, le rappel final de la divinité, objet de la dédicace : בעזין « Au nom d'Al-'Ouzzâ ».

L'intérêt de ce texte nouveau ne réside ni dans le nom et l'origine, pourtant inédite, du donateur, ni dans la sollicitude de celui-ci pour sa fille, Collyre de l'œil extérieur, c'est-à-dire de la prunelle, une ancêtre et une émule par son appellation de l'esclave noire Prunelle de l'œil des *Mille nuits et une nuit*, ni dans la désignation de la déesse par le terme de « maîtresse », comme le dieu unique est appelé à l'origine « le maître » dans les plus anciennes sourates du Coran, ni dans l'apport philologique et lexicographique de l'inscription, mais la nouveauté et l'originalité de cette

dédicace consistent dans la triple mention au Yémen d'une divinité féminine, illustre puissance du panthéon arabe au VIe siècle et à l'époque du Prophète, dont le culte, environ trois siècles avant l'hégire, nous est révélé pour la première fois par l'appel que le Sabéen 'Abd (ou Zaid) lui adresse en faveur de sa fille.

Cette déesse est nommée en sabéen *'Ouzzâyan*, avec, à la fin du mot, le *noûn* emphatique, qui exprime la détermination dans une langue sans article. L'arabe, qui possède ce rouage, a transcrit *Al-'Ouzzâ*, mot à mot « La Toute-puissante ». Celle-ci est l'associée d'*Al-'Azîz* « le Puissant », comme *Manât* « la Fortune » est l'associée d'un présumé *Al-Mânî* « le Destin », comme *Allât* « la Déesse », malgré ses accointances polygamiques et polyandriques, n'en demeure pas moins la parèdre d'*Allâh* « le Dieu ». Allâh, promu par l'islamisme au rang de dieu unique après avoir été le dieu suprême de la Ka'ba, revendiqua la possession exclusive de sa « maison » et en exila les compagnons et les compagnes, dont il avait longtemps toléré la communauté de domicile, pour y jouir désormais de ses prérogatives, sans rivalité et sans partage. Les trois déesses, Al-Lât, Al-'Ouzzâ et Manât, dépossédées et fugitives, avaient conservé à La Mecque et dans la banlieue leurs bétyles au milieu des palmeraies et y avaient bravé l'ostracisme qu'Allâh leur avait infligé. Comme autrefois dans Israël, le paganisme vaincu opposait une résistance d'arrière-garde au monothéisme vainqueur.

Au moment où notre petit monument fut consacré à Al-'Ouzzâ au milieu de notre IVe siècle, la proscrite n'était pas encore persécutée et bannie ; elle avait par toute l'Arabie ses fervents, ses adorateurs et ses dévots, ses autels fumants arrosés du sang des sacrifices, son culte embaumé qui se confondait avec celui de la mimosa sacrée et odorante. Plus d'un personnage s'appelait alors 'Abd al-'Ouzzâ « Le serviteur d'Al-'Ouzzâ ». Certaines âmes croyantes restaient

tellement imprégnées de la bonne odeur répandue par Al-'Ouzzâ que son parfum se propageait encore au commencement du VIIe siècle de notre ère, en dépit des interdictions et des prophéties. Moḥammad vainqueur, antiféministe acharné, irrité par le prestige persistant d'opposantes intraitables, les a fait apostropher par Allâh dans le Coran (LIII, 19-23) : « Eh bien! Avez-vous vu Al-Lât et Al-'Ouzzâ et Manât, la troisième, l'autre? Est-ce que vous avez réservé pour vous les mâles et pour Allâh les femmes? Ce serait un partage inique. Ce ne sont là que des noms que vous leur avez donnés, vous et vos pères, sans qu'Allâh ait fait descendre en leur faveur une parcelle de puissance. »

« Vous et vos pères », dit le Coran, témoin irrécusable pour l'époque et l'entourage du Prophète. Quant aux « pères » des Arabes ses contemporains, il leur adresse un singulier reproche en les blâmant de n'avoir pas prévu l'islamisme et de n'avoir pas adopté d'avance le monothéisme. Notre inscription groupe deux de ces coupables inconscients, qui n'ont pas su deviner l'avenir, l'auteur de la dédicace, qu'il se nomme 'Abd ou Zaid, qui avait Al-'Ouzzâ pour déesse, et sa fille Koḥolthâhir, « l'adoratrice d'Al-'Ouzzâ ».

LIVRES OFFERTS

M. Bouché-Leclercq présente, au nom de son confrère, M. Clermont-Ganneau, les livraisons 24 et 25 du tome VI de son *Recueil d'archéologie orientale* (Paris, 1905, in-8°), dont voici le sommaire : § 43 : Un texte arabe inédit pour servir à l'histoire des chrétiens d'Égypte (*suite et fin.*) — § 44 : *Fiches et notules :* Inscription grecque du Haurân. — La hauteur du mont Thabor. — Inscription phénicienne de Khân-el-Khaldé. — Cachet phénicien au nom de

Phar'och.— Sur un passage de l'inscription phénicienne d'Echmounazar. — § 45 : Inscription bilingue néo-punique et latine. — § 46 : Proscynèmes phéniciens et araméens d'Abydos. — Additions et rectifications; tables des figures dans le texte et des planches; table des matières.

M. G. Boissier présente, de la part de l'auteur, un mémoire intitulé : *La colonisation romaine dans le pays de Dougga.* Dans ce livre, accompagné de nombreuses et intéressantes gravures, M. le Docteur Carton s'appuie sur les découvertes d'inscriptions et de mosaïques faites en Afrique, pour décrire d'une manière attrayante ce qu'était l'existence de l'antique colon.

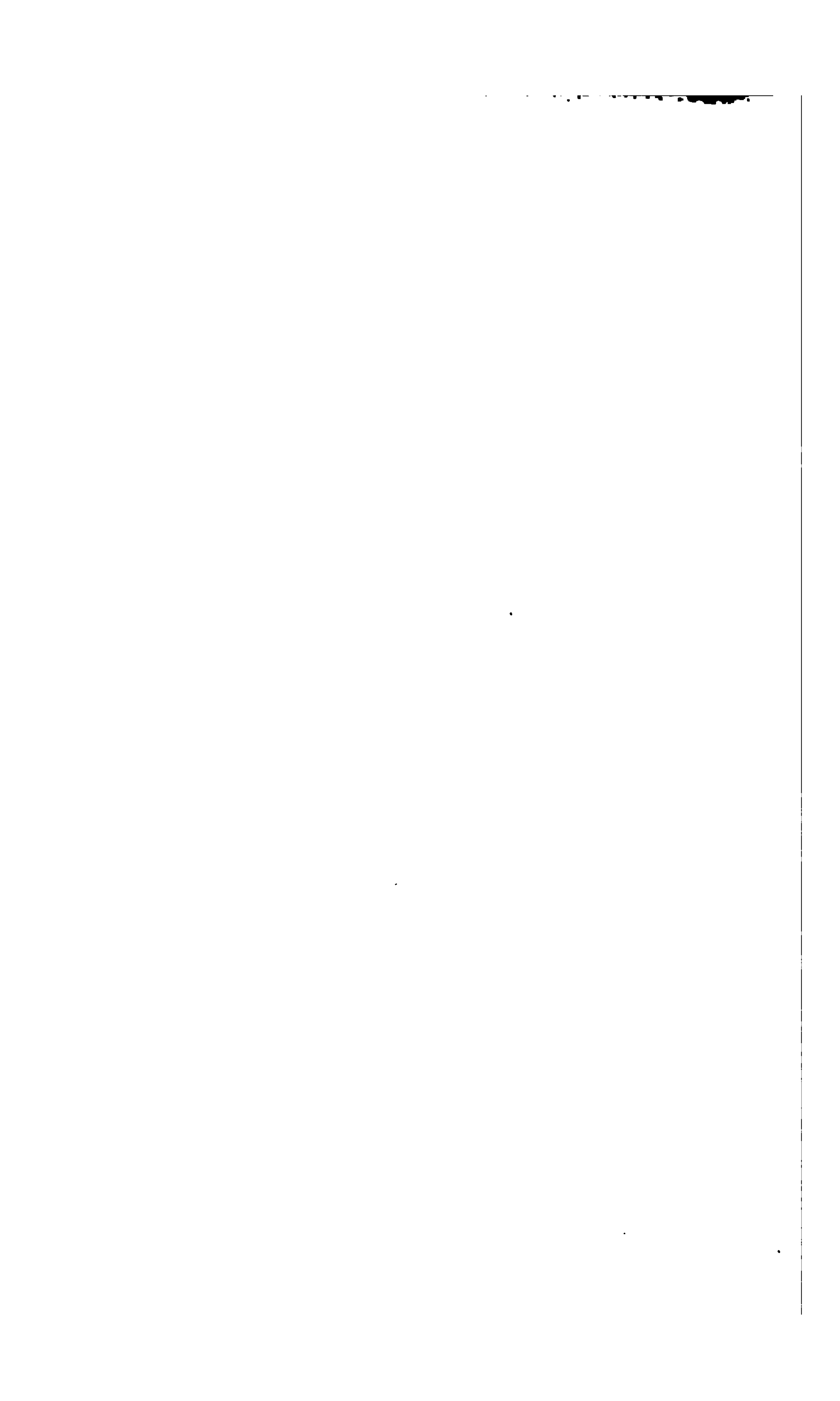
La lutte contre la broussaille, qu'il a fait reculer de toutes parts, et qui a, depuis, reconquis presque tout le terrain perdu, les modes de culture employés, l'exploitation des domaines impériaux et privés, le labeur, les souffrances, les divertissements des grands seigneurs et des petits cultivateurs d'autrefois, l'architecture des châteaux, si semblables aux nôtres, et celle des métairies, tout cela a été exposé en tableaux précis et colorés, avec la science et je puis dire l'amour d'un auteur qui a consacré de longues années à étudier ce sujet.

On notera surtout le parti très original et tout nouveau que M. Carton a su tirer de l'étude des mosaïques pour documenter son mémoire, qui constitue un excellent et agréable travail de vulgarisation.

Il a esquissé ainsi une méthode qui, semble-t-il, donnera d'excellents résultats.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



MANUELS DE BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

I. — LES ARCHIVES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

M. CH.-V. LANGLOIS, Archiviste-paléographe, professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris.

M. H. STEIN, Archiviste-paléographe, Archiviste aux Archives nationales.

1 vol. in-8° de XIX-1000 pages, broché............ 18 fr.
Le même, relié toile, non rogné.................. 20 fr.

II. — MANUEL DE BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

(BIBLIOTHECA BIBLIOGRAPHICA NOVA)

PAR HENRY STEIN.

1 volume in-8° (XX-895 pages).................................... 18 fr.
le même relié toile, non rogné .... 20 fr.
Trois appendices terminent le volume :
1° Liste raisonnée des localités du monde entier qui ont possédé une imprimerie avant le XIX° siècle.
2° Répertoire des tables générales de périodiques de toutes langues.
3° Répertoire des catalogues d'imprimés des principales Bibliothèques du monde.

III. — LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

I. ÉPOQUE PRIMITIVE. — MÉROVINGIENS ET CAROLINGIENS
II. ÉPOQUE FÉODALE. — LES CAPÉTIENS JUSQU'EN 1180
III. LES CAPÉTIENS, 1180-1328
IV. LES VALOIS, 1328-1461
V. INTRODUCTION GÉNÉRALE. — VALOIS (*suite*) 1461-1494.

PAR AUGUSTE MOLINIER.

5 vol. in-8°, chacun, brochés.................................. 5 fr.
— — — reliés toile.............. 7 fr.
La table des matières générale aux 5 fascicules paraîtra en juin 1905.

MANUEL DE PALÉOGRAPHIE LATINE ET FRANÇAISE

DU VIe AU XVIIe SIÈCLE

SUIVI D'UN DICTIONNAIRE DES ABRÉVIATIONS

PAR M. MAURICE PROU, professeur à l'École nationale des Chartes.

AVEC 23 FAC-SIMILÉS EN PHOTOTYPIE

Paris, 1892, 2° édition, 1 vol. in-8°, broché, planches............ 12 fr.

RECUEIL DE FAC-SIMILÉS D'ÉCRITURES DU V° AU VII° SIÈCLE

(Manuscrits latins, français, provençaux) accompagnés de la transcription par MAURICE PROU, professeur à l'École des Chartes, 50 planches contenant 63 documents et texte. 1 vol. in-4°.. 20 fr.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTE RENDU DES SÉANCES

PUBLIÉ PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

Ce recueil paraît tous les deux mois par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec pl. et fig.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 12 FRANCS PAR AN

1873 à 1900. — Chaque année complète.......... .... 10 fr.
1901 à 1903 .... 15 fr.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS — *Le Gérant*, A. PICARD.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1905

BULLETIN DE MAI-JUIN

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC V

Recueil paraissant tous les deux mois, par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec planches et figures. Prix de l'abonnement annuel : — 12 fr.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1905

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON

SÉANCE DU 5 MAI

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

M. Seymour de Ricci, chargé de mission, fait savoir à l'Académie qu'on vient de retrouver près des portes de Rome, sur un coteau dominant la route de Porto, une catacombe juive disparue depuis le milieu du XVIIIe siècle. On y a découvert une soixantaine d'inscriptions grecques et latines, fort intéressantes, qui ont été transportées au Musée du Latran.

Voici le texte de la lettre de M. de Ricci :

Athènes, le 19 avril 1905.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'ai le vif plaisir de pouvoir annoncer à l'Académie une importante découverte qui vient d'être faite aux portes de Rome : on a retrouvé

la célèbre catacombe juive de la *via Portuensis*, la nécropole hébraïque la plus importante de la Rome antique, puisqu'elle servait de sépulture à tous les juifs habitant le Transtévère.

Découverte en 1602 par cet Antonio Bosio que De Rossi nomme avec raison le « Christophe Colomb de la Rome souterraine », cette catacombe fut décrite d'une façon assez sommaire par celui qui l'avait trouvée, dans un des chapitres du livre II de son œuvre posthume, la *Roma Sotterranea* (1632).

Cette description fut reproduite, sans modifications, en 1651, par Aringhi, dans son adaptation latine de l'ouvrage de Bosio[1].

Entre 1740 et 1745 on retrouva la catacombe. Venuti, qui eut l'occasion de la visiter vers cette date, la décrit en 1748 dans le *Giornale de' letterati* de Rome, comme déjà plus d'à moitié détruite. Les inscriptions découvertes à cette époque étaient assez nombreuses et très intéressantes. La plupart entrèrent au *Museo Borgiano* à Velletri et sont aujourd'hui à Naples et au Capitole ; une ou deux parvinrent au musée Kircher ; plusieurs enfin vinrent enrichir la célèbre collection épigraphique des Bénédictins de Saint-Paul-hors-les-murs.

Depuis Venuti, personne n'avait revu la catacombe ; vers 1840, Thémistocle Marucchi et le P. Marchi, le maître de J.-B. De Rossi, purent à grand peine en déterminer l'emplacement probable ; en 1879, Mariano Armellini crut en reconnaître les restes dans quelques débris qu'il découvrit à mi-hauteur d'une colline dominant le Tibre : il consigna sa découverte dans une petite feuille qu'il rédigeait presque en entier, la *Cronachetta mensuale* ; aussi son article demeura-t-il à peu près inconnu. Enfin, à deux reprises, en 1900 et en 1904, j'ai, sur le conseil de M. Clermont-Ganneau, passé de longues heures près de la *via Portuensis* à chercher dans les vignobles du *Monte Verde* quelques traces de la catacombe disparue : mes recherches demeurèrent stériles.

Cependant, au mois d'octobre dernier, le propriétaire de la *vigna* dite *Pellegrini Quarantotto* située sur le *Monte Verde* et plus exactement sur la pente d'un coteau dominant la *via Portuensis*, à peu de distance des portes de Rome, découvrit dans sa terre les restes de plusieurs galeries de catacombes. La Commission pontificale d'Ar-

1. Un compagnon de Bosio, Jean Zaratinius Castellini, nous a aussi laissé une courte description de cette catacombe dans une note manuscrite jointe à son exemplaire des *Inscriptiones antiquae* de Smetius (1588), aujourd'hui conservé à la Bibliothèque municipale de Vérone, où Mommsen le découvrit vers 1850.

chéologie sacrée en fut dûment avertie; un fragment d'inscription avec une formule caractéristique fit savoir que l'on se trouvait en présence d'une nécropole juive : la catacombe perdue venait d'être retrouvée.

Par une heureuse coïncidence, il y avait alors à Rome un savant allemand, M. Nicolas Müller, professeur à Berlin, et qui prépare depuis vingt ans un ouvrage d'ensemble sur les nécropoles juives de l'Italie. Il fut chargé par la Commission de suivre les fouilles, et le prochain numéro du *Bullettino di archeologia cristiana* contiendra un rapport provisoire sur les résultats obtenus.

Je me bornerai pour le moment à dire que, si la conservation des galeries laisse beaucoup à désirer, la moisson épigraphique est à la fois abondante et intéressante. Grâce à la générosité du possesseur de la *vigna*, une soixantaine d'inscriptions grecques et latines, dont plusieurs avec des acclamations hébraïques, viennent d'entrer au Musée du Latran.

Presque au même moment, on a retrouvé dans une carrière de la *via Labicana* l'entrée, perdue depuis vingt ans, de la catacombe juive de la *vigna Apolloni*, explorée jadis par M. Marucchi, mais qui mériterait d'être étudiée de nouveau.

Je tiens la plupart des détails que j'ai donnés ci-dessus de la bouche même de M. Marucchi, qui paraissait fort satisfait de ces deux intéressantes découvertes.

M. Hamy résume les derniers travaux de M. E.-F. Gautier, chargé d'une mission par l'Académie. Le voyageur, qui est en route pour le Hoggar, a continué à découvrir dans la Sousfana et la Saoura de nombreux vestiges du passé, tumulus de diverses formes et gravures rupestres, dont la plus intéressante, trouvée à Barrabi (Târit), est fort analogue à celles du Sud Oranais[1].

M. Collignon rend compte de la part prise par les délégués de l'Académie et du Ministère de l'instruction publique aux travaux du Congrès archéologique d'Athènes. Il énumère les communications faites par les délégués, dont plusieurs ont eu l'honneur de présider des sections, et expose les principaux vœux émis par le Congrès. En terminant, il rappelle que l'initiative du Congrès a été prise par M. Homolle, alors directeur de l'École

1. Voir ci-après.

française, et il rend hommage à l'activité avec laquelle son successeur, M. Holleaux, a collaboré aux travaux d'organisation, ainsi qu'au zèle déployé par les membres de l'École, secrétaires des différentes sections[1].

M. Clermont-Ganneau a la parole pour une communication :

« Dans une séance antérieure, notre confrère M. Héron de Villefosse nous a communiqué une inscription romaine provenant de Ghadamès, l'antique Cydamus, copiée, avec plus de conscience que d'habileté, par le cheikh de la Djemâa locale. De cette copie informe il n'avait pu dégager qu'un nom, qui serait celui de *Iulia*. Examen fait du fac-similé publié dans le fascicule de nos *Comptes rendus* qui vient de nous être distribué, je crois possible de lire tout au moins la première ligne en entier :

Iuliane, salvus sis!

« Je ne sais si cette formule d'acclamation ou de salutation, qui rappelle le χαῖρε grec, est fréquente dans l'épigraphie romaine d'Afrique, mais elle est bien connue dans la littérature latine. Le nom de *Iulianus* est précédé d'un point qui, s'il existe réellement sur la pierre, semblerait indiquer la présence d'un premier mot, aujourd'hui disparu, peut-être le *nomen* du personnage.

« Quant à la seconde ligne, on pourrait penser à diverses restitutions, mais elle est trop mutilée pour que j'ose m'arrêter à aucune. »

M. Georges Foucart, chargé de cours à l'Université d'Aix-Marseille, lit un mémoire sur les vases, dits préhistoriques, de Neggadèh, et sur les peintures qui les décorent.

Cette série, la plus ancienne qu'on ait trouvée jusqu'ici, est d'un intérêt capital pour la connaissance de l'Égypte primitive.

Après avoir examiné les hypothèses des savants qui ont trait à ce sujet, M. Foucart étudie méthodiquement et interprète les diverses figures. Il montre que la représentation, déjà conventionnelle, des objets eux-mêmes, d'où est sortie l'écriture hiéro-

1. Voir ci-après.

glyphique, sert à exprimer la même demande que les textes de l'époque classique et à assurer au mort la participation aux fêtes des dieux et la nourriture nécessaire pour la vie d'outre-tombe. Ainsi, dès les origines de l'Égypte, on trouve sur les vases de Neggadèh la même race, les mêmes dieux, les mêmes idées de la vie future que sur les monuments de la période pharaonique[1].

MM. Perrot et Pottier présentent quelques observations.

MM. G. Schlumberger et Longnon sont désignés pour vérifier les comptes des recettes et des dépenses de l'Académie pendant l'exercice 1904.

COMMUNICATIONS

NOTE SUR QUELQUES ANTIQUITÉS DÉCOUVERTES PAR M. E.-F. GAUTIER DANS LES VALLÉES DE LA SOUSFANA ET DE LA SAOURA, PAR M. E.-T. HAMY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

En poursuivant sa route dans la direction de l'Adrar, M. E.-F. Gautier a continué les recherches archéologiques qu'il avait commencées avec succès à Aïn-Sefra et à Beni-Ounif[2]. Il a de nouveau rencontré et fouillé des *ardjem* dans la Sousfana et dans toute la Saoura, et une lettre datée d'Adrar (15 avril 1905) vient nous apprendre que la région de Tabelbala, entre la Saoura et l'Iguidi, est particulièrement abondante en monuments de cette nature, extérieurement fort semblables à ceux des régions situées plus au

1. Voir ci-après.
2. Cf. *Comptes rendus Acad. inscript.*, 1905, p. 83 et suiv.

Nord, mais offrant ce caractère différentiel de renfermer au centre, enveloppée d'un amas de pierre arrondi comme la base d'une tour, une vaste chambre cylindrique remplie de sable et d'ossements et qui est demeurée ouverte par le haut, en attendant des inhumations nouvelles. Le mobilier funéraire — quand par hasard on trouve quelque chose — est toujours relativement récent, dit M. Gautier, qui désespère



Gravure rupestre de Barrabi (Târit).

de trouver désormais sur sa route un *tumulus* vraiment préhistorique.

Le capitaine Fly Sainte-Marie, qui revient de l'Iguidi, signale dans le Menakeb d'autres tombeaux qui seraient formés d'un *tronc de cône à deux assises* de grandes pierres équarries. L'intérieur est rempli de pierrailles, et un couloir d'accès, également construit en gros matériaux, conduit à la chambre funéraire. Malheureusement le capitaine n'a ni

dessiné ni mesuré aucun de ces monuments d'un nouveau genre.

Les gravures *rupestres* continuent à se montrer, mais elles deviennent moins abondantes. Toutefois la station de Barrabi (Târit) a fourni l'ensemble intéressant dont la photographie est reproduite ci-contre. Cette figure reproduit les aspects bien connus des célèbres pierres aujourd'hui classiques d'El Hadj Mimoum. Quelques grands animaux, un éléphant en particulier, représentent la période archaïque, mais le libyco-berbère est tout à fait prépondérant. « La roche est du grès très friable, dit M. E.-F. Gautier ; elle s'est effritée, éboulée, et il est vraisemblable que la rareté des vieilles gravures est due plutôt à leur disparition. Ce n'est plus le grès infra-crétacé de Beni-Ounif ou du Sud Oranais qui a si merveilleusement gardé toutes les empreintes, c'est un grès primaire voisin du carboniférien. »

M. Gautier a poursuivi ses recherches par la station d'El Ouata, dans la vallée de la Saoura. Les inscriptions y sont médiocres, gravées exceptionnellement sur un calcaire très dur, difficile à entamer, mais que les pluies, si rares qu'elles soient d'ailleurs, altèrent avec une rapidité extrême.

Il y aurait, dit-on, d'autres stations à gravures rupestres dans la région du Guir. M. Gautier n'a pas été en mesure de s'assurer de l'exactitude de ce renseignement.

Notre voyageur avait rapporté de sa dernière exploration une inscription *hébraïque* découverte à R'ormah, et on lui en avait signalé une seconde chez les Oulad Mahmoud du Gourara. Mais il n'a rencontré sur les grès qu'on voit aux environs du Qâsr-Mahmoud que du libyque et de l'arabe.

Une inscription de la première catégorie, très mal gravée, se voit sur une dalle de grès horizontale.

Voici comment elle a été relevée par M. Gautier :

Inscription I.

U I I : I : : O :   8 U ⊐ : : ⊐ I ∴

ʕ I   O I I ⁝ I I . E⊐ ʃ O ⌗ I⊐

Les trois autres se rencontrent à quinze cents mètres de là, près du vieux *qâsr* abandonné depuis une vingtaine d'années. Elles sont dispersées sur les quartiers d'une grande table de grès brisée qui couronne une colline d'argile.

Inscription II (qâsr actuel).

U ≶ I
. O I ⊏ O ≷ ⊏ ╥ ⊐ ⊐-
. I ⊏ : : ⊏ ∩ Φ ⊏ ш O
· I · 8 ∩ : : ⊏ ∩ 8 I ⊨

Inscription IIbis faisant suite à la précédente sur le même rocher et un peu au-dessous.

: / ∴ ⁝ II II Θ I ʃ ⁝ ≹ //// II O ∩ ≷ ⊏ A : 8 O O : II ∴ S U : U

Inscription III (sur un rocher voisin).

O Φ
I : ⊐ :
U ⊙ X

⌗ · : : U _ U

U : 8 —
· : ⊐ 8

Inscription IV (également sur un rocher voisin),

:ΘΙCB [(BΙΙ
ΙΙ ΙΙB DΙ:)8
C ::ς ΠB ʃC

Sur le rocher où sont gravées ces deux dernières inscriptions on a bâti une maisonnette en pisé dont M. Gautier n'a pas hésité à trouer la paroi pour suivre les caractères. Les habitants n'ont aucun souvenir au sujet de ces textes; ils les supposent hébraïques, et c'est cette hypothèse, justifiable après la découverte de R'ormah, qui avait engagé notre voyageur à en poursuivre la découverte avec tant d'ardeur.

Une dernière inscription en caractères arabes donne les deux groupes : *Ab ben Zenati* et *ar bent Zenati.*

M. Gautier se propose de pousser vers l'Iguidi, si la chose est possible, et d'aller ensuite au Hoggar, par un itinéraire nouveau. Il voudrait faire quelque séjour dans cette région, où l'on n'a fait que passer jusqu'à présent.

RAPPORT DE M. MAXIME COLLIGNON, PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE, SUR LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE D'ATHÈNES.

L'Académie avait délégué plusieurs de ses membres pour la représenter au Congrès archéologique d'Athènes[1]. Je crois devoir exposer sans tarder, au lendemain même de mon retour en France, la part prise aux travaux du Congrès par votre délégation.

1. La délégation se composait de MM. Homolle, Collignon, Babelon, Joret. — M. Maspero était délégué par le Gouvernement égyptien.

L'idée première d'un congrès archéologique qui se tiendrait à Athènes est due à l'initiative de notre confrère M. Homolle. Lorsque, en 1897, il préparait la célébration du cinquantenaire de l'École française, il traçait, d'accord avec ses collègues des Instituts étrangers, le programme d'un congrès international d'archéologie, dont S. A. le prince royal des Hellènes avait bien voulu accepter la présidence. Les événements n'ont pas permis que ce projet fût réalisé avant l'année 1905. Mais le programme de 1897 a été repris, et, bien qu'il eût quitté la direction de l'École française, M. Homolle a conservé les fonctions de secrétaire général. Son successeur, M. Holleaux, a pris une part active aux travaux du comité exécutif qui comprenait, avec lui, MM. Cavvadias, W. Doerpfeld et Spyridon Lambros, sous la présidence de M. Carapanos, ministre de l'Instruction publique.

Le Congrès a amené à Athènes une affluence considérable de savants de tous pays, et les fêtes données en leur honneur ont été fort brillantes. Il a été inauguré par une séance solennelle tenue à l'Acropole, dans l'enceinte du Parthénon, en présence de toute la famille royale. Après l'allocution de S. A. le prince royal de Grèce, et celle de M. Cavvadias, les directeurs des Instituts étrangers ont pris la parole. Il me sera permis de dire que le discours de M. Holleaux, qui a rappelé la part qui revient à la Grèce et à la France dans l'œuvre de l'archéologie classique, a obtenu le plus vif et le plus légitime succès.

Le lendemain avait lieu à l'Université la séance solennelle d'ouverture. Avec une courtoisie à laquelle je suis heureux de rendre hommage, le comité exécutif avait confié au représentant de la plus ancienne Académie, c'est-à-dire à votre président, l'honneur de parler au nom des Académies et des corps savants de l'étranger. C'est à M. Percy Gardner, délégué de l'Université d'Oxford, qu'est échue la mission de prendre la parole au nom des Universités.

Le Congrès était divisé en sept sections :

I. Archéologie classique;

II. Archéologie préhistorique et orientale;

III. Fouilles et musées, conservation des monuments;

IV. Épigraphie et numismatique;

V. Géographie et topographie;

VI. Enseignement de l'archéologie;

VII. Archéologie byzantine.

Lors de la constitution définitive des bureaux, il avait été décidé qu'à chacun des sept présidents de section proclamés à l'Acropole seraient adjoints deux autres présidents. C'est ainsi qu'à la section d'archéologie classique votre président a eu pour collègues MM. Carl Robert et Percy Gardner. MM. Maspero, Babelon, Radet ont occupé le fauteuil dans leurs sections respectives.

La langue officielle du Congrès était le français. En fait, beaucoup de communications ont été faites en anglais, en allemand et en russe. Elles ont été fort nombreuses et ont toujours réuni un auditoire attentif. A ce point de vue, le succès du Congrès a répondu à toutes les espérances. Je ne saurais analyser ici ni même signaler les communications faites dans les différentes sections; elles seront d'ailleurs publiées dans le volume des actes du Congrès. Je rappellerai seulement celles dont les auteurs ont été les délégués de l'Académie et du ministère de l'Instruction publique. M. Homolle a exposé les principes qui l'ont guidé dans la reconstitution du Trésor des Athéniens à Delphes; M. Clerc a étudié des stèles de Marseille, et l'auteur de ce rapport a commenté la peinture d'un lécythe attique polychrome du Musée du Louvre; M. Babelon a traité des origines et des transformations du type d'Athéna sur les monnaies d'Athènes; M. Th. Reinach a lu un mémoire sur une monnaie de Dodone; M. Jouguet a parlé des papyrus trouvés dans ses fouilles en Égypte; le P. Jalabert, de Beyrouth, a entretenu le Congrès d'un projet de recueil des inscriptions grecques et latines de

la Syrie ; M. Radet a commenté un passage de Pausanias ; M. Seure a traité de l'enseignement de la langue et de l'archéologie grecques dans les lycées ; et enfin M. Millet a exposé le plan d'un *Corpus* des inscriptions grecques chrétiennes. En dehors des séances, M. Maspero a fait, à la Société pour le patronage des écoles grecques en Orient, une conférence sur l'enseignement dans les écoles égyptiennes, et à l'inauguration de la Bibliothèque Penrose qui a eu lieu à l'École anglaise, M. Homolle a prononcé un éloge très applaudi de l'illustre archéologue.

Dans la séance de clôture, M. Homolle a fait part des vœux émis par le Congrès.

D'accord avec M. Maspero, représentant le Gouvernement égyptien, il a été décidé que le prochain congrès d'archéologie se tiendrait au Caire, dans un délai de deux à quatre ans.

Le Congrès a exprimé le vœu que M. Millet entreprenne la publication du *Corpus* des inscriptions grecques chrétiennes.

A la suite d'une communication faite par M. Furtwaengler à la section des fouilles et musées, le Congrès a formulé les vœux suivants : que les facilités les plus grandes soient données aux savants dans les musées pour la publication des monuments ; que les échanges de doubles puissent avoir lieu entre les différents musées ; qu'un type uniforme de catalogue soit adopté ; qu'une entente s'établisse entre les conservateurs pour signaler les produits de l'industrie des faussaires ; que les objets en métal précieux soient reproduits ; que des mesures soient prises pour la conservation des monuments découverts dans les fouilles et qu'un délai de temps soit fixé pour la publication des fouilles.

Je n'ai pas à rendre compte ici des excursions archéologiques qui ont eu lieu après le Congrès, ni à suivre les membres de votre délégation dans leurs voyages à Delphes, à Olympie, à Délos ou en Crète. Mais en terminant ce court

exposé, je tiens à rappeler la part que l'École française a prise au Congrès. Ses membres, français et étrangers, ont rempli dans les sections les fonctions de secrétaires. L'un d'eux, M. Jardé, a déployé une activité infatigable, et guidé à Delphes, dans le Péloponnèse, à Délos, la croisière organisée pour les congressistes français. Les réceptions et les fêtes données à l'École française ont été particulièrement brillantes, et les membres de votre délégation conservent un souvenir reconnaissant de la gracieuse hospitalité qu'ils y ont trouvée.

SUR LA DÉCORATION DES VASES DE LA PÉRIODE DITE DE NEGGADÈH, PAR M. GEORGE FOUCART.

I. — Les vases de la période dite de Neggadèh sont assez connus pour que je n'en rappelle ici que l'indispensable. On sait que leur groupe comprend non seulement ceux trouvés à Neggadèh même, mais aussi ceux qui ont été découverts à Gebeleïn, à Diospolis Parva, à Ballas, à El Amrah et dans la région d'Abydos. Ils proviennent des nécropoles les plus anciennes que l'on connaisse en Égypte, certainement antérieures à la période memphite, et, suivant quelques-uns, antérieures même à l'établissement de la monarchie pharaonique. Cette haute antiquité méritait d'attirer et de retenir l'attention sur les peintures qui couvrent les panses de ces vases. La main qui les traça est peu expérimentée, incapable en apparence de composer une scène, ni même de figurer correctement les objets isolés. Aussi, dès 1896, date de leur première apparition, les représentations des vases de Neggadèh donnèrent-elles sujet à de nombreuses interprétations, et l'on ne doit pas être surpris que les savants aient beaucoup différé d'opinion sur la significa-

tion d'ensemble de ces images, et même sur la nature des objets qu'elles voulaient au juste figurer.

Petrie, le premier qui ait exhumé et publié une série de ces vases [1], y voyait et y voit encore [2] des scènes de conquête, des galères venues de la mer, remontant le Nil, portant les guerriers de la race nouvelle qui a subjugué l'Égypte, et arborant leurs étendards distinctifs. Elles défilaient au milieu d'un paysage sommaire où figuraient des arbres, des autruches, des lignes de montagnes. De Morgan y vit au contraire les navires et les insignes de tribus indigènes préhistoriques [3], depuis disparues sans laisser de traces. Cecil Torr refusa de reconnaître des navires dans le motif principal de ces décorations, et crut y discerner la figuration de parcs à autruches [4]. Pour Loret, c'était celle d'une butte défendue par une enceinte et contenant à l'intérieur le fétiche de la tribu [5]. Pour tous les deux, on accédait à ce parc ou à cette butte par une route aboutissant à une entrée défendue par deux tourelles ou deux bâtiments.

Ces interprétations ne sauraient être les vraies. Celles qui contestaient l'existence même de barques figurées ne sont plus acceptées aujourd'hui [6]. Mais toutes ces discussions n'ont pas été inutiles; les omissions ou les inexactitudes des premières copies ont été corrigées, de nouveaux dessins publiés; de nombreuses remarques de détail exactes ont été faites sur la nature des objets représentés, notamment dans la série des articles publiés par l'*Anthropologie*. D'une façon

1. Petrie, *Naqada and Ballas*, 1896, pl. XXXIV, LXVI, LXVII.
2. Petrie, *ibid.*, p. 40 et 48 et *Diospolis Parva*. Frontispice, pl. XVI-XX, et texte, p. 16.
3. De Morgan, *Recherches sur les Origines...*, t. II, p. 91.
4. Cecil Torr, *Anthropologie*, t. IX, 1898, p. 32.
5. Loret, *Revue égyptologique*, t. X, p. 210.
6. Cf. comme derniers travaux sur la question, Budge, *History of Egypt*, t. I, p. 71, ff., et *Guide to the first and 2d Egyptian Rooms of the British Museum*, 2e édition, 1904, p. 31, et surtout *Gods of the Egyptians*, t. I, p. 30. — Capart, *Débuts de l'art*, p. 107, 114, 120, 192, 201-204, etc.

générale, tous les savants qui se sont occupés en dernier lieu de la question se rangent en deux catégories; pour les uns, ces monuments illustrent les particularités d'une race conquérante qui a subjugué l'Égypte; pour les seconds, celles de la race primitive autochtone, depuis annihilée par les étrangers qui ont fondé l'Égypte pharaonique. Je voudrais proposer une interprétation qui n'est ni l'un ni l'autre de ces deux systèmes.

On a procédé jusqu'ici plutôt par conjecture, en tentant de deviner d'un seul coup, sans prendre un à un les éléments de ces décorations. Il importe d'appliquer une méthode plus rationnelle et de chercher une explication qui rende compte, si possible, de toutes les figures considérées d'abord isolément, ou au moins du plus grand nombre et des plus importantes; puis, ceci établi, de rechercher si l'explication concorde avec ce que nous savons de l'Égypte de cette époque, et si elle fait comprendre, d'une façon satisfaisante, dans quel but des vases ainsi décorés étaient placés dans le tombeau. On pourra alors examiner le résultat d'ensemble ainsi obtenu et voir s'il ne se trouve pas, à ce moment de nos recherches, présenter des similitudes avec ce que nous connaissons par les monuments d'époque pharaonique.

On a à peu près abandonné aujourd'hui l'idée que ces images aient jamais pu être de la décoration pure; nul ne croit plus que de pareilles images, toujours pareilles dans leurs éléments essentiels, aux variantes secondaires près, aient été laissées à la fantaisie des peintres. Ces vases, en effet, ont tous été trouvés dans des tombes, mêlés à d'autres objets dont le sens et l'emploi ne laissent pas prise au doute : arcs, instruments de pêche ou de chasse, plaques de schiste découpées ou objets de terre modelée en forme de poissons et d'offrandes diverses, rudiments de mobilier funéraire, vases sans figures contenant des résidus de

liquides ou de parfums[1]. Il est évident que le tout est destiné à aider le défunt à soutenir sa vie d'outre-tombe. Il est donc logique, en ce qui regarde spécialement les vases décorés, de se demander de quelle utilité particulière les scènes ou les objets figurés pouvaient être pour la vie funéraire. Et comme l'écriture hiéroglyphique classique ne paraît pas encore constituée (tout au moins dans les tombes explorées jusqu'ici) on doit se demander si l'on n'est pas en présence de son équivalent : d'une écriture encore primitive, figurant les objets eux-mêmes avec plus ou moins de fidélité, au lieu de leur notation phonétique ; objets qui d'ailleurs, par une série d'abréviations et de transformations, donneront naissance aux signes hiéroglyphiques classiques.

II. — La figure principale la plus importante est la barque. Les discussions que j'ai brièvement rappelées et surtout la découverte de la tombe peinte d'Hiéraconpolis ont fixé définitivement l'identification de cette figure. Mais je constaterai d'abord que ce n'est pas une barque ordinaire servant, comme on l'a dit, à la pêche ou à la navigation. On avait remarqué jadis avec raison, lorsqu'on y refusait de voir des bateaux, qu'il n'y avait autour d'elles ni roseaux, ni poissons, ni animaux aquatiques, accessoires caractéristiques des scènes de pêche ou de voyage fluvial dans les monuments memphites; et qu'on ne voyait à bord ni rameur, ni voile, ni même de mâts[2]; on a à présent des modèles de barques préhistoriques avec des rameurs[3], et un vase de Londres, publié par Budge en son « Histoire », prouve qu'il

1. Consulter, pour l'inventaire général de ces objets, les excellents résumés de Bissing dans l'*Anthropologie*, t. IX, p. 241 et 408 où sont condensés les résultats exposés avec plus de détails dans les publications de Morgan, Petrie, Quibell et Mac Iver.

2. Cecil Torr, *Anthropologie*, t. IX, p. 33.

3. Cf. Capart, *Débuts de l'art*, p. 192, où sont reproduits les principaux documents trouvés ou cités par Petrie, de Morgan et Mac Iver.

y avait des navires à voile en ce temps-là[1]. De plus, le peintre s'est appliqué à reproduire comme caractéristique les deux extrémités relevées, comme elles le sont pour les barques divines, dans les papyrus funéraires ou les bas-reliefs des temples. Il y a là une ressemblance frappante et c'est, suivant toute apparence, la figuration classique de

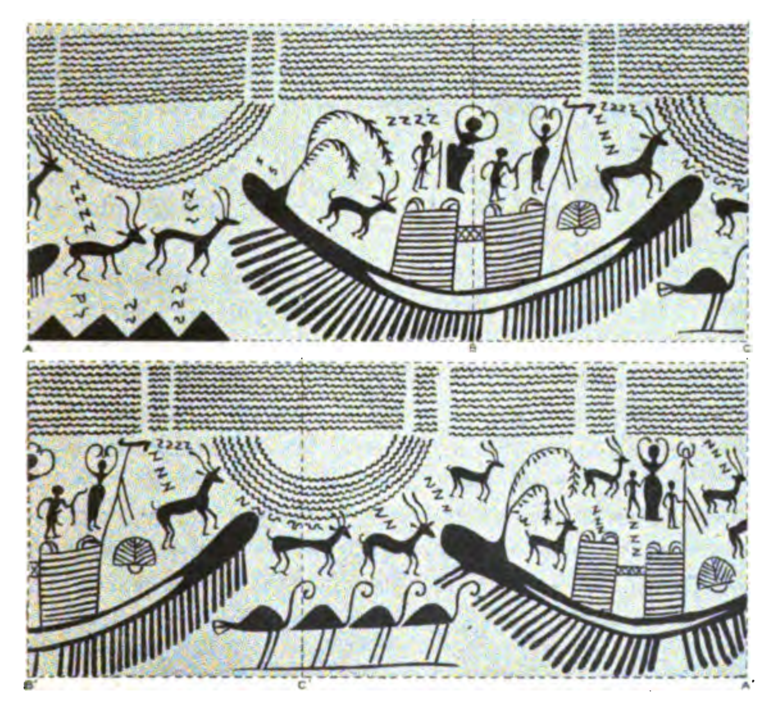


Fig. 1. — Un des vases décorés de la période dite de Neggadèh, d'après de Morgan, *Recherches sur les Origines*, etc., t. I, pl. X.

l'embarcation primitive, qui déjà ne servait plus qu'aux dieux, lorsqu'aux jours de cérémonie, ils sortaient du temple. Plus tard, la barque ainsi faite est devenue le signe hiéroglyphique qui, à lui seul dans les monuments thinites, et

1. Budge, *History of Egypt*, t. I, p. 80.

comme déterminatif dans les inscriptions classiques[1], a exprimé l'idée de sortie de la barque divine, de procession, de fête. Et c'est ce même sens que je donne à ce premier élément de la décoration des vases de Neggadèh.

Un second élément y est directement juxtaposé. Les égyptologues qui avaient reconnu la barque y ont vu jusqu'ici deux cabines. Loret et Cecil Torr l'avaient regardé comme figurant deux tours encadrant une porte[2]. On avait aussi remarqué sur les images les plus soignées « un objet indéterminé » réunissant ces deux constructions et il est très nettement détaillé aussi sur les barques de la tombe peinte d'Hiéraconpolis. Le tout offre une ressemblance frappante avec la figuration de la façade du temple dans le signe hiéroglyphique du pylone du *bekhen* . C'est donc, à ce que je pense, la figuration de l'idéogramme du temple. On a voulu exprimer en une image l'idée de fête d'un temple, et, pour ce faire, on a placé sur l'image de la barque (idéogramme des fêtes) l'image du sanctuaire (idéogramme du temple). C'est l'équivalent de la présence à bord des barques divines, dans les bas-reliefs d'époque classique, du naos renfermant l'image du dieu, ou de symboles se rapportant directement à ce dieu. Tout cela apparaît comme purement égyptien.

Un troisième élément est soudé aux deux premiers. Il consiste en une hampe surmontée d'un signe variable, où on a vu des étendards, des insignes de tribu, les armoiries du possesseur de la barque, des marques disparues lors de

1. Voir pour la série des barques se rapprochant de ce type dans l'écriture classique les signes hiéroglyphiques cités dans le répertoire du *Vocabolario* de Simeone Levi, n°s 1322 à 1328 et 1733 à 1736, et pour les barques divines, signe des fêtes dans les monuments archaïques, Petrie, *Royal Tombs*, t. I, pl. XII; t. II, pl. VIII, et surtout Naville, *Recueil*, t. XXV, *Pierre de Palerme*, pl. I, 2, 4, 5. Pour les barques divines dans les papyrus ou les bas-reliefs, je ne puis que renvoyer, à titre de spécimen entre mille, aux copies de Lanzone, *Dizionario*, pl. CXI, CCLXII, CCCLXVI.

2. Voir p. 2 du présent article notes 2 et 3.

l'organisation de l'Égypte historique[1]. Budge, en son dernier ouvrage sur les dieux de l'Égypte, a pensé qu'on y pouvait reconnaître les insignes des tribus indigènes, et il en a rapproché les enseignes des nomes historiques[2]. C'était s'arrêter dans la bonne voie, faute sans doute d'avoir au préalable discerné le sens religieux des barques elles-mêmes. On n'a pas noté en effet les deux banderoles qui flottent sur ces hampes au-dessous de l'insigne[3], et qui, à l'époque classique, caractérisent les supports des images des dieux suzerains des nomes de l'Égypte[4]. C'est sur ce point essentiel qu'il convient de s'arrêter. Les signes variables qui surmontent la hampe sont les notations idéogrammatiques du nom du dieu auquel appartient le temple. C'était en effet ce qui manquait pour compléter le sens de l'image. Après avoir exprimé la fête du temple, il restait à exprimer de quel

1. Petrie, *Naqada and Ballas*, p. 48. — De Morgan, *Origines*, t. II, p. 93. — Quibell, *Flint Dagger*, etc., dans *Annales*, t. II, p. 131. — Mac Iver, *El Amrah*, p. 42, pl. XIV.

2. Loret, *Revue égyptologique*, t. X, y voyait déjà un étendard surmonté du totem de la tribu habitant la prétendue butte (la barque sacrée). — Budge, *Gods of the Egyptians*, t. I, p. 30, a remarqué les analogies entre trois de ces signes et ceux des nomes classiques, mais a cru qu'il y avait eu là absorption d'anciens éléments préhistoriques, dans l'ensemble de l'organisation de la vallée du Nil, par la race qui est devenue la nation égyptienne de l'époque historique. Il a surtout attaché trop d'importance au sens de division territoriale et à la valeur d'indice géographique, indéchiffrable, de plusieurs de ces signes.

3. Voir la série de ces hampes avec leurs banderoles au nombre de dix-huit dans le croquis de Morgan, *Origines*, t. II, p. 93.

4. C'est probablement même en ces banderoles qu'il convient de chercher l'origine du signe hiéroglyphique 𓊹, *notir*, *dieu*, que les monuments archaïques nous montrent composé en réalité d'une hampe dont se détachent deux bandes d'étoffe flottant horizontalement au vent 𓊹. Cf. e. g. Petrie, *Royal Tombs*, t. I, pl. X, n° 9, etc. Voir aussi les modes d'attaches du signe de droite de la fig. 1 et comparer avec ceux de la stèle C[1] 15 du Louvre, registre des Insignes divins, les deux derniers à droite.

dieu c'était le temple et la fête. L'ensemble se lira donc, en résumé, fête du temple de *tel dieu*. Une preuve décisive du sens de la hampe à insigne se trouve dans la tombe peinte d'Hiéraconpolis, où, sur une des barques et au-dessus de l'image du temple, on a remplacé la hampe en question par la figuration, déjà toute semblable à celle des monuments historiques, d'un naos à toit incurvé contenant la statue d'un dieu à forme humaine[1].

Quels sont ces dieux? J'ai réuni aussi complète que je l'ai pu la série des insignes de tous les vases publiés[2]. J'ai constitué un répertoire de vingt-sept signes différents qui peuvent probablement être ramenés en fait à vingt-quatre[3].

1. Quibell, *Hieraconpolis*, t. II, pl. LXXVI, reproduite ici même fig. 3.

2. Petrie, *Naqada and Ballas*. — Cecil Torr, *Anthropologie*, t. II, p. 31. — Budge, *Histoire*, t. I, p. 70-82; Budge, *Guide to the first and 2d Égyptian Rooms*, etc., p. 1. — Quibell, *Flint Dagger*, *Annales*, t. II, p. 131. — De Morgan, *Origines*, t. I, p. 487, et pl. II, nos 5 et VIII-X; *ibid.*, t. II, fig. 240-246. — Petrie, *Diospolis Parva*, Frontispice et pl. XVI et XX. — Mac Iver, *El Amrah*, pl. XIV. — Petrie, *Anthropologie*, t. IX, p. 717. — Capart, *Débuts de l'art*, p. 115 à 120. — De Bissing, *Anthropologie*, t. IX, p. 111, fig. 1-3. — Cecil Torr, art. cit., *Anthropologie*, t. IX, a signalé et corrigé plusieurs erreurs de détail, dus au procédé du calque, des copies de Petrie et de Bissing, *ibid.*, même tome, p. 241 ff. et 408 ff. a relevé les nombreuses inexactitudes des dessins de Morgan. La série des signes étudiés ci-après n'est donc garantie exacte qu'autant qu'elle porte sur les vases contrôlés et reproduits par Cecil Torr ou sur ceux reproduits par la phototypie, comme par exemple ceux cités par Budge, *A guide*, etc., fig. n° 164, et *History of Egypt*, t. I, p. 75.

3. La série est relevée d'après Petrie, *Naqada*, XXXIV-LXVI-LXVII. — Petrie, *Diospolis Parva*, pl. IV. — De Morgan, *Origines*, t. II, fig. 250 ff., au répertoire duquel il faut ajouter t. I, pl. X, n° 2 (les nos 4 à 18 sont empruntés à l'ouvrage de Petrie). Elle est corrigée d'après les copies de Cecil Torr, pour celles des figures qu'il a recopiées d'après ces ouvrages. Elle est complétée par les monuments cités dans Quibell, *Flint Dagger*, *Annales*, t. II, p. 131. — Mac Iver, *El Amrah*, pl. XIV. — Budge, *A guide*, etc., p. 32; *Gods of the Egyptians*, p. 30-32, et *History of Egypt*, fig. des p. 73-75. — Schweinfurth, *Ornamentik*, p. 399-400. — Quibell, *Hieraconpolis*, t. II, pl. XLVII. — Petrie, *Man*, 1902, n° 14, p. 17 et pl. 2. — Capart, *Débuts de l'art*, p. 114 et *passim*. L'examen des signes me fait penser que trois au moins d'entre eux doivent être des variantes apparentes des signes figurant déjà précédemment en ma liste et proviennent en fait des copies modernes.

Sur le nombre, je pense en lire avec certitude dix; j'en propose cinq sous réserves, quatre comme très douteux, et cinq ont résisté jusqu'à présent à tous mes essais de lecture. Les dix premiers m'ont donné les noms équivalents que voici et le tableau présenté ici à la figure 2.

Le n° 1[1] présente une ressemblance si parfaite avec le signe archaïque du dieu Minou de Coptos sur les statues primitives exhumées par Petrie[2] qu'aucun doute n'est possible. Le signe est l'équivalent de la figuration du dieu Min ou Minou.

Le n° 2[3] est connu dans les figurations d'époque classique comme expression des dieux-lune, soit Ahi « le lutteur », soit Khonsou de Thèbes.

Le n° 3[4] ne peut être que le signe de Râ.

Le n° 4[5], un épervier sur une sorte de croissant, nous donne un des Horus des listes géographiques, presque certainement le dieu de Hiéraconpolis.

Le n° 5[6] est évidemment l'insigne de Neith d'Esnèh, tel qu'il apparaît dès les monuments d'époque thinite d'Abydos.

1. Petrie, *Naqada*, pl. LXVI, n°s 6 et 8. — De Morgan, *Origines*, t. II, fig. 253. — Petrie, *Diospolis*, pl. IV.

2. L'équivalent typographique exact fait défaut pour le moment. Je prierai le lecteur de comparer le n° 1 de la série avec le fac-similé de Petrie, *Coptos*, pl. III, n° 3, où la ressemblance entre le signe figuratif du dieu Min et ceux des vases de Neggadèh est aussi absolue qu'on peut le souhaiter.

3. De Morgan, *Origines*, t. I, pl. X, n° 2. Voir ici même la fig. 1. — Comparer Brugsch, *Dict. geogr.*, p. 1381, Sanctuaire d'Osiris sur la terrasse de Philæ, n° 5 de la première série et même numéro de la seconde.

4. De Morgan, *Origines*, t. I, pl. IX, n° 3.

5. Petrie, *Diospolis*, pl. IV; pl. XVI, n 41 b.

6. Petrie, *Naqada*, pl. LXVI, n° 9. — De Morgan, *Origines*, t. II, fig. 256. — Petrie, *Diospolis*, t. IV. La question de savoir si le signe n° 263 du répertoire de Morgan, *loc. cit.*, constitue un signe distinct est fort douteuse. Il faudrait voir sur l'original si réellement le petit signe au-dessus des deux flèches est soudé à ce groupe ou s'il n'est pas simplement placé au-dessus, le signe habituellement joint aux barques divines dont il est parlé ici un peu plus bas. Voir aussi à ce sujet dans Brugsch, *Dict. geogr.*, p. 1272, l'emblème du dieu Sit.

Le n° 6[1] est l'équivalent du groupe [hieroglyph] du nome de *Doufou* d'époque classique, dont la divinité a été récemment étudiée dans la belle publication de la nécropole de *Deir el Gebrawi*, par N. G. de Garies Davies[2].

Le n° 7[3] est le [hieroglyph] des hiéroglyphes classiques.

La prononciation *sit*, qui donnerait comme équivalence le dieu de ce nom était tentante. Je ne puis exposer ici les raisons qui m'ont décidé à l'écarter pour y reconnaître plutôt le dieu *Ahou* ou *Haou*. Cette divinité apparaît dès les textes des Pyramides (*Mirînri*, 699, *Papi*, II, 850, et 1320); son rôle funéraire, des plus intéressants, s'est absorbé dans celui des Horus rattachés au thème osirien ; il est devenu de bonne heure une forme du Minou de Coptos[4].

Le n° 8[5] donne le harpon, emblème à l'époque classique de la divinité suzeraine de deux des nomes de l'Égypte inférieure, le VIIe et le VIIIe des listes. La lecture est discutée encore, pour ce signe, mais il paraît à peu près certain que l'on doit y voir une des figurations symboliques du nom d'Atoumou. Ce qui est, en tous cas, l'essentiel ici est l'identité de ce signe avec le [hieroglyph] des textes classiques.

Le n° 9[6] est le poisson lépidote, Mihit, qui, circonstance à noter, possède encore à l'époque classique un sanctuaire

1. Petrie, *Naqada*, pl. LXVI, n°s 2-4. — De Morgan, *Origines*, t. II, fig. 247. — Petrie, *Diospolis*, pl. IV.
2. *Archæological Survey of Egypt*, t. X et XI; *N. de Garies Davies* — *Deir el Gebrawi*, t. I, p. 29-34, et t. II, p. 43.
3. Petrie, *Naqada*, pl. LXVI, n° 13. — Petrie, *Diospolis*, pl. IV. — Mac Iver, *El Amrah*, pl. XIV.
4. Sur ce dieu, voir Lanzone, *Dizionario*, p. 994 et pl. CCCXLIV, et dans les textes des Pyramides les chapitres XLV, 383 et XLVII 411-438 (d'après la numération de Schack-Shakenburg), ainsi que ce qui en est dit par Budge, *Gods of the Egyptians*, t. I, p. 79, et t. II, p. 324.
5. Petrie, *Diospolis*, pl. IV et XX.
6. De Morgan, *Origines*, t. II, fig. 255. Le signe a été rectifié par Budge, *History of Egypt*, t. I, p. 79, et identifié par lui à un poisson, mais sans y reconnaître un signe divin déterminé..

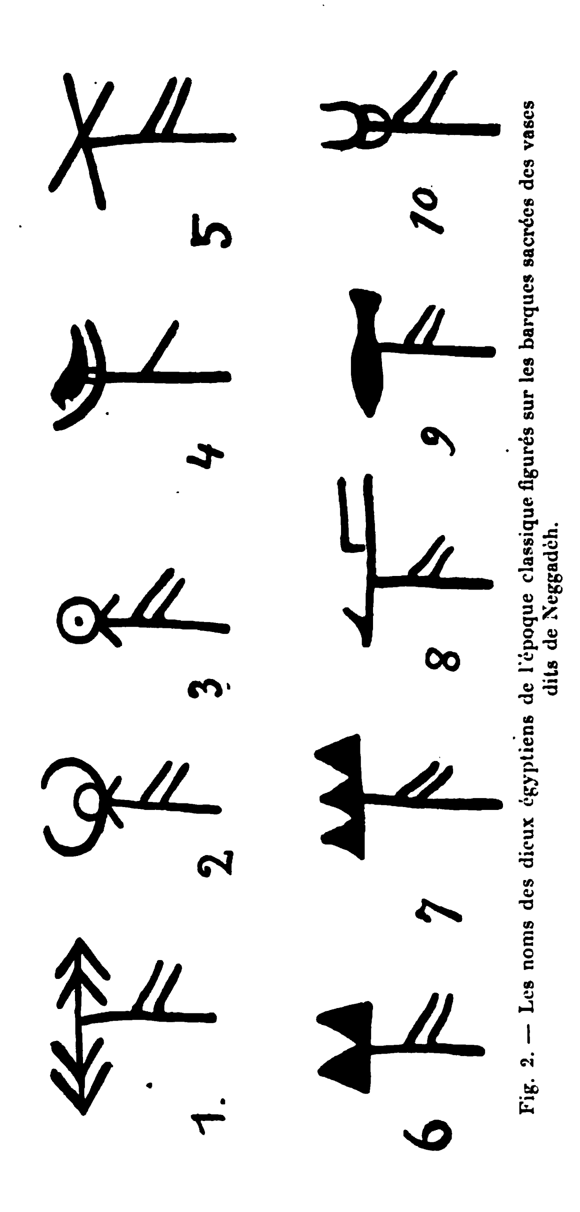


Fig. 2. — Les noms des dieux égyptiens de l'époque classique figurés sur les barques sacrées des vases dits de Neggadèh.

dans Abydos[1]. Enfin j'interprète la figure n° 10[2] comme celle d'Haïthor de Denderah.

Je serai moins affirmatif pour les trois suivants[3] dont le premier est probablement le scorpion *Selkit*[4]; le second serait l'emblème qui a donné naissance à la figuration du troisième nome de l'époque historique, celui d'Eilythia, et serait par conséquent la figuration de *N'khabit;* le troisième, non pas un éléphant, comme il semble à première vue, mais l'animal qui figure le dieu Sit à l'époque historique. Un quatrième est peut-être l'expression d'*Oïrit Hekaou*, épouse de Sit Noubiti, dieu de Neggadèh[5]. Un cinquième, qui figure sous le n° 254 du tableau de Morgan, semble bien l'expression graphique du vieux dieu *Khonti-Padou* des textes des Pyramides, mais on ne peut décider sur un type unique, sans le vu d'une photographie de l'original. C'est enfin avec les plus grandes réserves que je suggérerais, pour le signe replié à ses deux extrémités qui figure sur l'insigne de plusieurs temples un rapprochement avec le [hieroglyph] hiéroglyphique[6], ce qui serait l'épithète *Dzat*, *Dzato* de l'Horus classique. Pour trois autres signes, les lectures Sibou, Knoumou, Thot ne sont encore que de simples conjectures. Le reste a encore résisté provisoire-

1. Cf. Mariette, *Catalogue des mon. d'Abydos*, p. 286.

2. Petrie, *Diospolis Parva*, pl. IV. Je ne puis, faute d'avoir vu l'original, décider si les deux courbes inférieures rejoignent bien la hampe, ce qui rapprocherait singulièrement plus près ce signe du masque hathorique d'époque classique.

3. Ils correspondent respectivement aux n°s 252, 264 et 261 du tableau de Morgan, *Recherches*, etc., t. II, p. 93.

4. La vue des originaux permettrait seule de décider si c'est bien le scorpion ou si, les extrémités de l'animal étant symétriques, ce n'est pas l'image du scarabée devenu plus tard *Toum-Khopirri*.

5. C'est celui qui figure sur les barques de Petrie, *Naqada*, pl. XXXIV, n° 47, et LXVII, n°s 11-12, et *Diospolis Parva*, pl. IV.

6. Petrie, *Naqada*, pl. XXXIV, 40 et 43; LXVI, 3-8; LXVII, 11: — *Diospolis*, pl. II et XX. — De Morgan, *Origines*, t. I, pl. X, et t. II, fig. 250. — Quibell, *Annales*, t. II, *Flint dagger*, p. 132 et pl. II.

ment aux rapprochements que j'ai cherchés avec les signes d'époque historique.

La démonstration de détail de ces lectures ne pourrait se faire qu'avec de très nombreux dessins et reproductions de signes hiéroglyphiques. J'en remets donc à plus tard l'exposé complet, le point important me paraissant acquis avec les plus certaines de ces lectures. J'ajouterai seulement que plusieurs des signes en apparence irréductibles seront peut-être soudainement élucidés un jour par une découverte comme celle de Coptos, qui, en donnant tout à coup la forme inconnue du vieux signe du dieu Minou, m'a permis d'identifier en toute certitude un des signes des étendards avec le nom de ce dieu. Sans les monuments de Coptos, le rapprochement entre le signe de Neggadèh et l'hiéroglyphe n'aurait pu être fait; il aurait manqué de la solidité définitive qu'il a, grâce à leur découverte.

On trouve encore un certain nombre de signes ou de figures dont les emplacements sont des compléments de l'idée exprimée par la barque divine. Je ne parlerai ici que des plus fréquents, laissant trois ou quatre figures qui n'apparaissent qu'une ou deux fois dans toute la série des vases actuellement connus.

Les palmes plantées à la proue de la barque ne sont ni des palmiers, comme l'a pensé Loret[1], ni un abri pour garantir un pilote d'avant imaginaire, ainsi que le croyait Petrie[2]. La série des variantes dûment établie indique que les différences de barque à barque dans le nombre des tiges sont intentionnelles[3]. La relation entre l'idée de rameau,

1. Loret, *Revue égyptol.*, t. X, *loc. cit.*

2. Petrie, *Naqada and Ballas*, p. 48. — De Morgan, *Origines*, t. II, p. 92, y voit le signe de la tribu et l'oppose aux « étendards » de la hampe dont il fait l'insigne du chef de la barque. Ces solutions sont contestées par Budge, *History of Egypt*, t. I, p. 71 ff. — Capart, *Débuts de l'art*, p. 203, ne se prononce pas.

3. Voir le tableau des fig. 210-216 de Morgan, *Recherches*, etc., t. II, p. 92.

de palme et celle de fête est connue à l'époque classique; d'autre part, plusieurs vases à dessins soignés terminent la palme par une petite circonférence, ou un croissant, où il me semble reconnaître le signe déterminatif des idées de division du temps, de jour. Je proposerai donc de voir dans ces palmes de proue l'indication du nombre de jours que durait la panégyrie du dieu.

Un autre signe est plus difficile à lire. Il n'est pas lié à la barque, mais il est toujours mis en rapport évident avec elle. Sa forme est celle d'un éventail avec une très courte poignée en bas et au centre, avec détails secondaires variables. Il n'y en a presque jamais qu'un par barque — deux par exception — tantôt juste au-dessus, tantôt à côté de la figure du temple, tantôt au-dessous de la coque de la barque. La préoccupation constante de lire les vases de Neggadèh comme des paysages fit interpréter ces signes comme des arbres, complétant avec les autruches, et les montagnes du désert, la vue de la vallée du Nil prise à bord des barques des conquérants. C'est la seule explication proposée jusqu'ici.

L'examen minutieux des objets du mobilier funéraire historique (sarcophages de l'ancien empire principalement) ne donne aucun signe qui soit, sans doute possible, pareil au signe en question. L'objet auquel il ressemble le plus est celui que tient en main un des personnages figurés sur le manche du poignard préhistorique de Gebeleïn publié par Quibell[1], et qui est évidemment un accessoire, indice de dignité sacerdotale, peut-être le même que le miroir des prêtresses de Gebeleïn sur leurs cercueils du premier empire thébain. Dans l'écriture classique, le *Thesaurus* de Brugsch[2] donne une variante curieuse du signe qui sert à exprimer les très longues périodes d'années, celles de cent vingt ans,

1. Quibell, *Annales*, t. II, p. 132, et pl. I, fig. 3, *Flint dagger from Gebeleïn*.
2. Brugsch, *Thesaurus*, p. 215.

croit-on. La ressemblance entre ce signe et celui des vases de Neggadèh peut suggérer l'équivalence. Le sens serait : longues périodes, siècles de fêtes du temple de tel dieu. Si l'on tient cependant à la figuration d'un arbre, il ne saurait être question, en tous cas, de figuration décorative d'arbres en général, de paysage. L'arbre, toujours lié à la figuration du temple et du dieu, se rapporte à la même série d'idées et a une valeur religieuse. Ce peut être l'arbre sacré dont l'indication a toujours une importance particulière dans les listes géographiques des sanctuaires d'époque classique, et dont l'origine remonte, ainsi qu'il a été établi depuis longtemps, au fond primitif de la religion égyptienne.

Le soi-disant crocodile qui figure parfois à côté de tous ces signes[1] est plus aisé. C'est tout simplement l'hiéroglyphe ordinaire du lézard, *ashtou*, dont le sens bien connu est *nombreux*, *grand nombre*. Là où il figure, il renforce l'idée déjà exprimée, « un grand nombre de fêtes du temple du dieu pendant des siècles de durée ». Je ne cite que celui-ci pour le moment. Il y a parfois d'autres variantes dont le sens demandera plus de discussions[2].

Un élément beaucoup plus important et sur lequel j'aurai lieu d'insister sur l'étude détaillée que j'ai l'intention de publier ultérieurement est le suivant :

Un certain nombre de vases montrent, toujours placés dans le voisinage immédiat de la barque, des personnages humains tantôt isolés, tantôt par groupe de deux ou trois[3].

On y a vu jusqu'ici des personnages placés sur la berge,

1. Petrie, *Naqada and Ballas*, pl. LXVII (Abydos).

2. Voir par exemple Petrie, *ibid.*, pl. LXVII, même vase.

3. Voir fig. 2. On trouvera réunis les exemples les plus typiques à cet égard réunis dans la série publiée par Cecil Torr, *Anthropologie*, t. IX, p. 32 ff.

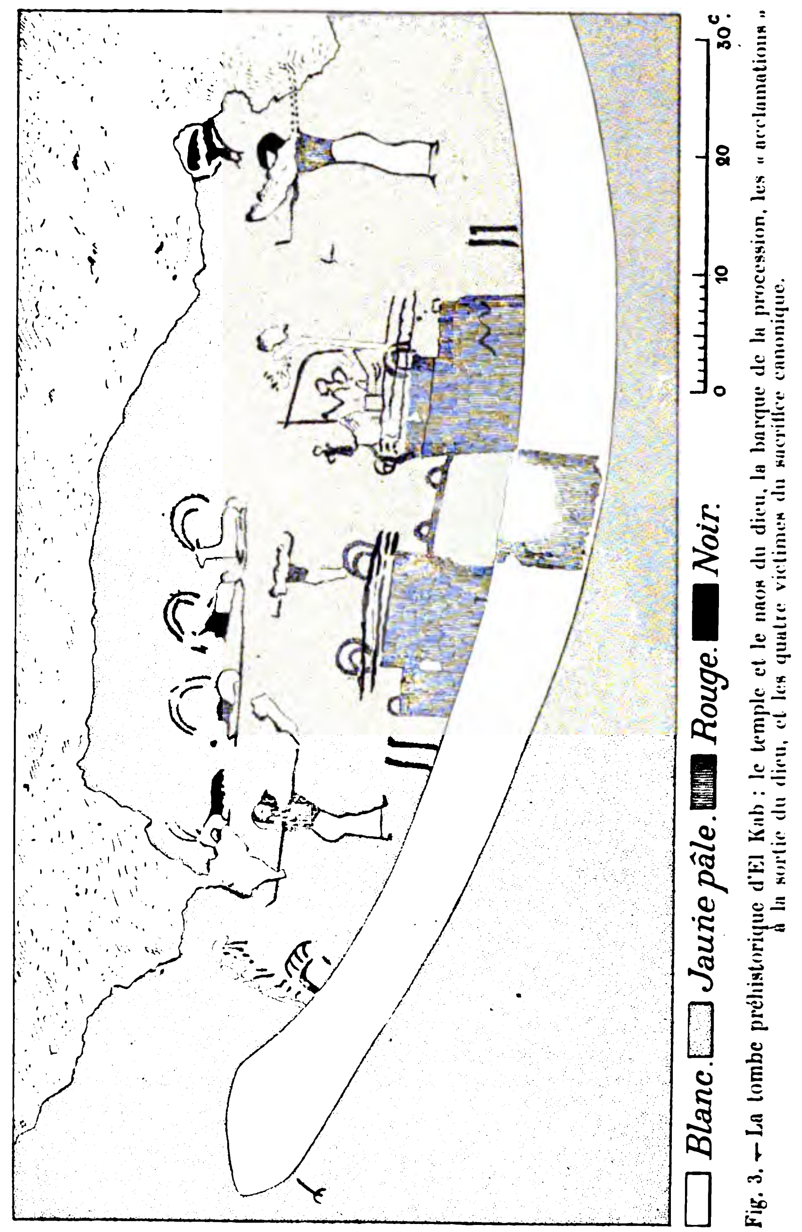


Fig. 3. — La tombe préhistorique d'El Kab : le temple et le naos du dieu, la barque de la procession, les « acclamations » à la sortie du dieu, et les quatre victimes du sacrifice canonique.

des danseurs, des joueurs de castagnette, des hommes tenant des boomerangs, etc. [1].

Je crois que ces figures sont liées à l'idée du culte ou de la fête du dieu. Les gestes, partout semblables, sont voulus, rituels, comme les accessoires tenus en main ou les coiffures de certains de ces personnages. L'imperfection des dessins et les erreurs des calques ne me permettent pas de décider encore sur chaque point de détail le sens précis. Il faudrait encore voir les originaux. Ce que je crois être en mesure d'affirmer cependant dès aujourd'hui, c'est le geste d'acclamation (*hosou*) de certains d'entre eux, semblable aux attitudes sacerdotales d'adoration dans les monuments classiques [2]; c'est, en second lieu, que plusieurs objets tenus en main se retrouvent dans les insignes des cérémonies de l'époque historique; c'est enfin que certaines coiffures se retrouvent aussi plus tard, dans les monuments pharaoniques, soit sur la tête des dieux classiques, soit sur celle du roi, en certains moments de la liturgie où il officie comme héritier, et par conséquent comme grand prêtre de ces dieux. Les fresques préhistoriques d'El Kab précisent et éclairent cette interprétation. [3] D'une façon résumée, ces personnages complètent donc l'idée exprimée par la barque divine. « Ils acclament la sortie du dieu » suivant l'expression égyptienne et représentent, suivant toute vraisemblance, le mort en ses fonctions sacerdotales, soit lui seul, soit lui et sa famille [4].

1. Cf. de Morgan, *Origines*, t. II, p. 65. — Mac Iver, *El Amrah*, pl. XIV, D. 46, et texte, p. 48. — Capart, *Débuts de l'Art*, p. 114.

2. Voir le geste des femmes de la figure 1, et celui des hommes de la fresque d'Hiéraconpolis reproduite ici même fig. 3.

3. Comparer, par exemple, outre les hommes cités à la note précédente, l'homme figuré au-dessus de la barque n° 3 de la série de Cecil Torr, *Anthropologie*, *loc. cit.*, avec les personnages placés en bas et à gauche de la planche LXXVI de Quibell, *Hieraconpolis*, t. II.

4. Les titres et les fonctions exactes pourront être déterminés, une fois l'identification du nom du dieu assurée, par les équivalences d'époque

Je laisse ici, faute de temps, les figures qui décorent assez souvent la partie inférieure du vase, et je passe à un groupe de signes particulièrement important :

La panse des vases est en effet décorée à l'ordinaire de groupes à peu près constants d'autres figures.

D'abord des gazelles, en nombre variable, mais jamais plus de quatre à la fois, à ma connaissance. Particularité à noter : elles sont presque toujours surmontées de petits signes plusieurs fois répétés et qu'on a renoncé jusqu'ici à interpréter. En examinant les emplacements, les variantes et en raisonnant par élimination, on constate qu'il ne peut guère s'agir que d'indications numériques. L'examen de certains monuments où ils sont reproduits à assez grande échelle suggère que nous avons affaire à l'expression des centaines et à celle des milliers. Si l'on rapproche de ces faits les demandes développées de certaines stèles memphites des *Mastaba* de Mariette par exemple[1], où on demande « par milliers » chacune des quatre espèces classiques de gazelles ou ibex liturgiques, on sera frappé de l'étroite ressemblance qu'il y a entre cette partie de la décoration des vases de Neggadèh et une des lignes de la demande ordinaire de l'offrande funéraire à l'époque égyptienne historique.

Un argument très sérieux à l'appui de cette interprétation nous est encore fourni par la tombe à fresques d'Hiéracon-polis, qui se trouve ainsi, à tout moment, constituer un contrôle des plus précieux pour l'ensemble du système exposé ici, en donnant soit des variantes décisives comme celle, déjà citée, du naos du dieu, soit des figures identiques à celles des vases, mais plus grandes, mieux détail-

classique telles que celles, par exemple, des textes géographiques d'Edfou. On pourra alors s'assurer que les insignes ou les fonctions de ces prêtres sont déjà indiqués, sur les vases de Neggadèh, par des accessoires ou des attitudes typiques exprimant à leur manière ce que les monuments d'époque historique proprement dite traduisent en intitulés écrits ou en figurations du personnage sacerdotal muni des insignes de sa charge

1. Cf. Mariette, *Mastaba*, p. 413, stèle de *Sabou*, *Mastaba* E, 12.

lées, et avec des indications internes de couleurs différentes [1]. On constatera ainsi qu'au-dessus de la barque divine il y a quatre gazelles, mais cette fois différenciées chacune par des cornes et un pelage différents, l'une blanche, l'autre tachetée rouge et blanc, etc. C'est la série correspondant à quatre espèces liturgiques, comme la série d'époque classique des quatre bœufs, distingués chacun par l'aspect extérieur de leur pelage. La série des quatre espèces d'antilopes ou gazelles du sacrifice canonique aurait donc été le début de l'offrande en viandes, et celle des quatre bœufs différents de l'époque historique n'a été qu'un complément, se superposant à la première, et n'éliminant celle-ci que peu à peu, puisqu'on la retrouve encore dans certains proscynèmes d'époque memphite.

Dans le même ordre d'idées, la prétendue figuration des montagnes [2] sous forme de groupes de triangles noirs en nombre variable n'est pas autre chose qu'une série de pains figurés exactement comme l'hiéroglyphe △ *ta*, *ti* qui exprime en écriture égyptienne la même idée. C'est la série des pains (pains de céréales ou de fruits, peu importe) que le mort demande dans les formules classiques de la table d'offrande [3].

Si ces deux assimilations sont exactes, elles entraînent avec elles le sens des grands oiseaux figurés sur le vase, par groupes de nombre variable, et souvent liés entre eux par une corde [4]. On sait que la demande type des monu-

1. Voir la figure 3 et pour l'examen des couleurs le *fac-similé* publié par Quibell, *Hieraconpolis*, t. II, pl. LXXVI.

2. Sur l'interprétation de ces soi-disant montagnes, cf. Petrie, *Naqada and Ballas*, p. 40, et Capart, *Débuts de l'art*, p. 112.

3. On remarquera, figure 2, les indications de chiffres supposés placés en dessus de ces séries de pains.

4. Voir par exemple ce lien dans le vase 10 de Petrie, *Naqada and Ballas*, pl. LXVI. Ces grands oiseaux en rangées ne doivent pas être confondus avec les petites figures d'oiseaux figurés tantôt à bord de la barque

ments historiques des tombes égyptiennes demande pour le mort des milliers de pains, de bière, de bœufs, de gazelles, de volailles, d'étoffes, etc. Nous avons déjà les pains et les gazelles. Les volailles sont ces échassiers figurés ici. On sait qu'à l'époque memphite les bas-reliefs figurent ces échassiers par troupeaux de milliers de têtes comme un des éléments essentiels de la nourriture du mort. Ils représentent donc la forme ancienne des réserves du défunt en volailles, comme les gazelles celles en viande. L'époque suivante y ajoutera les oies pour la première classe, les bœufs pour la seconde, mais sans éliminer absolument les premières figurations. Il y a superposition, mais non remplacement.

Pouvons-nous retrouver les autres éléments du proscynème de la stèle memphite? Je le crois. C'est ainsi que les étoffes et les linges me paraissent bien être ces rectangles placés quelquefois à hauteur des barques, où l'on voit les fils de la trame souvent très nettement détaillés et d'où, fait caractéristique, pendent parfois des franges comme dans les pièces d'étoffe canoniques dans les mobiliers funéraires simulés [1].

En résumé, on aurait par cette série d'accessoires la charpente de la demande d'offrandes telle qu'elle est rédigée à l'époque historique, avec les mêmes éléments essentiels : les pains, les viandes, les volailles, les étoffes. Jointe à l'idée de fête de procession du dieu sortant en sa barque, avec les acclamations et les gestes consacrés à des jours solennels fixés par le calendrier, et aux indications de prêtrise, on retrouve ici toute l'économie générale de ce que développent, en textes écrits phonétiquement, les demandes de la stèle memphite.

divine, tantôt sur les figures, non étudiées ici, des représentations secondaires des vases. J'ai remis leur interprétation à plus tard, pour la joindre à celle des représentations en question.

1. Voir notamment en avant des barques, sur les vases reproduits par Petrie, *Naqada*, pl. LXVI, n°s 7 et 9, etc.

IV. — Tel est l'état provisoire de l'interprétation que je propose. Il restera ultérieurement des valeurs de détails à préciser et à rechercher l'ordre exact dans lequel s'ajustent les divers éléments. Mais il m'a semblé qu'on pouvait, dès à présent, tirer des éléments déjà certains des conclusions générales.

Si l'on compare en effet ces vases décorés de Neggadèh à l'ensemble des objets thinites trouvés dans les temples funéraires d'Abydos, palettes, poissons, oiseaux, etc., on constate qu'ils sont placés sur le sol au milieu du matériel classique des objets votifs déposés respectivement dans le temple et dans la tombe égyptienne ordinaire; dans les deux cas, ils correspondent à ce que les monuments d'époque historique sculptent ou dessinent sur les murs. Les vases décorés, rentrant dans cette donnée générale, sont donc l'équivalent, pour l'époque, des demandes, des scènes et des objets que la stèle des âges postérieurs figurera sur la paroi du tombeau. Une preuve décisive à cet égard est fournie par la tombe archaïque d'Hiéraconpolis, où les murs, ayant été peints, par exception, reproduisent les éléments essentiels de la décoration ordinaire des vases de Neggadèh.

En ces nécropoles, par conséquent, tout comme dans l'Abydos Thinite, nous avons affaire à une période de la religion égyptienne où on ne figurait pas encore sur les murs l'appareil canonique du culte et du mobilier nécessaire, mais où on le traçait sur les objets votifs. Je signale à ce propos la persistance partielle de cette coutume jusqu'en pleine douzième dynastie pour plus de la moitié des tombes privées, où les bas-reliefs memphites sont remplacés par des figures en reliefs de bateaux, de poupées, de greniers, de bœufs, etc. C'est le second stage de la même idée religieuse : la figure en ronde-bosse développant le dessin primitif tracé sur la panse d'un vase, sans faire appel aux parois de la demeure du mort[1].

1. La partie des textes qui ne pouvait s'exprimer en figures et qui avait besoin d'un commentaire écrit fut transposée sur les parois du cercueil.

En fin de compte, quelle que soit la date absolue des nécropoles de la période dite de Neggadèh, on n'y trouve rien qui révèle soit un peuple conquérant non égyptien, comme on l'a dit tant de fois, ni davantage une vieille race indigène depuis disparue, comme on l'a aussi soutenu à mainte reprise[1]. Si haut que nous atteignions encore, c'est toujours l'Égypte classique que nous retrouvons ici, avec les éléments de son écriture historique, avec ses croyances classiques, son panthéon national, où se révèlent déjà des fusions plus anciennes encore et de provenances distinctes entre elles. Et avec l'expression du culte de ces dieux traditionnels, nous retrouvons leurs fêtes, leurs symboles, toute la psychologie de l'Égypte ordinaire, avec ses idées sur les morts, leur mode de survie, leur culte, leur participation à la vie religieuse de la nation[2].

où elle se combina avec la réduplication pictographique d'un certain nombre d'objets déjà exprimés en ronde bosse ou avec l'amplification, dessinée ou peinte, des listes du mobilier funéraire. Le cercueil de ces tombes est donc partiellement, lui aussi, la suite des vases décorés de Neggadèh, comme le sont les figures taillées ou modelées en ronde bosse.

1. « Cette curieuse peinture (il s'agit de la planche X reproduite ici, fig. 2) ne renferme pas un seul signe hiéroglyphique, pas un seul détail qui puisse faire songer aux arts égyptiens. Elle est entièrement originale et semble avoir été exécutée par des hommes qui n'avaient rien de commun avec ceux qui, plus tard, leur succédèrent dans la vallée du Nil » (De Morgan, *Recherches sur les Origines*, t. Ier, p. 161). Je crois que l'on peut se contenter de cette citation.

2. La suite de cette étude aura pour objet d'examiner les signes secondaires qui apparaissent dans un certain nombre de vases; par exemple ceux qui ont été interprétés jusqu'ici comme une voile ou un bouclier, un aloès dans un pot, etc. Il suffit d'en dire pour l'instant qu'ils semblent compléter la série du matériel funéraire demandé par le mort. Le premier des deux objets cités à titre d'exemple paraît être le filet destiné à capturer le gibier d'eau dans les marais, construit sur le modèle de ceux d'époque égyptienne, le second se rapporte aux jarres de bière ou autres liquides de la table d'offrandes historique.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Henri Wallon, membre de la chambre de commerce de Rouen, les publications suivantes :

1° *La Chambre de commerce de la province de Rouen* (Rouen, 1903, in-4°);

2° *Le magasin de sauvetage de Quillebeuf* (Rouen, 1902, in-8°);

3° *Les phares établis sur les côtes maritimes de la Normandie par la Chambre de commerce de Rouen* (Rouen, 1900, in-8°);

4° *La Bourse découverte et les quais de Rouen* (Rouen, 1897, in-8°, avec un atlas de planches).

M. L. Delisle présente, de la part de M. de Mély, un mémoire intitulé : *Le Livre d'heures d'Anne de Bretagne et les inscriptions de ses miniatures, 1501* (extr. de la *Revue de l'art ancien et moderne*, 1905, in-4°).

SÉANCE DU 12 MAI

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

M. Leger lit la suite de son travail sur l'invasion des Tatares d'après la littérature russe du moyen âge. Après avoir, dans un mémoire antérieur, constaté la sécheresse et l'inconscience de certaines chroniques, M. Leger aborde les textes plus littéraires et dont quelques-uns, comme par exemple certains récits de la bataille de Koulikovo (1380), sont d'une rhétorique luxuriante et affectent par endroits une allure épique.

M. Bréal fait une communication sur l'étymologie des mots αἰσυμνῆται, πᾶς, ἅλιος. Le premier, qui se trouve dans Homère, Aristote, Euripide, etc., se compose de l'adverbe ἀεὶ dans le sens de *très* (αἰζηός, ἀειναῦται, ἀεισεβαστός) et du verbe συμμνάομαι. — Le mot πᾶς est formé de l'adverbe indéfini κῆ, dorien πᾶ, *en quelque endroit que ce soit*, et du participe présent dorien εἴς, ἔντος : cette étymologie explique la construction de πᾶς avec l'article; οἵ πᾶ ἔντες ἄνθρωποι est ainsi devenu οἱ πάντες ἄνθρωποι. — M. Bréal montre enfin que le mot ἅλιος, malgré son esprit rude, signifie « sans succès, qui n'atteint pas son but ». C'est un des nombreux mots qui se rattachent à l'idée de « richesse acquise à la guerre », λεία.

MM. Bouché-Leclercq, Boissier et Clermont-Ganneau présentent à ce sujet quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le premier fascicule du tome XII des *Monuments et mémoires* publiés sur les revenus de la fondation Piot (Paris, 1905, in-4°).

Il offre, en outre, au nom de M. P. Perdrizet : *Inscriptions de Salonique* (3e article; extr. des *Mélanges de l'École française de Rome*, 1904, in-8°) :

« En 1898, ce fut dans des travaux de carrière entrepris par la Compagnie française du port, que la nécropole chrétienne de Thessalonique fut retrouvée. La découverte était importante. Thessalonique a été, aux temps du Bas Empire, une des quatre ou cinq plus grandes villes du monde romain.

« Passant à Salonique l'année d'après, M. Perdrizet put obtenir de M. Doitte, l'ingénieur, le don au Louvre des épitaphes découvertes. Les trouvailles continuèrent et les nouvelles inscriptions furent envoyées au musée de Constantinople. M. Perdrizet les y transcrivit et les publia, comme il avait fait des premières, dans les Mélanges de l'École française de Rome.

« L'exhumation de la nécropole se poursuivit en 1902, lors de la construction d'un grand hôpital par la municipalité de Salonique. Le consul de Belgique recueillit les textes qui sortirent de terre au cours des travaux; ils sont aujourd'hui au musée de Bruxelles. C'est cette dernière série d'inscriptions qu'édite M. Perdrizet dans un troisième mémoire qui est accompagné d'un plan du terrain fouillé.

« Nul doute que des recherches méthodiques entreprises sur ce point ne doivent aboutir à des résultats qui auraient leur prix. L'intérêt qui s'attache aux vestiges des premiers âges chrétiens est trop grand pour que l'on néglige cette mine, dont la richesse a été signalée par des trouvailles dues à des circonstances fortuites. »

M. Hartwig Derenbourg a la parole pour offrir à l'Académie la traduction allemande, par M. le pasteur Schumann (Innsbruck, 1905) de l'*Autobiographie* d'Ousâma Ibn Mounkidh :

« J'ai publié en 1886 le texte arabe de l'*Autobiographie* d'Ousâma et, en 1894, d'après mon édition émondée, une traduction française intégrale, dont la version allemande s'est inspirée sans plagiat. Mon *Avant-propos* à celle-ci, rédigé et imprimé en français, raconte « *Comment j'ai découvert en 1880 à l'Escurial le manuscrit arabe contenant l'Autobiographie d'Ousâma Ibn Mounkidh* (1095-1188) ». Les vingt et un premiers feuillets n'ont pas encore été retrouvés et je ne désespère pas d'y réussir dans une nouvelle tentative que je compte faire en juillet prochain. Trois fragments de la partie égarée, que j'ai recueillis dans trois ouvrages, où ils sont cités, et que j'ai traduits, n'ont pas trouvé place dans le volume que je présente à l'Académie, et je crois que rien ne justifie leur omission. L'inexpérience du traducteur se traduit par d'autres symptômes que je me garderai de lui signaler. Les débutants ont droit à la plus large indulgence de la part d'un vétéran. N'est-ce pas déjà pour lui une grande joie de voir courir parallèlement à sa version française d'un auteur, dont il s'est engoué naguère, une version allemande rédigée dans un style clair, souple, flexible, coupé à l'arabe en petites tranches et qui reflète heureusement l'original lorsqu'il ne s'enhardit pas à vouloir le corriger et l'améliorer? L'annotation, abondante et consciencieuse toujours, naïve parfois, enfonce plus d'une porte ouverte, mais en ouvre aussi de fermées, et emprunte en général la solution des problèmes historiques sur les Croisades à ma *Vie d'Ousâma* (Paris, 1889-1893). »

M. Hartwig Derenbourg offre à l'Académie ses *Opuscules d'un arabisant* (Paris, 1905) :

« Neuf sur les dix morceaux, dont se compose ce recueil de mélanges,

justifient par leur étendue moindre le titre que j'ai adopté. La notice biographique sur Michele Amari déborde au delà de ce cadre étroit; elle occupe près de 160 pages. Plus d'un de nos confrères a entrevu cette noble figure de savant, bien qu'elle ait disparu en 1859 de l'horizon parisien. Vous l'aviez élu aussitôt après parmi vos correspondants, en attendant qu'il devînt en 1871 l'un de vos huit associés étrangers. La probité et la beauté de son caractère sont restées intactes pendant sa longue vie de 1806 à 1889 à travers ses trois ministères : de la Révolution sicilienne en 1848, de Garibaldi en 1860, de Victor-Emmanuel II en 1862. Son talent d'historien et d'écrivain brilla surtout d'un vif éclat dans son *Vespro Siciliano* qui n'eut pas moins de neuf éditions retouchées, remaniées et transformées, depuis l'essai plus politique de 1842 jusqu'à la magistrale conception et la rédaction définitive de 1885. J'ai connu trop tard pour l'utiliser le livre récent d'Otto Cartellieri, *Peter von Aragon und die Sizilianische Vesper* (Heidelberg, 1904). Enfin l'arabisant, élève de Reinaud, a collaboré au Catalogue de notre Bibliothèque nationale, mais s'est surtout illustré par sa *Storia dei Musulmani di Sicilia* (Firenze, 1854-1872), un chef-d'œuvre dont il méditait et préparait une seconde édition au moment de sa mort.

« Mes petits écrits contenus dans ce volume ont paru dans divers recueils de 1868 à 1905. D'autres sont inédits. Ils forment une gerbe dont notre vénéré et aimé confrère, Henri Weil, a bien voulu accepter la dédicace. »

M. Oppert présente, au nom des donateurs, le fascicule XXI de la collection des inscriptions cunéiformes offert par les trustees du grand établissement littéraire de Londres. Il contient sur cinquante planches les briques appartenant aux rois les plus antiques. Par cette publication l'administration du Musée Britannique a acquis un nouveau titre à la reconnaissance des savants qui s'occupent du déchiffrement des textes babyloniens.

M. Maxime Collignon offre à l'Académie son étude sur *Lysippe*, publiée dans la collection « Les grands artistes » (Paris, in-8°).

M. Émile Picot dépose sur le bureau de l'Académie sa *Notice bibliographique sur le protopope Mihaïl Strelbicky, graveur et imprimeur à Iassi, à Mogilev de Podolie et à Dubossar* (Paris, 1905, in-8°; extr. des *Mémoires orientaux, Congrès de 1905*).

M. Omont dépose sur le bureau deux brochures, dont il est l'auteur, intitulées : 1° *Quelques lettres de B. Guérard à J. Desnoyers sur*

les premières années de la Société de l'Histoire de France, 1834-1845 (extr. de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1904); — 2° *Note sur un missel parisien de 1501 ayant appartenu au fondateur du Collège de Sainte-Barbe* (extr. du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, tome XXXII).

SÉANCE DU 19 MAI

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

Le Bibliothécaire en chef de la Bibliothèque nationale de Turin écrit à l'Académie pour la remercier de la collection de l'*Histoire littéraire de la France* qu'elle a bien voulu accorder à son établissement. Il offre, en échange, certaines collections italiennes qui pourraient intéresser l'Académie.

M. Pottier communique une lettre de M. H. Rouzaud, percepteur à Narbonne, sur ses recherches dans la nécropole de Montlaurès. Il y a reconnu la présence d'environ huit cents sépultures, toutes violées, mais où il a trouvé des tessons de vases peints dont aucun spécimen n'avait encore été signalé en France. C'est une poterie identique, comme aspect et comme décor, à celle que MM. Paris et Engel ont recueillie en Espagne (voir P. Paris, *Essai sur l'Espagne primitive*, II, p. 46 et suiv.), et qui paraît représenter une décadence du style curviligne mycénien, sans doute importé par les Grecs Ioniens et imité par les fabriques locales de la région. M. Rouzaud pense que les fragments de Narbonne sont des importations venues du dehors, car ils ne se confondent pas avec la poterie indigène, beaucoup plus barbare. Il est donc probable que nous avons ici le témoignage de relations commerciales, établies à une époque fort ancienne, antérieure au VIe siècle avant J.-C., entre la Gaule et l'Espagne. Cette découverte complète d'une façon fort intéres-

sante celle du vase attique à figures noires déjà signalée à l'Académie (*Comptes rendus*, 1905, p. 136). Elle prouve qu'il serait très utile d'explorer à fond la nécropole de Montlaurès, et c'est ce que M. Rouzaud se propose de faire.

M. Léon Joulin lit un mémoire sur les recherches archéologiques qu'il poursuit, depuis une dizaine d'années, à Toulouse et dans les autres stations antiques du bassin supérieur de la Garonne. Les ruines et les vestiges s'échelonnent du premier âge du fer à la fin de la domination romaine. Cette étude a permis de restituer les établissements des différentes époques et périodes[1].

M. H. Omont donne lecture d'une note sur la bibliothèque d'un érudit espagnol du XVIe siècle, Pedro Galés. Arrêté par les Ligueurs en 1593, à Marmande, Galés, inculpé d'hérésie, fut livré à l'inquisition espagnole, dans les prisons de laquelle il mourut en 1595. On était jusqu'ici en droit de croire que les livres de Galés avaient alors été détruits ou tout au moins l'avaient suivi en Espagne. La plus grande partie de sa bibliothèque, notamment toute une collection de manuscrits grecs lui ayant appartenu, resta en France et fut recueillie par les Jésuites d'Agen, d'où elle passa en Angleterre dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

M. Charles Kohler lit une note sur le *Directorium ad passagium faciendum*, un des plus célèbres parmi les traités de croisade composés dans la première moitié du XIVe siècle. Cet écrit, que l'on attribuait faussement à un dominicain allemand du nom de Brocard, serait en réalité d'un Français, Guillaume Adam, archevêque de Sultanieh, puis d'Antivari, mort vers 1338. Il était d'autant plus difficile de le reconnaître que ce personnage avait volontairement et pour des raisons impérieuses dissimulé son identité.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LES ÉTABLISSEMENTS ANTIQUES DE TOULOUSE, PAR M. LÉON JOULIN.

L'histoire nous apprend que Toulouse existait au commencement du IIIe siècle avant notre ère, et que les Volkes Tectosages en avaient fait leur capitale. La grande ville gauloise et son territoire ont été réunis à la province romaine dans les dernières années du IIe siècle. Au IVe siècle, Toulouse occupait le quinzième rang parmi « les Villes Illustres » de l'Empire. On peut donc s'étonner que les nombreux documents archéologiques de la région, ne forment pas encore un ensemble qui réponde à l'importance des textes.

Pour l'époque protohistorique, Toulouse et sa banlieue ont donné, depuis deux cents ans, des médailles variées, dont la première circulation dans la région a été limitée à une époque peu antérieure au premier contact romain. — Plusieurs nécropoles découvertes dans les trente dernières années, ont été rapportées : Garin, Ayer et Saint-Gaudens, dans les hautes vallées des Pyrénées, au premier âge du fer; Saint-Sulpice-la-Pointe, à la période celtique de cet âge; enfin, celles des environs d'Albi et de Castres, à l'époque voisine de la conquête romaine. A Toulouse, aucun débris ne répondrait aux temps qui ont précédé l'invasion Tectosage, et la période de prospérité, mentionnée par Posidonius, serait représentée seulement dans sa dernière partie.

Les ruines et les vestiges de l'époque impériale sont particulièrement nombreux. On a rencontré, à Toulouse, des témoinsde l'enceinte, quelques substructions et deux

cimetières aux quartiers de Saint-Roch et de Saint-Aubin. — Dans la banlieue, il existe, à Vieille-Toulouse, des substructions précisément à l'endroit où l'on trouve des médailles pré-romaines, et à Saint-Michel-du-Touch, un amphithéâtre et des restes de constructions. — Dans la vallée supérieure de la Garonne, les ruines importantes de la plaine de Martres-Tolosanes, ont été attribuées à la ville de *Calagurris*, station de l'Itinéraire d'Antonin sur la voie de Toulouse à Dax. On a recueilli des débris de tout ordre à Saint-Bertrand-de-Comminges (*Civ. Convenarum*), à Saint-Lizier (*Civ. Consoranorum*), et dans beaucoup d'autres localités. — Dans les vallées du Tarn et de l'Agout, des vestiges ont été signalés à Saint-Sulpice-la-Pointe, Rabastens, Montans, Albi, Castres, etc. Sur les coteaux compris entre la Garonne et le Gers, il y a des villas à Montmaurin, dans la haute vallée de la Save, et Lectoure, avec ses monuments lapidaires, complète les stations romaines de la région.

Il paraissait invraisemblable que les premières périodes de la vie de Toulouse, n'eussent laissé aucuns vestiges ; d'un autre côté, les interprétations faites jusqu'ici, des ruines de Vieille-Toulouse et de la plaine de Martres-Tolosanes, soulevaient de nombreuses objections. Telles sont les raisons qui nous ont engagé à entreprendre l'étude d'ensemble des établissements antiques du bassin supérieur de la Garonne, que certaines circonstances devaient favoriser. Nous nous sommes proposé de fouiller méthodiquement des parties de Toulouse actuel, Vieille-Toulouse, Martres-Tolosanes, et d'examiner à nouveau les faits relevés dans les autres stations. Ce sont les résultats principaux de ces recherches que nous avons l'honneur de faire connaître aujourd'hui.

I

ÉTUDE DES RUINES ET DES VESTIGES.

1) *Les stations.*

Toulouse et sa banlieue. — A Toulouse, nous avons retrouvé au quartier de Saint-Roch des sépultures du premier âge de fer et un grand cimetière du deuxième. Nous avons étudié le tracé et la construction de la muraille romaine, la décoration des édifices publics et des couches à débris préromains et romains. — Dans la banlieue, nous avons exploré et fouillé : des couches à débris d'une superficie de 25 hectares à Vieille-Toulouse, et des ruines et des substructions à Saint-Michel-du-Touch, à Lalande-Aucamville, à Saint-Roch-Rangueil et à Castanet. Les vestiges de Vieille-Toulouse s'échelonnent du premier âge de fer à la fin de la domination romaine; la stratification archéologique de la même station établit deux périodes dans la portion du premier âge de fer représentée.

Autres stations. — Dans la vallée de la Garonne, nous avons exploré les environs de Muret et fouillé complètement les substructions de la plaine de Martres-Tolosanes. Autour de cette localité, située à 50 kilomètres au sud-ouest de Toulouse, on a retrouvé, sur une superficie de 100 kilomètres carrés, un groupe de six villas et de cinq vici, au milieu desquels s'élevait le somptueux Chiragan, dont la description a déjà fait l'objet d'une publication spéciale[1]. Les autres stations, Saint-Gaudens, Saint-Bertrand-de-Comminges, Saint-Béat, Bagnères-de-Luchon et celles des vallées de l'Ariège et du Salat, ont été reconnues à nouveau. Enfin, nous avons visité les stations du bassin du Tarn, Saint-Sulpice-la-Pointe, Montans, Albi et Castres, et étu-

1. Joulin. Les établissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosanes (*Mém. des sav. étr. de l'Académie des insc. et belles-lettres de Paris*, t. XI).

dié les objets qui y ont été recueillis à diverses reprises. Il en a été de même pour les coteaux du Gers, notamment à Montmaurin, près de Boulogne-sur-Gesse, et à Lectoure.

2) *Les principaux vestiges.*

Ce premier travail a été complété par l'étude des principaux vestiges des diverses stations : céramique, sépultures, médailles, armes et bijoux[1].

La *céramique* s'accorde avec la stratification archéologique de Vieille-Toulouse, pour rapporter à deux périodes différentes les établissements du premier âge du fer de la région ; ceux antérieurs au ve siècle et ceux du ve siècle. — Quatre séries céramiques distinguent, dans le deuxième âge du fer, deux périodes successives. La première, dont un vase attique à figures rouges de Vieille-Toulouse fait remonter l'origine au IVe siècle, comprend les IIIe et IIe siècles, d'après les nombreuses poteries de la Grande Grèce recueillies à Toulouse. Les trois premières séries de poteries renferment des vases qui rappellent ceux trouvés sur divers points de la péninsule ibérique, et notamment des vases à décors mycéniens. Des poteries, la plupart de formes gréco-romaines, et des amphores italo-grecques représentent la deuxième période, celle du Ier siècle avant notre ère. — La céramique en usage aux différentes périodes de l'Empire est représentée à Albi, Montans, Martres-Tolosanes, Toulouse et Lectoure.

Les *sépultures* préromaines se trouvent classées chronologiquement par la céramique. Il y a pour chaque époque et période des dispositions communes et des particularités locales. A Toulouse, les sépultures du deuxième âge du fer, en puits ou en fosses et multiples, rappellent celles rencontrées dans plusieurs localités de la Gaule, et en Italie dans la région de Bologne. Les unes sont des IIIe et IIe siècles ;

1. Nous n'avons pas à rappeler ici les autres vestiges importants : les constructions et les sculptures ont été étudiées dans *Les Établissements de la plaine de Martres-Tolosanes*. Julien Sacaze a publié en 1884 *Les Inscriptions antiques des Pyrénées*.

les autres, notamment celles à amphores, sont du Ier siècle. La plupart des sépultures à amphores ont été faites dans les puits ou fosses de la période précédente, après enlèvement de tout ou partie du mobilier funéraire. — Tous les modes de sépultures de l'époque romaine existent à Toulouse et dans les autres stations.

Les *monnaies* si variées de Toulouse sont, par leur première émission du moins, les unes antérieures au Ier siècle avant notre ère, les autres postérieures. Les nombreux produits céramiques importés à Toulouse de pays grecs aux IIIe et IIe siècles, démontrent que les monnaies de Marseille, une partie des celtibériennes et les gauloises à la croix ont circulé dans la région dès ces époques.

Une arme d'une sépulture de Castres est du 1er âge du fer. Les bijoux de Fenouillet (env. de Toulouse) et de La Graisses (env. d'Albi) sont, le premier de l'époque marnienne, et les autres du IIIe ou du IIe siècle. Des fibules, des intailles, des boutons émaillés, de grosses perles de verre, trouvées à Toulouse, sont autant de témoins de la civilisation gauloise du Ier siècle, si bien caractérisée à l'oppidum du Mont Beuvray.

II

LES ÉTABLISSEMENTS DES DIFFÉRENTES ÉPOQUES ET PÉRIODES.

ÉPOQUE PROTOHISTORIQUE.

1) *Les établissements d'après les documents archéologiques.*

1er âge du fer. — La stratification archéologique et l'étude des principaux vestiges montrent que Vieille-Toulouse était habité antérieurement au Ve siècle. Les stations de Garin et d'Ayer peuvent être de la même époque que le premier établissement toulousain. Au Ve siècle, il s'est formé à Toulouse, sur la terrasse de Saint-Roch, une nou-

velle agglomération, dont les stations de Saint-Sulpice-la-Pointe, de la plaine de Saint-Gaudens et certaines des environs d'Albi et de Castres sont contemporaines.

2e âge du fer. — Les établissements de l'âge précédent se développent considérablement, surtout à Toulouse et à Vieille-Toulouse, où la civilisation marnienne, la première période monétaire gauloise et le siècle de la conquête ont laissé les vestiges les plus importants. On peut évaluer à 5 ou 6,000 âmes la population groupée à Vieille-Toulouse au siècle qui a précédé notre ère.

2) *Éclaircissements des documents historiques.*

Origines de Toulouse. — A l'époque ibérique, Toulouse était sur les coteaux de Pech-David, près du village de Vieille-Toulouse. Autant qu'on en peut juger par l'industrie céramique et les sépultures, la civilisation procédait de celle de l'âge de bronze.

Au ve siècle apparaissent de nouvelles agglomérations dans la plaine de Toulouse, à Saint-Sulpice-la-Pointe, dans la plaine de Rivière, près de Saint-Gaudens, et aux environs d'Albi et de Castres. On peut donc attribuer à la première invasion des Celtes, dans le sud-ouest de la Gaule, la création ou le développement de ces établissements, ainsi que les transformations industrielles et les modifications des rites funéraires que l'on constate.

Pendant tout le deuxième âge du fer, on suit à Toulouse des manifestations industrielles, qui établissent à la fois des analogies avec les industries contemporaines de la péninsule ibérique et l'influence de la civilisation hellénique s'exerçant par le commerce. — Les grands ouvrages en terre, qui complètent à Vieille-Toulouse une position défensive de 200 hectares de superficie, peuvent être attribués aux Volkes-Tectosages, qui se sont fixés dans la contrée au commencement du IIIe siècle. — Enfin, la prépondérance au IIe siècle du quartier de la plaine, à Toulouse, permet d'y placer le

principal théâtre des événements des années 107 et 106 et le pillage de Cépion.

Contributions à l'étude des civilisations primitives. — Indépendamment des remarques déjà faites, le rapprochement des vestiges de Toulouse de ceux des principales stations de l'Europe occidentale apporte des contributions à l'étude de la civilisation celtique, soit dans les périodes de migration des tribus, soit pendant le développement pacifique des nations qu'elles ont formées.

Les sépultures de la deuxième période du premier âge du fer à Toulouse sont un nouvel anneau de la chaîne qui se développe du Danube aux Pyrénées, en jalonnant la trajectoire de la première invasion celtique du sud-ouest de la Gaule, avec ses deux objectifs, la Méditerranée à Narbonne et le promontoire pyrénéen sur l'Océan. Cette invasion a amené des transformations profondes de l'industrie et des modifications dans les rites funéraires des indigènes et des envahisseurs. L'analogie des cavités funéraires de Garin et d'Ayer avec celles de Golasecca sur le Haut-Tessin a déjà été signalée; des armes, des bijoux et des poteries complètent le rapprochement.

Dans la première période du deuxième âge du fer, les analogies se poursuivent avec les stations de la Marne et celles de l'Italie septentrionale; dans la deuxième, Toulouse montre au milieu de nombreuses ressemblances avec le Beuvray, des différences qui tiennent à des arrêts de développement de la civilisation celtique, dans une région soumise à la domination romaine, soixante ans avant les autres parties de la Gaule.

ÉPOQUE ROMAINE.

La région comptait quatre cités de peuples, au moins six villes, et de nombreuses agglomérations de villas et de vici. L'étude des ruines et des vestiges de Toulouse et celle des

établissements de la plaine de Martres-Tolosanes, permettent de restituer des éléments importants de la vie romaine dans cette partie de la Gaule.

Agglomérations. — Toulouse était défendu par une haute muraille, avec tours carrées, qui, d'après la construction, a été élevée au Ier siècle. La population de la ville murée et de ses grands quartiers suburbains peut être évaluée de 50 à 60,000 âmes. Les édifices avec façades de marbre, et les riches habitations de la ville et de la banlieue, datent des Antonins, comme le prætorium de Chiragan.

Agriculture. — La vie rurale se manifeste tout entière dans les villas et les vici de la plaine de Martres-Tolosanes. Chiragan devient désormais le type des grands domaines du sud de la Gaule ; les villas qui l'entouraient sont de moindre importance. Ces divers établissements font connaître à la fois les exploitations rurales de la Gaule romaine et la vie fastueuse de leurs maîtres, ainsi que l'organisation de la propriété moyenne ; on y retrouve nombre de dispositions indiquées par Vitruve et par Varron. Les vici étaient occupés par la plèbe rurale, petits propriétaires et colons, dont l'existence est rappelée par les monuments lapidaires de la région.

Industrie. — L'enceinte de Toulouse, l'amphithéâtre de la Flambère et le prætorium de Chiragan, font ressortir les particularités de la construction romaine dans la région. — C'est la décoration de Chiragan qui a permis de rapporter au milieu du IIe siècle, l'inscription de Marignac relatant le développement complet des carrières de marbre de Saint-Béat. — Au milieu des autres vestiges, la céramique des diverses périodes de l'Empire est largement représentée à Albi, Montans, Martres, Toulouse et les autres stations.

Religion. — La décoration sculpturale de Chiragan renferme les images de tous les cultes professés aux trois premiers siècles de l'Empire. En effet, on trouve dans les médaillons d'un Ensemble, les grands dieux gréco-romains,

accompagnés de dieux secondaires, Esculape, Hygie et Hercule, et des divinités orientales.

Avec la triade égyptienne et les compositions se rapportant aux philosophes grecs, ces sculptures forment une iconographie qui reflète le syncrétisme des hautes classes de la société romaine sous les Antonins et les Sévères, à une époque où les petites gens honoraient encore les dieux gaulois plus ou moins romanisés.

L'art. — On retrouve dans les sculptures de Chiragan la formule décorative de la villa d'Hadrien, complétée toutefois par les images des divinités favorisées sous les empereurs des IIe et IIIe siècles. Si de grandes compositions, en marbre du pays, ont été exécutées sur place par des praticiens étrangers à la région, les autres figures : statues et statuettes à sujets mythologiques, politiques, de genre et d'animaux, et bustes-portraits, toutes en marbres grecs et d'Italie, ont été apportées des grands centres artistiques de l'Empire, où se faisaient les copies, les réductions, les rappels d'œuvres du grand art, de l'art hellénistique et de l'art gréco-romain, que réclamait la haute culture de l'aristocratie ; tandis que des productions locales, le plus souvent de médiocre valeur, satisfaisaient le besoin d'imitation des classes moyennes peu éclairées.

Sépultures. — Des sépultures des deux rites existent en grand nombre à Toulouse, à Martres et dans d'autres stations. Nulle part, il n'a été rencontré de puits et de fosses renfermant à la fois des débris préromains et romains, comme à Beaugency et au Bernard (Vendée). Mais l'étude de la nécropole de Saint-Roch, à Toulouse, ne permet plus de douter que les sépultures en question, qui étonnaient les archéologues, il y a quarante ans, ont utilisé, à l'époque romaine, des cavités funéraires gauloises, les *scrobes profundæ* de Silius Italicus.

LIVRES OFFERTS

M. Hartwig Derenbourg a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à notre Compagnie les études « d'érudition orientale » provoquées par le jubilé du professorat de D. Francisco Codera, *Homenaje* de ses amis et de ses admirateurs. L'école d'arabisants de Madrid au xixe siècle a été fondée par D. Pascual de Gayangos, qui, en 1874, abandonna spontanément sa chaire d'arabe à l'Université de Madrid pour aller étudier et cataloguer à Londres les manuscrits espagnols du Musée Britannique. A la suite d'un concours, sa succession en déshérence fut attribuée à Codera, un nouveau venu dans la science orientale, qui, brillant élève de Gayangos pour l'arabe, avait débuté par l'enseignement du grec aux Universités de Grenade et de Saragosse. N'est-ce pas ainsi qu'au Collège de France, Stanislas Julien suppléa Gail avant de succéder à Abel Rémusat? Codera vient à son tour de se retirer en partageant son sceptre entre deux de ses disciples les plus distingués, D. Julián Ribera et D. Miguel Asín y Palacios. Le volume collectif, que je suis chargé de vous offrir, ouvre par une belle introduction sur le *professor emeritus* par le savant doyen de l'Académie de l'Histoire de Madrid, aussi réputé comme arabisant que comme ingénieur, mon vénéré ami et confrère, le sénateur D. Eduardo Saavedra.

« La plupart des contributions apportées à ce beau livre émanent d'Espagnols et montrent la vitalité, de plus en plus intense, des études arabes sur la terre dont la capitale inaugurera bientôt, si Allâh et le budget le veulent, un *Centro arabista*.

« La France et l'Algérie se sont associées à cette manifestation scientifique par des articles signés Louis Barrau-Dihigo, René Basset, Hartwig Derenbourg, Edmond Fagnan, Léon Gauthier, Octave Houdas. »

M. Hartwig Derenbourg a la parole pour un second hommage :

« M. Edmond Fagnan, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger, au nom duquel je vous ai présenté en 1901 l'*Histoire de l'Afrique et de l'Espagne intitulée Al-Bayâno 'l-mogrib, traduite et annotée*, tome I (voir *Comptes rendus* de 1901, p. 552), offre par mon entremise à l'Académie le tome second de son excellente traduction française. L'auteur arabe, Ibn Al-'Adhârî, ou Ibn-Al-'Idhârî, comme d'autres prononcent, naquit à Marrâkousch (Maroc) au xiiie siècle de

notre ère. C'est à peu près tout ce que nous savons de lui et je me demande par quel scrupule M. Fagnan a banni son nom du titre. Or sa paternité est authentique, ainsi qu'il appert des nombreuses citations que lui ont empruntées les historiens postérieurs de l'Afrique et de l'Espagne. Ils ont passé par sa compilation informée et précise pour remonter à des sources antérieures dont seule elle a maintenu l'accès. L'intérêt historique des deux fragments conservés dans l'*unicum* de Leide et publiés de 1848 à 1883 par Dozy, rend plus sensible la perte du reste. Le tome deuxième commence par la conquête musulmane de l'Espagne en 92 (711), s'étend sur les khalifes Omayyades de Cordoue et est interrompu brusquement en 387 (997) sous le règne de Hischâm II, fils d'Al-Ḥakam II. La narration est brève, sèche, exacte, instructive, lorsqu'elle n'est pas agrémentée inutilement par l'insertion de hors-d'œuvre en prose rimée.

« On peut utiliser en pleine sécurité la belle collection des traductions que M. Fagnan a publiées depuis 1893, six volumes consacrés à l'histoire du Magreb et de l'Espagne. L'Afrique septentrionale tient une trop large place dans nos préoccupations actuelles pour que la science française ne doive pas une vive reconnaissance aux efforts continus et heureux d'un arabisant aussi modeste qu'érudit. »

M. Cagnat offre à l'Académie, de la part de M. Toutain, un article qu'il vient de publier dans le *Dizionario epigrafico* de M. de Ruggiero. Il a pour titre *Gallia-Galliae*. M. Toutain y a résumé toutes nos connaissances sur la Gaule, son histoire et son administration à l'époque impériale, surtout d'après les inscriptions.

M. S. Reinach offre à l'Académie le tirage à part d'un article intitulé : *Esquisse d'une histoire de la collection Campana* (Paris, 1905, in-8°; extr. de la *Revue archéologique*).

M. Omont dépose sur le bureau de l'Académie une brochure dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Rapport sur la Bibliothèque nationale fait à la Commission d'instruction publique de la Convention nationale en 1794-1795* (Paris, 1905, in-8°; extr. de la *Revue des Bibliothèques*).

M. John Evans, correspondant de l'Institut, adresse à l'Académie une brochure intitulée : *Rare or unpublished Coins of Carausius* (London, 1905, in-8°; reprinted from the *Numismatic Chronicle*).

SÉANCE DU 26 MAI

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

M. Roujon, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, écrit à l'Académie pour l'informer que M. Chaplain, de la sectiou de gravure, a été désigné pour faire partie de la Commission des inscriptions et médailles, en remplacement de M. Guillaume, décédé.

M. P. Gauckler adresse à l'Académie, par l'entremise de M. Héron de Villefosse, la copie et la photographie d'une inscription latine récemment découverte à la zaouia de Sidi-Mohammed-ech-chaffaï, près de l'Aïn-el-Menchia, à dix kilomètres à l'ouest de Thala.

PRO SALVTEM
DOMINI NOSTRI
CVLTORES·IOVIS
OPTIMI MAXIMI
PAGANICVM SVM SV
A PQNIA FECERVNT
MAGISTRI V.... ’TVCI

Larg., 0 m 40; haut., 0 m 25; épaisseur, 0 m 08. La pierre a été transportée au Musée de Sousse par les soins de M. Gresse, ingénieur des ponts et chaussées.

M. Héron de Villefosse fait observer que le texte n'est peut-être pas complet, car l'encadrement qui règne à la partie supérieure et sur les côtés n'existe pas à la partie inférieure; en tout cas il ne peut pas manquer plus d'une ligne. Le texte n'est pas antérieur au IIIe siècle; la forme du G dont la boucle inférieure est retournée et tombante lui donne l'apparence d'un S. Il faut

remarquer PQNIA pour PECVNIA. Le nom géographique qui terminait la ligne 7 est malheureusement mutilé; on peut songer à [a]PTVCI, en se rappelant qu'il y avait dans la province proconsulaire une localité dont l'ethnique *Aptucensis* nous est connu[1].

L'intérêt de l'inscription réside dans cette mention géographique et aussi dans le mot PAGANICVM qui est employé ici substantivement pour désigner un édifice public à l'usage des habitants de ce petit endroit, une sorte de chapelle rurale, réservée probablement aux réunions des *cultores Jovis*.

Deux inscriptions trouvées à l'Henchir Djezza, l'antique Aubazza, publiées par notre confrère M. R. Cagnat, nous ont déjà fait connaître le mot *paganicum* employé en Afrique dans un sens analogue. On a conjecturé, à cause du contexte, qu'il s'agissait à Aubuzza d'un établissement de bains public[2].

Le même mot semble se retrouver dans une inscription découverte en Italie, à Pedergnaga, entre Crémone et Brescia; elle est conservée aujourd'hui au musée de cette dernière ville[3]. Il s'agit d'une dédicace faite par deux personnages, le père et le fils; le texte ajoute :

ARAS·SEPTE·POSVERVNT
PAGANIC PAGI FARRATIC

On a transcrit, avec un point de doute, *aras septe*(*m*) *posuerunt paganic*(*as?*). Il paraît plus probable que l'abréviation PAGANIC désigne aussi le *paganic*(*um*) du *pagus Farratic*(*anorum*). Notons que la dédicace est faite en l'honneur de Jupiter. Une inscription d'Assise mentionne un Jupiter *paganicus*[4].

M. Lair, au nom de la Commission du prix Prost, donne lecture du rapport suivant :

« La Commission chargée de l'examen des ouvrages présen-

1. Morcelli, *Afr. christ.*, I, 77.
2. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 16367 et 16368.
3. *Corp. inscr. lat.*, V, 4148.
4. *Corp. inscr. lat.*, XI, 5375.

tés pour le prix Prost à décerner au meilleur travail sur Metz et les pays voisins, a partagé le prix de la manière suivante :

600 fr. à M. Le Sort, archiviste de la Meuse, pour son livre *Les chartes du Clermontois conservées au Musée Condé, à Chantilly, 1069-1359* (Paris, 1904, in-8°);

600 fr. à M. Émile Duvernoy, ancien élève de l'École des chartes, pour son ouvrage : *Le duc de Lorraine Mathieu Ier*, 1139-1176 (Paris, 1904, in-8°). »

M. Maxime Collignon donne lecture d'une note sur les fouilles exécutées à Apollonie du Pont par M. Degrand, consul de France à Philippoli (Bulgarie)[1].

M. Ferrero lit un mémoire sur les origines de la guerre des Gaules. Il remarque que dans son premier livre des Commentaires César n'explique point pourquoi, aussitôt la paix conclue avec les Helvètes, il déclara la guerre à Arioviste, qu'il avait lui-même nommé, l'année précédente, ami et allié du peuple romain. Il remarque, en outre, que César donne deux explications différentes et contradictoires de l'émigration des Helvètes et de la guerre qu'il leur fit. M. Ferrero en conclut que César a voulu dissimuler qu'il avait débuté dans la politique gauloise par une grave erreur. Il voit dans l'émigration des Helvètes une tentative du parti national éduen pour renverser la domination d'Arioviste, et dans la guerre que César fit aux Helvètes une satisfaction donnée à l'opinion publique de l'Italie qui, n'entendant rien aux affaires gauloises, voyait dans les Helvètes de nouveaux Cimbres et Teutons. M. Ferrero ajoute cependant que cette guerre de César contre les Helvètes fit une telle impression dans toutes les nations gauloises, que César, pour ne pas rester isolé au milieu de la Gaule, se décida à faire la guerre à Arioviste, allant ainsi résolument au-devant des dangers que pouvait présenter une guerre contre un allié de la veille.

Dans sa séance du 19 mai, l'Académie, sur la proposition de sa Commission des Antiquités nationales et sur le rapport de

1. Voir ci-après

M. Léopold Delisle, a approuvé le texte de la lettre ci-contre, qui a été adressée en son nom au Ministre de l'instruction publique et au sous-secrétaire d'État chargé de la direction des beaux-arts.

Monsieur le Ministre,

L'Académie des inscriptions et belles-lettres croit remplir un devoir en appelant, par votre haute entremise, l'attention des pouvoirs publics sur les dangers que les édifices actuellement affectés au culte pourraient courir, sous le régime de la séparation des églises et de l'État, si le texte même de la loi n'édictait pas des prescriptions qui assureraient efficacement la conservation et l'entretien de ces bâtiments. Beaucoup de ceux-ci, sans avoir pu être classés comme monuments historiques, ont une réelle valeur d'art ou se recommandent par des souvenirs qu'il importe de ne pas laisser périr. Dans maints d'entre eux se trouvent encore nombre d'objets mobiliers fort importants comme œuvres d'art ou comme pièces documentaires, tableaux, sculptures, orfèvreries, émaux, tissus, broderies, manuscrits et anciennes impressions liturgiques, registres et actes divers.

Des mesures devraient être prises, dès maintenant, pour préserver de toute atteinte des édifices dont la démolition ou l'affectation à d'autres usages que ceux auxquels ils étaient destinés seraient infiniment regrettables. Il y aurait aussi à protéger beaucoup d'objets mobiliers contre des dilapidations, des aliénations et des mutilations auxquelles ils seraient exposés dans le cas où l'État paraîtrait indifférent au sort du précieux dépôt qu'il va remettre en d'autres mains. A coup sûr, de nombreux actes de vandalisme seraient commis si, dans la loi qui s'élabore, il n'était pas tenu compte de l'intérêt archéologique, artistique et historique que présentent les bâtiments et le mobilier des églises et de leurs dépendances. Ces bâtiments et ce mobilier constituent un fonds de richesses nationales qui, par malheur, a déjà subi des pertes fort regrettables. Il serait barbare de ne pas défendre et sauver ce qui en subsiste.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a reçu du Gouvernement, par les décrets et ordonnances qui l'ont instituée, la mission de veiller sur nos antiquités nationales, et le soin de s'en occuper plus particulièrement a été dévolu à une commission spéciale, la *Commission des Antiquités de la France*. Depuis 1821, un crédit lui est alloué par le budget pour récompenser des travaux qui portent sur la

recherche et l'étude de nos antiquités. Tout récemment, notre Compagnie a été autorisée à accepter un legs qui lui permettra, dans quelques années, de concourir par ses propres ressources à la conservation d'édifices menacés de tomber en ruines.

A ce titre, l'Académie des inscriptions se sent autorisée par son institution même et par tout son passé à émettre le vœu que j'ai l'honneur de vous transmettre aujourd'hui. Ne doutant pas de la sollicitude que vous inspirent des monuments qui, jusqu'à présent, ont dépendu de services auxquels vous commandez, notre Compagnie vous sera reconnaissante de vouloir bien insister, dans les délibérations de la Commission et dans celles du Parlement, sur la gravité des périls qu'elle vous signale et sur l'urgence des mesures qu'il importe de prendre en vue de les éviter ou tout au moins de les atténuer.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Signé : G. Perrot.

COMMUNICATION

NOTE SUR LES FOUILLES EXÉCUTÉES A APOLLONIE DU PONT, PAR M. DEGRAND, CONSUL DE FRANCE A PHILIPPOPOLI, PAR M. MAXIME COLLIGNON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Dans son rapport sur les travaux exécutés ou encouragés à l'aide des arrérages de la fondation Piot, notre confrère M. Pottier a rappelé qu'une subvention avait été accordée à M. Degrand, consul de France à Philippopoli, en vue de fouilles à poursuivre sur l'emplacement de l'ancienne Apollonie du Pont[1]. M. Degrand s'est acquitté de sa mission et il a adressé à l'Académie un rapport détaillé, accompagné de photographies et de relevés. Cette note a pour objet d'indi-

1. *Comptes rendus*, 1905, p. 50.

quer les résultats essentiels de l'exploration entreprise au cours de l'année 1904. A la suite de divers incidents, elle a dû être suspendue, puis reprise dans des conditions moins favorables. Ce sont donc des résultats forcément incomplets qu'expose le rapport de M. Degrand.

On sait qu'Apollonie du Pont, appelée Sozopolis après le IIIe siècle de notre ère, était une colonie milésienne fondée vers 609 sur la côte thrace du Pont-Euxin. L'emplacement en est aujourd'hui marqué par la ville bulgare de Sizebol, qui s'élève sur un promontoire, dans la partie sud de la baie de Bourgas. Deux îles sont situées au nord de cette pointe, celle de Saint-Kyriakos, la plus rapprochée de la côte, et celle de Saint-Johannes. Non loin de Sizebol, la région qui s'étend à l'est et au sud est semée de *tumuli* qui indiquent la place d'anciennes nécropoles. M. Degrand s'était proposé d'explorer : 1° la région des *tumuli*; 2° les deux îles où il espérait trouver des vestiges du premier établissement des colons milésiens.

Les tumuli. — A une heure de cheval de Sizebol, au lieu dit Kolokithias, sur une falaise, se trouve une dizaine de tertres de dimensions variées, dont plusieurs avaient été fouillés en 1896. M. Degrand s'est attaqué à ceux qui restaient inexplorés, et, sur deux points seulement, les recherches ont été poursuivies avec succès. On a trouvé des vases de terre cuite, des vases en bronze et un objet en terre cuite assez grossière, où il faut sans doute reconnaître l'imitation d'un esquif avec ses bancs[1]. Des objets analogues avaient été trouvés dans les *tumuli* fouillés antérieurement. Ces tertres étaient tous dressés de la même façon, et entourés à leur base d'une muraille circulaire en pierre.

Dans une autre région, au sud de Sizebol, se trouve le grand *tumulus* de Mapès Moghila, appelé par les Turcs Kissir Mihaïl Tépé. Mesurant 200 mètres de circonférence

1. Cet objet se trouve aujourd'hui au Musée du Louvre.

à la base, haut de 10 mètres, il était traversé à l'intérieur par deux murailles, auprès desquelles M. Degrand a découvert deux tombes.

Tombe I. — La sépulture consistait en une tombe faite de dalles épaisses, réunies entre elles par des tenons de cuivre rouge scellés au plomb. Ces dalles supportaient « un couvercle en arête, formé de deux fortes pierres grossièrement taillées, mais soigneusement ajustées et aplanies à leur partie supérieure. » C'était sans doute la sépulture d'une femme, si l'on en juge par les objets qui y ont été recueillis : une parure en minces feuilles de cuivre doré, et des boutons en terre cuite également doré. On y a trouvé en outre un petit alabastron d'ivoire, les fragments d'une statuette en terre cuite portant des traces de dorure et une monnaie de bronze d'Apollonie.

Tombe II. — De dimensions plus considérables que la première, cette seconde tombe offrait le même mode de construction. « Sur les dalles du fond se trouvait une sorte de civière faite de deux longs montants de bois, reliés entre eux par un treillis de roseaux sur lesquels étaient les restes du corps. » A la place de la tête, on put recueillir les débris d'une grande couronne funéraire faite de feuilles et de baies de laurier en cuivre doré, fixées à un cercle de bois qu'entourait une bande de plomb. Le reste du mobilier consistait en une étrille de bronze et deux grands alabastres. Les fouilles pratiquées sur d'autres points du *tumulus* n'ont d'ailleurs rien donné, et il semble résulter des recherches de M. Degrand que les tertres de cette région contenaient rarement plus de deux sépultures.

M. Degrand ayant dû suspendre ses fouilles en raison de son état de santé, et des difficultés étant survenues, la suite de l'exploration des *tumuli* n'a pu être poursuivie que sommairement, par les soins de M. Baladjeff. Une tombe a été ouverte dans le *tumulus* de Senetoudias ; elle contenait des vases peints du style attique du IVe siècle, notamment un

fragment de lécythe aryballisque à figures rouges avec dorure, dont le style rappelle celui de certains vases trouvés dans la Russie méridionale[1].

2° *Les îles*. — Suivant une tradition locale, suggérée par un passage de Strabon, les colons milésiens auraient fondé leur premier établissement dans une île (εἶτ' Ἀπολλωνία... ἄποικος Μιλησίων, τὸ πλέον τοῦ κτίσματος ἱδρυμένον ἔχουσα ἐν νησίῳ τινί, Strabon, VII, p. 319). C'est là qu'ils avaient consacré à Apollon un temple où se dressait la statue colossale du dieu exécutée en bronze par le sculpteur athénien Calamis, et transportée plus tard au Capitole par Lucullus[2].

Guidé par la préoccupation de retrouver les vestiges du temple, M. Degrand a exploré les deux îles voisines de Sizebol, Saint-Johannes et Saint-Kyriakos. La première est de beaucoup la plus étendue ; mais elle est éloignée de la terre ferme, et la direction des vents qui règnent rend souvent les communications difficiles. « Dans cette île, écrit M. Degrand, je n'ai trouvé que les ruines de l'église byzantine de Haghios Johannes, assez grossièrement construite en briques, et, non loin de là, une citerne dont la voûte est soutenue par deux arceaux. On assure qu'on y découvrirait des vestiges nombreux de l'époque byzantine; mais les recherches seraient difficiles et coûteuses. »

C'est donc sur la petite île de Saint-Kyriakos qu'il y avait lieu de concentrer l'effort. Elle ne mesure que 250 mètres de longueur, et le sol antique est généralement atteint à une profondeur de deux mètres. Les fouilles y sont donc relativement faciles. Malheureusement l'île a été depuis longtemps exploitée comme une carrière de matériaux pour les constructions de la ville moderne : d'autre

1. Cf. pour la forme du vase, *Antiquités du Bosphore cimmérien*, pl. LXII et pl. LVIII, 6, 7.

2. Voir les textes cités dans Pauly-Wissowa, *Realencyclopaedie*, s. v. *Aphrodisias*, et la monographie de Kleinsorge ; *De civitatum graecarum in Ponti Euxini ora occidentali sitarum rebus*. Halle, 1888.

part, la légende suivant laquelle le trésor de Lysimaque y aurait été enfoui a provoqué souvent des recherches clandestines faites par les habitants du pays.

M. Degrand a commencé par diriger ses fouilles du côté de la pointe occidentale de l'île. Au point le plus rapproché



Fouilles d'Apollonie du Pont (Bulgarie).

de la côte, il a mis à découvert un escalier s'élevant à une hauteur d'environ 6 mètres, et aboutissant à une plate-forme en pierre calcaire grossièrement taillée comme les marches. A peu de distance de là, il a trouvé, dans une fosse rem-

plie de cendres, de charbon et d'os d'animaux calcinés, une série d'objets. D'abord un morceau de plaque en terre cuite sur lequel est représenté un griffon aux ailes recoquillées ; puis une série de fragments de reliefs en terre cuite, du style archaïque du VIe siècle. Le principal de ces fragments appartient aujourd'hui au Musée du Louvre. Il montre deux guerriers se dirigeant vers la droite. Le premier, portant une cuirasse à épaulières, tient d'une main sa lance et de l'autre un objet qui ressemble à une courroie enroulée sur elle-même. La bouche largement ouverte, il paraît pousser le cri de guerre. Le second personnage, qui se dirige dans le même sens, souffle dans une trompette ; armé comme le précédent, il tient sa lance de la main droite, et porte son bouclier suspendu derrière le dos. La stèle bien connue trouvée à Sizebol, et qui représente un personnage nommé Anaxandros, a déjà démontré qu'au VIe siècle Apollonie était comme une province de l'art ionien[1]. Voici un monument nouveau qui relève également de l'archaïsme ionien. On peut le rapprocher de la plaque de terre cuite du Cabinet des Médailles[2] dont M. Joubin a défini le caractère ionien, en le comparant à un bas-relief en marbre de Cyzique[3]. Enfin, dans la même fosse, on a recueilli de nombreux fragments de statuettes en terre cuite, parmi lesquels le buste d'une divinité féminine tenant un oiseau, qui rappelle le type connu de l'Aphrodite à la colombe.

A l'autre extrémité de l'île, M. Degrand a découvert un dallage en larges tuiles plates, s'étendant sur une longueur de 10 mètres, avec 4 mètres de largeur, et aboutissant à un bloc cubique en pierre taillée qui mesure 0 m 50 sur chaque face. Dans cette région, on n'a trouvé que des vases contenant des cendres, des fragments de tuiles dont l'un porte un timbre avec la tête d'Apollon et l'inscription ΑΠΟ, un frag-

1. *Jahrbuch des arch. Inst.*, 1902, pl. I, et *Arch. Anzeiger*, 1896, p. 136.
2. *Gaz. arch.*, VIII, pl. 49; Babelon, *Cabinet des antiques*, pl. IV.
3. *Bull. de corresp. hellénique*, 1891, p. 493-496.

ment de frise en terre cuite orné d'oves, des débris de figurines et des lampes. Dans la partie de l'île faisant face à la terre ferme, se trouvent des tombes antiques orientées sans ordre et analogues à celles du *tumulus* de Mapès.

Tels sont les résultats essentiels de l'exploration de M. Degrand. Ils n'ont pas complètement répondu à ses espérances. Toutefois ils permettent de formuler des conclusions vraisemblables sur l'emplacement de la ville antique. Suivant M. Degrand, l'île de Saint-Kyriakos a dû être le lieu de débarquement des colons milésiens, et il est probable que là se trouvait effectivement le temple d'Apollon. L'escalier découvert dans les fouilles était destiné à faciliter les communications entre l'île et la terre ferme, et peut-être se prolongeait-il par une digue. Mais, en raison de ses petites dimensions, l'île ne pouvait se prêter au développement d'une ville aussi prospère que le fut Apollonie. Les colons durent s'établir de bonne heure sur la terre ferme, et c'est là que grandit la ville antique. C'est sur l'emplacement de Sizebol qu'il faudrait, au prix de fouilles fort coûteuses, en chercher les vestiges.

SÉANCE DU 2 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT, VICE-PRÉSIDENT.

M. Daumet, membre de l'Académie des beaux-arts, donne lecture du rapport suivant :

« M. Bigot, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, a entrepris pour son dernier envoi un travail considérable de restauration du Grand Cirque, au côté méridional du Palatin. Après des études préliminaires, il a pu commencer des fouilles

avec la somme très restreinte qu'accorde l'État pour ces sortes de recherches. L'Académie des inscriptions et belles-lettres intéressée aux recherches archéologiques a, sur la proposition de plusieurs de ses membres, alloué un premier subside sur les fonds du legs Piot à M. Bigot, ce qui lui a permis de faire opérer des sondages avec l'assentiment et le concours bienveillant du Gouvernement italien. Des galeries souterraines creusées à 8 mètres de profondeur sous la via Santa Sabina et sous les terrains de l'usine à gaz contiguë à cette voie, qui occupe l'emplacement du Circus Maximus, ont fait connaître qu'antérieurement à la construction de ce cirque le fond de la vallée qui sépare le Palatin de l'Aventin était pourvu de constructions plus anciennes. Une chance heureuse a fait aussi connaître que des parties du cirque subsistent trois massifs de construction dont les revêtements en marbre sont encore en place. Leurs moulurations sont de l'époque impériale. Ces massifs ont été relevés géométriquement; ils semblent se combiner comme constituant une partie des « carceres » d'extrémité du cirque. Les dessins en ont été adressés par M. Bigot à notre confrère M. Pottier, et renseignent à ce sujet; des éboulements causés par les eaux, la proximité des galeries creusées avec les bâtiments de l'usine à gaz ont obligé à suspendre pendant l'hiver les fouilles dont les premiers résultats sont déjà intéressants.

« M. Bigot vient de commencer d'autres sondages qu'il conduira avec l'expérience acquise par ses premiers travaux d'exploration du sous-sol. Une nouvelle allocation lui a été accordée par votre Académie. De son côté M. le sous-secrétaire d'État a bien voulu accorder une année supplémentaire de pension à M. Bigot. Cet artiste va donc se trouver en mesure de continuer des investigations d'un si grand intérêt.

« M. Daumet a demandé dans les derniers jours d'avril dernier des détails sur les nouveaux travaux entrepris. La profondeur atteinte est encore de 8 mètres jusqu'au sol antique, mais l'envahissement des eaux oblige à faire des épuisements. M. Bigot en avait la crainte, car les recherches se font au bas des pentes de l'Aventin. Il demande aux Académies qui s'intéressent aux résultats qu'il poursuit « un crédit de quelques mois », rappelant que les premières fouilles en ont duré cinq mois et demi. A la

date de sa lettre, 1er mai, quinze jours à peine s'étant passés depuis sa nouvelle entreprise, un fragment de voûte a été trouvé.

« Ayons patience, Messieurs, et stimulons le zèle de M. Bigot en lui adressant nos encouragements. »

MM. G. Perrot, Pottier et Cagnat présentent quelques observations à la suite de cette communication.

Le Président annonce que l'Académie, sur la proposition de la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*, a nommé M. l'abbé Chabot et M. Macler auxiliaires de ses travaux.

M. Babelon fait connaître que la Commission du prix Allier de Hauteroche a décidé de partager le prix, en parties égales, entre M. Adrien Blanchet, pour son *Traité des monnaies gauloises*, et M. Svoronos, d'Athènes, pour son ouvrage sur les monnaies des Ptolémées.

M. Chavannes annonce que la Commission du prix Stanislas Julien a décerné, à l'unanimité, le prix au R. P. Léon Wieger, pour son ouvrage intitulé : *Rudiments de parler chinois* (5 vol. in-8°).

M. S. Reinach montre qu'une des faces de l'autel de Savigny (Côte-d'Or) offre l'image de Diane tenant une torche d'une main et deux serpents de l'autre. Or, cette représentation est unique dans l'art antique, et elle correspond exactement à la description d'une statue de la même déesse que Pausanias vit à Lycosura en Arcadie. Comme, d'autre part, plusieurs des divinités représentées sur l'autel de Savigny sont des copies de statues archaïques conservées à Rome, il est probable qu'il existait dans cette ville une vieille Diane arcadienne tenant des serpents. On peut alléguer, à l'appui de cette hypothèse, la part assignée au roi arcadien Évandre dans la légende des origines de Rome et l'identité, reconnue par les anciens, des Lupercales de Rome avec les fêtes dites *Lykeia* de l'Arcadie. Le type arcadien de la déesse tenant deux serpents est lui-même une survivance du motif de la déesse aux serpents dont M. Evans a trouvé des exemplaires à Cnossos

en Crète et qui aurait passé de Crète en Arcadie, d'Arcadie à Rome et de Rome en Gaule.

M. Pottier présente, à ce sujet, quelques observations.

M. Noël Valois commence la lecture d'un mémoire sur la Pragmatique Sanction de saint Louis.

LIVRES OFFERTS

M. Louis Leger présente son volume intitulé : *Souvenirs d'un slavophile* (Paris, 1905, in-16). Cet ouvrage comprend des souvenirs d'enseignement et de voyage. Certains chapitres sont relatifs à l'histoire du Collège de France ; d'autres à l'enseignement de la philologie slave dans les chaires étrangères, notamment à Saint-Pétersbourg et à Moscou. Le volume renferme en outre diverses études qui ont paru au *Journal des Savants* et dont l'une, *Un poème tchèque sur la bataille de Crécy*, a été communiquée à l'Académie. A ce propos, M. Leger annonce que le monument commémoratif de la bataille de Crécy sera prochainement inauguré. Les frais de ce monument ont été couverts par une souscription internationale ouverte en France, en Bohême et dans le Grand-Duché de Luxembourg.

M. Delisle présente au nom de l'auteur, M. G. Clément-Simon, un volume intitulé : *Archives historiques de la Corrèze* (ancien Bas-Limousin), tome II (Paris, 1905, in-8°) :

« M. Clément-Simon a rassemblé une masse considérable de documents originaux sortis de diverses archives privées du Limousin. Il n'a pas seulement le mérite de les avoir sauvés de la destruction : il a tenu à en faire profiter le public ; il fait imprimer les plus importants en les accompagnant de commentaires qui en mettent la valeur en relief. Le volume dont il fait aujourd'hui hommage à l'Académie est en grande partie formé d'épaves du chartrier de la famille de Chanac dont plusieurs membres se sont placés avec leur province, au XIVe siècle, aux premiers rangs de la société féodale et ecclésiastique.

« On y remarque plusieurs pièces très intéressantes relatives au régime des terres, à la condition des personnes, à l'exercice de la justice et aux États provinciaux du Limousin. »

SÉANCE DU 9 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON

Le Président fait la communication suivante :

« J'ai le regret d'annoncer à l'Académie la mort de M. Adolphe Mussafia, décédé, dans sa soixante-et-onzième année, le 7 juin, à Florence, où il était retiré depuis quelques mois. M. Mussafia avait été élu en 1876 correspondant de l'Académie. Jusqu'à ces dernières années, il avait été professeur de langues romanes à l'Université de Vienne, et au moment où il prenait sa retraite, l'empereur d'Autriche l'avait élevé à la dignité de membre de la Chambre des Seigneurs.

« Il fut, avec Gaston Paris et quelques autres, l'un de ceux qui, il y a un peu plus de quarante ans, introduisirent, dans l'étude des langues et des littératures romanes et dans la préparation des éditions de textes du moyen âge, ces habitudes de précision et cette méthode critique qui n'avaient guère été, jusqu'alors, appliquées qu'aux langues classiques de l'antiquité.

« Ses premiers travaux remontent à 1860 environ, et, bien qu'accablé par la maladie, il travaillait encore il y a quelques années. Le dernier numéro de la *Romania* contient un court article de lui ; ce sont des observations critiques sur un ancien poème publié récemment par la Société des anciens textes français.

« M. Mussafia n'a pas fait de gros livres ; son état de santé a arrêté son activité. Ses travaux consistent en une infinité de mémoires, d'éditions de textes français ou italiens peu étendus, de notices de manuscrits, de critiques sur des publications récentes relatives à ses études. La plupart de ses écrits, du moins les plus importants, ont été publiés dans les Comptes rendus de l'Académie de Vienne. D'autres sont dispersés dans les revues d'Allemagne, d'Italie, de France qui ont pour objet les littératures romanes.

« A l'occasion de sa soixante-dixième année, ses amis et ses

élèves lui offraient, le 15 février dernier, une publication collective formée de dissertations philologiques relatives à ses études. Ce suprême hommage a précédé de bien peu l'heure de sa mort. »

Le Président communique à l'Académie, au nom de M. le commandant Lenfant, des renseignements sur l'utilisation et la mise en pratique de la voie fluviale Niger-Bénoué-Mayo-Kabi. Ce sont les conséquences de la mission accomplie par le commandant Lenfant, sous les auspices de l'Académie, à l'aide du legs Benoît Garnier.

M. Viollet présente, à ce sujet, quelques observations auxquelles répond M. Hamy.

M. Clermont-Ganneau a la parole pour une communication :

« L'Égypte nous a livré par milliers des papyrus hiéroglyphiques, araméens, grecs, coptes et même arabes, extrêmement peu de papyrus proprement hébraïques. Je viens de recevoir de M. Clédat le calque d'un papyrus, malheureusement très mutilé, découvert par lui et écrit en beaux caractères hébreux carrés dans le dialecte araméen qui est devenu la langue des juifs après l'exil. De l'examen auquel j'ai soumis ces lambeaux de texte il résulte qu'ils doivent appartenir à une assez longue pièce de comptabilité concernant des livraisons de lupins et autres produits agricoles, avec leur prix indiqué en deniers. Le mot *denier* emprunté au latin, celui du lupin (*thermos*) emprunté au grec, indiquent assez que, quelle qu'en soit la date réelle, ce papyrus ne saurait être, en tout cas, antérieur à l'époque romaine. J'y ai relevé en outre le nom foncièrement juif de *Yohanan* et une formule finale : « j'ai reçu en charge (קבלת עלי) », qui donne au document un caractère de débet. »

M. Hamy donne lecture à l'Académie d'un rapport sommaire envoyé de Mopti par M. le lieutenant Desplagnes, de l'infanterie coloniale, et résumant les résultats de la mission qui lui avait été confiée sur les crédits de la fondation Garnier.

M. Desplagnes a complètement fouillé un grand tumulus à El Ouabedji, établi la distribution géographique des monuments du même genre dans la région du Niger Moyen, décrit un cer-

tain nombre d'ateliers néolithiques dans les îles et sur les berges du grand fleuve, et des monuments de pierre, quelques-uns fort curieux, comme les piliers sculptés en forme de têtes humaines du Tondidarou. Il a relevé enfin un certain nombre d'inscriptions rupestres et rapporté des notes intéressantes et nouvelles sur l'ethnographie et la sociologie des populations primitives des îles du Niger et des montagnes du centre de la boucle, Bozos, Habbès, Tombos, etc.

M. Philippe Berger fait un rapport oral sur le Congrès des Orientalistes auquel il s'était rendu comme délégué de l'Académie.

La réunion du Congrès des Orientalistes et du Congrès des Sociétés savantes à Alger avait amené dans cette ville un grand nombre de membres de l'Institut : MM. Barbier de Meynard, Senart, Héron de Villefosse, Cagnat, Chavannes, etc.

Beaucoup de savants anglais et allemands avaient répondu à l'appel du Comité du Congrès des Orientalistes. On y remarquait aussi beaucoup de cadis et de muftis représentant le monde musulman de l'Algérie.

La section la plus intéressante a été la section musulmane, en raison même du lieu choisi pour le Congrès. Plusieurs savants des Medersas d'Algérie ont fait, soit en arabe soit en français, des communications dont le Coran était le principal objet. M. Barbier de Meynard a entretenu l'assemblée de la prochaine publication du Coran par le gouvernement français et a montré un spécimen de cette édition, annonce qui a été accueillie de la façon la plus favorable par les savants tant musulmans qu'européens.

Les sections d'archéologie musulmane et africaine, la section sémitique où les principaux savants d'Allemagne s'étaient donné rendez-vous, ont aussi donné lieu à d'intéressantes communications.

M. Berger termine en remerciant la municipalité d'Alger de l'accueil fait par elle au Congrès, et en parlant de la fête splendide offerte aux congressistes par le Gouverneur général dans le palais d'été de Mustapha.

M. Jonnart, d'ailleurs, au déjeuner qui a clôturé les Congrès et dont il a fait les honneurs avec une bonne grâce exquise, a parlé dans les termes les plus élevés des services que les études archéologiques et en particulier les études orientales rendaient à l'œuvre de colonisation des trois grandes possessions africaines.

M. Barbier de Meynard a la parole sur le même sujet :

« Je ne veux ajouter que peu de mots à l'exposé très fidèle que M. Berger vient de présenter à l'Académie. Il vous a fait connaître dans son ensemble le fonctionnement des différentes sections du Congrès d'Alger, en voulant bien me laisser le soin de compléter son rapport en ce qui concerne la section musulmane dont j'ai suivi de plus près les travaux.

« D'une façon générale, les résultats du Congrès ont été excellents, dans les limites qu'il faut leur attribuer. Sans doute, pas plus que des Congrès qui l'ont précédé on ne peut attendre de celui d'Alger une puissante impulsion dans le sens de l'avancement des études orientales. Cependant, indépendamment des bonnes relations qui se nouent ou se consolident entre confrères étrangers et des avantages particuliers que chacun peut en attendre pour ses propres travaux, il est incontestable que le Congrès d'Alger a établi une entente plus étroite, plus complète entre les savants d'Europe et ceux de l'Orient ; il est certain que beaucoup des préventions qui existaient de part et d'autre se sont évanouies à la suite de communications plus directes et plus cordiales.

« Ces mêmes cheïkhs, ces cadis, ces savants *muderris* dont l'abord, le premier jour, avait été réservé, je dirai presque hostile, quand ils ont été convaincus de la respectueuse déférence que nous avions pour leur livre sacré et pour leur civilisation, quand ils nous ont entendu reconnaître la supériorité de cette civilisation au moyen âge et les services qu'elle rendit alors à l'Occident, quand ils ont vu que nos études en Europe embrassent de préférence celles qui sont la base de l'enseignement dans leurs Universités, comme la grammaire si compliquée de l'arabe classique, l'exégèse du Coran, leur jurisprudence, leur philosophie et leurs poètes, la glace a été rompue ; ils se sont montrés confiants, expansifs, reconnaissants même de la part que nos Écoles orientales prennent à cette restitution des grandes époques

musulmanes et sont restés convaincus des avantages scientifiques, politiques et sociaux qui doivent résulter de relations scientifiques de plus en plus fréquentes.

« En ce moment surtout, maintenant que des compétitions politiques que je n'ai pas à apprécier ici menacent de porter le trouble dans ces rapports, tout au moins au Maghreb, permettez-moi, Messieurs, d'insister sur l'influence bienfaisante que peuvent exercer en Orient des assises orientales comme celle d'Alger. On a beaucoup abusé, dans ces derniers temps, du mot *pénétration*, on l'a orné d'une épithète optimiste qui ne paraît guère devoir devenir de sitôt une réalité, au moins en ce qui concerne le Maroc. Mais il y a une pénétration que je crois possible et réalisable tôt ou tard, c'est la pénétration des idées, c'est l'échange réciproque de vues et de conversations amicales entre gens d'étude et de bonne foi, aussi bien ceux de nos Universités que ceux des grandes mosquées. On ne sait pas assez en Europe quelle autorité possèdent les docteurs des *medressès* et des Écoles musulmanes, comme celles d'El Azhar en Égypte, de Tlemcen en Algérie, de Fez au Maroc : ils sont les maîtres de l'opinion. Or, du jour où ils seront persuadés que les idées de tolérance et de profond respect pour leurs croyances font du chemin en Europe, ils seront les premiers à renverser les barrières qui les séparent de la civilisation occidentale, et la communauté musulmane tout entière marchera derrière eux.

« Telle est, indépendamment des échanges scientifiques, la tâche qui s'impose dans l'avenir aux Congrès des Orientalistes. Celui qui vient de se réunir à Alger a planté un premier jalon dans cette voie du progrès pacifique, et je crois qu'à ce titre aussi, il mérite une mention bienveillante de la part de l'Académie qui d'ailleurs, en s'y faisant représenter par plusieurs de nos confrères, avait tenu à lui donner une marque de sympathie et de précieux encouragements. »

M. Noël Valois s'occupe non pas tant de démontrer la fausseté de la Pragmatique Sanction dite de saint Louis, ce fameux document si longtemps invoqué en faveur des doctrines gallicanes, et dont les savants s'accordent aujourd'hui à reconnaître le caractère apocryphe, qu'à préciser l'époque de son apparition et de sa composition.

Produit pour la première fois dans l'assemblée de Chartres de 1450, il était déjà connu, vers 1445, de Gérard Machet, évêque de Castres et confesseur du roi; il doit avoir été forgé vers cette date par quelque secrétaire désireux de complaire aux prélats gallicans.

Bien que l'effet produit par l'apparition de ce faux ait été considérable, quelques esprits clairvoyants, notamment dans l'Université, semblent avoir dès le début conçu des doutes sur l'authenticité de l'acte attribué à saint Louis.

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau, au nom du R. P. Delattre, une série de dix figurines de terre cuite, découvertes dans la nécropole punique que notre zélé correspondant explore en ce moment. Neuf de ces figurines ont été trouvées ensemble, en avril 1905, dans la même chambre funéraire; la dixième provient d'une autre sépulture précédemment explorée. Cette dernière figurine représente une femme debout, drapée et voilée, écartant son voile de la main droite et tenant dans la main gauche une corbeille remplie de fruits ou de gâteaux. Le P. Delattre espère que l'Académie voudra bien attribuer ces terres cuites au Musée du Louvre où leur place paraît marquée dans le département de la céramique antique à côté d'autres terres cuites de même provenance.

M. Héron de Villefosse donne ensuite lecture du rapport relatif à cette découverte[1]. Il fait remarquer que la trouvaille du 7 janvier dernier[2] renfermait déjà deux exemplaires de la statuette de femme aux bras étendus, exemplaires sinon identiques au moins analogues. L'un de ces deux exemplaires était privé de ses avant-bras[3]; l'autre avait un bras brisé[4]. Or, dans la trouvaille du mois d'avril, aujourd'hui décrite, le même fait se reproduit : l'un des deux exemplaires (n. IV) était brisé; il a été recueilli à l'orifice du puits d'accès le 18 avril, sept jours avant la découverte, dans la chambre funéraire, de la statuette

1. Voir ci-après.
2. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1905, p. 127 à 134.
3. *Ibid.*, p. 131, n. III.
4. *Ibid.*, p. 131, n. II.

à laquelle il appartient. Il y a là, au moins, une curieuse coïncidence [1]. Ce nouveau groupe de figurines contient aussi *deux* exemplaires, presque semblables, d'une statuette de femme, représentée en état de grossesse, la main gauche sur la bouche et, la main droite levée, écartant le voile qui recouvre sa tête. Le miroir en bronze, orné d'une applique avec une tête de femme en relief, de style grec, est aussi une pièce intéressante : la coiffure de la femme se termine, à l'endroit du chignon, par une longue et large boucle qui tombe de la tête sur le cou.

A cette série de figurines M. Héron de Villefosse ajoute le torse d'une grande figurine peinte qui lui a été remis par le P. Delattre. Ce fragment doit appartenir à une représentation tout à fait analogue à celle qui décore le couvercle du grand sarcophage peint et doré, conservé au Musée Lavigerie. On y reconnaît une femme, coiffée et vêtue de la même façon ; les épaules sont également protégées par une pèlerine formée de trois larges bandes parallèles, vêtement dont le caractère religieux ne semble pas douteux.

M. Héron de Villefosse termine sa communication en remerciant le P. Delattre, en son nom personnel et au nom de tous les membres de l'Académie qui se trouvaient à Tunis le mois dernier, de l'accueil empressé qu'ils ont rencontré près de lui.

1. Sur la statuette de femme aux bras étendus, cf. *Comptes rendus*, 1899, p. 313 ; 1905, p. 131-132.

COMMUNICATION

NÉCROPOLE PUNIQUE DE CARTHAGE.
SÉRIE DE FIGURINES.
COUVERCLE DE BOÎTE A MIROIR. — FIOLE FUNÉRAIRE AVEC INSCRIPTION. — RASOIR.
RAPPORT DU R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE. (AVRIL-MAI 1905).

La présence d'un groupe de figurines dans une tombe punique est relativement très rare.

Depuis la découverte du 7 janvier, nous n'avons rencontré que quatre statuettes plus ou moins brisées et provenant de différentes sépultures. Il nous a fallu arriver aux derniers jours d'avril pour trouver une nouvelle et intéressante série de terres cuites. Au nombre de neuf, presque toutes offrent des types que nous n'avions pas encore rencontrés dans nos fouilles. J'ai eu la bonne fortune de les montrer à M. Héron de Villefosse lors de sa visite à Carthage et je serais heureux de les offrir au Musée du Louvre après qu'elles auront été présentées à l'Académie.

Le puits d'où elles proviennent avait 10 mètres de profondeur et renfermait deux caveaux superposés. Le mobilier funéraire n'offrait rien de particulier en dehors des figurines. Celles-ci furent rencontrées, les unes dans le puits, les autres dans la chambre inférieure.

Plusieurs étaient brisées, et les fragments d'une même pièce furent trouvés, partie dans la cheminée, partie auprès des squelettes. C'est ainsi qu'un bras recueilli le 18 avril presque à l'orifice du puits appartenait à une statuette retirée sept jours plus tard, le 25, de la chambre inférieure.

Voici la description des terres cuites composant cette curieuse série :

I. — Belle figurine, haute de 0 m 167. La base qui est creuse mesure 0 m 12 de longueur et 0 m 04 de largeur. Trou d'évent au revers.

Elle représente une joueuse de lyre, assise de côté sur un siège très élégant dont la traverse horizontale est ornée de griffons affrontés, et dont les pieds sont formés de jambes d'animaux. La tête, de face, rappelle l'art cypriote. Elle ressemble pour l'expression et la parure à la belle terre cuite de Larnaca publiée par M. Heuzey dans ses *Figurines antiques du Musée du Louvre* (pl. XVI, n° 1). La chevelure ondulée, séparée au milieu par une sorte de cabochon, tombe en longues mèches sur les épaules ; les oreilles sont ornées de pendants allongés. La coiffure se compose d'une stéphané à fleurons, de laquelle tombe un long voile qui couvre les jambes et descend jusqu'aux pieds. Le torse nu est d'un modelé remarquable. Des deux mains, elle pince sa lyre dont les extrémités supérieures se terminent en tête de cygne. L'artiste a trouvé le moyen de figurer la main gauche placée derrière la lyre. Les jambes sont croisées vers les pieds qui reposent sur un escabeau.

Cette pièce de plastique, comme le dit M. Heuzey des figurines de Kittion, est assurément de fabrication grecque, et son style se rattache de très près aux productions de la grande époque hellénique.

C'est une véritable œuvre d'art. Elle était peinte, mais il ne reste plus que des traces de l'engobe blanc qui portait les couleurs.

II. — Figurine de prêtresse, en argile rouge-orange. Hauteur, 0 m 135.

Elle représente une femme assise sur un siège à dossier, dont les pieds reposent sur un escabeau. Son vêtement se compose d'une tunique à plis transversaux dont les manches laissent les avant-bras à découvert. La main droite est

abaissée sur le genou tandis que la main gauche repose sur l'épitoge tombant de l'épaule. La tête est entourée d'une sorte de diadème bas formant couronne. Les oreilles portent comme pendants de larges anneaux.

Cette figurine conserve quelques traces de son engobe et des couleurs dont elle était peinte. Elle est creuse, à base béante, avec trou d'évent au revers.

III. — Statuette d'argile rouge, haute de 0 m 156.

Femme assise sur un siège à haut dossier et à bords relevés ; les pieds reposent sur un escabeau. De la main droite abaissée sur le bras du siège, elle porte une patère, et de la main gauche elle tient un grand tympanon. Elle est vêtue d'une tunique et d'un voile descendant de la stéphané qui forme la coiffure. Le bras gauche porte un bracelet ; il est en partie découvert jusqu'à l'épaule. On ne voit rien du bras droit ; la main et le bras doivent se deviner. La tête est petite et les jambes beaucoup trop longues pour la hauteur du torse. Cette femme paraît mal à l'aise dans son grand siège.

Sauf la tête qui est pleine, la figurine est complètement creuse. Le trou d'évent percé au revers est petit. Aucune trace de coloration.

IV. — Statuette de femme aux bras ouverts. Brisée au-dessous des genoux, elle mesure 0 m 25 de hauteur.

C'est le type ordinaire déjà connu, au visage rond, aux traits accentués, les oreilles ornées de longs pendants, la tête couronnée de la stéphané avec double gaine descendant sur les reins. Les plis de la tunique sont symétriques et, de la ceinture, pend une longue bande d'étoffe qui devait atteindre les pieds. Les bras sont brisés à la hauteur de la saignée.

V. — Femme aux bras tendus. Hauteur, 0 m 27.

Cette curieuse terre cuite représente une femme, les bras fortement tendus à la hauteur des épaules. Les avant-bras paraissent nus. Les mains, ornées de bracelets, sont pleines

et percées comme pour l'introduction d'une tige. Leur écartement est de 0 m 26. Cette femme est vêtue d'une tunique à plis serrés, verticaux et légèrement ondulés. Le vêtement laisse à découvert le bas des jambes et les pieds qui posent sur une base à peu près carrée, haute de 0 m 008. La tête porte une chevelure ondulée qui tombe des deux côtés du cou derrière les épaules. Les cheveux conservent une teinte jaune et devaient être dorés. La bouche était peinte en rouge. L'engobe blanc est seul demeuré par places sur la face de la statuette.

Cette terre cuite diffère des autres représentations analogues par les détails du vêtement et par la largeur des épaules. Elle est creuse et porte au revers un petit trou d'évent. Un des avant-bras de cette statue fut trouvé dès le début de l'exploration du puits, tandis que la statuette elle-même fut rencontrée dans l'intérieur de la chambre funéraire inférieure.

VI. — Figurine d'argile rougeâtre, haute de 0 m 12.

Femme debout, en état de grossesse avancée, vêtue d'une tunique talaire avec ceinture, la tête recouverte d'un voile.

Elle a la main gauche appliquée avec aisance sur la hanche, tandis que de la main droite elle écarte son voile, faisant le geste nuptial.

La statuette est creuse, à base béante. Petit trou d'évent au revers.

VII. — Figurine de femme, haute de 0m 107, dans la même attitude que la précédente, et aussi dans l'état de grossesse; mais d'argile plus fine, d'un travail plus soigné et plus détaillé. L'expression du visage trahit la mauvaise humeur.

La face est encadrée d'une chevelure négligée, tombant en longues tresses sur le devant des épaules. Cette femme est vêtue d'une tunique serrée au-dessous des seins par une épaisse ceinture. Elle a la main gauche sur la hanche, tandis que de la droite elle écarte son voile avec une certaine

désinvolture. Le poids du corps pose sur la jambe gauche. La jambe droite est légèrement pliée.

Contrairement à ce qui a été constaté sur les autres figurines, le revers de cette terre cuite a été modelé. L'artiste y a fait figurer les plis de la tunique et du voile. De plus, il n'y a pas de trou d'évent, en dehors de la base qui est béante. Cette statuette provient assurément d'une fabrique qui, jusqu'à présent, nous a fourni peu d'échantillons.

VIII. — Tête d'homme barbu, en argile rouge. Hauteur, 0 m 07. Le fragment entier mesure 0 m 095 ; il appartient à une pièce deux ou trois fois plus grande.

Les traits de cette tête barbue sont assez accentués. Le nez est fort ; l'épaisse chevelure, la barbe proéminente, les moustaches tombantes sont colorées en brun ; les lèvres sont fortes et rouge-pourpre ; l'oreille droite porte comme pendant un gros anneau.

Le revers de cette terre cuite est plat. Des débris montrent que le personnage était représenté assis sur un siège à large dossier et qu'il portait du côté gauche une épitoge. Ce devait être un prêtre.

IX. — Tête de même style que la précédente. Hauteur 0 m 17.

Sur un long cou, ou plutôt sur un support cylindrique, à base évasée, haut de 0 m 08 au moins, s'élève une tête imberbe, au profil grec, aux traits assez accentués, d'un bon modelé, surmontée d'une sorte de diadème bas sur lequel court horizontalement une branche de laurier ou d'olivier. Les cheveux forment sur le front une ligne de boucles. L'oreille droite est ornée d'un pendant en forme d'anneau ; le pendant de l'oreille gauche est brisé.

Cette tête était peinte, mais il ne reste que des traces de l'engobe. Elle est creuse, ainsi que son support, mais elle ne porte pas de trou d'évent au revers. Cette pièce me paraît de même fabrication que la tête barbue trouvée en même temps.

Cette curieuse et très rare série de figurines, offrant des variétés de style et de fabrication, trouvée dans une sépulture punique du IVe au IIIe siècle avant notre ère, mérite, je crois, l'attention des savants. Aussi suis-je heureux d'en faire don au Musée du Louvre, avec une statuette de Cérès provenant d'une autre tombe.

Comme je l'ai dit au début de cette note, le puits et la chambre, en dehors de ce précieux groupe de terres cuites, n'offraient rien de particulier dans le mobilier funéraire. Ce mobilier, on le sait, se compose à peu près toujours des mêmes éléments.

X. — Le 3 mai, j'avais l'honneur et le plaisir d'accompagner M. Héron de Villefosse à notre chantier de fouilles. On venait d'arriver au fond d'un puits de 18 mètres et la chambre n'avait pas encore été touchée. Nous y descendîmes, M. Héron de Villefosse et moi. De grandeur moyenne, cette chambre n'avait qu'une seule auge creusée au milieu entre deux banquettes. L'auge et les banquettes avaient reçu chacune un cadavre qu'entouraient les poteries et les objets ordinaires. Voici l'inventaire du mobilier :

Douze urnes à queue ; huit lampes bicornes et trois patères ; trois lampes de forme grecque ; quatre tasses à anses horizontales ; un grand unguentarium et une petite marmite.

Comme objets de bronze : deux miroirs, cinq petits anneaux à goupilles avec disque d'applique ; un anneau simple et trente-cinq monnaies ;

Une paire de ciseaux en fer et un clou ;

Trois lamelles d'os sans gravure ; trois autres lamelles d'os, découpées, portant, tracé à la pointe, un personnage debout, une coupe à la main ;

Quatre amulettes ;

Deux cauris ;

Deux grains de collier.

L'exploration avait été faite un peu à la hâte, pour profiter de la présence de M. Héron de Villefosse. Après notre départ, en dégageant avec soin les parois et les angles de



Nécropole punique de Carthage. — I. Couvercle de boîte à miroir.

l'auge, on trouva encore une patère, une bague de bronze, une monnaie, deux morceaux de soufre, deux amulettes, un grain de collier, une pastille de verre, un cristal de roche, enfin un superbe couvercle de boîte à miroir.





Nécropole punique de Carthage.
II. Vase funéraire carthaginois avec inscription.

Sur le côté extérieur, le disque de bronze (diam. 0 m 16) porte en fort relief une belle tête de femme, tournée à gauche : c'est encore une pièce d'art grec. On dirait un portrait, tant il y a d'expression dans cette figure. Les traits sont fins, le cou dégagé, la chevelure bien détaillée ; un petit disque d'argent étoilé orne l'oreille (fig. I).

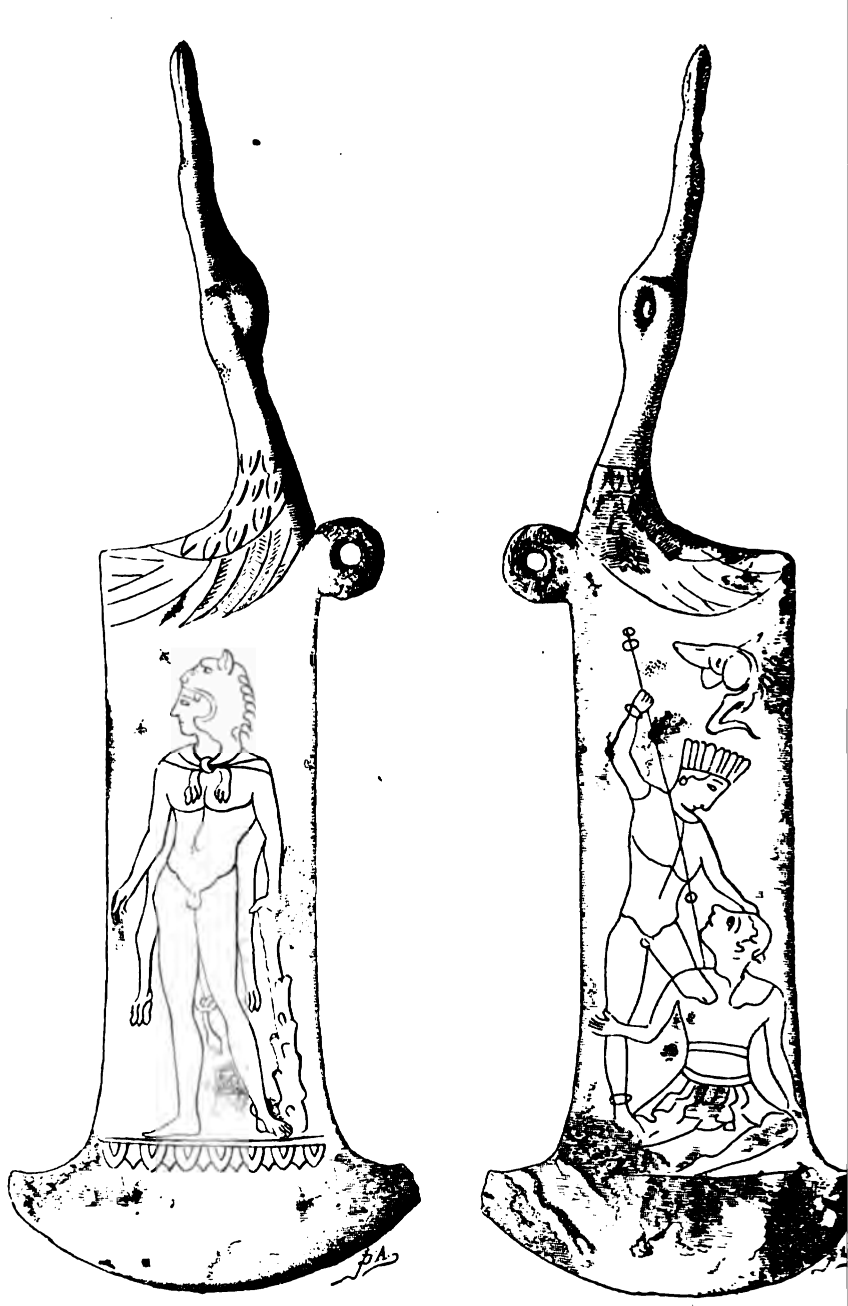
A sa partie supérieure, le disque de bronze porte un anneau à charnière. Une autre boucle servant à lever le couvercle était fixée au bas de la figure sur le haut de la tunique qui forme bourrelet autour du cou. Je me réjouis de ce que la sépulture visitée par M. Héron de Villefosse ait été ainsi marquée par une intéressante découverte.

Une autre découverte faite quelques jours après, le 9 mai, mérite aussi d'être signalée à l'Académie. Il s'agit d'une petite fiole d'argile commune, trouvée également au milieu d'un mobilier composé des élements ordinaires. Cette fiole, à une anse, haute de 0 m 19, était complètement remplie de coquillages concassés, sans l'ombre d'ossements humains. Elle porte cependant sur la panse le texte funéraire suivant :

Tombeau de Bod-Astaroth, *fils de Baâl-Hanno.*

Les caractères ont été écrits à l'encre noire. Le même texte se lit, écrit une seconde fois dans l'intérieur du goulot, comme le montre le dessin exécuté par un de mes confrères et joint à ma note (fig. II).

En terminant, je signalerai encore un très beau rasoir trouvé ce mois-ci. Sa longueur totale est de 0 m 175, dont 0 m 07 pour l'appendice en forme de cou et de tête de cygne à long bec. La lame large de 0 m 03 se termine par le tranchant en arc de cercle. Grâce à l'habileté et à la patience du marquis d'Anselme, elle a pu être débarrassée de la croûte



Nécropole punique de Carthage. — III. Rasoir carthaginois.

d'oxyde qui la recouvrait. Il en a fait d'ailleurs un excellent dessin que j'adresse à l'Académie (fig. III).

D'un côté, on voit Hercule, jeune, tenant sa massue de la main gauche abaissée et portant pour tout vêtement la peau de lion. La tête du fauve lui sert de casque, les pattes de devant forment un nœud sur le haut de la poitrine, les deux autres pendent à droite et à gauche le long du corps, tandis qu'entre les jambes on aperçoit la queue de l'animal raccourcie par un nœud. Les piéds du héros posent sur une ligne d'oves et de pointes de lances. Le personnage a été exécuté au burin, en traits aussi fins que sûrs. Le corps se montre de face, mais la tête est complètement de profil et tournée à gauche.

Le revers porte un personnage nu, le poignet droit et la cheville du pied droit ornés d'anneaux ; ce personnage semble être coiffé d'une couronne de plumes. Un ennemi terrassé est à ses pieds et paraît demander grâce ; le vainqueur le tient d'une main par les cheveux et de l'autre main lui perce le cœur avec une très longue épée.

Dans le champ, au-dessus de la tête du personnage, apparaît un animal fantastique à tête de chien, se terminant presque sans corps par une queue. Un simple trait horizontal sert d'appui au sujet principal.

Enfin, au moment où j'achève ce compte rendu, nous venons de trouver un sarcophage de pierre décoré de peintures. Cette découverte formera l'objet d'un rapport particulier accompagné de photographies exécutées par M. Henry Bourbon.

LIVRES OFFERTS

Le Président dépose sur le bureau de l'Académie les numéros VII-VIII du *Bulletin de Correspondance hellénique* (Paris, 1905, in-8°).

M. Salomon Reinach offre à l'Académie le tome premier de son *Répertoire de peintures du moyen âge et de la Renaissance*, 1280-1580 (Paris, 1905, in-8°).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom du R. P. Delattre, un mémoire intitulé : *Un cercueil de bois à couvercle anthropoïde* (*16 février 1904*); extr. des publications de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Cette petite brochure renferme le récit d'une curieuse découverte qui a eu lieu à Carthage le 16 février 1904. Ce jour-là, le P. Delattre pénétra dans une chambre funéraire où il put, à la lueur d'une bougie, constater un fait très intéressant. Un cercueil en bois avait été déposé dans une auge en pierre ; l'auge, remplie de sable blanc très fin, avait été ensuite fermée à l'aide de larges dalles dont le poids avait comprimé le sable. Au moment de l'ouverture de l'auge, qui, heureusement, eut lieu en enlevant d'abord la dalle placée derrière la tête, on remarqua que le bois du cercueil, rongé par le temps, n'existait plus ; mais les traces laissées dans le sable permirent de reconnaître que les parois de la caisse étaient épaisses de onze centimètres et que cette caisse elle-même avait été garnie de poignées de bronze encore en place. En outre, le sable répandu sur le couvercle s'était solidifié, et le couvercle en bois, en se décomposant, avait laissé dans le sable ainsi comprimé non seulement sa forme, mais aussi sa décoration peinte. On put constater de cette façon qu'une statue polychrome, en bois, entièrement peinte et dorée, surmontait primitivement le cercueil : l'empreinte de cette statue couchée existait encore dans le sable, mais le bois avait entièrement disparu, à l'exception de quelques fibres attachées aux couleurs dont la vivacité était restée remarquable. A droite et à gauche de la tête, on voyait très nettement l'empreinte de bandes rouges et bleues ; le bras droit tombait le long du corps. La partie inférieure de la statue avait été ornée de bandes bleues ou de bandes alternativement

rouges et bleues, séparées par un filet d'or et se coupant toutes obliquement; des fibres de bois y adhéraient par places. A l'un des points de rencontre de ces bandes, on distinguait, à travers les fibres de bois, l'empreinte d'un disque plat, sorte de bouton de la grandeur d'une pièce de deux francs. Il est vraisemblable que cette statue en bois peint représentait une prêtresse comme la statue en marbre peint conservée au Musée Lavigerie, mais le bas du corps, au lieu d'être recouvert par des ailes, était enveloppé dans un vêtement formé de larges bandes, passant obliquement l'une au-dessus de l'autre. Ces précieuses constatations attestent donc l'existence d'un couvercle anthropoïde en bois peint, et elles démontrent, une fois de plus, le soin méticuleux que le P. Delattre apporte dans ses fouilles et l'admirable précision avec laquelle il poursuit la mission que l'Académie a bien voulu lui confier à Carthage.

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, au nom de Mgr Domenico Taccone-Gallucci, évêque de Nicotera et de Tropea, un recueil épigraphique intitulé : *Epigrafi cristiane del Bruzio* (*Calabria*) (Reggio-Calabria, 1905, in-8°).

Frappé de la rareté des inscriptions chrétiennes de la Calabre, l'auteur a formé un recueil de celles qui lui sont connues et qu'il considère comme antérieures au vi[e] siècle de notre ère. Les fouilles faites sur le littoral et la construction des voies ferrées ont amené dans ces dernières années quelques découvertes nouvelles. Ces textes proviennent de Monteleone, Tauriana, Nicotera, Locres, Gerace, Reggio, et surtout du cimetière chrétien découvert à Tropea en 1857 et dont l'exploration a été poursuivie en 1876. L'auteur les accompagne de quelques explications.

SÉANCE DU 16 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

Le Président annonce en ces termes la mort du R. P. Denifle, correspondant de l'Académie :

« L'Académie vient de perdre un de ses correspondants étrangers, le R. P. Denifle, décédé à Munich le 10 juin, à l'âge de

soixante et un ans. Henri-Suso Denifle était né le 16 janvier 1844, à Imst, dans le Tyrol. Il fut élevé au Gymnase de Brixen, et, en 1861, entra dans l'ordre des Dominicains. Il termina ses études au Collège de Saint-Thomas *de Urbe*, à Rome, et revint, en 1870, enseigner la théologie au couvent des Dominicains de Gratz. Appelé à Rome en 1883, il fut nommé sous-archiviste au Vatican, et membre de la Commission des études historiques. Ses travaux lui avaient assuré une place éminente parmi les érudits qui se sont occupés de l'histoire ecclésiastique du moyen âge; ils lui avaient valu de hautes distinctions scientifiques. Le P. Denifle était correspondant des Académies des sciences de Berlin, de Vienne, de Prague, de la Société des sciences de Goettingue.

« C'est à Gratz qu'il publia ses premiers livres, consacrés à l'étude des mystiques allemands. Il écrivit successivement deux ouvrages intitulés, l'un *Die katholische Kirche und das Ziel der Menschheit* (1872), l'autre *Das geistliche Leben, eine Blumenlese aus den deutschen Mystiken d. 14. Jahrh.* (1873). Dans ce dernier volume, qui a eu cinq éditions, le P. Denifle n'avait rien ajouté de lui-même aux sentences extraites de Christina Ebner, des deux Eckhart, de Suso, de Tauler; mais il les avait groupées pour en former un ensemble, et les avait traduites en allemand moderne. Au même ordre d'études se rattache la publication qu'il fit à Strasbourg en 1879 : *Taulers Bekehrung*, et la dissertation insérée en 1880 dans la *Zeitschrift für deutsches Altherthum*, pour démontrer que l' « Ami de Dieu dans l'Oberland », confondu quelquefois avec Nicolas de Bâle, n'a jamais existé, et que les écrits qu'on lui attribuait sont probablement l'œuvre de Rulman Merswin.

« En s'occupant de l'histoire de son Ordre, qui eut tant de démêlés avec l'Université de Paris, le P. Denifle fut amené à diriger ses recherches vers l'histoire des Universités en général, et de l'Université de Paris en particulier. Sa situation de sous-archiviste au Vatican lui permettait d'utiliser de riches archives : il les mit à profit pour publier un volume très documenté, intitulé : *Die Universitäten des Mittelalters bis 1400* (1885), et fonder avec le P. Ehrle, son confrère à la Bibliothèque du Vatican, l'*Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte*, qui a formé

sept volumes remplis entièrement par des dissertations et des publications de textes dues au P. Denifle et au P. Ehrle. En 1888, il fit connaître la paléographie spéciale des registres pontificaux par une grande publication, les *Specimina palaeographica regestorum Romanorum Pontificum ab Innocentio III ad Urbanum V.*

« Mais de 1887 à 1897, toute son activité fut consacrée au Cartulaire de l'Université de Paris (*Chartularium Universitatis Parisiensis*) et à son appendice (*Auctarium Chartularii*).

« Pour éditer les six volumes in-4° qui ont paru, avec le concours très actif de notre confrère M. Chatelain, le P. Denifle a déployé un zèle infatigable, multipliant ses voyages à Paris, en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, toujours en quête des textes qui avaient échappé aux historiens de l'Université de Paris, retrouvant des manuscrits qui étaient comme perdus, n'épargnant aucun effort pour éditer plus correctement des pièces publiées par Du Boulay ou par Jourdain.

« C'est aussi des Archives Vaticanes qu'il tira la matière d'un grand ouvrage en trois volumes, *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent ans et vers le milieu du XVe siècle*. L'ouvrage a été édité à Paris, de 1897 à 1899.

« Le P. Denifle devait achever prochainement le Cartulaire de l'Université de Paris au moyen âge, interrompu un moment par la publication d'un ouvrage important sur Luther (*Luther und Luthertum*, 1903), qui provoqua en Allemagne de vives polémiques.

« Avant de mettre la dernière main au tome V du Cartulaire, réservé aux documents de la période du grand schisme, il attendait l'achèvement de nombreux travaux entrepris sur ce sujet en Allemagne et en Angleterre. Il redoutait de laisser échapper quelques pièces qui pussent intéresser l'histoire de l'Université de Paris. La mort ne lui a pas permis de terminer l'œuvre commencée au prix d'un labeur assidu. Au nom de l'Académie, je rends hommage à la mémoire d'un érudit dont la perte sera vivement ressentie parmi nous. »

M. Alfred CROISET donne lecture de la note suivante, au nom de M. Théodore Reinach :

« Dans une récente séance de l'Académie des inscriptions, M. Franz Cumont a donné communication d'une inscription gréco-araméenne découverte par M. Grenard, consul de France à Sivas, au village d'Aghatcha Kalé, à 41 kilomètres au sud-ouest de Divrighi (Petite Arménie). M. Cumont proposait de traduire ainsi la partie grecque de ce texte : « Ces monuments immortels appartiendront aux satrapes légitimes (ou équitables) Oromanès, fils d'Arioukès, et à Arioukès son fils chéri. C'est pourquoi bâtissant un sanctuaire je l'ai fondé dans un lieu désert que j'ai occupé, et [j'ai construit] les murs somptueux d'un beau sépulcre. » M. Théodore Reinach, après un nouvel examen de la photographie, propose la restitution suivante du texte, comportant une interprétation sensiblement différente de celle de M. Cumont :

'Αθάνα[τα] μνημεῖα παρ' εὐ[θ]εμίτοις σαδράπησιν
κείσεται Ὀρομάνηι τε 'Αριούχου καὶ 'Αριούχῃ φίλωι υἱῶι,
οὕνεκε[ν] 'Αράνδων ὧν ἔκτισ[ε], χερσαῖα λαβώ[ν],
[στέ]γους τε καλο[ῦ ποικ]ίλα τείχη,

C'est-à-dire :

« Les satrapes observateurs des lois garderont un souvenir impérissable à Oromanès fils d'Arioukès et à son cher fils Arioukès, en raison de (la ville) d'Aranda qu'il (*c'est-à-dire Oromanès*) a fondée dans un canton stérile et du splendide palais dont il a élevé les murs aux couleurs variées. »

« Pour la construction μνημεῖα κείσεται Ὀρομάνηι παρὰ σαδράπησιν, M. Reinach compare Démosthène, *Couronne*, p. 274, 18 : ἀλλ' οὐ τίθεται ταῦτα παρ' ὑμῖν εἰς ἀκριβῆ μνήμην, et Synésias : παρ' ἐμοὶ σοι πολλόπλάσιον κείσεται.

« La ville d'Aranda, dont ce texte nous révèle l'existence, doit peut-être s'identifier avec l' 'Αράνη de Ptolémée et de l'Itinéraire Antonin, ou l'*Arangae* de la Table de Peutinger, situées dans cette région où l'on trouve en effet une ville d' Ὀρόμανδος qui rappelle le nom d'Oromanès.

« Des fouilles sérieuses, exécutées dans le voisinage de l'inscription, pourraient sans doute mettre au jour des fragments de plaques de faïence et de briques émaillées qui valurent aux murs du palais d'Aranda l'épithète caractéristique de ποικίλα. »

M. Lair, au nom de la Commission des Antiquités de la France, donne lecture du rapport suivant :

« La Commission des Antiquités de la France a, dans la séance de ce jour, attribué les récompenses suivantes :

1re médaille. M. Joseph Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine; les fouilles du Mont Beuvray.*

2e médaille. M. Clouzot, archiviste-paléographe, *Les marais de la Sèvre niortaise et du Lay.*

3e médaille. M. l'abbé Métais, *Cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme.*

1re mention. M. Fourier Bonnard, *Histoire de l'abbaye royale et de l'ordre des chanoines de Saint-Victor de Paris.*

2e mention. M. Georges Musset, *Cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angely.*

3e mention. M. Fleury, *Étude sur les portails imagés au XIIe siècle.*

4e mention. M. J. Depoin, *Le Liber testamentorum Sancti Martini de Campis.*

5e mention. M. Charles Felgères, *Histoire de la baronnie de Chaudesaigues.*

6e mention. M. Perrenot, *Les établissements burgondes dans le pays de Montbéliard.*

7e mention. M. Bauchond, *La justice criminelle du magistrat de Valenciennes*[1].

M. A. Thomas communique à l'Académie les décisions de la Commission du prix Honoré Chavée :

La Commission a accordé sur le montant du prix :

1° Une somme de douze cents francs à MM. Meyer-Lambert et Brandin, pour leur publication intitulée : *Glossaire hébreu-français du XIIIe siècle;*

2° Un encouragement de 300 francs à M. Haillant pour son mémoire manuscrit intitulé : *Glossaire vosgien;*

3° Un encouragement de pareille somme à un recueil manuscrit anonyme portant la devise *Labor improbus* et intitulé : *Le patois savoyard du canton de Douraine* (Haute-Savoie).

1. Voir plus bas (Appendice).

M. Bouché-Leclercq, au nom de la Commission du Prix ordinaire, fait le rapport suivant :

« Un seul mémoire a été remis sur le sujet proposé : *La préfecture du prétoire au IVe siècle*. Il porte la devise : *Praefectus praetorii Oceanus quidam*.

« La Commission estime que ce mémoire est plutôt un travail préparatoire, une collection de matériaux à mettre en œuvre, qu'une œuvre définitive où le détail des faits et des textes soit encadré dans des idées générales et des conclusions historiques.

« Dans ces conditions, elle n'a pas cru devoir décerner le prix au mémoire précité, qui est resté anonyme. »

L'Académie procède au vote pour l'attribution du prix Jean Reynaud.

Au quatrième tour de scrutin, le prix Jean Reynaud est décerné à l'œuvre de M. Émile Legrand. 11 voix ont été données à M. Glotz et 2 à M. l'abbé Chabot.

LIVRES OFFERTS

M. Heuzey a la parole pour un hommage :

« Le travail que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur M. François Thureau-Dangin, *Les Cylindres de Goudéa* (Paris, 1905, in-8°), nous donne pour la première fois, dans son ensemble, la traduction, avec transcription en regard, des deux célèbres monuments épigraphiques connus sous le nom de *Cylindres de Goudéa*.

« Tous ceux qui s'intéressent aux études assyriologiques ont vu, au Musée du Louvre, ces deux énormes rouleaux de terre cuite, découverts par Ernest de Sarzec, presque au début des fouilles de Tello, et portant chacun environ six cents cases ou lignes d'écriture cunéiforme, dont la réunion constitue un des textes les plus considérables de l'épigraphie chaldéenne.

« Une partie notable du premier cylindre, contenant le curieux épisode du *Songe de Goudéa*, avait seule été étudiée jusqu'ici.

« Signalée d'abord par un bref résumé de l'assyriologue Zimmern, puis traduite une première fois par M. Thureau-Dangin, elle a été ici même l'objet d'une traduction nouvelle par notre savant confrère M. Oppert.

« Aujourd'hui, grâce au travail de M. Thureau-Dangin, nous possédons un essai complet de transcription et de traduction du texte entier des deux cylindres. C'est la première partie d'un volume, dont la suite donnera le commentaire, avec grammaire et lexique, du texte traduit.

« Le cylindre A, après la relation du Songe de Goudéa, énumère tous les rites accomplis, d'après les révélations de ce songe, pour la fondation du principal sanctuaire de la cité, consacré au grand dieu local Nin-Ghirsou.

« Le cylindre B se rapporte à la construction même et à la décoration du temple. Il la présente, non sous la forme sèche d'un relevé d'architecte, mais avec une emphase presque lyrique, comme une sorte d'hymne architectural en l'honneur du dieu. De là, pour le traducteur, une double difficulté, à cause des nombreux termes techniques, que le lyrisme des expressions qui les accompagnent est loin d'expliquer avec une précision suffisante. Aussi M. Thureau-Dangin ne s'est-il avancé sur ce terrain qu'avec une réserve toute scientifique, en distinguant par des caractères italiques tous les mots et tous les membres de phrase dont le sens reste pour lui douteux.

« Quand il s'agit d'un idiome aussi obscur, dans beaucoup de ses parties, que la langue des anciens habitants de la Chaldée, il faut nécessairement procéder par des efforts plusieurs fois renouvelés, par des améliorations successives. Mais on doit savoir un gré tout spécial aux savants qui s'attaquent résolument, avec un esprit de logique et de méthode, aux textes originaux.

« Je n'ai pas la compétence nécessaire pour apprécier complètement les résultats obtenus par M. Thureau-Dangin ; mais je puis attester qu'il a conduit ce travail avec beaucoup de conscience et de soin, avec une expérience peu commune de tous les documents de la même époque reculée, et aussi avec une liberté de jugement qui ne sera pas considérée par tous comme un défaut. J'ajouterai que j'ai rencontré dans ses traductions nombre de détails peu connus, dont la confirmation se trouve dans les monuments figurés ou dans les faits révélés par les fouilles. A ce titre en particulier, il m'est permis de signaler le service rendu à la science des antiquités chaldéennes par la traduction intégrale des Cylindres de Goudéa. »

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau, au nom de M. le professeur Otto Hirschfeld, associé étranger de l'Académie, un

ouvrage intitulé : *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diocletian*, 2e édition (Berlin, 1905, 515 p. in-8°) :

« Il y a près de trente années que M. Otto Hirschfeld publiait ses *Recherches sur l'administration romaine*, et montrait ainsi tout le parti qu'on pouvait tirer des inscriptions latines pour connaître le fonctionnement des services qui la composaient. En même temps, il annonçait dans sa préface qu'il se proposait de traiter plus tard la question des impôts et d'exposer ce qu'il avait à dire de l'administration provinciale. Il remplit aujourd'hui cette promesse en nous donnant une nouvelle édition de son savant ouvrage. Les questions réservées y sont éclaircies avec toute l'ampleur désirable. Le texte est entièrement refondu, grâce aux données nouvelles apportées par les découvertes épigraphiques qui forment le plus solide fondement de ce travail, grâce aussi aux renseignements nombreux sur l'administration impériale fournis depuis quelques années par le déchiffrement des papyrus. On peut être convaincu qu'aucune source d'informations n'a été négligée par M. Otto Hirschfeld qui connaît à fond son sujet. Si l'économie générale du livre n'est pas changée, tous les chapitres ont été cependant remaniés ; certains même ont pris un développement spécial. Les citations se réfèrent maintenant presque toutes au *Corpus* latin dont l'achèvement est fort avancé. C'est le sous-titre de la première édition qui est devenu le titre principal de la seconde : *Les employés de l'administration impériale jusqu'à Dioclétien*. L'ouvrage est excellent ; il renferme tous les renseignements que nous possédons sur cette matière importante ; il sera accueilli par les amis des antiquités romaines avec une satisfaction sans mélange. Il se termine par une liste des emplois cités ; l'auteur n'a pas cru devoir établir une liste des noms d'hommes qui les ont exercés, liste qui aurait pourtant rendu service en attendant le vol. IV de la Prosopographie de l'empire romain. »

M. Héron de Villefosse présente ensuite à l'Académie, au nom de M. A. de Charmasse, un volume intitulé : *Jacques-Gabriel Bulliot, président de la Société Éduenne, correspondant de l'Institut ; sa vie et son œuvre* (Autun, 1905, 279 p. in-8°) :

« Gabriel Bulliot a été l'un des archéologues les plus militants du XIXe siècle. Par ses travaux et par son activité, notre regretté correspondant a contribué d'une manière particulièrement efficace à répandre le goût des recherches, à interpréter les souvenirs de l'antiquité, à défendre et à faire aimer les vieux monuments qui constituent le patrimoine et la parure de nos provinces. Sa longue existence n'a cessé d'être un exemple et un enseignement. M. A. de Charmasse,

qui l'a remplacé à la tête de la Société Éduenne, a su mettre en relief les rares qualités de son ami, son désintéressement à toute épreuve, son besoin de dévouement et d'action, son énergie inébranlable et sa volonté. En termes émus il a retracé cette vie si simple et si bien remplie; il nous a montré Bulliot tour à tour poète enflammé, artiste enthousiaste, archéologue convaincu. Les papiers de famille qui lui ont été communiqués, et surtout la correspondance intime de Bulliot, nous révèlent un écrivain plein de charme et d'originalité, chez lequel la profondeur de la pensée s'allie à la tendresse du cœur et dont l'esprit ne manque jamais de ressort ni de malice. L'heureuse influence exercée par Bulliot, les travaux qu'il a accomplis, les services éminents qu'il a rendus à la science sont exposés dans cette biographie d'une manière tout à fait attachante. Ce volume forme en quelque sorte le commentaire indispensable du monument commémoratif élevé au sommet du Mont Beuvray en témoignage du rude labeur et des recherches de l'infatigable archéologue ; il est comme la légende explicative du buste en bronze placé au centre de la ville d'Autun afin d'honorer dignement la mémoire d'un de ses enfants les plus méritants et les plus distingués, qui fut à la fois un homme de bien et un homme de science. »

M. Barbier de Meynard offre à l'Académie, au nom de l'auteur, l'ouvrage suivant :

Étude bibliographique et critique sur une version peu connue des Moralia *de Plutarque*, par Reinhold Dezeimeris (Bordeaux, 1904, in-8°, 71 p.).

« Cruserius, savant humaniste du xvie siècle, connu surtout par une traduction latine des *Hommes illustres* de Plutarque, avait traduit aussi l'*Erotikon* du grand moraliste de Chéronée, mais cette version, aussi bien que celle de Xylander son contemporain, avait eu une existence si éphémère que des humanistes, tels que Burette et Huet, avaient fini par le considérer comme n'ayant jamais vu le jour. Un heureux hasard, comme il en arrive parfois aux bibliophiles de race, a enrichi récemment la bibliothèque de notre savant correspondant M. Dezeimeris d'un exemplaire de ce livre rarissime : il ne pouvait tomber en de meilleures mains. Après avoir rappelé en termes attachants la triste destinée de ces pauvres vieux in-folios qui ne sont plus même « bons à mettre des rabats », puisque délaissés d'abord par un caprice de la mode, plus tard et plus cruellement par la décadence des études classiques, ils tombent en poussière ou disparaissent sous le pilon, M. Dezeimeris raconte dans quelles circonstances il est devenu possesseur de l'introuvable traduction latine

des *Moralia* par Herman Cruserius. Il analyse ensuite avec beaucoup de précision et de justesse la valeur intrinsèque de l'œuvre : fidèlement calquée sur le texte grec, elle est sèche et sans grâce, surtout si on la place — ce qui serait injuste — à côté de la charmante prose d'Amyot, mais elle aurait pu cependant rendre de notables services aux derniers éditeurs, tels que Wyttenbach et Dübner, si le temps s'était montré moins impitoyable pour le pauvre helléniste hollandais. Très instructives sont les pages où M. Dezeimeris signale les emprunts faits par Cruserius aux annotations de La Boëtie, dont la valeur en tant que philologue et helléniste n'est peut-être pas assez connue. Mais nous devons surtout nous associer au vœu exprimé par notre confrère en présence de la disparition de plus en plus rapide de ces bonnes vieilles éditions du temps jadis où nos pères avaient prodigué les trésors de leur érudition. Il serait hautement désirable que, pour prévenir autant que possible la perte de ce précieux héritage, nos bibliothèques départementales et municipales eussent mission d'en recueillir les débris. A quelque chose, dit-on, malheur est bon : la dispersion récente des couvents laisse sans doute disponible tout ou partie de tant de riches collections. Puissent du moins nos dépôts publics profiter de circonstances qui seront peut-être jugées avec moins de défaveur si elles servent, même involontairement, la cause des lettres et contribuent sinon à arrêter, du moins à retarder la fin des belles études d'humanité classique qui furent un des plus glorieux patrimoines de la France! »

M. Hartwig Derenbourg a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de vous présenter, au nom de M. Nicolas, premier interprète de la légation de France en Perse, une monographie intitulée : *Seyyèd Ali Mohammed dit le Bâb.* Histoire (Paris, 1905). Un second volume, en préparation, sera consacré au dogme. Il apportera la conclusion de l'exposé historique qui est contenu dans le premier et qui éclaire par des précisions nouvelles les faits presque contemporains, exposés naguère par Kazem-Beg, Gobineau, Victor Rosen et d'autres. Le *seyyêd*, selon la prononciation persane de l'arabe *sayyid*, c'est-à-dire le descendant d'Al-Ḥosain, fils d'Ali, naquit à Schîrâz le 26 mars 1821. Ce fut le 14 juin 1844 que, dans sa ville natale, écœuré par la corruption, l'ignorance et l'ambition du clergé schi'ite, il affirma être la Porte, le *Bâb*, qui conduit à la connaissance des vérités divines. Le réformateur qui avait ouvert de nouveau la « porte » fermée depuis la mort du douzième *imâm* disparu vers 874, paya de sa liberté d'abord, de sa vie ensuite, sa mission religieuse vengeresse et purificatrice, sa substitution d'un Coran « sublime »

inédit en 111 soûrates à celui en 114 soûrates que le schî'isme persan avait emprunté à l'orthodoxie musulmane arabe, son apostolat de prédicateur et de révolté, son succès révolutionnaire décisif. Le *Bâb* ne sortit de son cachot que pour être fusillé le 8 juillet 1850. Son martyre et celui des autres chefs bâbîs, ainsi que de leurs milliers d'adhérents, jetèrent des semences fécondes pour la propagation de la doctrine persécutée. Le volume de M. Nicolas s'arrête avant l'entrée en scène de Bahâ ou A'llàh, le saint Paul du bâbisme, qui a fait de la religion particulariste et locale une religion universelle et mondiale, qui, interné par le sultan à Saint-Jean d'Acre, y est mort en plein triomphe de ses idées le 29 mai 1892 et qui a laissé dans son fils 'Abbâs Efendî un successeur ardent, très capable de présider aux destinées du bâbisme renouvelé, en accentuant la rupture définitive avec la tradition musulmane et avec l'islamisme. Sans parler de la Perse, aujourd'hui aux trois quarts convertie ouvertement ou secrètement au dogme de la Cité future, il y a des Bahâhistes en France, j'en ai à Paris jusque dans ma famille. »

M. Omont dépose sur le bureau, au nom de l'auteur, M. René Fage, une brochure intitulée : *Louis Guibert, notice biographique* (Limoges, 1905, in-8°).

SÉANCE DU 23 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

M. le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Paris, le 20 juin 1905.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Vous avez bien voulu, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, appeler par mon entremise l'attention des pouvoirs publics sur les dangers que la séparation des Églises et de l'État pourrait faire courir aux édifices du culte, ainsi qu'aux objets et œuvres d'art qu'ils contiennent.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement s'était associé par avance aux préoccupations de l'Académie à cet égard, et qu'il a pris et provoqué des mesures en vue d'assurer la défense des intérêts que vous avez signalés à sa sollicitude. Le projet de loi sur la séparation des Églises et de l'État qu'il a déposé à la Chambre des députés le 9 février dernier renfermait un article 11 dont les dispositions complétaient celles de la loi du 30 mars 1887. Ces dispositions nouvelles ont été elles-mêmes, au cours de la discussion, précisées et renforcées sur l'initiative du Gouvernement ou d'accord avec lui.

L'article 15, tout en ordonnant la continuation du classement des édifices religieux, porte que les objets qui garnissent ces édifices et qui appartiennent à l'État, aux départements ou aux communes, seront, par le fait même de la loi, classés en bloc, sauf déclassement, dans un délai de trois ans, de ceux de ces objets qui ne présenteraient pas un intérêt suffisant au point de vue de l'art ou de l'histoire.

L'article 15 bis édicte pour les immeubles par destination des mesures spéciales de sauvegarde qui faisaient défaut dans la loi du 30 mars 1887 et, comblant une lacune de cette loi, il établit des sanctions pénales allant jusqu'à l'emprisonnement pour les infractions aux prescriptions concernant les immeubles classés.

La loi de séparation, loin de compromettre le fonds de richesses nationales sur lequel veille l'Académie, aura donc pour effet d'en mieux assurer la conservation.

Il a d'ailleurs été stipulé à l'article 11 que la jouissance des églises serait retirée aux associations cultuelles qui ne pourvoieraient pas d'une façon suffisante à l'entretien des immeubles et objets classés et qui ne se conformeraient pas à toutes les obligations résultant pour elles tant de la loi du 30 mars 1887 que de la loi de séparation.

Le Gouvernement demandera, en outre, que les subventions actuellement allouées par l'État en faveur des monuments historiques soient maintenues.

Enfin, par l'intermédiaire des préfets et des évêques, j'ai, par deux circulaires des 17 avril et 14 mai, rappelé aux membres des Conseils de fabrique l'obligation qui leur incombe de dresser inventaire de tout le mobilier des églises et notamment des œuvres d'art, ainsi que les responsabilités que leur ferait encourir toute aliénation irrégulière des objets dont ils ont la garde. De plus, j'ai adressé le 8 courant une circulaire aux préfets pour les inviter à instituer des commissions locales qui auront pour mission de rechercher et de signaler à l'administration des beaux-arts les objets qui, tout en offrant un

réel intérêt artistique ou historique, ne bénéficieraient pas encore du classement prévu par la loi du 30 mars 1887.

J'espère que cet ensemble de dispositions tutélaires dissipera les appréhensions de l'Académie.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de ma haute considération,

Le Ministre de l'instruction publique,
des beaux-arts et des cultes,
Bienvenu-Martin.

M. l'Ambassadeur d'Italie écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer que son gouvernement vient de le charger de transmettre ses remerciements à l'Académie pour le don qu'elle a fait à la Bibliothèque nationale de Turin de la collection complète de l'*Histoire littéraire de la France*.

L'Académie procède au vote sur les conclusions du rapport de la Commission du prix Gobert.

Le premier prix Gobert est décerné à M. Delaville Le Roulx, par 29 voix, pour son *Cartulaire de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*.

Le second prix est maintenu à M. A. Richard, pour son *Histoire des Comtes de Poitou*, par 30 suffrages.

M. de Mély communique à l'Académie les signatures des sculpteurs français du moyen âge qu'il a recueillies sur les monuments eux-mêmes. Il explique comment s'est formée la légende que les primitifs n'avaient pas signé leurs œuvres, il étudie les causes de cette idée qui, jusqu'à nos jours, a constamment prévalu. Aujourd'hui, il apporte 170 signatures estampées, et, pour qu'il ne puisse y avoir d'hésitation, il ne présente que celles suivies de « fecit ».

Parmi les conséquences insoupçonnées de cette constatation, M. de Mély fait remarquer que jusqu'ici Nicolas de Pise au XIIIe siècle et Antelami à Parme en 1198 ont été considérés comme les précurseurs de la Renaissance. M. Zimmermann a constaté qu'Antelami a visité Chartres et Arles. Les photographies, que présente M. de Mély, des portails de Saint-Gilles d'Arles (1116) et des délicates sculptures du portail royal de

Chartres (vers 1140) signés, le premier « Brunus me fecit », le second « Rogerus », prouvent que ce sont ces deux admirables sculpteurs français qui sont en réalité les véritables précurseurs de la Renaissance, antérieurs certainement de plus de cinquante ans aux artistes italiens.

M. Leger continue la lecture de son travail sur les invasions des Tatares dans la littérature russe du moyen âge. Il analyse le morceau intitulé : *Zadontschina* (récit de l'expédition d'outre Don), qui célèbre la victoire remportée par les Russes à Koulikovo en 1380.

SÉANCE DU 30 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

M. Pottier, au nom de la Commission du prix Bordin destiné au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, fait le rapport suivant :

« La Commission a partagé le prix de la manière suivante :

1° Deux mille francs à M. Glotz, pour sa thèse sur la Solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce ;

2° Mille francs à M. Aug. Audollent, pour sa thèse sur *Carthage romaine.* »

M. Dieulafoy continue la lecture de son mémoire sur l'armée lacédémonienne au ve et au ive siècle.

M. Heuzey fait connaître à l'Académie deux monuments qui appartiennent à l'archéologie de la Palestine (région de Saint-Jean-d'Acre et du mont Carmel).

Le premier est une porte en pierre provenant d'une chambre sépulcrale. Cette porte est couverte d'une décoration géométrique

et architecturale, qui rappelle à beaucoup d'égards celle des ossuaires juifs. Parmi les ornements, on remarque surtout la représentation d'un chandelier, non pas à sept branches, mais à neuf, sans doute par une distraction de l'ouvrier chargé d'exécuter la sculpture.

Le second monument est le linteau d'une autre grotte sépulcrale, portant une inscription de basse époque grecque et même byzantine, ainsi conçue :

Lieu (*de sépulture*) *de Namôsas*
fils de Manaêmos, *clarissime*
comte (comes) *et légat.*

Il s'agit d'un haut personnage de l'administration, évidemment de race juive, bien que la forme hébraïque du nom grécisé de Namôsas soulève un petit problème qu'il appartient aux hébraïsants de résoudre [1].

M. Clermont-Ganneau ajoute quelques observations.

M. Franz Cumont, correspondant de l'Académie, communique deux pierres milliaires de la route de Zéla à Sébastopolis du Pont. Elles apprennent le nom d'un nouveau légat de Cappadoce, Q. Julius Proculeianus, qui fit restaurer les voies militaires de sa province au moment de l'invasion des Perses en Asie Mineure sous Alexandre Sévère, en 231 ap. J.-C. [2].

M. Cagnat présente à ce sujet quelques observations.

M. Maurice Croiset lit une étude sur l'ordre des aventures d'Ulysse dans l'Odyssée. Il montre que cet ordre est déterminé par des raisons qui tiennent à la nature même des événements racontés, de telle sorte qu'il n'aurait pu être interverti ni modifié. Il n'en faut pas conclure néanmoins qu'il se soit constitué avec les récits eux-mêmes. Ceux-ci ont pu exister à l'état d'isolement ou être répartis en plusieurs groupes. Mais l'assemblage

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

actuel est la conséquence nécessaire des données qui dominent aujourd'hui toute cette partie du poème. Dès lors, il paraît difficile d'admettre que cet ordre puisse dépendre d'un périple que le poète se serait assujetti à suivre[1].

COMMUNICATIONS

MONUMENTS DE LA PALESTINE,

PAR M. LÉON HEUZEY, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Les deux monuments que je voudrais faire connaître en quelques mots à l'Académie et signaler simplement à son attention proviennent de la côte de Syrie. Leurs caractères archéologiques suffiraient même pour que, dès le premier examen, on les rattache aux antiquités de la Palestine. Cette impression s'est d'ailleurs trouvée de tous points confirmée par les renseignements que j'ai pu obtenir sur leur découverte : ils ont bien été recueillis l'un et l'autre en terre palestinienne, dans la région de Saint-Jean-d'Acre et du mont Carmel.

Le premier est un battant de porte en pierre de tuf, ayant dû servir de clôture à une chambre funéraire. Notre musée judaïque du Louvre possède déjà deux portes du même genre ; mais ce qui distingue celle-ci, c'est qu'elle ne présente pas une surface simplement aplanie ou divisée en panneaux, semblables à ceux d'une porte en bois. Ici, par une disposition dont on n'a pas, je crois, d'autre exemple, toute la face extérieure du vantail est couverte d'une décoration géométrique et architecturale, qui rappelle à beau-

1. Voir ci-après.

Comptes rendus, 1905, p. 345.



PORTE D'UN TOMBEAU
(Palestine).

Phototypie Berthaud, Paris

coup d'égards l'ornementation très particulière des ossuaires juifs. Les motifs qui la composent peuvent, pour la plupart, être facilement tracés avec la règle ou avec le compas : ce sont des treillis, des cercles, deux rosaces à six ou à huit pétales, une autre rosace dont les nombreux rayons courbes dessinent comme une roue flamboyante. On remarque aussi une coquille, placée en manière d'abside, au-dessus de deux petites colonnes, et surtout, à l'un des angles supérieurs du vantail, la représentation sommaire d'un candélabre, qui figure sans aucun doute le célèbre chandelier sacré des Hébreux, bien qu'une distraction de l'ouvrier lui ait donné neuf branches au lieu de sept. Tous ces ornements d'une saillie uniforme peuvent être comparés dans leur ensemble à une broderie de pierre, où les creux s'équilibrent avec les reliefs.

La porte, malgré son poids, pouvait s'ouvrir sans trop de difficulté. Un gros pivot cylindrique, taillé dans la masse et qui dépasse de dix centimètres la partie supérieure du vantail[1], devait évoluer dans une cavité circulaire creusée sous le linteau, tandis que la base du même pivot se termine par une simple calotte sphérique, à peine saillante, de manière à offrir le moindre contact possible avec un trou de crapaudine très peu profond. La dalle de pierre, ainsi suspendue, était mise en mouvement à l'aide d'un anneau de métal, dont l'attache en fer est encore visible.

Le lieu de découverte qui m'a été indiqué pour ce tombeau se nomme *Kefer-Yasif* (plus régulièrement *Kefer-Yoséf*, c'est-à-dire le *Village-de-Joseph*). Il est placé sur la carte à une distance d'environ sept kilomètres et demi au nord-est de Saint-Jean-d'Acre.

Le second monument est un épais linteau de pierre, qui appartient aussi, de toute évidence, à l'entrée d'une sépul-

1. Le vantail lui-même a 0m 78 de haut, sur 0m 62 de large; son épaisseur va en diminuant de 0m 16 à 0m 13.

ture[1]. On y lit une inscription grecque de très basse époque romaine, mais qui intéresse l'archéologie judaïque par les noms propres qu'elle contient. Elle est ainsi conçue :

ΤΟΠΟϹΝΑΜΩϹΑ
ΜΑΝΑΗΜΟΥΜΑΝΑΛΑΜΠΡΟΤΑΤΟΥ
ΚΟΜΙΤΟϹΚΑΙΠΡƐϹΒƐΥΤΗΟ

Τόπος Ναμώσα	*Lieu (de sépulture) de Namôsas,*
Μαναήμου, [μανα]λαμπροτάτου	*fils de Manaêmos,.... clarissime*
κόμιτος καὶ πρεσβευτῆο.	*comte* (comes) *et légat.*

Le nom du père *Manaêmos*[2] répond au nom hébraïque bien connu de *Manahem*[3] et ne laisse aucun doute sur l'origine également juive du nom de *Namôsas*, plus difficile cependant à reconnaître sous sa forme grécisée : il y a là un petit problème qu'il appartient aux hébraïsants de résoudre[4]. Quant aux quatre lettres μανα, qui suivent le nom de *Manaêmos*, ce n'est, suivant toute probabilité, que le commencement de ce nom, répété une seconde fois par une étourderie du lapicide.

Les titres, et surtout celui de *comes* avec l'épithète de *clarissimus*, indiquent une date postérieure à Constantin et font déjà pressentir la hiérarchie byzantine. Πρεσβευτής, avec la forme dialectale de son génitif, qu'il est curieux de rencontrer à une si basse époque, répond au latin *legatus* et désigne un haut fonctionnaire de l'administration provinciale; mais ce fonctionnaire était certainement de nationalité juive.

1. Longueur 1^m 30, hauteur 0^m 33, épaisseur 0^m 16.
2. Joseph, *Ant. jud.*, IX, 11, 1 ; XV, 10, 5 ; cf. id., *Jud. Gal.*, II, 17, 8, 9 : avec l'orthographe Μανάϊμος.
3. Voir la note suivante.
4. M. Hartwig Derenbourg proposerait un nom composé de *n'am* « gracieux » et de *aus* « don, présent », comme le grec Εὔδωρος. Il rapproche Μανάημος de *Moun'im* « bienfaisant », volontiers transposé aussi en Μόνιμος.

Le tombeau de *Namôsas* se trouvait près de la ville maritime de *Khaïfa*, entre la mer et la montagne ; or, la montagne est ici le Carmel. En fouillant la grotte sépulcrale, on y avait recueilli, paraît-il, des lambeaux d'étoffes précieuses contenant des traces de fil d'or, ce qui est bien en rapport avec le luxe de l'époque. Du même tombeau proviendraient aussi les débris d'un coffret en os, que l'on peut voir au Louvre, comprenant des colonnettes à cannelures en spirale, des rinceaux entremêlés de figures, des chapiteaux de pilastres et des tympans triangulaires [1], les uns et les autres ornés de lourdes feuilles d'acanthe : c'est la dégénérescence de l'ornementation corinthienne, tournant déjà au style byzantin.

DEUX PIERRES MILLIAIRES DU PONT, PAR M. FRANZ CUMONT, CORRESPONDANT ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE.

Les deux inscriptions dont nous voudrions dire ici quelques mots, ont été copiées par nous durant un voyage dans l'Asie Mineure orientale, sur la route de Ziléh, l'ancienne Zéla, à Soulou-Seraï, pauvre village construit sur les ruines de Sébastopolis du Pont. La première est gravée sur une colonne de marbre gris, qui sert de pierre tumulaire dans un cimetière turc à une demi-lieue au sud-est de Ziléh. La seconde fut découverte à une heure environ au nord de Soulou-Seraï sur le toit d'une maison de Ma'alum-Seid-Tekké. Un fragment de colonne avait, suivant une vieille coutume du pays [2], été transformé en rouleau pour aplanir une terrasse en pisé.

1. Un de ces petits frontons, par sa décoration de trois feuilles d'acanthe disposées autour d'un bouton central, ressemble beaucoup à l'un des tympans du prétendu *Tombeau des rois*, dont le moulage a été donné au Louvre par Saulcy.

2. Déjà Busbecq en 1555 a noté cette habitude dans son *Itinerarium Amasianum* (Anvers, 1582, p. 59) : *Ipsum domus tectum argillaceum pla-*

Voici la reproduction de nos copies :

CAESAR	
MA!P!!V!!!!	
!!!!!!!!!!!	SEVERVS
PIVSFELIX-IN	PIVSFELIXINVICTVS
VICTVSAVGV	AVGVSTVS PONT
PONTMAXTRIB	MAXIMVSTRIBPOT
POTESTAXCOS	COS III PROCOS
III PROCOS	PERIVLPROCLIANVM
PERQIVLPROCVLE	LEG PR PR
IANVM LEG PR	ASEBASTOPOLI
PA IL	MIL P V
Z	

La restitution de ces deux textes analogues n'est pas douteuse. L'empereur dont le *cognomen* Severus subsiste sur l'une des bornes, mais a été martelé sur l'autre, ne peut être qu'Alexandre Sévère, dont la mémoire fut condamnée. Il faut donc lire comme suit :

[*Imp*(*erator*)] *Caesar* | *M A*[*ur*(*elius*) *Se*]*v*[*erus*] | *Alexander* | *pius*, *felix*, *in*|*victus*, *Augu*(*stus*), | *pont*(*ifex*) *max*(*imus*) *trib*(*unicia*) | *potesta*(*te*) *X*, *co*(*n*)*s*(*ul*) | *III*, *proco*(*n*)*s*(*ul*), | *per Q. Iul*(*ium*) *Procule*|*ianum leg*(*atum*) *pr*(*o*) | [*pr*(*aetore*) *Cap*]*pa*[*d*(*ociae*)[1] *m*]*il*(*lia*) [*p*(*assuum*)] | ζ'.

et

num est et sine ullo fastigio : columnae alicuius veteris fragmentum habent pro cylindro, quo huc illuc impulso, si quid in tecto pluvia vel vento luxatum est, denuo stipetur aequeturque.

1. La restitution de ce mot est douteuse. On trouve, il est vrai, sur des pierres milliaires de la même région : *per... praesidem provinciae Galatiae* (*C. I. L.*, III, S. 14184[15]), *praesidem provinc. Diosponti* (14184[31]), *praesidem*

[*Imperator Caesar M. Aurelius*] | *Severus* [*Alexander*] | *pius*, *felix*, *invictus*, | *Augustus*, *pont*(*ifex*) *maximus*, *trib*(*unicia*) *pot*(*estate*) [*X*], *co*(*n*)*s*(*ul*) *III*, *proco*(*n*)*s*(*ul*), | *per Iul*(*ium*) *Proclianum* | *leg*(*atum*) *pr*(*o*) *pr*(*aetore*). | *A Sebastopoli* | *mil*(*lia*) *p*(*assuum*) *V*.

La date est l'année 231 ap. J.-C.

Ces deux inscriptions méritent de fixer l'attention à plus d'un titre. D'abord elles nous font connaître un nouveau légat propréteur de la province de Cappadoce, à laquelle le Pont fut rattaché depuis le règne de Trajan jusqu'à celui de Dioclétien. Son nom apparaît sous une double forme : Q. Julius Proculeianus, et Julius Proclianus, mais la première est préférable. La contraction *Proclianus* semble due à l'influence du grec, où Πρόκλος a donné régulièrement le dérivé Προκλιανός. Je n'ai retrouvé aucune autre mention de ce personnage consulaire.

Nos inscriptions nous apprennent qu'il fit, en 231 ap. J.-C., construire ou plutôt restaurer la route qui conduit à travers les montagnes de Zéla à Sébastopololis. Le travail dut être commencé des deux côtés à la fois et exécuté par des équipes différentes. En effet bien que les deux cités fissent partie de la même province, la distance est manifestement comptée sur la première pierre à partir de Zéla, sur l'autre à partir de Sébastopolis, comme le texte le dit expressément : *A Sebastopoli millia V*[1].

De plus, la rédaction des deux dédicaces n'est pas absolument semblable, et le nom même du gouverneur, nous

prov. Helenoponti (14184[37]), mais au commencement du IIIe siècle on n'avait pas encore l'habitude, ce semble, d'ajouter le nom de la province dans les textes de ce genre, et le mot *provinciae* ne fait jamais défaut. Peut-être préférera-t-on donc suppléer *pa*[*s*(*suum*) *m*]*il*[*lia*] ζ'. Je ne crois pas qu'on puisse songer à *A Sebastopoli*.

1. La formule se retrouve sur un autre milliaire de Soulou-Seraï publié et republié dans le *Corpus* (III, 6749, 6894, 14184[16]) et dont la fin, qui avait embarrassé Mommsen, doit être lue simplement : *A Sebas*[*topoli mil*(*lia*)...; cf. 14184[51] : *Ab Ancyra m. XXXVIII*.

l'avons vu, est orthographié différemment. Les deux lapicides n'ont pas travaillé d'après le même modèle. Tout tend donc à faire croire que la construction de la route, qui n'avait guère cependant qu'une quarantaine de kilomètres, fut entreprise par les deux bouts à la fois, qu'il s'agissait d'une opération urgente devant être menée rapidement. Nous pouvons retrouver les motifs de cette hâte.

En l'année 231, Ardashir, le fondateur de la dynastie des Sassanides qui venait de faire reconnaître son pouvoir dans l'Iran, se jeta brusquement sur l'empire voisin [1], et envahit la Mésopotamie et la Syrie. Les Romains furent complètement surpris par cette attaque soudaine, et Ardashir put, sans rencontrer de résistance sérieuse, faire à la tête de sa cavalerie un raid jusqu'en Cappadoce [2]. Il prétendait reconquérir tous les pays qui avaient été soumis autrefois aux Grands-Rois jusqu'aux rivages de la mer Égée. L'émoi dut être grand en Asie Mineure. C'est dans ces circonstances critiques que le gouverneur de Cappadoce, Q. Julius Proculeianus, fit hâtivement remettre en état les routes conduisant vers le territoire menacé.

Le tronçon, auquel appartiennent nos deux bornes, se dirige du Nord au Sud établissant une communication directe entre Zéla, la métropole d'Amasie et le grand port d'Amisos d'une part, et de l'autre Sébastopolis, d'où une chaussée militaire menait vers Sébastée et le plateau de Cappadoce [3]. Par cette voie, les troupes et le matériel de guerre pouvaient être amenées rapidement sur le théâtre des hostilités. Peut-être l'empereur lui-même suivit-il ce chemin lorsqu'en cette même année 231 il se rendit de Thrace à la frontière de l'Euphrate [4].

1. Cf. Schiller, *Geschichte der Röm. Kaiserzeit*. I, p. 779 ss.

2. Zonaras, XII, 5, p. 619 A : Καππαδοκίαν ὁ Ἀρταξέρξης οὗτος σὺν τοῖς Πέρσαις κατέτρεχε. Syncelle, p. 674, 5, ed. Bonn : Πέρσας καταδραμόντας Καππαδοκίαν καὶ Νίσιβιν πολιορκοῦντας Ἀλέξανδρος ἐξώθησεν.

3. Itin. Antonin. 205 ; cf. Anderson, *Studia Pontica*, p. 37 ss.

4. Schiller, *op. cit.*, p. 760.

Les deux nouveaux milliaires du Pont précisent ainsi certains détails de la guerre d'Alexandre Sévère en Orient, expédition qui ne nous est guère connue que par des récits de troisième main et des sources suspectes.

L'ORDRE DES AVENTURES D'ULYSSE DANS L'ODYSSÉE, PAR M. MAURICE CROISET, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le cycle des aventures d'Ulysse, tel qu'il nous est représenté dans l'*Odyssée*, comprend quatorze épisodes, qui se succèdent dans l'ordre suivant : 1° départ de Troie; débarquement chez les Kicones, à Ismaros ; 2° première tempête ; puis, après une courte accalmie, coup de vent, qui jette Ulysse hors de sa route et l'emporte chez les Lotophages ; le pays des Lotophages et ses habitants ; 3° la Cyclopée ; 4° l'épisode d'Éole ; 5° celui des Lestrygons ; Ulysse perd onze vaisseaux et s'échappe avec le douzième ; 6° arrivée et séjour chez Circé ; 7° visite au pays des morts ; 8° les Sirènes ; 9° Charybde et Scylla ; 10° l'île de Thrinakié et les bœufs du soleil ; 11° seconde tempête, destruction du vaisseau, Ulysse échappe seul à la mort et arrive chez Calypso ; 12° Séjour chez Calypso ; délivrance et départ d'Ulysse ; 13° Troisième tempête ; Ulysse jeté à Skhérie ; séjour chez les Phéaciens ; 14° navigation nocturne ; Ulysse rentre à Ithaque. Ces épisodes forment une série continue, mais, à première vue, l'ordre dans lequel ils se succèdent ne semble aucunement nécessaire. N'a-t-il pas cependant ses raisons intimes qu'il est possible de découvrir ? La question, évidemment, mérite d'être posée, car elle touche à la formation du poème.

Il est vrai qu'elle est résolue immédiatement, si l'on admet que la fiction poétique repose, à travers cette suite

de récits, sur une géographie à peu près exacte. Car, alors, c'est la géographie qui détermine la succession des épisodes. Ils se tiennent et se touchent comme les pays où ils se passent. C'est là, en effet, l'opinion la plus généralement admise, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours ; et, tout récemment, elle a trouvé son expression la plus brillante dans un ouvrage où l'on s'est attaché à reconnaître, dans le vieux poème grec, la trace d'un périple phénicien.

Mais, si l'on ne croit ni à cette théorie ni à la prétendue géographie odysséenne, si l'on demeure sceptique à cet égard comme l'était déjà Ératosthène, il faut chercher une autre réponse à la question posée. La succession des épisodes, du moment qu'elle n'est pas déterminée par la contiguïté des régions parcourues, doit l'être par des nécessités internes. Il est assez surprenant que personne encore ne paraisse s'être appliqué à les étudier complètement. Car, si elles sont réelles, si elles s'imposent à nous, il en résultera une théorie intéressante, qui pourrait bien être inconciliable avec la théorie géographique indiquée ci-dessus. De telle sorte que celle-ci se trouverait réfutée indirectement, sans qu'on eût à discuter ni étymologies, ni descriptions, ni traditions. Et il paraît probable, en outre, qu'en nous rendant compte de l'ordonnance actuelle du cycle odysséen, nous verrions un peu plus clair dans son histoire antérieure.

Suivons donc, dans leur ordre, les épisodes énumérés ci-dessus, et essayons de les interroger successivement au passage.

Ulysse quitte Troie avec douze vaisseaux. C'est le nombre qui est indiqué au livre II de l'*Iliade*, dans le *Catalogue* (v. 637) ; c'est aussi celui qui va être formellement énoncé dans l'épisode du Cyclope (Od. 9, 159). Si l'on admet que chaque vaisseau portait, au départ, 120 hommes, comme cela est attesté dans le Catalogue pour les vaisseaux béotiens (II, 509-510), Ulysse aurait eu alors sous ses

ordres 1440 hommes. Au retour, on peut croire que le poète se le représente comme ramenant environ un millier d'hommes sur sa flottille. C'est tout un petit corps d'armée.

Et, en effet, le premier épisode ne se comprendrait pas sans cette donnée. Ulysse débarque à Ismaros, en Thrace ; il pille la ville consciencieusement, après l'avoir surprise ; puis, il livre bataille à toute la population mâle, accourue à la rescousse ; il a le dessous, perd 72 hommes, et se rembarque en hâte. Il est clair que cet épisode appartient nécessairement au début du cycle. Il forme en quelque sorte le lien entre la guerre troyenne et les voyages d'Ulysse, puisqu'il se passe à peu de distance de la Troade, en pays connu ; et, de plus, il implique que le chef dispose encore d'une force assez considérable.

Rembarqué, Ulysse est assailli par une tempête furieuse. Pour y échapper il fait échouer ses vaisseaux sur un rivage que le poète ne nomme pas, bien qu'évidemment cela se passe en plein monde grec, dans la mer Égée. Il y reste deux jours et deux nuits. Le troisième jour, il reprend la mer. Mais lorsqu'il s'apprête à doubler le cap Malée, un terrible coup de vent du Nord le jette loin de Cythère. Pendant neuf jours, il est entraîné par la rafale à travers la mer ; le dixième jour, il atterrit chez les Lotophages. Y a-t-il ici, en dehors de la géographie, réelle ou imaginaire, une raison pour que l'épisode des Lotophages occupe le premier rang dans la série des fables qui vont suivre ? Peut-être serions-nous mieux en état d'en juger si ce morceau n'était aujourd'hui écourté et plus ou moins défiguré. Toutefois, même en cet état, voici l'observation qu'il suggère. C'est seulement dans l'épisode suivant que prendra naissance la colère de Poséïdon, motivée par l'imprécation du Cyclope contre Ulysse. A partir de ce moment, toutes les aventures d'Ulyssse seront autant de souffrances. Or le séjour chez les Lotophages n'a rien de douloureux. C'est

un peuple doux, bienveillant, qui ne médite aucune violence contre les compagnons d'Ulysse (9, 92)[1]. Si ceux-ci veulent rester chez leurs hôtes, c'est qu'ils s'y trouvent bien. Il leur paraît dur de quitter un pays où l'on mange sans rien faire. Et sans doute, cela crée une difficulté à Ulysse. Mais il en triomphe aisément en usant d'autorité, et en somme il s'en tire sans le moindre dommage. Si cette fable fut racontée déjà avant la formation du cycle odysséen, on comprend qu'il ait paru plus tard difficile de la faire figurer dans ce cycle à la suite de la malédiction du Cyclope. On n'y sentait pas assez l'intervention d'un dieu ennemi.

La Cyclopée est le troisième acte du drame. La place qui lui est attribuée dans la série est nécessaire, en dehors de toute considération géographique. C'est là, en effet, que la colère de Poséïdon entre en jeu. Cette colère est la cause dont tous les événements qui vont suivre seront les effets. Dès que le cycle se constitua, il fallut bien que cet épisode fût placé aussi près que possible du début. A vrai dire, le récit, tel qu'il existait alors, ne s'y prêtait pas facilement. Nous venons de voir qu'Ulysse, à ce moment de son voyage, est suivi de douze vaisseaux et d'un millier d'hommes. Comment aborder avec douze vaisseaux sans être remarqué, et comment introduire mille hommes dans la grotte du Cyclope? Comment surtout les faire échapper ensuite sous le ventre des moutons? Manifestement, le premier inventeur de la fable avait admis qu'Ulysse était arrivé chez le Cyclope avec un petit nombre de compagnons seulement. Cela était facile, tant que cette fable demeurait indépendante. Mais, dès qu'on l'incorporait à un récit continu, il fallait en accepter les données. Comment sortir de cet embarras? Le poète odysséen s'en est tiré en habile homme. Il nous raconte qu'Ulysse n'aborde pas directement sur la terre des Cyclopes. Devant cette terre, se trouve une petite île boisée, peuplée

1. Hygin. Fab. CXXV : homines minime malos.

de chèvres. Ulysse laisse là onze de ses vaisseaux avec leurs équipages ; puis, lui-même s'en va explorer la terre d'en face, avec un seul vaisseau et son équipage de rameurs. La difficulté est ainsi résolue très élégamment. Reste à savoir s'il n'y a pas quelque naïveté à chercher la fameuse île des chèvres sur le rivage d'Italie ou sur tout autre. En réalité, le poète a eu besoin d'un lieu sûr et discret, où cacher les neuf cents hommes qu'il avait de trop. Il a inventé l'île pour les y mettre en dépôt le temps nécessaire, mais il l'a inventée avec tant de talent descriptif qu'il a réussi à y faire échouer en foule les commentateurs et les géographes.

Pourquoi maintenant Ulysse, en fuyant la colère du Cyclope, va-t-il chez Éole? Est-ce parce qu'Éole habite dans le voisinage, comme on nous l'assure? Mais le poète nous dit que l'île d'Éole est flottante ; et il n'est guère possible qu'elle ne le soit pas, puisqu'elle est par définition le point d'où souffle le vent. Cherchons une meilleure raison. C'est chez Éole que se manifeste, avec une évidence dramatique, la colère de Poséïdon. Le dispensateur des vents fait tout ce qu'il peut pour favoriser Ulysse. Il lui met en main, pour ainsi dire, les moyens du retour. Pas de vents contraires à redouter : il les lui donne, solidement ficelés dans une outre. Or, malgré cela, le pauvre Ulysse ne peut rentrer chez lui. La sottise envieuse de ses compagnons fait que la bienveillance sans exemple dont il est l'objet ne lui sert de rien. On sait dans quelle attitude piteuse il se présente de nouveau chez son hôte. Cette fois, celui-ci le chasse avec colère ; car il ne veut pas être l'ami « de celui qui est en haine aux dieux bienheureux » (10, 73-75). N'est-ce pas là comme la manifestation, par les événements eux-mêmes, de l'effet qu'a eu l'imprécation du Cyclope? Les deux épisodes sont intimement liés, et, quand le cycle s'organisa, il était impossible que le second ne fît pas immédiatement suite au premier.

Ulysse, en quittant l'île d'Éole pour la seconde fois, traînait toujours avec lui ses douze vaisseaux et ses mille hommes. Mais, vraiment, cela ne pouvait durer ainsi. Il y avait, dans la masse des récits odysséens, un certain nombre de fables qui étaient incompatibles avec cette donnée. Qui aurait pu songer à conduire mille hommes dans le palais de Circé ou à faire passer douze vaisseaux entre Charybde et Scylla? C'était déjà beaucoup que d'en faire passer un seul par un pareil défilé. Donc, à tout prix, il fallait, avant d'aller plus loin, sacrifier onze vaisseaux et noyer environ 900 hommes. C'est à quoi servirent les Lestrygons.

Peuple et pays prédestinés. Une terre déserte, qui ne semble receler aucun danger, un peu de fumée au loin, promesse d'hospitalité. Un port sûr, profond, à l'abri du vent et des vagues, entouré de tous côtés par de hautes falaises, avec une entrée unique et resserrée, hâvre incomparable, qui pourra devenir, s'il le faut, un piège sans issue. Ulysse, toujours avisé, ancre seul son navire en dehors; les onze autres capitaines pénètrent avec confiance dans ce bassin naturel. On sait ce qui arrive. Non content de dévorer les éclaireurs, le roi Antiphatès accourt avec son peuple de géants. Toute la flottille est cernée. Du haut des rochers, les géants écrasent les navires sous des pierres énormes et harponnent les malheureux marins. Voilà le poète débarrassé de ces onze bateaux et de ces neuf cents hommes, qui le gênaient prodigieusement. Nous comprenons maintenant pourquoi Ulysse a dû faire halte en ce fâcheux pays avant d'arriver chez Circé. Mais, sommes-nous injustes envers l'aède, en le soupçonnant d'avoir créé ce port de malheur en vue du massacre qu'il se proposait d'exécuter? Ou plutôt ferions-nous honneur vraiment à ce conteur ionien, si nous supposions qu'ayant besoin d'un lieu propice pour une noyade indispensable, il l'a cherché laborieusement dans quelque périple phénicien?

Avant de quitter ces vaisseaux engloutis, une autre

remarque s'offre à nous. Il semble bien que les premiers inventeurs des récits relatifs aux voyages d'Ulysse les ait ignorés. On se représentait le héros errant sur une seule barque pontée, avec quelques compagnons. C'est là l'hypothèse commune aux aventures qui vont suivre. Mais on ne peut nier qu'elle ne conviendrait aussi beaucoup mieux à trois de celles qui précèdent, à celles qui se passent chez les Lotophages, chez les Cyclopes et chez Éole. Pour la Cyclopée, nous avons vu comment le poète s'est débarrassé provisoirement de la flottille dont il ne savait que faire. Dans le récit relatif à Éole, la scène importante, celle du sommeil d'Ulysse et de l'ouverture de l'outre se passe naturellement dans la barque du chef : il n'est pas question des autres bateaux ni des autres équipages, qui se trouvent ainsi englobés dans le malheur commun sans avoir rien fait pour cela. Une fois les vents déchaînés, les douze bateaux sont ramenés ensemble à l'île d'Éole, sans qu'un seul s'égare en route. Invraisemblance énorme, à laquelle le poète échappe en n'en parlant pas. Chez les Lotophages, lorsque le chef reconduit de force au rivage ses compagnons récalcitrants, il les attache sons les bancs des rameurs, de peur qu'ils ne se sauvent de nouveau :

9, 98 τοὺς μὲν ἐγὼν ἐπὶ νῆας ἄγον κλαίοντας ἀνάγκῃ,
νηυσὶ δ' ἐνὶ γλαφυρῇσιν ὑπὸ ζυγὰ δῆσα ἐρύσσας.

En supposant douze navires' cet acte de vigueur a dû être étrangement laborieux. Il serait au contraire facile à concevoir, s'il ne s'agissait que d'une seule embarcation et de quelques mutins. Tout cela tend à faire supposer que les douze navires sont une invention postérieure à la formation des autres récits odysséens. D'où est-elle née ? Il ne semble pas qu'il puisse y avoir de doute à ce sujet. Elle n'a eu de raison d'être que le jour où l'on a voulu réunir les aventures d'Ulysse en un récit continu et complet, se reliant à la Guerre de Troie. Ce jour-là, il a fallu le faire

partir de la Troade, et naturellement lui adjoindre la flottille qu'il avait autrefois emmenée d'Ithaque. On a créé alors l'épisode des Kicones, où cette flottille est nécessaire, et celui des Lestrygons, qui sert à la détruire lorsqu'elle devient trop gênante.

Nous entrons maintenant dans la série des aventures où Ulysse n'a plus qu'un seul vaisseau et ne pourrait en avoir plusieurs sans que le récit fît en quelque sorte violence à sa donnée même. Toutes ces aventures devaient se placer, par conséquent, après l'épisode des Lestrygons.

La première est le séjour chez Circé. Ulysse ne pouvait y arriver seul, comme il arrivera plus tard chez Calypso, car le fond de l'épisode, c'est la transformation de ses compagnons en pourceaux et la façon dont il les délivre. D'autre part, s'il devait séjourner un an dans la maison de Circé, il était peu naturel qu'il s'y installât avec un corps d'armée tout entier. Ajoutons que l'épisode de Circé est intimement lié, dans l'*Odyssée* actuelle, avec d'autres récits, tels que celui de Charybde, où la donnée du vaisseau unique est indispensable.

Pourquoi d'ailleurs est-il le premier de cette seconde série? C'est qu'en réalité il prépare et domine tous les autres. C'est Circé qui commande à Ulysse d'aller chez les morts, et, une fois qu'il en est revenu, c'est elle encore qui lui trace à l'avance la route qu'il doit suivre, en lui signalant les dangers qui l'y attendent. Il est vrai qu'on peut se demander si cet arrangement n'appartient pas à une seconde rédaction du poème. Nous allons toucher à cette question en parlant de Tirésias.

De chez Circé, Ulysse, en franchissant d'abord une certaine étendue de mer, puis en traversant l'Océan (10, 505-508; 11, 1-22; 12, 1-2), arrive chez les Cimmériens, et de là à l'extrémité de la terre, par où l'on communique avec l'Érèbe. Le principal objet de sa visite aux morts, c'est de consulter le devin thébain Tirésias. Celui-ci lui révèle la

cause de ses malheurs, à savoir la colère de Poséïdon ; il lui donne quelques indications au sujet de son retour ; il lui apprend enfin comment, revenu à Ithaque, il devra apaiser le dieu ennemi, et quelle sera ensuite sa destinée. Ce n'est pas le moment d'entrer dans les controverses infinies qu'a soulevées cette prophétie. Nous n'avons à nous occuper ici que de la place de cet épisode dans la série où il se trouve. Or il est clair qu'une prophétie doit précéder les événements qu'elle annonce. La consultation de Tirésias a dû par conséquent se placer, dès la constitution du cycle, le plus près possible du début. D'autre part, elle est, par hypothèse, postérieure à l'épisode du Cyclope, puisqu'elle révèle la colère de Poséïdon ; mais elle ne peut lui faire suite immédiatement, car elle implique la supposition qu'Ulysse, depuis sa rencontre avec le Cyclope, a dû subir d'assez nombreuses épreuves pour se sentir poursuivi par un dieu, et pour désirer savoir quel est ce dieu et comment il pourra l'apaiser. Ainsi la place qu'il occupe lui est imposée par les convenances générales du récit.

Mais on peut, je crois, déterminer avec plus de précision encore ses relations avec l'épisode de Circé. Comme on l'a remarqué depuis longtemps, nous avons aujourd'hui dans l'*Odyssée* deux prophètes qui se font concurrence. Tirésias et Circé connaissent et révèlent tous deux l'avenir ; ils annoncent même dans les mêmes termes ce qui doit se passer dans l'île de Thrinakié (11, 104-114 ; 12, 137-141), et, malgré les efforts de la critique, il ne paraît guère possible de supprimer ce morceau ni dans un passage, ni dans l'autre. D'ailleurs, cela au fond ne servirait à rien. Car le silence de l'un des deux prophètes sur une chose essentielle serait plus surprenant encore que ce double emploi. En réalité, ce qui paraît probable, c'est que les deux personnages ont été créés séparément, en un temps où la matière du poème futur était encore éparse. Plus tard, lorsque le cycle s'est constitué, il a fallu les faire vivre

ensemble, si l'on ne voulait pas sacrifier l'un ou l'autre, ce qui eût été grand dommage pour le poème. Plusieurs arrangements ont dû être essayés, dont on croit parfois deviner encore la trace dans l'*Odyssée* actuelle. Celui qui a prévalu, malgré des inconvénients inévitables, était probablement le meilleur possible. Il a consisté à subordonner en quelque sorte Circé à Tirésias. Elle se borne à introduire Ulysse auprès de lui et à compléter ensuite sa révélation. Cet arrangement a déterminé l'ordre de succession, ou plutôt l'enlacement actuel des deux épisodes, puisque la visite aux morts est aujourd'hui comme incluse dans la Circéide.

Viennent alors les trois récits relatifs aux Sirènes, à Charybde et Scylla, enfin à Thrinakié. Tous trois, d'après ce qui vient d'être dit, sont nécessairement postérieurs aux deux précédents. Leur ordre de succession a aussi ses raisons. Des Sirènes à Scylla, il y a progression dramatique ; la traversée du terrible défilé est la plus effrayante épreuve qu'Ulysse ait à subir (12,258-9), et elle a pour effet immédiat de justifier la désobéissance de ses compagnons, lorsqu'ils obligent ensuite leur chef à aborder à Thrinakié, malgré lui (12, 280-285). Quant à l'épisode de Thrinakié, il ne pouvait être que le dernier de cette série; car l'offense faite à Hélios a pour conséquence immédiate la tempête qui détruit l'unique vaisseau subsistant et fait périr les derniers compagnons d'Ulysse.

Ulysse est seul maintenant, et il fallait qu'il fût seul en effet pour ses dernières aventures. En quelque temps qu'ait été inventé son séjour de sept ans chez Calypso, cette invention, dès qu'elle s'est produite, a exigé le sacrifice de tous ceux de ses compagnons qui avaient partagé ses épreuves antérieures. De même, il ne pouvait qu'à la même condition être recueilli par Nausicaa, être reçu en suppliant chez Alkinoos, et enfin rentrer à Ithaque sans être reconnu. Aucun de ces épisodes, par conséquent, n'aurait pu être déplacé, sans que les données fondamentales du récit fussent

changées. Le séjour chez Calypso, en particulier, occupe, dans la série chronologique des aventures, la seule place qu'il puisse y occuper.

II

Le premier résultat de cette revue rapide est, comme on le voit, d'établir que l'ordre de succession des récits odysséens, tel qu'il est constitué aujourd'hui, n'est ni arbitraire ni déterminé par une raison extrinsèque, telle que serait, par exemple, la volonté de s'attacher à un itinéraire tracé d'avance. Il a sa raison d'être en lui-même, dans la nature des événements racontés, dans les données traditionnelles dont le poète a dû s'accommoder.

Maintenant, peut-on admettre que celui-ci ait en quelque sorte superposé cette ordonnance à un ordre de contiguïté géographique, qu'il aurait trouvé tout fait? Pour faire mieux comprendre la portée de cette question, il est nécessaire, je crois, de la poser sous une forme plus concrète. Voici par exemple l'épisode des Lestrygons ou de la destruction des onze vaisseaux, dont j'ai montré tout à l'heure l'opportunité, ou plutôt la nécessité, dans la série des événements odysséens, à la place qu'il occupe actuellement. Si l'on veut que le poète, en le composant, se soit préoccupé de géographie réelle, comment devrons-nous concevoir le travail auquel il s'est livré? Ayant besoin, au moment où Ulysse fuyait, chassé par Éole, de faire périr les neuf cents hommes qui le gênaient, il aura cherché dans son prétendu périple un endroit propice à peu de distance d'Éolie. On nous dit qu'il l'a trouvé au nord de la Sardaigne, près des bouches de Bonifacio. Si cela est exact, nous devons reconnaître qu'il a été à la fois singulièrement heureux et habile. Car, enfin, il pouvait bien se faire qu'il n'y eût dans le voisinage aucun lieu dont la position et la configuration répondissent à la fois à son dessein. Et, dans ce cas, son récit

devenait impossible. Mais si une telle rencontre, ou une telle trouvaille, peut à la rigueur être admise une fois, comment croire qu'elle ait pu se répéter d'épisode en épisode? Supposons que les Sirènes se fussent trouvées sur le passage d'Ulysse lorsque celui-ci avait encore sa flotte avec lui, quel embarras! car on ne pouvait, sans quelque ridicule, boucher avec de la cire les oreilles de mille hommes, ni attacher les douze capitaines à leur mât. Et, d'autre part, prétendra-t-on que le poète a pris soin de n'amener Ulysse à cet endroit qu'au moment voulu? Ce serait alors reconnaître qu'il n'a utilisé le prétendu périple qu'à la condition de ne pas le suivre.

Il reste possible, il est vrai, que, sans aller d'échelle en échelle à la suite des navigateurs phéniciens ou grecs, il ait mis à profit, dans ses descriptions, certaines relations antérieures. Cela est généralement admis, comme probable en soi, et les observations qui viennent d'être faites ne contredisent pas cette opinion. Je remarquerai toutefois, sans la discuter ici à fond, qu'elle appelle en tout cas d'assez sérieuses réserves. En effet, dans plusieurs des épisodes cités, tels que ceux du Cyclope, des Lestrygons, de Charybde et Scylla, la description est adaptée au drame par un arrangement très visible. Le narrateur nous dit que les Cyclopes habitent des grottes dans les hautes montagnes et que chacun d'eux vit dans sa caverne avec sa femme et ses enfants. Nous reconnaissons là sans peine une notion exacte de l'habitat et des mœurs de certaines populations troglodytes du monde méditerranéen. Mais si Polyphème habitait une haute montagne, Ulysse n'irait pas l'y chercher; si sa caverne était sauvage, il n'y entrerait pas ; et si le monstre avait femme et enfants, le drame serait impossible. C'est pourquoi Polyphème, malgré ce qui vient d'être dit, nous est représenté comme habitant tout seul dans une grotte voisine de la mer et tapissée de lauriers :

9, 181 ἔνθα δ' ἐπ' ἐσχατιῇ σπέος εἴδομεν ἄγχι θαλάσσης
ὑψηλόν, δάφνῃσι κατηρεφές.

Vraiment, ici, l'adaptation ne paraît pas contestable. Et en rapprochant cette description de celle des Cyclopes en général, nous prenons en quelque sorte sur le fait ce qu'on pourrait appeler la superposition de la fiction à la réalité. Mais cette réalité elle-même, rien n'indique qu'elle se rapporte à un lieu déterminé. Elle se réduit à une notion générale, recueillie par le poète, et dont il s'est servi sans aucun souci de géographie réelle, lorsque son récit lui en a fourni l'occasion.

Une autre question intéressante serait de nous demander si l'étude qui précède permet quelque induction sur la formation de cet ensemble de récits. Mais, dès qu'on touche à ce problème, on se trouve en présence de données si complexes qu'une discussion sommaire serait sans valeur. Je me bornerai donc à une simple remarque, en terminant.

L'arrangement que j'ai essayé de mettre en lumière est évidemment le fait d'un ordonnateur parfaitement conscient, qui sait à l'avance quels matériaux il compte employer et attribue à chacun d'eux la place qui lui convient. D'autre part, lorsqu'on étudie de près les récits qu'il a ainsi coordonnés, on arrive à se convaincre qu'ils sont originairement de provenances fort diverses et qu'ils n'avaient pas été faits tout d'abord pour s'accorder ensemble. Le rôle de Tirésias par exemple est, au fond, incompatible avec celui de Circé. Il en résulte qu'ils ont dû exister avant l'arrangement actuel, sous une forme plus libre, soit isolés, soit réunis en plusieurs groupes. Reconstituer par hypothèse ces groupements est une des tâches à laquelle s'appliquent aujourd'hui un certain nombre d'homérisants. J'ai essayé de montrer que, parmi les éléments dont il y a lieu de tenir compte dans ces tentatives, une importance assez grande doit être donnée au nombre des vaisseaux d'Ulysse et au rapport de chaque aventure avec le développement de la situation. Ce sont, si je ne me trompe, les deux facteurs principaux de l'arrangement définitif que nous avons sous les yeux. Il n'est pas impossible qu'ils soient déjà entrés en jeu antérieurement.

LIVRES OFFERTS

M. Georges Perrot offre, de la part de M. le professeur Charles Waldstein, le second et dernier volume du grand ouvrage dont il a dirigé la publication et où sont exposés les résultats des fouilles qui ont été exécutées, sous sa direction, dans l'Héræon d'Argos, aux frais de l'Institut archéologique américain et de l'École américaine d'études classiques à Athènes[1]. Les fouilles ont été terminées en 1895; mais ce qui a entraîné un si long retard dans l'achèvement de l'ouvrage, c'est le nombre des collaborateurs qui ont prêté leur concours à la relátion des travaux exécutés et à la description des monuments qui sont sortis des tranchées. Chacun des auteurs a signé son mémoire et a gardé la responsabilité des opinions qu'il a exprimées. La part de l'éditeur dans l'œuvre collective est représentée par l'introduction générale qu'il avait mise en tête du premier volume; elle l'est, dans celui-ci, par une préface où il résume et caractérise le travail de chacun de ses associés. Elle l'est aussi par le concours qu'il a prêté à M. Chase pour l'étude des figurines de terre cuite.

Le tome premier de l'*Argive Heraeum* avait été consacré à l'architecture et à la grande sculpture. Dans le tome II, qui comprend 389 pages, on a les *Figurines de terre cuite*, par Charles Waldstein et George Henry Chase, les *Bas-reliefs en terre cuite*, par Charles Waldstein et Joseph Clark Hoppin, les *Vases et fragments de vases*, par Joseph Clark Hoppin, les *Inscriptions sur les vases*, par Th. Woolsey Hermaine, les *Bronzes*, par Herbert Fletcher de Cou, les *Pierres gravées, pierres fines et ivoires*, par Richard Norton, les *Monnaies*, par Herbert Fletcher de Cou, et les *Objets égyptiens ou gréco-égyptiens*, par Albert Morton Lythgoe. Le volume comprend 102 planches tirées en phototypie, et quelques-unes, pour les vases, en couleur. Le format adopté, l'in-quarto, se prête à la reproduction de tous les monuments et reste d'un usage commode. L'impression est des plus belles et des plus nettes.

Par le parti pris de n'omettre aucun des objets découverts et par l'exactitude des descriptions, l'*Argive Heraeum* se présente comme une des relations les plus méthodiques et les plus complètes qui

1. *The Argive Heraeum* (Boston et New-York, 1905, gr. in-4°).

aient jamais été données d'une grande entreprise de fouilles. Les archéologues et les historiens de l'art ne sauraient témoigner trop de reconnaissance à M. Ch. Waldstein et à tous ceux qui ont concouru avec lui à la rédaction de cet important ouvrage.

Le Secrétaire perpétuel dépose, en outre, sur le bureau l'*Annuaire général de l'Indo-Chine*, 1905. *Partie administrative* (Hanoï, 1905, in-8°).

Au nom de M. Barbier de Meynard, M. Leger présente les deux ouvrages suivants :

1° *Recueil de mémoires et de textes publiés par les professeurs de l'École supérieure des lettres et des Médersas* (Alger, 1905, gr. in-8° 613 p.).

« Le volume que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie a été composé à l'occasion du XIVe Congrès des orientalistes, qui s'est réuni à Alger au mois d'avril dernier.

« L'École supérieure des lettres d'Alger, sur l'initiative de son savant directeur M. René Basset, a tenu à honneur de grouper dans ce recueil des travaux qui embrassent les différentes branches de son enseignement. L'histoire, la géographie, la linguistique, les traditions populaires y sont représentées par des mémoires qui se recommandent par la variété et la solidité des recherches. On doit signaler entre autres : une étude bibliographique de M. Basset sur *Un document historique arabe, rare et important; Description de certains rites populaires*, par MM. Bel et Doutté ; *Les capitales de la Berbérie*, par M. Augustin Bernard ; *Les oasis sahariennes*, par Émile Gautier; d'intéressantes *Observations lexicographiques*, par M. Marçais; *Le catéchisme ou profession de foi* (*âkideh*) *des Abadhites*, par M. de Motilinsky, etc.

« Le public savant ne peut manquer d'accueillir avec faveur un ensemble de travaux qui, rapprochés du volume de *Mélanges* publié à l'occasion du même Congrès par l'École des langues orientales de Paris, fournissent une nouvelle preuve de l'activité scientifique de ces deux centres d'études et de la part honorable qu'elles prennent à l'œuvre de civilisation et de progrès poursuivie par la France dans l'Afrique du Nord. »

2° *Études linguistiques*, par J. de Morgan (Imprimerie nationale, 2 volumes in-4°, 1904).

« Je suis chargé par le savant explorateur M. de Morgan d'offrir de sa part à l'Académie le tome V de la Mission scientifique qu'il a

accomplie d'une manière si fructueuse pour la science, de 1889 à 1891. Ce volume se compose de deux parties. La première contient la grammaire et les vocabulaires recueillis par la Mission dans le Kurdistan persan. L'étude des dialectes kurdes, inaugurée à la fin du XVIIIe siècle par le P. Garzoni, ne comptait jusqu'à ce jour qu'un petit nombre de travaux qui n'ont entre eux aucun lien de parenté et ne fournissent que des renseignements incomplets sur ces dialectes difficiles à réunir dans le pays et de la bouche des indigènes. M. de Morgan, qui a parcouru successivement les bords de la mer Caspienne, l'Azerbaïdjan et le Kurdistan persan jusqu'au golfe Persique, s'est attaché de préférence à ceux de ces dialectes dont les formes archaïques ont pour la linguistique un intérêt particulier.

« Le deuxième fascicule a pour objet la langue mandéenne en usage dans la secte religieuse connue sous le nom de Mandéens ou Sabéens, dont le centre est la région intérieure de l'Euphrate et du Chatt el-'Arab.

« Grâce à des recherches persévérantes et qui n'étaient pas toujours sans danger, M. de Morgan a réussi à se procurer un certain nombre de manuscrits sabéens absolument inédits et qui, reproduits ici avec une scrupuleuse fidélité par les procédés de phototypie, offrent une base sûre de travail. Dans les planches annexées à ce volume d'une exécution typographique remarquable, on retrouve la reproduction d'un cachet rituel et de deux coupes avec inscriptions, qui, dans le pays, sont considérées comme des talismans où sont retenus les mauvais génies, grâce à la puissance des incantations tracées sur les parois de ces petits monuments. »

M. Hamy présente une brochure intitulée : *Note préliminaire sur des mégalithes observés dans le Soddo (Abyssinie méridionale)*, par MM. Cholet et Neuville (Paris, 1905, in-8°, avec 20 fig.).

M. le lieutenant V. Chollet et M. Neuville, docteur ès sciences, qui accompagnaient M. Maurice de Rothschild au cours d'un récent voyage en Abyssinie, ont visité dans le Soddo, à cinq jours de marche au sud-ouest d'Addis-Abeba, capitale actuelle de Ménélick, quatre groupes de mégalithes remarquables par les décors en relief qu'ils portent et qui représentent de grossières figures humaines dans l'attitude de l'adoration, des poignards larges et courts, à manches droit et à rainure, le palmier (?) cantonné de deux disques, tantôt seul et tantôt associé aux poignards, enfin des signes qui semblent se rapporter aux nos 17, 21 et 23 du tableau des inscriptions numidiques du général Faidherbe. « Il me semble, dit M. Hamy, que c'est du côté de ces derniers monuments qu'il faudra surtout chercher des

termes de comparaison, et je signale dès à présent aux auteurs de cette curieuse découverte les analogies frappantes que présente, avec le groupe où je vois provisoirement un palmier entre deux disques, l'une des figurations en relief que M. Méhier de Mathuisieulx a relevées chez les Troglodytes des monts Gharân lors de sa dernière mission en Tripolitaine. Ici le palmier plus accentué se détache entre deux disques fleuronnés, et le groupe est surmonté d'un croissant de lune posé droit au-dessus de l'arbre. »

APPENDICE

RAPPORT
FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE
SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1905,
PAR M. JULES LAIR,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,
LU DANS LA SÉANCE DU 12 JUILLET 1905.

Dix-huit auteurs ont adressé au Concours de 1905 vingt-quatre ouvrages. Si ce nombre est inférieur à ceux qu'on relève dans les comptes rendus des années précédentes, il faut reconnaître que tous les sujets d'études y sont représentés : histoire, archéologie, droit, diplomatique, philologie ; que plusieurs de ces travaux sont traités avec une réelle supériorité, et que l'ensemble méritait la plus sérieuse attention.

1re médaille.

A l'unanimité, la Commission a décerné la première médaille à M. Joseph Déchelette, conservateur du Musée

de Roanne, pour son ouvrage : *Les vases céramiques ornés de la Gaule Romaine* (Paris, 1904, 2 vol. in-4°).

M. Déchelette est bien connu de l'Académie, qui lui a accordé déjà en 1901 une mention honorable; l'œuvre considérable qu'il apporte aujourd'hui a exigé plusieurs années de travail, des visites répétées à tous les Musées, à toutes les collections particulières de l'Europe.

A ces longues recherches préparatoires ont succédé de patientes études de classement, ainsi qu'en témoignent un catalogue de plus de 1.300 types d'ornements et les 1.700 dessins qui l'accompagnent.

Le sujet méritait cet effort. Non seulement l'auteur nous fait connaître la naissance, les développements, l'apogée d'une industrie céramique très intéressante, mais de plus cette industrie présente un caractère national : elle est gauloise; elle est, comme l'a très bien dit M. Déchelette, « l'œuvre d'une population laborieuse, qui, moins d'un siècle après la conquête de César, réussit à conquérir elle-même, aux dépens des vainqueurs, la suprématie, et à substituer, sur les principaux marchés de l'Empire, ses propres produits à ceux de la vieille Étrurie ».

Les Celtes s'étaient, pendant longtemps, contentés de leur poterie peinte. Un des principaux groupes de leurs artisans s'était installé dans une vallée située à 2 kilomètres de Milhau, non loin du Tarn. Cette localité, qu'on croit pouvoir identifier avec le *Condatomagus* antique, n'est plus qu'un simple lieu-dit inhabité ; on l'appelle aujourd'hui la Graufesenque, et son nom ne paraît même pas au Dictionnaire des postes.

Devant l'invasion des produits céramiques, qui suivit de près l'invasion militaire des Romains, les Rutènes et les Arvernes ne se résignèrent pas à mourir de faim sur leurs riches gisements de terre à potier. L'importation venait en grande partie de la ville étrusque d'Arretium, où existait un centre de fabrication de vaisselle à bon marché, luxe

des petits ménages, élégante et recherchée dans tout le monde romain. Les potiers gaulois se rendirent compte des procédés industriels de leurs concurrents, les imitèrent, réduisirent l'importation à néant et réussirent même à s'emparer du marché italique. L'œil expérimenté de M. Déchelette a retrouvé les poteries de la Graufesenque dans les vitrines des musées de Naples et de Pompéï.

L'habile investigateur nous montre les rudes ouvriers du Rouergue, transformés en artistes, abordant les sujets de l'Olympe, avec un peu de lourdeur, compensée par la modicité des prix. On devine la double cause de leur succès : une main-d'œuvre économique et une industrie établie sur les champs d'argile, près d'une voie qui conduisait aux ports de la Province.

Tout au contraire, une autre fabrique, celle de Lezoux, (Puy-de-Dôme, arrondissement de Thiers), obtint la vogue par la perfection et le goût plus délicat de ses produits. Il en est qui sont signés par un maître, Libertus, que l'on donne comme Rutène, mais dont le nom peut aussi bien convenir à quelque artisan latin, débauché des ateliers d'Arretium. Quoi qu'il en soit, grâce à M. Déchelette, Libertus a retrouvé aujourd'hui comme un écho de son antique renommée.

A l'aide de déductions aussi solides qu'ingénieuses, l'auteur établit que la prospérité de Lezoux persista jusqu'à l'époque des invasions de Crocus. Il nous apprend enfin que les industriels d'Arretium, chassés des marchés étrangers, menacés dans leur propre pays, s'efforcèrent de se défendre en imitant les produits gaulois et ne réussirent qu'à perdre leurs derniers clients.

Toute cette partie du livre constitue un chapitre aussi curieux que nouveau de l'histoire économique de l'antiquité.

M. Déchelette ne s'est pas contenté de tracer les grandes lignes de son étude. Les détails en sont aussi soignés que

l'ensemble. Un style simple et clair achève de prouver que l'auteur est en pleine possession de son sujet.

Le même savant a soumis à l'Académie un autre livre : *Les fouilles du Mont Beuvray de 1897 à 1901*, montrant ainsi la variété de ses aptitudes. Il a, sur le vieux sommet gaulois, mis au jour des maisons rustiques, un atelier de métallurgie, genre d'édifice encore peu connu, une métairie avec son enclos, type entièrement nouveau. Le livre se termine par une étude sur le Hradischt, oppidum de Bohême, comparé au Beuvray. La méthode excellente qui a présidé aux fouilles se retrouve dans l'exposition de leurs résultats, et M. Déchelette n'en voudra pas à ceux qui reconnaîtront en lui un savant continuateur de M. Bulliot.

Les deux volumes sur les vases céramiques ornés de la Gaule ont déjà conquis leur place dans toutes les bibliothèques. Des recherches nouvelles, celles de l'auteur lui-même, pourront modifier l'état des connaissances actuelles sur l'histoire de cette période de la céramique gauloise, mais le savant conservateur du musée de Roanne aura toujours l'honneur de l'avoir fait connaître le premier.

2e médaille.

La seconde médaille a été décernée à M. Étienne Clouzot, pour son ouvrage : *Les marais de la Sèvre Niortaise et du Lay, du Xe siècle à la fin du XVIe siècle* (Paris et Niort, 1904, in-8°).

Situés en face de l'île de Ré, ces marais constituaient une espèce de golfe qui n'était, à vrai dire, ni la mer ni la terre. Jusqu'à présent, l'opinion commune attribuait leur assèchement à des Hollandais appelés par Henri IV. M. Clouzot démontre, à l'aide des cartulaires des abbayes poitevines, que cette œuvre fut entreprise dès le xe siècle. Des canaux creusés, des écluses construites pour protéger les pêcheries de pauvres colliberts, prouvent qu'à cette époque on pratiquait déjà dans ces lagunes l'art des nivellements. C'est

que des religieux voisins, Bénédictins, Cisterciens, Templiers, vinrent en aide aux occupants. Alors que la noblesse poitevine se contentait d'autoriser ces travaux, les moines en prenaient à leurs frais et risques la direction.

En un demi-siècle la face du pays fut renouvelée.

M. Clouzot donne la liste des trente abbayes qui participèrent à ce grand mouvement; il nous les montre se formant en syndicats, comme l'association des Cinq-abbés. Sur les terres ainsi conquises, on vit croître des fèves, du blé, des vignes produisant du vin qu'on déclarait de premier choix. Conduites par des frères lais, des équipes de paysans se succédaient quotidiennement pour maintenir les canaux et les digues. Quand, le succès assuré, ces frères furent rappelés à leurs couvents, les laboureurs prirent à bail les terrains asséchés et défrichés.

Cette prospérité relative dura jusqu'au milieu du XVe siècle. Puis survint une longue période d'épreuves. Enfin, au commencement du XVIIe siècle, on appela les ingénieurs hollandais.

M. Clouzot complète ce récit entièrement nouveau par des renseignements sur les procédés de dessèchement, sur les productions des marais, la pêche, la chasse, les routes d'eau qui sont dans ce pays les voies de communication par excellence.

En résumé, l'ouvrage de M. Clouzot prouve, ce qu'on oublie parfois, combien il est avantageux pour un auteur de choisir un sujet limité, qu'il peut étudier et connaître à fond. Il l'expose d'autant mieux qu'il en est le maître, et cette clarté séduit et captive le lecteur.

3e médaille.

La troisième médaille a été accordée à M. l'abbé Ch. Métais, pour sa publication du *Cartulaire de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme* (cinq volumes in-8°).

Ce cartulaire, constitué au XIe et au XIIe siècles, comptait parmi les plus importants recueils de ce genre. Composé d'au moins 280 feuillets, mais mutilé à la Révolution, il en subsiste un quart à peine, exactement 69 feuillets, conservés dans les collections de Sir Thomas Phillipps. Heureusement, un certain nombre de pièces avaient été, au XVIIe et au XVIIIe siècle, copiées ou analysées par Du Chesne, Gaigrières, Baluze et divers Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur.

La reconstitution de ce document avait, à plusieurs reprises, tenté les savants du Vendômois; mais, comme on le voit, il ne s'agissait pas d'un manuscrit à transcrire : il fallait en réunir les membres dispersés dans les bibliothèques de France et d'Angleterre.

M. l'abbé Métais, au prix d'un labeur de dix années, est parvenu à rétablir le cartulaire en son entier. C'est donc, malgré quelques imperfections de détail, une œuvre des plus méritoires, dont il faut savoir gré au savant qui l'a menée à bien.

Elle comprend une édition d'environ un millier d'actes, dont plus de six cents appartiennent aux XIe et au XIIe siècles. L'éditeur y a joint des reproductions de sceaux du XIIIe et du XIVe siècles. Le tout remplit les trois premiers volumes, publiés sous les auspices de la Société archéologique du Vendômois.

Le quatrième tome contient les bulles, des statuts monastiques, un nécrologe et les Annales de Vendôme.

On sait que quelques-unes des pièces du cartulaire dont nous parlons furent au XVIIe siècle, à l'occasion d'un débat judiciaire, condamnées par Launoi. M. l'abbé Métais, qui avait traité l'*Inquisitio* du célèbre critique par le mépris, a dû faire face à un nouvel adversaire, M. L. Halphen, dont on connaît les études approfondies sur les chroniques angevines et vendômoises. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans cette controverse, et il suffit de constater que des deux côtés on a fait preuve de science et de courtoisie.

En résumé, la publication du Cartulaire de Vendôme fait le plus grand honneur à son auteur et à la Société qui lui a accordé son patronage. Elle rendra de véritables services au monde de l'érudition.

1re mention honorable.

La première mention a été obtenue par M. Fourier Bonnard, auteur de l'*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Victor de Paris, depuis sa fondation jusqu'en l'an 1500* (Paris, s. d., in-8°).

La place occupée par cette abbaye dans le monde ecclésiastique et universitaire, surtout pendant les deux premiers siècles de son existence, justifie l'important travail entrepris par M. Bonnard et dont il ne nous a donné que le premier volume.

L'auteur, tout à son œuvre, se montre convaincu, ardent et même passionné, ce qui l'entraîne parfois au delà d'une juste mesure. Il faut, autant que possible, surtout dans une monographie, éviter le style trop imagé et les jugements trop généraux. On a toujours avantage à rester dans son sujet, à en perfectionner les détails et à parler seulement de ce qui se rapporte à l'étude principale.

L'historien de Saint-Victor est incontestablement consciencieux. Il a consulté les grands recueils formés au XVIIe et au XVIIIe siècle par des religieux de Saint-Victor sur les antiquités de leur abbaye, il les a même assez souvent contrôlés.

Toutefois, ses citations ne répondent pas toujours aux exigences modernes. Les traductions de noms de lieux étrangers sont parfois inexactes.

Si l'on signale ces quelques *desiderata* à M. Bonnard, c'est qu'on reconnaît bien volontiers que l'ensemble de son histoire présente de grandes qualités. Son tableau de la vie à Saint-Victor au XIIe siècle est des plus animés. Ses

recherches sur les maisons rattachées à l'abbaye parisienne sont originales. Les pages consacrées à un satiriste du xvᵉ siècle, frère André Huays, paraissent d'autant plus curieuses que le nom de ce poète a échappé même à la nouvelle édition de la Bio-bibliographie de M. le chanoine Ulysse Chevalier.

Malgré son amour pour l'abbaye et ses religieux, M. Bonnard reste toujours impartial, et son admiration ne le porte pas à dissimuler les fautes des personnages qui lui sont les plus chers.

On est en droit d'espérer que ces mérites se retrouveront dans le second volume, annoncé par l'auteur, et qui nous donnera, outre la suite de son récit, des renseignements précis sur la topographie de l'abbaye et du quartier Saint-Victor.

2ᵉ *mention honorable.*

M. Georges Musset a obtenu la seconde mention, pour ses trois ouvrages : *Cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angely; Histoire de la Grâce-Dieu; Documents inédits sur l'histoire de la ville de Pons.*

On ne possède malheureusement que trois copies modernes du Cartulaire de Saint-Jean-d'Angely, recueil qui occupe une des premières places parmi les documents diplomatiques de l'ouest de la France.

La tâche de l'éditeur a donc été fort ardue. La chronologie des notices qui forment le fond du cartulaire est difficile à établir. L'éditeur, il faut lui rendre cette justice, donne au lecteur tous les moyens, soit de contrôler les solutions qu'il propose, soit d'en rechercher d'autres. On reconnaît le savant qui a si utilement collaboré aux Mémoires de la Société historique de Saintonge et d'Aunis.

Peut-être pourrait-on reprocher au scrupuleux éditeur d'avoir traité avec un excès de respect des copies faites sans

soin, et d'avoir ainsi maintenu dans le texte des leçons fautives, qu'il avait le droit de corriger.

Le cartulaire est suivi de commentaires et de notes très complets sans être démesurés. L'histoire de l'abbaye remplit une bonne partie du second volume, et l'auteur y a joint un état des droits de fief et de justice appartenant au monastère.

M. Musset a ajouté à son envoi principal un volume publié en 1898 et intitulé : *L'abbaye de la Grâce-Dieu*, abbaye cistercienne fondée en 1135, au diocèse de Poitiers. L'auteur a joint à l'histoire de ce monastère l'analyse de trois cents chartes environ, parmi lesquelles se trouvent plusieurs actes du XIIe siècle, notamment un diplôme du roi Louis VIII. C'est en somme un très bon livre d'histoire locale.

Il en faut dire autant des *Documents inédits sur la ville de Pons*, etc., publiés en 1892. Il constitue un recueil de 243 pièces, datées de 1245 à 1784, toutes tirées des archives particulières de M. le duc des Cars. Ces documents savamment édités, sauf quelques légères erreurs de lecture, permettent de reconstituer les annales de la ville de Pons et la généalogie de ses anciennes familles.

Tout ce qui est fait pour mettre en lumière le contenu des chartriers privés mérite les plus grands encouragements, on peut dire ici les plus sincères félicitations.

3e mention honorable.

M. Gabriel Fleury, imprimeur-éditeur à Mamers, s'est fait connaître par de belles publications, notamment celle du livre de M. l'abbé Ledru sur la cathédrale du Mans.

Pendant plusieurs années, au prix de grandes fatigues personnelles, cet archéologue a travaillé à recueillir les documents qu'il vient de publier dans son *Étude sur les*

portails imagés du XIIe siècle, leur iconographie et leur symbolisme (Mamers, 1904, in-4°).

Les soixante-cinq planches accompagnant le texte ont été choisies parmi des centaines d'épreuves. C'est à la suite de ces abondantes récoltes que M. Fleury s'est proposé d'établir des rapprochements intéressants entre les portails ornés.

Il les a vus à peu près tous. Un, toutefois, a échappé à son attention, car il le connaît certainement, celui de Sainte-Marthe de Tarascon. Il est vrai que les sculpteurs n'ont laissé sur la pierre que tout juste assez de traces pour permettre de deviner l'ordonnance primitive; mais ce travail de reconstitution était bien fait pour tenter un spécialiste aussi compétent que M. Fleury.

Cependant, les classements essayés par l'auteur et sa division entre portails, précédés ou non précédés d'un porche, comportent de nombreuses objections. Tel porche existant aujourd'hui a été bâti après le portail qu'il précède; tel portail a perdu le porche qui pouvait être son contemporain.

Nos observations laissent à l'ouvrage descriptif de M. Fleury tout son mérite. C'est un recueil à peu près complet, formé par un archéologue pratique et par un artiste expérimenté.

4e mention honorable.

La quatrième mention a été attribuée à M. J. Depoin, pour son édition du *Liber Testamentorum Sancti Martini de Campis* (dans les *Publications de la Conférence des Sociétés historiques du département de Seine-et-Oise*).

Ce *Liber Testamentorum* est, en réalité, un petit cartulaire de Saint-Martin-des-Champs, dont le manuscrit original est conservé à la Bibliothèque nationale; il contient des pièces du XIe siècle et du commencement du XIIe, très

intéressantes pour la topographie de Paris et de l'Ile-de-France.

Les textes sont soigneusement établis, précédés d'analyses en général très exactes. On signale cependant celle de la charte 87 qui pourrait être plus précise. Ce n'est pas le tiers de la seigneurie de Saint-Omer-en-Chaussée qui est donné à Saint-Martin, mais le tiers de la dîme de cette paroisse.

L'introduction, très substantielle, évite tout apparat inutile. La plupart des notes explicatives sont entièrement nouvelles et proviennent de recherches propres à l'éditeur. Elles sont suffisantes, sans jamais prendre un caractère de surcharge. Un index onomastique termine cette excellente publication qui fait honneur à la Conférence des Sociétés historiques du département de Seine-et-Oise.

M. J. Depoin, le laborieux secrétaire de la Société de Pontoise et du Vexin, a déjà obtenu de l'Académie une récompense pour son édition du Cartulaire de Saint-Martin-de-Pontoise.

5e mention honorable.

La cinquième mention a été accordée à M. Charles Felgères, pour son *Histoire de la baronnie de Chaudesaigues* (Paris, in-8°).

Chaudesaigues, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Flour, a dû à ses eaux thermales son nom d'abord et ensuite une assez grande prospérité, particulièrement depuis l'an 1150 jusqu'en 1550 environ. Successivement, la guerre de Cent ans, la peste de 1348, les guerres de religion l'ont fait déchoir. M. Felgères a écrit son histoire en consultant les archives du Cantal et des départements voisins, celles de la ville de Saint-Flour et nos grands dépôts de Paris. Il est regrettable que les titres de la baronnie de

Chaudesaigues soient extrêmement rares pour la période antérieure au XVIIe siècle. L'auteur a donc été trop souvent obligé de se rejeter sur les alentours. Ces *excursus* sont parfois dangereux. Ceux qui ont eu l'Histoire ecclésiastique de Grégoire de Tours pour objet (III, 13) sont à revoir.

Il en est tout autrement quand l'écrivain se retrouve dans son domaine.

L'histoire seigneuriale de Chaudesaigues est étudiée avec un soin extrême, et M. Felgères a réussi à écrire un livre de plusieurs centaines de pages qu'on lit avec agrément. Ce sont ces sérieuses qualités qui lui ont valu les suffrages de la Commission.

6e *mention honorable.*

L'étude sur les établissements burgondes dans le pays de Montbéliard, par M. Th. Perrenot, professeur au lycée de Marseille, a obtenu la sixième mention. M. Perrenot a tenté d'établir la proportion respective des noms de lieux burgondes et romains dans le pays de Montbéliard, et de contrôler ainsi la théorie de l'abbé Dubos et de Pétigny sur le partage des biens, opéré entre les Romains et les barbares établis en Gaule comme auxiliaires.

S'il n'est pas encore possible, dans l'état de nos connaissances, de discerner les colonies burgondes de celles qu'on peut attribuer aux Alamans, l'effort, fait en ce sens par M. Perrenot, et son étude des textes ne resteront cependant pas infructueux.

7e *mention honorable.*

La septième mention a été décernée à l'ouvrage intitulé : *La justice criminelle du Magistrat de Valenciennes*, par M. Maurice Bauchond, Paris, 1904, in-8°.

C'est un travail très bien traité, dont les éléments principaux, tirés des archives de Valenciennes, ont été utilisés par un jurisconsulte expérimenté.

M. Bauchond a reconstitué, dans la mesure du possible, le Code pénal et le Code de procédure du Magistrat de Valenciennes. Peut-être pourrait-on dire que l'auteur conclut parfois trop aisément des décisions du juge, recueillies par le greffier, à l'existence d'un article de loi. C'est une tendance à laquelle on cède assez facilement dans ces reconstitutions de lois perdues ou de coutumes non écrites.

Sous cette réserve, on aime à reconnaître que l'ordonnance du livre est aisée à saisir, que les exemples cités pour faciliter l'intelligence des questions de droit sont toujours bien choisis, que le style est approprié au sujet, et enfin que l'ouvrage est une excellente contribution à l'histoire du droit pénal.

Si la Commission n'a pu accorder un plus grand nombre de récompenses, elle tient au moins à citer encore quelques ouvrages qui lui ont paru dignes d'être signalés.

M. le chanoine Henri Debout a envoyé au concours un opuscule intitulé : *Jeanne d'Arc et les villes d'Arras et de Tournai. Démarches en faveur de la Pucelle captive.* Rien de ce qui se rapporte à l'héroïne de Vaucouleurs ne saurait être indifférent, et il faut savoir gré à M. le chanoine Debout d'avoir relevé un certain nombre de passages la concernant dans les registres municipaux de Tournai.

M. l'abbé G. Durville nous a présenté un *Catalogue de la bibliothèque du musée Dobrée à Nantes. T. I, Manuscrits,* Nantes, 1904, et un ouvrage intitulé : *Le Cartulaire de Saint-Serge d'Angers,* in-8°.

Il est certainement excessif de consacrer un volume de 700 pages à la description de 26 manuscrits, dont plusieurs sont d'un intérêt secondaire ; il convient cependant de faire remarquer que six de ces documents méritaient une étude

approfondie. L'analyse du Cartulaire de Saint-Serge contient des renseignements historiques et économiques dignes d'un sérieux examen. Si M. l'abbé Durville avait apporté un peu plus de simplicité dans ses commentaires, son travail très consciencieux y aurait beaucoup gagné.

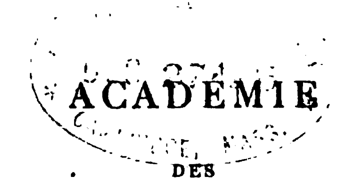
Nous avons rendu compte de tous les ouvrages récompensés par la Commission ou remarqués par elle.

Si l'on considère que plusieurs ont dû être écartés par cette seule raison qu'ils traitaient de sujets trop modernes, on reconnaîtra que, dans son ensemble, le Concours des antiquités nationales en 1905 n'est pas indigne de ceux qui l'ont précédé.

Le Gérant, A. PICARD.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS — *Le Gérant*, A. PICARD.



ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1905

BULLETIN DE JUILLET-AOUT

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M DCCCC V

Recueil paraissant tous les deux mois, par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec planches et figures. Prix de l'abonnement annuel : — 12 fr.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1905

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON

SÉANCE DU 7 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

M. Émile Vuarnet, propriétaire cultivateur à Messery (Haute-Savoie), écrit à l'Académie pour lui annoncer qu'il est l'auteur de l'ouvrage manuscrit intitulé : *Étude du patois savoyard*, qui a obtenu récemment une récompense de 300 francs dans le concours du prix Honoré Chavée.

Le Président ouvre le pli cacheté qui accompagnait le mémoire ayant pour devise *Labor improbus.....*, et y lit, en effet, le nom de M. Émile Vuarnet.

L'Académie décide de remettre au mercredi 12 la séance de vendredi prochain qui coïncide avec la Fête Nationale.

M. S. Reinach donne lecture d'une lettre de M. Vasseur, professeur à la Faculté de Marseille, annonçant la découverte, sur le

plateau du Baou-Roux, près Simiane (Bouches-du-Rhône), de tessons analogues à ceux que M. Rouzaud a signalés récemment près de Narbonne et M. P. Paris en Espagne. M. Vasseur attribue cette céramique au XII[e] siècle avant l'ère chrétienne et la qualifie d'*ibéro-mycénienne;* elle prouverait que le port de Marseille a été fréquenté par des navigateurs ibériques plusieurs siècles avant la colonisation phocéenne[1].

M. Noël VALOIS donne communication de la décision de la Commission du prix extraordinaire Bordin, dont le sujet proposé était une *Étude sur les trois derniers livres du Miroir historial de Vincent de Beauvais*. Le prix est attribué au mémoire portant pour devise : *Si fata aspera rumpas*.

Le pli cacheté qui accompagnait le mémoire est ouvert, et le Président y lit le nom de M. Auguste Molinier.

M. Noël VALOIS communique ensuite les décisions de la Commission du prix La Fons-Mélicocq :

Un prix de douze cents francs est décerné à M. C. Boulanger, conservateur honoraire du Musée de Péronne, pour son ouvrage intitulé : *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois ;* — un prix de six cents francs à M. Georges Daumet, archiviste aux Archives nationales, pour son volume *Calais sous la domination anglaise*.

Deux mentions honorables sont, en outre, accordées, la première à M. le comte Georges de Lhomel, pour son ouvrage : *Le Cartulaire de Montreuil-sur-Mer;* la seconde à M. le comte de Loisne pour ses deux ouvrages : 1° *La maladrerie du Val de Montreuil;* 2° *Le cueilloir de l'Hôtel-Dieu de Montreuil-sur-Mer*.

M. DIEULAFOY continue la lecture de son mémoire sur l'armée lacédémonienne au V[e] et au IV[e] siècle.

M. Revillout lit un mémoire sur la polychromie dans la peinture égyptienne.

L'art égyptien sous l'ancien Empire a commencé par l'imitation très vivante de la nature; puis est venue la période du con-

1. Voir ci-après.

venu décrit par les Grecs et pendant laquelle toutes les œuvres étaient exécutées d'après le canon des proportions qui permettait d'exécuter une statue par morceaux dans des régions très différentes et donnait à tous les personnages un type identique. C'est ainsi que Séti Ier ressemble à Ramsès II, tandis que leurs momies démontrent qu'ils différaient entièrement. Au canon des proportions répondait celui des couleurs à teintes plates: teinte rouge uniforme pour les chairs d'homme, teinte jaune pour les chairs de femme, etc. Mais M. Revillout démontre par des preuves convaincantes qu'à côté de cet art officiel ayant surtout un but décoratif, les peintres et les sculpteurs de cette période du convenu connaissaient et pratiquaient un art de cabinet avec teintes variées imitées de la nature. Pour la sculpture, un phénomène du même genre peut se constater. On visait ainsi à la ressemblance vraie du modèle en évitant les poses artificielles et contournées.

COMMUNICATION

DÉCOUVERTE DE POTERIES PEINTES A DÉCORATION MYCÉNIENNE (CÉRAMIQUE IBÉRO-MYCÉNIENNE) DANS LES ENVIRONS DE MARSEILLE,

PAR G. VASSEUR,

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MARSEILLE.

Nous avons l'honneur d'annoncer à l'Académie la découverte, que nous venons de faire dans les environs de Marseille, de débris de poteries peintes se rapportant à la *céramique ibéro-mycénienne* décrite et figurée par M. P. Paris dans son ouvrage intitulé : *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive.*

Grâce aux recherches de M. Paris, on sait aujourd'hui que cette poterie à motifs mycéniens « ne peut être attri-

buée à un atelier de la Grèce héroïque[1] », et il est à présumer « qu'elle dut rayonner autour de quelque centre, vraisemblablement un port de la côte orientale d'Espagne, où le commerce mycénien apportait vers l'an 1200 des produits céramiques[1] ».

La découverte que nous allons faire connaître est un nouveau résultat des fouilles que nous exécutons depuis plusieurs années sur le plateau du Baou-Roux, près Simiane.

Nous avons déjà montré[2] qu'au temps de la colonie grecque marseillaise, les hauteurs du Baou-Roux, défendues au nord et à l'ouest par des escarpements, fortifiées à l'est et au sud par des enceintes en pierres sèches, devaient constituer pour la population indigène un des centres les plus importants de la région. Nous rappellerons brièvement quelques-unes des découvertes que nous avons faites sur cet emplacement :

1° Poteries du VIIe siècle avant notre ère, à peintures géométriques, et d'origine italiote ;

2° Poteries ioniennes à figures noires (les premiers débris de cette céramique qui aient été signalés en France) ;

3° Fragments de poteries grecques à figures rouges (poteries attiques de la plus belle époque et poteries des IIIe et IIe siècles av. J.-C.).

4° Monnaies du VIe siècle, provenant des colonies grecques de l'Asie Mineure (identiques à celles du *trésor d'Auriol*) ;

5° Nombreuses monnaies marseillaises en argent (diver types d'Apollon, rouelle au revers) et en bronze (taureau cornupète) ;

6° Monnaie d'argent de Tiberius Veturius (129 av. J.-C.), fournissant, pour ce lieu d'habitation permanente, la date la plus récente.

Les découvertes précitées permettaient déjà d'établir que

1. Salomon Reinach, *Revue archéol.*, 1905, I, p. 159.

2. *Note préliminaire sur l'industrie ligure en Provence, au temps de la colonie grecque* (Annales de la Faculté des sciences de Marseille).

le Baou-Roux fut habité d'une façon continue du VIIe au IIe siècle avant notre ère, et, d'autre part, les restes de l'industrie néolithique que l'on y a rencontrés donnaient à penser que la première occupation de ce plateau remonte à une époque beaucoup plus reculée.

Toutefois, jusqu'à ce jour, nous n'avions pu, au cours de nos recherches, découvrir les vestiges d'une industrie datée par ses caractères et antérieure au VIIe siècle.

Nos dernières observations tendent à combler cette lacune; elles reportent vers le XIIe siècle la période d'occupation du Baou-Roux par la population indigène et viennent corroborer les constatations si intéressantes qui ont été faites, en ces derniers temps, dans le pays narbonnais.

M. Rouzaud[1] vient de signaler, en effet, sur la colline de Montlaurès, à quatre kilomètres au couchant de Narbonne, la présence de débris de céramique ibéro-mycénienne, et ces vestiges accompagnent, sur l'emplacement de cette antique nécropole, de nombreux restes de poteries grecques nettement datées par leurs peintures. C'est en cet endroit que furent découverts, en 1864, les fragments d'un beau vase à figures noires, décrits par M. Pottier[2] et déposés dernièrement dans le Musée de Narbonne. M. Rouzaud a recueilli, dans le même lieu, de nombreux débris de vases à figures rouges, de beau style ou de basse époque, ainsi que des tessons de la céramique peinte en noir (fonds de coupes ornés d'une fleurette ou de quatre palmettes disposées en croix et imprimées à l'aide de cachets), si répandue sur le Baou-Roux.

Ces deux gisements archéologiques appartiennent donc à une même période; ils ne présentent d'ailleurs aucun vestige appartenant à l'époque de l'occupation romaine.

1. H. Rouzaud, *Notes et observations sur le pays narbonnais*. I, *Sur la nécropole ancienne de Montlaurès et le vase grec qui y fut découvert en 1864* (*Bull. com. arch. de Narbonne*, t. VIII, 1905).
2. H. Rouzaud, *loc. cit.*, p. 16-17.

Les débris de poteries ibéro-mycéniennes que nous avons recueillis sur le Baou-Roux, comme ceux d'Espagne et de Montlaurès, sont formés d'une terre bien cuite, sonore, mais assez maladroitement tournée; la peinture en est terne, sur argile généralement nue ou sans engobe; elle présente les colorations signalées par M. Paris sur la céramique à motifs mycéniens d'Amarejo, Meca, etc., et retrouvées sur les poteries des environs de Narbonne.

Le fragment le mieux caractérisé appartenait à la panse d'un vase et offre une décoration tout à fait analogue à celle que M. Paris a observée sur un tesson d'Amarejo [1] et que M. Rouzaud a également reconnue sur un débris de Montlaurès [2] (terre compacte, assez épurée, grise intérieurement, rougeâtre au dehors; peinture brunâtre sur engobe de couleur sienne pâle, légèrement orangée).

Un second débris présente une ornementation végétale rappelant la figure 95 (pl. 66) de M. Paris, et la figure VII de la note de M. Rouzaud (terre compacte, assez épurée, de couleur rose orangé et sans engobe; peinture d'un brun rougeâtre).

Nous rapportons enfin à cette même céramique quelques fragments de cols de vases à rebord aplati et ornés de dents de loup (terre sans engobe et peinture rouge lie de vin).

Nous résumerons les observations précédentes en faisant remarquer que si la découverte de M. Rouzaud établissait déjà les relations commerciales qui ont existé vers le XIIe siècle, entre la population de la région narbonnaise et celle de la côte orientale de l'Espagne, la présence constatée de la poterie ibéro-mycénienne à treize kilomètres de Marseille, vient étendre considérablement l'aire de dispersion de cette céramique; elle prouve que 600 ans avant l'époque

1. P. Paris, *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive*, t. II fig. 209.
2. Rouzaud, *loc cit.*, p. 21, fig. I.

où les Phocéens s'établirent sur notre littoral, la côte de Provence et sans aucun doute le port même de Marseille étaient déjà visités par les navigateurs de la côte ibérique.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le deuxième fascicule des *Comptes rendus des séances* de l'Académie pendant l'année 1905, mars-avril (Paris, 1905, in-8°).

M. Babelon offre à l'Académie son mémoire sur *Les origines de la monnaie à Athènes* (Athènes, 1905, in-8°; extr. du *Journal international d'archéologie numismatique*).

M. Cagnat présente de la part de M. P. Monceaux trois brochures relatives aux antiquités chrétiennes d'Afrique. La première est une *Étude critique sur Lactance, sur l'homme et sur l'écrivain* (Paris, 1905, in-8°; extr. de la *Revue de philologie*); — *Étude critique sur la Passio Tepasii Veterani* et *La Passio Felicis* (Paris, 1904 et 1905, 2 br. in-8°; extr. de la *Revue archéologique*).

M. Chatelain offre, de la part du R. P. Scheil, le tome VI des *Mémoires* de la délégation en Perse (Paris, 1905, in-4°), contenant une troisième série de textes élamites-sémitiques. Ce sont de nouveaux documents relatifs à l'histoire d'Élam et à celle de Babylone. On y remarque deux inscriptions du très ancien et très grand roi Naram Sin (3750 avant J.-C.). L'intérêt du volume consiste surtout dans la publication de textes dits *proto-élamites* (variété d'écriture inconnue jusqu'ici), qui sont des pièces de comptabilité. Les originaux sont reproduits, la liste des signes a été dressée; l'éditeur donne un essai de déchiffrement que d'autres pourront continuer et améliorer, à condition toutefois de suivre les principes qu'il a posés. Ce volume, en résumé, fera très bonne figure à côté des précédents et atteste une fois de plus les brillants résultats obtenus par la délégation de M. de Morgan en Perse.

M. Delisle offre de la part de l'éditeur, M. Jovy, *Les mémoires inédits de Mathieu Feydeau* (Vitry-le-François, 1905, in-8°). Ce sont des documents relatifs à l'histoire du Jansénisme en province, de 1669 à 1679.

SÉANCE DU 12 JUILLET

(Séance avancée au mercredi à cause de la Fête Nationale.)

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

M. Salomon Reinach donne lecture du rapport suivant :

« La Commission du prix du baron de Joest attribue le prix quinquennal dont elle dispose cette année, et dont la valeur est de 2.000 francs, à M. Édouard Piette, à Rumigny (Ardennes), pour l'ensemble de ses découvertes préhistoriques et de ses publications sur l'art à l'époque du renne. »

M. Revillout termine la lecture de son mémoire sur la polychromie égyptienne.

M. le baron Carra de Vaux lit une note sur les six premiers nombres étrusques. Les noms de ces nombres sont inscrits sur des dés trouvés à Toscanella, mais rien n'indique à quel chiffre correspond chacun des noms. Thomsen a tenté récemment d'expliquer ces six termes au moyen des dialectes du Nord du Caucase; M. Carra de Vaux montre qu'on peut obtenir une explication plus simple au moyen des langues altaïques.

M. Philippe Berger communique une inscription néopunique relevée à Ziane, dans le golfe de Gabès, le 10 mai 1905, par M. le lieutenant du Breil de Pontbriand. Elle a été trouvée dans les débris de fouilles exécutées en 1903 par M. le capitaine

Tribalet, dans un monument isolé paraissant être un temple et situé environ à 300 mètres à l'Est du forum de Ziane.

Cette inscription, fruste de tous les côtés, porte deux mots que M. Berger propose de lire « Temple de Dagon » ou « Maison du Blé ». On sait que le mot *Dagân* a ces deux sens en phénicien.

M. Berger présente aussi des marques d'ouvriers peintes à l'encre rouge sur la voûte des citernes de Roogga (Tunisie), qui lui ont été signalées par M. Durancel, conducteur des ponts-et-chaussées à Mehedia, et que M. Maillet, surveillant des ponts-et-chaussées à El Djem, a bien voulu aller relever pour lui à Roogga.

LIVRES OFFERTS

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de Don Giovanni Marta, chanoine du Saint-Sépulcre, un ouvrage de lui, imprimé à Jérusalem, et intitulé : *La questione del Pretorio di Pilato*, etc. (Tipografia dei PP. Francescani, 1905). L'auteur y reprend une question archéologique et topographique très controversée, qui est plus que jamais à l'ordre du jour depuis la publication de l'ouvrage du P. Barnabé d'Alsace, dont j'ai eu l'occasion de faire antérieurement hommage à l'Académie. Il aboutit aux mêmes conclusions, conformes aux indications de la tradition ecclésiastique, qui place le prétoire de Pilate à la forteresse d'Antonia, après s'être efforcé de réfuter en détail les divers systèmes qui ont été opposés à cette vue au cours de ces dernières années. C'est une contribution consciencieuse à l'étude d'un problème bien difficile et bien complexe, dont la solution définitive nous sera peut-être apportée un jour par quelque heureuse trouvaille épigraphique ou archéologique. Jusque là je demeure dans l'expectative, tout en reconnaissant que la « tradition » semble, tout bien pesé, faire pencher la balance plutôt du côté d'Antonia. Reste à savoir si cette tradition, qui s'arrête au IVe siècle, a elle-même raison : c'est là une autre question. Je me permettrai d'ajouter que toute la partie de la démonstration concernant la célèbre

église construite à Jérusalèm par Justinien sous le vocable de Sainte-Marie-la-Neuve — la Néa — reposent sur des faits établis pour la première fois par moi dans une série d'études que l'auteur ne semble pas connaître[1] et qui auraient pu lui fournir encore d'autres données utiles à sa thèse. »

M. Saglio dépose sur le bureau le 37e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, qui va d'*Olympia*, important article de C. Gaspar, à *paries*, article de M. Fougères. Il en signale quelques autres : dans la lettre O, ceux de M. Monceaux sur les Oracles, sur Orphée et les Orphiques; de M. Albert Martin sur l'Ostracisme, sur Oreste; de M. Lécrivain, sur la procédure (*ordo judiciorum*). La lettre P débute par un beau travail de M. Théodore Reinach sur le *paean*, suivi de *pagus*, par M. J. Toutain; *paedagogus*, par M. O. Navarre, à qui sont dus plus loin *pantomimus* et *parasitus; papyrus*, par M. Lafaye. Il nomme encore, dans l'ordre juridique, ceux de MM. Édouard Cuq, Lécrivain, Beauchet, de M. Glotz, dont M. le Secrétaire perpétuel rappelait naguère la collaboration au *Dictionnaire* comme un titre à la bienveillance de l'Académie et qui, outre plusieurs articles qui touchent aux institutions d'Athènes, a eu l'occasion, à propos des *palici* de Sicile, de reprendre les idées qu'il a développées avec tant de pénétration et de science dans un livre sur l'ordalie. La mythologie, la religion et les fêtes ont encore été traitées dans ce fascicule par MM. Monceaux, Hild, Ém. Cahen, Karo, et par M. F. Cumont, correspondant étranger de l'Académie, qui y a parlé des *panthea signa*. M. Saglio termine en remerciant plusieurs de ses confrères, MM. Babelon, Cagnat, Foucart, Pottier, pour le concours qu'ils ont bien voulu lui donner.

SÉANCE DU 21 JUILLET

M. Senart est désigné pour représenter l'Académie dans la séance publique annuelle des cinq Académies. Il y fera une lecture sur le Turkestan chinois.

1. *Recueil d'archéologie orientale*, t. II, 137, 147, 150, 154; t. III, 55, 57, 357.

M. Leger est désigné pour faire, dans la séance publique annuelle de l'Académie, une lecture sur l'invasion des Tatares en Russie d'après les sources littéraires.

Le Président annonce que l'Académie approuve la proposition faite par M. Holleaux, directeur de l'École française d'Athènes, d'accorder une cinquième année de pension à M. Jardé, membre de cette École.

M. Dieulafoy donne lecture de la suite de son mémoire sur l'organisation des armées grecques, et il s'applique à décrire dans son ensemble la mora, le loche et l'énomolie lacédémoniens dont il a discuté déjà tous les éléments.

Il s'occupe ensuite des corps spéciaux tels que les Scirites et les chevaliers, et termine sa lecture en expliquant les deux sens très différents que les Grecs et, en particulier, les Lacédémoniens attribuaient au mot que nous traduisons tantôt par *chevalier* et tantôt par *cavalier*.

M. Babelon fait une communication sur les plus anciennes monnaies de l'Arcadie. Il s'agit : 1° de monnaies frappées dès le VIe siècle avant notre ère par la ville de Heraea au type de Déméter Pélasgis, voilée; 2° des monnaies frappées par les Héraeens comme présidents des jeux arcadiques célébrés au mont Lycée en l'honneur de Zeus Lycaios et de Despoina, divinités dont les images figurent sur cette seconde série de pièces archaïques.

LIVRES OFFERTS

M. Bouché-Leclercq présente, au nom de M. Théodore Reinach, l'ouvrage suivant : *Papyrus Reinach. — Papyrus grecs et démotiques recueillis en Égypte et publiés par Théodore Reinach, avec le concours de MM. W. Spiegelberg et S. de Ricci* (Paris, 1905, 243 pp. gr. in-8°, et XVII planches) :

« Le livre que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur, est un recueil de soixante-six documents inédits et tout récemment découverts, acquis en Égypte pendant l'hiver 1901-1902 par M. Th. Reinach, publiés, traduits et commentés, les textes grecs, au nombre de cinquante-neuf, par M. Th. Reinach, avec le concours de M. S. de Ricci, les textes démotiques, au nombre de sept, par M. W. Spiegelberg. Un copieux *Index* (pp. 217-237) subdivisé en rubriques spéciales, facilite les recherches, et 17 planches en phototypie reproduisent les spécimens les plus intéressants au point de vue paléographique.

« Je laisse à d'autres le soin d'apprécier l'importance des sept textes littéraires, très mutilés, parmi lesquels figurent un fragment de mime sur *ostrakon*, et les vv. 41-51 du XIXe chant de l'*Iliade*. Autrement intéressants, du moins pour l'histoire des institutions de l'Égypte ptolémaïque (quarante-et-un textes), romaine et byzantine, sont les cinquante-neuf papyrus grecs et démotiques qui proviennent de Tehneh, l'ancienne Akoris, du nome Hermopolite. Les contrats de prêt, de location, de vente, quittances, etc., en constituent la majeure partie, mêlés, suivant l'ordre chronologique, à des pétitions, dont une, celle de Dionysios, fils de Képhalas, — communiquée à l'Académie dans une précédente séance (17 juin 1904), — est adressée au roi (ἔντευξις), les autres, à des fonctionnaires.

« Le livre vient de paraître, et ce n'est pas au cours d'un trop rapide examen qu'il est possible de faire le compte des nouveautés qu'il apporte. J'ai pu constater, à première vue, que les papyrus Reinach nous font connaître une étude d'agoranome à Hermoupolis de Thébaïde (Achmounëin), ce qui élargit considérablement vers le Nord la région en dehors de laquelle on n'avait pas rencontré jusqu'ici de ces notaires officiels. Des protocoles dont les dates sont comprises entre 111 et 108 avant J.-C. nous donnent tout au long la série des prédicats et cultes accaparés par Cléopâtre III et lui attribuent enfin avec certitude ce titre étrange de Δικαιοσύνη, emprunté à Isis, comme ceux de Σωτείρα et Νικηφόρος, un titre que l'on avait relevé flottant au hasard dans les lacunes d'un papyrus de l'an 139 avant J.-C. (*Pap. Grenf.*, II, 15), parmi les cultes dynastiques de Ptolémaïs.

« Mais la nouveauté sur laquelle j'ai plaisir à insister, c'est l'apparition même de ce recueil autonome, exclusivement consacré à la papyrologie. Depuis la publication en 1865 des *Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque impériale* par Brunet de Presle, d'après les transcriptions de Letronne, les savants anglais et allemands détenaient pour ainsi dire le monopole du déchiffrement et de l'exploitation scientifique des papyrus extraits depuis lors du sol égyptien. Il

est juste de dire que la publication des papyrus de Magdola par MM. Jouguet et Lefebvre a interrompu tout récemment (1902-1903) ce genre de prescription, et que les travaux de M. E. Revillout nous ont conservé dans l'intervalle une part éminente de collaboration, j'allais dire la primauté, dans le domaine de la papyrologie démotique. Mais le recueil de M. Th. Reinach n'en marque pas moins un renouveau, la reprise chez nous d'une tradition trop longtemps délaissée, et ouvre la voie à une émulation féconde. Félicitons l'auteur d'avoir donné le bon exemple, et — encore que cet exemple ne soit pas facile à suivre — souhaitons-lui beaucoup d'imitateurs. »

SÉANCE DU 28 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

M. Foucher, directeur de l'École française d'Extrême-Orient, dans une lettre qu'il adresse au Secrétaire perpétuel, annonce que, se conformant à un vœu que l'Académie lui a exprimé dans sa lettre du 15 novembre dernier, le Gouverneur général a bien voulu nommer M. Maître professeur de japonais à l'École. Le Directeur s'applaudit d'avoir ainsi obtenu, grâce à l'appui de l'Académie, le renforcement du personnel enseignant de l'École.

Le Président donne lecture d'une lettre que M. le duc de Loubat, correspondant de l'Académie, a reçue de M. Holleaux, directeur de l'École française d'Athènes, lettre qui donne les meilleures nouvelles des débuts de la campagne des fouilles de Délos qui s'est récemment ouverte. Le Président remercie M. le duc de Loubat de cette communication et rappelle que c'est à sa libéralité que sont dues les découvertes faites par l'École, depuis deux ans, à Délos, et celles qui s'annoncent si brillamment[1].

1. Voir ci-après le rapport de M. Holleaux au Ministre de l'instruction publique.

M. Dieulafoy qui, durant un grand nombre de séances, a lu des extraits de la première partie de son travail relatif aux armées grecques, étudie la constitution de l'infanterie et de la phalange macédoniennes. Comme dans les précédents chapitres, il s'attache, par des opérations d'arithmétique naturellement exactes, appuyées sur des données empruntées aux textes, à calculer tous les éléments qui font défaut dans les auteurs, mais qui y sont implicitement compris. Ces calculs, faits au moyen de données différentes, se contrôlent les uns les autres et fournissent des résultats nouveaux, inespérés, et permettent, dans la majorité des cas, d'arriver sinon à la vérité absolue, du moins à des précisions que l'on ne pouvait prévoir avant l'application de cette méthode si curieuse et si fertile en résultats.

M. Dieulafoy annonce que bientôt il s'occupera des commandements, des formations et des manœuvres usités dans l'infanterie et dans la cavalerie.

A la suite d'un Comité secret, le Président annonce que l'Académie a approuvé la proposition faite par M. Holleaux, directeur de l'École française d'Athènes, d'accorder une deuxième année de pension à M. Schulhof, et une troisième à M. Bulard, tous les deux membres de cette École.

M. Seymour de Ricci donne lecture d'un rapport sur sa mission en Égypte[1].

L'Académie exprime le désir que les papyrus acquis à ses frais soient publiés dans le recueil des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres Bibliothèques* par les soins de M. Seymour de Ricci.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

RAPPORT DE M. HOLLEAUX, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

Mykonos (Cyclades), 15 juillet 1905.

Monsieur le Ministre,

Les fouilles de Délos, que subventionne généreusement M. le duc de Loubat, ont repris au début du mois de juin. Les travaux ne sont point encore bien avancés, mais déjà ils ont amené d'importantes découvertes.

Il convient, en premier lieu, de signaler trois trouvailles épigraphiques de grande valeur. Dans les fondations du Portique de Philippe, on a mis au jour une stèle de marbre, encore scellée à sa base, qui porte une inscription de quarante-quatre lignes, presque parfaitement conservée. C'est la dernière partie d'une loi relative à l'importation et à la vente du bois et du charbon à Délos, dans le temps où l'île était indépendante. Il est à peine besoin d'indiquer que ce document, dont nous ne possédions pas jusqu'ici l'analogue, est du plus haut prix pour l'histoire économique et administrative de l'île. A l'extrémité méridionale du Portique de Philippe, les fouilles ont fait découvrir une base monumentale, qui supportait sans nul doute un ex-voto consacré aux dieux de l'île par le proconsul L. Cornelius Sulla : c'est ce que nous apprennent les débris de l'inscription dédicatoire, gravée en magnifiques caractères latins, tout à fait semblables à ceux de la base que découvrit autrefois M. Salomon Reinach. Dans le voisinage de l'édifice élevé par Poseidoniastes de Bérytos, on a dégagé d'un mur de basse époque une inscription en grandes lettres, qui provient d'un

monument que le roi Antigone Doson avait érigé à Délos en commémoration de la bataille de Sellasia. C'est une découverte historique précieuse, puisqu'elle semble établir — comme on le soupçonnait déjà — que le prédécesseur de Philippe V s'efforça de soumettre les Cyclades à son hégémonie ou à son influence.

Les découvertes numismatiques, assez rares jusqu'à présent à Délos, sont, cette année, particulièrement abondantes et dignes de mention. En trois points de la ville, dans les ruines des habitations privées, on a mis la main sur trois dépôts considérables de monnaies athéniennes. Le premier de ces « trésors » (dans le voisinage de la *Maison dite du Lac*) se compose de 36 tétradrachmes; le second (à proximité de l'*Agora des Compétaliastes*), de 172 tétradrachmes, hémidrachmes et drachmes; le troisième (voisin du second), de 249 tétradrachmes. Toutes ces monnaies portent des noms d'archontes; les plus anciennes peuvent remonter aux années 230-220 avant notre ère; les plus récentes datent des environs de l'année 180. L'état de conservation en est, d'ordinaire, excellent. Cette découverte n'intéressera pas seulement les numismates; nous avons lieu d'espérer qu'elle nous fournira, pour l'histoire des constructions privées de Délos, d'utiles repères chronologiques.

En déblayant les maisons antiques situées contre le flanc nord du théâtre, on a eu l'heureuse chance de mettre la main sur six statues, plus petites que nature, qui peuvent provenir du théâtre même. Plusieurs de ces statues semblent représenter des Muses; une autre peut être l'image d'Apollon Musagète; dans une dernière, il faut certainement reconnaître Artémis. Ce sont des ouvrages corrects, d'une facture un peu banale, datant du IIe ou du Ier siècle avant notre ère. Ces figures sont, par malheur, gravement mutilées; mais on peut espérer en retrouver de nombreux fragments dans les régions non explorées encore, voisines du lieu de la découverte.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les premiers résultats de nos travaux; ils sont faits pour nous encourager. Le déblaiement de l'antique Délos se poursuit méthodiquement, les fouilles présentes faisant directement suite à celles de l'année passée. Cinq chantiers sont en activité : l'un, dans la partie orientale de l'Agora des Italiens; l'autre, au sud du Portique de Philippe; le troisième, à l'Agora des Compétaliastes; le quatrième et le cinquième dans la partie la plus élevée de la rue du Théâtre. La direction des travaux est confiée à MM. Jardé, Chamonard, Bizard, Bulard et Mayence, assistés de notre ingénieur, M. Convert.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Ministre, de vouloir bien donner communication du présent rapport à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respectueux dévouement,

---

RAPPORT SUR UNE MISSION EN ÉGYPTE (1905), PAR M. SEYMOUR DE RICCI.

Mes premières paroles seront pour remercier l'Académie de l'intérêt bienveillant qu'elle m'a témoigné au cours de ma récente mission en Égypte et de la libéralité avec laquelle elle m'a accordé une subvention importante destinée à l'acquisition de papyrus. La somme de quinze cents francs, prise sur les fonds de l'Académie, m'a permis d'acquérir quatre lots de documents que j'ai l'honneur de lui remettre et de lui soumettre.

Le premier lot se compose d'une série de cinquante-trois fragments carbonisés que j'ai fait parvenir, il y a quelque temps, à l'Académie. Vers 1892, on découvrit dans la Delta, sur l'emplacement de l'antique Mendès, toute une

bibliothèque de rouleaux intacts, mais carbonisés ; la découverte passa inaperçue et un marchand grec en détruisit la plus grande partie dans des tentatives infructueuses de déroulement. Heureusement, Daninos Pacha put se faire confier quelques rouleaux. Après les avoir rendus moins cassants en les plongeant dans de l'alcool rectifié, il profita de ce qu'ils n'étaient tous écrits que d'un côté pour les coller sur des feuilles de carton. Il réussit ainsi à sauver un certain nombre de fragments dont la plupart sont aujourd'hui à Florence. Une quinzaine sont au musée de Berlin, quelques-uns ont été donnés par M. Frœhner à M. Wilcken de Halle. Il y en a deux au musée gréco-romain d'Alexandrie et je crois savoir que les collections de Genève et de Londres en possèdent quelques spécimens. La France, jusqu'ici, semble ne point en posséder : l'acquisition que j'ai pu faire pour l'Académie viendra combler cette lacune.

Les cinquante-trois fragments qu'elle a achetés se suivent et proviennent tous, à ce qu'il semble, d'un même rouleau. L'écriture en est assez bien conservée, mais fort difficile à lire, à cause des nombreuses ligatures ou abréviations. Les passages que j'en ai déjà déchiffrés montrent que l'on se trouve en présence d'un rôle d'impôts de l'époque de Marc-Aurèle. M. Wilcken, étudiant récemment les fragments de sa propre collection, ainsi que ceux du musée de Berlin, a montré tout l'intérêt historique que présentent ces documents administratifs, en apparence si arides : vers l'an 169 après notre ère, à une époque que l'on se plaît, d'ordinaire, à croire florissante, certaines parties du Delta étaient si dépeuplées que l'on fut obligé de réduire considérablement les impôts. Il est question de ce remaniement financier dans plusieurs passages de papyrus étudiés par M. Wilcken et nous pouvons espérer que les papyrus de l'Académie fourniront à cet égard des informations supplémentaires ; j'ai déjà trouvé un passage relatif à la dépopulation de certains villages, mais je n'ai encore relevé aucune indication

sur les causes de ce phénomène : épidémie, guerre ou révolte?

Le deuxième lot, le plus important par le nombre, est formé d'une collection de documents byzantins provenant de la ville antique de Lykônpolis (aujourd'hui Siout). Parmi les quinze ou vingt localités (en dehors du Fayoum), où l'on a découvert des papyrus, le nom de cette ville importante ne figurait pas encore. M. Lefebvre, ancien membre de l'École d'Athènes, et résidant depuis plusieurs mois à Siout, a été fort étonné quand je lui ai montré quelques spécimens de ces papyrus. Aucun doute n'est d'ailleurs possible sur leur provenance : non seulement on lit en plusieurs endroits des papyrus grecs εν Λυκωνπολει τη λαμπρα, mais encore un fragment en langue copte mentionne la ville de CIOOYT. L'intérêt de ces documents est multiple. Tout d'abord leur provenance insolite nous donne à croire qu'ils jetteront quelque lumière sur la vie publique et privée, au v[e] et au vi[e] siècle, dans une province de l'Égypte encore inconnue des papyrologues; nous espérons y trouver des noms, des titres, des impôts nouveaux. Ce que j'ai déchiffré m'a permis de recueillir dès maintenant de curieux détails sur la garnison de Lykônpolis et sur l'organisation militaire de la province. Les nombreux contrats de cette série nouvelle, bien que rarement intacts, peuvent presque toujours être restitués : ils fourniront aux jurisconsultes matière à rapprochements avec les contrats similaires du Fayoum, dont le Louvre possède une riche série. Enfin les nombreuses dates consulaires viendront augmenter sensiblement les matériaux dont disposait en 1861 De Rossi, pour reconstituer les fastes de cette période. Le seul texte littéraire que j'aie encore reconnu parmi ces documents est un fragment de l'Odyssée dont j'ai déjà publié le texte dans le fascicule de *mars-avril* des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*.

Les deux derniers lots ne sont pas de ma compétence : ce sont des textes coptes et démotiques. C'est la modicité

extrême du prix qui m'a tenté et je ne le regrette pas, puisque, de l'avis des spécialistes, ces deux lots renferment des documents de premier ordre. Les fragments coptes contiennent plusieurs feuillets de parchemin d'une très haute antiquité, détachés de trois manuscrits des Écritures. Il est certain que ces fragments pourront être avantageusement utilisés par M. Horner, qui prépare une édition définitive du Nouveau Testament en copte sahidique. D'autres feuillets, de papyrus cette fois, contiennent de longs fragments d'un ouvrage théologique que je n'ai pas encore réussi à identifier. Deux pages d'un manuscrit copte sur parchemin sont palimpsestes et recouvrent un texte grec encore à déchiffrer, d'une belle onciale du ve ou du vi^e siècle. Enfin j'ai recueilli un certain nombre de fragments de parchemin provenant de manuscrits coptes de cette bibliothèque du couvent d'Amba Shenoudah, dont la Bibliothèque nationale possède à l'heure actuelle la plus grande partie : un de mes compagnons de voyage, M. le capitaine Raymond Weill, a recueilli de son côté un nombre considérable de fragments de la même provenance.

Les papyrus démotiques que j'ai acquis peuvent se diviser en trois classes : premièrement, une série assez considérable de fragments de contrats et de comptes de la haute époque ptolémaïque, détachés de cartonnages de momies; deuxièmement, une autre série de contrats provenant de la trouvaille, faite vers 1893, à Gebeleïn, l'antique Pathyris et aujourd'hui dispersée entre le Caire, Paris, Londres, Oxford, la collection Amherst, Genève, Berlin, Heidelberg, Strasbourg et Copenhague. Il y aura peut-être lieu un jour de compléter certains de ces documents par des échanges de papyrus avec des collections étrangères possédant d'autres fragments des mêmes rouleaux. Troisièmement, la série la plus intéressante est celle des papyrus démotiques littéraires : M. Spiegelberg, qui a eu l'amabilité de m'aider à dérouler ces précieux fragments, en a reconnu

immédiatement le prix. Ils proviennent, d'après ce savant, de deux manuscrits différents : le premier était un recueil de sentences morales, analogue à celui que possède le musée de Leyde, et qui est devenu célèbre dans l'égyptologie sous le nom de papyrus Insinger; malheureusement, il ne s'agit pas ici d'un grand rouleau intact, mais d'un certain nombre de fragments, dont plusieurs, il est vrai, sont de grande dimension. Le deuxième manuscrit était plus intéressant encore : il contenait un roman historique dont le héros était le roi Petoubastis, le premier prince de la XXIIIe dynastie (environ 780 avant Jésus-Christ). Nous connaissions déjà l'existence de ce roman par un papyrus de Vienne qu'a longuement étudié M. Krall. Par un hasard singulier, il y a un an à peine, M. Spiegelberg faisait en Égypte l'acquisition d'un deuxième manuscrit du même roman. Les fragments que j'ai achetés pour l'Académie ne proviennent ni du manuscrit de Vienne ni du manuscrit de Strasbourg et, à en croire M. Spiegelberg, ils ne contiendraient *pas* les mêmes parties du roman : c'est donc bien un texte littéraire inédit qui s'ajoute à la série si curieuse des *Contes égyptiens*.

Telles sont les acquisitions que j'ai faites pour l'Académie : elles comprennent les premiers papyrus grecs achetés en Égypte pour une collection publique parisienne et j'ose espérer que ce ne seront pas les derniers.

Je demande maintenant à l'Académie la permission de l'entretenir de quelques documents particulièrement intéressants que j'ai recueillis au cours de ma mission en Égypte. J'ai déjà eu l'honneur de communiquer à l'Académie quelques textes inédits; j'en ai réuni depuis lors quelques autres sur lesquels je désirerais appeler brièvement l'attention.

Les tablettes à écrire en bois enduit de cire ont conservé parfois les traces laissées par le stilet du scribe. L'Égypte ne nous a longtemps fourni, dans cette branche secondaire

de la papyrologie, que des cahiers d'écolier ou des comptes de ménage. Aucun contrat latin ne venait faire pendant aux célèbres trouvailles de Transylvanie ou aux tablettes pompéiennes du banquier Jucundus. Ce n'est qu'en 1904 qu'on a publié les deux premières planchettes latines d'Égypte : un diptyque de la collection de Lord Amherst, contenant un acte d'affranchissement, dont j'ai eu la bonne fortune d'être le premier éditeur et, à la bibliothèque d'Oxford, un fragment daté, que j'ai également été le premier à faire connaître.

Je suis heureux de pouvoir annoncer à l'Académie l'existence de quatre documents inédits, en langue latine, tracés sur des planchettes en bois conservées au musée du Caire. Selon le journal d'entrée de ce musée (n[os] 29807-8 et 10-11), elles auraient été découvertes au Fayoum.

La première, la seule dont j'aie eu le temps d'exécuter un fac-similé, bien que la plus courte, n'est pas la moins curieuse : elle contient, en effet, un véritable diplôme militaire, un congé d'honneur (*honesta missio*) accordé, non par l'Empereur, mais par son représentant local, le préfet d'Égypte. Le bénéficiaire est un cavalier gaulois du régiment des Voconces, *ala Vocontiorum*, dont un détachement avait été cantonné en Égypte, au témoignage de plusieurs textes épigraphiques.

Voici, en minuscule, le texte de ce singulier document :

1 *M(arco) Acilio Au<au>iola et Pansa co(n)s(ulibus)*
2 *pridie nonas Ianuarias*
3 *T(itus) Haterius Nepos praef(ectus) Aeg(ypti)*
4 *L(ucio) Ualerio Nostro equiti*
5 *alae Uocontiorum, turma*
6 *Gauiana, emerito, hone-*
7 *stam missionem dedit*
8 **P(er ?)legi o(mnia?) s(upra)s(cripta) e(t) h(onestam) m(issionem) dedi, prid(ie) non(as).**

Ligne 1. AV est répété par erreur.

La date correspond au 4 janvier 122 après Jésus-Christ.

Le préfet d'Égypte Titus Haterius Nepos est déjà connu par plusieurs inscriptions et papyrus (*C.I.L.*, III, 39, et XI, 5213; *B. G. U.*, 742; *C. P. R.*, 18) datés de février 121 à avril 124.

La dernière ligne, dont la lecture n'est pas sans présenter quelque difficulté, paraît bien être un autographe du préfet d'Égypte. Les anciens ne croyaient pas, comme nous, que la partie essentielle d'une signature fût le nom du signataire; un simple mot autographe d'approbation (*vidi* ou *perlegi*), ou même une salutation, comme *valere te cupimus*, leur paraissait un moyen tout aussi efficace d'authentiquer un édit ou un rescrit d'un gouverneur ou d'un prince.

Je ne transcrirai pas ici les trois autres documents latins que j'ai découverts au Caire. Leur intérêt sera surtout apprécié des jurisconsultes. Deux d'entre eux sont des actes d'acceptation d'héritage, datés de l'an XI de Marc-Aurèle et dans lesquels se retrouve pour la première fois cette formule de la *cretio* que nous ne connaissions jusqu'ici que par Gaius et Ulpien : *...testata est se hereditatem Flauiae Ualeriae matris eius adiisse creuisseque, seque heredem esse secundum tabulas testamenti eius.* Le troisième est l'acte de naissance d'une fille, née l'an XIII d'Antonin le Pieux; cet acte est transcrit d'après un registre officiel que la tablette du Caire appelle *album professionum liberorum natorum* et dont elle cite la *tabula V*, c'est-à-dire la *page V*, si l'on peut se permettre cet anachronisme.

Pour donner à l'Académie une idée de ces planchettes et de la difficulté qu'en présente le déchiffrement, je ne puis mieux faire que de lui soumettre un fragment original d'un contrat analogue, en grec cette fois, qu'un épicier grec de la ville de Medinet el-Fayoum m'a cédé pour trois francs, au mois de mars dernier.

Je n'ai pas borné mes acquisitions de papyrus aux lots

que j'ai recueillis pour l'Académie; grâce à des subventions privées, il m'a été possible d'acheter à peu près tout ce qui a paru sur le marché du Caire en février et en mars 1905.

Je trouvai d'abord deux lots de papyrus d'Ashmonneïn, le premier copte et théologique, le second grec et d'époque byzantine. J'y joignis bientôt un lot de parchemin et de papiers coptes, parmi lesquels deux feuillets d'un recueil poétique; une litanie grecque et copte en onciale du XII[e] siècle; un fragment des Épîtres de saint Paul qu'on n'avait pas encore retrouvé parmi les mss. sahidiques du Nouveau Testament.

Une petite série de papyrus d'Oxyrhynchus m'a rappelé qu'il y en avait partout, sauf en France; je l'ai donc achetée et j'y ai trouvé des documents intéressants : un beau morceau d'un compte rendu de procès, de l'époque des Sévères, et une remarquable fiche de recensement, mentionnant le préfet d'Égypte Furius Victorinus, connu seulement jusqu'ici par l'Histoire Auguste et par une inscription de Tyr qu'a publiée M. Héron de Villefosse. Un lot beaucoup plus considérable de papyrus d'Oxyrhynchus contient des morceaux plus longs, entre autres la fin d'un traité des homonymes de la langue latine, curieux rouleau bilingue, qui n'est pas sans intérêt pour les études lexicographiques.

Enfin, ne pouvant tout énumérer, je citerai une bonne série de textes démotiques archaïques parmi lesquels un contrat daté du règne du roi Hakoris (390 av. J.-C.), le second que l'on connaisse, et le papyrus grec relatif à Naukratis et au sénat d'Antinooupolis, dont j'ai envoyé en février à l'Académie le texte et la traduction.

Je ne m'attarderai ici ni sur les nombreux fragments d'inscriptions grecques que j'ai rapportés d'Égypte, ni sur l'abondante série de spécimens de céramique grecque que j'ai recueillie tant à Memphis qu'à Naukratis. Je me bornerai à soumettre à l'Académie quelques objets curieux qui me semblent être, en même temps, des raretés.

C'est d'abord un spécimen remarquable de la faïence polychrome de Tell el-Amarna (XVIII[e] dynastie) : ce fragment, unique en Europe[1], a été récemment découvert à Gurob. Le motif du veau gambadant au milieu des roseaux se retrouve, identique, sur le célèbre parquet peint de Tell el-Amarna.

Voici ensuite la partie supérieure d'une petite stèle en forme de porte, avec les restes mutilés d'une inscription en caractères bizarres : ce monument, d'apparence si modeste, est un des très rares textes épigraphiques en langue et en écriture carienne.

Les quatre stèles connues avec inscriptions cariennes d'Égypte se trouvent au musée du Caire, au musée de Lausanne, au musée de Sidney (Australie) et à Uriage dans la collection de Saint-Ferréol. Aucun grand musée européen n'en possédait donc encore. Malgré les tentatives de M. Sayce, on sait encore fort mal déchiffrer ces textes : en transcrivant

......OÄGAΘEW ĀEUGAΘEW AOV....

je n'ai pas d'autre but que de donner la structure générale de ce membre de phrase où l'on n'hésitera pas à reconnaître le nom propre d'un homme suivi de celui de son père[2].

Je termine en renouvelant à l'Académie l'expression de ma reconnaissance et en l'assurant qu'elle peut compter sur tout mon zèle tant pour l'accroissement de ses collections que pour l'enrichissement des sciences qu'elle patronne avec une si réelle libéralité.

1. Deux autres fragments circulaient en mars 1905 dans le commerce des antiquités, au Caire, mais à des prix inabordables.

2. Cette stèle est destinée au Musée du Louvre.

SÉANCE DU 4 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. CAGNAT, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts et des cultes transmet à l'Académie un mémoire de M. Bizard, membre de l'École française d'Athènes, ainsi qu'un rapport de M. Holleaux, directeur de l'École, sur les fouilles de Délos [1].

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de 1905 [2].

M. Clermont-Ganneau étudie deux grands fragments d'inscription grecque provenant de Yabroûd (Iabruda), localité antique de Syrie située à l'est de Baalbek. Bien que publié en fac-similé depuis une vingtaine d'années par M. J. Euting [3], ce texte mutilé avait résisté à tous les efforts et était demeuré jusqu'ici lettre close. M. Clermont-Ganneau a réussi à en déchiffrer la majeure partie et il démontre que c'est un document d'une réelle valeur historique; ce n'est en effet rien de moins qu'un édit officiel du roi juif Hérode Agrippa II. Cet édit dénonce et condamne les agissements d'un certain personnage qui, après s'être emparé indûment du sacerdoce, l'avait accaparé pendant plus de quarante ans et s'était livré à des exactions de tout genre au détriment du sanctuaire et de divers particuliers. Le fruit de ses longues rapines est évalué à trois cents talents, soit plus de seize cent mille francs. Décrété d'accusation et poursuivi comme sacrilège, il est forcé de rendre gorge par ordre du roi. Parmi les noms qui figurent dans le document, on relève celui de Sampsigeramos, qui semble être le coupable visé, et celui de Lysanias, noms

1. Voir ci-dessus.
2. Voir ci-après.
3. *Sitzungsber. Akad. Berlin*, 1887; *Epigraph. Misc.*, nos 115, 116.

historiques qui rappellent ceux portés par des dynastes d'Emèse et des tétrarques d'Abilène, petites principautés de la région d'où provient l'inscription [1].

APPENDICE

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1905, LU DANS LA SÉANCE DU 4 AOUT 1905.

MES CHERS CONFRÈRES,

Depuis le premier rapport sur les travaux de l'Académie que j'ai eu l'honneur de vous présenter dans la séance du 27 janvier, il y a eu un progrès sensible dans l'état d'avancement de plusieurs des volumes qui représentent les recherches personnelles des membres de la Compagnie ou l'effort collectif des éditeurs que vous avez choisis pour diriger vos diverses publications et des auxiliaires que vous leur avez adjoints. Tel est, par exemple, le cas pour vos *Mémoires*. La 2e partie du tome XXXVII s'est enrichie de deux mémoires dont les tirages à part vous ont été distribués, celui de notre associé étranger, M. Helbig, sur *Les attributs des Saliens*, et celui de M. de Lasteyrie qui a pour titre : *La déviation de l'axe des églises est-elle symbolique?* Le volume se continuera par le mémoire de M. Foucart sur *Le sénatus-consulte de Tisbé*. Les épreuves en placard viennent de nous être envoyées de l'Imprimerie nationale. Quand sera composée l'étude de M. Dieulafoy sur *La phalange lacédémonienne au Ve et au IVe siècle*, il y aura lieu de décider, d'après le nombre de feuilles que comportera ce travail, s'il peut encore entrer dans le

1. Le mémoire de M. Clermont-Ganneau sera publié dans son *Recueil d'archéologie orientale*, t. VII, § 5.

tome XXXVII ou s'il doit inaugurer un nouveau volume de la série.

M. Léon Dorez, qui s'est chargé de la table des tomes XXIII à XXXIII de ce recueil, n'a pu la terminer aussi vite qu'il l'espérait; mais il n'a plus à faire subir aux fiches, toutes rédigées, qu'une dernière revision. Il les remettra à l'impression dans le courant du mois d'août, et nous posséderons, avant la fin de l'année, cet utile complément de la plus importante de nos publications. Pour les *Notices et extraits des manuscrits*, la 2e partie du tome XXXVIII sera terminée avec la notice de M. Léopold Delisle sur le *Liber Floridus*, qui est aujourd'hui mise en pages.

Aucun article n'a été envoyé pour le prochain volume des *Mémoires des savants étrangers à l'Académie*.

L'impression du tome V des *Historiens orientaux des croisades* se continue. Voici la situation telle qu'elle a été donnée par l'Imprimerie nationale pour ce volume des *Historiens arabes*.

Dix-neuf cahiers tirés et envoyés au secrétariat de l'Institut.

Les cahiers 20 à 24 seront tirés avant la fin de la semaine prochaine.

Les cahiers 25, 26 et 27 vont être envoyés aux presses. Le tirage entier sera terminé dans les premiers jours d'août. On procédera ensuite à la composition de l'index qui fera environ trois cahiers. Par conséquent le tome V (1re partie) sera achevé avant la fin de l'année.

Historiens arméniens des croisades, tome II. Le texte est tiré depuis 1897; mais l'Académie a décidé de faire recomposer deux des feuilles de ce texte. Quant à l'introduction, M. Kohler, qui en est chargé, me fait savoir que les deux tiers en sont imprimés. Je l'engage à achever le plus tôt qu'il pourra l'impression de ce volume.

Historiens de France, série in-4°.

Obituaires (tome II, diocèse de Chartres). — Tous les textes, c'est-à-dire les feuilles 1 à 60, sont tirés. Les vingt feuilles

suivantes, qui comprendront l'index, sont en première épreuve, et il y a lieu d'espérer que le volume pourra être terminé vers la fin de l'année courante.

Diocèses d'Orléans, d'Auxerre et de Nevers. — La copie des textes relatifs à l'église cathédrale d'Orléans, soit une quinzaine de feuilles, a été remise à l'imprimerie.

Pouillés (tome VI, province de Reims). — Les textes qui figureront dans le volume sont tous imprimés au moins en placards et formeront environ 90 feuilles. Les 22 premières sont tirées; les feuilles 23 et 24 sont en bon à tirer; les feuilles 25 à 39 sont en pages et les dix feuilles suivantes en bon à mettre en pages.

On voit, par ces indications, quel travail soutenu M. Longnon a su obtenir des collaborateurs qu'il surveille et dirige avec tant de zèle et d'autorité. Notre confrère, M. d'Arbois, malgré la maladie qui l'a tenu, à notre grand regret, si longtemps éloigné de nos séances, n'a pas obtenu de moindres résultats, comme directeur du recueil des *Chartes et diplômes.* Deux volumes de ce recueil sont sous presse. 1° *Les actes de Philippe Ier*; 2° *Les actes de Lothaire et de Louis V.* Du premier de ces volumes, 50 feuilles sont tirées et 4 en bon à tirer; ces feuilles contiennent tout le texte des diplômes. M. Prou, l'éditeur de ces pièces, prépare son introduction et ses index. Le travail de MM. F. Lot et Halphen, éditeurs des diplômes de Lothaire et de Louis V, est moins avancé; nommé membre de l'École française de Rome, M. Halphen a été un peu distrait de sa tâche par d'autres devoirs. L'œuvre n'en est pas moins en bonne voie. Quarante et un placards ont été renvoyés à l'imprimerie, le 10 juillet, pour la mise en pages. Non content d'avoir établi le texte des pièces qu'ils ont transcrites, MM. Lot et Halphen ont déjà soumis à M. d'Arbois une première rédaction de l'*Introduction* qui ouvrira le volume et en résumera les données principales. Là encore, nous pouvons espérer un assez prompt achèvement de cette partie du recueil.

MM. Lauer, Levillain et Poupardin, qui doivent éditer les diplômes d'autres princes, promettent à M. d'Arbois de la copie pour la fin de l'année présente 1905, ou pour le commencement de 1906.

Du tome XXXIII de l'*Histoire littéraire de la France*, l'Imprimerie nationale n'a encore tiré que les 49 premières feuilles; mais elle a le bon à tirer des feuilles 50 à 53. La suite est en pages jusqu'à la feuille 66. Viennent ensuite un certain nombre de placards, pour l'article de M. Noël Valois sur Jean de Jandun. Cet article, qui ne tardera pas à être mis en pages, sera le dernier du tome XXXIII. Il ne manquera plus à celui-ci, pour qu'il puisse être déposé sur votre bureau, qu'une table et une notice initiale sur notre cher et regretté confrère, Gaston Paris, notice que doit rédiger M. Paul Meyer.

Le travail des différents fascicules du *Corpus inscriptionum semiticarum* qui sont en préparation ne paraît pas avoir sensiblement avancé pendant ce semestre, pas plus pour la partie phénicienne que pour la partie araméenne et la partie himyaritique. Des planches sont tirées et beaucoup de placards composés ; mais, depuis le mois de janvier, on n'a donné à l'imprimerie ni mise en pages, ni nouvelle copie. Il n'a pas été non plus donné de livraison du répertoire. M. Philippe Berger, après avoir assisté, à Alger, au Congrès des orientalistes, a été, à Tunis, collationner, sur les pierres mêmes, les copies qu'il possédait des textes puniques et néo-puniques qu'il a encore à publier. Il attendait sans doute, pour achever son travail, cette revision dernière dont il a tenu à se charger lui-même.

Des *Comptes rendus de nos séances* ont paru les cahiers de Janvier-Février et de Mars-Avril. Le cahier de Mai-Juin est sous presse et sera livré aux souscripteurs dans le courant du mois d'août.

M. Ledos pousse activement le travail de dépouillement des quarante-quatre volumes des Comptes rendus dont il a été chargé, sous la surveillance de M. de Lasteyrie, de procurer la table. La copie a été remise tout entière, depuis un mois, à MM. Picard, qui l'ont envoyée à l'imprimerie Protat, de Mâcon. M. Ledos a déjà entre les mains 26 placards. Nous aurons cette table avant la fin de l'année.

Nos confrères n'ont pas non plus cessé, pendant ces derniers mois, de prendre une part active, la part principale, à la rédaction

des recueils périodiques et des ouvrages divers qui se publient, grâce à notre concours financier et à notre appui moral, chez un intelligent éditeur, depuis longtemps associé aux entreprises scientifiques de l'Académie. Le premier fascicule du tome XII des *Monuments et Mémoires* a paru. Aucun des cahiers antérieurs ne répond mieux à la pensée et aux goûts du connaisseur délicat dont le nom est inscrit en tête de leur titre; nul plus que lui n'aurait admiré, pour leur élégante perfection, les belles planches où sont reproduites la *stèle dite du roi serpent*, *le chien du roi Soummou-dqu*, *le couvercle d'un sarcophage punique en marbre peint* et surtout deux *lécythes polychromes à fond blanc*, dont l'un appartient au musée du Louvre et l'autre au musée de Madrid. Jamais, nous pouvons l'affirmer sans craindre d'être contredit, il n'avait été donné d'images aussi fidèles de ces peintures exquises, qui charment et qui désespèrent tout à la fois ceux qui les étudient, tant la fragilité de l'enduit et des couleurs que l'artiste attique a employés rend presque toujours difficile d'y suivre partout les traits légers de son pinceau et de retrouver les tons qu'il a posés sur les accessoires et sur les vêtements de ses figures.

Les ressources que nous assure le legs Piot ont aussi permis à l'Académie de promettre son concours à une publication qui va être entreprise par notre confrère M. Marcel Dieulafoy. Celui-ci a, depuis plusieurs années, rassemblé les matériaux d'une *Histoire de la sculpture polychrome dans l'Espagne du moyen âge et de la Renaissance*. Par les spécimens de ces monuments qu'il a fait passer sous vos yeux, il y a deux ans, vous avez pu juger de l'intérêt que présentent ces œuvres d'un art original et brillant, dont les créations n'ont été jusqu'ici que très peu étudiées, même dans le pays qui leur a donné naissance. Elles n'ont jamais été réunies dans un même recueil ni reproduites avec le soin qu'elles méritent.

Le *Corpus* des *Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes* s'est enrichi d'un nouveau fascicule, le 4e du tome III, dû à la collaboration de MM. Cagnat et Lafaye. Ce cahier contient 306 inscriptions de Syrie, 9 de Palestine et 172 d'Arabie. Le fond provient de Waddington ; mais un tiers environ est emprunté à des publications ultérieures.

Du *Recueil général des monnaies de l'Asie Mineure*, le second fascicule est en préparation. Le travail a été retardé par une grave indisposition de l'un des deux éditeurs, M. Théodore Reinach. Quant au *Catalogue de la collection De Clercq*, la rédaction de la partie consacrée aux marbres en a été confiée à M. de Ridder, auquel nous devons déjà l'inventaire et la description des bronzes de cette même galerie.

Le fascicule I du tome III de la *Chronique de Michel le Syrien*, texte et traduction par l'abbé Chabot, a été distribué au mois d'avril.

Qu'il s'agisse des recueils que publie en son propre nom notre Compagnie, tels que la série de ses *Mémoires*, que les *Historiens de France* et l'*Histoire littéraire de la France*, ou des travaux qui se poursuivent sous notre patronage, grâce à nos conseils et à nos subventions, l'activité féconde de l'Académie ne s'est pas interrompue pendant ce semestre. S'il semble y avoir eu quelque ralentissement dans l'élaboration du *Corpus inscriptionum semiticarum*, ce ne peut être là qu'une apparence. Quelque part de leur temps que leur réclament d'autres soins, ceux de nos confrères qui ont accepté la charge de ce travail n'oublieront certainement pas que cette entreprise est une de celles qui ont fait le plus d'honneur à l'Académie, une de celles qui rendent aux études orientales et à toute l'histoire de l'antiquité les services les plus signalés.

LIVRES OFFERTS

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de son auteur, M. Albert Mersier, un ouvrage consacré à des *Conversations en langue malaise* (Paris, 1905, in-8°).

« Un savant naturaliste, Lessov, et un grand navigateur, Freycinet, ont prétendu, et d'ailleurs avec raison, que « la langue malaise était d'une utilité première pour un navigateur ».

« C'est parce que M. Mersier partage cette opinion qu'il a composé ses dialogues.

« On peut les diviser en trois parties :

« Texte malais en caractères arabes;

« Transcription française;

« Traduction française accompagnée de notes explicatives.

« On ne peut mettre en doute l'utilité d'un pareil ouvrage qui s'adresse aux voyageurs comme aux étudiants, et l'on doit savoir gré à M. Mersier de l'avoir écrit. »

SÉANCE DU 11 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. R. CAGNAT, VICE-PRÉSIDENT.

M. Salomon Reinach essaie de restituer la forme primitive du mythe d'Actéon. Les femmes d'un clan de Béotie, qui avait pour animal sacré le cerf, se revêtaient de peaux de biches pour déchirer et pour dévorer un cerf; cela constituait un sacrifice de communion. Le cerf immolé était pleuré par ses fidèles et devenait l'objet d'un culte qui dura. Quand la religion grecque admit des divinités humaines, à la place des divinités animales, le cerf sacrifié devint le chasseur Actéon, immolé à la déesse de la chasse, Artémis; on imagina qu'il avait été changé en cerf et dévoré par des chiens en punition d'une offense involontaire. L'histoire d'Artémis et de ses nymphes surprises au bain par Actéon est une invention de l'époque alexandrine, destinée à motiver le courroux de la déesse et la rigueur du châtiment infligé par elle au héros chasseur.

M. Albert Dufourcq, professeur à l'Université de Bordeaux, fait une communication sur *Lérins et la Légende chrétienne*. Il démontre que les gestes de Nazaire et les gestes de Pontius ont été rédigés au milieu du ve siècle, par des amis d'Eucher, ceux-

ci par Valérien de Cimiez, ceux-là, peut-être, par Eusèbe de Milan. — Il recherche ensuite si d'autres légendes n'ont pas été écrites dans des conditions analogues, et constate que les gestes de saint Sébastien offrent de très curieux points de contact avec divers passages des œuvres de Salvien : l'attribution du texte à celui-ci est vraisemblable. — Il attire enfin l'attention sur la lettre où Salvien prend, devant Salonius, la défense du pseudo-Timothée : cette lettre donne la clef de toute cette littérature pseudépigraphe. — Il termine en montrant que la passion de saint Maurice n'est plus un texte isolé et comme perdu dans l'œuvre des évêques des Gaules du v[e] siècle, — et que les hommes de Lérins ont collaboré à la Légende chrétienne qui s'épanouissait alors [1].

M. S. Reinach présente au sujet de cette lecture quelques observations.

M. le D[r] Capitan, en son nom et au nom de l'abbé Arnaud d'Agnel, son collaborateur, présente à l'Académie une série de silex taillés égyptiens qu'ils ont recueillis dans une petite île de la Méditerranée, à 13 kilomètres de Marseille, en position stratigraphique, sur des dépôts néolithiques locaux et recouverts d'abord de débris de poteries ligures, puis de fragments de poteries grecques, et au-dessus de poteries romaines. Il y aurait donc eu dans l'île de Riou d'abord des populations néolithiques autochtones ; puis des Égyptiens y auraient laissé quelques-uns de leurs beaux silex. Ensuite des Ligures auraient passé à Riou ; plus tard, des Grecs y seraient venus, et enfin les Romains y auraient séjourné.

C'est la première fois que l'on signale en place des silex égyptiens aussi loin du pays d'origine.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

LÉRINS ET LA LÉGENDE CHRÉTIENNE,

PAR M. ALBERT DUFOURCQ,
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX.

Peu de martyrs sont aussi célèbres que saint Maurice et les soldats de la légion thébaine ; mais peu de textes sont aussi mal classés que celui qui chante leur gloire. Comme autrefois Rettberg, Egli conteste la réalité de la tragédie d'Agaune. Sans aller aussi loin, beaucoup nient que l'Eucher, auteur de la *Passio Agaunensium martyrum*, soit identique au fameux évêque de Lyon ; s'ils ont été vigoureusement combattus par M. Stolle, bien des points restent obscurs. La preuve en est que M. Wotke borne le rôle d'Eucher à un remaniement d'un texte antérieur, tandis que, pour M. Krusch, nous avons le texte d'Eucher interpolé à Agaune. Et voici, tout récemment, que M. Linsenmayer nie qu'il y ait eu aucune persécution au temps de la lutte contre les Bagaudes.

Ces incertitudes tiennent pour beaucoup, je crois, à ce que les gestes des martyrs d'Agaune apparaissent comme isolés dans l'œuvre d'Eucher et des évêques ses amis : on ne comprend pas parce qu'on ne compare pas.

La chose n'est pourtant pas impossible. Au cours de mes recherches sur les manuscrits qui contiennent les gestes des martyrs romains, j'ai été amené à reconnaître que les confrères et les amis d'Eucher ont écrit des gestes de martyrs tout à fait analogues à la passion de saint Maurice.

I

Les gestes de Nazaire, que connaît Ennodius[1], présentent deux particularités curieuses. Nazaire apparaît comme un apôtre des Gaules qui a reçu sa mission du pape romain : c'est un ordre du ciel qui l'envoie porter l'Évangile dans les Gaules, lui Romain, fils d'une mère romaine baptisée par saint Pierre.

La topographie de la légende est assez mystérieuse. Nazaire part de Rome, traverse toute l'Italie, arrive à Plaisance, Milan, Cimiez, Trèves (Embrun, d'après certaines versions), Rome, Porto, Gênes, Milan, Rome, et revient à Milan, où il meurt... J'insiste sur Cimiez, *civitas* des Alpes Maritimes dont Nice était le port. D'où vient que le rédacteur de *Nazaire* s'intéresse à Cimiez?

L'étude des gestes de Pontius[2] nous apporte la réponse. *Pontius* rappelle *Nazaire*. Ici et là, l'auteur s'intéresse à Cimiez ; ici et là, l'auteur inconnu prétend être un témoin oculaire des faits, plus ou moins étroitement associé au martyr principal[3]; ici et là l'auteur prend soin de rattacher ses personnages à Rome : Pontius est né à Rome de parents romains, c'est l'élève du pape Pontien et le grand ami du pape Fabien. Enfin je trouve une dizaine de traits d'ordre secondaire qui sont communs aux deux textes.

Je soupçonne que *Pontius* est l'œuvre de Valérien, évêque de Cimiez au temps de saint Léon. Les homélies de Valérien, qu'a publiées Sirmond, montrent qu'il aimait à proposer à ses ouailles l'exemple des martyrs ; il jugeait que leur dévotion était beaucoup trop froide, il travaillait à la réchauffer. « Plus heureux que beaucoup, dit-il, vous avez

1. Carmina II, 18. Hartel, 551.
2. *B. H. L.*, 6896 [14 mai 274].
3. Comparer à Valerius le *philosophe* qui porte le *certamen* à Ceratius.

ici, chez vous, un martyr qui est votre concitoyen, qui a arrosé cette terre de son sang, comme vous l'apprend le texte qu'on vient de lire (*sicut lectio docet*); priez-le donc![1] » Ce martyr est certainement Pontius: si son histoire n'est pas racontée dans les homélies, c'est que Valérien avait fait lire les gestes [*sicut lectio docet*], avant de prendre la parole. — L'auteur prétendu des gestes s'appelle Valerius: n'est-ce pas un déguisement transparent de Valerianus ?— Dans *Pontius*, on note une comparaison charmante entre la brume de mer qu'un souffle dissipe et les bonheurs de ce monde; elle atteste que l'auteur vivait en pays maritime. La vingtième homélie de Valérien présente un passage[2] qui suggère pareille réflexion.

Voici qui est plus important : l'évêché de Nice fut réuni à l'évêché de Cimiez au temps de saint Léon[3], ce qui prouve que l'évêque de Cimiez était bien vu à Rome. Est-ce que cela n'éclaire pas d'une très claire lumière la couleur si romaine des gestes de Pontius? Valérien donnait des gages ou des remerciements. Le pape tâchait de se créer des appuis parce qu'il connaissait les prétentions d'Arles. — Je remarque en outre que la réunion de Nice à Cimiez a été opérée à la demande de Veranus, évêque de Vence. Veranus est donc un ami de Valérien. Mais Veranus est le fils d'Eucher. Et je trouve parmi les œuvres d'Eucher un traité de *contemptu mundi et philosophiae saecularis*, qui est adressé *ad Valerianum cognatum*[4]. Ce Valerianus ne serait-il pas notre Valérien?

Qu'on l'admette, tout s'explique : l'intervention de Veranus dans l'affaire de Nice et le titre du traité d'Eucher.

1. *P. L.*, 52, 681, passim. Surtout homélie 10 [colonne 724], 18 [c. 746], 16 [c. 743-744], 15 [c. 740-741].

2. § 7. [*P. L.*, 52, 754]. Nonne cupiditati ascribendum est cum, superveniente procella, altum mare nauticus clamor incusat?.....

3. Jaffé 562. — Mgr Duchesne: *Fastes*, I, 286-287. — Babut: *Concile de Turin*, 286, sq.

4. *P. L.*, 50, 711-726.

Eucher raconte l'histoire des martyrs d'Agaune, comme Valérien écrit l'histoire du martyr de Cimiez. Le semi-pélagianisme de la onzième homélie reflète les opinions courantes parmi les amis d'Eucher, — à qui Cassien adressait sept de ses conférences. — L'usage des pseudonymes est répandu dans le milieu de Lérins : Vincent de Lérins prend le nom de Peregrinus, Salvien celui de Timothée, Césaire celui d'Athanase, comme Valérien celui de Valère.

Si Valérien est l'auteur de *Pontius*, faut-il admettre, puisque *Pontius* est parent de *Nazaire*, que Valérien est aussi l'auteur de *Nazaire*? Je ne le crois pas ; j'admets seulement que l'auteur de *Nazaire* est un ami de Valérien et d'Eucher.

Le prologue de *Nazaire* indique que l'auteur écrit à Milan, pour des Milanais : Nazaire, dit-il, est *notre* patron, *patronus noster*. En outre, *Nazaire* est étroitement apparenté à *Gervais-Protais*. Enfin, je remarque que l'évêque de Milan, Eusèbe, est aussi *romain* que Valérien [1], et qu'il paraît lié avec l'évêque gaulois Ceretius [2], lequel est l'intime ami de Salonius et de Veranus [3]. *Nazaire* pourrait bien être l'œuvre d'Eusèbe.

L'auteur de *Nazaire*, en tout cas, appartient au même groupe que Valérien. La plus ancienne tentative d'apostolicisation que l'on connaisse en Gaule est précisément datée d'avril 450 : c'est la lettre par laquelle dix-neuf évêques gaulois demandent au pape de restaurer la primatie d'Arles, en s'appuyant sur ce fait que le fondateur de l'église d'Arles, le bienheureux Trophime, a été chargé par le bienheureux

1. Cf. la lettre éditée *P. L.*, 54, 945.

2. La lettre de saint Léon lui est apportée par Ceretius. – Cf. le Ceratius de *Nazaire*.

3. Cf. la lettre qu'il adresse, de concert avec eux, à saint Léon. *P. L.*, 54, 887. — Eusèbe de Milan ne serait-il pas originaire de la Gaule du sud comme Ennodius de Pavie, qui a conté l'histoire d'Antonin de Lérins?

Pierre d'évangéliser les Gaules[1]. La mission du bienheureux Nazaire rappelle curieusement la mission du bienheureux Trophime.

II

Les gestes de Sébastien présentent, avec *Nazaire* et *Pontius*, des analogies notables. Voici les principales : 1. Sébastien meurt à Rome, mais il est gaulois d'origine, *civis Narbonnensis*, et il a été élevé *in partibus Mediolanensium*; l'auteur note le séjour qu'a fait Carin en Gaule [§ 64], il l'y fait peut-être mourir [§ 65. Maguntiaco], il rappelle que les Gaulois ont occupé le Capitole [§ 40]. Les gestes s'intéressent à la fois à Rome, à Milan et à la Gaule; — 2. L'auteur de *Sébastien*, comme l'auteur de *Pontius*, témoigne de certaines connaissances historiques et littéraires: le synchronisme établi entre le pape Caïus, les empereurs Carin, Maximien et Dioclétien, la bataille de Margus (Mayence ?) est à peu près exact et montre qu'il connaît en gros les événements de 285-286 ; — 3. L'auteur de *Sébastien*, comme l'auteur de *Pontius*, a pratiqué la théologie et semble incliner vers le pélagianisme : il déclare que la mort n'est pas un châtiment[2], et il enseigne, par l'usage qu'en fait Sébastien, la licéité du mensonge[3]. J'ai relevé en outre une dizaine de coïncidences secondaires.

On constate, d'autre part, des analogies frappantes entre les gestes de Sébastien et certains passages de Salvien, qui fut, on le sait, le maître des enfants d'Eucher, Salonius et Veranus.

Lorsque les parents de Marcus et de Marcellianus tâchent de les faire apostasier, ils envoient d'abord leurs amis, ils

1. Éd. Gundlach, p. 18 [Mon. Germ., Epistolae III].

2. Qua ratione mori timeant qui sciunt hanc hominis naturam esse, non pœnam [§ 27]. — Cf. Tillemont, IV, 741.

3. Cf. § 32 et § 60. — Tillemont, IV, 741-742. — Cf. Cassien, *Collationes*, XVII, 17-25, etc.

viennent ensuite eux-mêmes, ils lancent à la fin contre les deux chrétiens obstinés leurs femmes et leurs enfants[1]. — Lorsque Salvien écrit à ses beaux-parents afin d'obtenir son pardon — sa femme et lui vivent comme frère et sœur —, il parle d'abord lui-même, il fait ensuite parler sa femme Palladia, et c'est sa petite Auspiciola qui supplie la dernière Quieta et Hypatius[2]. Le dessin des deux argumentations est tout semblable; ici et là, le style a parfois la même couleur.

Salvien développe, dans le *de Gubernatione Dei*, cette idée que Dieu dirige l'histoire et que la destruction de l'empire est le châtiment de ses vices. Les gestes de Sébastien indiquent la même idée : tant que les Romains n'adoraient pas le vrai Dieu, ils ont souffert des maux sans nombre ; depuis que des Romains chrétiens, comme Sébastien, servent l'empire et prient pour lui, il s'affermit et s'étend, *nunc vero..., aucta pace, exsultat romanum imperium* [§ 42 et 87].

Salvien a écrit tout un traité, *adversus avaritiam libri IV*, afin de pousser les riches chrétiens à laisser leurs biens à l'Église[3]. Sébastien développe des idées tout analogues : « Tâchez, lit-on ici et là, de vous procurer des richesses qui vous suivent dans l'autre monde; rendez à Dieu les richesses qu'il vous a prêtées[4]. »

J'attire enfin l'attention sur le caractère pseudo-ambrosien des gestes de Sébastien, et sur une lettre de Salvien dont je ne crois pas exagérer l'importance en disant qu'elle donne la clé de toute cette littérature de sermons et de légendes pseudépigraphes.

1. § 1-8. « Accedentes amici eorum ad eos cœperunt dicere... »
2. Pauly, 207 ou *P. L.*, 53, 160. « Nunc tu, o dilectissima... »
3. Pauly, 231 ou *P. L.*, 53, 173.
4. Cf. *Sébastien* § 15-16. « Interrogatur ergo cur a Creatore divitiae datae sunt », avec Salvien : *Adv. avaritiam* I. 5-6.

Les manuscrits attribuent en général les actes de Sébastien à un Ambroise: tout le monde entend qu'il s'agit ici de saint Ambroise, qui a, effectivement, parlé quelque part de Sébastien [1].

Le traité *adversus avaritiam* se donne comme l'œuvre d'un certain Timothée : beaucoup voyaient dans ce Timothée le disciple de saint Paul [2]. Salonius, à qui Salvien avait envoyé son livre, lui reprocha d'avoir caché son nom et pris un pseudonyme. Salvien répond [3]. Le traité ne peut pas être dit apocryphe, puisque Timothée ne prétend pas explicitement être le disciple de l'Apôtre.... Au fond, l'auteur ne dit pas son nom pour plusieurs raisons. La première, c'est l'ordre que nous a donné Dieu d'éviter toute vanité terrestre. Puis, l'auteur ne s'estime guère ; il craint que les autres ne l'estiment pas davantage : *qui legunt non tam consider(a)nt quid legant quam cujus legant.* Enfin, l'auteur a agi par prudence; il craint *parfois* les légers mensonges, il a suivi l'exemple de l'évangéliste adressant son livre à Théophile : Timothée veut dire l'honneur de Dieu; Timothée écrivant à l'Église, c'est l'honneur de Dieu qui écrit.

Le cas de Théophile est tout différent du cas de Timothée: Luc écrit à Théophile, Salvien écrit *sous le nom* de Timothée, comme l'auteur de *Sébastien* écrit sous le nom d'Ambroise. — Au reste, peu importe. L'essentiel, pour nous, est que toutes ces coïncidences ne peuvent être un effet du hasard. Les gestes de saint Sébastien ont été écrits, sinon par Salvien lui-même, du moins par quelqu'un qui s'était pénétré de ses idées, par un homme qui appartient au même groupe qu'Eucher et Valérien. Qui sait même si le texte

1. In psalmum 118 expositio [*P. L.*, 15, 1497].
2. De même, Trophime, en 450, n'est pas présenté expressément comme le disciple de saint Paul. Mais il n'y a pas doute qu'on ne veuille faire croire à l'identité des deux personnages. Toutes ces légendes sortent du même groupe ecclésiastique.
3. Epistola IX [Pauly 217 ou *P. L.*, 53, 169-176].

n'est pas de lui ? On connaît les multiples liens qui rattachent la Gaule du sud à Rome ; un voyage de Salvien à Rome est très vraisemblable.

Si l'on réfléchit à ces faits, on verra que l'entreprise d'Eucher n'a rien qui doive surprendre, et que la Passion des martyrs d'Agaune est de tous points comparable aux écrits que j'ai notés. C'est pourquoi les uns et les autres présentent plusieurs traits communs : 1. Invention miraculeuse des corps ; 2. Type du martyr qui réconforte les âmes vacillantes ; 3. Idée que le martyr est un protecteur local ; 4. Réserve touchant le saint Esprit ; 5. Croyance que Dieu intervient dans l'histoire. C'est pourquoi les témoignages allégués par les uns et par les autres ont sans doute la même valeur, et l'historicité du seul fait central (martyre de Maurice avec *quelques* compagnons) une haute vraisemblance historique.

J'indique trois autres conclusions d'une portée plus générale. La pratique de la méthode topographique ne doit pas nous induire toujours à chercher le rédacteur d'un texte au pays où l'on vénère le saint que ce texte célèbre ; il ne faut pas oublier les pèlerinages, ... et qu'il n'est pas besoin d'être parisien de Paris pour ne pas dresser l'Arc de Triomphe sur le Parvis Notre-Dame.

On s'est parfois donné beaucoup de mal pour rattacher au pouvoir impérial des empereurs le pouvoir pontifical des papes : au ve siècle, l'empereur ne représente plus grand' chose en Occident. — Ne ferait-on pas œuvre plus utile en recherchant l'influence des légendes sur la « romanisation » de l'Église ? Qu'on se rappelle *Pontius*, et *Nazaire*, et *Sébastien* [1], pour ne rien dire d'Eutrope de Saintes, et de Peregrinus d'Auxerre, et des sept missionnaires de Grégoire de Tours !

1. Au § 67, le pape y est appelé *episcopus episcoporum*.

Il n'est pas indifférent, enfin, d'ajouter un nouveau trait à ceux qui composent pour nous la physionomie de l'école de Lérins : pendant un long siècle, depuis Cassien jusqu'à Césaire [† 543], Lérins est l'âme de la vie chrétienne dans les Gaules. Les hommes qui en sont sortis ont subi le prestige de la Légende chrétienne qui s'élaborait autour d'eux : ils y ont travaillé eux-mêmes. La haute opinion qu'ils avaient des forces de l'humaine nature, les poussait à s'intéresser aux martyrs ; l'héroïsme des martyrs témoignait dans le sens de leur doctrine. Et puis, et surtout, c'était l'objet propre de leur œuvre qui les inclinait à ne pas dédaigner les légendes : moralistes pratiques, pouvaient-ils se désintéresser de ce qui intéressait le populaire? *Melius docemur facto quam voce.* L'imitation peut aider à la propagation du bien autant qu'aux progrès du mal. La vue d'un martyr, le récit de ses souffrances et de son héroïsme valent mieux que tous les sermons du monde. Et c'est pourquoi, sans doute, les hommes de Lérins ont écrit plus d'une page de la Légende chrétienne[1].

RAPPORTS DE L'ÉGYPTE ET DE LA GAULE A L'ÉPOQUE NÉOLITHIQUE,

PAR LE Dr CAPITAN ET L'ABBÉ ARNAUD D'AGNEL.

Nous avons l'honneur tout d'abord de présenter à l'Académie deux cartons sur lesquels sont fixés de fort beaux silex taillés de formes et de matières absolument caractéristiques.

1. On peut rattacher à ce groupe de textes, certaine version des gestes de *Censurinus*, les gestes d'Eugénie, et, sans doute, ceux de Barthélemy, de Matthieu, de Simon et de Jude, etc.... Toutes ces questions seront élucidées dans les deuxième et troisième séries de mon *Étude sur les Gesta Martyrum*.

Comme on peut le voir sur les figures 1 et 2, ces pièces comprennent sur la ligne supérieure une série de scies allongées dont les dents sont soigneusement taillées (n° 1). Elles existent ordinairement d'un seul côté. Au milieu, on peut voir plusieurs pointes de flèches triangulaires (n° 4) portant à leur base une large et profonde encoche détermi-

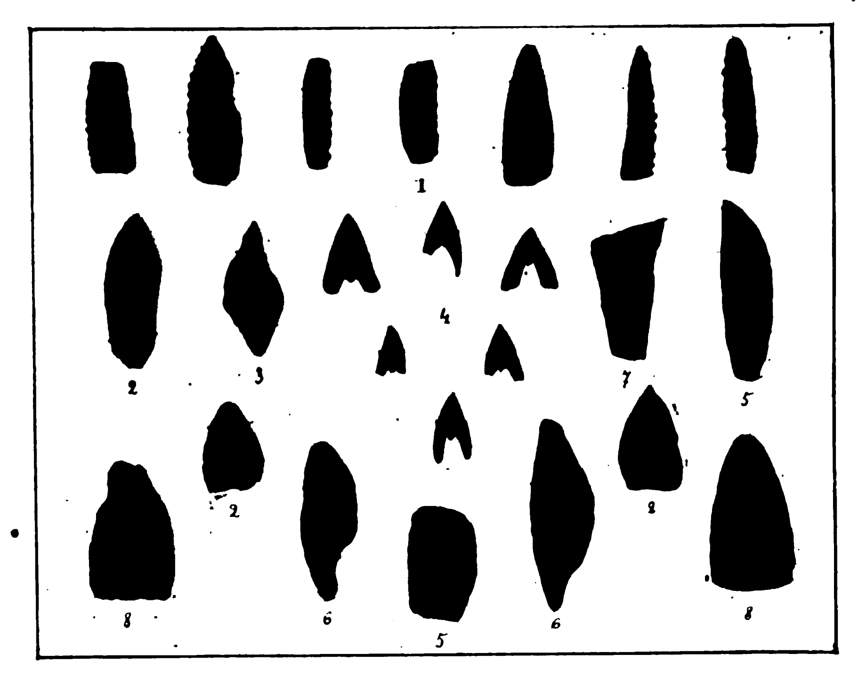


Fig. 1. — Silex taillés du Fayoum : 1 Scies. 2 Pointes. 3 Perçoir torse. 4 Pointes de flèches. 5 Couteaux. 6 Couteaux à soie. 7 Couteau à bord supérieur oblique. 8 Herminettes.

nant de chaque côté un long pédoncule. Plus bas encore, on voit sur chaque tableau (n° 6) deux couteaux présentant à leur base une véritable soie. Enfin à la partie inférieure et à chaque angle de la figure, se trouve une pièce carrée aussi soigneusement taillée que les autres (n° 8). C'est une sorte d'herminette. Les nos 2 et 5 représentent des

pointes et des couteaux. Le n° 7 est un curieux et très spécial couteau à bord supérieur oblique se terminant par une sorte de pointe. A signaler aussi le n° 3 : c'est un perçoir torse.

Un simple coup d'œil montre l'identité complète de ces pièces sur l'une et l'autre figure. Or ces formes sont absolument caractéristiques de l'industrie néolithique égyptienne la plus ancienne et jusqu'ici n'avaient jamais été trouvées hors d'Égypte, sauf quelques pièces fort rares d'ailleurs (surtout scies) recueillies dans l'extrême sud algérien et tunisien.

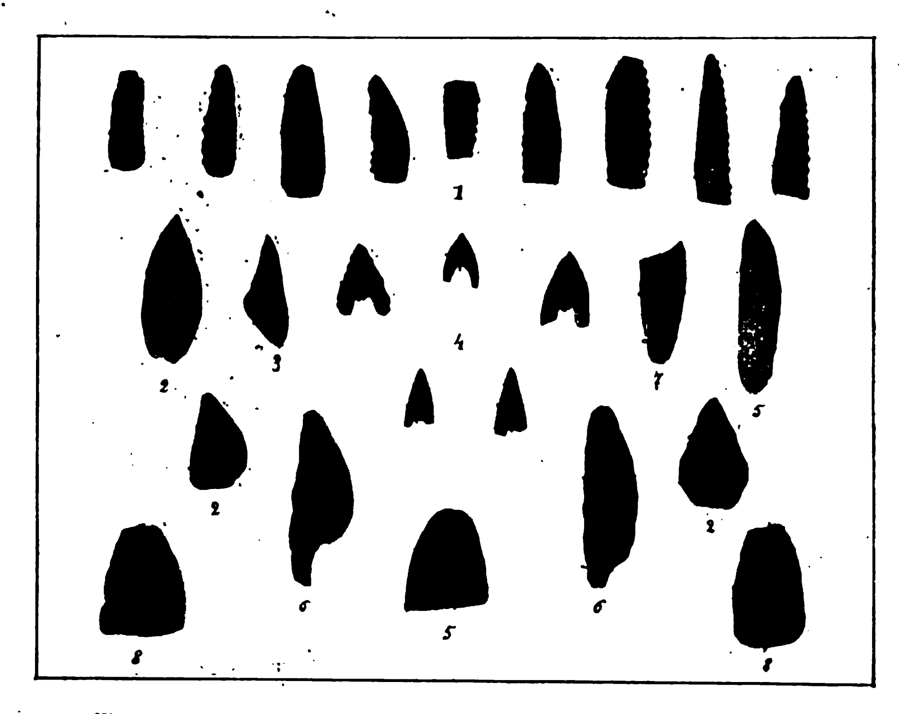


Fig. 2. — Silex taillés de l'île Riou : 1 Scies. 2 Pointes. 3 Perçoir torse. 4 Pointes de flèches. 5 Couteaux. 6 Couteaux à soie. 7 Couteau à bord supérieur oblique. 8 Herminettes.

Et, en effet, sur l'un des deux cartons que nous présentons (fig. 1), nous n'avons fixé, comme point de comparaison d'ailleurs, que des pièces provenant du Fayoum. Les pièces de l'autre carton au contraire (fig. 2) ont été recueillies par nous dans une petite île, voisine de Marseille, l'île Riou.

L'identité des formes, d'une part, et de l'autre la spéci-





Égypte. Riou.

Fig. 3 et 4. — Scies. Celle de gauche provient de Kom Achim (Égypte), recueillie et dessinée par M. de Morgan. Celle de droite provient de l'île Riou (dessin de Mlle Capitan).

ficité de ces formes ne peut laisser aucun doute : les silex de l'île Riou sont des silex égyptiens. C'est d'ailleurs ce que nous avions reconnu à la première vue de ces pièces, c'est ce qu'ont confirmé MM. Maspero, Reinach et de Morgan, qui ont examiné nos pièces.

Pour que la complète identité de ces silex soit encore plus évidente, nous donnons ci-contre les figures de trois des

pièces les plus caractéristiques et les plus spéciales de l'industrie néolithique égyptienne : la scie, la pointe de flèche, le couteau à soie (fig. 3 à 8). En face de chaque type égyptien nous avons placé la pièce similaire de Riou. Comme on peut s'en rendre compte par l'examen de ces six figures, l'identité est absolue.

Dans quelles conditions ces silex ont-ils été trouvés?

Leur position stratigraphique permet-elle d'éliminer toute cause d'erreur d'une importation récente : c'est ce que nous allons examiner.

L'île Riou est un îlot rocheux situé à 13 kilomètres à vol



Égypte.



Riou.

Fig. 5 et 6. — Pointes de flèches. Celle de gauche provient du Fayoum. Celle de droite de l'île Riou (dessins de Mlle Capitan).

d'oiseau de Marseille et à 3 kil. 1/2 de la côte de Provence. C'est la première des îles voisines de Marseille qu'on rencontre en venant du large. Sa situation géographique est bien indiquée sur la figure 9.

La forme générale de cet îlot rocheux, d'accès assez difficile, est, comme on peut le voir sur la figure 10, celle d'une longue bande de 2 kilomètres environ de longueur, sur 4 à 500 mètres de largeur, constituée par des rochers calcaires infra-crétacés (étage urgonien), souvent à pic, s'élevant brusquement, comme le point culminant de l'île, à 194 mètres au-dessus de la mer. On peut d'ailleurs se rendre compte de

cet aspect par la figure 11 exécutée par nous d'après nos relevés et nos photographies.

En somme, cette île paraît constituée par une crête de montagne d'où partent une série de ravins descendant à la mer qui semble les interrompre brusquement. On dirait d'une montagne qui se serait enfoncée dans la mer. C'est





Égypte. Riou.

Fig. 7 et 8. — Couteaux à soie. Celui de gauche a été recueilli à Dinch (Égypte) et dessiné par M. de Morgan. Celui de droite vient de l'île Riou (dessin de Mlle Capitan).

d'ailleurs le caractère des diverses îles autour de Marseille. Ces ravins sont donc très abrupts ; un seul est assez large et descend en pente douce vers la mer. C'est précisément celui dans lequel nous avons trouvé nos silex.

Situé au nord-ouest de l'île (voy. fig. 10 et 11), il mesure 100 mètres environ de largeur sur 3 à 400 de longueur. Il était

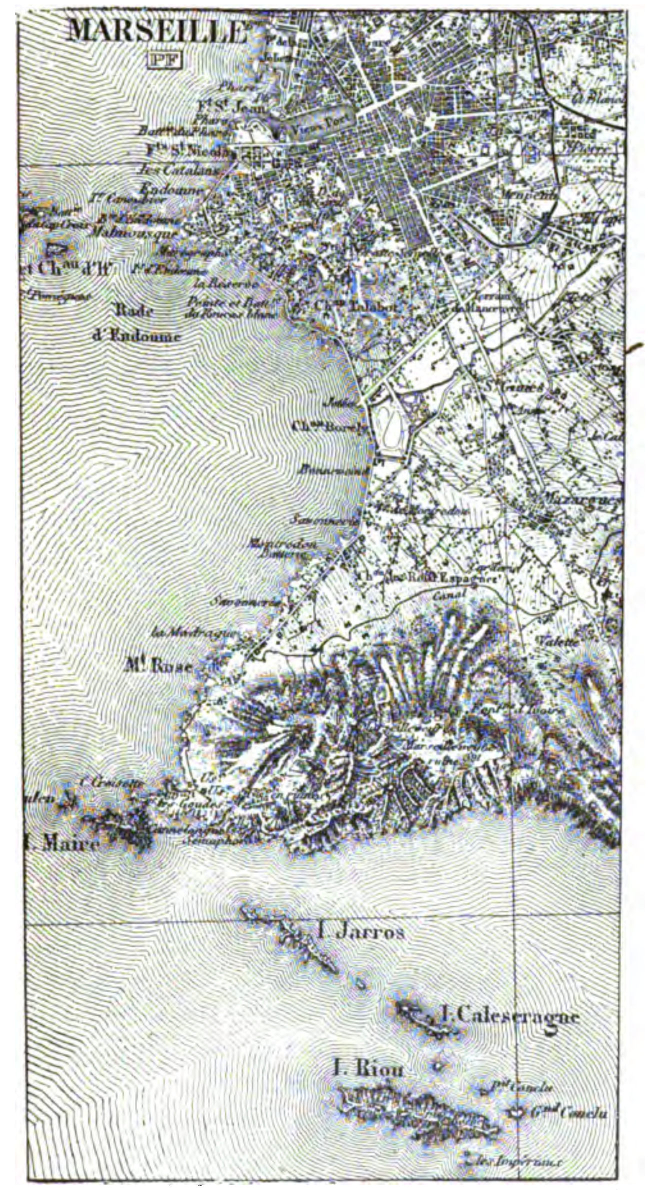


Fig. 9. — Carte de la côte et des îles aux environs de Marseille. (Réduction de la carte au 50 000e du Ministère de la guerre.)

rempli d'une couche de sable très siliceux à grains moyens mesurant 0 m 50 cent. à 2 mètres environ d'épaisseur qui, pendant plusieurs années, a été exploité au point de vue industriel et emporté en bateau à Marseille. C'est alors qu'a été construite la petite jetée qu'on peut voir sur la figure 11.

Actuellement, l'île est absolument sèche. Il n'en a vraisemblablement pas toujours été ainsi. Dans le fond de ce ravin coulait certainement un ruisseau. C'est lui qui a déposé ce sable dont on ne peut sans cela s'expliquer la présence. Ce n'est pas en effet un sable éolien ni marin, et d'ailleurs l'existence de quelques coquilles de mollusques

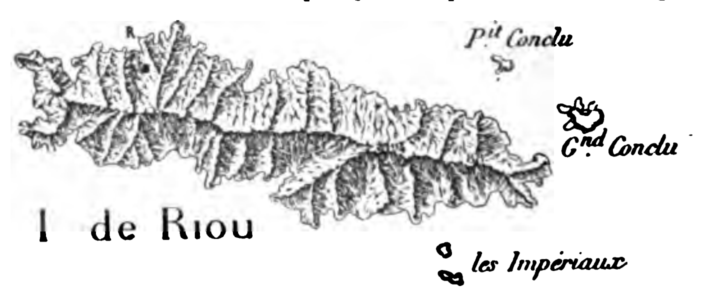


Fig. 10. — Carte à grande échelle de l'île Riou, communiquée par le service géographique de l'armée. Au-dessous de la lettre R on voit l'entrée du ravin où nous avons fait nos fouilles. Le carré noir indique la place exacte où nous avons recueilli nos silex égyptiens et observé la stratigraphie dont nous parlons plus loin.

d'eau douce dans ce sable montre bien qu'il s'agit d'un dépôt alluvial.

On pourrait même supposer que c'est précisément à cause de cela que cette île, comme nous le verrons plus loin, a été si fréquemment visitée par les populations les plus différentes pendant un grand nombre de siècles. C'était peut-être un point de ravitaillement, surtout en eau pure, que pouvaient connaître les navigateurs antiques.

C'est sur le flanc est de ce ravin, au point indiqué par un carré sur les figures 11 et 12 et sur un espace correspondant environ à 100 mètres carrés, que nous avons recueilli



Fig. 11. — Vue perspective de l'île Riou prise du côté du Nord-Ouest : (Encre de Chine du Dr Capitan d'après ses relevés et ses photographies). Au milieu, l'entrée du ravin aboutissant à une petite jetée en pierre de construction récente. Sur le flanc du ravin, en grande partie vidé du sable qu'il contenait, un petit carré, juste au-dessus du point où se termine la jetée du côté de l'île, indique l'endroit où nous avons recueilli les silex égyptiens et observé la stratigraphie archéologique dont il est parlé plus loin.

nos silex dans les parties non exploitées lors de l'extraction du sable.

En ce point ont passé nombre des populations d'époques très variées. Elles ont laissé dans les couches de terrain qui se superposent très régulièrement, soit des silex pour les

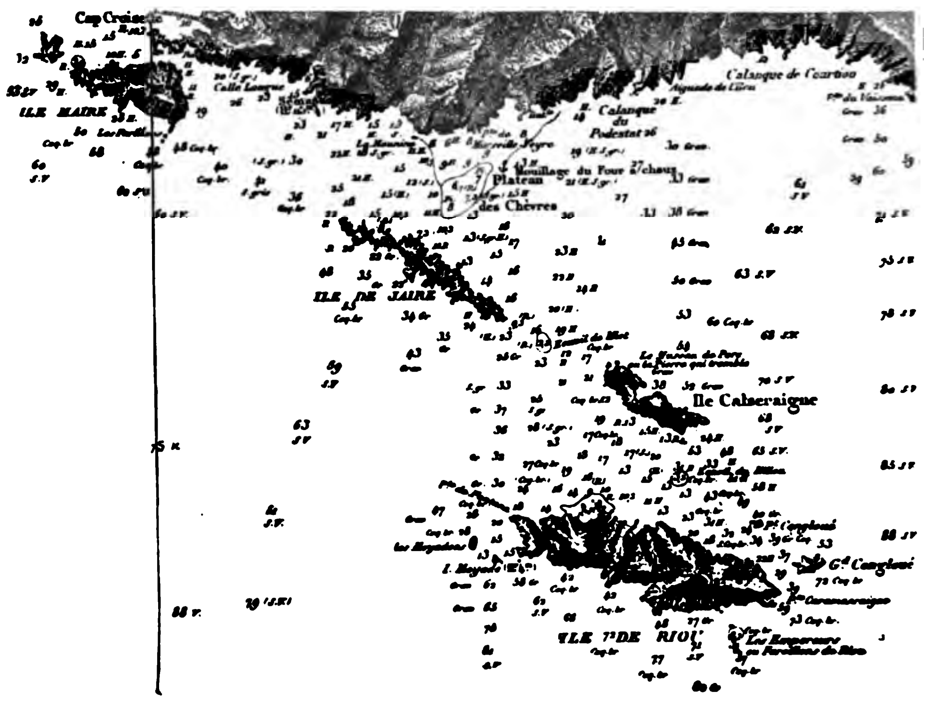


Fig. 12. — Réduction d'un coin de la carte particulière des côtes de France (Provence, département des Bouches-du-Rhône), du Dépôt général de la Marine. — Les chiffres indiquent les profondeurs relevées par les sondages. Leur étude montre que les îles de Riou, Calseraigne et Jaire devaient être réunies entre elles et à la côte.

plus anciennes, soit des fragments de céramiques fort nombreux pour les suivantes. Or, on sait que l'analyse de ces débris de travail humain est extrêmement instructive et permet de dater exactement les couches qui les renferment.

Nous avons disposé sur un carton que nous présentons à l'Académie des spécimens typiques de ces divers produits industriels rangés suivant leur position stratigraphique qui est la suivante.

A. — A la surface du sol, dans un humus sableux, très peu épais, au milieu d'une herbe rare, on trouve, en grande quantité (et même aussi en d'autres points de l'île) des fragments de céramique romaine[1]. Ce sont généralement des débris d'amphores ou de grands vases d'une terre rose, blanchâtre ou jaunâtre, avec quelques paillettes de mica, et en général bien cuite. Les spécimens de poterie fine à couverte rouge (dite samienne) sont rares; nous en avons pourtant recueilli deux échantillons, sans ornements, rappelant les terres rouges de fabrication gauloise.

B. — Au-dessous, dans un sable éolien, nous avons recueilli (mais seulement dans notre ravin) toute une série de petits fragments de poteries grecques caractéristiques, mais d'âges très différents. Il y a d'abord des spécimens de terre blanche, fine, soigneusement lustrée, très bien cuite, parfois noire à l'intérieur, quelquefois avec décor géométrique brunâtre. D'autres sont rougeâtres, très cuits, avec petits ornements saillants coniques. Il en est d'une terre grisâtre à couverte gris-brun-rouge, d'aspect presque métallique. Ces diverses terres provenant de petits vases, très bien tournés, rappellent absolument les fragments céramiques mycéniens. D'autres débris sont d'une terre jaune, très fine, parfois à couverte noire brillante. Quelques-uns montrent des fragments de décoration par réserve du fond au moment de l'application de la couverte noire. Ce sont donc des céramiques de la belle époque grecque, vers le ve siècle av. J.-C. Enfin des débris de terres jaunes ou rougeâtres plus tendres à couverte noire fragile semblent

1. Dans un autre petit ravin très encaissé, au nord de l'île, mais un peu plus à l'est, on aurait, paraît-il, il y a quelques années, découvert des sépultures de l'époque romaine (?).

dater de la décadence de l'époque grecque. Il y a donc dans cette couche des spécimens de céramique grecque depuis le IIIe siècle environ avant l'ère jusqu'aux périodes grecques préhistoriques.

C. — Sous cette couche grecque nous n'avons plus retrouvé, toujours dans le sable, que des débris d'une poterie mal cuite, ne semblant pas faite au tour ou du moins étant mal tournée. La pâte jaunâtre ou rosée est parsemée de petits fragments de quartz et de nombreuses paillettes de mica blanc. Il y a des fragments de grands et de moyens vases. Ces terres très particulières sont assez fréquentes aux environs de Marseille, surtout dans les oppida où l'un de nous (Arnaud d'Agnel) les a fréquemment rencontrées avec son éminent collaborateur Clerc et les considère avec lui comme étant ligures, c'est-à-dire l'œuvre de populations locales protohistoriques.

D. — En ce point, le sable fin où se trouvent toutes les poteries précédentes cesse. On rencontre une couche de fragments calcaires brisés. C'est dans ce milieu et même parfois s'enfonçant dans la couche sous-jacente, que nous avons recueilli nos silex égyptiens, et jamais dans les couches supérieures. Leur position stratigraphique est donc ainsi nettement définie et élimine toute cause d'erreur. Ils ne peuvent dater d'une autre époque que celle de la couche qui les contient. Ils y étaient disséminés sans ordre. Cette constatation était extrêmement importante. Nous l'avons faite avec tout le soin possible, fouillant nous-mêmes, sans avoir jamais eu d'ouvriers avec nous.

E. — Au dessous apparaît une couche de sable noir brunâtre à éléments assez grossiers. Au milieu de ce sable noir, avec débris de charbon, correspondant à des foyers comme ceux qu'on rencontre assez souvent sur les côtes, il existe de nombreuses coquilles marines, mais appartenant exclusivement à deux espèces, comestibles encore de nos jours, les patelles et les turbos. Fait à noter aussi : toutes

ces coquilles sont d'assez forte taille. Certaines patelles sont même très grandes.

Ces coquilles ont été apportées dans ces foyers, avec les fragments d'os brisés ou fendus et les dents d'ovins ou de caprins que nous y avons recueillies, par les préhistoriques qui ont aussi abandonné dans ces kjoekkenmœddings (débris de cuisine) des spécimens de leur industrie en pierre. Ce sont de petites lames de silex quelquefois retouchées à une extrémité sous forme de grattoir ou de perçoir. Nous avons recueilli aussi une sorte de petite scie en silex blanc bien retouchée sur les deux faces et deux petites haches polies en éclogite (roche verte à grenats de l'Esterel). Tous ces outils en pierre sont absolument différents des silex égyptiens. Ils ont été tous importés, puisqu'il n'y a dans l'île que des calcaires.

Enfin de nombreux fragments de poteries se trouvent aussi dans cette couche. C'est une terre brune ou rouge extrêmement grossière et mal cuite, non faite au tour, parfois noire en dedans et contenant un grand nombre de petits grains de quartz et de menus fragments calcaires. Les bords en sont ondulés et la panse parfois ornée de sortes de boutons saillants disposés en séries horizontales. C'est absolument l'aspect des poteries néolithiques.

La disposition et le contenu de cette couche sont exactement ceux que l'on retrouve dans maints dépôts analogues des côtes de Provence et, avec quelques variantes d'industrie, sur les côtes de l'Océan, de la Manche et jusqu'en Danemark.

Il est à noter que dans certains points nous avons recueilli des silex égyptiens sous l'amas de coquilles et de silex autochtones. Il a pu y avoir remaniement du sol antérieur par les nouveaux arrivants et peut-être une certaine contemporanéité entre les deux populations. On peut, en tous cas, en déduire cette conclusion vraisemblable : c'est qu'il ne s'est pas écoulé un temps très considérable entre l'habitat des

peuples des kjoekkenmœddings et le passage des Égyptiens.

F. — Enfin, sous cette couche sableuse noire, colorée par les foyers des kjoekkenmœddings, le sable du fond du vallon continue sur une épaisseur qui, là où nous avons fouillé, sur le flanc du ravin, n'est que de 0 m 50 à 1 mètre et qui certainement devait être plus considérable dans le fond du vallon.

La superposition que nous avons observée à l'île Riou en ce coin de ravin que nous avons fouillé pourrait donc être résumée de la façon suivante :

Épaisseur moyenne	Nature du terrain.	Époques
0 m 10	Sol pierreux et sableux avec herbe rare, nombreux fragments de céramique provenant d'amphores et de vases; céramique à couverte rouge.	A romaine.
0 m 12	Sable fin. Débris de céramiques grecques de diverses époques depuis le IIIe siècle avant J.-C. jusqu'à l'époque mycénienne.	B grecque.
0 m 07	Sable fin. Débris de vases en terre pailletée de mica.	C ligure.
0 m 10	Fragments calcaires brisés : silex égyptiens.	D néolithique égyptienne.
0 m 20	Kjoekkenmœddings avec coquilles comestibles, os, silex taillés et fragments de poterie. Industrie autochtone.	E néolithique local.
0 m 50	Sable du fond du ravin.	F quaternaire (?).

De cet ensemble d'observations on peut donc déduire les faits suivants. A une époque très reculée il existait dans le fond de ce vallon de l'île Riou un petit cours d'eau qui a donné naissance au sable qui le remplissait. Il y avait certainement de la végétation et probablement de la faune.

L'île avait-elle sa forme et ses dimensions actuelles? Il est bien probable que non. On sait que des mouvements de

soulèvement et d'abaissement ont jusqu'à une époque relativement récente profondément modifié l'aspect et la topographie des côtes de la Méditerranée en Provence, comme aussi celle des côtes italiennes.

La mer s'est tantôt retirée assez loin des côtes et tantôt elle a envahi des points de la côte situés aujourd'hui à plusieurs mètres au-dessus de la mer. On peut donc admettre qu'à certains moments l'île Riou a dû être notablement plus étendue et que, ainsi que nous le disions au début, son aspect actuel n'indique que le sommet de la crête montagneuse qui constitue sa charpente.

Il est très possible que les premières populations qui sont arrivées à Riou, les aborigènes néolithiques anciens qui ont laissé dans leurs foyers et leurs amas de coquilles, les misérables silex, et la grossière poterie que nous avons trouvés, soient venus de la côte de Provence à pied sec ou n'aient eu qu'un court chenal à traverser. Ils y ont habité comme dans d'autres îles voisines, à l'île Maire par exemple et sur quelques points de la côte de Provence, se nourrissant des moutons ou des chèvres qui vivaient sur la montagne et surtout des coquilles qu'ils ramassaient sur les plages.

Plus tard, mais vraisemblablement pas fort longtemps après, des navigateurs égyptiens sont venus à l'île Riou. Ils y ont séjourné plus ou moins longtemps et y ont abandonné les produits de leur belle industrie sur le sable de la dune où avaient vécu les néolithiques autochtones des kjoekkenmœddings. Ensuite des éboulis ont recouvert leurs silex.

Comment ces Égyptiens étaient-ils venus à Riou? Étaient-ce des navigateurs ayant relâché dans cette île pour y faire de l'eau ou s'abriter d'une tempête, ou bien, naufragés emportés là par les courants et le gros temps, sont-ils venus finir leur vie à Riou? Toutes les hypothèses sont permises.

Cependant il en est une particulièrement vraisemblable et la voici :

On peut se faire une idée de la topographie ancienne de l'île et de son voisinage en examinant la carte particulière des côtes de France publiée par les ingénieurs hydrographes de la marine. En effet, si on veut bien regarder la réduction que nous en publions ci-dessus (fig. 12), on s'apercevra facilement, en examinant les chiffres indiquant les profondeurs relevées par les sondages, qu'au sud de l'île Riou on trouve des fonds de 42, 66, 82 mètres. Au nord de l'île au contraire, entre elle et l'île Calseraigne, on ne trouve plus que des profondeurs de 15, 13 et 10 mètres et même 3 mètres (écueil du Milieu). Entre celle-ci et l'île de Jaire : 17, 12 et même 2 mètres (écueil de Miet). Enfin entre l'île de Jaire et la côte : 11, 9 et 6 mètres (plateau des Chèvres). Au contraire, en dehors de ces points saillants, des profondeurs brusques de 20, 30, 50, 60 mètres et davantage.

On peut donc admettre qu'à une époque indéterminée, probablement quaternaire et aussi plus récente, ces trois îles étaient réunies entre elles et au continent. Ce n'étaient donc pas des îles, mais des presqu'îles à pentes abruptes et à crêtes assez élevées. La côte de Provence très déchiquetée se prolongeait vraisemblablement, dans cette hypothèse, jusqu'à Riou qui formait l'extrême pointe du continent en ce point. Mais entre Riou et Calseraigne devait exister une anse très bien abritée constituant un excellent mouillage. Comme d'autre part c'était la première terre que des navigateurs venant d'Égypte devaient rencontrer, il n'est pas étonnant que les Égyptiens se soient arrêtés précisément en ce point; même observation pour les Grecs. Or c'est juste sur cette anse que s'ouvre notre ravin. D'autre part et bien avant eux, les autochtones néolithiques avaient pu venir à peu près à pied sec de la Provence.

Des érosions un peu actives et un abaissement maximum d'une quinzaine de mètres ont suffi pour transformer les rivages déchiquetés de la Provence en ce point (comme ceux de la Bretagne actuelle) et les changer en îles présen-

tant l'aspect moderne. A quelle époque se sont produites ces modifications? Il est bien difficile de le dire; ce serait, dans notre hypothèse, après la venue des autochtones, des Égyptiens, voire même des Ligures dans la presqu'île de Riou.

Quoi qu'il en soit, ce que nous savons, c'est sensiblement l'époque à laquelle sont venus à Riou ces voyageurs lointains.

Il est maintenant établi que le néolithique égyptien a duré jusqu'aux premières dynasties. Or c'est sensiblement vers le cinquième millénaire avant l'ère que débutent les premières dynasties égyptiennes. Il s'ensuit que c'est donc avant ou vers 5000 que les Égyptiens sont venus à Riou. Ce fait est gros de conséquences.

Ainsi les kjoekkenmœddings locaux, avons-nous vu, sont antérieurs ou au moins contemporains des silex égyptiens. Ils sont donc du même coup datés. Mais on se trouve alors terriblement loin de la chronologie classique des 2000 ans auxquels pourrait remonter l'époque néolithique. Il est vrai qu'il s'agit là d'un très vieux faciès du néolithique, les kjoekkenmœddings remontant vraisemblablement à l'origine de cette période.

Longtemps après que les Égyptiens eurent abandonné leurs silex sur les flancs du petit ravin de Riou, des populations venues de la côte et que, faute de mieux, on désigne sous le nom de Ligures, vécurent à Riou et y laissèrent des débris de leur céramique pailletée de mica, si spéciale, que nous avons retrouvés.

Puis à leur tour, et bien des fois, à des époques différentes, des populations grecques vinrent à Riou et abandonnèrent ces multiples et variés fragments de leurs céramiques caractéristiques.

Enfin les Romains séjournèrent à l'île Riou et semblent avoir eu de véritables installations de longue durée, tant sont abondants les fragments céramiques que nous avons trouvés dans cette île.

Il n'y a pas lieu de s'étonner de la présence exclusive de la céramique dans ces gisements : la poterie est ce qu'il y a de plus commun et de plus fragile. Une fois brisée, on en abandonne les fragments. C'est aussi ce qu'on doit surtout trouver en un point où vraisemblablement on venait chercher de l'eau.

Les fragments d'autres objets en os ou en corne sont à l'ordinaire bien moins fréquents. Ceux en bois ont disparu. Quant aux débris de métal, ils sont toujours plus rares dans les couches qui peuvent en renfermer. Nous avons pourtant trouvé, dans la couche ligure, quelques débris de fer très oxydés ressemblant à des clous. La céramique subsiste donc seule et constitue un ensemble de précieux renseignements : les fragments de vases et d'objets en terre cuite sont, comme nous l'avons dit depuis longtemps, les fossiles caractéristiques de l'archéologue.

Après les dépôts romains, nous n'avons plus trouvé aucune trace d'industrie. Il semble qu'il n'y a plus eu dès lors d'habitat dans l'île. Nous n'avons ainsi recueilli aucune pièce, ni aucun fragment attribuable au moyen âge et même à l'époque mérovingienne.

Aujourd'hui, l'île, sans eau, aride, avec son maigre gazon dans les ravins, n'est visitée que par des chasseurs de lapins (ceux-ci sont en effet abondants) et par quelques pêcheurs qui mouillent parfois dans une petite crique à l'Est de notre ravin. Là aussi, se trouve la maison d'un gardien qui est également pêcheur. On ne se douterait guère, en parcourant cet îlot désert, des nombreuses visites de tant de populations différentes qu'il a reçues si fréquemment dans l'antiquité et à des époques si diverses.

Il y a là, en somme, dans ce petit îlot, un coin curieux d'histoire antique que nous avons cherché à élucider. Il y a aussi l'indication précise d'un fait historique tout à fait nouveau et important par les indications multiples qu'il peut fournir : à savoir l'exode en cette île de populations

égyptiennes. C'est pour cela que nous avons pensé que l'Académie voudrait bien accepter la primeur de l'exposé de nos recherches et s'intéresser à la présentation des documents sur lesquels nous avons appuyé nos déductions et dont les reproductions ci-jointes permettent d'apprécier la curieuse et nouvelle signification.

LIVRES OFFERTS

Le Président de l'Institut royal des Sciences, lettres et arts de Venise adresse en hommage à l'Académie le premier volume d'un ouvrage intitulé *Monumenti Veneti nell' isola di Creta* (Venezia, 1905, in-4°).

M. Salomon Reinach offre au nom de l'auteur, M. Max Ringelmann, le premier volume d'un *Essai sur l'histoire du génie rural* (Paris, 1905, in-8°).

SÉANCE DU 18 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. Émile Senart a la parole pour une communication :

« C'est d'un sujet bien triste que j'ai à entretenir l'Académie.

« Tout récemment les journaux ont annoncé la mort du capitaine Grillières ; les conditions dans lesquelles le malheur s'est produit sont encore mal connues; mais le fait, hélas! est certain.

« Nous ne saurions le laisser passer sans manifester publiquement la douleur unanime que nous en ressentons. Le capitaine

Grillières est mort à l'entrée même de la Chine, et presque au début du difficile et périlleux voyage qui, à travers la Chine du Sud-Ouest, devait le conduire au cœur de l'Asie, au Tibet et au Takla Makau. Ce n'était pas sa première entreprise de ce genre. Déjà il avait exploré des régions de l'Asie centrale; ne songeant pas à mesurer ses efforts aux ressources dont il disposait, il avait affronté les rigueurs d'un hiver tibétain avec une ardeur, une abnégation qui lui avaient mérité les plus chaleureuses sympathies.

« Aussi l'Académie n'avait-elle pas hésité à subventionner sur le fonds Benoît Garnier sa nouvelle expédition. C'est avec le regret le plus profond que nous voyons cette courageuse entreprise close si tôt et si tragiquement. Par son dévouement à des recherches pénibles, par un esprit de sacrifice que ne déconcertait aucune épreuve, le jeune officier paraissait au premier chef désigné pour honorer l'armée et le pays. Son énergie si modeste et si simple, son enthousiasme si agissant frappaient tous ceux qui l'avaient approché ; pour tous sa perte si prématurée sera un deuil amer.

« Nous voudrions que notre sympathie cordiale pût porter quelque réconfort au malheureux père, lui-même un vaillant serviteur du pays, qui avait tant de raisons d'être fier de son fils, tant de raisons d'attendre beaucoup d'un avenir aujourd'hui si cruellement brisé. »

M. S. Reinach a la parole à propos du procès-verbal :

« J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie, de la part d'Edhem-Bey, fils et collaborateur de notre correspondant Hamdi-Bey, un rapport, accompagné de photographies et de plans, sur la première campagne de fouilles qu'il a conduites à Alabanda (Carie), par ordre et aux frais de S. M. le sultan. Edhem-Bey ne s'est pas contenté de relever très exactement les vestiges de la ville encore apparents à la surface du sol; il a pratiqué des tranchées considérables qui lui ont révélé l'existence d'un temple de très grandes dimensions, d'une vaste église byzantine et de portiques ayant sans doute fait partie d'une agora. Auprès de ces dernières ruines, qu'il compte déblayer complètement, il a trouvé un fragment de frise en marbre représen-

tant un combat de Grecs et d'Amazones. Le rapport d'Edhem-Bey, qui répond à toutes les exigences de la science, atteste que l'exploration d'Alabanda est en bonnes mains et permet d'attendre avec confiance le résultat des fouilles ultérieures[1]. »

M. Salomon REINACH termine la lecture de sa communication sur le mythe d'Actéon.

M. E. BABELON fait une communication relative à une monnaie d'argent de la ville de Chalcis en Eubée, qui porte la contremarque de la ville d'Ichnæ, en Macédoine. M. Babelon établit que cette contremarque fut appliquée sur cette monnaie à l'occasion du siège de la ville d'Olynthos par Philippe de Macédoine, en 347 avant J.-C. ; elle prouve que la ville d'Ichnae, dont on a quelques monnaies antérieures à l'invasion des Perses en 480, avait encore au temps de Philippe une certaine importance.

M. BOUCHÉ-LECLERCQ, faisant fonctions de secrétaire perpétuel, donne lecture du décret qui autorise l'Académie à accepter le legs à elle fait par M. Edmond Drouin et destiné à fonder un prix quatriennal de 1.200 francs en faveur des études de numismatique orientale. Ce prix pourra éventuellement être consacré à l'épigraphie orientale.

COMMUNICATION

FOUILLES D'ALABANDA EN CARIE.
RAPPORT SOMMAIRE SUR LA PREMIÈRE CAMPAGNE,
PAR EDHEM-BEY.

S. M. I. le Sultan, désireuse de faire pratiquer en son nom des fouilles archéologiques, avait laissé au Musée impérial le soin de choisir un emplacement à cet effet. Hamdy Bey proposa Alabanda de Carie, qu'il avait visitée

1. Voir ci-après.

à deux reprises, en se rendant à Lagina pour déblayer le temple d'Hécate.

Le Musée impérial me fit l'honneur de me confier la direction de ces travaux, qu'on décida d'entreprendre sans retard.

Je me proposai, pour cette première campagne :

1° de relever le plan de la ville (état actuel);

2° de pratiquer le plus grand nombre de sondages possible sur différents points convenablement choisis, afin de pouvoir, dès cette année, arrêter le plan des campagnes futures.

Alabanda, aujourd'hui *Arab-hissar*, est situé dans la vallée du Marsyas, à cinq heures environ au sud d'Aidin et à 4 kilomètres de la rive gauche de cette rivière. Au nord, elle s'étend dans la plaine; au sud, elle s'appuie sur le penchant de deux collines qui sont les derniers contreforts du *Kara-Dagh*, mentionné par Kiepert sous le nom de *Doghansis-Dagh*. La colline de l'Est, qui supporte l'acropole, est séparée de celle de l'Ouest par un petit torrent appelé *Kemer-Deressi* [1].

La plupart des sables qui recouvrent aujourd'hui la ville sont des alluvions de ce torrent, qui, en hiver, en inonde la partie basse.

Le sol antique est à 3 mètres environ au-dessous du niveau actuel. Le mur d'enceinte est bien conservé dans certaines régions; on peut, sans trop de peine, le suivre sur tout le parcours. Il est formé de deux parements appareillés avec de gros blocs rectangulaires en granit, reliés par des blocs posés en boutisse. L'espace compris entre eux est comblé avec du blocage. L'épaisseur totale varie de 2 m 50 à 3 mètres. L'appareil est régulier, les blocs sont

1. *Kemer* veut dire « arche », « voûte ». Cette appellation est due à un arc de construction romaine qui se trouve à une centaine de mètres au sud d'Alabanda sur ce torrent. Je suis porté à croire que ce sont là les restes de l'aqueduc qui alimentait la ville antique.

1. Alabanda. — Colline ouest (murs et bastion).

taillés sur les bords et ne sont que dégrossis à la surface, formant ainsi un bossage d'un assez bel effet.

Dans la partie ouest de la ville, les murs semblent avoir subi une réparation tardive avec des matériaux de remploi. On y trouve, en effet, la face en dedans, des plaques moulurées et des morceaux de décorations en marbre.

Le mur est renforcé par un grand nombre de bastions placés à des distances variant de 45 à 98 mètres. Ils sont de plan rectangulaire, sauf celui de l'angle nord-est qui est pentagonal. Ils sont tous très ruinés et en partie comblés, si bien qu'il est souvent difficile d'en déterminer les dimensions. Le mieux conservé est au sud, sur le haut de la colline ouest. La construction est celle des murs de la ville ; il mesure 8 m 20 sur 6 m 80. Les murs ont une épaisseur de 1 m 10. Une porte intérieure, d'une largeur de 1 m 28, y donne accès. Sur le mur opposé se trouve une meurtrière qui mesure 0 m 93 sur le parement intérieur et 0 m 35 sur le parement extérieur. On ne voit plus aucune trace de l'escalier qui, sans doute, était construit en bois.

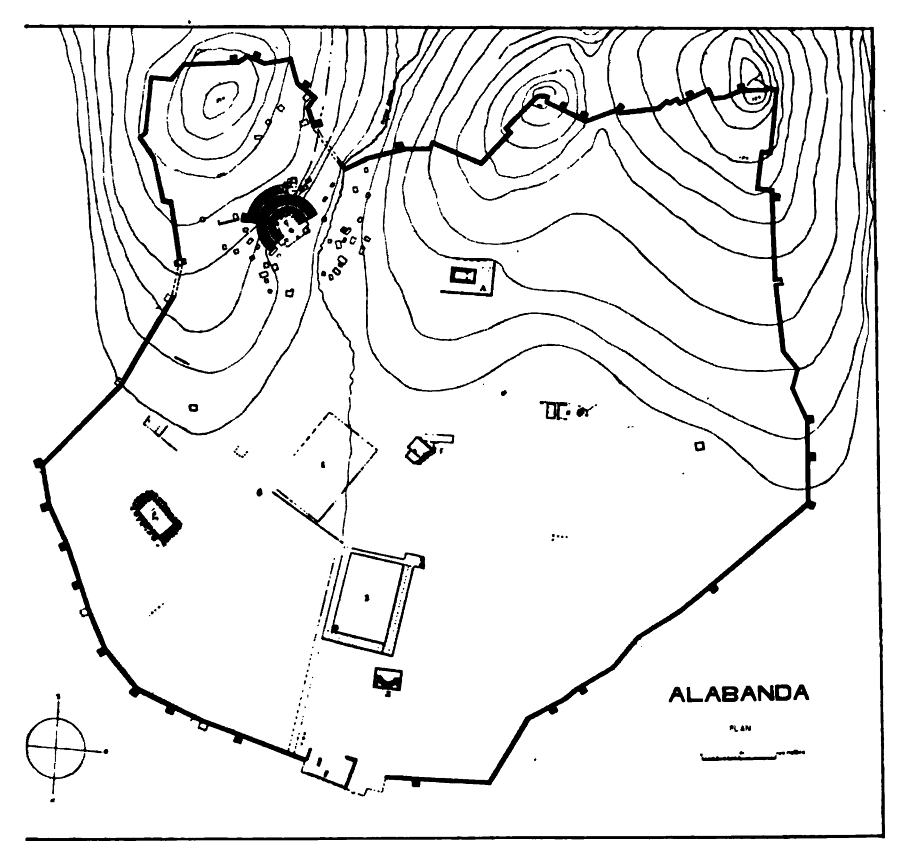
Les portes de la ville ne se reconnaissent plus qu'à l'interruption du mur, sur une étendue qui varie de 2 à 5 mètres. On en distingue ainsi six ou sept ; mais le détail de leur disposition ne pourra être déterminé que par des fouilles. L'ensemble des fortifications présente une très grande analogie avec celles de la ville voisine d'Alinda, qui sont d'ailleurs beaucoup mieux conservées.

Dans l'intérieur de l'enceinte, deux monuments ont subsisté jusqu'à nos jours dans un état satisfaisant : vers le nord, un monument rectangulaire ; au sud-est, le théâtre.

Le monument rectangulaire. — Il mesure 36 mètres de long sur 26 mètres de large. Les murs, appareillés à sec, sont formés de deux parements, construits avec de gros blocs rectangulaires de granit, unis çà et là par des blocs posés en boutisse. Ils mesurent environ 1 m 20 d'épaisseur.

L'appareil, du type de l'*opus pseudoisodomum*, comporte deux assises de 0 m 60, alternant avec une assise de 0 m 40[1].

A une hauteur d'environ 5 mètres au-dessus du niveau



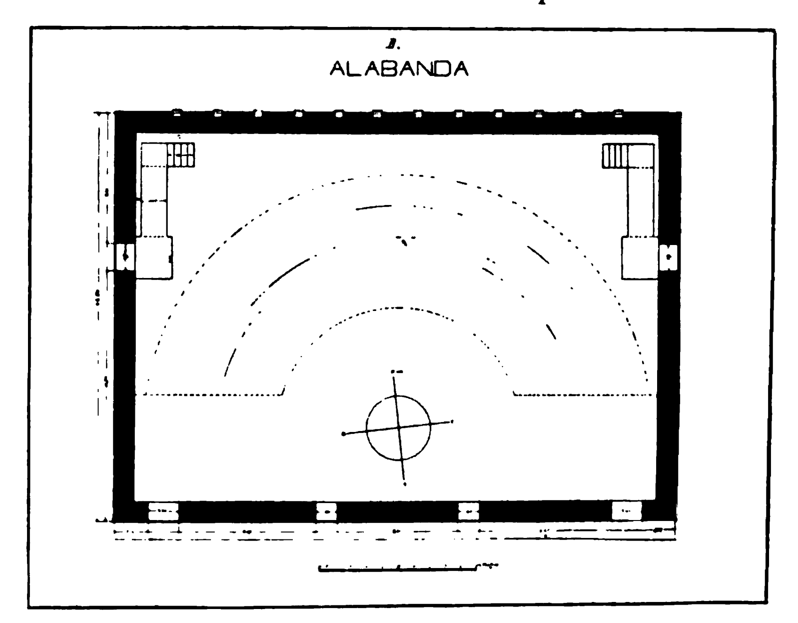
2. Alabanda. — Plan général.

actuel, se développe une corniche en forte saillie au-dessus de laquelle se trouvait une série de fenêtres séparées les

1. N'ayant pratiqué aucun sondage au pied de cet édifice, je n'ai pu, par conséquent, déterminer la hauteur réelle du monument, ni le niveau du sol antique. La hauteur des terres rapportées, à en juger d'après les sondages que j'ai exécutés dans des terrains voisins, doit atteindre 3 à 4 mètres.

unes des autres par des pilastres engagés. La façade principale rappelle beaucoup celle de l'Odéon de Termessus [1].

Le plan de ce monument est des plus simples : c'est un grand rectangle; quatre portes sont aménagées sur la façade et une seule sur chacun des côtés latéraux. Les gradins s'étendaient en arc de cercle en face des quatre entrées ; ils ne sont pas visibles aujourd'hui, mais on les devine aisément sous les terres et les décombres qui les recouvrent.



3. Alabanda. — Plan.

Les quatre portes de la façade donnaient accès à l'intérieur, directement et de plain-pied; les deux entrées latérales aboutissaient par un escalier voûté au palier qui règne au dessus du dernier gradin. Le mur de façade, sur sa face intérieure, porte les traces d'une décoration architecturale.

La fouille de ce monument sera difficile, vu le très grand

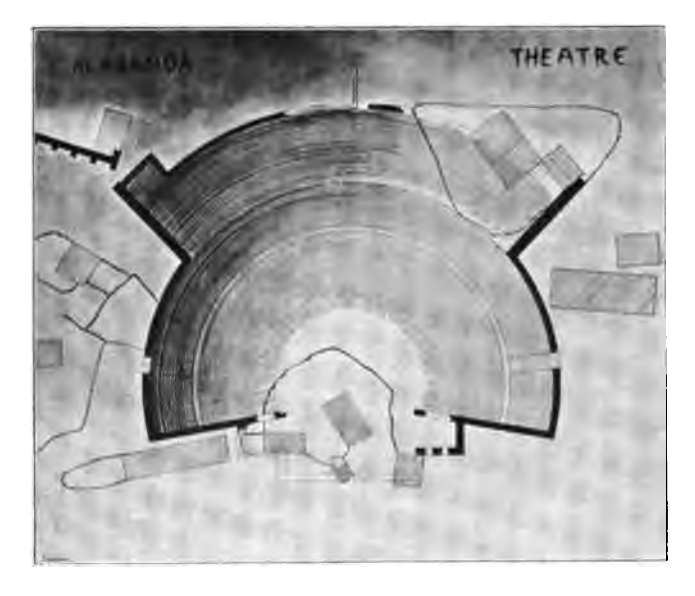
1. Lanckoronsky, *Villes...*, p. 102 sq., pl. XIV.



I. Alabanda. — Théâtre (porte extérieure de la galerie voûtée).

nombre et les dimensions des blocs qui encombrent l'intérieur.

Le théâtre. — Construit également en granit, il s'élève au pied de la colline est; il est orienté vers l'ouest. L'appareil en est très beau et ressemble à celui du monument rectangulaire, mais les blocs sur le parement extérieur présentent une surface convexe formant un bossage à refends.



4. Alabanda. — Théâtre.

La ressemblance en est frappante avec celui du théâtre de Magnésie du Méandre[1].

La scène a complètement disparu, du moins en élévation, car, sous les terres, on en devine encore la forme générale ; on peut constater qu'elle était surélevée et soutenue par de petites colonnes en granit.

1. *Magnesia am Maeander*, Berlin, 1904, p. 24, fig. 8.

Le théâtre mesure 85 mètres de façade. Les *parodoi* sont obliques sur l'axe. Le *koilon* devait être divisé par deux *diazomata*. Deux galeries voûtées, de 12 mètres de long et 3 mètres de large, donnent accès au premier *diazoma* par le nord et le sud. Les gradins ont presque tous disparu.

Je suis porté à croire que ce monument, construit à l'époque hellénique, a subi une reconstruction à l'époque romaine.

Après ces deux monuments, qui sont les mieux conservés d'Alabanda, on peut encore citer un grand édifice situé dans la plaine et dont on ne saurait déterminer actuellement le plan complet. Je n'ai pu relever que ce qui est visible à la surface du sol. Il est construit en moellons irréguliers qui devaient être recouverts d'un placage. De grandes voûtes en plein cintre sont pratiquées dans ses murs. Sa position, au centre de la ville, porte à y reconnaître un édifice important, gymnase ou thermes.

Un peu partout dans la plaine, se trouvent des colonnes et des pans de murs.

Une vaste nécropole s'étend à l'ouest en dehors des murs. Le sol est jonché de sarcophages par centaines. Ils sont tous semblables : une cuve rectangulaire en granit, avec couvercle formé d'une simple plaque de granit. Quelques-uns d'entre eux portent encore des traces d'inscriptions. Elles sont presque toutes illisibles, la surface de la pierre étant fortement délitée.

Sur la colline en forme de demi-cercle, qui est située à l'ouest du torrent, je remarquai une surface horizontale pratiquée à mi-côte et qui semblait être une terrasse artificielle. Quelques sondages mirent rapidement à jour les murs de soutènement qui la limitaient au nord et à l'ouest. Nous ouvrîmes alors une tranchée sur la terrasse même, et, en suivant un petit mur byzantin que nous avions d'abord rencontré, nous nous trouvâmes en présence d'une colonne qui semblait encore être en place. En élargissant la



II. Thermes (?) d'Alabanda.

tranchée, nous découvrîmes ainsi six colonnes reposant sur un soubassement continu qui, à ses extrémités nord et sud, faisait un retour à angle droit vers l'est. Tout semblait donc indiquer le petit côté d'un temple, et cette hypothèse fut confirmée par le déblaiement systématique de la terrasse, que nous commençâmes aussitôt.

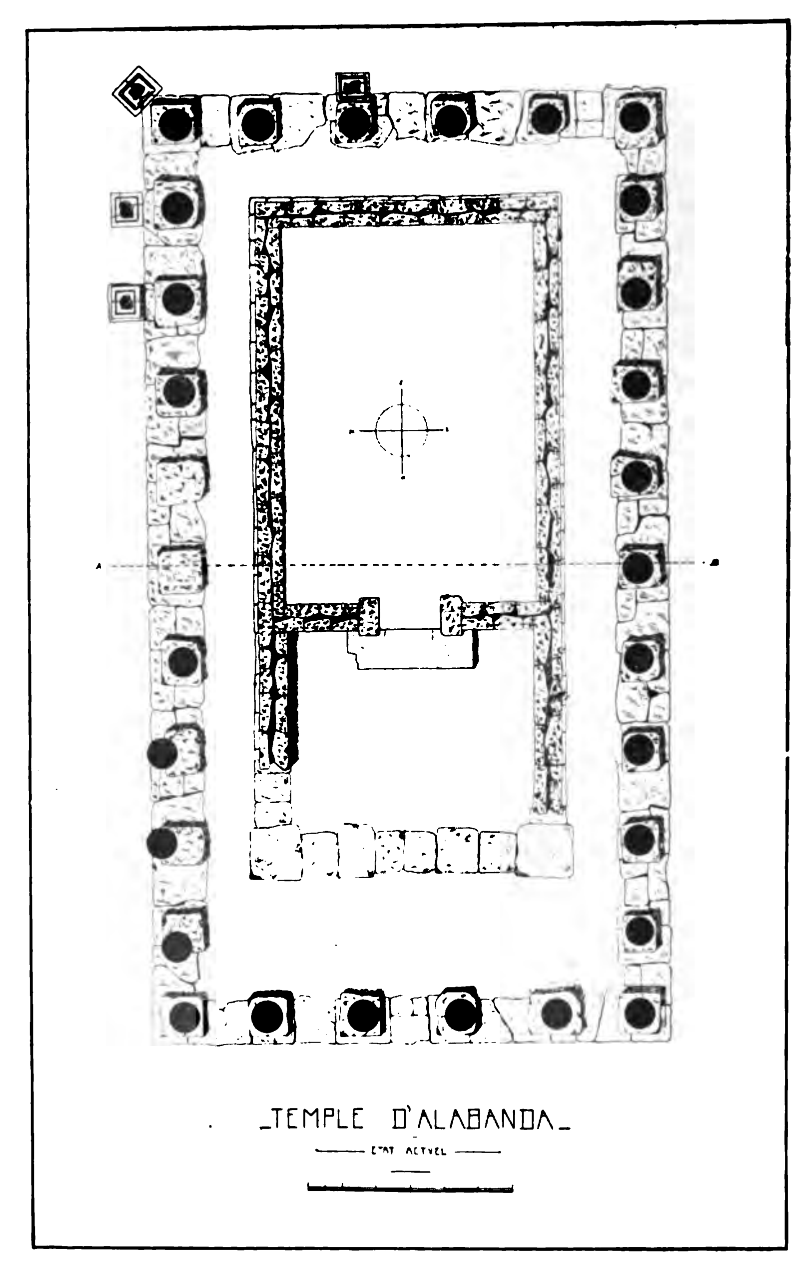
La terrasse mesure 64 m 80 de longueur d'ouest en est, sur 45 m 50 de largeur nord-sud. Elle est fermée au sud par la paroi de la colline, doublée d'un mur de moellons, renforcé lui-même de plusieurs contre-forts; elle est soutenue au nord par un puissant mur de soutènement, ouverte à l'ouest et à l'est, où elle se prolonge de niveau sur le flanc de la colline, sauf à l'angle nord-est, où la déclivité du terrain a nécessité la construction d'un mur perpendiculaire au mur nord.

Le temple se dresse presque au milieu de la terrasse. C'est un périptère hexastyle, n'ayant que onze colonnes sur les grands côtés. Suivant une disposition assez rare, la façade principale est orientée à l'ouest[1]. Le *pronaos* était *in antis*, avec deux colonnes qui ont disparu entre les antes. Toutes les colonnes du periptère, sauf deux, ont conservé leur premier tambour.

Le stylobate du temple repose directement sur les fondations, sans l'intermédiaire de degrés; il mesure 27 m 70 de longueur sur 15 m 18 de largeur. L'alignement des antes correspond à la troisième colonne des grands côtés, ce qui rend le *ptéroma* très large sur la façade. Le temple, murs et colonnes, est construit entièrement en granit, recouvert de stuc.

Les fondations. — Le roc de la terrasse a été taillé selon le profil des fondations. Ainsi, pour obtenir une différence

1. On retrouve cette disposition dans certains temples de l'Asie Mineure, par exemple dans le temple d'Antonin à Salagassos, avec lequel, tout en étant d'époque et de style différents, le nôtre présente une certaine ana logie (Lanckoronsky, *Villes*..., p. 134 et 152, pl. XXIV).



5. Alabanda. — Plan du temple.

III. Alabanda. — Temple.

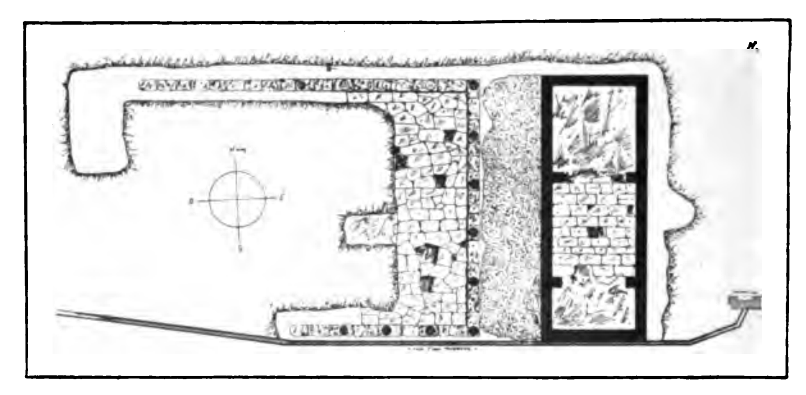
de niveau entre le dallage du *naos* et celui du *pronaos*, le roc, maintenu à son niveau dans le premier, a été ravalé dans le second. Les fondations du stylobate sont encastrées dans une tranchée pratiquée dans le roc. Toutes ces fondations sont donc très peu profondes. Elles se composent, sous les colonnes, de deux assises continues, plus une sorte de dé, placé sous chaque colonne; elles étaient destinées à être recouvertes par le dallage du ptéroma. Ces assises mesurent 0 m 38, 0 m 355 et 0 m 35 de hauteur. Les fondations des murs de la cella sont réduites à une seule assise de 0 m 33, qui est de niveau avec le stylobate[1].

Les colonnes. — Elles sont en granit recouvert de stuc et formées de plusieurs tambours. Il nous a été impossible d'en reconstituer une seule, car les tambours supérieurs ont tous roulé dans la plaine et, d'autre part, nous n'avons retrouvé aucun fragment de l'épistyle. Elles n'avaient pas de base et reposaient directement sur le stylobate. Le diamètre des tambours inférieurs varie de 0 m 83 à 0 m 89. La couche de stuc compensait ces différences d'épaisseur et les ramenait à un même diamètre de 0 m 95 que nous avons pu déterminer grâce à la bonne conservation du stuc sur plusieurs des colonnes. Les fûts ne portaient pas de cannelures.

La cella. — Elle mesure 19 m 81 de long sur 9 m 165 de largeur. Le *pronaos* est très profond (8 m 92), le mur transversal qui le sépare du *naos* proprement dit étant situé dans l'axe des colonnes centrales des grands côtés. Une seule porte, de 1 m 60 de largeur, précédée d'une large marche en marbre, donne accès au *naos* qui mesure 10 m 10

1. La terrasse ayant été fouillée jusqu'au roc, et le dallage du temple ayant totalement disparu, toutes ces assises sont aujourd'hui visibles. On pourrait donc prendre l'assise supérieure du stylobate formée par ces sortes de dés pour des bases de colonnes. Il n'en est rien. Les traces du stuc qui recouvrait les murs et les colonnes indiquent très nettement le niveau du dallage du ptéroma, qui est supérieur de plusieurs centimètres à l'assise en question. D'ailleurs, ces bases sont irrégulières et de dimensions inégales.

de profondeur, sur une largeur de 8 m 85 entre les murs. Les murs de la *cella* sont conservés sur une hauteur de 0 m 60. Ils ont une épaisseur de 0 m 84 et sont formés par deux cours de blocs reliés par des crampons en fer. Ils sont appareillés à sec et les parements intérieur et extérieur sont recouverts de stuc. Ces stucages présentent à l'extérieur l'aspect d'un appareil à bossage régulier avec refend. Les murs du *naos* sont de 10 centimètres plus épais que ceux du *pronaos*. Nous n'avons trouvé aucun fragment du chapiteau ou de l'épistyle, qui aurait pu nous fournir quelques renseignements sur l'ordre et les dimensions en



6. Alabanda. — Temple.

hauteur du monument. De même, nous n'avons découvert aucun fragment de sculpture.

Quatre bases de statues *in situ* ont été dégagées devant la façade postérieure du temple. L'une d'elles porte l'inscription suivante :

ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣΙΑΤΡΟΚΛΕΙΟΥΣΤΟΥΑΡΤΕΜΙΔΩ·
ΡΟΥΕΥΦΡΑΝΤΙΔΑΜΥΟΣΤΗΝΜΗΤΕΡΑ

L'époque de la construction du temple, la divinité à laquelle il était consacré, restent donc inconnues. Cependant, on peut émettre quelques hypothèses provisoires :



IV. Alabanda. — Odéon ou Bouleutérion.

1° Le temple devait être d'ordre dorique, les colonnes n'ayant pas de base;

2° La découverte dans le *naos* de cinquante-six monnaies du même type, portant au droit une tête d'Apollon et au revers une lyre avec la légende **ΑΛΑΒΑΝΔΕΩΝ**, donne un *terminus post quem*, ces monnaies étant attribuées aux année 280-260[1].

3° Le type de ces monnaies semble indiquer que le temple était consacré à Apollon. D'autre part, nous avons trouvé sur la terrasse même une figurine en terre cuite représentant Artémis-Hécate.

On peut espérer que le dégagement complet de la terrasse apportera une réponse à toutes ces questions et nous renseignera d'une manière plus précise sur l'identité du temple.

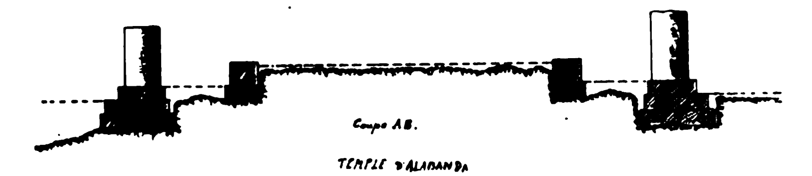
En même temps qu'on fouillait le temple, je fis opérer plusieurs autres sondages sur différents points de la ville. Je dégageai, dans la région H du plan, un alignement de colonnes également distantes les unes des autres. Elles étaient placées sur un soubassement continu et rectangulaire. Trois des côtés subsistent. L'un d'eux porte six colonnes; les autres, respectivement, trois et quatre. Au delà, vers l'ouest, le soubassement est détruit. Un dallage de marbre entouré de petits murs de l'époque byzantine précède vers l'est le côté aux six colonnes. A l'intérieur, on trouve les vestiges d'un pavement en pierre et en mosaïque. Je suppose qu'il y avait là une église byzantine construite sur des soubassements antiques.

J'abandonnai ces sondages qui ne donnaient pas de résultats assez intéressants pour une campagne d'exploration.

Aux environs du monument rectangulaire — Odéon ou Bouleutérion — dont j'ai déjà parlé, je remarquai à fleur de

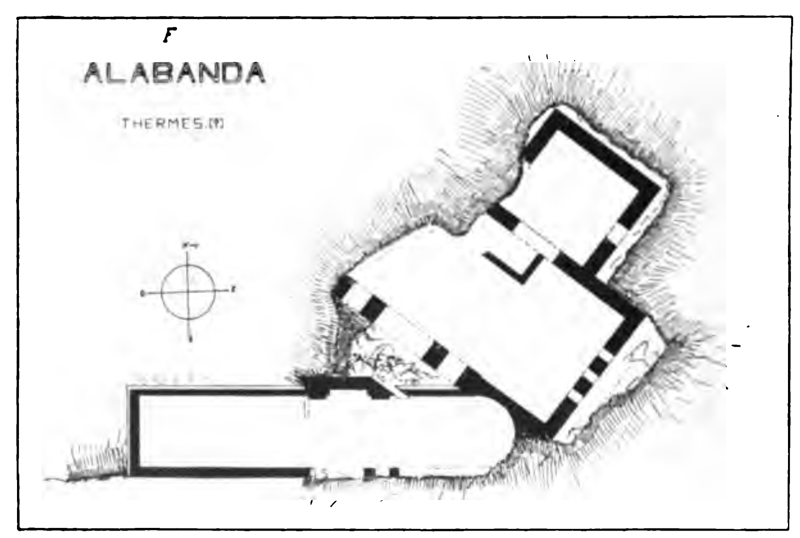
1. Svoronos, Ἰστ. νομ., t. II, p. 149.

terre deux grosses moulures en granit formées de plusieurs blocs. Quand elles furent dégagées, il apparut qu'elles appartenaient à deux grandes bases formant l'angle d'un



7. Alabanda. — Coupe du temple.

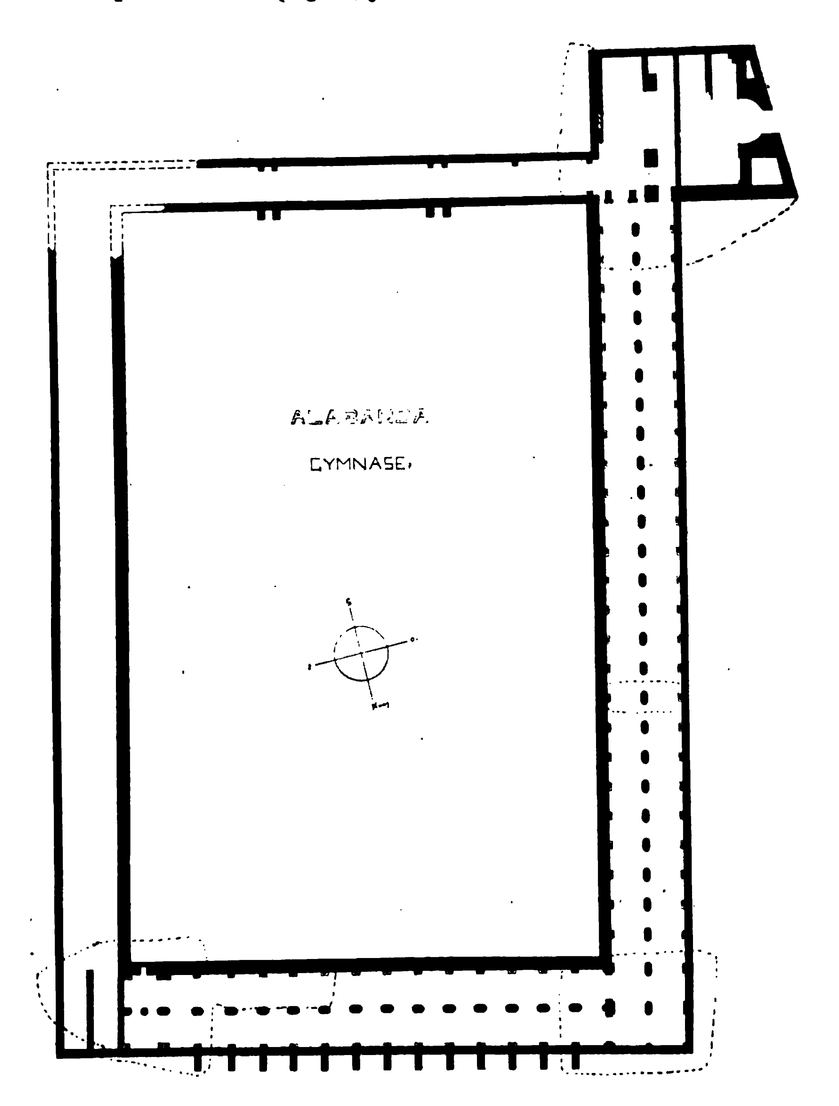
mur de dimensions considérables qui s'étendait vers l'ouest. J'ouvris alors une tranchée sur une vingtaine de mètres de longueur; le mur, construit en granit, était orné de demi-



8. Alabanda. — Thermes.

colonnes engagées, de même matière et hautes de 2^{m} 80. Une série de sondages nous permit de reconnaître que, 72 mètres plus loin, il tournait à angle droit vers le sud.

Il aurait été impossible de dégager ce vaste édifice dans cette première campagne; je me bornai donc à reconnaître



9. Alabanda. — Gymnase.

les côtés nord et ouest et à en dégager les angles. Les côtés est et sud, sur lesquels passent les routes conduisant au village, ne purent encore être attaqués.

L'édifice présente en plan un vaste rectangle mesurant environ 114 mètres de longueur sur 72 mètres de largeur. Il comporte un portique fermé de 10 mètres de largeur, qui était divisé en deux nefs par une série de piliers placés sur l'axe longitudinal. Ces piliers, correspondant aux colonnes engagées qui ornent les deux murs du portique, servaient à soutenir les poutres du plafonnement. Une grande porte donne accès dans les portiques à l'angle sud-ouest.

Il a été trouvé un très grand nombre de fragments d'architecture en marbre d'un beau style composite. L'intérieur de l'édifice est occupé aujourd'hui par un grand champ cultivé et je n'ai pu, cette année, y entreprendre aucune recherche.

Nous devons être là en présence d'un des plus importants monuments d'Alabanda. Est-ce le Gymnase ou l'Agora? Il nous est impossible de nous prononcer aujourd'hui. Nous pouvons seulement rapprocher la disposition de l'édifice vers le nord, de celle de l'Agora de Magnésie du Méandre[1].

Non loin de là, dans la direction sud-est, se voit à fleur de terre, dans un terrain inculte, un grand mur appareillé à sec et construit en granit. J'y fis pratiquer, perpendiculairement au mur, une tranchée qui mit au jour un grand nombre de fragments d'architecture, trois ou quatre grands blocs rectangulaires à bossage régulier, trois cheneaux décorés de têtes de lion, plusieurs très belles palmettes provenant d'une corniche — le tout en marbre — et enfin, dans un petit mur de construction byzantine, une plaque de frise portant des sculptures en bas-relief. Cette plaque mesure 1 m 36 de long sur 0 m 58 de haut. Les figures ont 0 m 47 de hauteur. En haut elle porte un rang de perles surmonté

1. *Magnesia am Maeander*, Berlin, 1904, p. 107 sq., pl. II et III.

SÉANCE DU 25 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Depuis notre dernière séance, l'Académie a été frappée par un deuil auquel s'associe tout le monde savant. M. Jules Oppert a succombé au mal dont, il y a quelques jours, il avait subi sous nos yeux, ici même, une atteinte qui devait être fatale. Ses obsèques ont été célébrées mercredi. Devant sa tombe, votre Président a rendu, au nom de la Compagnie, un suprême hommage au savant qui représentait avec éclat les études assyriologiques, à l'initiateur dont les découvertes ont marqué une date mémorable dans l'histoire du déchiffrement des inscriptions cunéiformes. Nos usages ne permettent pas que la séance soit levée en signe de deuil après la célébration des funérailles. Je me reprocherais cependant de ne pas saluer une dernière fois sa mémoire dans cette salle où nous l'avons vu, assidu à nos séances, donner si souvent les preuves de l'extraordinaire variété de ses connaissances et de l'activité infatigable qui semblait défier les années. Je suis assuré d'être l'interprète de vos sentiments, en renouvelant l'expression des regrets que nous laisse la perte de notre éminent confrère. »

M. Héron de Villefosse communique au nom du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie, le texte d'une inscription récemment découverte au Kef (Tunisie) :

« C'est M. l'abbé Bonnel, curé du Kef, qui lui en a adressé la copie et l'estampage au mois d'avril dernier.

« La pierre, haute de 2 mètres, large de 0 m 50 et épaisse de 0m 57, a été trouvée derrière l'église du Kef, dans le mur d'une

koubba en ruine. A l'angle du même mur se voit debout une pierre de même dimension dont l'inscription est connue depuis longtemps (cf. *C. I. L.*, VIII, 1647).

NEPOTIANO · E · V ·
PROC · SEXAGENARIO
AB ACTIS ·
PROC · CENTENARIO
PRIMAE CATHEDRAE
ORDO · SICCENSIVM
CIVI ET CONDECVRIONI
D D P P

« Hauteur des lettres, 0^{m} 06. »

M. Héron de Villefosse fait observer qu'une inscription africaine, trouvée à Macteur, il y a environ vingt ans, a fourni pour la première fois la mention de l'office du *procurator ab actis Urbi* (*Corp. insc. lat.*, VIII, 11813). Nepotianus a rempli la même charge. Le second titre, *procurator centenarius primae cathedrae*, est tout à fait nouveau et mérite l'attention des épigraphistes. L'inscription 1647, à laquelle fait allusion le P. Delattre, semble être le pendant du nouveau texte ; elle est rédigée dans les mêmes termes.

M. l'abbé Thédenat entretient l'Académie de deux bas-reliefs bien connus trouvés à Pompeï. L'un et l'autre représentent des scènes du tremblement de terre de l'an 63 après J.-C. qui détruisit en grande partie Pompeï, Herculanum et d'autres villes. Sur le premier figure le côté nord du forum, avec le temple de Jupiter et son arc de triomphe. C'est un fait admis. Le second, suivant M. l'abbé Thédenat, représente un château d'eau situé près de la porte du Vésuve et la porte du Vésuve elle-même. Ces deux monuments ont un caractère votif, ayant été érigés par des Pompéiens échappés au péril du tremblement de terre[1].

1. Voir ci-après.

M. Clermont-Ganneau a la parole pour une communication :

« Le moyen âge, pour ne pas parler de l'antiquité, avait déjà ses globe-trotters. Benjamin de Tudèle est un des plus célèbres, et son nom est familier même à ceux qui n'ont jamais lu son œuvre. Parti du fond de l'Espagne, sa patrie, vers le milieu du xiie siècle, le vieux rabbin a parcouru la majeure partie du monde connu à cette époque et poussé, aussi loin qu'on pouvait le faire alors, jusque dans l'Asie Centrale. La relation de ses voyages, écrite par lui en hébreu, offre un intérêt particulier pour la géographie de la Palestine, l'histoire des Croisades et la connaissance du monde musulman. Bien que publiée et traduite mainte et mainte fois, elle contient une quantité de passages demeurés jusqu'ici incompréhensibles par suite des altérations que les copistes ignorants ont fait subir au texte original. »

M. Clermont-Ganneau propose une série de corrections paléographiques et historiques portant sur divers points qui ont résisté aux efforts du dernier éditeur, M. Grünhut. A signaler dans le nombre : le fleuve de Fer ou l'Oronte passant à Antioche; les « Assassins » obéissant au fameux Vieux de la Montagne; le Génois Guillaume Embriaco, sire de Byblos; l'église de Saint-Élie, au Mont Carmel; la Grande et la Petite Mahomerie des Croisés, près de Jérusalem; les Écuries de Salomon, dans la ville sainte; l'itinéraire de Palmyre à Alep; le Mârestân ou hospice des fous à Baghdad; la *feria*, grande fête annuelle au tombeau d'Ézéchiel, près de Babylone; le détroit du Phare, à Messine; la ville d'Issoudun, marquant la limite du domaine royal à l'époque de Louis VII, etc.

M. Victor Henry, professeur à l'Université de Paris, donne lecture d'une étude intitulée : « Une théorie de physique indo-européenne », et dont le sujet essentiel est l'évolution du sens du mot sanscrit *tapas*, qui étymologiquement ne signifie que « chaleur », et a pris les acceptions de « souffrance, souffrance volontaire, macération, pénitence, ascétisme ». M. Victor Henry croit pouvoir expliquer cette évolution par le changement de climat des Indo-Éraniens immigrés du nord au sud du plateau central asiatique, en même temps que les effets physiques constatés de la chaleur justifieraient les propriétés miraculeuses que la théologie hindoue attribue au *tapas*.

M. Jorет présente quelques observations au sujet de cette communication.

M. Alfred Merlin, ancien membre de l'École française de Rome, fait une communication sur deux inscriptions récemment trouvées en Afrique, l'une à Bulla Regia, l'autre à Timgad, et relatives à Plautien, préfet du prétoire sous Septime Sévère, et à son fils [1].

COMMUNICATIONS

DEUX BAS-RELIEFS DE POMPEÏ, PAR M. L'ABBÉ THÉDENAT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Deux bas-reliefs trouvés à Pompeï représentent des scènes du tremblement de terre de l'an 63 après J.-C. Tous les deux sont connus, celui surtout où est figurée la partie nord du Forum de Pompeï : c'est-à-dire le temple de Jupiter avec les deux statues équestres dont il était flanqué et l'arc de triomphe que l'on voit encore aujourd'hui. Je n'insisterai pas sur cette attribution; elle est admise par tout le monde. Ces monuments s'écroulent, leur inclinaison est manifeste; ils sont dans la situation de ces édifices dont parle Pline le Jeune [2], qui, pendant le cataclysme de l'an 79, oscillaient à droite, puis à gauche, puis revenaient à leur situation première avant de s'écrouler enfin. Sur le côté droit du bas-relief sont représentés un autel et un sacrifice dont nous parlerons tout à l'heure.

1. Voir ci-après.
2. Plin. jun., VI, 16, 15.

Un détail de la sculpture a fait regarder ce bas-relief comme une caricature : de chaque côté de l'escalier du temple se dresse une statue équestre qui, comme le temple lui-même, est secouée par l'agitation du sol. Or, les cavaliers oublient un peu qu'ils sont des statues ; on voit ces hommes de bronze ou de marbre poser un pied à terre et lever lourdement l'autre jambe pour abandonner leur cheval et reprendre pied ; en même temps ils tiennent un bras



Bas-relief représentant le côté nord du Forum de Pompeï.

tendu pour maintenir leur équilibre dans une situation si périlleuse. Est-ce pour cela une caricature? N'est-ce pas plutôt naïveté du sculpteur, qui était loin d'être un maître et qui a représenté le renversement des statues équestres comme il aurait représenté la chute de cavaliers en chair et en os? Il faut bien trouver à l'étrange attitude de ces statues une explication, car je ne crois pas qu'il soit possible d'y voir une caricature. Pompeï ne survécut que peu d'années au tremblement de terre de l'an 63; cette catastrophe avait presque détruit la ville, ruiné bien des gens, mis de nom-

breuses familles en deuil. Est-il à croire qu'on aurait osé, et sur la pierre, tourner en caricature ce triste événement, à une époque si rapprochée du désastre, quand presque tous ceux qui y avaient survécu étaient encore en vie?

Un autre motif, plus sérieux encore pour les Romains, écarte de ce monument toute idée de caricature. Le premier de ces bas-reliefs a été trouvé en place, c'est-à-dire encastré dans l'autel du laraire de la maison du riche banquier L. Caecilius Jucundus. Or, où était ce laraire? Non pas, comme cela arrive souvent à Pompeï, dans un endroit retiré, dans la cuisine, par exemple; mais à l'entrée même de la maison, dans l'atrium, là où tous ceux qui entraient ne pouvaient manquer de le voir; de plus, le bas-relief était bien en vue, formant comme une frise à la partie supérieure de l'autel, du côté le plus apparent. Jamais je ne croirai qu'un Pompeïen du Ier siècle de notre ère, un Romain, aurait ainsi affiché à l'entrée de sa maison une caricature qui, outre qu'elle aurait été une insulte au deuil public, eût été aussi une insulte à la religion à cause de l'autel et des instruments de sacrifice qui y figuraient, une insulte aux dieux Lares, parce qu'on en avait fait un ornement de leur autel. Pensons aussi, chose plus grave encore, au caractère politique du culte des Lares. Ces événements se passaient après qu'Auguste avait réformé le culte des Lares en y associant le culte de sa propre divinité, réforme dont un graffite de Pompeï nous a conservé le souvenir. Les Lares, depuis cette époque, étaient les *Lares Augusti*. Un sceptique, quoique peu touché par l'idée religieuse, n'aurait pas osé, à l'entrée de sa maison, dans l'autel domestique des Lares, encastrer une caricature.

Je crois que les choses se sont passées ainsi qu'il suit : Le banquier L. Caecilius Jucundus eut, le jour du tremblement de terre de l'an 63, une de ces peurs dont on se souvient. Il circulait, au moment de la catastrophe, dans la partie nord du Forum; il sentit la rude secousse; il vit le

temple de Jupiter osciller puis s'effondrer, écrasant sans doute sous ses débris quelques passants. Et alors, dans sa détresse, il promit aux dieux Lares de sa belle maison de la rue de Stabie que s'il avait le bonheur d'en franchir encore, sain et sauf, le seuil, il leur offrirait en sacrifice un taureau. C'est aussi aux Lares de sa maison que pensait Tibulle en danger de mourir loin de sa demeure :

At mihi contingat patrios celebrare Penates
Reddereque antiquo menstrua tura Lari [1].

C'est encore à Jupiter et aux Lares de sa demeure que Juvénal sacrifie pour rendre grâce du retour de Catulle échappé aux périls d'une tempête non moins terrible que celles des poèmes épiques :

Inde domum repetam, graciles ubi parva coronas
Accipiunt fragili simulacra nitentia cera.
Hic nostrum placabo Jovem, Laribusque paternis
Tura dabo [2].

L. Caecilius Jucundus était donc fidèle aux idées de son temps en s'adressant spécialement aux dieux Lares de sa maison, aux *Lares paterni*, dans ce pressant danger. Ce tremblement de terre aussi était assez effrayant pour être l'occasion d'un vœu. Pline le Jeune dit bien que, dans ce pays, les tremblements de terre, à cause de leur fréquence, ne produisaient pas une très grande impression, tant on y était habitué. Mais celui de l'an 63 dépassa la mesure, et il suffit de parcourir les rues de Pompeï pour se convaincre que la plupart des édifices publics furent renversés et presque toutes les maisons atteintes à des degrés divers. M. Clermont-Ganneau m'a signalé une inscription votive trouvée en Syrie, à Byblos (aujourd'hui Gébal), érigée par un homme

1. Tibul., I, 3, 33.
2. Juvénal, XII, 87.

échappé au péril d'un tremblement de terre; comme la Campanie, cette région est féconde en sinistres de ce genre.

[Διὶ σω]τῆρι Ἀπολλόδωρος Νείκωνος, ἀπὸ σεισμοῦ διασωθεὶς ἀνέθηκεν [1].

L. Caecilius Jucundus fit donc un vœu, échappa au danger, et, fidèle à sa promesse, offrit le taureau aux dieux Lares. Par un sentiment bien naturel, qui est de tous les temps et de toutes les religions, sur la même tablette où était figuré le sacrifice offert, il fit représenter le péril auquel il avait échappé, c'est-à-dire la chute du monument sous lequel il avait failli être enseveli. C'était un usage fréquent dans l'antiquité autant que de nos jours de suspendre aux murs des temples des images représentant le danger couru par l'auteur du vœu; les auteurs anciens y font plus d'une allusion, et Juvénal a écrit que ce sont les peintures votives qui font vivre les peintres [2]. Ainsi s'explique la présence sur le même bas-relief de deux sujets qui semblaient si étrangers l'un à l'autre et qui, au contraire, sont intimement liés. Il est donc tout naturel de voir, à côté du temple qui tombe, l'autel où L. Caecilius Jucundus a offert le sacrifice : autel aux dieux Lares caractérisé par le porc sculpté sur sa base, victime de prédilection de ces divinités domestiques. Un victimaire armé du double maillet conduit vers l'autel le taureau destiné au sacrifice; dans le champ sont sculptés les instruments du sacrifice : le praefericulum, la patère, le couteau.

Le caractère de ce bas-relief est donc purement votif.

On en doit dire autant d'un autre bas-relief encastré dans le mur au-dessus du laraire de L. Caecilius Jucundus. Mais celui-ci n'est pas, comme le premier, à la place qu'il occupait dans l'antiquité. Le lieu de sa découverte est inconnu; on l'a mis là à cause de son analogie avec le premier. Lui

1. *Rev. archéol.*, 1896, I, p. 299.

2. Juvénal, XII, 28; cf. Tibul. I, 3. 28; Horat., *Carmina*, I, 5, 13; *Satyr.*, II, 1, 32 et Acro et Cruq., *ad loc.*

aussi en effet représente une scène du tremblement de terre de l'an 63.

D'un côté, à gauche, se dresse un petit édifice dont la façade est formée de trois arches percées d'une ouverture assez haut placée. Au bas du monument, dans le soubassement sur lequel il est posé, on aperçoit, mieux sur la sculpture même et sur le cliché que sur l'épreuve reproduite dans notre figure, un petit orifice rond. A côté de ce monument, paraît la ruine en escalier d'un mur qui vient de se



Bas-relief représentant le château d'eau et la porte du Vésuve de Pompeï.

disjoindre; dans la rue, un char, avec son attelage de deux mulets, a été renversé. Enfin, à l'extrémité du bas-relief et pour bien accuser son analogie avec le précédent, se dresse, sous l'abri d'un arbre, un autel chargé d'offrandes et orné d'une couronne.

C'est bien, comme le précédent, un ex-voto érigé par un Pompeïen qui vit s'écrouler ce petit coin de Pompeï et faillit y périr. Peut-être était-ce le propriétaire de la voiture renversée. Quoi qu'il en soit, comme L. Caecilius

Jucundus, il tint à reproduire sur un monument durable et le danger auquel il fut exposé et l'autel témoin de l'accomplissement de son vœu.

Nous avons vu que les monuments du premier bas-relief sont une vue réelle et non fantaisiste qu'on a pu identifier avec le temple de Jupiter et son arc de triomphe. Le second bas-relief doit, évidemment, comme le premier, donner la vue de monuments de Pompeï. Or, il y a trois ans, en 1902, on



Château d'eau près de la porte du Vésuve à Pompeï.

découvrit à l'extrémité nord de Pompeï, au bout de la rue de Stabie, un petit édifice qui offre, avec celui du bas-relief, la plus grande ressemblance. C'est un château d'eau; un aqueduc, venant en ligne droite de la direction du nord, y apportait l'eau qui se clarifiait en passant au-dessus d'un petit mur derrière lequel elle déposait le sable, la terre et toutès les impuretés plus lourdes. Dans la partie basse du monument, au centre d'une sorte de socle sur lequel il est

bâti, trois ouvertures, dont les deux inférieures étaient cachées par les pavés de la rue, livraient passage à des tuyaux qui probablement distribuaient l'eau dans la partie basse de Pompeï voisine de la porte de Stabie, située à un niveau inférieur et où la pression devait être sensible. Comme le petit monument du bas-relief, celui-ci présente une façade ornée de trois cintres et, dans deux d'entre eux, la petite lucarne que le sculpteur a reproduite ; au bas aussi, sur le bas-relief, on voit apparaître, au bord de la pierre, le plus élevé des trois orifices par où sortaient les tuyaux.

A côté du monument, sur le bas-relief, une grande porte s'écroule. Or, le château d'eau découvert à Pompeï touche à l'une des portes de la ville ; son mur de droite est collé contre le mur de la porte du Vésuve, porte sous laquelle la rue de Stabie sortait dans la direction du nord, vers le Vésuve. Aujourd'hui encore, on voit des substructions qui appartenaient à cette porte, et, contre le mur du château qui résista, le mur de la porte, à moitié écroulé, en escalier comme celui du bas-relief.

Je crois donc que le second bas-relief représente la porte du Vésuve et le château d'eau voisin.

INSCRIPTIONS RÉCEMMENT DÉCOUVERTES EN AFRIQUE, RELATIVES A PLAUTIEN ET A SA FAMILLE,

PAR M. ALFRED MERLIN.

I

En 1902, M. Lafon, conducteur des ponts et chaussées à Souk-el-Arba, découvrit dans les ruines de Bulla Regia une inscription, portant les noms de Septime Sévère et de Caracalla, précédés et suivis d'un martelage[1]. S'il était

1. Gauckler, *Bull. arch. du Com.* (*proc. verb.*), nov. 1902, p. XIV.

facile de remplir la lacune qui suivait le nom de Caracalla avec la mention de Géta, il était plus malaisé de reconstituer ou de déchiffrer la teneur du début. Au cours d'une mission récente que M. le Ministre de l'instruction publique nous avait confiée en Tunisie, nous avons pu y réussir, grâce à une étude attentive de la pierre elle-même. Voici ce que nous y avons lu :

Hauteur de la base, 1 mètre ; largeur, 0 m 53 ; épaisseur, 0 m 47 ; lettres, 0 m 045 — 0 m 05.

C FVLVIO C F QVIR P*Lau*
TIANO CV PRAEFECT*o*
PRAETORIO ET NE
CESSARIO DOMINO
RVM NOSTRORVM
IMPERATORVM AVGGG
L SEPTIMI SEVERI PI*i*
PERTINACIS ET M AVR*e*
LI ANTONINI /////////////
/////////////////////////////
////////////////////// D D P P

Comme on le voit, c'est une dédicace en l'honneur de Plautien, préfet du prétoire et *necessarius* des empereurs. Plautien devint *necessarius* ou *adfinis Augustorum* en 202, à la suite du mariage de sa fille Plautilla avec Caracalla. En 203, il fut consul pour la seconde fois. C'est vraisemblablement en 202 que l'inscription de Bulla Regia a été gravée, puisque le premier de ces titres y figure, tandis qu'on n'y relève pas le second.

On remarquera qu'il est question de *dominorum nostrorum imperatorum auggg.* Le troisième G est brisé, mais

très net, comme M. Gauckler l'avait déjà fait observer. Avant 209, Géta n'est officiellement que César, mais dans l'usage courant, on ne faisait aucune distinction entre lui et Caracalla, qui était Auguste depuis 198, et on le désignait comme son père et son frère. Une inscription, récemment trouvée, et qui, comme la nôtre, offre le nom de Plautien, nous donne aussi : .....*C. Fulvi Plautiani pr. pr.* [*c*]. *v. necessarii dominorum nnn*, *Flavius Citatus proc. AVGGG*[1].

Le second martelage présente un aspect tout différent du premier. Tandis que, dans celui-ci, on discerne des amorces de lettres qui rendent la lecture possible et sûre, dans l'autre, la pierre a été très profondément entamée et aucune trace des caractères n'a subsisté. Il est probable qu'il y avait une formule analogue à la suivante : *Et L. Septimi Getae nobilissimi Caesaris.*

L'inscription de Bulla Regia ne nous apprend rien de particulier sur Plautien : elle est rédigée comme le sont la plupart des textes qui concernent ce personnage. Les bases honorifiques, avec son nom seul, ne sont pas jusqu'ici très nombreuses : la *Prosopographia imperii romani*[2] n'en énumère que quatre : une de Luna (*C. I. L.*, XI, 1337), une de Padoue (*C. I. L.*, V, 2821), une de Lyon (*C. I. L.*, XIII, 1681), une d'Éleusis (*C. I. A.*, III, 633). Il faut en ajouter une cinquième d'Albacina (*Tuficum*), (*Ann. Épigr.*, 1894, nº 144 = *Notizie Scavi*, 1893, p. 135), qui est particulièrement importante. La dédicace de Bulla Regia est le sixième piédestal que nous connaissions, où se soit dressée jadis la statue du tout-puissant favori de Septime Sévère. On sait[3] que les cités, dans tout l'empire, avaient rivalisé d'empressement pour placer son effigie sur leur forum. L'inscription, mise au jour par M. Lafon, est le premier document précis

1. Cagnat, *Ann. épigr.*, 1903, nº 282.
2. II, p. 96, nº 379.
3. Cassius Dio, LXXV, 14 et 16.

et positif qui atteste l'existence de l'image de Plautien dans une ville africaine.

II

Au mois de mai dernier, en passant à Timgad, nous avons copié un autre texte où est gravé le nom de Plautien et qui venait d'être dégagé au pied de la forteresse byzantine.

Hauteur de la base, 1 m 13; largeur, 0 m 50; épaisseur, 0 m 46; lettres, 0 m 07 — 0 m 06. L'inscription est entourée d'une moulure.

C FVLVIO C F
PLAVTO HOR
TENSIANO·
CP FILIO C
FVLVI C FIL
Q PLAVTIAN
CV PRAEFEC
PRAET ET NE
CESSA DOMI
NORVM NN/

C. Fulvio C. f(ilio) Plaut[i]o Hortensiano, c(larissimo) p(uero), filio C. Fulvi(i), C. fil(ii), Q(uirina tribu), Plautiani, c(larissimi) v(iri), praefec(ti) praet(orio) et necessa(rii) dominorum nn[n].

Ligne 2. *Plautio* (Dion le nomme Πλαύτιος) était sans doute écrit PLAVTO avec deux II liés, mais, au dessus du T, la pierre est éclatée et on ne voit aucun vestige de l'I.

Ligne 10. Rien ne subsiste du troisième N, qui a été profondément martelé, tandis que tout le reste de l'inscription l'a été très légèrement.

Le monument est dédié au fils de Plautien, frère de Plautilla, beau-frère de Caracalla : C. Fulvius Plautius Hortensianus. C'est la première fois que ce personnage apparaît dans l'épigraphie. Les auteurs littéraires en parlent à propos de sa disgrâce et de sa mort. Dion[1] et Hérodien[2] nous disent qu'il fut exilé, avec sa sœur, après la chute de leur père, en 205[3], et tué, en 212, par ordre de Caracalla.

Au temps de la splendeur de son père, à une époque où il était encore tout jeune, sans doute en 202, Timgad lui avait élevé une statue. Le renseignement le plus intéressant que nous fournit l'inscription de ce piédestal, est le nom même de l'enfant. Dion l'appelle simplement Πλαύτιος ; nous savons maintenant qu'outre ce cognomen Plautius, qui est un souvenir du surnom Plautianus de son père, comme l'était celui de sa sœur Plautilla, il en avait un autre : Hortensianus. Celui-ci est, suivant toute probabilité, dérivé du gentilice de la mère de Plautius[4] : la femme de Plautien, par conséquent, aurait été une Hortensia ; son rôle fut assez effacé ; à en croire Dion[5], son mari, ombrageux et autoritaire, la tint systématiquement à l'écart ; le texte de Timgad, qui nous laisse entrevoir sa personnalité, ne nous permet point de suppléer au silence des historiens à son égard. Pourtant, par les détails qu'il contient sur la famille de Plautien, il mérite de retenir l'attention ; c'est seulement avec une extrême lenteur que la lumière se fait sur ce fameux préfet du prétoire ; il

1. LXXVI, 6 ; LXXVII, 1.
2. III, 13, 3 ; IV, 6, 3.
3. Suivant Dion, ils furent relégués à Lipari ; d'après Hérodien, en Sicile.
4. La mère de Vespasien (T. Flavius Vespasianus) s'appelait Vespasia Polla. Cf. Cagnat, *Manuel d'épigr. lat.*, p. 67. — Plautianus devait de même dériver de Plautia, gentilice de la mère de Plautien, que son petit-fils reprit comme cognomen.
5. LXXV, 15.

n'y a pas bien longtemps encore, à part sa brillante carrière politique, on ignorait presque tout de lui ; successivement son prénom, sa filiation, sa tribu nous ont été révélés de façon indiscutable ; les marques doliaires l'ont montré propriétaire de grandes briqueteries en Italie[1] qu'il devait à la générosité impériale ; tout dernièrement, à Rome, sur le Quirinal, on a déblayé les ruines de sa maison[2] ; aujourd'hui, nous apprenons quelques particularités sur sa femme et son fils ; si minimes soient-elles, nous ne devons pas les négliger.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. le commandant Émile Espérandieu, un volume intitulé : *Signacula medicorum oculariorum. Accedunt tabulae LXVIII* (Paris, 1905 ; extr. du vol. XIII du *Corpus inscript. latinarum*).

« Chargé par l'Académie de Berlin de publier, dans la partie du Corpus latin réservée à la Gaule, le recueil des inscriptions latines ou grecques gravées sur les petits monuments auxquels on donne le nom de *Cachets d'oculistes romains*, notre correspondant, M. le commandant Émile Espérandieu, s'est acquitté de cette tâche de la manière la plus satisfaisante. Personne, d'ailleurs, n'y était mieux préparé que lui par ses travaux antérieurs.

« Ce nouveau recueil comprend la description de 231 cachets trouvés pour la plupart en France, en Angleterre, sur les bords du Rhin ou du Danube. Les monuments sont classés d'après l'ordre alphabétique des noms des oculistes. La date de la trouvaille, un renseignement précis sur le lieu de la découverte, l'indication de la collection où l'objet est actuellement conservé précèdent chaque notice ; une bibliographie détaillée et une transcription accompagnent chaque texte. Le volume se termine par d'abondantes tables rela-

1. *C. I. L.*, XV, 160, 184-185, 197, 206, 240-241, 406.
2. *Ann. épigr.*, 1903, nos 125 et 126.

tives aux noms propres, aux collyres, aux maladies, aux particularités orthographiques ou grammaticales, aux localités d'où proviennent les cachets, ainsi qu'aux musées ou collections particulières où ils se trouvent actuellement. Enfin LXVIII planches reproduisent avec toutes leurs particularités la plupart des monuments décrits; on peut ainsi se rendre compte de la forme de chaque cachet et aussi des dessins et des inscriptions tracés quelquefois à la pointe sur les côtés plats. »

« Le volume de M. le commandant E. Espérandieu est le guide le meilleur et le plus complet à consulter pour l'étude des cachets d'oculistes et de leurs formules. En lui confiant ce travail important, l'Académie de Berlin lui a donné une marque d'estime particulière. C'est avec une satisfaction véritable que nous voyons le nom d'un savant français figurer parmi les collaborateurs du volume consacré aux inscriptions latines de notre vieille Gaule. »

M. Héron de Villefosse présente ensuite, au nom du R. P. Delattre, deux brochures dont il est l'auteur :

1° *Marques céramiques grecques et romaines trouvées à Carthage, sur la colline voisine de Sainte-Monique, de 1902 à 1904* (extr. du *Bulletin archéologique*, 1904);

2° *Lettre du P. Delattre à M. Ph. Berger sur plusieurs épitaphes puniques de Carthage* (extr. des *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1905).

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MANUELS DE BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

I. — LES ARCHIVES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

M. CH.-V. LANGLOIS,
Archiviste-paléographe, professeur adjoint
à la Faculté des lettres de Paris.

M. H. STEIN
[illegible]
[illegible]

1 vol. in-8° de XIX-1000 pages broché............ [illegible]
Le même, relié toile, non rogné............ [illegible]

II. — MANUEL DE BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

BIBLIOTHECA BIBLIOGRAPHICA NOVA

PAR HENRY STEIN

1 volume in-8° (XX-895 pages)............ 18 fr.
le même relié toile, non rogné............ 20 fr.

Trois appendices terminent le volume :
1° Liste raisonnée des localités du monde entier qui ont possédé une imprimerie avant le XIX° siècle.
2° Répertoire des tables générales de périodiques de toutes langues.
3° Répertoire des catalogues d'imprimés des principales Bibliothèques du monde.

III. — LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

I. ÉPOQUE PRIMITIVE. — MÉROVINGIENS ET CAROLINGIENS
II. ÉPOQUE FÉODALE. — LES CAPÉTIENS JUSQU'EN 1180
III. LES CAPÉTIENS, 1180-1328
IV. LES VALOIS, 1328-1461
V. INTRODUCTION GÉNÉRALE. — VALOIS (*suite*), 1461-1494.

PAR AUGUSTE MOLINIER.

5 vol. in-8°, chacun, brochés............ 5 fr.
— — reliés toile............ 7 fr.

La table des matières générale aux 5 fascicules paraîtra en 1905.

MANUEL DE PALÉOGRAPHIE LATINE ET FRANÇAISE

DU VI° AU XVII° SIÈCLE

SUIVI D'UN DICTIONNAIRE DES ABRÉVIATIONS

PAR M. MAURICE PROU, professeur à l'École nationale des Chartes.

AVEC 23 FAC-SIMILÉS EN PHOTOTYPIE

Paris, 1892, 2° édition, 1 vol. in-8°, broché, planches............ 12 fr.

RECUEIL DE FAC-SIMILÉS D'ÉCRITURES DU V° AU VII° SIÈCLE

(Manuscrits latins, français, provençaux accompagnés de la transcription par MAURICE PROU, professeur à l'École des Chartes, 50 planches contenant 63 documents et texte. 1 vol. in-4°............ 20 fr.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTE RENDU DES SÉANCES

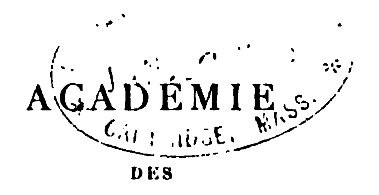
PUBLIÉ PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

Ce recueil paraît tous les deux mois par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec pl. et fig.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 12 FRANCS PAR AN

1873 à 1900. — Chaque année complète............ 10 fr.
1901 à 1903............ 15 fr.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS — *Le Gérant*, A. PICARD.



ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1905

BULLETIN DE SEPTEMBRE-OCTOBRE

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

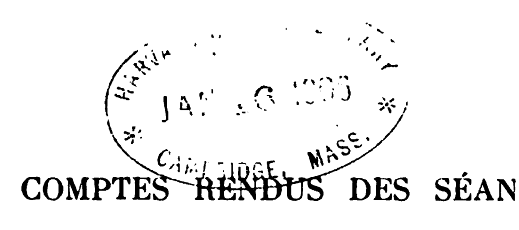
LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC V

Recueil paraissant tous les deux mois, par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec planches et figures. Prix de l'abonnement annuel : — 12 fr.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER



COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1905

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON

SÉANCE DU 1er SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

Le Président donne lecture d'une lettre adressée à M. le duc de Loubat par M. Holleaux, directeur de l'École française d'Athènes. M. Holleaux y annonce la découverte, à Délos, de 650 deniers romains, en parfait état de conservation, frappés au nom des légions par le triumvir Marcus Antonius.

M. Henri Omont a la parole pour une communication :

« Parmi les nombreux Congrès internationaux réunis en Belgique à l'occasion de l'Exposition universelle de Liège, il s'en est tenu récemment un, dont les travaux et l'objet rentrent directement dans l'ordre de nos études, et dont je demanderai la permission d'entretenir quelques instants l'Académie ; c'est le Con-

grès international pour la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux.

« Ce Congrès, réuni à l'instigation du gouvernement belge, et auquel assistait également notre savant confrère M. E. Chatelain, a eu lieu les 21, 22 et 23 août dernier. Il avait été préparé de longue main par les soins d'un comité d'organisation nommé par le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique de Belgique, et présidé par M. G. Kurth, professeur à l'Université de Liège, assisté du R. P. J. Van den Gheyn et de M. F. Alvin, conservateurs des manuscrits et des médailles de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

« De nombreux rapports ont été lus au Congrès; je me contenterai de rappeler seulement ceux du R. P. Van den Gheyn sur les manuscrits des bibliothèques de Belgique à reproduire; de M. Pirenne sur la publication d'un album paléographique belge; de M. Bayot, sur l'état actuel des recueils de fac-similés de manuscrits; de M. Prou sur l'état actuel des recueils de fac-similés de chartes; de M. Alvin sur les reproductions de monnaies, et de M. Gaillard sur les reproductions des sceaux, etc.

« L'un des objets du Congrès était aussi l'étude et la discussion des moyens pratiques destinés à assurer la reproduction des manuscrits, des monnaies et des sceaux et à faciliter leur diffusion, autant pour assurer la conservation des monuments eux-mêmes, que pour en répandre des images fidèles et offrant toute sécurité pour les études du paléographe, de l'historien, du philologue ou de l'archéologue. Les rapports de M. Stainier sur les procédés techniques les meilleurs à employer; de M. L'Hoest sur le choix du papier; de M. Van den Ven sur l'organisation d'ateliers photographiques dans les bibliothèques et les archives; de MM. Sury et Gayley sur l'échange international des reproductions obtenues ont donné lieu à des discussions et à des échanges de vues, qui ne peuvent manquer, s'ils n'ont pas pu toujours aboutir à des conclusions immédiates, de préparer la voie à d'utiles améliorations, à des facilités et à des progrès nouveaux.

« Le nombre des congressistes, appartenant à une quinzaine d'États, témoignait aussi de l'intérêt de plus en plus grand qui s'attache en Europe et en Amérique aux questions de reproductions de manuscrits, de monnaies et de sceaux, sur lesquelles le

gouvernement belge vient de rappeler si opportunément l'attention. »

M. Héron de Villefosse communique un rapport du R. P. Delattre sur les fouilles de Carthage. La première partie de ce rapport est relative à la découverte d'un nouveau sarcophage en pierre calcaire, orné de décors peints. La seconde partie se rapporte à une construction souterraine de l'époque romaine offrant une disposition intérieure très particulière : elle est divisée en deux étages et comporte un escalier de vingt-cinq marches avec d'étroits couloirs fort obscurs. Le R. P. Delattre pense qu'il s'agit d'une prison militaire, construite au second siècle de notre ère. Le plan et les dessins exécutés par M. Blondel et joints à la description du R. P. Delattre permettent de se rendre compte de l'aménagement de cette construction. — M. Héron de Villefosse insiste pour que ces dessins soient publiés[1].

M. Cagnat entretient l'Académie de deux tables de pierre, percées de cavités, qui ont servi autrefois de mesures-étalons. La première vient d'être trouvée à Timgad par M. Rottier ; la seconde avait été découverte l'an dernier à Khamissa par M. Joly. Les mesures de Timgad paraissent être des mesures romaines officielles ; sur les autres, il est impossible de se prononcer[2].

MM. Thomas, Lair et Bréal présentent quelques observations.

M. Thomas précise le nom et l'origine d'un prélat qui fut légat de Boniface VIII en Danemark (1295), puis successivement archevêque de Riga, de Lund et de Salerne. Il prouve qu'il s'appelait *Isarn de Fontiano*, et non, comme on l'a dit généralement, *Isarn Tacconi* ou *Isarn Morlane* ; il était originaire d'une localité voisine de Carcassonne dite en latin *Fontianum* (primitivement *Fonteianum*), aujourd'hui *Fontiès-d'Aude*, et non de Pavie. Sa prétendue origine italienne et son prétendu nom de *Tacconi* découlent d'une confusion avec un prélat très distinct, *Isnard Tacconi*, mort archevêque de Thèbes en 1329, tandis que *Isarn de Fontiano* mourut archevêque de Salerne en 1310.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

M. Hamy appelle l'attention de l'Académie sur deux mémoires de 1734, l'un en partie inédit, l'autre resté manuscrit, le premier de Mahudel et le second de l'illustre Montfaucon sur les antiquités nationales. Ces deux mémoires, lus à l'ancienne Académie des inscriptions et belles-lettres et dont un seul est partiellement reproduit dans l'histoire de la Compagnie pour 1734, seront prochainement publiés *in extenso* dans la *Revue archéologique*.

COMMUNICATIONS

RAPPORT DU R. P. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

I

SARCOPHAGE EN PIERRE, ORNÉ DE DÉCORS PEINTS, TROUVÉ A CARTHAGE (MAI 1905).

Le 25 mai 1905, à 6 m 30 de profondeur dans le sol et à 4 m 70 de l'orifice d'un puits vertical creusé dans le roc, nous rencontrons l'entrée d'une chambre. Là, le puits bien régulier mesure 2 m 20 sur 0 m 80.

Déjà, la veille, avant d'arriver au rocher, on avait recueilli un as romain, trois lampes chrétiennes et une tête de ces figurines d'argile que l'on croit aujourd'hui avoir représenté la Sainte Vierge. Dans le puits même, on avait rencontré une portion de stèle funéraire ornée du personnage à main levée, une anse d'amphore punique estampillée, une lampe bicorne, trois lampes de forme grecque, quatre *unguentaria*, deux morceaux de soufre, un fragment de moule en terre cuite, une boulette d'argile saturée d'oxyde

oleu de cuivre, un cauris et vingt monnaies carthaginoise de bronze.

L'entrée de la chambre, large de 0 m 68, atteint plus des 2 mètres de hauteur. La chambre elle-même, haute primitivement de 1 m 65, a été agrandie d'une façon irrégulière et informe par l'enlèvement du plafond, de sorte que la hauteur atteint 2 m 50. Sa largeur est de 1 m 51, et sa profondeur horizontale de 2 m 30.

Au-dessous de quatre cercueils en bois tombés en poussière et de deux petits ossuaires en pierre, on découvre, bien placé au milieu de la chambre, un grand sarcophage en pierre calcaire.

Longue de 1 m 96, large de 0 m 55, la cuve n'a que 0 m 38 de hauteur. Elle est fermée par un couvercle à double pente, de 0 m 11 de hauteur, orné d'acrotères aux quatre angles et aux deux extrémités du faîte. Les frontons conservent des traces de peinture. Le rouge se montre sur le listel qui les entoure et sur la face des acrotères. Le bleu remplit presque entièrement les tympans et fait penser au génie à grandes ailes bleues qui orne les frontons du couvercle d'un sarcophage de marbre découvert dans la même nécropole[1]. Ici le sujet n'est plus reconnaissable.

La cuve est ornée en haut et en bas, sur ses quatre faces, d'une moulure peinte : oves et fers de lance alternés pour la moulure supérieure, rais de cœur pour la moulure inférieure.

Lorsque nous voulons soulever le couvercle, il se brise en plusieurs morceaux. Le calcaire en vieillissant a perdu sa consistance ; des éclats peuvent s'écraser entre les doigts comme de la craie.

La cuve, cependant, a échappé à toute infiltration. On y voit le squelette d'un très jeune sujet. Il est beaucoup plus

1. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1901, p. 267 et 274; Héron de Villefosse, *Les sarcophages peints trouvés à Carthage*, p. 6.

court que la cuve dont les dimensions intérieures sont de 1 m 76 sur 0 m 36. Les angles sont arrondis.

Le cadavre a été déposé les bras le long du corps. A la main gauche, le squelette porte une bague de bronze doré. Sur le flanc droit, à la hauteur du pli du bras, on voit également un groupe de monnaies. Ce sont, comme toujours, des pièces de bronze.

Mesuré sur place, le squelette donne une taille de 1 m 40.

L'humérus droit, long de 0 m 263, correspond bien à cette même taille [1]. Le crâne est complètement brisé et affaissé. Le maxillaire inférieur seul fait saillie avec des dents petites et fines. Ce sont bien les restes d'un sujet ayant à peine atteint l'adolescence. De tous les ossements, c'est le crâne et la partie médiane des fémurs qui sont dans le plus mauvais état. Les condyles des fémurs sont encore emboîtés dans le bassin. Les rotules sont en place.

Un espace de 0 m 25 reste libre aux pieds. Tout autour du squelette existe une poudre blanche qui ressemble à de la chaux desséchée. Entre les jambes, au contraire, c'est une mince couche d'argile brunâtre toute fendillée. La même couche apparaît sur les os des jambes.

A la hauteur qu'occupait le torse du cadavre, une croûte adhérente aux parois décrit parallèlement la même courbe. Ce doit être le résidu d'une matière qui s'est desséchée et a presque entièrement disparu. Ce résidu est de couleur noirâtre.

La cuve et son contenu intact ont été reproduits, en photographie, le jour même de la découverte, par mon dévoué collaborateur M. Henry Bourbon.

On procède ensuite à l'exploration méthodique.

La bague en bronze doré est enlevée : on n'y reconnaît

1. L'humérus gauche, ainsi que les deux tibias, mesurés par le Dr Bertholon, lui ont fourni une taille d'environ 1 m 45. Chez ce sujet, les membres supérieurs de gauche étaient sensiblement plus longs que ceux de droite; fait qui a déjà été observé pour d'autres squelettes carthaginois.

aucune ciselure. Le groupe de monnaies oxydées a donné une teinte verdâtre à la partie supérieure du cubitus. Ces monnaies soudées ensemble par l'oxyde forment un tout de la grandeur d'une grosse figue (0 m 035 de diamètre et 0 m 025 d'épaisseur). Extérieurement, le groupe conserve l'empreinte de l'étoffe qui le renfermait. En le disloquant, on trouve douze monnaies. Ce sont de petits bronzes qui, une fois décapés dans la mesure du possible, offrent sur la face la tête de Perséphone tournée à gauche, et sur le revers, le cheval galopant à droite. Ils pèsent ensemble 49 grammes, soit environ 4 grammes pour chaque pièce[1].

Après l'enlèvement des ossements un à un, il ne reste presque rien dans la cuve. On recueille cependant la poussière de cette sépulture et on la passe au tamis. Cette opération n'ajoute absolument rien à l'inventaire.

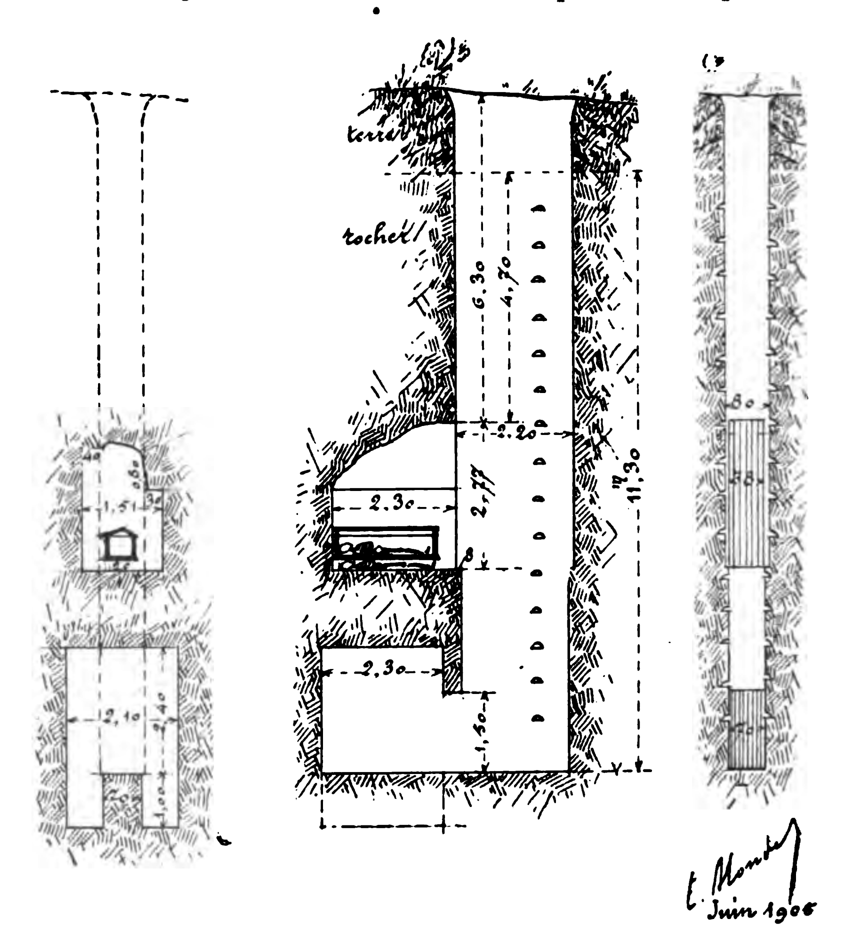
Le lendemain, la chambre fut de nouveau photographiée par M. Henry Bourbon.

Le sarcophage ne reposait pas immédiatement sur le sol du caveau. Il était surélevé de 0 m 20. Cet espace renfermait dans une terre argileuse un squelette de forte taille, dont les ossements, même le crâne, avaient résisté au poids du sarcophage et des cercueils de bois. Avec ce squelette, on ne recueillit qu'un morceau de soufre et un anneau de bronze.

Au-dessous de la chambre renfermant le sarcophage, un rebord ménagé sur les quatre parois rétrécissait le puits qui continuait à s'enfoncer dans le rocher. A la profondeur totale de 11 m 30, on pénètre dans une seconde chambre par une entrée haute de 1 m 50 et large de 0 m 70. Deux auges rectangulaires y ont été creusées. Elles ont 1 mètre de profondeur et sont séparées par une banquette large de 0 m 70. Cette chambre a reçu cinq cadavres avec un mobilier composé des éléments ordinaires : urnes à queue, lampes

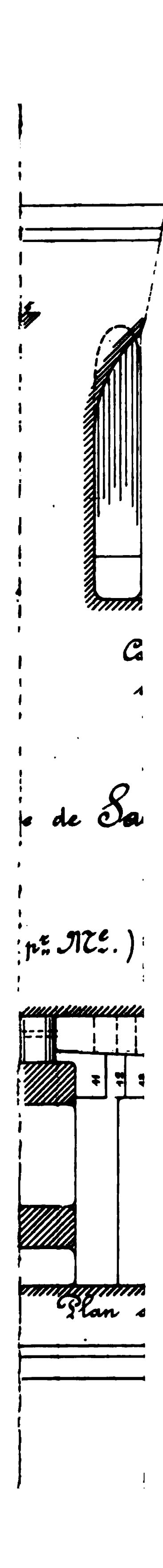
1. La drachme euboïque ou attique était de 4 gr. 365 (Babelon, *Les origines de la monnaie à Athènes*, p. 13). Je note en passant ce rapprochement.

bicornes et patères, lampes de forme grecque, brûle-parfums, *unguentaria*, calice avec anses à palette, vase plat à



1. Carthage. — Coupe d'un puits vertical creusé dans le roc. Coupes de deux chambres funéraires.

anses horizontales, une paire de ciseaux en fer, une coquille ayant servi à délayer du fard de couleur rose, deux osselets, une rondelle d'ivoire, un croissant de plomb, les débris


de
Plan

d'un miroir, un clou recourbé, cinq amulettes et trente-cinq monnaies.

Trois coupes du puits et des chambres ont été dessinées par M. Élie Blondel (fig. I).

C'est le lundi 29 mai qu'eut lieu l'extraction du sarcophage. Lorsqu'on voulut soulever la cuve, elle se brisa, comme le couvercle, en plusieurs pièces. Cuve et couvercle ont pu être reconstitués au Musée.

Jusqu'à présent, les grands sarcophages de pierre calcaire que nous avons trouvés dans cette nécropole punique, ou bien étaient déjà fêlés sur place, ou se sont brisés lorsqu'on a voulu les remuer. Pour le premier seul, découvert le 23 mai 1902, la cuve est demeurée intacte, mais son couvercle n'avait pu être levé sans se briser en deux[1].

Pendant que nous faisions cette découverte, on trouvait encore dans un autre puits les débris d'un sarcophage en pierre calcaire qui avait été littéralement mis en pièces. Il a été impossible de le reconstituer. Le couvercle était orné d'acrotères, et à ses deux extrémités, dans la partie s'adaptant à la cuve, il portait une mortaise rectangulaire très nettement taillée.

Une photographie de M. Henry Bourbon reproduit les fragments de ce sarcophage brisé. On les voit à côté du puits dans lequel nous avons fait la découverte, objet principal de la présente note.

II

MONUMENTS SOUTERRAINS DE L'ÉPOQUE ROMAINE, TROUVÉS A CARTHAGE.

A côté de ces sépultures puniques sont placées plusieurs grandes citernes romaines. Une construction, trouvée remplie de terre, nous a offert, au fur et à mesure du déblaiement,

1. *Deuxième trimestre des fouilles*, p. 18, fig. 37.

une disposition si bizarre, que j'en ai fait lever le plan par M. Élie Blondel (planche). Mon confrère, le P. Vellard, en a pris des vues.

Si cette construction a été primitivement une citerne, elle semble du moins avoir été transformée plus tard pour un autre usage.

Un escalier étroit, comptant vingt-cinq marches, permet d'en atteindre le fond. Après avoir descendu une dizaine de degrés, on rencontre trois baies cintrées donnant accès à un premier plan. L'escalier change alors complètement de direction, puis continue jusqu'au fond du compartiment inférieur. Sur ces degrés et à leur extrémité, deux étroits couloirs très obscurs ont leur sommet formé de grandes briques estampillées.

J'ai relevé trois fois la marque suivante, composée d'une seule ligne entourant la Victoire debout avec une palme dans une main et dans l'autre une couronne.

a) • OP · DO EX · FIG · FVLVIAN · LVCILL

Op(us) do(liare) ex fig(linis) Fulvian(is) Lucill(ae).

Deux briques portent cette autre marque :

b) EX PR ASINIAE QVADRATILL OP DOL AFLAV
MAXIM GALLICA · ET · VETER · COS

Grappe de raisin pendant de son cep.

Ex pr(aediis) Asiniae Quadratill(ae), op(us) dol(iare) a Flav(io) Maxim(o)?, Gallica(no) et Veter(e) co(n)s(ulibus).

Enfin l'estampille suivante se lit sur une seule des briques :

c) EX · PR · DOMIT · LVCILLA
CLAVDI · QVINQV
AS

Ex pr(aediis) Domit(iae) Lucilla(e), Claudi(i) Quinqu(atralis) A S.

Toutes ces briques ont été faites en Italie dans le second quart du IIe siècle (cf. *C. I. L.*, XV, 1, nos 224, 863, 1070). Elles ont dû être employées par les constructeurs dans les premières années de la seconde moitié du même siècle[1].

L'aspect intérieur de ce monument souterrain est étrange. Il a peut-être sous cette disposition particulière continué à servir de citerne. Cependant on peut faire, sous toutes réserves, une hypothèse. Sa vue donne plutôt l'impression d'une prison. On y retrouve les deux étages signalés par les auteurs. Si notre conjecture n'est pas trop hasardée, ce devait être une prison militaire; car le quartier que nous explorons fut, à l'époque romaine, occupé par la cohorte urbaine, d'abord par la première, puis par la treizième venue de Lyon. On sait que ces deux cohortes permutèrent[2]. Depuis le début de nos fouilles sur la colline voisine de Sainte-Monique, nous avons recueilli plus de vingt fragments de tablettes de marbre ayant porté des listes de noms que l'on croit être celui des soldats.

Cette hypothèse d'une prison militaire fait songer à celle où furent enfermées sainte Perpétue et sainte Félicité avec leurs compagnons en 203. *Transivimus in carcerem castrensem*, disent les actes de leur martyre.

En tous cas, le monument est bien certainement romain, comme le prouvent les briques estampillées, et il se trouve dans le quartier où devait exister le *carcer castrensis*.

1. La marque *b* qui date de l'an 150 pourrait, je crois, servir à préciser davantage l'âge des marques *a* et *c*, car le rédacteur du *Corpus latin* dit de la marque *a* qu'elle est de l'an 140 environ, et pour la marque *c*, il en donne la date approximative « *inter annos* FERE *125 et 134* ».

2. Cf. René Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 263-264, et *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1904, p. 695.

TABLES DE MESURES-ÉTALONS TROUVÉES EN AFRIQUE,
PAR M. CAGNAT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

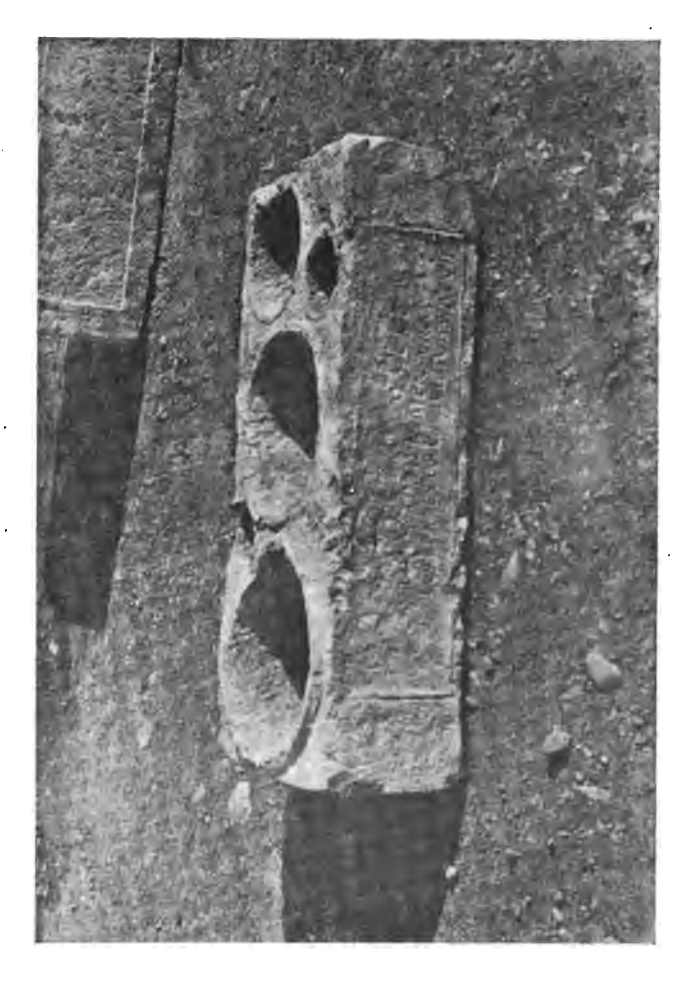
On vient de faire à Timgad une découverte curieuse, que m'a signalée l'amitié de M. Alb. Ballu, directeur des fouilles. A 4 mètres environ de la porte du Nord, vers l'Est, dans un mur de très basse époque et faisant l'angle de ce mur, était engagée une pierre longue de 1 m 15, large de 0 m 48 et haute de 0 m 29. Le conservateur des ruines, M. Rottier, remarqua qu'elle était percée de trous et la dégagea; il s'aperçut alors que la partie supérieure présentait une suite de cavités circulaires de grandeurs différentes. La première à gauche mesurait 0 m 39 de diamètre et 0 m 20 de profondeur; elle était ouverte au fond, un trou de 0 m 03 aboutissant à la surface inférieure de la pierre; la suivante mesurait 0 m 35 de diamètre sur 0 m 20 de profondeur, le trou du bas étant de 0 m 04; la troisième mesurait 0 m 26 de diamètre, sur 0 m 15 de profondeur, avec un trou de 0 m 03. Les deux dernières, plus petites, mesuraient seulement 0 m 14 et 0 m 10 de diamètre, et n'étaient point percées par le bas, comme les précédentes.

A la partie antérieure de la pierre, sur la tranche, on lit une inscription, gravée en caractères de 0 m 03, assez négligés; la première ligne en a presque entièrement disparu :

//////////////////////////S CEL*e*
RINVS AEDILIS·MENSVRAS
EXAEQV*a*TAS EX SVA LB CIVIB SVIS STATVIT

.......[iu]s Cel[e]rinus aedilis mensuras exaequ[a]tas ex sua lib(eralitate) civib(us) suis statuit.

Cette inscription en rappelle plusieurs autres trouvées dans différentes parties de l'empire romain.



1. Timgad. — Table de mesures-étalons.

La plus connue est peut-être celle qui a été recueillie au *forum* de Pompeï[1] :

1. *C. I. L.*, X, 793.

A. Clodius A. f. Flaccus, N. Arcaeus N. f. Arellianus Caledus duumviri i. d. mensuras exaequandas ex dec. decr.

Mais on peut encore en citer d'autres, par exemple :

a) A Minturnes[1] : *L. Gellius L. f. Poplicola, C. Caedicius C. f. duumvir ex. s. c. pondera et metra exaequarunt eidem de sua pecunia ponenda censuerunt.*

b) A Utique[2] : *L. Domitius Ahenobarbus procos. trimod posuit qua civitates salem.*

c) A Lambèse[3] : ....[*C*]*ertus qq. aedil.* [*pot.*].... *mensuras....* [*cu*]*m exagio et ho.... ricu.*

d) A Ténès[4] : *T. Terentius Crescens, L. V...... aed. p. mensur. olear. a....* [*impensis*] *suis aequarunt et dedicaver.*[5]

Tous ces textes épigraphiques mentionnent le même fait : certains personnages, duumvirs ou magistrats remplissant les fonctions d'édiles ont fait établir, après vérification, des mesures-étalons, conformes aux types romains officiels, pour l'usage de leurs concitoyens et de leurs administrés.

C'est également ce qui advint à Timgad, d'après l'inscription récemment trouvée, à une époque probablement assez basse, par les soins d'un édile du nom de *Celerinus*. Son prénom et son nom ont disparu. Ce personnage est inconnu ; on ne l'a point encore rencontré sur les nombreux documents que la ruine nous a conservés.

Les pierres qui portent ces inscriptions offrent généralement la même particularité distinctive ; elles présentent, comme celles de Timgad, des cavités creusées dans la pierre et percées aussi, à la partie inférieure, d'un trou. Celle de Pompeï, qui a été portée au Musée de Naples, a été sou-

1. *C. I. L.*, X, 6017.
2. *Ibid.*, VIII, 1180 et 14310.
3. *Ibid.*, 3294 et 18177.
4. *Ibid.*, 9666.
5. Cf. encore, *C. I. L.*, III, 12115 ; V, 4468 ; IX, 3294.

vent étudiée[1]. Breton la décrit ainsi : « Pierre de tuf de 2^m 30 de longueur sur 0^m 75 de largeur reposant sur deux jambages de 0^m 80. La surface présente cinq cavités circulaires ; le fond arrondi est percé d'une ouverture également circulaire qui, pour les mesures destinées aux solides, s'obstruait avec une coulisse de bronze, pour celles réservées aux liquides avec un bouchon. Quelques fragments de bronze scellés au plomb indiquent que les mesures étaient fermées par des couvercles de métal. » On a donné à ce genre de monuments le nom de *mensa ponderaria*. Pour obtenir la valeur exacte de la mesure de capacité que l'on voulait connaître, on remplissait une des cavités de la pierre d'eau, d'huile, de sel ou de grains, après avoir eu soin de clore le trou inférieur; puis on débouchait ce trou et l'on recueillait en bas la quantité contenue dans la cavité-étalon. Cette cavité pouvait, d'ailleurs aussi, sans doute, recevoir des vases en cuivre ou en tout autre métal, auxquels elle servait d'enveloppe. Ce sont là des détails qui nous échappent absolument. Il paraît, à coup sûr, impossible que malgré tout le soin apporté à l'opération, une cavité taillée à même une dalle de pierre, ait pu être amenée mathématiquement à une contenance donnée ; il y avait quelque procédé pour corriger les inexactitudes résultant de l'imperfection de la taille; mais ces procédés, nous les ignorons.

La contenance des cavités qui existent dans la pierre de Timgad ont été mesurées approximativement par M. Rottier.

La plus grande contient environ 26 litres.
La suivante — 10 litres.

1. Breton, *Pompeia*, p. 137; Overbeck-Mau, 4e édit., p. 63; Mau, *Pompeji*, p. 92; Nissen, *Pompeian. Studien*, p. 71. Voir surtout à cet égard Mancini, *Giorn. degli scavi*, *N. S.*, II, p. 144 et suiv. On a trouvé des monuments analogues, mais sans inscription, en plusieurs endroits, en particulier à Bregenz, sur le lac de Constance. Les tables de mesures grecques, qui sont tout à fait semblables aux tables romaines, ont été étudiées par Dumont, *Mél. d'arch.*, p. 116 et suiv. Cf. aussi Egger, *Mém. des Antiq. de France*, XXV, p. 85 et suiv.

La troisième contient environ 5 litres.
La quatrième — 1 litre.
La cinquième — 1/2 litre.

Or, nous connaissons approximativement la valeur des mesures antiques de capacité ; on en a dressé des tableaux qu'il est aisé de consulter[1]. En s'y reportant, on verra que,



2. Khamissa. — Tables de mesures-étalons.

suivant toute vraisemblance, les différentes cavités de la pierre de Timgad correspondent aux mesures suivantes :

La plus grande à une *amphora* (26 l. 256);
La seconde à un *modius* (8 l. 754);
La troisième à un *semodius* (4 l. 377);

1. Hultsch, *Métrologie*, p. 112 et suiv.; Marquardt, *Organ. financ.*, p. 91.

Quant aux deux petites, la moins volumineuse serait un *sextarius italicus* (0,547), la dernière, un double setier italique ou *sextarius castrensis*[1].

Il est évident qu'une vérification sur place et une nouvelle mensuration plus précise seraient nécessaires pour confirmer ces identifications.

Quelques mois avant que cette découverte se produisît à Timgad, une autre tout à fait analogue était faite à Khamissa par M. Joly, chargé d'opérer les fouilles des Monuments historiques, sous la direction de M. Alb. Ballu.

En déblayant l'angle du forum qui fait face à la basilique et auprès du monument que l'on pense être la Curie, M. Joly a trouvé, en place, un banc de pierre, recouvert d'un placage de marbre, et, à côté, deux tables de pierre également, reposant sur des supports; deux d'entre eux sont constitués par des chapiteaux renversés, posés sur le tailloir, l'autre par une base. Ces tables sont percées de cavités de formes différentes. Dans l'une d'entre elles (A), les cavités sont circulaires et de forme hémisphérique; dans l'autre, les cavités sont rectangulaires et en forme de parallélipipède légèrement arrondi à la base. Comme dans la table de Timgad, les plus grandes sont percées d'un trou qui communique avec la surface inférieure de la pierre, les plus petites étant au contraire pleines de tous côtés. Aucune inscription n'indique le nom de celui qui a fait établir ces tables, ni même que ce soient des mesures *exaequatae*, conformes au système romain.

M. Joly n'a pas pu mesurer la capacité de ces cavités par remplissage direct, les rebords qui les terminent à la partie supérieure ayant été effrités par les gelées de l'hiver dernier; mais il a calculé leur contenance aussi strictement qu'il a pu.

1. Hieron., *in Ezech.*, 4, 9.

Table A.	Cavité 1...........	0 l. 18421.
	Cavité 2...........	0 l. 441787.
	Cavité 3...........	5 l. 418238.
	Cavité 4...........	8 l. 795163.
Table B.	Cavité 1'...........	0 l. 363.
	Cavité 2'......	0 l. 73984.
	Cavité 3'...........	4 l. 756.
	Cavité 4'...........	24 l. 0648.

La comparaison de ces quantités avec celles que l'on admet généralement comme correspondantes aux mesures romaines, conduit à des résultats absolument négatifs.

Parmi les mesures à section circulaire, la plus grande (8 l. 795) est assez voisine comme capacité d'un *modius* italique (8 l. 754) ; mais la seconde (5 l. 418) est sensiblement supérieure à un *semodius*; les deux plus petites n'équivalent à aucune mesure connue : les plus rapprochées seraient le *quartarius* (0 l. 1368) et le setier (0 l. 547).

Parmi les mesures à section rectangulaire, les cavités 1' et 2' ne répondent à aucune mesure connue; la cavité 3' (4 l. 756) se rapproche du *semodius* (4 l. 377), sans lui être égale, et la cavité 4' est inférieure sensiblement à l'*amphora*.

Il en résulte ou que ces cavités renfermaient autrefois des mesures en métal dont la contenance différait du réceptacle où elles étaient engagées, ou que nous sommes ici en présence de mesures particulières.

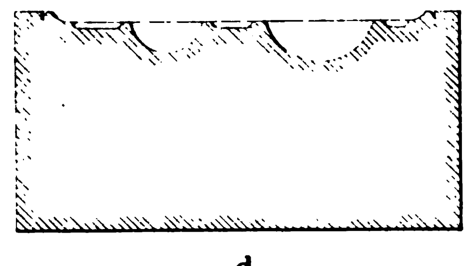
La forme parallélipipédique de quatre de ces cavités est tout à fait caractéristique; elle ne se rencontre pas d'habitude dans les tables mensurales. On l'a pourtant constatée sur un monument de cette sorte découvert à Kosovo [1], en Bulgarie, sur lequel il n'est pas inutile d'insister. Les noms des mesures étant, sur cette pierre, gravés à côté même des orifices béants auxquels ils s'appliquent, à la surface supérieure de la dalle, on marche ici plus sûrement,

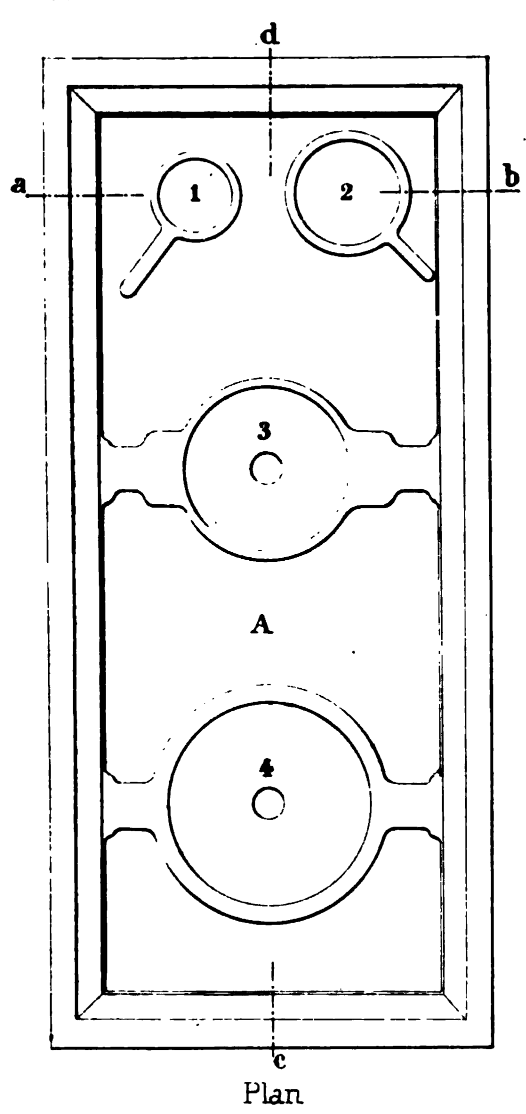
1. *Arch. epigr. Mittheil.*, 1892 (XV), p. 144 et suiv.

Comptes rendus, 1905, p. 496.

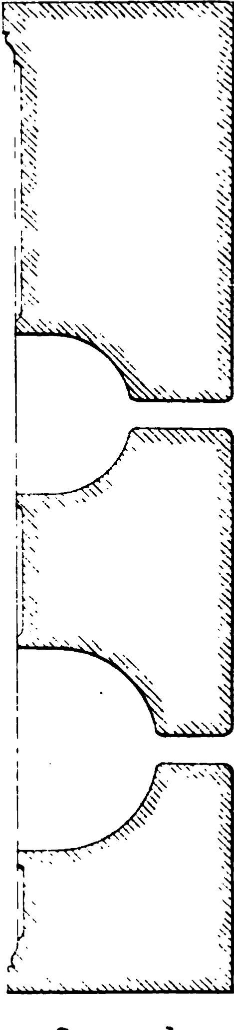
Échel







Plan



Coupe c.d

Mensa ponderaria tro

1/10e

10

Coupe a' b'

d'

'

1'

2'

b'

3'

B

4'

c'

Plan

Coupe c' d'

: à **Khamissa** (Algérie)

comme on va le voir. Cette table offre quatre cavités circulaires et deux carrées — l'une de celles-ci est fort endommagée. Les premières, d'après le témoignage des inscriptions dont j'ai parlé, étaient les suivantes :

a) Ἡμεῖνα *b*) ξέστης ἐλήρ(ος).
c) Ἡμεῖνα *d*) ξέστης οἴνου.

Il faut donc reconnaître dans les cavités des mesures de liquides (*mensurae liquariae*[1]), l'*hemina* d'huile étant d'une capacité inférieure à l'*hemina* de vin (0 l. 27 contre 0 l. 75) et le *sextarius* de même (0 l. 55 contre 1,05).

Quant aux mesures rectangulaires, on lit à côté de chacune d'elles σεμοδί(ον) et μο[δ(ίος)]. Celles-là étaient donc des mesures de solides. On a remarqué, d'ailleurs, que dans ce cas particulier le *semodius* mesure 6 litres 3 ; alors que sur les tableaux dressés par les métrologues il est coté à 8 l. 754. Aussi a-t-on pensé que la table de Kosovo était faite d'après un système oriental, adopté sur le bord du Danube[2].

La comparaison de ce monument avec celui de Khamissa nous autorise sans doute à conclure pour ce dernier que les cavités hémisphériques qu'on y rencontre étaient destinées à des mesures de liquides et les autres à des mesures de solides ; on peut aussi soupçonner que ces mesures ne répondaient pas aux mesures officielles romaines. Il est possible que, dans cette ville, très numide, capitale d'une *gens Numidarum*, on se soit servi encore à l'époque impériale de mesures provinciales.

1. Wilmanns, 2111[a].
2. Von Domaszewski, *loc. cit.*, p. 147 et 150 : « Die Reihe der Hohlmesse ist die babylonische. »

LIVRES OFFERTS

M. Senart a la parole pour un hommage :

« Je suis heureux d'être chargé d'offrir à l'Académie un travail que recommande d'abord un nom cher à notre Académie : *L'Empire khmer*, par M. Georges Maspero. Nous savions déjà par diverses publications que M. Maspero a su employer de la façon la plus fructueuse les loisirs que lui laissent ses fonctions officielles en Indo-Chine. Il n'avait encore publié aucun travail aussi important que celui qu'il nous donne aujourd'hui. Son objet a été cette fois de grouper, dans une série chronologique aussi serrée que le permettent nos connaissances actuelles, tout ce que nous savons, par les inscriptions et par les documents littéraires, de l'histoire du peuple khmer, une des deux races qui se sont surtout disputé la domination dans la partie méridionale de l'Indo-Chine. Il suit autant que possible les destinées de ses rois depuis les documents les plus anciens jusqu'à la prise de possession du pays par la France. Les détails où il entre sur les documents consultés témoignent qu'il n'a pas ménagé sa peine pour connaître et dépouiller tous les renseignements accessibles. Il ne pouvait être question encore d'établir un travail définitif; mais l'effort méritoire qu'il a fait pour déterminer les grandes lignes du cadre où s'inscriront peu à peu les progrès de nos connaissances, sera extrêmement précieux pour tous ceux qui s'occupent de ces recherches; aucun ne manquera de se servir avec reconnaissance de la concordance qu'il a établie entre les données épigraphiques présentement traduites. Soucieux des divers aspects de son sujet, il a voulu ajouter sur la chronologie et le développement religieux un chapitre dont quelques réserves ne sauraient m'empêcher de reconnaître l'intérêt. C'est donc avec un plaisir véritable que nous devons accueillir une publication laborieuse et utile qui témoigne une fois de plus de l'empressement avec lequel les fonctionnaires d'élite du service colonial s'associent à cette exploration historique de nos possessions d'outre-mer que notre Compagnie est toujours heureuse d'encourager de son mieux. »

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie des renseignements intéressants sur le Musée de Constantinople, extraits d'une lettre qu'il a reçue de notre confrère M. G. Schlumberger :

« Dans les deux visites que je viens de faire au Musée impérial de Constantinople, sous l'aimable conduite de notre ami Hamdy-Bey, je ne puis t'exprimer à quel point j'ai été surpris et ravi de noter tant d'agrandissements et d'améliorations, d'admirer de nouveaux trésors acquis depuis ma dernière visite qui remonte à cinq années. Le Musée a été considérablement agrandi. Partout de vastes salles nouvelles ont été organisées; elles sont déjà trop petites pour cette quantité de marbres, d'inscriptions, de fragments provenant des fouilles dirigées avec une rare intelligence par Hamdy et son fils Edhem-Bey.

« Dans la salle I, dite des Pleureuses, il n'y a guère à remarquer comme pièce nouvelle que la belle stèle de Nyssiras. Dans la salle II (salle du sarcophage dit d'Alexandre), on a placé deux magnifiques couvercles de sarcophages anthropoïdes. De cette salle on entre dans l'aile du Musée inaugurée l'an dernier. On remarque dans la première salle quelques nouveaux sarcophages phéniciens, les stèles peintes de Sidon et toute une longue série d'inscriptions phéniciennes.

« De là on pénètre dans une grande salle de 29 mètres de côté, consacrée aux monuments hétéens, au nombre de plus de quatre-vingts. Ce premier musée hétéen m'a littéralement émerveillé. J'ai remarqué surtout la grande série des bas-reliefs de l'acropole de Sindjirli, une grande statue, avec sa base ornée d'un vaste bas-relief, le célèbre lion de Marach, la stèle de Tihisni, bien d'autres monuments encore.

« Vient ensuite une belle et grande salle consacrée aux monu-

ments byzantins. La place d'honneur y est réservée au fameux ambon de Salonique. On y remarque encore divers bas-reliefs et le sarcophage de Sidamaria publié dans les *Monuments Piot* par M. Th. Reinach.

« Plus loin, deux salles encore en voie d'installation sont consacrées à l'architecture antique. Ces salles sont merveilleuses. On y voit déjà une grande partie des nouveaux fragments de la frise du temple de Diane de Magnésie du Méandre, toute celle du temple d'Hécate de Lagina, les chapiteaux magnifiques et si étranges du Didymeion, etc., etc.

« Un grand escalier partant de la salle byzantine conduit à une galerie longue de 60 mètres, qui donne accès par une de ses extrémités à la bibliothèque riche déjà de dix mille volumes. Dans cette galerie nouvelle sont exposées d'innombrables figurines antiques en terre cuite, les collections de céramique, de verreries, etc. C'est là qu'est placé l'admirable vase de Lampsaque publié par M. S. Reinach dans les *Monuments Piot*.

« Sur l'axe sont disposées les trois statues nouvellement trouvées à Tralles, la tête de Cos, la tête d'Alexandre de Pergame, la tête de Tralles, trois merveilles que j'ignorais, ainsi que plusieurs statuettes en marbre. Au même endroit sont exposées d'intéressantes mosaïques de Cos.

« Cette galerie donne accès au premier étage du Vieux Musée où se trouvent les collections assyriennes, chaldéennes, égyptiennes et provisoirement les collections d'art islamique.

« Parmi les monuments nouvellement entrés au Kiosk de Tchinli, j'ai remarqué surtout l'Hermès d'Alcamène, de Pergame, le charmant bas-relief pittoresque de l'oiseleur de Tralles, la délicieuse danseuse de Pergame, la joueuse de lyre de Panderma, le bas-relief d'Euripide, enfin toute une série de têtes provenant de Tralles! »

A cette occasion, M. Clermont-Ganneau annonce à l'Académie que Macridy-Bey, conservateur au Musée impérial de Constantinople, vient d'être envoyé par le Musée pour entreprendre des fouilles à Rakka, sur la rive orientale de l'Euphrate (ancienne Niképhoria?); son objectif principal est l'ancien palais qu'y avait fait élever le calife Haroun Er-Rêchîd.

M. le docteur Carton rend compte des fouilles qu'il a exécutées, pour le compte de l'Académie des inscriptions, dans le sanctuaire punico-romain de Tanit qu'il a découvert à El-Kenissia, près de Sousse.

Fréquenté pendant plusieurs siècles avant notre ère, il présente de curieuses dispositions : autels et piédestaux groupés au pied d'un vaste emmarchement, qui précède un ensemble de couloirs étroits et de chambres exiguës dans quelques-unes desquelles étaient de larges lits. Des sculptures indiquant un culte de la génération y ont été trouvées.

En un point du monument, une cuve au sol cimenté dominait une immense fosse renfermant une couche épaisse de 2 mètres, formée de débris de charbons et d'ossements, dans laquelle ont été trouvés plus de six mille objets jetés là pêle-mêle lors des sacrifices. On y a recueilli deux cents stèles puniques, l'une portant le nom de Tanit, d'autres du type des ex-voto de Lilybée, trois mille lampes puniques à becs, des brûle-parfums en forme d'autels — l'un d'eux en terre cuite représente Baal Hammon —, trois cents vases renfermant, avec des monnaies, les ossements d'animaux sacrifiés, et surtout des statuettes peintes d'un haut intérêt, représentant des dédicants et dont quelques-unes sont d'une admirable exécution.

M. le Dr Carton montre qu'il existait des sanctuaires du même type à Hadrumète, Carthage, Utique; il prouve notamment que l'ensemble si curieux de Nora, pris jusqu'ici, par ceux qui l'ont exploré, pour une nécropole, n'est autre qu'un sanctuaire de Tanit analogue à celui d'El-Kenissia.

M. Philippe Berger annonce que le R. P. Delattre vient d'adresser à l'Académie les estampages des six cents ex-voto à la déesse Tanit conservés au Musée de Saint-Louis, à Carthage.

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie plusieurs lettres de M. l'abbé Leynaud, curé de Sousse, donnant d'intéressants détails sur les fouilles dirigées par cet ecclésiastique dans les catacombes d'Hadrumète, à l'aide d'une subvention de l'Académie. Les découvertes les plus importantes sont celles de plusieurs inscriptions peintes ou tracées à la pointe, d'une repré-

sentation du Bon Pasteur, d'une inscription funéraire grecque et d'un buste d'homme en plâtre, moulé sur nature, d'un intérêt saisissant[1].

M. Clermont-Ganneau insiste sur l'intérêt que présente ce buste au point de vue anthropologique.

M. Héron de Villefosse ajoute qu'il a visité, au mois de mai dernier, les fouilles de M. l'abbé Leynaud et qu'il a été très frappé de l'étendue de ces catacombes d'Hadrumète. Malheureusement beaucoup d'inscriptions, exécutées au pinceau sur les tuiles qui ferment les loculi ou tracées à la pointe dans la chaux qui les recouvre, ont disparu; d'autres sont tellement détériorées qu'il devient presque impossible de les déchiffrer.-Les épitaphes sont brèves et d'une grande simplicité ; à l'exception de celle de *L. Stertinius Martialis*, elles ne mentionnent pas l'âge du défunt, mais simplement son nom avec la date de la mort ou avec la formule *in pace*.

Il serait intéressant de comparer les catacombes d'Hadrumète avec celles qui ont été découvertes sur la côte de Sicile, à Syracuse notamment[2]. Dès maintenant on peut affirmer qu'elles présentent une grande analogie avec celles de Tropaea, en Calabre, où les tombes, superposées les unes aux autres, sont également très simples et couvertes dans toute leur étendue de grandes tuiles de terre cuite, où les murs ne portent pas de vestiges d'anciennes peintures sépulcrales, et où on a rencontré aussi quelques tombes isolées, c'est-à-dire non placées au-dessus ou au-dessous d'autres sépultures; les épitaphes sont maintenues également avec de la chaux sur les ouvertures des loculi, comme à Hadrumète. De Rossi a, du reste, supposé que la chrétienté de Tropaea était en partie composée d'une petite colonie de fidèles venus d'Afrique[3].

1. Voir ci-après.

2. Les catacombes de Syracuse ont fourni un magnifique sarcophage à reliefs et des épitaphes plus compliquées (*Corp. inscr. lat.*, X, 7123, 7167 et suiv.); elles paraissent avoir été beaucoup plus richement décorées. On y a découvert notamment un *arcosolium* peint d'une importance exceptionnelle (*Bull. d'archéologie chrétienne*, 1872, 90; 1877, 162, et pl. X-XI. Cf. aussi les catacombes de Naples, *ibid.*, 1871, 37).

3. *Bull. d'arch. chrétienne*, 1877, 95, et pl. VII; *Corp. inscr. lat.*, X, 8076 et suiv.

L'épitaphe de *L. Stertinius Martialis*, mort à l'âge de 6 ans, 11 mois et 23 jours, paraît appartenir au IIIe siècle de notre ère. La formule *infante peregrinu* qui la termine la rend intéressante. Les fidèles, désignés sur les épitaphes sous le titre de *peregrini*, sont morts *peregre*, c'est-à-dire loin de l'église où ils avaient été baptisés et dont la matricule conservait leurs noms. Ce sont des pèlerins qui étaient reçus, en cours de route, dans certaines maisons ou dans des communautés chrétiennes. Ils sont mentionnés dans une inscription d'Afrique placée au-dessus d'une porte qui donnait accès dans l'annexe d'une église où ils trouvaient un asile et des aliments : *Haec porta domus est ecclesie patens peregrinis et p[auperibus]*... [1]. En Italie, à Sorrente, un personnage est appelé sur un tombeau, *susceptor peregrinorum et hospitum* [2]; dans une inscription de Piperno, les deux personnes auxquelles le texte est consacré sont qualifiées ainsi : *qui f[uerunt]... bonis moribus pii subb[entores et hospi]-tes peregrinorum* [3]. A Terranova, un autre défunt est appelé *peregrinorum fautor* [4]. Les secours que l'on accordait aux pèlerins étaient donc considérés comme des marques de charité, dignes d'être mentionnées dans les épitaphes.

Une inscription, d'origine incertaine, publiée avec les inscriptions de Pouzzoles, mentionne une femme qualifiée *Afra peregrina*. Cette inscription a été classée parmi les inscriptions païennes parce qu'elle débute, comme celle de *L. Stertinius Martialis*, par la formule D·M·S·, mais elle est chrétienne certainement. L'abréviation qui précède le chiffre d'années, V·I·P·, ne signifie pas, comme l'a proposé Mommsen, *vi(xit) p(ia)*, mais doit être transcrite (*v(ixit) i(n) p(ace)* [5].

La grande plaque de marbre blanc portant l'inscription de *Theodora* ressemble beaucoup à la grande dalle de marbre blanc trouvée à Lemta, conservée au Musée du Bardo à Tunis et portant le nom d'*Apolinarius* [6]. Les deux textes sont à peu près contemporains.

1. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 839.
2. *Bull. d'arch. chrétienne*, 1878, p. 95.
3. *Ibid.*, p. 94; *Corp. inscr. lat.*, X, 6460.
4. *Ibid.*, X, 7995.
5. *Ibid.*, X, 2054.
6. *Ibid.*, VIII, 11132.

Quant au buste en plâtre découvert à la fin du mois de mai près d'un escalier, il est très probable qu'il n'appartient pas au mobilier des catacombes chrétiennes. Il doit provenir d'un des nombreux tombeaux païens du camp Sabathier qui se trouvent à côté des fouilles de l'abbé Leynaud. A une époque qu'on ne saurait préciser, il a dû tomber ou être jeté dans les catacombes, peut-être par le trou de l'escalier dans le voisinage duquel il a été recueilli. C'est, du reste, un buste tout à fait intéressant : le moulage a été exécuté sur le visage du mort immédiatement après son décès; il est d'un réalisme très frappant. Le monument est aussi digne d'attention que les célèbres images de cire découvertes en 1852 dans un sépulcre de Cumes[1].

COMMUNICATION

RAPPORTS DE M. L'ABBÉ LEYNAUD, CURÉ DE SOUSSE, SUR LES FOUILLES DES CATACOMBES D'HADRUMÈTE.

I

Sousse, 31 mars 1905. — A la fin d'une courte étude sur les vestiges chrétiens découverts à Sousse, j'écrivais, au commencement de 1903, les lignes suivantes : « Un jour viendra peut-être où un heureux coup de pioche nous dévoilera d'autres vestiges de l'antique Hadrumète, et surtout l'emplacement de la nécropole chrétienne. Nous espérons qu'il ne tardera pas trop à luire, grâce à l'activité des membres de la Société archéologique de Sousse[2]. »

1. Finati, *Museo Borbonico*, XI, tav. 51.
2. *Hadrumète-Sousse*, p. 53, 54.

Mes vœux ne tardèrent pas à se réaliser. En effet, quelques mois après, M. le docteur Carton, président de la S. A. S., à qui j'avais confié mes rêves, m'écrivit à la date du 4 novembre 1903 : « Pensez-vous toujours à fouiller la catacombe du camp Sabathier? Si oui, je pourrai mettre à votre disposition des outils, ainsi qu'une petite somme pour gratifications au surveillant et aux travailleurs. Si vos projets n'ont pas changé, je serai heureux de vous voir, etc. »

Cette aimable proposition triompha de mes hésitations dernières ; je l'acceptai.

M. le docteur Carton écrivit alors à M. le directeur de Antiquités pour lui demander l'autorisation nécessaire qui nous fut accordée à tous deux avec un empressement dont je tiens à remercier M. Gauckler.

Le 17 novembre, les tirailleurs que M. le colonel Calley de Saint-Paul avait eu l'amabilité de mettre à notre disposition, commencèrent à déblayer la galerie fouillée, une année auparavant, par M. le lieutenant Tailhade, sur les conseils de M. le colonel Goetschy.

Deux jours après, 19 novembre, les loculi apparaissaient, ouverts et violés aux étages supérieurs, fermés et intacts aux étages inférieurs.

Le 24 novembre, nous eûmes le bonheur de découvrir la première inscription.

VENERIA IN
PACE[1]

gravée sur un morceau de marbre blanc enlevé à quelque monument païen.

Nous étions donc très certainement dans les catacombes chrétiennes d'Hadrumète dont, en 1889, M. le colonel Vincent, alors commandant le 4e tirailleurs, avait découvert

1. Déposée au Musée de Sousse.

la première galerie, avec le concours de MM. le commandant de Lacomble et le lieutenant Hannezo.

En écrivant les noms de ces officiers distingués, je suis heureux de leur rendre l'hommage dû à leur belle initiative.

Après eux, M. le capitaine de Bray, M. le lieutenant Tailhade, et enfin M. le capitaine Ordioni, au commencement de 1903, tentèrent de reprendre l'œuvre de leurs savants prédécesseurs, mais sans succès. Ils furent arrêtés, ce semble, par les menaces d'éboulements et aussi, sans doute, par l'apparente inutilité de leurs recherches ; ils pensaient d'ailleurs que « cet hypogée, comme ceux qui ont déjà été découverts à Sousse, remontait aux premiers siècles de notre ère, et qu'il aurait été postérieurement approprié ou agrandi pour les besoins de la population chrétienne d'Hadrumète[1] ».

Secondés par la S. A. S. encore dans toute l'ardeur de sa jeunesse, nous avons eu plus de persévérance.

Du 17 novembre 1903 au 15 décembre 1904, j'ai dirigé, de concert avec M. le docteur Carton, les travaux des fouilles dont le compte rendu détaillé paraîtra dans le prochain *Bulletin de la S. A. S.*

Pendant ce temps, nous avons découvert quarante et une galeries dont vingt-deux seulement déblayées sur une longueur de 650 mètres contiennent environ 2.300 loculi.

Le 15 décembre 1904, M. le docteur Carton ayant suivi son régiment à La Goulette, j'ai dû prendre, seul, la direction des travaux, avec une nouvelle autorisation que M. le directeur des Antiquités a bien voulu m'accorder.

J'ai donc continué activement les fouilles, toujours aidé par la S. A. S. Mais j'ai compris bientôt que, pour mener à bonne fin une œuvre de cette importance exceptionnelle, il me fallait plus que les secours et le dévouement de cette

1. *Bull. arch. du comité*, 1889, p. 367.

jeune Société, plus que l'appui que la municipalité de Sousse ne nous a jamais marchandé. Et, devant l'énorme travail qu'il me restait à faire, en présence des réparations urgentes et coûteuses, je n'ai pas hésité à faire appel, par l'aimable intermédiaire de M. Héron de Villefosse, à la générosité de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui, le 1er février 1905, sur la proposition de la Commission Piot, m'accorda une subvention de 500 francs pour la continuation des fouilles. Elle verra le bon usage que j'ai fait de ce premier subside.

D'autre part, j'ai appris avec plaisir que M. le docteur Carton a obtenu de l'Association française pour l'avancement des sciences la somme de 250 francs pour les catacombes d'Hadrumète.

Je ne puis, dans ces quelques lignes, énumérer en détail les dernières découvertes; je dirai seulement que, depuis le 15 décembre dernier, les disciplinaires travaillant au nombre d'une vingtaine, sous la surveillance du sergent Moreau qui me seconde avec intelligence, ont déblayé dix-sept nouvelles galeries d'une longueur de 350 mètres environ, ce qui porte le total des galeries déblayées à trente-neuf, et le parcours souterrain à 1 kilomètre au moins.

Je tiens pourtant à faire remarquer la ressemblance frappante des catacombes d'Hadrumète avec celles de Rome : ce sont bien les mêmes galeries taillées dans le tuf, généralement longues, étroites et peu élevées; les plus larges atteignent 2 mètres, les plus étroites 0 m 70 seulement; les plus hautes ne devaient pas dépasser 2 m 50; ce sont les mêmes *loculi* étagés dans les parois verticales, le plus souvent sur trois rangées, et fermés ordinairement par trois grandes tuiles; ce sont les mêmes petites niches où l'on plaçait les lampes en terre destinées à jeter quelques lueurs dans l'obscurité; ce sont les inscriptions des plus anciennes catacombes romaines, peintes en noir sur la tuile, ou simplement tracées à la pointe sur la chaux, rarement gravées

sur le marbre, courtes, humbles, ne contenant que la date, le nom du défunt, quelquefois les mots IN PACE.

J'ai cité l'inscription de VENERIA découverte au commencement des travaux; je dois citer encore celle de l'unique sarcophage trouvé jusqu'ici et communiqué à l'Académie :

AVSITYCE
DVLCIS·ANIMA
IN PACE

Voici une autre inscription que j'ai envoyée aussi à M. Héron de Villefosse et qui permet, de l'avis de tous les savants que j'ai consultés, de faire remonter nos catacombes jusqu'au IIIe siècle :

L·STERTINIVS·MARTIALIS·
ANNORVM·Ñ·SEX·MEN
SIVM·Ñ·XI·DIER·N·XXIIII
INFANTE·PEREGRINV·

Telles sont nos inscriptions sur marbre. Toutes les autres sont tracées à la pointe sur la chaux qui couvre les tuiles, ou en couleur noire directement sur les tuiles.

Comment ne pas mentionner encore ces symboles si connus à Rome : l'ancre cruciforme, les deux palmettes trouvées une seule fois ici, et la colombe?

En terminant cette note, qui donnera, je l'espère, quelque idée de nos catacombes, je sens le devoir de remercier encore une fois le 4e régiment de tirailleurs toujours prêt à seconder la science, et son chef respecté, M. le colonel Calley de Saint-Paul, la Société archéologique de Sousse et son très actif président, M. le docteur Carton, qui a bien voulu m'initier aux études archéologiques dans lesquelles

il s'est fait une place si honorable, l'Académie des inscriptions et belles-lettres au sein de laquelle notre œuvre aura toujours de puissants et condescendants protecteurs, et la

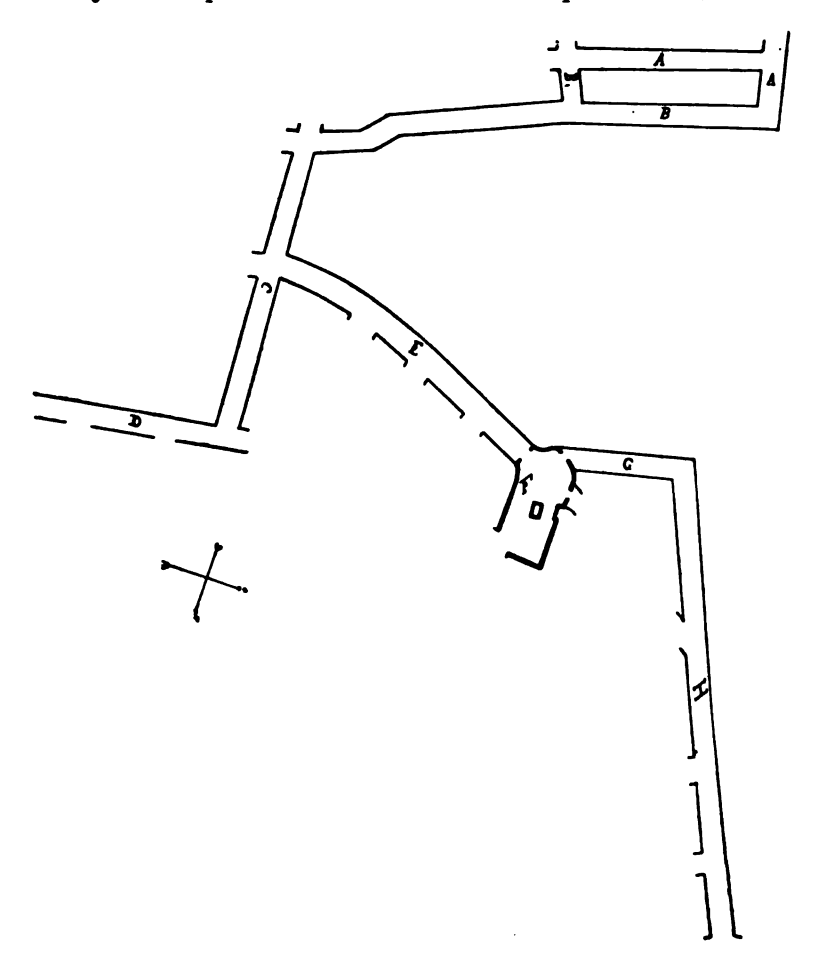


Fig. 1. — Plan des catacombes d'Hadrumète.
(État des fouilles en mai 1905.)

Société française pour l'avancement des sciences qui a montré aussi l'intérêt qu'elle prend à nos travaux.

Je dois encore des remerciements au R. P. Delattre qui. dans sa première visite aux catacombes, à la fin de juillet 1904, nous donna pour ainsi dire la clef de la lecture des inscriptions cursives en couleur noire, souvent difficiles à déchiffrer.

Enfin j'offre l'expression de ma plus vive gratitude à M. Gauckler, le savant directeur des Antiquités, qui, avec une bienveillance inlassable, m'a prodigué ses encouragements et ses précieux conseils, pour la continuation d'une œuvre intéressante, parmi les plus intéressantes résurrections d'un passé glorieux.

II

Sousse, 9 mai 1905. — Le 1er février dernier, M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie eut la bonté de m'informer que, sur la proposition de la Commission Piot, l'Académie des inscriptions et belles-lettres m'avait accordé une subvention de 500 francs pour continuer les fouilles entreprises dans les catacombes d'Hadrumète. Avec ce secours si opportun j'ai pu découvrir environ 100 mètres de galeries et 260 *loculi.*

A la date du 1er février, les travailleurs disciplinaires du 4e tirailleurs, sous l'active surveillance du sergent Moreau, étaient descendus d'une longue galerie, par un petit escalier de trois marches, dans une galerie nouvelle, au commencement de laquelle nous avions déjà trouvé la belle inscription sur marbre de *L. Stertinius Martialis* que j'ai fait connaître en son temps.

Nous avons fouillé cette galerie A (voir le plan, fig. 1) sur une longueur de 10 m 50 jusqu'à la grande galerie transversale B'.

Elle a, comme les autres, environ 2 mètres de haut sur 1 mètre de large. Elle renferme trois étages de *loculi*, fermés, selon l'usage ordinaire, par trois grandes tuiles à rebord.

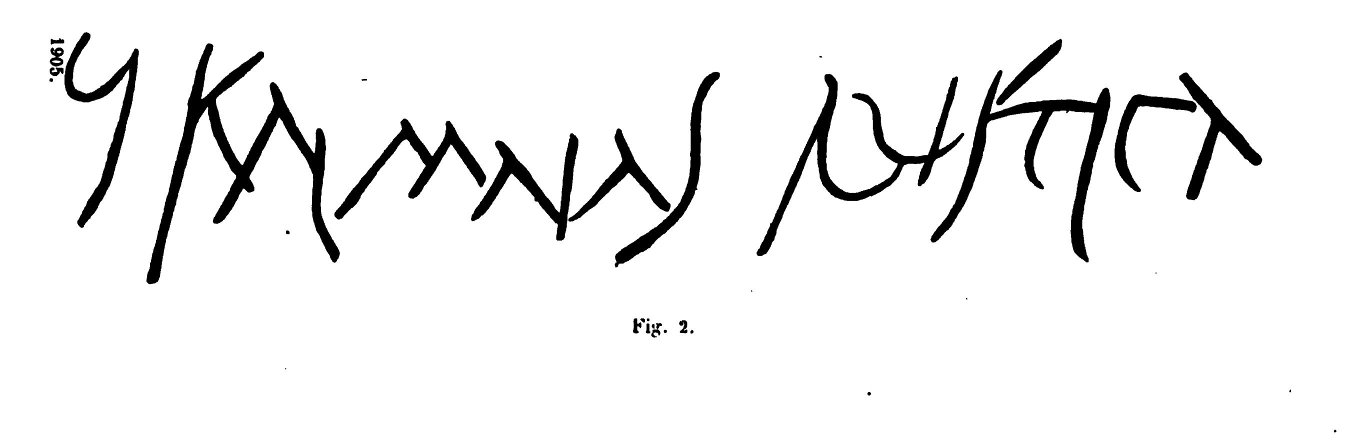


Fig. 2.

Fig. 2 et 3. — Inscriptions peintes des catacombes d'Hadrumète.

Sur la paroi gauche nous avons découvert deux inscriptions tracées à la couleur noire :

1° (fig. 2) : *VI Kal. maias. Rustica.*

La hauteur des lettres varie entre 0 m 06 et 0 m 10. On remarquera ici la présence de l'*episemon baû* pour indiquer le chiffre 6.

2° (fig. 3) : *VII Kal. maias. Sia.*

Haut. moy. des lettres : 0 m 07.

Sur la paroi droite, au milieu de la galerie, les tuiles du *loculus* sont renversées ; l'une d'elles, dont quelques morceaux malheureusement nous manquent, porte sur deux lignes et en couleur noire l'inscription suivante (fig. 4) :

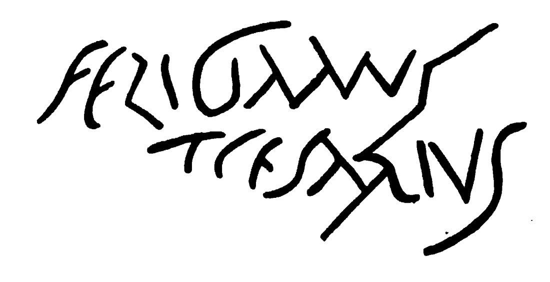


Fig. 4.

Felicianus || *Cesarius.*

Haut. moyenne des lettres : 0 m 05.

Au-dessous de celle-ci, sur la tuile du milieu d'un grand tombeau, nous voyons, grossièrement dessiné en noir, un oiseau au long bec qui a 0 m 17 de la tête aux pattes et 0 m 18 de la pointe du bec à la queue.

Je joins à ces notes le décalque exact de ces inscriptions et de cet oiseau (fig. 5) :

Cette galerie terminée nous revenons sur nos pas et par un petit couloir A′ de 1 m 50, nous arrivons à une seconde galerie B, parallèle à la première.



Fig. 5.

Descendant un escalier de trois marches, nous trouvons immédiatement, à droite, un grand *loculus* dont il ne reste que la première tuile sur laquelle se lit, bien tracé en grandes lettres noires de 0 m 10 (fig. 6), le nom de *Marciane.*



Fig. 6.

La netteté de cette inscription me fait vivement regretter que les autres tuiles aient disparu; elles portaient, sans doute, la date de la déposition du défunt.

Cette galerie mesure 23 m 80 de long : après une marche unique de 0 m 25 de hauteur, elle se termine par une suite de petits *loculi* intacts, et rejoint la grande galerie C, véritable ambulacre d'où partent, à droite et à gauche, de nombreuses ruelles.

Nous nous y engageons ; puis, après 4 m 75, tournant à gauche, nous rencontrons une galerie E plus large que les autres mesurant 1 m 40. Déblayée sur une longueur de 13 m 50, elle nous conduit à un mur, à moitié démoli déjà, dont l'ouverture donne entrée dans un grand *cubiculum* tout rempli de terre, de la voûte au sol ; il devait être éclairé par un lucernaire que l'on aperçoit dans la voûte et que nous ouvrirons plus tard.

Cette chambre F a été malheureusement visitée avant nous, il y a des siècles peut-être, par des vandales. Sa longueur est de 5 m 10, sa largeur de 2 m 80, et sa hauteur, à la naissance de la voûte, de 1 m 70 ; les murs étaient recouverts d'un enduit de chaux ; on y voit, à 1 m 20 du sol, les restes d'une ornementation en lignes rouges qui faisaient le tour de la salle et remontaient vers la voûte. Vers le milieu de cette chambre, une colonne rectangulaire de 0 m 55 sur 0 m 45 de côté, et haute de 1 m 60 soutient la voûte.

Cinq galeries y aboutissaient : trois de ces galeries, une fois pleines, furent complètement bouchées ; on pouvait y venir encore par deux rues souterraines.

Quoique dévasté, ce *cubiculum*, qui était évidemment un lieu de réunion, est encore bien vénérable. Dans la paroi de gauche, derrière le pilier, on remarque trois grands *loculi* en ruine dans lesquels reposent quelques ossements épars. A côté, sont quatre autres niches plus petites, construites avec beaucoup de soin, et recouvertes, même intérieurement, d'un enduit de chaux ; trois étaient ouvertes et pleines de terre seulement ; la quatrième, immédiatement au-dessus du sol, est encore fermée de deux tuiles à rebord ; elles ont toutes les quatre 0 m 83 de longueur.

Dans la paroi de droite, se trouve un *arcosolium* dont voici les dimensions : long. 0^m 95 ; haut. 0^m 56 ; profondeur 0^m 48. Il a été violé.

Dans le sol on remarque six grands tombeaux. Les tuiles qui les recouvraient ont disparu en partie, mais les squelettes ont été conservés ; on peut en voir un grand encore en bon état.

J'ai dit que trois des galeries qui aboutissaient à ce lieu de réunion furent fermées plus tard par un petit mur renversé depuis.

C'est dans l'une de ces galeries que nous descendons par une pente assez forte. Cette galerie G, qui serait mieux nommée du nom de couloir, n'a que 4^m 85 ; elle nous conduit dans la longue galerie H qui se trouve à plus de 5 mètres de la surface du sol, tandis que dans les autres nous ne sommes pas généralement à plus de 4 mètres.

La galerie H n'a guère plus d'un mètre de large ; elle est presque partout à trois étages, et mesure 21^m 40 de longueur.

C'est ici, à 18^m 90 de l'entrée, que, le vendredi 31 mars, dans la soirée, nous avons eu le bonheur de découvrir un grand monument funéraire.

Il se compose de deux belles plaques de marbre blanc veiné de bleu tendre ; l'une d'elles est intacte et demeure fixée sur la paroi de gauche, en bas, où il semble qu'elle ait été apportée d'ailleurs ; l'autre, brisée en deux morceaux, était parmi les remblais, au bas de la première.

Ces deux grandes plaques de marbre ont la même longueur, ce qui permet de supposer qu'elles faisaient partie du même monument.

La plaque brisée a 2^m 15 de long, 0^m 50 de haut et 0^m 03 d'épaisseur. Au milieu, se trouve le Bon Pasteur revêtu d'une tunique, à larges manches, serrée à la ceinture et descendant jusqu'aux genoux ; il a les jambes et les pieds nus, comme nos bergers nomades, les cheveux assez longs

mais pas à la nazaréenne; la barbe courte est taillée en pointe. Sur ses épaules, il porte un mouton de race africaine, à grosse queue, dont il retient les pattes de ses deux mains sur la poitrine. Il est en marche; c'est bien le Bon Pasteur qui reconduit au bercail la brebis égarée; sa physionomie elle-même semble trahir l'inquiétude que lui a causée l'infidèle. Le Bon Pasteur a 0 m 31 de hauteur, et le bélier mesure de la tête à la queue 0 m 17.

La plaque encore adhérente à la paroi[1] a aussi 2 m 15 de long, mais 0 m 90 de haut et 0 m 05 d'épaisseur. Elle porte l'inscription suivante gravée en creux, en belles lettres de 0 m 055 de hauteur, disposées sur deux lignes :

LONGINO 7 PATRI
ZOTICE

La première ligne mesure 0 m 68, la seconde 0 m 29.

Plus bas, au milieu de l'inscription, est finement entaillée une colombe portant dans son bec un rameau d'olivier avec ses olives; elle mesure depuis les olives jusqu'à la queue 0 m 38, et des pattes à la tête 0 m 19.

C'est la première fois que je découvre dans les catacombes d'Hadrumète le Bon Pasteur de la parabole évangélique et la Colombe de la Paix; on comprendra combien a été vive ma joie de les trouver réunis.

Des photographies qui ont été prises par M. l'abbé Attard, mon vicaire maltais, en donnent une idée bien exacte.

C'est ici encore, au sortir de la galerie H, que nous avons trouvé un véritable *arcosolium* recouvert de tuiles, de morceaux de marbre et de chaux, et au fond duquel dort, merveilleusement conservé, un grand squelette de 1 m 72.

1. Elle est fendue, mais elle est restée debout.

Voici les dimensions de ce grand *arcosolium:*

Longueur extérieure sur la paroi, 1 m 35; hauteur depuis le sol, 0 m 60, puis jusqu'à l'arc. 0 m 95; profondeur à partir de la paroi extérieure jusqu'au fond, 1 mètre.

Le cadavre est à la profondeur de 0 m 55, étendu, les bras serrés sur les côtés, les pieds l'un sur l'autre, dans une gaine qui a intérieurement une longueur de 1 m 90.

Devant l'*arcosolium* se trouvait un de ces petits vases sans anse que nous avons rencontrés plusieurs fois dans nos catacombes; celui-ci a 0 m 18 de hauteur, 0 m 12 de diamètre dans le fond, 0 m 38 de tour, le goulot n'a que 0 m 18 de circonférence.

A quatre mètres de l'*arcosolium*, la galerie tourne brusquement à gauche, puis se subdivise en quatre autres galeries. La première, très courte, 2 mètres, n'est qu'une sorte de cul-de-sac qui se termine précisément derrière l'arcosolium.

C'est là que nous avons eu le bonheur de découvrir la première inscription grecque de nos catacombes :

ΘЄΟΔΩΡΑ
ЄΝΘΑΔЄ ϐ
ΚΟΙΜΑΤЄ

Théodora, dormez en ce lieu.

Cette inscription est gravée sur une plaque de marbre blanc, à grandes veines bleuâtres, légèrement fendue à un coin, dont voici les dimensions : long. 1 m 65; haut. 0 m 78, épais. 0 m 032.

La hauteur moyenne des lettres, qui sont peintes au minium, est de 0 m 07 1/2. Le graveur, avant de commencer son travail, avait tiré, pour donner à ses lettres la même hauteur, des lignes droites que l'on aperçoit encore.

Telles sont les principales découvertes faites depuis le 1er février.

Découvrir, c'est bien; consolider et conserver, à mon avis, c'est mieux, surtout quand il s'agit d'une nécropole aussi ancienne que les catacombes d'Hadrumète.

C'est cette pensée, c'est ce besoin urgent de réparer qui m'a poussé à faire appel à la générosité de l'Académie; car, avec les 50 francs par mois que me donne la Société archéologique de Sousse, et, en particulier, avec la main-d'œuvre militaire qui nous est si gracieusement fournie par M. le colonel Calley de Saint-Paul, commandant le 4e tirailleurs, nous pourrions continuer les fouilles, mais je serais incapable de faire œuvre de restauration.

Aussi bien, c'est à cette œuvre si importante que j'ai consacré presque entièrement la subvention de l'Académie, étayant solidement çà et là les voûtes près de s'effondrer, fixant à leur place les tuiles des *loculi*, consolidant les parois ébranlées, comme on peut s'en rendre compte par les photographies.

Pour être dans la vérité, je dois ajouter que je n'ai pas craint de dépasser cette subvention, et que je vais toujours de l'avant, comptant sur la sollicitude et la générosité de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de toutes les Sociétés savantes, et, en particulier de la S. A. S., de la Direction des Antiquités en Tunisie, et de la ville de Sousse.

III

Sousse, 27 mai 1905. — Le 18 mai, au soir, les disciplinaires, nos ouvriers, sous la surveillance du sergent Moreau, du 4e tirailleurs, ont rencontré dans la voûte d'une galerie, qui part du carrefour où a été découverte l'inscription de Théodora, un tombeau maçonné qui, s'étant effondré, a

laissé voir, au-dessus de la galerie, une grande chambre rectangulaire garnie de sépultures.

Au même instant, j'arrivai et je commençai à faire déblayer le sol qui était encombré par des débris considérables de la voûte, primitivement couverte partout d'un enduit de chaux, comme d'ailleurs toutes les parois. Je constatai qu'on pénétrait dans cette chambre par un escalier de onze marches, large de 1 m 15, qui aboutissait à la surface du plateau. En y entrant et en tournant à droite, la distance de l'escalier à *la paroi droite* n'est que de 2 m 30.

Cette paroi a 5 mètres de longueur. Elle renferme trois tombeaux en forme d'*arcosolia*, fermés aux arcs par un petit mur en maçonnerie primitivement recouvert d'un enduit de chaux. Sur celui du fond, on peut même apercevoir encore des restes de peinture. Devant ce tombeau, la moitié seulement d'un plat rond en terre, semblable à ceux dont nos *fossores* se servaient pour gâcher la chaux, a été fixé au moyen de cette même chaux.

Nous avons fait tomber la maçonnerie légère qui fermait l'arcosolium du milieu. Tout d'abord, nous avons trouvé, toujours dans la chaux, le squelette d'un petit enfant. Au-dessous, une couche de 0 m 10 de maçonnerie, puis trois grandes tuiles à rebord, comme celles que nous trouvons ordinairement devant les *loculi*. Sous ces tuiles, un grand squelette dans la chaux. Au-dessous de ce deuxième squelette, une épaisse couche de chaux d'environ 0 m 20, puis, dans le fond, un troisième squelette.

C'est la première fois que je rencontre dans les catacombes d'Hadrumète un *loculus* (arcosolium) *trisomus*. Je puis ajouter que plusieurs des autres arcosolia renferment au moins deux corps, puisque déjà, immédiatement au-dessous de la voûte, et avant les tuiles, nous apercevons un squelette.

Poursuivons le tour de la chambre. L'autre paroi en face de l'entrée, mesure 5 m 80 de long. à partir de la naissance des arcs.

Elle contient trois grands tombeaux, semblables aux premiers quoique un peu plus grands, et à arc ouvert, excepté le premier.

Voici leurs dimensions : du sol à la naissance de l'arc, 1 m 12 de haut ; long., toujours en partant de la naissance de l'arc, 1 m 66 ; prof. 0 m 95 ; haut. au milieu de l'arc, 0 m 65.

Les tombeaux des autres parois ont les mêmes dimensions, excepté pour la longueur qui n'est que de 1 m 40.

C'est sur l'arcosolium en face de l'entrée que nous avons eu le bonheur de trouver le buste en plâtre dont on trouvera plus loin la description détaillée.

Passons à la paroi gauche. Elle n'a que 4 m 60 de long. et renferme aussi trois arcosolia dont l'un est fermé. De cette paroi à la porte, il y a 2 m 10.

La hauteur de la chambre est de 2 m 20. A 2 mètres environ de l'escalier, une colonne, posée sur une base de 0 m 90 de côté, et mesurant 2 m 50 de circonférence, avait été taillée dans le tuf même, puis recouverte d'un enduit de chaux ; il en reste une hauteur d'environ 0 m 45.

Dans le sol, six tombeaux, un grand à chaque angle. Celui de droite est à caisson sur un degré de 0 m 18 de hauteur, sur 0 m 16 de profondeur. Ce tombeau mesure 1 m 95 ; la hauteur du caisson est de 0 m 45, la largeur de 0 m 65.

Derrière la colonne, en face de l'escalier, on voit un autre grand tombeau, élevé de 0 m 10 au-dessus du sol.

Au bas de l'escalier se trouve un tombeau de 1 m 30 de long. A 0 m 60 environ de profondeur, des fragments de grande amphore recouvrent le cadavre qui était dans la chaux, comme à l'ordinaire.

Nous n'avons trouvé dans cet hypogée aucun objet, aucun signe païen.

Sur le tombeau du milieu, en face de l'entrée, nous avons trouvé, tourné vers l'escalier, un buste en plâtre dont voici la description (planche) :

Fragment de buste en plâtre dont il ne reste que la tête,

Comptes rendus, 1905, p. 520.



Hadrumète.
Moulage d'une tête d'homme, trouvé dans les catacombes.

le cou, l'épaule droite et une amorce de l'épaule gauche. Tête grandeur naturelle, légèrement penchée à droite, d'un homme dans la force de l'âge portant en collier toute la barbe, qui est courte, et sur laquelle figurent des gouttelettes adhérentes au poil de la barbe. Le front est bas, froncé et bombé au-dessus des arcades sourcilières réunies par deux rides. Les sourcils et la barbe sont figurés par des traits, le regard est droit; la longueur de l'œil droit est plus grande que celle de l'œil gauche, les yeux se terminent par des pattes d'oie. Ce buste est un moulage dont l'original devait avoir l'oreille droite et le pavillon supérieur de l'oreille gauche brisés, ainsi que le bout du nez qui était un peu aquilin. Les pommettes sont saillantes, le menton légèrement proéminent, comme aussi le larynx ou pomme d'Adam. Les cheveux sont assez longs, ramenés en avant et sur le côté gauche; la nuque en est couverte.

Le buste est revêtu d'une toge, forme plissée. Je n'ai rien trouvé de semblable jusqu'ici dans les catacombes.

. . . .

Je joins à cette note des photographies qui donneront, je l'espère, une idée exacte de ce que j'ai essayé de décrire, et qui sont dues à M. l'abbé Attard Luigi, mon premier vicaire.

Nous avons découvert encore, dans les débris, sur les dernières marches de l'escalier, une table rectangulaire en pierre tendre qui paraît être le seuil de la porte de l'hypogée.

Les dimensions sont : long. 1^{m} 15; larg. 0^{m} 53; épaisseur derrière, 0^{m} 24; devant, 0^{m} 12.

Cette table de pierre tendre est entourée de trois côtés par un rebord saillant, large au fond de 0^{m} 14, sur les côtés de 0^{m} 12, et haut de 0^{m} 12. Ses dimensions comprises entre les rebords intérieurement sont en long. 0^{m} 80 ; en prof. 0^{m} 37. Sur le rebord du dos extérieurement, et au-dessous de la pierre, au milieu, il y a un trou assez profond pour permettre de fixer solidement cette table de pierre que la chaux devait déjà retenir fortement en place.

IV

Sousse, 3 juillet 1905. — Nos fouilles se continuent sans trêve. Nous avons découvert une autre chambre, plus petite que la première et renfermant trois grandes niches, en forme de trèfle; cette chambre a été malheureusement visitée avant nous. Puis, nous avons trouvé une inscription intéressante, avec le nom SESCENTI, et l'acclamation ordinaire IN PACE; elle est gravée sur marbre blanc et accompagnée d'une toute petite colombe avec la branche d'olivier.

Les eaux pénétrant, dans les siècles passés, par les anciennes ouvertures, ont beaucoup ravagé certaines autres parties.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, au nom de l'auteur M. Lucien Bégule, un ouvrage intitulé : *Les incrustations décoratives des cathédrales de Lyon et de Vienne* (Lyon, 1905, in-4°).

« La cathédrale de Lyon présente une particularité dont les cathédrales du nord de la France n'ont conservé aucun exemple. Des inscrustations au ciment coloré, dans des bandeaux de marbre blanc, se développent en forme de frises à différentes hauteurs de l'abside, couvrent des chapiteaux ou des bases de colonnes et apportent dans la décoration de l'édifice une note originale et précieuse. A Vienne, dans les églises de Saint-Maurice et de Saint-André-le-Bas, on retrouve le même procédé de décoration, ainsi que sur le tombeau de saint Lazare à Autun.

« Après avoir décrit avec soin les frises incrustées de ces différents édifices, M. Lucien Bégule s'applique à démontrer l'origine orientale de cette décoration ; puis, suivant pas à pas ses développements dans

tout l'art occidental du moyen âge, il met sous les yeux de ses lecteurs des exemples nombreux et frappants de ce genre d'incrustations. Ce qui rend cet ouvrage particulièrement attrayant, c'est son admirable illustration. Douze planches tirées à part et cent soixante-neuf dessins ou phototypies intercalés dans le texte font de ce livre un véritable album de la décoration incrustée. Les exemples bien choisis sont empruntés surtout aux vieux édifices religieux de la France et de l'Italie. Artiste et archéologue, M. Bégule a dessiné ou photographié lui-même sur place la plupart des documents qu'il fait connaître; il n'a épargné ni son temps ni ses peines pour enrichir son intéressant recueil : il a fait une œuvre vraiment utile où les artistes pourront trouver de charmants modèles et que les archéologues apprécieront également comme elle le mérite. »

M. Héron de Villefosse offre ensuite, en son nom personnel, *Remarques épigraphiques*, n. XI à XIX (extr. de la *Revue épigraphique*, 1904 et 1905).

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau, de la part de notre confrère M. Hartwig Derenbourg, un opuscule intitulé : *Le dieu Souwâ' dans le Coran et sur une inscription sabéenne récemment découverte* ([Madrid], 1905, in-8°; extr. du *Boletin de la Real Academia de la Historia*).

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

M. Léopold Delisle a la parole pour une communication :

« L'Académie n'a peut-être pas oublié l'annonce que j'eus l'honneur de lui faire, il y a trois ans, de la découverte du tome II des Antiquités de Josèphe copié pour le duc de Berri et achevé d'enluminer au temps de Louis XI par le grand peintre de Tours, Jean Fouquet. On n'en connaissait que le tome premier, l'un des manuscrits les plus justement célèbres de la Bibliothèque natio-

nale. M. Henri Yates Thompson, l'un des plus clairvoyants et des plus généreux bibliophiles de l'Angleterre, reconnut qu'un tome II des Antiquités de Josèphe, mis en vente à Londres, sans que le catalogue de vente pût en faire soupçonner la noble origine, était le tome second du Josèphe de Fouquet. Il en a depuis publié une excellente et luxueuse description, et nous avons tous pu l'examiner, l'an dernier, à l'Exposition des Primitifs, dans la vitrine de la Bibliothèque nationale où M. Thompson avait réuni une dizaine des plus beaux manuscrits de la collection.

« Le bonheur de M. Thompson n'était pas complet. A son Josèphe manquaient les tableaux qui avaient dû servir de frontispice à dix livres des Antiquités. Il signala une lacune aussi regrettable et, pour employer une expression vulgaire, il promit bonne récompense à qui pourrait signaler l'existence des feuillets disparus. La découpure en avait été faite avec assez de soin pour faire supposer que la lacération avait pour but de les faire entrer dans une collection d'amateur. Il ne s'était pas trompé, et mercredi dernier la nouvelle du retour à la lumière des dix miniatures des Antiquités m'arrivait à Chantilly. M. Thompson m'annonçait que ces précieux feuillets venaient d'être trouvés à Windsor, mêlés à d'assez médiocres peintures, dans un album que sir Thomas Phillipps avait offert à la reine Victoria. Ils sont aujourd'hui entre les mains de M. Warner, le très digne conservateur des manuscrits du Musée britannique, à qui M. Thompson a confié son volume de Josèphe, pour vérifier la place que devaient y occuper les feuillets miraculeusement retrouvés à Windsor.

« Les Anglais s'empresseront, je n'en doute pas, de faire connaître par de parfaites reproductions le trésor qui leur est échu. Espérons que l'Académie, de son côté, va pouvoir faire exécuter l'héliogravure de la partie principale du chef-d'œuvre de Jean Fouquet. Le projet en a été approuvé par la Commission de la Fondation Piot, qui a déjà demandé des essais à M. Dujardin, de sorte que nous devons espérer pouvoir bientôt publier des peintures de notre premier volume des Antiquités juives une reproduction comparable à celle que le même artiste vient de graver des Très riches heures du duc de Berri, la gloire du Musée Condé. Puissions-nous ne pas être trop devancés par nos amis les Anglais, et luttons d'émulation avec eux pour rendre un nou-

vel hommage au plus grand peintre français du moyen âge, et présenter au public, dans son unité primitive, une œuvre merveilleuse, qui a subi tant de vicissitudes et qui se trouve aujourd'hui partagée entre la France et l'Angleterre.

« Je profite de mon tour de parole pour signaler à l'Académie une récente trouvaille beaucoup moins importante, mais qui mérite cependant de fixer un instant son attention. C'est encore un de ces manuscrits foncièrement français que le malheur des temps a fait passer à l'étranger. L'existence m'en a été révélée le mois dernier par le savant professeur de Gœttingue, M. Wilhelm Meyer, à qui nous devons tant de travaux d'une grande érudition sur les sujets les plus variés, et qui tout récemment vient de nous donner, en deux volumes, un très intéressant recueil consacré à la rythmique latine du moyen âge. Il est conservé dans la petite mais très hospitalière bibliothèque de Wernigerode.

« Le prince Ernest, Chrétien Erneste de Stolberg-Wernigerode, ayant su que je désirais l'examiner, a bien voulu le mettre à ma disposition. L'ayant reçu seulement ce matin, j'ai à peine pu jeter les yeux sur quelques pages, mais j'ai déjà reconnu qu'il a été fait pour une princesse de France. Ce n'est pas un livre de grand luxe, mais le texte m'en a paru tout à fait original et très intéressant. »

M. Paul Viollet commence la lecture d'un mémoire sur les élections ecclésiastiques au XIIIe siècle.

M. Clermont-Ganneau propose quelques suppléments et corrections à la dédicace bilingue mutilée, latine et grecque, trouvée en Égypte et publiée en transcription, après M. Botti, par M. Seymour de Ricci, dans les *Comptes rendus* (cf. *supra*, pp. 154-157).

« *Texte latin*, l. 4 :

AR^A ... NSTI .....I///.IQVIBIDVO

pourrait être restitué :

ar(*a*)[*m co*]*nsti*[*tuit d*]*i*[*cavi*](*t*), *qui biduo*, etc.

« A la rigueur, on pourrait même se demander si la copie QVI ne serait pas à corriger paléographiquement en QV(E) :

dicavitque. Dans ce cas, on aurait une seconde phrase commençant avec *Biduo*. Mais il n'est pas nécessaire dans cette formule que les deux verbes consécutifs *constituit dicavit* soient rattachés par la conjonction. J'avais tout d'abord pensé à chercher après *constituit* le nom de la divinité, *Marti? Jovi?*, à qui l'autel était dédié; mais j'y ai renoncé sur la juste observation de M. Cagnat. Mon savant confrère aurait préféré restituer *constitui jussit*. Sans doute, cette restitution n'est pas impossible; toutefois, celle à laquelle je me suis arrêté me paraît s'adapter plus exactement aux éléments graphiques de la copie, si tant est qu'on doive faire fond sur sa fidélité. La question ne pourrait être tranchée que par l'autopsie de l'original ou tout au moins d'un estampage.

« L. 8 :

EQVEC//R.......ILEPRAEDAM

« Le groupe EQVE, lu *eque[s?]r*... par M. S. de Ricci, influencé peut-être par la lecture arbitraire de M. Botti (EQVESTRE), ne mène à aucun sens plausible, étant donné le contexte. Je propose de restituer [*n*]*eque*, soit que le N ait disparu accidentellement à la fin de la l. 7 ou au commencement de la l. 2, soit qu'il ait été omis fautivement par le lapicide et peut-être ajouté par lui après coup, en surcharge, et en petit module. En tout état de cause, ce second *neque* répondrait symétriquement au premier : *neque vulnera*, [*n*]*eque*........., et le sens serait que Sulpicius Serenus était revenu vainqueur de sa *razzia*, sans avoir subi aucune perte; ni blessés, ni.....?

« Dans le passage mutilé et lacuneux qui suit :

C//R.......ILE

doit se cacher : 1° un mot faisant pendant, pour le sens, à *vulnera*; 2° un verbe à la 3e personne du parfait singulier, commandant ce double régime. Le verbe pourrait être *accepit* ou *tulit*, dont les finales respectives PIT ou LIT seraient à rétablir paléographiquement d'après la copie ILE. *Tulit* est moins probable qu'*accepit* à cause de la proximité de *apstulit* (l. 9). En tout cas, l'existence du verbe supposé est mise hors de doute par la tournure même : *praedamque totam cum camelis apstulit*; la con-

jonction *que* appelle nécessairement avant elle un antécédent, c'est-à-dire, en l'espèce, un premier verbe au même état grammatical que *apstulit*, et ce verbe ne saurait être le *secutus* de la l. 5, lequel, n'étant pas suivi de *est*, fait ici seulement fonction de simple participe : « ayant poursuivi ». Resterait alors à reconstituer le second régime. Le C initial du groupe mutilé où se cache ce régime pourrait faire songer tout d'abord à *c*[*la*](*d*)[*em*]; mais ce mot ne serait guère en situation après *vulnera*; de plus, *cladem accepit* ne remplirait pas exactement la lacune, il s'en faudrait d'une lettre au moins. (*O*)[*ff*](*e*)[*nsam*] (*tulit* ou *accepit*) vaudrait mieux à certains égards, mais, ainsi non plus, la lacune ne serait pas exactement comblée; il y aurait une lettre de moins ou de trop, selon le verbe adopté. Peut-être est-ce (*d*)[*amnum acce*](*pit*) *praedamque totam*, etc., qui répondrait le mieux aux conditions requises, si l'on tient compte des dimensions des deux M.

« *Texte grec*, ll. 4-5. Je proposerais de restituer :

δει—

L. 5. [ν]ο(τ)[άτους] άν(ε)[λῶν, τὸν βωμ](ὸ)[ν ἀνέθη]—[κεν]

« Du moment qu'on admet que le nom de la divinité n'était pas mentionné dans la partie latine, la restitution τὸν βωμὸν s'impose dans la contre-partie grecque; le (ο) de βωμὸν viendrait en coïncidence avec le /////C////// de la copie. La fin de ἀνέθηκεν était peut-être rejetée au commencement d'une sixième ligne aujourd'hui détruite. »

« Ainsi compris, le double texte pourrait dès lors être rendu à peu près ainsi :

Latin. *Pour le salut de l'empereur César Trajan Hadrien Auguste, notre maître, Sulpicius Serenus a élevé et dédié cet autel. Après avoir poursuivi pendant deux jours les très malfaisants Agriophages, dont la plus grande partie périt dans le combat, il n'a eu ni blessés, ni pertes (d'aucun genre) et a rapporté tout le butin avec les chameaux.*

Grec. *Pour le salut de l'empereur César Trajan Hadrien Auguste, notre maître, Sulpicius Serenus, fils de Cnaeus, de la tribu Quirina, ayant anéanti les très redoutables Agriophages, a dédié cet autel.*

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le troisième fascicule des *Comptes rendus des séances de l'Académie* pendant l'année 1905, mai-juin (Paris, 1905, in-8°).

Il offre, en outre, au nom de M. Camille Jullian, correspondant de l'Institut, le n° XXV de ses *Notes gallo-romaines* (Paris et Bordeaux, 1905, in-8°; extr. de la *Revue des études anciennes*).

Le Président offre à l'Académie, au nom de M. Ed. Chavannes, le tome V des *Mémoires historiques de Se-Ma Ts'ien*, traduits et annotés par notre confrère (Paris, 1905, in-8°), et une brochure intitulée *Jinagupta* (528-605 après J.-C.), Leyde, 1905, in-8°; extr. du *T'oungpao*, série II, vol. 6, n° 3.

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE

M. le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes adresse au Secrétaire perpétuel l'ampliation d'un décret en date du 7 juin, par lequel l'Académie est autorisée à accepter le legs fait par M. Edme-Alphonse dit Edmond Drouin, pour fonder un prix de numismatique orientale.

L'Académie accepte le legs et délègue ses pouvoirs au Secrétaire perpétuel pour en accepter la délivrance.

M. Leger, rappelant que l'Académie devait être représentée le 1er octobre par M. Lair et par lui, à l'inauguration du monument élevé en l'honneur du roi de Bohême, tué à la bataille de Créci, demande que la délégation soit étendue à M. Émile Picot et à M. Héron de Villefosse.

La proposition de M. Leger est adoptée.

M. Paul Viollet termine la lecture de son mémoire sur les élections ecclésiastiques au XIIIe siècle.

Le Président annonce que la séance publique annuelle de l'Académie aura lieu le 17 novembre.

M. Delisle communique une lettre que M. Warner, conservateur des manuscrits du Musée britannique, lui a écrite, à la date du 16 septembre, au sujet des miniatures dont la découverte a été annoncée vendredi dernier à l'Académie :

« Les miniatures nouvellement découvertes sont conservées à la Bibliothèque royale de Windsor, dans un volume de découpures qui m'a été apporté par le bibliothécaire mon ami sir Richard Holmes, pour être soumis à mon examen. Sir Richard Holmes en avait reconnu l'excellence ; il était porté à les attribuer à François Fouquet. Au premier coup d'œil, je fus convaincu qu'elles étaient l'œuvre de Jean Fouquet lui-même. L'examen des sujets représentés et du texte qui les entoure ne permet guère de douter que les feuillets ont été coupés dans le manuscrit de M. Yates Thompson. Je priai celui-ci d'apporter son manuscrit au Musée, ce qu'il fit, et les feuillets de Windsor furent reconnus s'y ajuster parfaitement, sauf que les marges ont été un peu rognées ; les miniatures n'ont cependant pas, comme on pouvait le supposer, les mêmes dimensions que l'unique miniature laissée au commencement du volume de M. Thompson et dont l'heureux possesseur a publié le fac-similé en 1903 ; elles sont entourées de cadres très étroits (bandes rectangulaires en plein or bordé de rouge) et mesurent environ 3 pouces 3/4 de haut sur 3 pouces 1/4 de large. Dans ces proportions un peu restreintes, elles nous offrent au mieux les hautes qualités de l'art de Fouquet. La conservation en est très bonne. En voici les sujets :

Livre XVI. Entrevue d'Hérode avec César.
— XVII. Antipater condamne ses frères.
— XVIII. Cyrenius envoyé en Judée par César.
— XIX. Le meurtre de César.
— XX. (Il n'y a pas de miniature pour ce livre.)

Livre XXI. Prise de Jérusalem par Antiochus Épiphanes.
— XXII. Le cadavre d'Hérode sur une bière.
— XXIII. Vespasien envoyé par Néron en Judée.
— XXIV. Siège et prise de Gamala.
— XXV. Sédition à Jérusalem.
— XXVI. (La miniature est encore en déficit.)
— XXVII. Prise de Jérusalem, sauf trois tours.

« Outre la miniature qui devait être en tête du livre XXVI, il manque encore la peinture qui précédait la préface. Elle était peut-être de plus grande dimension, occupant toute la largeur de la page. Si on retrouve ces deux miniatures, on aura les treize histoires que nous savons avoir existé dans le volume. J'espère ne pas tarder à pouvoir vous envoyer la photographie des dix miniatures de Windsor. »

M. Delisle ajoute :

« M. Warner veut bien me communiquer, en même temps, une importante observation qu'il vient de faire sur un autre manuscrit de la Bibliothèque de Windsor, où il est connu sous le titre de Livre d'heures de Sobieski. M. Warner, qui vient de le voir pour la première fois, m'écrit à ce sujet :

« Le manuscrit a une ressemblance frappante avec les Heures « de Bedford. Il a été évidemment exécuté vers la même date et « dans le même atelier, quoiqu'il y ait quelques miniatures d'un « style un peu différent et inférieur.

« Malheureusement les espaces réservés pour les écussons « n'ont pas été remplis; mais il y a le portrait d'une dame « traité absolument comme celui d'Anne, duchesse de Bedford, « dans l'autre manuscrit. La dame est à genoux devant sainte « Marguerite, comme la duchesse de Bedford devant sainte « Anne. Il me paraît très probable que le manuscrit de Windsor « a été exécuté pour Marguerite, fille de Jean sans Peur, duc de « Bourgogne, et veuve du dauphin Louis, duc de Guyenne, à « l'occasion de son mariage avec Arthur, comte de Richemont, « depuis duc de Bretagne, mariage qui eut lieu en 1423, la « même année que fut célébré le mariage d'Anne, sœur de « Marguerite, avec le duc de Bedford. Le Livre de Marguerite

« est moins somptueux que l'autre, les bordures manquent de « vignettes; les miniatures sont cependant très nombreuses et « plusieurs d'elles, notamment un Jugement dernier, sont super- « lativement belles. A la fin se voit une suite extrêmement « intéressante de *Memoriæ sanctorum*, trente et une pages avec « neuf scènes représentées sur chaque page. »

M. Delisle ajoute :

« Je profite de l'occasion pour compléter sur un point les détails que j'ai donnés dans la dernière séance au sujet du livre d'heures de la Bibliothèque de Wernigerode. Ce livre n'a pas été fait pour la reine Blanche de Navarre, seconde femme de Philippe de Valois, comme on l'avait cru. C'est une belle œuvre parisienne du milieu du xiv[e] siècle. Il est facile de déterminer pour quelle princesse il a été exécuté. L'origine princière en est démontrée par plusieurs indices, et notamment par la place très-étendue qu'y occupe l'office de saint Louis, le seul saint qui ait fourni le sujet d'une miniature; cette attribution résulte aussi de la présence de prières spéciales pour le roi et la famille royale. Le livre a été fait pour une dame, puisque les mots *famula*, *peccatrix*, *pecheresse*, reviennent une vingtaine de fois dans les formules de prières. Elle y est appelée Blanche douze fois, et deux fois elle prie pour *Philippe*, qui est, à coup sûr, son mari. Toutes ces particularités ne conviennent qu'à Blanche de France, fille du roi Charles le Bel, belle-fille du roi Philippe de Valois, et femme de Philippe, duc d'Orléans.

« Ce manuscrit a dû être fait vers 1350, un peu après l'époque à laquelle la même princesse reçut l'hommage du Livre royal, poème qui lui fut offert entre les années 1345 et 1348, et dont le seul exemplaire connu a été récemment acquis pour le Musée Condé. »

M. Cagnat a la parole pour une communication :

« Notre confrère M. Clermont-Ganneau nous a communiqué en 1903[1] le texte d'une inscription de *Leptis Magna* où l'ethnique se rencontre sous la forme *Lepcis*, répondant à la prononciation

1. *Comptes rendus de l'Acad.*, 1903, p. 335.

du punique *Lepki*. M. Bücheler s'est occupé ultérieurement de cette forme intéressante avec quelque développement[1]. Un fragment de liste militaire trouvée récemment à Lambèse nous fournit un nouvel exemple du même fait. Je l'ai copié le printemps dernier au Musée.

VS
CIVS I
IIVS DO
IVS ◡AIIIV
TIVS VAIENS
*f*LAVIVS PRISCVS SC
*ul*PIVS//////////AI/// IC/////AN///
.ILLIVS SEVERVS ROS
*a*NTONIVS CELER ANT
ANIVS CALPVRNIANVS RAI
?*a*CII*i*VS .MACER LEPCI
D///IVS RVFVS ANT
*a*TILIVS ARCHELAVS
INIVS VALE
VS MAR

« Suivant l'usage constant adopté dans la rédaction de ces sortes de documents, chaque ligne contenait le gentilice du soldat, son surnom et sa patrie. La plupart des ethniques, présentés en abrégé, sont incertains. Il paraît être question aux lignes 7, 9 et 12 de la ville d'Antioche de Syrie désignée ainsi dans une liste de Lambèse déjà connue[2]. A la ligne 6, il peut s'agir de *Scupi* en Macédoine ou de *Scodra* en Dalmatie; à la ligne 10, de *Ratiaria*, en Mésie. L'abréviation *Ros* est assez énigmatique ; on peut songer à *Rhosus*, en Syrie.

1. *Rhein. Museum*, 1904, p. 638. M. Bücheler cite différents textes d'auteurs où les bons manuscrits donnent la forme *Lepcis* ou *Lepcitanus*.
2. *C. I. L.*, VIII, 18084.

« En tout cas, sauf Leptis Magna, toutes les patries des légionnaires énumérés dans cette liste semblent appartenir à l'Orient. Mommsen a démontré que la légion III[e] Auguste avait été, en effet, complétée au moyen de recrues orientales dans la période qui précède immédiatement le règne d'Hadrien [1]. Ce serait donc à cette date qu'appartiendrait ce fragment épigraphique.

« Ce qui semble le confirmer, c'est que, de tous les gentilices cités, les deux seuls qui rappellent un nom de famille impérial sont *F[lavius]* (l. 6) et *[Ul]pius* (l. 7). Il est probable que les légionnaires qui figuraient sur cette liste étaient entrés au service à l'époque de Trajan.

« L'inscription publiée par M. Clermont-Ganneau mentionnant un *praeses provinciae Tripolitanae* est postérieure à Dioclétien sous lequel cette province fut créée [2]. On pouvait donc croire que la forme *Lepcis* était attribuable à l'époque où le texte avait été gravé. La liste de Lambèse prouve que cette forme était usitée beaucoup plus tôt. On n'oubliera pas que de cette même localité provient une épitaphe où se lit l'adjectif *Lepcitana* [3]. »

LIVRES OFFERTS

M. H. Omont dépose sur le bureau de l'Académie les brochures suivantes dont il est l'auteur :

Doctorum doctrinale, recueil d'exemples à l'usage des prédicateurs, compilé au xiv[e] siècle (extr. de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome LXVI, 1905).

Mémorial de l'inquisiteur d'Aragon à la fin du XIV[e] siècle (extr. de la même publication et du même volume).

Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de France, le 2 mai 1905 (Nogent-le-Rotrou, 1905, in-8°; extr. de

1. *Hermes*, 1884, p. 8 et suiv. Cf. mon *Armée d'Afrique*, p. 353 et suiv.
2. Cf. *C. I. L.*, VIII, p. xvii, et Tissot, *Géogr. de l'Afrique*, p. 39 et suiv. Cf. mon *Armée d'Afrique*, p. 706 et suiv.
3. *C. I. L.*, VIII, 3521.

l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France)*;

La bibliothèque de Pedro Galès chez les Jésuites d'Agen (extr. du *Journal des Savants*, juillet 1905);

La bibliothèque de P.-D. Huet et le P. de La Chaize, 1691 (extr. du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, tome XXXII, 1905).

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part des éditeurs, MM. Letouzey et Ané, le fascicule XXVI du *Dictionnaire de la Bible* publié sous la direction de l'abbé Vigouroux. Il s'étend du mot *Mathathias* au mot *Moab*. Je signalerai particulièrement dans le nombre l'article exact et substantiel consacré à la stèle de Mesa par notre correspondant le P. Lagrange. Je me permettrai de faire remarquer qu'à l'article *Mille* il eût été préférable, au lieu de spécimens empruntés à la Gaule, de reproduire quelques-uns des milliaires romains que la Palestine nous a fournis en abondance, surtout depuis les fructueuses recherches du P. Germer-Durand, dont le nom et les travaux auraient dû être cités à cette occasion. »

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts transmet à l'Académie la demande des membres de l'École française de Rome qui, à l'expiration de leur première année, sollicitent l'autorisation d'y passer une seconde année. Cette demande, qui est appuyée par M. le Directeur de l'École, est renvoyée à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

Un scrutin est ouvert pour décider si la vacance créée par la mort de M. Oppert, décédé depuis plus d'un mois, doit être déclarée.

A l'unanimité, la vacance est déclarée. La fixation du jour de l'élection sera décidée au retour du Secrétaire perpétuel.

L'Académie délègue M. Joret à l'inauguration du monument élevé à Crécy en l'honneur du roi Jean de Luxembourg, en remplacement de M. Héron de Villefosse empêché de s'y rendre par un deuil de famille.

M. L. Leger communique un travail sur le cycle épique de Marko Kraliévitch dans la littérature orale des Slaves méridionaux née chez les Serbes-Bulgares. La légende de Marko Kraliékotch s'est propagée chez les peuples voisins, les Roumains et les Petits-Russiens. Marko Kraliévitch est un personnage historique. Il a régné de 1371 à 1394 sur le territoire de Skopia, Prilep et Prizren; son nom est resté attaché à quelques monuments. Grâce sans doute à sa force physique qui en imposait aux Turcs dont il était d'ailleurs le vassal, il est devenu le héros d'innombrables chants héroïques, et son nom est encore aujourd'hui très populaire dans la Péninsule balkanique.

M. Clermont-Ganneau étudie une série d'inscriptions grecques, romaines et médiévales recueillies par M. von Oppenheim dans la Syrie du Nord et publiées par M. Franz Lucas dans la *Byzantinische Zeitschrift* (1905, p. 1-72; cf. p. 587 et 755). Il propose de nouvelles lectures ou restitutions pour plusieurs de ces textes mutilés ou obscurs (n°s 1, 2, 10, 13, 15, 20, 21, 23, 25, 36, 38, 39, 59, 70, 74, 84, 86, 88, 89, 93, 95, 100, 103, 106, 108, 111). Le résultat détaillé de cette étude paraîtra dans la *Byzantinische Zeitschrift* et le *Recueil d'archéologie orientale*, t. VII.

M. Maspero a la parole pour une communication :

« Dans les derniers jours du mois d'août dernier, des fellahs travaillant au *sebakh* dans les murs qui avoisinent la petite ville moderne de Toukh el Garamous, y mirent au jour, dans les débris d'une maison, un monceau d'objets en métal précieux, or ou argent, parmi lesquels une centaine de pièces d'or étaient répandues. D'ordinaire les trouvailles de ce genre sont dissimulées à nos agents et s'en vont aux marchands d'antiquités : cette fois, l'activité de notre inspecteur en chef, M. Howard Carter, empêcha qu'il n'en fût ainsi. Aidé par nos ghafirs et par le cheikh el beled du lieu, il réussit à saisir tout ce qui se trouvait entre les mains des fellahs; si, depuis lors, quelques fragments sont

sortis de terre et ont échappé à nos gens, ils n'ont pas encore paru sur le marché.

« Le gros se compose de vases en argent de style purement égyptien, de chaînes d'or à bouts ciselés et de bracelets, plus un ensemble de fragments qui n'ont pas été étudiés encore, mais qui appartiennent tous à des vases de même nature que ceux qui nous sont parvenus intacts. L'époque à laquelle cette collection a été faite nous est donnée par les monnaies qui l'accompagnent. Elles sont au nombre de cent-huit, toutes appartenant aux premiers Ptolémées, presque toutes d'une conservation admirable, plusieurs à fleur de coin. Sans insister plus qu'il ne faut sur ce point, les circonstances de la trouvaille semblent indiquer une cachette faite à la hâte par un homme que l'ennemi pressait au moment où elle a été creusée. Je ne vois guère qu'un événement qui, dans cette partie du Delta, ait pu obliger les habitants de la localité représentée par Toukh el Garamous à cacher leurs objets les plus précieux : c'est la révolte de Lycopolis du Delta dont il est question dans l'inscription de Rosette; pendant la longue guerre qui ensanglanta alors les nomes de la Basse-Égypte, les incursions des Égyptiens rebelles et des troupes royales ont dû traverser souvent le territoire où la trouvaille a eu lieu.

« M. Edgar a bien voulu examiner, à ma demande, les objets et me renseigner sur des particularités que la photographie ne permet pas de reconnaître avec assez de certitude. Une première partie, notamment les bijoux d'or, est de travail grec : une chaîne et une paire de bracelets en torsade terminés par deux têtes de griffons persans, une autre paire de bracelets terminés par des bustes de sphinx femelles à ailes recourbées vers l'extrémité et coiffés à la façon des reines Ptolémées, un bracelet en forme de serpent avec deux têtes incrustées de pierres précieuses, enfin un bracelet dont la baguette est en or plein, mais dont l'ornementation est pour la plupart d'or battu et repoussé : le milieu représente un large nœud au centre duquel un Éros tenant une coupe à la main s'enlève en relief. M. Edgar, qui a étudié cette partie de l'archéologie grecque, n'hésite pas à déclarer que c'est l'un des plus beaux bracelets qui existent.

« Les vases et les ustensiles d'argent sont de style égyptien.

Les plus importants sont deux brûle-parfums avec leurs couvercles : ces brûle-parfums, cannelés, de la forme des vases en tovu qu'on appelle d'ordinaire koltun, reposent sur trois pieds, simples pieds de lion dans un cas, bustes et pattes de devant d'un sphinx femelle dans l'autre cas. Les couvercles, travaillés à jour pour laisser échapper la fumée, sont décorés de motifs égyptiens : animaux ailés et têtes de bison dans un cas, fleurs de lotus et feuillages schématisés dans l'autre. »

LIVRES OFFERTS

M. Clermont-Ganneau offre à l'Académie, de la part de Macridy-Bey, deux opuscules extraits, l'un de la *Revue Biblique*, l'autre des *Jahreshefte* de l'Institut archéologique autrichien :

« Dans le premier, intitulé *A travers les nécropoles sidoniennes*, l'auteur fait connaître le résultat des recherches connexes qu'il a entreprises tout en poursuivant ses fouilles si fructueuses au temple d'Echmoun : une série de stèles funéraires peintes, avec épitaphes de la période des Séleucides; divers caveaux des environs de Sidon et de Tyr, avec mobiliers funéraires, etc.

« Dans son second mémoire, intitulé *Altertümer von Notion*, il publie de nouveaux textes épigraphiques, les uns de l'époque byzantine, les autres de l'époque romaine, recueillis par lui dans une région toute différente, en Asie-Mineure, sur le site de l'antique Colophon. Ces derniers offrent un intérêt particulier, étant relatifs au sanctuaire et à l'oracle fameux de l'Apollon Clarien. L'un d'eux nous apprend, en outre, l'existence à Colophon d'un Ὁμήρειον consacré, comme celui de Smyrne, à la gloire d'Homère. Le Musée impérial ottoman se propose, paraît-il, d'entreprendre des excavations méthodiques sur ce terrain plein de promesses. Tout en exprimant l'espoir que ce projet ne tardera pas à être mis à exécution, je suis heureux de placer sous les yeux de l'Académie ces nouvelles preuves de l'activité archéologique déployée par le savant collaborateur de Hamdy-Bey. »

M. Clermont-Ganneau dépose ensuite sur le bureau les livraisons 4 à 7 du tome VII de son *Recueil d'archéologie orientale* (Paris, 1905,

in-8°) dont voici le sommaire : § 3 : Le Livre de la Création et de l'Histoire (*suite et fin*). — § 5 : Un édit du roi Agrippa II. — § 6 : Inscription grecque et araméenne de Zindji-Dérè. — § 7 : *Fiches et Notules :* L'inscription grecque de Hazem-el-ser. — Les composés en φιλο. — § 8 : Zeus Naos et Zeus Bômos. — § 9 : La Nativité et le bas-relief de Palmyre. — § 10 : Une inscription néo-punique datée du proconsulat de L. Aelius Lamia.

M. Henri Omont dépose sur le bureau un opuscule qu'il vient de publier : *Mémoire de La Porte du Theil pour la continuation des Notices et Extraits des manuscrits en 1790* (Paris, 1905, in-8° ; extr. de la *Revue des Bibliothèques*).

M. Héron de Villefosse présente au nom du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie, un travail intitulé : *Les otolithes d'ombrine dans les sépultures puniques de Carthage*, avec une pl. (extr. du *Bulletin de la Société de géographie d'Alger*).

Depuis de longues années le P. Delattre trouvait fréquemment à Carthage dans le mobilier des tombes puniques, un objet ayant la forme d'une languette concave et munie d'une protubérance. Malgré toutes ses recherches, il n'avait pu déterminer ni la nature ni l'origine de cet objet. Un savant géologue, le général de Lamothe, y a reconnu des otolithes d'un gros poisson appelé ombrine par les pêcheurs sur la côte d'Alger : ce sont des osselets appartenant à l'oreille interne de l'ombrine. Ainsi se trouve résolu un petit problème qui préoccupait à juste titre notre dévoué correspondant.

SÉANCE DU 6 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

M. Revillout écrit au Secrétaire perpétuel pour se porter candidat à la place de membre ordinaire laissée vacante par le décès de M. Oppert.

M. Clermont-Ganneau communique de la part du R. P. Séjourné, prieur du couvent de Saint-Étienne à Jérusalem, la note suivante :

« Jérusalem, le 11 septembre 1905.

« Une inscription samaritaine vient d'être découverte à Gaza. Don Gatt, missionnaire latin dans cette ville, ayant eu l'amabilité de nous signaler le fait, le Père M. Abel, professeur à l'École biblique, est allé, le 11 septembre dernier, en compagnie d'un étudiant de la même école, prendre connaissance du nouveau document. Voici la relation que le Père Abel fait de son enquête :

« Le texte samaritain se trouve sur un bloc ou plutôt une dalle de calcaire dont la surface mesure 0 m. 55 sur 0 m. 25 environ. Le corps de l'inscription a 0 m. 45 de largeur ; sa plus grande hauteur est de 0 m. 13. Les lettres ont des dimensions assez inégales, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par les représentations ci-jointes.

« Ce bloc, qui est la propriété d'un fonctionnaire à la municipalité de Gaza, a été trouvé par des ouvriers briquetiers à trois ou quatre minutes à l'Est de la grande mosquée, vers l'endroit où, suivant la tradition, la sainte famille se serait arrêtée lors de sa fuite en Égypte. Avec cette inscription ont été aussi mises à jour une certaine quantité de pierres de taille provenant sans doute d'un édifice ancien qui pouvait être la synagogue samaritaine de Gaza.

« Ainsi se trouve confirmée l'existence d'une colonie de Samaritains dans cette localité. Déjà il était permis de supposer que Ptolémée, fils de Lagos, avait dû y laisser quelques Samaritains quand il transporta en Égypte la grande masse de ce peuple. D'autre part, la mention expresse des Samaritains que fait dans sa prière le martyr gaziote Paul [1], nous autorise à penser que cette secte n'était pas connue à Gaza au IIIe siècle de notre ère. Enfin, au dire de Basnage, on trouvait encore des Samaritains à Gaza au XVIIe siècle [2].

« Pour en revenir à notre pierre, il est fort probable qu'elle se trouvait primitivement encastrée dans le mur de la synagogue au-dessus de la porte d'entrée. L'échancrure que la pierre porte dans le bas ainsi que la teneur elle-même de l'inscription permettent de le supposer.

1. Eusèbe, *De mart. Palaest.*, VIII, 9.
2. *Histoire des Juifs depuis J.-C. jusqu'à présent* (Paris, 1710, VI), p. 71.

« La transcription de notre texte en caractères hébreux ordinaires nous paraît devoir être celle-ci :

בשם יהוה :
אנכי · יהוה · אלהיך · אשר · הוצאתיך ·
מארץ · מצרים · מבית · עבדם · לא
יהיה · לך · אלהים · אחרים ·
על · פני · לא · תעשה · לך · פסל · וכל
תמונה · אשר ·

Au nom de Jahveh.

Je suis Jahveh, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude. Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face. Tu ne te feras pas d'image taillée ni aucune figure de ce qui...

« La fin du premier précepte du Décalogue dont nous avons ici la partie principale est omise, peut-être comme facile à suppléer par tous. Sauf pour les deux premiers mots qui rappellent le début des inscriptions arabes, notre inscription est la reproduction textuelle d'Exode XX, 2, 3 et 4 et de Deutéronome V, 6, 7, 8. La seule différence est que le texte de Gaza omet le י de עבדים qui se trouve dans la version samaritaine.

« Les lettres de l'inscription sont en général bien formées et très lisibles. Les ר cependant sont parfois formés absolument comme des ב. Le ד de la seconde ligne présente une forme assez singulière [1].

« Nous joignons à l'inscription samaritaine un texte grec que nous avons recueilli au cours de la même expédition. Il se trouve

1. [Cette inscription samaritaine n'est pas la première que Gaza nous ait fournie. J'y avais déjà recueilli, en 1874, et photographié une inscription du même genre, dont je dis quelques mots dans mes *Archaeological Researches*, t. II, p. 328. C'était également un texte liturgique, sans grand intérêt intrinsèque. Ces deux inscriptions peuvent être de basse époque, la petite communauté samaritaine de Gaza, aujourd'hui totalement disparue, s'y étant maintenue fort tard. Cf. sur ce point les indications de la *Chronique samaritaine*, *Journal as.*, déc. 1869, pp. 441, 444, 449, 457, 461. D'autres groupes samaritains étaient fixés dans les villes voisines, entre autres à Yabné et à Ascalon; dans cette dernière, Benjamin de Tudèle, au XII[e] siècle, a trouvé 300 familles samaritaines. — Cl.-G.]

sur une plaque de marbre actuellement en dépôt dans un khan contigu au marché à chameaux de Gaza. Cette plaque provient de Bersabée. Elle mesure 0 m. 64 sur 0 m. 67. L'inscription n'occupe guère qu'un cinquième de sa surface. La lecture en est facile, les lettres étant demeurées en très bon état. Seule la croix du début a été martelée.

'Ανεπάη ἐν Κ(υρί)ῳ 'Ηλιάς
Πρόμου σχριν(ιάριος) μηνὸς
'Ιανουαρίου εἰκάδι ἰνδ(ικτιῶνος) ῃ'
ἔτους κατὰ 'Ελευθερο-
πολίτας ϛυ'

S'est reposé dans le Seigneur Élie, (fils) de Promos, greffier, le 20 du mois de janvier, indiction 8e, année suivant les Eleuthéropolitains 406.

« Le nom de Πρόμος se rencontre dans le « De Martyr. Palaest. » d'Eusèbe (X, 1). C'est le nom d'un chrétien d'Égypte martyrisé à Ascalon avec ses compagnons Élie et Arès. Il est probable qu'on ait tenu à honneur de porter le nom de ces personnages dans la Palestine du Sud.

« Littéralement, σχρινιάριος indique un employé d'un « scrinium » ou bureau de l'administration byzantine. On trouve des « scriniarii » ou « chartularii » dans l'officium des ducs, des préfets, des exarques, etc. Les attributions des personnages revêtus de ce titre étaient trop multiples pour savoir au juste ce qu'était Élie, fils de Promos.

« La forme εἰκάς, comme les expressions analogues, est assez rarement employée en épigraphie. L'année 406 de l'ère d'Eleuthéropolis répond à l'an 605 de notre ère, qui tombe dans la 8e indiction.

« Enfin, nous avons pris au même endroit l'estampage d'un fragment d'inscription provenant aussi de Bersabée. Les mots qui restent, malheureusement en trop petit nombre et incomplets, sont fort bien gravés sur un morceau de marbre blanc. Les lettres ont un peu plus de 0 m. 03 de hauteur ; elles portent encore des traces de couleur rouge. Voici le fragment en question :

III

.....ΙΟΓΗCΤΕΡΕ...
....ΥΝΤΕΛΕCΤΩ...
...ΟΡΙΟΥΑΡΙΝ...
..ΡΙΟΥΠΕΤΡ...

« On ne peut pas tirer grand' chose de ces bouts de lignes. Espérons cependant qu'une prochaine expédition nous mettra sur la piste des autres fragments de la même inscription et qu'ainsi nous pourrons utiliser ce morceau isolé [1]. »

1. [Ce fragment, si menu qu'il soit, me paraît être fort intéressant. Il pourrait bien provenir de quelque document officiel dans le genre du rescrit impérial byzantin de Bersabée que j'ai fait connaître autrefois (*Rec. d'arch. orient.*, t. V, pp. 131-147), voire de ce document lui-même. Je crois qu'il y est question de contribuables ou tributaires ([σ]υντελεστῶ[ν], l. 3), appartenant à la Palæstina IIIa, ou Salutaris, à laquelle ressortissait Bersabée. Les limites de la province sont peut-être indiquées aux lignes 4 et 5, que j'inclinerais à lire et à restituer :

.......ὁρίου 'Αριν[δήλων].....
.....[ὁ]ρίου Πέτ[ρων].....

Les génitifs ὁρίου étaient peut-être respectivement commandés par les prépositions : ἀπο τοῦ, ἕως τοῦ.

Pétra était la nécropole de la Palæstina IIIa, à laquelle appartenait également Arindela (cf. Georges de Cypre, *Descr. orbis Rom.*, éd. Gelzer, p. 53; cf. p. 198), aujourd'hui Gharandal, à une dizaine de lieues dans le N.-N.-E. de Pétra. Les limites dont il est parlé ici sont peut-être celles qui séparaient la Palæstina IIIa de la province d'Arabie.

A la ligne 2, il faut peut-être restituer :

.......[ἀ](π)ὸ τῆς Τερε[βίνθου].....

Le *Térébinthe*, au nord d'Hébron, nous éloignerait quelque peu, il est vrai, de la Palæstina IIIa; mais la mention de cette localité pouvait être amenée par la teneur générale du document dont nous ignorons la nature réelle. D'ailleurs, le fait qu'on se servait à Bersabée de l'ère d'Eleuthéropolis, nous montre que cette première ville, située sur les confins nord de la Palæstina IIIa avait des rapports assez étroits avec la Palæstina IIa.

On pourrait être aussi tenté de restituer Τερέ[βων], le nom du chef arabe ou de son petit-fils, dont la *Vie de saint Euthyme* (Migne, t. 114, pp. 611 et suiv.) nous raconte la curieuse histoire. Mais c'est là une hypothèse trop risquée et que ne favorise guère la présence, devant ΤΕΡΕ, du groupe ΗC, si ce groupe est bien τῆς, et non la fin de quelque mot ou nom propre se terminant en ....ιοτης. — Cl.-G.]

M. Huelsen fait une communication sur un manuscrit inédit de l'archéologue J.-J. Boissard (1528-1602) contenant un grand nombre de copies d'inscriptions et de manuscrits antiques existant à Rome, en France, dans la Suisse et les provinces Danubiennes. Ce manuscrit, qu'on avait cru perdu depuis longtemps, se trouve dans la réserve des imprimés de la Bibliothèque nationale. Il est important parce qu'il permet de distingner d'une manière plus précise ce qu'il y a d'authentique et de faux dans les recueils de Boissard[1].

M. Cagnat présente quelques observations.

M. S. Reinach fait observer que, dès 1820, on avait des doutes très fondés sur le caractère antique de statues et de bas-reliefs publiés seulement par Boissard.

M. Leger continue la lecture de son mémoire sur les invasions tatares dans la littérature russe du moyen âge.

M. de Vogüé rend sommairement compte à l'Académie des résultats d'une exploration dans la région transjordane par un certain nombre d'élèves et de professeurs de l'École biblique de Jérusalem, sous la direction du P. Jaussen. Un grand nombre d'inscriptions grecques nouvelles ont été recueillies, ainsi qu'une inscription nabatéenne inédite qui présente un réel intérêt : c'est la dédicace d'une stèle au dieu national Douchara dont le nom est suivi du nom divin Aâra ou Aada ; dans les inscriptions déjà connues, ce second nom paraissait celui d'une divinité distincte. Il semblerait, d'après ce nouveau texte, qu'on doit le considérer comme un attribut et supposer qu'un culte primitivement unique se soit dédoublé. Cette question est étudiée avec compétence par le P. Jaussen dans le rapport qui sera bientôt publié.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

UN NOUVEAU RECUEIL MANUSCRIT DE JEAN-JACQUES BOISSARD,

PAR M. CHRISTIAN HUELSEN,
SECRÉTAIRE DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE ALLEMAND, À ROME.

Jean-Jacques Boissard, né à Besançon en 1528, mort à Metz en 1602, est une des plus caractéristiques figures d'antiquaire du XVIe siècle. Presque continuellement en voyage depuis la neuvième année de sa vie, il avait parcouru une grande partie de l'Europe septentrionale, l'Italie et la Grèce, toujours occupé à copier et à dessiner les monuments antiques. A Rome spécialement, où il avait séjourné presque quatre années entières, il avait joui de la protection du cardinal Caraffa, et il avait étudié à fond les grandes collections privées, comme celles du pape Jules III, du cardinal Cesi et du cardinal Carpi. Retourné dans son pays, en 1583, il commença à publier les fruits de ses voyages; ses premiers ouvrages, deux recueils, l'un d'iconographie, l'autre d'emblèmes, lui valurent déjà une réputation très étendue: « Le Neckar et le Rhin me sont propices ; le Mein et l'Ister m'applaudissent; il est de même de la Moselle aux eaux limpides », dit-il de lui-même dans une de ses poésies. Sa carrière scientifique fut interrompue, comme il le raconte à plusieurs reprises, par un malheur inattendu. Il avait déposé chez sa sœur, mariée dans le pays de Montbéliard, tous les objets précieux qu'il possédait, ainsi que la plus grande partie de ses travaux inédits. Mais le comté de Montbéliard fut terriblement dévasté, en 1587, par une invasion des Lorrains, et l'incendie dévora, dit-il, « tout ce que j'avais de livres, de portefeuilles, de médailles en nombre immense, de frag-

ments d'antiques papyrus, de manuscrits en divers genres, de pierres gravées, le tout me venant des dons de nobles personnages, ou acquis par moi à des prix énormes et avec des peines infinies. Cependant, deux années avant cette catastrophe, j'avais transporté à Metz une partie de mon recueil des inscriptions antiques qui se voient à Rome dans les lieux publics et les édifices privés[1]. »

Pour réparer ce malheur, Boissard eut recours, comme il le dit lui-même, aux nombreux érudits qu'il avait connus au cours de ses voyages. Il nomme avec reconnaissance Laelius Cleopassus et Veturius Leontius d'Otranto, Lentulus Ventidius de Nocera et Rutilius Saravesa de Naples; mais il vante particulièrement l'obligeance d'un ami romain, Giulio Rossi, chanoine de S. Maria in Trastevere, qui lui adressa un manuscrit plein d'utiles observations. Avec ces copies, Boissard se mit à publier ses collectanées, avec le concours de Théodore de Bry, célèbre graveur de Francfort-sur-le-Mein. En 1595, l'impression de son grand ouvrage des *Antiquitates Romanae* fut commencée; la première partie fut publiée en 1597, la sixième en 1602, année de la mort de l'infatigable travailleur. Ces volumes s'occupent exclusivement des monuments de Rome même : dans un septième volume, Boissard voulait publier, et il en parle souvent dans les préfaces des premières parties, les monuments de la Gaule, de la Lorraine et des pays Danubiens; sa mort l'empêcha de mettre ce projet à exécution, et personne ne savait ce qu'étaient devenus les matériaux recueillis pour cette dernière partie.

Les *Antiquitates Romanae* sont l'ouvrage de Boissard qui a eu le plus grand succès, et qui a particulièrement recommandé son nom à la postérité. Et ce succès se comprend facilement, si nous comparons son livre à ceux de

1. Voy. Castan, *Mém. de la Société d'émulation du Doubs*, IVe série, vol. IX, 1875, p. 65 et suiv.

ses prédécesseurs. Les savants italiens, Marliani, Gamucci, Ferrucci avaient à peine donné quelque modeste gravure sur bois dans leurs livres; les grandes feuilles de Lafrérie et de ses succeseurs n'étaient pas à la portée de tous les archéologues transalpins; des livres à gravures que l'on commençait à publier à Rome vers la fin du XVIe siècle, comme les recueils iconographiques d'Estaço et de Fulvio Orsini, très peu d'exemplaires traversèrent les Alpes. — Le livre de Boissard les surpassait tous par son étendue : on y avait plus de cinq cents gravures sur cuivre, plans et vues de la ville depuis les temps de Romulus jusqu'à Paul III; il y avait des statues, des bas-reliefs, des cippes et urnes, et surtout une quantité extraordinaire d'inscriptions. Le livre reçut un tel accueil, que vingt-cinq ans après la mort de l'auteur une seconde édition fut publiée par Merian à Francfort-sur-le-Mein. Les monuments donnés par Boissard passèrent dans d'innombrables livres d'archéologie et d'histoire, et quand Bernard de Montfaucon composa son grand ouvrage de l'*Antiquité expliquée*, il fut heureux d'y pouvoir insérer non seulement les monuments donnés dans les publications de Boissard, mais aussi d'y ajouter un nombre considérable d'autres documents puisés dans un manuscrit qui provenait de Coislin, l'évêque de Metz, et était arrivé, avec la bibliothèque du président Séguier, chez les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. Du recueil de Montfaucon, beaucoup des dessins de Boissard sont passés dans le *Musée de sculpture* du comte de Clarac, et on les cite encore, de nos jours, sous les noms de ces deux savants, sans songer à leur premier auteur. Si les archéologues, parmi ses dessins, en trouvaient quelqu'un d'authenticité douteuse, on l'excusait facilement, parce qu'on le croyait trompé soit par quelque falsification exécutée sur la pierre au XVIe siècle, soit par ses correspondants romains.

Ainsi la réputation scientifique de Boissard subsista dans son intégrité jusque vers la moitié du XIXe siècle. Ce

fut seulement lors des travaux préparatoires entrepris pour le *Corpus Inscriptionum Latinarum*, qu'on souleva des critiques contre lui. Mommsen, le premier, avait observé que parmi les inscriptions danubiennes il y avait des interpolations et des impostures, et qu'on peut aussi, dans les divers manuscrits de l'auteur, suivre les progrès croissants de la falsification. Le même savant avait aussi relégué parmi les faux plusieurs inscriptions conservées uniquement dans les papiers de Boissard. Cependant la défense de Boissard fut entreprise par le collaborateur de Mommsen dans son grand travail, mon regretté maître Guillaume Henzen. Grâce à une description exacte du manuscrit de Saint-Germain, fournie par Detlefsen, M. Henzen établit qu'il fallait distinguer dans l'œuvre de Boissard deux parties : l'une, qui peut être considérée comme originale et authentique ; l'autre qui, ajoutée après coup, porte sur plusieurs pages le nom de Roscius comme auteur. Selon Henzen, les impostures se trouvent seulement dans cette seconde partie ; rien de plus naturel, par conséquent, que de croire que Boissard avait été la dupe de son correspondant romain, qui lui avait communiqué ses propres inventions comme autant de monuments antiques. Cette exposition de Henzen, très simple et très précise, donnée dans la préface du sixième volume du Corpus (1876), paraissait éclaircir la question d'une manière très nette, et restituer au vieil antiquaire de Besançon toute sa réputation scientifique.

Mais, quatre ans après, une découverte inattendue remit le problème en question. On trouva à la Bibliothèque royale de Stockholm un manuscrit autographe de Boissard, déjà signalé en 1854 par M. A. Geffroy, mais laissé bien à tort de côté par les rédacteurs du Corpus. J'ai pu examiner le volume en 1880, quand il fut envoyé à Berlin. C'est un petit in-8°, relié en parchemin mou, et qui est sans doute le portefeuille original de l'auteur, dans lequel il a dessiné sur les lieux les monuments des collections publiques et

privées de Rome. Ce manuscrit porte la date de 1559, dernière année du séjour de Boissard à Rome. Or, dans ce volume déjà, se trouve la majeure partie des falsifications qu'on avait attribuées à Roscius, dont le nom, du reste, ne figure jamais dans le petit livre. Cette constatation porta un grand coup à la théorie bienveillante de Henzen, et Mommsen, en republiant les inscriptions de l'Italie méridionale dans les volumes IX et X du Corpus, traita Boissard comme un simple faussaire. Peu après, M. Michaelis démontra que la description des musées de Rome, que Boissard donne comme le résultat de ses propres études et visites sur les lieux, n'est pour la plus grande partie qu'un extrait de l'ouvrage d'Ulisse Aldrovandi (1556), mais un abrégé plein de confusions et d'erreurs.

Une autre constatation très intéressante fut faite en 1896 par M. Keune, directeur du Musée de Metz. On découvrit cette année-là, à Metz, trois pierres avec inscriptions, qui étaient déjà connues par des publications antiques. Le P. Meurisse, dans son *Histoire des evesques de l'église de Metz*, les avait données d'après un manuscrit anonyme; elles avaient aussi été publiées dans le grand recueil de Gruter, qui dit les tenir de Boissard. Or une grande partie des inscriptions données identiquement par Gruter et Meurisse, sont manifestement fausses; on voyait maintenant qu'elles avaient existé, en partie, sur les pierres; et M. Keune, dans une dissertation étendue et bien documentée, publiée dans les *Jahrbücher des Vereins für lothringische Geschichte* (vol. VIII, 1896, p. 1-117), a cherché à démontrer que l'auteur de ces impostures a été Boissard lui-même, lequel, en coopération avec son beau-père, l'orfèvre Jean Aubry, aurait gravé les inscriptions pour enrichir les collections de ses deux protecteurs messinois, le baron de Clervant et le conseiller Pierre Joly (Petrus Lepidus). MM. Hirschfeld et von Domaszewski, pour ce qui concerne la fausseté des inscriptions, se sont rangés à l'avis de M. Keune; mais il

manquait la preuve convaincante de la participation de Boissard à l'imposture. Les rédacteurs du Corpus, en publiant les inscriptions de Metz et de Trèves (*C. I. L.*, vol. XIII, pars I, fasc. 2, 1904, p. 582 sq., 663 sq.), n'ont pas eu à leur disposition les papiers originaux de Boissard et ont dû se contenter d'extraits de seconde main.

Mes savants confrères n'ont pas eu la chance de consulter le Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale, publié sous la direction de M. L. Delisle, dont le volume XV, publié en 1903, contient une bibliographie très complète des ouvrages de Boissard. Grâce à cet admirable travail, j'ai pu constater que le manuscrit de Boissard, que l'on croyait perdu, existe encore dans la réserve des imprimés sous la cote J. 812 *bis*.

C'est un beau volume petit in-folio de 247 feuillets, qui fait suite à un magnifique exemplaire des *Antiquités* publiées. Sur le feuillet de garde, on lit le nom d' « Isaac de Pas, l'an 1638, à Lunéville ». Isaac, comme M. Léon Dorez a eu l'obligeance de me l'apprendre, était le fils du célèbre diplomate Manassès de Pas, lieutenant général à Toul et à Metz (mort en juin 1639 sous Thionville) ; né en 1618, il mourut ambassadeur à Madrid en 1688. Sur le verso du même feuillet se trouve la note suivante : « Ce manuscrit original de Boissard m'a été donné par Mons. de Boze en 1738. Mariette. » Le célèbre bibliophile avait raison d'appeler le manuscrit *original* : il l'est, du premier jusqu'au dernier feuillet. Les nombreux dessins qu'il contient sont aussi tous de la main de Boissard, habilement tracés à la plume et lavés à la sépia.

Le manuscrit est dédié aux deux jeunes princes Jean-Casimir et Jean-Frédéric-Casimir, fils du même comte palatin auquel Boissard avait dédié le quatrième volume de ses *Antiquitates*. Bien que la dédicace et la préface ne portent pas de date, il est certain que tout l'ouvrage est postérieur aux volumes publiés, c'est-à-dire qu'il appartient

à la dernière année de la vie de l'auteur. Comme dans les autres volumes, de nombreuses poésies de Boissard lui-même et de ses amis suivent la préface. La partie proprement épigraphique commence au feuillet 12 et occupe les 235 autres feuillets du manuscrit.

On y distingue quatre séries principales : inscriptions de Rome et des environs (f. 26 à 52); inscriptions des pays danubiens, *Raetia*, *Noricum*, *Pannonia* (f. 584-105); inscriptions de la Lorraine, de la Suisse et des Gaules (f. 106-174); épitaphes et sépultures modernes du XIIIe au XVIe siècle (f. 186-247). J'essaierai d'indiquer rapidement le contenu des quatre séries, et de relever leur importance pour l'épigraphie latine en général et pour l'œuvre de Boissard en particulier; j'espère pouvoir en donner en une autre occasion un compte rendu plus détaillé.

La série romaine se présente comme entièrement fournie par le chanoine Roscius; non seulement son nom se trouve presque à chaque page, mais Boissard y insiste encore dans sa préface, où il regrette de n'avoir pas toujours nommé, dans les volumes précédents, ceux qui lui avaient fourni des matériaux : « *Propterea notavi*, dit-il, *ad omnia marmora eorum nomina qui me in hac parte adiuvarunt. Quod utinam fecissem in iis voluminibus quae a me edita sunt de inscriptionibus antiquis Romanae urbis : bonus ille vir Roscius, a quo plus quam octoginta recepi marmorum formas, sua laude non esset frustratus.* » Mais en examinant de plus près cette série romaine, on constate facilement que presque toutes les inscriptions se retrouvent dans un livre bien connu, c'est-à-dire les *Imagines et Elogia illustrium virorum* publiés par Fulvio Orsini en 1570. Les textes donnés par Boissard sont parfaitement identiques à ceux d'Orsini, avec toutes les erreurs et omissions. On pourrait supposer que Roscius avait fourni à son ami transalpin une copie manuscrite du livre d'Orsini sans en nommer l'auteur; mais les dessins ajoutés excluent, à mon avis, cette hypo-

thèse favorable à Boissard. Les dessins du nouveau manuscrit reproduisent si fidèlement les gravures d'Orsini, qu'ils en semblent décalqués, sans copie intermédiaire. Par conséquent, le nom de Roscius est une fiction pour cacher le plagiat commis par Boissard. Jamais la *mala fides* de l'auteur ne put être démontrée si incontestablement. Les inscriptions, peu nombreuses d'ailleurs, qui se trouvent intercalées parmi celles d'Orsini sont presque toutes falsifiées : elles se trouvent aussi dans le manuscrit de Stockholm, mais en partie avec des indications de lieu différentes.

La seconde série, celle des inscriptions de la Rhétie et du Noricum était déjà connue par les autres manuscrits de Boissard : on n'y pouvait pas attendre, par conséquent, de grandes nouveautés. Mais le fait établi par Mommsen dans la préface du troisième volume du Corpus, c'est-à-dire que la plus grande partie des inscriptions n'avait pas été copiée par Boissard lui-même sur les pierres, mais empruntée à un manuscrit, reçoit une nouvelle confirmation. Il y a, par exemple, dans les noms de lieux modernes, des erreurs qu'on ne pourrait pas attribuer à un auteur qui a été sur les lieux, mais qui s'expliquent facilement, si Boissard avait mal copié un manuscrit peu lisible. Par exemple, le nom du village Friziago est changé en Fuziago, celui du couvent de Sceon en Schon. Il devient de plus en plus vraisemblable que les prétendus voyages dans les pays danubiens sont une fiction pure et simple : et qu'il en soit ainsi, nous le pouvons conclure aussi de la dernière série, celle des monuments modernes.

Ces monuments, laissés de côté par les épigraphistes et qui n'ont jamais été publiés, sont d'une exécution soignée et habile; on voit que l'auteur leur a consacré une attention particulière. Presque toutes les grandes villes de l'Italie y ont leur part ; nous trouvons des épitaphes existant à Padoue, Rimini, Ravenne, Fano, Modène, Bologne, Pérouse, Pise, Volterra, Florence, Rome et Naples : ce sont précisément

les mêmes villes où Boissard avait copié des monuments antiques. Des pays danubiens, au contraire, nous trouvons seulement l'épitaphe de Conrad Celtès à Saint-Étienne de Vienne : rien d'Augsbourg, d'Eichstadt, de Gratz ou de Cilli, villes richement représentées par des inscriptions romaines, et où, pourtant, les monuments d'époque postérieure ne manquaient point. Je crois devoir relever ce fait comme très caractéristique.

La série la plus importante est celle des inscriptions de la Gaule, de la Suisse et de la Lorraine, qui occupe plus d'un tiers du volume. Ici, Boissard, selon le principe exprimé dans sa préface, distingue très nettement ce qu'il a vu lui-même et ce qui lui a été communiqué par des amis. C'est Jean Roussat pour les inscriptions de Reims et de Bourbon, Jacobus Crassus de Carpentras pour celles de Lectoure et de Narbonne ; les inscriptions de Besançon ont été communiquées à Boissard par Louis Mallarmé, celles de Genève par Paul Chevallier, syndic de cette ville. La plupart de ces inscriptions sont sans doute authentiques, et le nouveau manuscrit pourra fournir quelquefois des corrections aux chapitres publiés du Corpus, comme j'ai pu le constater en collationnant celles de Genève. Il en est de même des monuments de l'importante collection que le comte de Mansfeld avait recueillie dans son château de Luxembourg, et que nous ne connaissions, en partie seulement, que par les copies défectueuses de Wiltheim.

Mais d'un intérêt singulier sont les inscriptions de la ville de Metz, où Boissard a passé les vingt dernières années de sa vie. Ces inscriptions occupent 22 feuillets entiers. Outre plusieurs monuments copiés en divers endroits de la ville, nous trouvons les inscriptions antiques, ou soi-disant antiques, existant dans le musée de Boissard lui-même et de son beau-père Aubry. Il y a parmi ces inscriptions, comme l'a démontré M. Keune, de simples inventions, qui ne veulent pas tromper : elles sont à classer

parmi les innombrables monuments épigraphiques que l'on composait, à l'époque de la Renaissance, pour décorer les palais et les villas, et qui par leur belle exécution ont quelquefois trompé les épigraphistes modernes. Mais il y a aussi des impostures qui se donnent pour antiques, et le nombre de falsifications est plus grand encore dans les collections de Joly et de Clervant, que nous trouvons ici au grand complet. Le nouveau manuscrit, cependant, modifie, à mon avis, sur un point, la thèse, du reste bien fondée, de Keune. Le groupe des inscriptions de Joly est précédé de cette note, qui se retrouve, à peu près identique, dans le livre de Meurisse, p. 8 : *novemdecim sequentia saxa effossa sunt cum aliis multis in fundamentis quarundam aedium Metis, in vico qui dicitur supra muros, 1513*; et je crois bien que les pierres elles-mêmes proviennent d'une fouille plus ancienne et sont romaines. Pour la plupart, ce sont des monuments funéraires, avec une ou deux figures en relief; de même, parmi les inscriptions qui accompagnent les sculptures, quelques-unes sont sans doute authentiques, d'autres auront été restituées arbitrairement d'après des traces presque effacées; peu nombreuses sont les pures inventions. Mais je ne veux pas entamer une discussion qui me forcerait à entrer dans des minuties épigraphiques, et je veux finir par une observation générale sur l'œuvre et la biographie de Boissard, observation dont le nouveau manuscrit me fournit l'occasion.

Nous possédons maintenant de Boissard trois manuscrits épigraphiques qui appartiennent à trois époques très différentes de sa vie. Deux d'entre eux, le Stockholmiensis écrit en 1559, et le Sangermanensis, écrit en 1571, mais toujours augmenté jusqu'à 1579, sont antérieurs à la grande catastrophe dont Boissard parle si souvent; le troisième, notre nouveau manuscrit, est postérieur. Or on doit être frappé de l'uniformité qui existe entre tous ces volumes : ce sont toujours les mêmes matériaux épigraphiques, sauf

quelques changements dans les indications de lieux. La catastrophe de 1587 ne fait pas du tout époque pour les collections de Boissard. Comment expliquer ce fait curieux?

Rappelons-nous un fait à peu près contemporain et qui devait être bien connu de Boissard. Le Flamand Martin Smetius avait été à Rome peu de temps avant Boissard et avait formé une très importante collection manuscrite d'inscriptions dont il laissait, avant de partir, une copie à son protecteur, le cardinal Farnèse. Retourné dans sa patrie, il commençait ses préparatifs de publication, lorsqu'un incendie détruisit presque toutes ses collections, à l'exception de quelques feuillets déposés loin du reste du manuscrit. Smetius ne réussit pas à avoir une copie de son premier manuscrit donné aux Farnèse et maintenant conservé à Naples; mais il lui fut possible, avec l'aide de ses amis Pighius, Morillon et autres, de faire une nouvelle collection qui fut publiée après sa mort, en 1588, par Juste Lipse. Dans la préface de ce volume, qui fut bien connu de Boissard, on trouve un récit détaillé des péripéties de l'ouvrage. Les deux collections de Smetius, que nous pouvons aisément comparer aujourd'hui, présentent une différence très visible, qui contraste singulièrement avec l'uniformité qui règne dans les trois recueils de Boissard. J'ai, par conséquent, un fort soupçon que Boissard a considérablement exagéré l'étendue de son infortune. Je veux bien croire que ses collections d'antiques, ses monnaies et ses petits objets précieux aient subi un pillage; mais le récit qui concerne la perte de ses matériaux épigraphiques me paraît fabriqué sur le modèle de celui de Smetius, pour faire regretter davantage la partie perdue de ses trésors, et pour augmenter le prix de ce qui lui était resté. Il y a là aussi une intéressante indication pour la psychologie de la falsification, dont l'analyse formerait un des plus curieux chapitres de l'histoire littéraire.

Au temps de la Renaissance, nous voyons souvent des

hommes respectés et d'ailleurs respectables, qui ne croient pas déroger à leurs principes d'honnêteté en falsifiant des auteurs classiques pour donner plus d'autorité à leurs propres doctrines, ou en fabriquant des monuments antiques pour augmenter la renommée de leur ville natale. Aujourd'hui, nous sommes plus sévères, et à l'emploi des talents pour la falsification on n'accorderait point de circonstances atténuantes. Mais n'oublions pas que Boissard lui-même n'aurait pas été capable de mettre au monde tant de monuments faux sans avoir une connaissance très étendue des monuments authentiques. Et d'avoir fait connaître pour la première fois aux savants transalpins un grand nombre des monuments de Rome, c'est un mérite qu'on ne pourra pas contester au vieil antiquaire de Besançon[1].

1. Le soupçon exprimé plus haut sur la véracité du récit que Boissard donne de son infortune, est confirmé par une observation que j'ai pu faire plus tard. Le manuscrit latin n° 168 des Nouvelles acquisitions latines de la Bibliothèque nationale contient, aux feuillets 112-129, un *Ordo qui servatus est in descriptione Romanarum antiquitatum, quae missae sunt ad Palatinum principem.* Ce n'est pas, comme l'indique M. Keune, p. 12, une copie du XVIIIe siècle, mais une minute autographe de Boissard, pour la préface du tome III des *Antiquitates.* Or, au lieu de la description détaillée de ses trésors qu'on lit dans le volume imprimé (voy. plus haut), on trouve ici ces simples mots : *Fragmenta antiquitatum quae maximo precio et laboribus infinitis accumulaveram tot annis, uno momento praedae militum cesserunt.* Et plus loin : *Transtuleram Metas volumen antiquarum inscriptionum, quae Romae ostenduntur diversis in locis tam publicis quam privatis.* Il est très caractéristique que Boissard, dans sa publication, a substitué le mot *volumen* à ceux de *partem voluminis.* Enfin, quand il parle de la restitution de ses collectanées, il mentionne seulement le chanoine Julius Roscius ; pas un mot de ses autres amis Cleopassus, Leontius, Ventidius, Saravesa, personnages du reste tout à fait inconnus dans l'épigraphie et la philologie de ce temps. On pourra considérer le récit du manuscrit 168 comme plus véridique que les versions postérieures, dans lesquelles l'auteur exagère de plus en plus son malheur : il arrive à dire, dans la préface des derniers livres, que des premiers matériaux qu'il avait recueillis il ne lui était resté que la vingtième partie.

LIVRES OFFERTS

M. Maspero présente de la part des auteurs les deux ouvrages suivants :

1° *The Life-Work of Sir Peter Le Page Renouf*, 3e volume (Paris, 1905, in-8°) :

« Les deux premiers volumes de cette intéressante publication ont été présentés à l'Académie, le premier par moi-même, le second par notre correspondant Édouard Naville. Le troisième comprend la fin des articles, petits et grands, que Le Page Renouf publia sur la religion, la chronologie et la littérature des anciens Égyptiens. Quelques-uns des articles sur la religion, écrits sous l'influence des idées de Max Müller, ont vieilli en partie ; d'autres ont conservé leur fraîcheur et leur intérêt complet : tous ont rendu, à l'instant où ils parurent, de véritables services à la science, et beaucoup des faits qu'ils mirent en lumière ont passé dans le domaine commun.

« Les jugements que Le Page Renouf porte sur les œuvres de ses contemporains sont parfois un peu sévères dans la forme : cette sévérité est toujours le résultat d'une conviction si profonde, qu'on passe par dessus l'expression, quand même on la souhaiterait plus modérée. Somme toute, ce troisième volume, comme les deux précédents, contient une quantité de notes et d'articles qui, ensevelis dans des revues peu connues, risquaient de s'y perdre dans l'oubli : Lady Renouf a rendu un service réel à la mémoire de son mari et à la science en les sauvant de l'obscurité où ils s'enfonçaient, et nous devons l'en remercier sincèrement. »

2° A. Mallon, S. J. *Grammaire copte avec bibliographie, chrestomathie et vocabulaire* (Beyrouth, Imprimerie catholique, 1904, in-8°) :

« La grammaire du P. Mallon présente cette particularité qu'elle traite presque exclusivement du dialecte que Peyron appelait Memphitique, que l'école allemande tend à qualifier de Bohairique, et qui serait mieux nommé Alexandrin : c'était, en effet, celui dont se servait l'église d'Alexandrie et qui subsiste encore dans les offices et dans les livres sacrés des Coptes orthodoxes et catholiques.

« L'abondance des textes thébains découverts a porté, depuis une quarantaine d'années, l'attention des savants sur les dialectes du Sud de l'Égypte : presque tout le travail de la science s'est porté dans cette direction. Le P. Mallon, revenant au Memphitique, nous a

donné non seulement une grammaire memphitique mise au courant des progrès les plus récents, mais la première grammaire de ce dialecte qui ait été publiée en français. Peut-être y a-t-il trop fait usage des théories émises récemment par les savants de l'école de Berlin, et n'a-t-il pas assez distingué entre ce que ces théories contiennent d'excellent et ce qu'elles offrent de téméraire. Ces réserves faites, son livre est bon et sera utile dans l'enseignement, pour les professeurs et pour les élèves. »

SÉANCE DU 13 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

M. le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes transmet à l'Académie le rapport rédigé par M. le Directeur de l'École française de Rome sur l'état présent de la publication des *Registres pontificaux* entreprise par ladite École.

Renvoi à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.

M. Clermont-Ganneau adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Monsieur le Secrétaire perpétuel et cher Confrère,

Notre confrère M. de Vogüé nous a communiqué vendredi dernier une très intéressante inscription nabatéenne découverte à Bosra par les PP. Savignac et Abel. C'est la dédicace d'une stèle au dieu Dusarès qui, d'après les Révérends Pères, se terminerait par les mots (lignes 4-6) :

ודא צבו מחר בנימן שנת]]לה

Et ceci est l'œuvre de MHR(?) *Benjamin en l'an 42 de son âge.*

Après avoir examiné le fac-similé de l'inscription publié entre temps dans la *Revue biblique* (1905, p. 592-595), je crois qu'il faut écarter complètement cette lecture qui, sans parler de ses invraisemblances intrinsèques[1], ne me paraît pas répondre aux données paléo-

1. צבו au sens « d'œuvre »; le mot incompréhensible MHR; le nom spécifiquement juif « Benjamin »; l'âge de l'auteur du travail faisant fonction de date, etc.

graphiques du texte. Voici celle que je propose de lui substituer et qui en diffère du tout au tout :

ודא ביום חד בניסן שנת (?)42 לה

....

et ce au premier jour (du mois de) Nisan, l'an 42(?) de ....

La première idée qui vient et à laquelle je m'étais arrêté tout d'abord, c'est que le dernier caractère de la dernière ligne, peu distinct sur la reproduction, pourrait être un *mem* et non pas un *hé*. Cela conduirait à y voir le commencement des nom et titres d'un roi commençant à la fin de la ligne 6 et se continuant dans une septième ligne aujourd'hui détruite (la partie inférieure de la stèle est visiblement brisée). D'après la formule employée d'ordinaire dans le libellé des dates royales, on pourrait supposer tout d'abord, qu'après la préposition ל « de », le *mem* terminant la ligne serait la première lettre du nom royal; on serait, en conséquence, tenté de restituer : [etc. למ[לכו מלכא, « du roi Malikou, roi de Nabatène ». Mais Malchus III, le seul dont il pourrait historiquement s'agir en l'espèce, ne semble pas avoir régné quarante-deux ans. Si les chiffres ont été bien lus — ce qui est à vérifier — il vaudrait mieux alors supposer Arétas IV Philopatris, dont le règne est suffisamment long pour comporter une pareille date, puisqu'il s'étend de l'an 9 avant J.-C. à l'an 39 après J.-C. Seulement, dans ce cas, il faudrait admettre que le nom du roi Arétas (חרתת) n'est pas introduit directement par la préposition ל « de », mais qu'il était précédé du titre [למ[ראן « de *notre seigneur* Haritat ». Cette formule protocolaire est plus rare; toutefois, nous en avons des exemples (cf. entre autres *C. I. S.*, II, n° 201), et ce, justement pour Arétas IV.

Mais, depuis, ayant eu communication de l'estampage, j'ai pu constater que le dernier caractère de la ligne 6 était bien un *hé*. Dans ces conditions, je n'hésite pas à restituer : [לה[פרכיה « l'an 42 *de l'éparchie* », c'est-à-dire de la province d'Arabie, soit l'ère de Bostra (105/106 J.-C.), ainsi dénommée tant dans les inscriptions grecques de la région (τῆς ἐπαρχίας) que dans une inscription nabatéenne du Sinaï (להמדכיה, *C. I. S.*, II, n° 964).

Je vous serais particulièrement reconnaissant si vous vouliez bien faire part à notre Compagnie, dans sa prochaine séance, de ces quelques observations tendant à élucider un texte important qui ne tardera pas à attirer, à l'étranger comme chez nous, l'attention de la critique.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Secrétaire perpétuel et cher Confrère, l'expression de mes sentiments tout dévoués.

CLERMONT-GANNEAU.

M. Chr. Huelsen, comme supplément à la communication qu'il a faite à la séance dernière, annonce qu'il a retrouvé, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale nouvellement acquis, un fragment d'autobiographie de Boissard. Un passage de ce document confirme le soupçon exprimé par M. Huelsen au sujet de la véracité du récit que Boissard avait publié de la perte de ses papiers épigraphiques. Dans le manuscrit en question, il est dit expressément que Boissard a bien perdu dans un incendie tous ses objets précieux, mais qu'en revanche le *volumen inscriptionum* avait entièrement échappé aux flammes[1].

M. Tocilesco, de l'Académie et de l'Université de Bucarest, conservateur du musée de cette ville, communique les derniers résultats de ses fouilles dans le Bas-Danube et plus particulièrement dans la région de la Dobrudgea. Il résume les discussions sur l'âge du monument d'Adam-Klissi et conclut qu'il s'agit bien d'un trophée de Trajan contemporain du mausolée voisin. Il démontre que le prétendu tombeau de Cornelius Fuscus est la sépulture d'un chef barbare. Il soumet à l'Académie les estampages et les copies d'un grand nombre d'inscriptions grecques et romaines récemment découvertes par lui, ainsi que les photographies d'une curieuse statue de grandeur naturelle, d'époque romaine et représentant un poète ou un philosophe : elle a été récemment découverte à Tomi, le lieu de l'exil d'Ovide[2].

L'Académie fixe au 24 novembre l'examen des titres des candidats au fauteuil de M. Oppert, et au 1er décembre, l'élection.

M. BABELON donne lecture du rapport suivant :

« La Commission réunie pour décerner la médaille Paul Blanchet a fait choix cette année de M. Alexandre Papier. Tous ceux qui se sont occupés des antiquités africaines connaissent le

1. Voir ci-dessus, p. 555, note 1.
2. Voir ci-après.

nom de M. Papier; c'est le vétéran de l'archéologie algérienne. Venu en Algérie en 1852 comme attaché à l'administration des tabacs, il s'adonna bien vite aux études géographiques et historiques. Appelé à Bône par ses fonctions, il y fonda une Société archéologique, fille de celle de Constantine, et dont il est le président depuis de longues années. Il y constitua aussi un musée, grâce auquel nombre de pierres puniques ou romaines ont pu être sauvées; ses nombreuses amitiés, son zèle désintéressé persuadèrent bien des indifférents, gagnèrent bien des sympathies; et l'on peut dire que si les études archéologiques ont eu quelque vitalité dans la région de Bône depuis cinquante ans, c'est à M. Papier qu'on le doit. Tout cela s'est accompli par l'initiative d'un homme, en dehors des autorités et de la sphère officielle. La médaille Blanchet étant surtout destinée à reconnaître et à encourager les efforts privés et les entreprises personnelles, la Commission n'a pas cru pouvoir faire un meilleur choix que celui de M. Alexandre Papier. »

M. Leger achève la lecture de son travail sur l'invasion des Tatares dans la littérature russe du moyen âge. — L'Académie décide que ce travail sera lu dans la séance publique annuelle du 17 novembre.

M. Edmond Pottier donne lecture, en comité secret, de son rapport sur les Écoles françaises d'Athènes et de Rome[1].

COMMUNICATION

FOUILLES DANS LE BAS-DANUBE,
PAR M. TOCILESCO.

Il y a quatorze ans déjà que j'ai eu pour la première fois l'honneur d'entretenir l'Académie de la découverte, dans la Dobrudgea, d'un grand monument circulaire qui est devenu

1. Voir ci-après.

depuis célèbre dans la science sous le nom de trophée d'Adam-Klissi. Les fouilles que j'y pratiquai pendant dix années consécutives produisirent des résultats importants, qu'il est à peine nécessaire de rappeler ici en détail. Tout le monde sait qu'une inscription de l'an 115 nous a fait connaître le nom antique, *Tropaeum Traiani*, du monument que j'avais fouillé : les habitants de la ville voisine s'y intitulent en effet *Traianenses Tropaeenses*. Des débris considérables d'une inscription monumentale se sont retrouvés à plus de 20 mètres au-dessus du sol, gisant sur la partie supérieure de l'édifice. Rapprochés et restitués, ces fragments, au nombre de douze, nous ont donné et le nom de Trajan et la date 109 exprimée par la puissance tribunitienne; l'inscription était une dédicace MARTI VLTORI, mais la restitution des dernières lignes présentait d'insurmontables obscurités. Une monographie publiée par moi en 1895, avec la collaboration de MM. Benndorf et Niemann, présentait au monde scientifique le résultat de ces fouilles et de ces recherches. Je concluais que le trophée avait été élevé par Trajan à la fin de la deuxième guerre Dacique, au lieu même où il avait remporté quelque importante victoire. M. Benndorf avait même retrouvé sur la colonne Trajane la représentation figurée de cette bataille. Nous avions eu si peu d'hésitation sur la date du monument, que nous avions reconnu, sur une des métopes du monument d'Adam-Klissi, le portrait, très ressemblant, du vainqueur des Daces et, sur une autre, la représentation de Trajan à cheval terrassant un barbare, représentation identique à celle d'une médaille du même prince. Enfin une monnaie minuscule de la ville de Tomis frappée sous Trajan nous montrait un trophée sur une base : c'était, à notre avis, une médaille commémorative de l'érection du monument d'Adam-Klissi.

Notre opinion fut combattue avec une extrême violence par M. Furtwängler. Pour lui, le monument était de l'époque d'Auguste et commémorait la victoire de Licinius

Crassus (27 av. J.-C.) sur la peuplade germanique des Bastarnes. L'inscription de Trajan provenait de quelque autre monument dont M. Furtwängler se gardait bien, et pour cause, d'indiquer l'emplacement. Nous avions trouvé ensemble un monument et une inscription : M. Furtwängler nous offrait en échange un monument sans inscription et une inscription sans monument.

D'autre part, il refusait de reconnaître sur les métopes le portrait de Trajan. Pour lui, le style, l'armement des guerriers, le type des barbares étaient de l'époque d'Auguste, et non d'une époque postérieure. Enfin il démontrait, et en cela il avait pleinement raison, que l'inscription était gravée sur une seule plaque, et non pas, comme le croyait M. Niemann, sur deux faces opposées du piédestal hexagonal.

Cependant M. Furtwängler, désireux de voir et de toucher les restes de ce monument qu'il ne connaissait encore que par nos photographies, fit le voyage de Bucarest, et nous fîmes ensemble l'excursion d'Adam-Klissi. Il put se convaincre que la plaque portant l'inscription de Trajan avait fait dès l'origine partie intégrante du trophée. Dès lors, pour pouvoir soutenir sa théorie sur l'âge du monument, il s'est vu, dans sa dernière publication, obligé d'admettre que cette plaque laissée vide par l'architecte de Crassus a été usurpée par Trajan qui y a gravé son inscription. Est-il besoin d'insister sur l'invraisemblance d'une explication aussi pénible?

Remarquons qu'il n'est pas possible de lire avec M. Furtwängler [REST]ITV[IT] à la ligne 8 de l'inscription : la lettre après ITV commence par une haste inclinée et paraît bien être un M.

Nous avions, en 1895, supposé que le casque surmontant le trophée devait être en métal, car nous n'en avions pas retrouvé le moindre vestige. Je suis heureux de pouvoir annoncer à l'Académie la découverte toute récente, au

pied du trophée, non du casque lui-même, mais du sphinx qui en supportait le cimier. Ce sphinx n'est pas en métal, mais de la même pierre que le reste du monument.

Une découverte postérieure est venue apporter à la discussion un élément nouveau. A 200 mètres du trophée, nous avons retrouvé un grand massif quadrangulaire portant sur ses faces les restes très mutilés d'une importante inscription contenant les noms des soldats : *fortissimorum virorum qui pugnantes pro re publica morte occubuerunt bello Dacico.* Sur la face principale était le titre de l'inscription, commençant par la titulature impériale dont il ne reste malheureusement que d'infimes débris. Nous l'avons restituée dans la planche que je soumets à l'Académie, en supposant, comme c'était vraisemblable, qu'il s'agissait d'une inscription de Trajan contemporaine de celle du trophée voisin.

La pierre n'est pas la même que celle du trophée. M. Furtwängler attache une grande importance à cette distinction et y trouve une preuve de la différence de date entre les deux monuments. Nous avons retrouvé les deux carrières d'où ces deux sortes de pierre ont été extraites, et nous ne voyons aucune raison pour ne pas admettre que ces deux carrières aient pu être exploitées, sinon simultanément, du moins à quelques mois de distance.

La dernière ligne de l'intitulé des listes de soldats morts pour la république est d'une interprétation difficile. On y lit :

| TV////////////H//////// | ///////////////////COL///P/////N//////P
DOMICIL·NEAPOL·ITALIAE PRA[...

On distingue très facilement *domicil(io) Neapol(i) Italiae, pra[ef(ectus)...*

Mommsen avait lu dans les lettres précédentes les mots [*Nico*]*pol*(*i*) *Pont*(*i*). Bormann y avait vu ensuite [*Nea*]*pol*(*i*)

Pont(i). En examinant la pierre avec M. Cichorius, nous avons reconnu que la véritable lecture était COL.POMP, *col(onia)* *Pomp(ei)*. L'officier en question était donc de Pompei, mais depuis la destruction de cette ville son domicile légal avait été transféré à Naples. M. Cichorius suppose que la mention de Pompéi ne peut s'expliquer que par l'intention que l'on avait de reconstruire cette ville : Naples n'aurait été qu'un domicile provisoire ; mais est-il légitime de tirer d'une inscription aussi mutilée des conclusions aussi précises ? Ce domicile provisoire ne peut-il être devenu définitif ? Pourquoi croire avec M. Cichorius que l'inscription est de l'époque de Domitien ? Elle peut tout aussi bien être de Trajan. L'avenir nous renseignera peut-être en nous faisant retrouver de nouveaux fragments de la pierre. Un morceau de la ligne 3 avec un D inexpliqué est sorti récemment de nos fouilles.

M. Cichorius croit pouvoir préciser encore. Pour lui, l'officier est, comme je l'avais suggéré de mon côté, un préfet du prétoire ; pour lui, il s'agit certainement de Cornelius Fuscus, lieutenant de Domitien et préfet du prétoire. Malheureusement les traces de lettres conservées ne confirment pas cette lecture, qui demeure des plus hypothétiques, d'autant plus que M. von Domaszewski vient de démontrer que la patrie de Fuscus était Vienne en Dauphiné, et non pas Pompei.

D'autre part, dans un tumulus voisin fouillé par mes soins et dont je soumets à l'Académie le plan et la coupe, M. Cichorius veut à tout prix reconnaître le tombeau même de Cornelius Fuscus. De nouvelles fouilles n'ont pas confirmé cette hypothèse du savant allemand. Le monument n'est pas un cénotaphe, et sa construction est bien plus récente que l'autel funéraire et le trophée : c'est la sépulture d'un chef barbare dont j'ai retrouvé le crâne, orné de deux boucles d'oreilles en argent. Quant à l'épigramme de Martial citée par Cichorius, nous ne croyons pas qu'on puisse en

tirer de conclusion certaine sur l'emplacement du tombeau de Fuscus. Toutes les tentatives pour établir une connexion quelconque entre Cornelius Fuscus et les divers monuments d'Adam-Klissi aboutissent donc d'une façon négative. Nous persistons à croire que le trophée et sans doute aussi l'autel funéraire sont de l'époque de Trajan et commémorent une bataille livrée sur l'emplacement où on les éleva par la suite.

Il resterait à examiner l'argument artistique invoqué par M. Furtwängler pour attribuer à l'époque augustéenne les sculptures du trophée. Notre ignorance du développement de l'art provincial, la possibilité de survivances nombreuses, le fait même que deux savants de la valeur de Benndorf et de Furtwängler ne parviennent pas à tomber d'accord sur les points les plus simples, nous empêchent d'accorder une réelle importance à d'autres preuves que l'évidence documentaire [1].

1. Voici l'une des inscriptions grecques découvertes par M. Tocilesco (voir plus haut, p. 559) :

HPHBACI
AICCHV
ΠEPTHCEV
PHCEШC·TOV
YΔATOC·HΠO
AIC·TPOΠEI
CIШNEYXH
XAPIN·

Ηρη βασιλισση υπερ της ευρησεως του υδατος η πολις Τροπεισιων ευχη[ς] χαριν.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME, PAR M. E. POTTIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, LU DANS LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 1905.

Les envois des Écoles d'Athènes et de Rome comportent, pour l'année 1904, sept mémoires. Ce sont des travaux de dimensions inégales, mais qui tous traitent de questions intéressantes et qui montrent, en général, avec des qualités de méthode et de composition, un heureux discernement des sujets à choisir. Quelques-uns demanderont peu de retouches pour devenir des livres ou des thèses.

L'Académie n'oubliera pas que ces manuscrits ne représentent pas l'activité entière des deux établissements. Elle sait qu'à Rome une bonne part de l'effort commun est consacré à la publication des *Registres des papes*, aux *Mélanges* édités par l'École, aux missions dans des pays divers, même en dehors de l'Italie. Elle sait aussi qu'en Grèce les fouilles de Délos, qui succèdent si brillamment à celles de Delphes, le *Bulletin de correspondance hellénique*, qui a repris un nouvel et régulier essor sous l'impulsion de M. Holleaux, enfin les voyages absorbent une grande partie du temps. On peut donc dire que ces mémoires sont seulement le fruit des heures tranquilles, de la rédaction à tête reposée, à l'aide des notes réunies et des ouvrages compulsés dans les bibliothèques.

I. *École d'Athènes.*

M. Bulard, membre de première année et arrivé en Grèce depuis peu de mois, après un séjour en Italie, ne pouvait songer à prendre un sujet de longue haleine. Il s'est contenté de traiter dans un court mémoire une question de céramique grecque, en étudiant deux lécythes à reliefs et à décor polychrome, trouvés dans les fouilles de Delphes. L'un représente le combat d'une Amazone contre un griffon, l'autre une scène de la prise de Troie, l'attentat d'Ajax sur Cassandre. M. Bulard a replacé les deux vases dans la série à laquelle ils appartiennent; il a dressé un catalogue de vingt-huit numéros qui lui ont permis d'analyser tous les détails de technique et de style propres à cette catégorie, d'en rechercher l'origine de fabrication et de date. Il place au IVe siècle la date de ces produits et désigne l'Attique comme centre de l'exportation qui a répandu des spécimens similaires dans l'Italie du Sud et dans la Russie méridionale. Peut-être n'a-t-il pas suffisamment tenu compte des travaux les plus récents sur la céramique grecque; il aurait fallu discuter l'opinion de ceux qui tentent de faire remonter jusqu'en plein ve siècle les débuts de cette fabrication. Lui-même a noté un fait qui aurait pu le mettre en garde contre une date trop basse : c'est que les vases de Delphes ont été trouvés dans le même tombeau qu'un aryballe à dorures et à polychromie, mais sans reliefs. Par conséquent les deux techniques sont contemporaines. Or il est actuellement admis que ces charmants vases dorés ont été en vogue dans le dernier tiers du ve siècle, pendant la guerre du Péloponnèse. Toutefois l'auteur du mémoire a certainement le goût des études archéologiques et possède une bonne méthode de travail.

L'Académie se souviendra aussi que M. Bulard a apporté

aux fouilles de Délos un concours très précieux pour la reproduction en couleurs des mosaïques que les *Mémoires et monuments Piot* publieront bientôt, grâce à une nouvelle libéralité du grand bienfaiteur de l'École d'Athènes, M. le duc de Loubat. Les aquarelles de M. Bulard ont été fort admirées non seulement par nos confrères, mais par les dessinateurs et les spécialistes qui ont eu l'occasion de les voir et qui se sont plu à en louer l'étonnante fidélité. C'est la première fois que l'École puise en elle-même une collaboration de ce genre, et il est à souhaiter que l'exemple ne s'en perde pas. Un archéologue doublé d'un artiste sera toujours pour elle une excellente recrue.

On trouve dans le mémoire de M. Cavaignac, pensionnaire de première année, un utile appendice à l'étude du culte d'Apollon qui est le centre de l'histoire religieuse de Delphes. L'auteur a recherché quelles divinités, autour d'Apollon, avaient reçu les hommages des pèlerins venus au grand sanctuaire. On connaît un culte très ancien de Gê, la Terre, peut-être même antérieur à celui d'Apollon, mais qui a laissé peu de traces. Poseidon, à cause de la proximité de la mer et des traversées que faisaient les fidèles, ne cessa pas d'être adoré sur la montagne sainte. La sœur d'Apollon, Artémis, est naturellement très populaire. Mais on ne rencontre pas Héra, la jalouse persécutrice de Latone, ni Héraclès, qui osa disputer au dieu le trépied fatidique. Dionysos ne fut admis qu'en s'associant à son divin frère. Les monuments figurés représentant Aphrodite sont assez nombreux, bien qu'il n'y ait pas de textes se rapportant à elle. Le nom d'Hermès, au contraire, est relevé sur plusieurs inscriptions, en particulier près du gymnase. Déméter, protectrice de l'Amphictyonie, ne pouvait manquer d'avoir des autels à Delphes. Un dieu qui a joui de quelque popularité est Asclépios, que ses qualités de guérisseur plaçaient sur un bon pied à côté d'Apollon. Il avait certainement un temple que mentionnent des inscriptions et que l'on place par hypothèse non loin du Trésor des Athéniens.

M. Cavaignac a fait de louables efforts pour suivre à travers les siècles le développement de ces cultes accessoires. Parfois il cherche à en rattacher l'origine à des événements historiques qui intéressent spécialement l'histoire de Delphes. Par exemple, le culte des Vents lui paraît dû aux orages qui amenèrent la défaite d'un détachement perse dans les gorges du Parnasse, lors des guerres Médiques. Après l'invasion gauloise, c'est Athéna Pronaia, c'est Pan, le dieu des terreurs paniques, qui voient se multiplier les marques de reconnaissance. A l'époque romaine, quand les cultes orientaux envahissent l'Empire, Isis a des fidèles qui gravent son nom sur leurs offrandes. On voit l'intérêt du sujet. C'est un chapitre d'histoire qui montre avec précision le particularisme religieux des Grecs. Chaque sanctuaire constitue à lui seul une association de divinités qui a sa politique, ses antipathies non déguisées et ses préférences, qui admet les uns et éloigne les autres. Les dévots se conforment naturellement à ce programme. Tout l'esprit grec, essentiellement indépendant et autonome, se retrouve là. Il est à souhaiter que M. Cavaignac tire de son esquisse un peu indécise un travail plus complet et plus définitif, car la question en vaut la peine.

M. Bizard, qui fait sa seconde année, a étudié avec conscience et avec méthode les inscriptions qu'il a découvertes dans ses fouilles du temple d'Apollon Ptoïos, en Béotie. Ces textes sont peu nombreux, mais quelques-uns ont une grande valeur. Telle est une dédicace métrique du VIe siècle, gravée sur le piédestal d'une statue d'Apollon. C'était l'offrande d'un membre de la famille des Alcméonides, à l'occasion d'une victoire remportée au concours de chars dans la fête des Panathénées; le nom du cocher est associé à celui du vainqueur. Pour des raisons épigraphiques et historiques, l'auteur a placé cette victoire avant l'an 539, où les Alcméonides durent quitter Athènes pour n'y rentrer qu'après la chute des Pisistratides. Si l'offrande

a été placée au Ptoïon, c'est peut-être que les Alcméonides voulurent se concilier l'oracle, comme ils le firent pour celui de Delphes. L'importance du Ptoïon à cette époque est encore attestée par la dédicace d'une offrande faite par Hipparque, le fils de Pisistrate. Parmi les autres inscriptions, on remarque la mention d'une œuvre de Tisicratès, sculpteur de Sicyone, qui travailla à la fin du IVe siècle : une commission spéciale fut chargée de veiller à l'exécution du monument commandé par la ville d'Acræphies ; c'était, d'après le texte restitué de façon vraisemblable par M. Bizard, un groupe d'Heraclès et du sanglier d'Érymanthe. On voit que la récolte épigraphique a été, sinon abondante, du moins fructueuse pour la science, et la Commission loue le jeune savant d'avoir su se faire sa part sur le terrain qui a vu les brillants débuts de son directeur M. Holleaux.

M. Jardé, qui faisait en 1904 sa troisième année, est le vétéran de notre bataillon scientifique en Grèce, et le désir exprimé à plusieurs reprises par ses deux directeurs, M. Homolle et M. Holleaux, pour le conserver auprès d'eux, atteste suffisamment en quelle estime il est tenu par ceux qui le voient à l'œuvre. L'activité de M. Jardé s'est presque tout entière dépensée à Délos. Les rapports de mes prédécesseurs, M. Collignon et M. Cagnat, ont déjà fait connaître à l'Académie (*Comptes rendus*, 1903, p. 440 ; 1904, p. 530) les beaux résultats obtenus par les fouilles que nous devons à la générosité de M. le duc de Loubat et dont la publication se poursuit dans le *Bulletin de correspondance hellénique* avec une exemplaire régularité. Vous avez entendu ici-même M. Holleaux vous faire un exposé complet des fouilles de 1904 (*Comptes rendus*, 1904, p. 726). Le travail de M. Jardé porte spécialement sur *Les quartiers marchands de Délos*. Dès 1903, il avait dirigé de ce côté son effort, d'après les instructions de M. Homolle qui, n décidant le déblaiement du port marchand de Délos,

des docks et des magasins, espérait reconstituer l'histoire commerciale de l'île. Reprenant les fouilles commencées en 1894 par M. Ardaillon, M. Jardé acheva de dégager l'agora des Compétaliastes, qu'on a pu en partie restaurer, en rapprochant adroitement les morceaux retrouvés, bases de statues, autels, édicules. Il relia ensuite cette place aux magasins antérieurement découverts par une série de travaux qui déblayèrent toutes les boutiques intermédiaires avec leurs dépendances. Les recherches furent rendues plus d'une fois très malaisées par l'enchevêtrement et la superposition des murs d'époques variées; mais, conduites avec méthode et prudence, elles fournirent un plan assez clair de cette partie de la ville. Le résultat essentiel fut le déblaiement de deux groupes de magasins, dont l'un a reçu le nom de « magasin aux piliers ». Le plan d'ensemble est celui de la maison délienne elle-même : une cour carrée, entourée d'un portique sur lequel s'ouvrent des salles plus ou moins vastes, parfois accostées de cours secondaires; mais on n'y voit pas de citernes. De grandes baies mettaient les cours et les salles en communication avec les quais et le rivage de la mer ; toute la vie est tournée de ce côté, les murs latéraux et postérieurs étant pleins ou munis de quelques ouvertures étroites. Il y a des traces d'escaliers menant à un second étage. La construction est faite de grandes plaques de schiste empilées, sans ciment, revêtues intérieurement et extérieurement de plusieurs couches d'un enduit peint, soit en teintes plates, soit décoré de sujets variés dont malheureusement peu de chose a subsisté. Ces magasins étaient destinés au commerce de détail. La « construction aux piliers » représente l'entrepôt des marchandises et le commerce en gros. Les morceaux d'architecture, les œuvres d'art s'y sont rencontrés en très petit nombre, la destination de cet immeuble étant purement utilitaire. On est plus surpris de constater l'absence de tout mobilier commercial, sauf un *sékoma*. Les inscriptions ne

dépassent pas une vingtaine, et aucune n'est capitale, aucune n'apporte les renseignements souhaités sur l'organisation commerciale, le trafic et la police du port, les règlements douaniers. Les résultats sont donc surtout topographiques, mais de haute importance pour établir la carte de l'île. Des photographies et d'excellents relevés de M. Convert, qui rend aujourd'hui à Délos les mêmes services que jadis à Delphes, accompagnent le mémoire et en facilitent la lecture. Les commentaires de M. Jardé, sobres et solides, prouvent qu'il connaît à fond tout ce qui a été fait à Délos et publié sur les annexes du sanctuaire. On n'y trouverait à critiquer qu'un peu trop de négligence dans la forme qui pourrait être d'un style plus soigné et plus serré. J'ai eu le plaisir de lire dans le rapport de notre confrère M. Homolle les appréciations les plus élogieuses sur l'ensemble des travaux de M. Jardé; c'est un témoignage qui fait le plus grand honneur au jeune professeur dont il consacre le mérite.

II. *École de Rome.*

L'École de Rome a envoyé trois mémoires. Je résume ici les observations que la lecture de ces travaux a suggérées à la Commission.

Le mémoire de M. Zeiller, pensionnaire de seconde année, a pour titre : *Étude sur les origines chrétiennes en Dalmatie.* Il embrasse l'histoire du christianisme dans ce pays depuis les origines jusqu'au début du VIIe siècle, question souvent débattue par les savants locaux, mais à laquelle des fouilles récentes ont apporté quelques éclaircissements nouveaux. Le sujet était donc heureusement choisi. Nous ajouterons que l'Académie verra avec plaisir l'École de Rome étendre son domaine et s'attaquer aux provinces situées en dehors de l'Italie, car c'est un excellent moyen de renouveler son activité scientifique et d'exercer son influence dans une partie de la science moins encombrée.

Après avoir daté l'évangélisation primitive de la Dalmatie d'après un ou deux textes qui nous ont été conservés et l'avoir fixée à la fin du I[er] siècle, M. Zeiller s'est efforcé de retracer l'histoire de l'Église de Salone et des légendes qui s'y rattachent. On ne saurait douter, après l'avoir lu, que saint Domnio ne se distingue pas de celui qu'on appela plus tard, par corruption onomastique, saint Domnius et dont on fit un disciple direct de saint Pierre, martyrisé sous Trajan. Cette fable pieuse, destinée à créer un titre d'ancienneté à l'Église de Salone, ne résiste pas à l'examen des faits. Saint Domnius vécut à l'époque de Dioclétien, et l'on ne sait rien sur l'histoire de la communauté chrétienne du I[er] siècle. Il en est de même pour le second, en dépit des tentatives faites pour utiliser certaines épitaphes de la nécropole. Les renseignements sérieux n'apparaissent pas avant les dernières années du III[e] siècle. On rencontre alors les noms des deux saints qui sont en grande vénération dans la région : saint Venance et saint Anastase. La vie de ce dernier nous est assez bien connue, malgré les obscurités qu'y ont accumulées les additions et les déformations des temps postérieurs. Il fut martyrisé sous Dioclétien. M. Zeiller a refusé de dédoubler le personnage et de distinguer un Anastase le foulon et un Anastase le corniculaire, comme il avait ramené Domnio et Domnius à un seul personnage. Sa démonstration paraît excellente sur ce point.

Peut-être a-t-il été moins heureux avec saint Venance, dont il veut faire un contemporain d'Aurélien et le vrai fondateur de l'église de Salone, en s'appuyant sur une inscription d'Illyricum qui mentionnerait un usurpateur dalmate, Septimius Antiochianus. Mais la seule copie qu'on ait de cette inscription présente des irrégularités qui font douter qu'elle soit correcte. Même exacte, elle ne prouve nullement que l'inscription se rapporte à l'usurpateur Antiochianus. Il n'est donc pas possible d'accepter des conclusions fondées sur une hypothèse aussi contestable. A partir de Dioclétien,

la vie des communautés chrétiennes devient plus claire, grâce aux inscriptions trouvées dans les cimetières de Salone, qui fournissent des noms de saints locaux avec des données chronologiques précises. M. Zeiller a visité ces cimetières; il a étudié sur place les inscriptions et en a tiré un excellent parti pour suivre au IVe et au Ve siècle le développement de l'Église de Salone qu'il poursuit jusqu'à la ruine de la ville. Il a examiné aussi les restes d'une grande basilique, mise au jour en 1901, et il leur consacre un bon chapitre de discussion technique. Enfin il a dresse une liste des évêques qui ont dirigé le diocèse, non pas telle que la donnent les documents hagiographiques, mais rectifiée d'après des documents scientifiquement établis. Le travail de M. Zeiller est donc fort intéressant et plein de choses neuves. Sans doute il a beaucoup profité des recherches de ses prédécesseurs, en particulier de Mgr Bulíc, mais il a fait preuve de méthode et d'esprit critique, et au lieu de s'enfermer pour rédiger un travail de cabinet, il est allé contrôler sur le terrain même les renseignements dont il avait besoin. Il a donné un excellent exemple.

A plusieurs reprises déjà, l'Académie a insisté sur ce genre d'observation qui a une grande importance, car il intéresse le but même de nos Écoles à l'étranger et la méthode qui doit présider à l'éducation scientifique de nos pensionnaires. Elle compte sur l'autorité et la haute compétence des directeurs de ces établissements pour orienter les jeunes gens dans le choix de leurs sujets et pour leur recommander de préférence les travaux propres à utiliser les ressources des pays où ils se trouvent, plutôt que des mémoires dont les éléments se trouvent dans toute bonne bibliothèque. Cette légère réserve faite, nous n'avons qu'à louer la conscience, l'étendue et la précision d'informations, la méthode et la maturité d'esprit dont M. Maynial, pensionnaire de seconde année, a fait preuve dans l'exécution du vaste programme qu'il s'était tracé en étudiant, dans un très

volumineux travail, *La déesse Rome, son culte et ses représentations figurées* et qui consistait à montrer comment naquit la personnification mythologique du peuple romain, quels éléments étrangers contribuèrent à la formation du type ou, plus exactement, des différents types de la déesse, quelles légendes se groupèrent autour d'elle pour lui donner un passé, une généalogie, quelle évolution subit le culte jusqu'au jour où la consécration officielle en fut faite par la fondation du temple de Vénus et Rome. Cet *Essai*, comme l'intitule modestement l'auteur, est plus qu'une esquisse; il faudra peu de chose pour en faire un livre définitif. On savait que l'apothéose de Rome était due à l'adulation intéressée des Grecs, surtout des Grecs d'Asie Mineure, et que les Romains, gens pratiques, avaient tout de suite saisi les avantages à retirer de ce culte politique. Mais ce qu'on comprend mieux, après avoir lu ce mémoire, c'est où, quand et comment s'est diversifiée la figure de *Roma* et quelle vie réelle s'est peu à peu infusée dans cette allégorie abstraite par la volonté et la ténacité de l'esprit latin. M. Maynial a dressé un catalogue de 96 monuments figurés et de 431 pièces monétaires qui lui ont permis de suivre la formation complexe du type officiel. Il a su analyser avec finesse les concepts théologiques qui expliquent le passage progressif de l'allégorie à la création d'une vraie déesse. Peut-être devra-t-il se mettre en garde contre un penchant trop naturel à ceux qui ont vécu longtemps en pensée avec un sujet : c'est de l'enfler démesurément, de faire rentrer dans un seul chapitre ce qui appartient à l'histoire générale, de raffiner sur le symbolisme et d'attribuer à un sentiment religieux particulier, né d'un culte en somme artificiel, des pratiques et des formes qui s'expliquent fort bien par des habitudes antérieures et des traditions séculaires. A voir monter dans l'Olympe sa déesse, on oublie trop qu'elle a les pieds sur terre et que la piété de ses adorateurs se mesure au poids de la domination romaine. Mais dans l'ensemble on peut

dire qu'il a définitivement arrêté les grandes lignes d'un sujet qu'il a fait sien et que nous serons heureux de le voir compléter, comme il l'annonce, par une étude des textes littéraires.

Très considérable aussi est le mémoire de M. Georges Périnelle, pensionnaire de seconde année : *Étude sur les relations diplomatiques de Louis XI avec le duché de Savoie*. Pourtant ce n'est encore qu'un « essai », car pour justifier son titre l'auteur devrait conduire son exposé jusqu'en 1483 et il s'arrête à moitié chemin, en 1472. Il lui faudrait consulter beaucoup de documents dans les archives et les bibliothèques de France. Ce qu'il nous donne, c'est plus simplement le résultat de ses recherches dans les deux dépôts italiens de Turin et de Milan. La Commission est heureuse de reconnaître que ces documents nouveaux jettent une vive lumière sur une partie peu connue de l'administration de Louis XI.

Comme d'habitude, le roi abuse de sa force à l'égard des Savoyards, et sa politique est toute de fourberie. Le faible et maladif Amédée IX ne serait pas de taille à lui résister. Mais ce qui est piquant dans cette histoire, c'est que Louis XI trouve un adversaire digne de lui dans sa propre sœur, Yolande de France, mariée au duc de Savoie, qui se défend avec adresse et n'hésite pas à conclure alliance avec les ennemis de la France, en particulier avec Charles le Téméraire. Le roi n'a pas toujours le dessus dans ces intrigues, et la période de 1467 avec les années qui suivent marque un recul sensible de l'influence française en Savoie. Le récit intéressant de M. Périnelle est accompagné de soixante-cinq pièces justificatives, toutes empruntées au riche dépôt des archives d'État de Milan. Parmi ces pièces diplomatiques de premier ordre, il convient de signaler surtout une lettre de Louis XI à Galéas-Marie Sforza, en date du 18 novembre 1469 : elle a échappé aux éditeurs de la

correspondance du roi publiée par la Société de l'Histoire de France.

On voit que ces divers travaux attestent la louable activité des jeunes pensionnaires dont l'Académie suit avec tant d'intérêt la carrière scientifique. Elle est, pour l'avenir, un sûr garant de la prospérité des deux Écoles et de leur bon renom à l'étranger.

LIVRES OFFERTS

M. Maspero offre au nom des auteurs, MM. Lortet et Gaillard : *La Faune momifiée de l'ancienne Égypte* (Lyon, 1905, 2 séries, in-fol.):

« Les momies d'animaux n'avaient jamais été étudiées de manière complète par les naturalistes. Dès 1881, M. Lortet m'avait adressé une demande à l'effet de recueillir en Égypte, aux frais de l'Université de Lyon, le plus possible de ces momies, dont les squelettes une fois examinés seraient exposés ensuite au Musée de Boulak : des motifs divers empêchèrent cette demande d'aboutir avant l'année 1900. Depuis lors, chaque année, le service des antiquités a expédié à Lyon des cargaisons de momies animales, qui sont revenues au Caire sous forme de squelettes montés qui constituent une salle unique au monde.

« Les résultats de ces recherches viennent de paraître en deux volumes superbes dont l'Université de Lyon a fait les frais avec sa générosité ordinaire. Ils sont doubles, selon que l'on considère le point de vue strictement anatomique et le point de vue archéologique. Dans le premier ordre d'idées, ils ont fait ressortir la stabilité des espèces animales de l'Égypte depuis le début des temps historiques, mais dans de certaines conditions. Prenant par exemple les bovidés, le Dr Lortet a donné la preuve que le bœuf d'Égypte n'est pas apparenté au bœuf asiatique, mais qu'il est une variété du bœuf à bosse africain. Le troupeau égyptien a conservé sa constitution première pendant toute la durée du paganisme, ainsi qu'il résulte de l'examen des momies; détruit peu après la conquête arabe par des épizooties, il

fut reconstitué par des emprunts faits au troupeau syrien, et d'africain qu'il était à l'origine il devint asiatique. Il l'est resté jusqu'à nos jours, malgré les maladies, car il était naturel que les maitres de l'Égypte, se trouvant également maitres de la Syrie, comblassent les vides par des recrues appelées de Syrie. Il a été détruit presque entièrement dans les quatre dernières années par la peste bovine, et l'on ne sait encore comment il se reconstituera. On voit par cet exemple comment les espèces animales d'un pays peuvent changer pour des causes purement historiques, sans qu'il y ait lieu d'indiquer d'autres raisons à cette évolution.

« Le côté archéologique n'est pas moins important. Les animaux sacrés de l'antique Égypte se partageaient en deux classes qu'on n'a pas distinguées assez nettement, les animaux dieux tels que l'Apis et le Mnévis, et les animaux simplement sacrés tels que les lions du temple d'Héliopolis. Les faits mis au jour par M. Lortet ne nous donnent pas encore les solutions des problèmes que soulève cette conception du caractère sacré ou divin des animaux. Ainsi, pourquoi les figures du dieu Bisou contiennent-elles des momies de fœtus humains associés à des débris d'animaux momifiés? Pourquoi encore les momies de singes recueillies à Thèbes par M. Lortet sont-elles disposées de manière à simuler des momies humaines? Les fouilles des années qui viendront nous permettront probablement de comprendre les motifs de ces faits qui nous semblent de pures fantaisies M. Lortet les dirigera lui-même, et je compte bien pouvoir, l'an prochain, vous présenter une troisième série de la *Faune momifiée*, aussi intéressante pour le fond et d'une aussi belle exécution que les deux premières. »

SÉANCE DU 20 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

MM. J. Halévy et Victor Henry écrivent à l'Académie pour se porter candidats au fauteuil vacant par suite du décès de M. Oppert.

M. Chavannes étudie le cycle des douze animaux dans un texte purement chinois du Ier siècle de notre ère et dans un texte bouddhique traduit en chinois au IIIe siècle de notre ère. Ces deux textes, indépendants l'un de l'autre, sont les plus anciens témoignages attestant l'existence du cycle des douze animaux d'une part en Chine, d'autre part chez les peuples turcs de l'Asie Centrale.

LIVRES OFFERTS

M. Bouché-Leclercq présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Henri Maspero, un volume intitulé : *Les finances de l'Égypte sous les Lagides* (Paris, 1905, in-8°, 252 p.) :

« On sait combien s'est enrichie, au cours des quinze dernières années, la collection des documents papyrologiques et des ostraka exhumés du sol de l'Égypte, et combien de problèmes nouveaux ont été ou résolus ou mis en discussion par les découvertes qui ont récompensé la patience des auteurs de fouilles. A la lumière de ces textes, les institutions de l'Égypte ptolémaïque nous apparaissent en contours plus précis qu'au temps (1870) où M. Lumbroso, dans une étude magistrale où se trouvent condensés et ordonnés les résultats des travaux antérieurs, en ébauchait l'histoire. Il faudra du temps encore pour trier, commenter, répartir dans des cadres fixes, la masse des documents actuellement disponibles ; et c'est à quoi s'emploient avec zèle de nombreux érudits dont les articles et les livres sont autant de monographies. Mais déjà se fait sentir le besoin de coordonner ces travaux dispersés en leur superposant des monographies plus amples, qui mettent au point l'état actuel de la science dans une partie au moins du domaine à explorer; et ce besoin est particulièrement pressant en ce qui concerne les finances des Lagides. Je dirais volontiers que la préoccupation constante des Lagides et presque l'unique affaire de leur gouvernement a été d'exploiter le pays conquis et d'en tirer le plus d'argent possible. La multiplicité des impôts, la complication des rouages administratifs, qu'il faut reconstituer à l'aide de rapports de toute sorte et de quittances de

toute espèce, donnaient à première vue, avant les travaux de M. Wilcken, l'impression du chaos. Depuis la publication des textes et du commentaire des *Ostraka* (1899), les papyrus de Tebtynis (tome I, 1902) ont considérablement accru nos moyens d'information. M. Henri Maspero a jugé avec raison le moment opportun pour reprendre le travail de classification, pour reviser et rectifier au besoin les théories émises ou les solutions adoptées sur une multitude de points de détail. Il l'a fait avec une sobriété d'exposition, une précision dans les références et un sens critique dignes de tous éloges. La partie la plus neuve de son livre est celle qui est consacrée à l'administration financière étudiée, non plus seulement à l'état statique et abstrait, mais dans son évolution historique. On se trouve là en présence de fonctionnaires qui forment comme deux séries parallèles, scandées par les mêmes divisions territoriales, nomarques et greffiers du nome ou basilico-grammates, toparques et topogrammates, comarques et comogrammates; et on se demandait, on se demande encore, quelles étaient les limites respectives de leur compétence. M. Henri Maspero propose une classification des plus simples, qui limite la compétence des nomarques, toparques, comarques à l'administration du domaine royal et réserve le contrôle de toutes les opérations financières au corps des scribes. Je ne répondrais pas que la réalité ait été aussi simple et qu'il n'y ait pas eu enchevêtrement et pénétration concurrente des compétences; mais c'est une vue d'ensemble qui peut être féconde, qu'il y aura profit à discuter, et qui constitue, autant que je sache, un apport personnel de M. Henri Maspero. Le présent ouvrage a été soumis l'an dernier, à l'état de mémoire manuscrit, à l'appréciation de la Faculté des lettres de Paris. C'est un des fruits, et non le moins savoureux, du régime institué, il y a bientôt dix ans, comme préparation obligatoire à l'agrégation d'histoire et de géographie. Le jeune auteur a marqué par une œuvre virile ses débuts dans une carrière scientifique où l'a précédé la renommée paternelle. »

M. Barbier de Meynard a la parole pour offrir à l'Académie un ouvrage intitulé : *Musée de Tlemcen*, par W. Marçais, directeur de la Medersa d'Alger (Paris, 1906, gr. in-4°, viii et 25 p., avec planches.

« L'atlas que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie de la part de M. Marçais fait partie de la belle collection intitulée : *Musées de l'Algérie et de la Tunisie*, publiée sous les auspices du Ministère de l'instruction publique. Dans sa préface, M. Marçais le présente comme un simple inventaire, ce qui est vrai, jusqu'à un certain point, si on rapproche ce catalogue de ceux de Cherchel, Alger, Tebessa, Philip-

peville et d'autres collections d'Algérie riches en monuments de l'antiquité classique. Le musée de Tlemcen en effet, tel qu'il vient d'être reconstitué par les soins du savant directeur de la Medersa d'Alger, est avant tout un musée musulman ou, plus exactement encore, d'épigraphie arabe. L'antiquité n'y figure que pour cinq ou six inscriptions latines d'un intérêt très inégal. Il est vrai aussi de reconnaître que la tâche de M. Marçais a été facilitée par les travaux antérieurs de M. Brosselard, qui fut préfet de Tlemcen pendant plusieurs années et recueillit le premier les objets d'art ou d'érudition qui forment le fonds principal de la collection actuelle. Ce fonctionnaire, qui était en même temps un arabisant distingué, étudia avec un soin minutieux les inscriptions funéraires et en donna une lecture ordinairement satisfaisante.

« Pour cette partie de la collection tlemcenienne, M. Marçais n'a eu qu'à renvoyer aux travaux de son prédécesseur; mais tout le reste est son œuvre personnelle, et partout, dans le classement comme dans la description et le déchiffrement de ces débris du moyen âge musulman, il a fait preuve de savoir et d'un goût éclairé. Son Catalogue se divise en cinq sections. La première est consacrée aux monuments en pierre, qui sont les plus nombreux et les plus intéressants; la deuxième aux objets en plâtre, la troisième à la céramique, la quatrième aux bronzes avec ou sans inscriptions, la cinquième et dernière aux monuments en métal.

« Les planches en phototypie des inscriptions, coufiques ou neskhi, qui suivent la description sommaire de ces différentes séries, sont d'une exécution satisfaisante et permettent de contrôler, quelquefois aussi de rectifier la lecture qui en a été proposée. En un mot, grâce au travail consciencieux de M. Marçais, le Musée de Tlemcen aura désormais sa place parmi les collections algériennes les plus dignes d'intérêt et fournira d'utiles matériaux à l'histoire de l'art musulman dans l'Afrique du Nord. »

SÉANCE DU 27 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

Le Président prononce l'allocution suivante :

« J'ai le regret d'annoncer à l'Académie la perte qu'elle vient de faire dans la personne d'un de ses correspondants nationaux.

M. Jules Gauthier nous appartenait à ce titre depuis 1903. Successivement archiviste du département du Doubs et du département de la Côte-d'Or, il s'était voué à l'étude de l'histoire de l'archéologie et de la numismatique de la province de Franche-Comté. Il avait publié de nombreux travaux dans les *Mémoires* de l'Académie de Besançon et des Sociétés savantes du Doubs. Il n'avait pas collaboré moins activement au *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques, et il était assidu aux Congrès annuels des Sociétés savantes, où il communiquait des mémoires remarqués pour la sûreté d'érudition dont l'auteur faisait preuve. La curiosité s'attachait aux sujets les plus divers, depuis les bornes milliaires romaines et les nécropoles burgondes jusqu'aux documents d'archives relatifs à l'histoire d'une province riche en souvenirs. Entre tant de travaux je ne saurais rappeler ici que la publication du *Cartulaire des sires d'Arlay* et la monographie d'Othon de La Roche. M. Jules Gauthier n'épargnait point sa peine pour recueillir, dans de fréquents voyages en Angleterre ou en Italie, des documents importants. Les meilleurs juges appréciaient sa profonde expérience d'archiviste, et, plus d'une fois, des élèves de l'École des Chartes lui furent adressés par leur directeur pour recevoir de lui une initiation pratique. Au nom de l'Académie, j'exprime les regrets que nous laisse la perte d'un érudit trop tôt enlevé à la science et frappé par la mort en pleine activité. »

MM. Clément Huart et Paul Girard écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Jules Oppert.

M. Émile Gautier, professeur à l'École des lettres d'Alger, rend compte à l'Académie d'une récente exploration qu'il a faite d'une partie du Sahara algérien et pour laquelle il a reçu une subvention sur les revenus de la fondation Benoît Garnier[1].

M. Hamy fait ressortir l'importance des travaux de M. Gautier.

En réponse à une question de M. Viollet, M. Gautier indique le mode de succession usité chez les Touareg.

1. Voir ci-après.

M. Élie Berger présente à l'Académie une trentaine de lettres closes ou lettres missives et de minutes, représentant la correspondance de Jean Bon Enfant, maire de Saint-Omer, avec la comtesse Mahaut d'Artois, le roi Philippe le Long, ses agents, et les chefs des nobles d'Artois, confédérés contre la couronne (1316-1319). Ces lettres seront prochainement publiées, avec une introduction historique, par M. l'abbé Bled, qui les a retrouvées aux Archives municipales de Saint-Omer; on doit se borner, pour le moment, à en examiner les caractères extérieurs.

Nous avons peu de lettres closes, en France, avant la guerre de Cent Ans. Moins soigneux, à cet égard, que les rois d'Angleterre et d'Aragon, nos rois et les grands seigneurs français ont en général détruit les pièces de correspondance qui leur étaient adressées. Le Trésor des Chartes n'en contient qu'une soixantaine pour le XIIIe siècle et le premier tiers du XIVe; elles sont rares aussi à la Bibliothèque nationale; c'est là pourtant que M. Léopold Delisle a retrouvé la lettre close écrite par un bourgeois de La Rochelle à Blanche de Castille, en 1241, pour lui dénoncer la conspiration du comte de la Marche, allié au roi d'Angleterre. Après avoir publié et annoté ce remarquable document, M. Delisle a classé les lettres closes alors connues, d'après les procédés employés pour les fermer, les sceller et en écrire l'adresse.

Un de ces procédés consistait à pratiquer, dans la lettre pliée, une incision par laquelle on faisait passer une queue de parchemin, détachée aux trois quarts, et tenant à la lettre par sa gauche. Elle fermait la pièce, portait l'adresse et était fixée en place par un cachet. C'est à ce mode de fermeture qu'ont eu recours Jean Bon Enfant et la comtesse Mahaut.

Les lettres de la comtesse ne paraissent pas écrites de sa main. Une lettre close de Jean Bon Enfant, la seule que nous ayons, n'est pas non plus autographe, ainsi qu'on peut en juger par les minutes ou brouillons de plusieurs lettres, qu'il a écrits sur papier et qui sont d'une fort belle main.

Jusqu'à présent on n'a jamais retrouvé, en France, pour la période comprise entre les règnes de Philippe Auguste et de Charles IV, une aussi nombreuse série de lettres closes, relatives à une même affaire et présentant un pareil intérêt.

M. Clermont-Ganneau déchiffre et restitue une inscription grecque découverte récemment dans la Palestine transjordanienne, à Rabbat Ammont Philadelphie, la capitale des Ammonites, inscription très mutilée dont la lecture avait résisté jusqu'ici à tous les efforts. Il montre que c'est un décret du Sénat local en l'honneur d'un personnage qui avait pendant deux jours présidé à une fête religieuse et dirigé la procession à un certain sanctuaire d'Héraclès. Le culte spécial dont ce dieu était l'objet à Philadelphie est attesté d'autre part par des monnaies frappées en cette ville, entre autres par celle où figure un char sacré expressément dénommé « char d'Héraclès » qui devait jouer un rôle essentiel dans ce pèlerinage solennel. Cet Héraclès, adoré sur quelque vieux haut lieu de la région de Philadelphie, était, selon toute probabilité, l'héritier hellénique du Milkom, dieu national des anciens Ammonites mentionné par la Bible et étroitement apparenté à Melkarth, l'Héraklès phénicien. Sur d'autres monnaies de Philadelphie apparaît une déesse Astéria dont le nom rappelle celui d'Astarté, parèdre de Melkarth, et dans laquelle M. Clermont-Ganneau, s'appuyant sur un dire formel de la mythologie grecque, reconnaît la mère d'Héraclès. C'est à ce titre qu'elle a pris place dans le monnayage de Philadelphie aux côtés de son fils. Ce dernier rapprochement nous fournit la clef d'une légende antique en apparence des plus bizarres, rapportée par Eudoxe de Cnide et Athénée, d'après laquelle Héraclès, tué par Typhon qu'il était allé combattre en Libye, aurait été ressuscité grâce à une caille que lui fit flairer son fidèle compagnon Iolaüs. C'est pour cette raison, ajoute le récit, que les Phéniciens sacrifient des cailles à Héraclès. Tout s'explique pour peu qu'on combine deux données mythiques, également avérées, que la critique a négligé de mettre en relation : 1° Astéria était la mère d'Héraclès; 2° Astéria, nymphe de Délos (Ortygia, « l'île aux cailles »), avait été métamorphosée en caille. D'où il résulte logiquement que la caille miraculeuse de la fable en question, c'est tout simplement la propre mère d'Héraclès, Astéria, qui vient lui donner une seconde fois la vie[1].

1. Le mémoire de M. Clermont-Ganneau sera publié in extenso avec le fac-similé de l'inscription dans le numéro de septembre-octobre de la *Revue archéologique* et reproduit dans une des prochaines livraisons du t. VII de son *Recueil d'archéologie orientale*.

COMMUNICATION

EXPOSÉ PROVISOIRE DES RÉSULTATS ETHNOGRAPHIQUES D'UN VOYAGE D'ÉTUDES TRANSSAHARIEN,

PAR M. E.-F. GAUTIER.

Les principales étapes de mon voyage sont Beni-Ounif, le Touat et les abords de l'Iguidi, l'Adrar Ahnet, l'Adrar des Ifor'as, Gao, Tombouctou. L'itinéraire reste donc tout entier à l'ouest du Hoggar, dans une région occupée jusqu'à une époque récente par un immense réseau fluvial, convergeant à Taoudéni, et dont le Niger lui-même faisait partie.

On a souvent discuté sur l'âge du Sahara, sur ce qu'il pouvait être, par exemple, à l'époque romaine. Mais on a toujours lié cette question à celle de grands changements climatiques généraux, dont on ne retrouve pas trace dans les souvenirs historiques les plus lointains des peuples méditerranéens. En réalité, les deux questions ne sont pas connexes. Tout immuable que soit resté le climat, il est très concevable qu'à l'époque romaine cette partie du Sahara ait connu une vie humaine beaucoup plus intense qu'aujourd'hui, très différente et tout autrement répartie; il suffit de se souvenir qu'alors ces grands chenaux naturels d'irrigation, que constituent les oued quaternaires, étaient à coup sûr moins obstrués par l'envahissement des dunes qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Les petites trouvailles dont je vais entretenir l'Académie tentent à confirmer cette hypothèse : elles concernent les unes l'*époque néolithique*, les autres l'*âge du fer*.

Époque néolithique. — J'ai rapporté une petite collection d'armes en pierre. Il y a deux régions nettement distinctes.

Au nord, dans l'Atlas, à Tarit, le long de l'O. Saoura, dans l'Erg, ce sont les pointes de flèche et les grattoirs qui prédominent. Ces armes et ces outils en silex ne se distinguent en rien d'une foule d'autres, provenant de toute la Berbérie, depuis l'Égypte jusqu'au Maroc. Ils semblent méditerranéens.

Dès qu'on dépasse vers le Sud la région des oasis, l'outillage change brusquement. Presque plus de pointes et de grattoirs. En revanche, une grande quantité de superbes haches soigneusement polies, en granit et en roches cristallines. Ces haches se retrouvent dans tout le Soudan; elles semblent africaines.

Je me suis attaché naturellement à relever les gravures rupestres. On sait qu'elles ont été justement divisées en deux catégories. Les unes semblent pouvoir revendiquer une haute antiquité; le trait est profond, lisse, la patine très épaisse, les animaux représentés appartiennent à une faune disparue (éléphant, *bubalus antiquus*). Les autres sont toutes récentes, libyco-berbères. Au point de vue des gravures anciennes, la division du Sahara en deux zones reste valable.

Dans le Nord, le long de la Zousfana et de la haute Saoura, j'ai vu à peu de distance les unes des autres trois stations de ces gravures. Plus au Sud, elles disparaissent, ou du moins je n'en ai vu qu'une seule sur toute l'immense étendue parcourue (à Timissao), alors qu'au contraire les gravures récentes, libyco-berbères, abondent; j'y reviendrai tout à l'heure.

Autre côté de la même question. J'ai rapporté un certain nombre d'outils néolithiques assez particuliers. Ce sont des cylindres, des olives, des sphères, des pilons en pierre polie. J'ai vu aussi, mais je n'ai pas rapporté, des mortiers en pierre, intérieurement polis, frustes en dessous, de forme sub-rectangulaire, très légèrement concaves, en forme de bac de rivière. Manifestement ces outils servaient à écraser du grain.

Je ne sache pas qu'on en ait jamais signalé d'analogues dans l'Afrique berbère, en Algérie, par exemple, ni même aux oasis. Les Touareg ne connaissent plus l'usage de ces vieux outils. En revanche, on en rencontre beaucoup sur les bords du Niger, et même, si j'en crois une information qui me paraît sûre, ils seraient encore en usage au Mossi. Ce sont donc des outils soudanais, nègres, et encore actuels dans certaines parties du Soudan.

Leur extension, comme celle des haches néolithiques, sur un domaine où font à peu près défaut les vieilles gravures rupestres, permet d'émettre l'hypothèse que, à l'époque néolithique, la frontière entre nègres et Berbères était beaucoup plus septentrionale qu'aujourd'hui.

Autre côté de la même question. Les armes et les outils en pierre se présentent dans des conditions de gisement très particulières. On les rencontre précisément dans les régions les plus affreuses, inhabitables et inhabitées, dans les erg et les Tanezrouft. On appelle Tanezrouft ces grandes étendues plates, complètement dépourvues de végétation et d'eau, qu'on traverse, quand on ne peut pas faire autrement, en doublant les étapes.

Ce n'est pas tout: ces armes et ces outils ne constituent pas de gisement; ils sont en vrague, épars çà et là à la surface du sol, où ils constituent manifestement le résidu trop lourd et resté en place de couches supérieures enlevées par le décapage éolien. Ils nous ramènent donc à une époque où le sol qui les porte aujourd'hui était couvert d'humus, de végétation ou d'eau.

Le néolithique semble avoir vécu dans les plaines, sur le bord des rivières aujourd'hui asséchées : tandis que l'homme actuel vit sur les sommets, dans les hautes vallées, où l'altitude contrebalançant le climat lui assure le bénéfice de quelques orages.

On peut préciser davantage. Les cylindres écraseurs de grain ont nécessairement appartenu à des mangeurs de

farine. Les Touareg actuels vivent de lait, de viande, de dattes. Les néolithiques du Sahara central avaient donc une alimentation toute différente, et apparemment aussi un autre genre de vie. Il y a apparence qu'ils produisaient leurs grains, c'étaient des agriculteurs.

Peut-être même n'est-il pas paradoxal de faire observer que l'abondance des pointes de flèche dans le Nord et leur rareté au contraire dans le Centre et le Sud permettrait de conclure à l'existence, dans la première région, de néolithiques chasseurs et nomades, pour qui les armes de jet avaient une importance décisive.

Or justement, dans tout le Sahara actuel et dans tout le Soudan, par une nécessité de nature, l'agriculture est le monopole du nègre, qui seul résiste au paludisme. Nous entrevoyons donc au Nord du Hoggar, relativement près de l'Atlas, une ancienne limite ethnique néolithique, entre Berbères nomades et nègres agriculteurs.

L'âge du fer. — Je ne connais pas au Sahara de tombeaux néolithiques; j'y ai vu, en revanche, des milliers de monuments funéraires qui ne semblent plus du tout néolithiques. Tous ceux que j'ai fouillés, en tout cas, étaient manifestement très récents, de l'âge du fer.

Ils me semblent très différents de ceux qui ont été signalés à l'Est du Hoggar par Duveyrier et Foureau. Ils ont au contraire toutes leurs affinités avec les monuments funéraires de l'Algérie. Ce sont des redjem, des tas de pierre, du type dont les djeddar de Tiaret, le tombeau de la Chrétienne, le Medraçon sont les représentants les plus célèbres et les plus monumentaux.

Ceux du Sahara sont humbles et grossiers. Ils présentent la même diversité d'apparence extérieure qu'en Algérie. Les uns sont de simples tas de forme conique aplatie; d'autres sont des cônes supportés par un cylindre; d'autres enfin sont des tours en pierre sèche à intérieur évidé. Dans

les ruines d'Es Souk et de Kidal, villes berbères de l'Adrar méridional, historiquement connues et qui furent détruites par les empereurs Sonraï, j'ai vu des cimetières curieux. Les tombes sont islamiques naturellement, mais dérivées des redjem turriformes. Ce sont des cercles de pierre sèche, à l'intérieur desquels se dressent les deux pierres debout témoins, symboles de l'Islam.

Il semble donc qu'il y ait entre les redjem, en ce qui concerne leur apparence extérieure, une différenciation chronologique ; et les plus récents seraient les redjem turriformes.

L'aménagement intérieur des tombeaux accuse également des différences et un progrès. Dans les plus grossiers, le cadavre semble avoir été simplement posé sur le sol et recouvert de pierres ; en tous cas on retrouve le squelette écrasé, émietté, épars entre les cailloux. Dans d'autres redjem, il y a une véritable chambre funéraire, soigneusement construite en grandes dalles, et remplie de sable. Dans les redjem turriformes, le toit de la chambre funéraire fait parfois défaut ; il est remplacé par une épaisseur assez considérable de sable fin.

La chambre funéraire est toujours de forme circulaire ou légèrement ovale, ce qui s'explique par la position du cadavre. On le trouve invariablement couché sur le côté, et les genoux aux dents ; c'est la position classique du fœtus dans le ventre de la mère. Ce mode d'ensevelissement nous est signalé dans les auteurs anciens comme particulier aux Libyens.

Les squelettes et les crânes tombent en poussière. Je n'ai trouvé que trois crânes intacts, et deux d'entre eux se sont écrasés pendant l'extraction ; ils étaient nettement dolichocéphales, et la race berbère est en effet dolichocéphale.

Le mobilier funéraire est très pauvre ; beaucoup de tombes n'en contiennent pas du tout. Ceux que j'ai trouvés étaient manifestement récents : débris d'armes ou d'outils en fer,

bijoux de cuivre, colliers de verroterie et de rondelles en œuf d'autruche, débris de cuir. Sur des mobiliers funéraires de ce genre, trouvés à Aïn Sefra, M. le D[r] Hamy a bien voulu faire ici-même une communication. J'ajouterai seulement que j'en ai retrouvé d'absolument identiques à Ouan Tora, à 800 kilomètres plus au Sud, au cœur du Sahara.

La répartition des redjem est intéressante; on les retrouve à travers tout le Sahara jusqu'au Niger: ils couvrent toute l'étendue du domaine actuellement parcouru par les Touareg. Je note la prédominance croissante vers le Sud des redjem turriformes supposés les plus récents.

J'ai dit que les redjem étaient les seuls monuments funéraires que j'ai vus au Sahara. Mais ce ne sont pas les seuls monuments. On rencontre assez fréquemment de grands cercles de pierres plantées debout au ras du sol, très réguliers, et de grands rectangles construits de même. Les fouilles n'ont rien donné, j'ai trouvé partout le sol naturel. Pourtant, à la surface, on trouve en abondance des débris de poteries et aussi des cristaux de salpêtre qui semblent provenir de matières organiques. Je crois que ces cercles et ces rectangles sont les monuments religieux des Berbères préislamiques, et que les cristaux de salpêtre sont le résidu des sacrifices. En effet, on voit souvent en pays Touareg, et au voisinage même des monuments que je viens de décrire, des mosquées actuelles, ou du moins ce que les Touareg appellent des mosquées; elles présentent une ressemblance architecturale frappante avec les cercles et les rectangles; ce sont les mêmes murs au ras du sol de pierres plantées debout : il n'y a de changé que la forme générale et l'utilisation actuelle.

Il me reste à signaler les gravures et inscriptions libyco-berbères. Je n'ai pas à insister sur les caractères généraux des gravures libyco-berbères, qui sont bien connus : travail peu soigné, aspect frais, présence d'inscriptions Tifinar, qui accompagnent les gravures. L'homme est fréquemment

figuré, portant un bouclier rond et trois javelots; c'est l'armement classique des Libyens sur les monuments antiques; et c'est encore aujourd'hui l'armement des Touareg cavaliers sur les bords du Niger. La faune figurée est actuelle; le chameau est fréquent. Je signale l'existence incontestable du bœuf porteur. Cette question du bœuf porteur saharien, et celle de l'apparition récente du chameau, qui est connexe, ont été souvent agitées. Je note le fait suivant, qui est de nature peut-être à jeter quelque lumière sur la question. Encore aujourd'hui, en passant par le Hoggar, les bœufs du Niger pourraient arriver en Algérie; ils vont au Hoggar et, s'ils ne le dépassent pas, c'est qu'aux oasis il faudrait les nourrir de dattes, ce qui serait très coûteux. D'ailleurs, le bœuf porteur existe toujours sur les bords du Niger, et chez les Touareg eux-mêmes.

Les stations de gravures libyco-berbères sont abondantes dans tout le Sahara jusqu'au Niger. J'en ai vu une douzaine.

Elles sont toujours accompagnées d'inscriptions Tifinar, également gravées, que les Touareg, je crois, ne comprennent plus. Aussi bien ont-ils tout à fait perdu l'usage de la gravure. Ils écrivent aujourd'hui sur pierre avec des couleurs minérales, généralement de l'ocre. Mais ils ne gravent plus, apparemment depuis qu'ils ont perdu l'habitude des burins en pierre. La décadence de la gravure rupestre a dû aller de pair avec l'abandon des outils en pierre.

En résumé, redjem, monuments religieux, gravures et inscriptions libyco-berbères, tout cela jalonne la route d'une migration berbère toute récente, à peine pré-islamique; tout cela appartient à l'histoire quasi contemporaine. Et pourtant c'est superposé immédiatement, sans intermédiaire, à une civilisation nègre néolithique toute différente.

Elle n'a pas tout à fait disparu d'ailleurs, on en retrouve d'innombrables débris chez les Touareg. Le Touareg, comme

le Soudanais, porte au bras des anneaux en pierre polie, qu'il sait fabriquer lui-même. Il a conservé, comme le Soudanais, l'emmanchure néolithique de la hache. Il a conservé, comme le Soudanais, des traces de matriarchat et de totémisme. Il suffit de gratter un peu ce Berbère pour retrouver le nègre Soudanais auquel il a succédé hier.

Ainsi nous arrivons à un aperçu de l'histoire du Sahara français. Tant que le puissant réseau quaternaire de Taoudéni a conservé un reste de vie, c'est-à-dire jusqu'à une époque toute voisine de nous, l'Afrique néolithique s'est avancée jusqu'aux portes de l'Algérie, alors peut-être déjà romaine. Et c'est cette Afrique néolithique que les migrations berbères récentes ont refoulée jusqu'au Soudan, en suivant lentement les progrès du dessèchement.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau, au nom du R. P. Delattre, un rapport sur les fouilles exécutées à Carthage en avril-mai 1905 : *Nécropole punique de Carthage; série de figurines, couvercle de boîte à miroir; fiole funéraire avec inscription; rasoir* (extr. des *Comptes rendus de l'Académie*, 1905).

M. Thomas offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Louis Duval, archiviste du département de l'Orne, un mémoire intitulé : *Rapport sur l'orthographe des noms de communes du département de l'Orne* (Alençon, 1903, 128 pages in-4°) :

« Composé à la demande du Conseil général et imprimé aux frais du département, le travail de M. Louis Duval est un excellent mémoire à consulter sur une question d'intérêt général intimement liée à la question de l'orthographe de la langue française elle-même. L'auteur connaît parfaitement son sujet, et il ne l'a abordé qu'à

bonnes enseignes, puisque dès 1882 il avait publié un *Essai sur la topographie ancienne du département de l'Orne.* L'introduction est formée par une étude sur l'origine des noms de communes qui s'inspire des saines doctrines scientifiques mises en honneur par nos confrères MM. Delisle, d'Arbois de Jubainville et Longnon. Le corps du livre offre au lecteur, en un tableau synoptique à cinq colonnes, le nom de chaque commune d'après : 1° l'orthographe officielle du Ministère de l'intérieur; 2° l'*Annuaire de l'Orne* de 1808; 3° le *Tableau de la formation des départements* de 1790; 4° le plus ancien exemple latin; 5° le plus ancien exemple français. On comprendra tout le prix de ce tableau et toutes les recherches qu'il a coûtées, si l'on se rappelle que le département de l'Orne n'est pas encore représenté dans la collection des *Dictionnaires topographiques* publiés sous la direction du Comité des Travaux historiques. Une sixième colonne est intitulée : « Observations de l'archiviste »; elle ne me satisfait pas complètement, mais ce n'est pas ici le lieu de faire longuement des observations sur ces observations. Qu'il me suffise de dire que M. L. Duval est conservateur à outrance. Tout au plus demande-t-il qu'on généralise l'usage de l'*i* au lieu de l'*y* dans les désinences en *y* et en *ay*, usage qui a déjà été introduit dans la plupart des noms de communes du département de l'Orne, et auquel, par inadvertance, échappe encore une faible minorité. Mais il n'hésite pas à condamner l'orthographe vraiment grotesque d'une commune appelée *Le Pas-Saint-L'Hômer*, au lieu de *Le Pas-Saint-Lomer* : qui songerait à l'en blâmer? Une circulaire récente du Ministre de l'intérieur a proposé le travail de M. Duval comme un modèle à suivre à tous les archivistes de France. On ne peut que s'en applaudir, tout en souhaitant qu'on ose un jour ou l'autre aller plus loin dans la voie de la réforme, et qu'on ne recule pas toujours, malgré la pusillanimité de l'administration, devant « les modifications justifiées qui seraient en contradiction avec des usages depuis longtemps acceptés et devenus traditionnels ». Le passé est l'éducateur de notre esprit, il ne faut pas en faire le geôlier de notre raison. »

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS — *Le Gérant*, A. PICARD.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1905

BULLETIN DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS

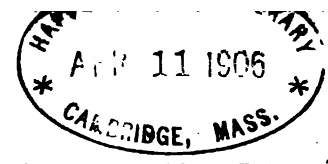
LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC V

Recueil paraissant tous les deux mois, par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec planches et figures. Prix de l'abonnement annuel : — 12 fr.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER



COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1905

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

Le Président prononce l'allocution suivante :

« L'Académie vient de faire une nouvelle perte qui sera vivement ressentie. Un de nos correspondants étrangers, M. Usener, est mort à Bonn le 21 octobre. L'influence de F. Ritschl, un de ses maîtres à l'Université de Bonn, l'avait dirigé de bonne heure vers les études de philologie classique, auxquelles il est resté fidèle pendant toute sa carrière. Après avoir d'abord enseigné dans un gymnase, à Berlin, puis à l'Université de Berne et à celle de Greifswald, M. Usener revenait à Bonn en 1866 pour y occuper la chaire que venait de quitter son ancien maître F. Ritschl. C'est là qu'il a passé de longues années, partageant sa vie entre l'enseignement et la recherche scientifique, et formant à son tour des érudits qui s'honoraient d'avoir été ses disciples. On fêtait naguère son soixante-dixième anniversaire en plaçant son buste en bronze dans une des salles de l'Université.

« Philologue au sens le plus large du mot, M. Usener avait exercé son activité dans tout le domaine de l'antiquité classique,

littérature, grammaire, métrique, histoire des sciences, et il avait étendu ses recherches jusqu'à la littérature chrétienne de l'antiquité et du moyen âge. On lui doit des éditions critiques, comme celles des œuvres oratoires de Denys d'Halicarnasse et des fragments d'Épicure. Mais c'est surtout à l'histoire des idées religieuses que s'était attachée sa curiosité. Dans cet ordre d'études, où il était devenu un véritable chef d'école, il avait publié de nombreux travaux, parmi lesquels un ouvrage sur les noms des dieux qui est classique dans tous les pays.

« M. Usener a appartenu à notre Compagnie par un lien trop tôt brisé. Il avait été élu correspondant étranger le 16 décembre 1901. L'hommage que je rends en votre nom à sa mémoire suit de bien près le témoignage de haute estime scientifique que lui avaient décerné vos suffrages. »

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Haussoullier se porte candidat à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Oppert.

M. Clermont-Ganneau entretient l'Académie de deux découvertes dont il est informé par le R. P. Lagrange, correspondant de l'Institut.

L'Académie procède à la nomination des deux Commissions qui seront chargées de présenter des listes de candidats à des places vacantes parmi les correspondants étrangers et parmi les correspondants français. Sont désignés :

Commission des correspondants étrangers : MM. Senart Boissier, Alfred Croiset, Leger.

Commission des correspondants français : MM. Delisle. Boissier, Héron de Villefosse, Omont.

M. Héron de Villefosse communique, au nom de M. J. Déchelette, conservateur du musée de Roanne, une note sur une antéfixe en terre cuite, conservée au musée de Moulins (Allier) et qui est ornée d'une tête de taureau posée de face. M. Déchelette démontre que cette antéfixe provient de Néris et qu'elle a été fabriquée dans les ateliers de la VIII[e] légion dont le taureau

était l'emblème. Un détachement de la VIII[e] légion fut, en effet, cantonné à Néris au moment de la révolte de Civilis[1].

M. CAGNAT communique une lettre que M. Clédat, chargé de fouilles en Égypte, a adressée à M. Clermont-Ganneau, et commente une inscription grecque découverte par M. Clédat aux environs de Péluse. Cette inscription est une dédicace mentionnant le don, fait à quelque dieu, d'un trône et d'un autel, pour le salut de l'empereur Auguste et des membres de sa famille, sous le gouvernement du préfet d'Égypte C. Turranius. Ce texte remonte au mois de janvier 750, càd. 4 a. C[2].

M. Albertini présente un rapport sur les fouilles exécutées par M. Paris et par lui, dans le voisinage d'Elche, à l'aide d'une subvention prélevée par l'Académie sur les fonds Piot[3].

COMMUNICATIONS

UNE ANTÉFIXE DE LA HUITIÈME LÉGION DÉCOUVERTE A NÉRIS, PAR M. JOSEPH DÉCHELETTE, CONSERVATEUR DU MUSÉE DE ROANNE.

On a recueilli depuis longtemps, dans les diverses provinces de l'empire romain, des tuiles et des briques portant les estampilles des légions qui les ont fabriquées et très rarement les emblèmes de la légion figurés à côté de son numéro d'ordre.

Des découvertes récentes ont démontré que les légionnaires ne se contentaient pas de fabriquer, pour les toitures

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.
3. Voir ci-après.

des bâtiments qui composaient leurs camps, des tuiles plates et des tuiles creuses de modèle ordinaire. Ils décoraient parfois les combles de ces édifices au moyen de tuiles frontales, ornées de reliefs, tuiles que l'on nommait antéfixes.

En Angleterre, on a découvert à Chester (Deva), sur l'emplacement du camp de la légion XXe, des antéfixes en terre cuite de forme triangulaire portant l'image d'un sanglier avec l'inscription LEG XX au-dessus de l'animal[1]. Or on sait que le sanglier est l'emblème de la légion XXe[2].

En Allemagne, les fouilles de Neuss ont mis à découvert dans les substructions du camp de *Novaesium*, une abondante série d'objets de la même nature et de la même matière[3]. Là encore, l'antéfixe était timbrée de l'emblème légionnaire figuré en relief à sa partie inférieure, tandis que le sommet est orné d'une palmette. Les numéros des légions ne sont pas indiqués, il est vrai, comme sur les antéfixes de Chester, mais aucun doute ne saurait subsister sur leur origine, tout au moins pour celles qu'orne l'image d'un lion représenté de profil; on sait que le lion était l'emblème de la légion XVI[4], précisément établie à Novaesium.

Nous croyons intéressant de signaler en France, pour la première fois, un petit monument de la même série. Il s'agit d'une antéfixe en terre cuite conservée au musée de Moulins (Allier), dont nous avons l'honneur de communiquer à l'Académie un dessin exécuté d'après notre photographie. L'objet est brisé à sa partie supérieure qui portait.

1. *Journal of the architectural..... Society for the county and the city of Chester and North Wales*, N. S., VIII, 1902, pl. 14, fig. 1. — Les antéfixes de Chester sont reproduites, d'après cette publication anglaise, dans la monographie allemande citée ci-dessous note 3.

2. Cf. l'article *Legio* de M. Cagnat dans le *Dictionnaire des Antiquités* de MM. Daremberg et Saglio, p. 1088.

3. *Novaesium*, dans les *Bonner Jahrbuecher*, cahier 111-112, Bonn, 1904, p. 307, et pl. XXII.

4. Cf. Cagnat, *ibid.*

comme d'ordinaire, une palmette dont la base et une portion du côté gauche sont encore conservées. Au-dessous, se détache en haut relief la représentation très nette d'une tête de taureau posée de face. Le modèle en est sommaire mais rigoureux, comme il convient à un ornement architectural destiné au faîtage d'un bâtiment. De chaque côté de



Antéfixe découverte à Néris.

la tête se développe une feuille de palmette figurée isolément et accostée d'une rosette.

En rencontrant cet objet au musée de Moulins où sont déposées, dans la même salle, des tuiles portant les marques de la légion VIII[e] (*Augusta*), il nous est immédiatement venu à la pensée qu'il devait, comme ces tuiles légionnaires, provenir de Néris. Celles-ci sont depuis longtemps connues

et nous n'avons pas à revenir sur leur découverte. En 1872, l'Académie a entendu à ce sujet un important mémoire de Léon Renier qui a réussi à identifier le légat *L. Appius*, dont elles portent le nom, avec un personnage historique, *Norbanus Maximus*, cité par divers auteurs pour sa campagne victorieuse contre un légat rebelle de la Germanie Supérieure, *L. Antonius Saturninus*, sous le principat de Domitien. Léon Renier démontra, de plus, que la présence de la légion VIIIe *Augusta* à Néris avait été motivée par la révolte du batave Civilis. « A l'avènement de Vespasien, quatre des légions qui avaient été amenées en Italie par la guerre civile, la Xe *Claudia*, la XXIe *Rapax*, la IIe *Adjutrix* et la VIIIe *Augusta* furent envoyées sur les bords du Rhin pour combattre la révolte de Civilis. Les trois premières se distinguèrent dans cette guerre, et Tacite raconte longuement la part qu'elles y prirent. Quant à la quatrième, il n'en parle pas, et il est fort probable qu'elle n'arriva sur les frontières de Germanie qu'après le rétablissement de la paix. On conçoit dès lors que les garnisons de ces frontières étant considérées comme suffisantes, on l'ait laissée dans la Gaule comme une arrière-garde, en vue des événements qui pouvaient se produire ultérieurement[1]. »

Comme le taureau était l'emblème de la légion VIIIe Augusta, nous ne pouvions douter que l'antéfixe portant cet emblème ne fût originaire de Néris. Renseignements pris auprès de M. Bertrand, conservateur du Musée, notre conjecture s'est trouvée fondée. A la vérité cependant, le musée de Moulins possède deux antéfixes en terre cuite, dont l'une

1. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1872, p. 414. On sait que des tuiles de la même légion ont été découvertes à Mirebeau (Côte-d'Or) et à Viviers (Ardèche). Cf. Mowat, *Les inscriptions et les tuiles légionnaires de Mirebeau* (Côte-d'Or), *ibidem*, 1883, p. 280, 317-329, et *Bulletin épigraphique de la Gaule*, 1883, p. 221. Cf. du même auteur, dans la même année du *Bulletin épigraphique*, p. 303 : *Les tuiles de la légion VIIIe Augusta, à Strasbourg et à Viviers (Ardèche)*.

est celle que nous venons de décrire, tandis que l'autre porte une palmette et une tête de face avec la marque du fabricant S.V.P., à la partie inférieure. Or, dans l'inventaire des collections, le rédacteur a dû intervertir par mégarde les indications de provenance de ces deux pièces, car l'antéfixe à tête de taureau est portée comme venant de Varenne (Allier), l'autre comme trouvée à Néris. Mais au témoignage de M. Bertrand, cette confusion a pu se produire aisément.

Une autre considération, d'ailleurs, confirme notre opinion sur l'origine de notre antéfixe. Au cours de nos visites dans les musées archéologiques de la Gaule, nous avons dressé un inventaire des antéfixes gallo-romaines. Leurs types présentent une certaine variété. Or nous n'avons rencontré dans aucune autre localité ce modèle à tête de taureau. Il appartient exclusivement aux ateliers céramiques de la huitième légion.

Ces antéfixes ornées étaient évidemment façonnées à l'aide de moules, comme les vases sigillés. Un jour ou l'autre, la découverte des débris de ces moules permettra sans doute de localiser les ateliers d'où elles sont sorties. Pour le moment nous n'en connaissons aucune qui soit de provenance gauloise, tandis que les musées d'Italie en possèdent quelques-unes. Nous croyons néanmoins que les antéfixes des monuments de la Gaule sont de fabrication locale, car elles diffèrent de celles des pays classiques et présentent tous les caractères de l'art gallo-romain.

La huitième légion, établie à Néris, se trouvait dans une région où l'industrie céramique était particulièrement prospère et où la fabrication de ces tuiles frontales ornées n'offrait aucune difficulté. Toutefois, dans la décoration des toitures, à l'époque gallo-romaine, on réservait les antéfixes aux édifices construits avec un certain luxe, ainsi que cela résulte de la rareté de leurs débris dans nos collections. Il ressort donc de là que le camp légionnaire établi à

Néris ne se composait pas uniquement de bâtiments construits à la hâte, en vue d'une occupation de courte durée, mais que quelques-uns de ces bâtiments, tout au moins, avaient été ornés avec une certaine recherche.

La série des antéfixes légionnaires ne tardera sans doute pas, grâce aux découvertes ultérieures, à s'accroître de types nouveaux. Celle que nous venons de signaler peut être datée avec une précision suffisante, puisque le séjour de la huitième légion à Néris ne représente qu'une courte période. Après la guerre contre Saturninus, la Gaule étant pacifiée, cette légion fut envoyée dans le camp de Strasbourg.

L'antéfixe de Néris peut donc servir de point de repère pour déterminer l'âge approximatif des autres types de cette même série d'objets; car si tous diffèrent de la première par le motif principal de l'ornementation, plusieurs s'en rapprochent par l'ensemble du style et notamment par le dessin de la palmette.

LE CASIOS ET LE LAC SIRBONIS,

PAR M. R. CAGNAT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

M. Clédat, qui poursuit, on le sait, des fouilles fructueuses en Égypte, a adressé à M. Clermont-Ganneau une lettre intéressante. Notre confrère a bien voulu me charger de vous en donner connaissance et m'a aimablement laissé le soin de vous communiquer l'inscription grecque dont il est fait mention dans la lettre.

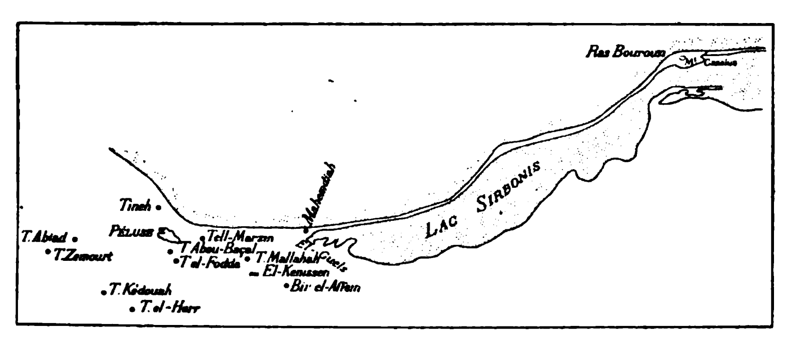
« Ismaïliah, 8 octobre 1905.

« Mon cher Maître,

« Je vous adresse par ce courrier la photographie et l'estampage de l'inscription grecque dont j'avais eu le plai-

sir de vous montrer la copie et que j'ai acquise des Bédouins l'hiver dernier, pendant mon séjour à Tell el-Herr. Elle est aujourd'hui à Ismaïliah, où elle est conservée dans les collections destinées à notre futur Musée.

« Cette inscription, gravée sur un bloc de basalte rectangulaire, mesure 0^{m} 60 $\times$ 0^{m} 24; elle a été trouvée, d'après les Bédouins qui me l'ont vendue, au lieu nommé généralement *Mahemdiah*, sur lequel je voudrais vous donner quelques détails qui me paraissent avoir un certain intérêt archéologique et historique.



Le lac Sirbonis.

« Mahemdiah se trouve situé sur les bords de la mer, à l'extrémité ouest du lac Sirbonis, ou Bardaouil suivant l'appellation arabe, et à environ 15 kilomètres à l'Est de l'antique Péluse, dont elle n'est séparée, d'après l'*Itinéraire romain*, que par la ville de *Pentascino*. Depuis longtemps, ainsi que Péluse, Mahemdiah est complètement abandonné, et il faut aller très loin vers l'Est pour rencontrer quelques abris de pêcheurs. L'étendue de la plaine du côté ouest permet d'apercevoir le site d'une fort grande distance. Un très haut banc de sable en forme de mamelon en marque l'emplacement. Ce mamelon assez élevé est presque détaché d'une ligne de collines de sable, couvertes de tamaris rabou-

gris, qui s'étalent en demi-cercle, allant en s'abaissant de plus en plus et insensiblement, pour mourir vers le Sud de Péluse. Au Sud et derrière la colline de sable, dans des bas-fonds marécageux, est la région connue sous le nom de *El-Guels*, ce qui a valu à Mahemdiah le nom que l'on trouve quelquefois de *El-Guels Mohamedieh*[1]. La carte de l'Expédition française en Égypte désigne ce lieu sous le nom de *Anb dîab*; d'autres auteurs lui donnent celui de *Gerrha* (Strabon, Pline, Ptolémée, Sozomène, etc.); d'autres, plus précis, l'ont identifié avec l'ancienne *Ostracine*[2], identification impossible si l'on tient compte de la marche suivie par Vespasien et son armée[3] qui passèrent à Héracléopolis, Péluse, au temple de Jupiter Casius, à Ostracine et à Rhinocorura pour se rendre en Syrie. Ostracine se trouvant dans cet itinéraire après le Casios, il est certain que Mahemdiah ne peut représenter l'emplacement de l'ancienne Ostracine.

« Les navires venant de Damiette abordaient quelquefois à cet endroit d'où l'on partait pour se rendre à Catieh, village situé au Sud de Mahemdiah, sur la route qui conduit de Salhyeh à El-'Arish[4]. Cet atterrage est aujourd'hui impraticable par suite du peu de profondeur des eaux, et l'on ne trouve pas davantage trace du débouché du lac Sirbonis dans la Méditerranée, mentionné dans le *Bulletin de l'Institut égyptien*[5].

« Cela dit, il me reste à décrire sommairement les ruines que l'on voit en cet endroit et qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas été étudiées. Un monument très vaste, d'environ 150 mètres de longueur, occupe le mamelon de sable. La construction, d'époque byzantine, paraît être ce qui reste d'un ancien monastère. Une grande partie a été détruite par la

1. Ascherson dans le *Bull. de l'Inst. Égyptien*, 1887, p. 183-184.
2. *Ibid.*, p. 180.
3. Josèphe, *Hist. de la guerre des juifs*, IV, ch. 13.
4. Pretot, *Reconnaissance de l'isthme et du canal de Suez*, p. 94.
5. *Bull. de l'Inst. Égypt.*, p. 180.

mer dont les vagues viennent se briser à la base du monument. De nombreuses salles de cet édifice sont encore visibles, mais la plus grande partie est enfouie dans les sables. Vers le centre des constructions est une salle plus spacieuse que les autres, éclairée au moyen d'une large baie (4 mètres de largeur) donnant sur la mer. Cette fenêtre est ornée de deux colonnes, dont il ne subsiste que les bases, placées à 1 mètre à l'intérieur des embrasures. Cette fenêtre, qui est percée à 5 mètres environ au-dessus du niveau de la mer, repose sur un mur très soigneusement construit. C'est un appareil alterné, c'est-à-dire un appareil présentant alternativement une assise de pierre et une assise de briques cuites. En avant de cette salle et en contre-bas, pour ne pas obstruer la vue, l'architecte a ajouté au bâtiment une série de petites salles, détruites dans le haut, dont la construction est identique à la précédente. Au pied de cette construction on voit entassés de nombreux blocs de pierre blanche soigneusement travaillés, avec une grande quantité de dalles carrées de même pierre. Malheureusement ces matériaux, qui sont très friables, ont une tendance à se déliter facilement sous l'action de la mer. En allant plus à l'Est, on aperçoit encore les ouvertures carrées, l'une de 0^m 40 de largeur et 0^m 35 de hauteur, l'autre de 0^m 65 $\times$ 0^m 35, d'une double canalisation. Ces canaux, qui servaient à l'écoulement des eaux, sont très rapprochés l'un de l'autre et sont construits avec de très grandes dalles en briques au-dessous des salles supérieures. Enfin, à l'extrémité est du monument, se trouve une grande porte couchée sur le sol, de 4 mètres de large; elle est construite en briques cuites, liées entre elles par une sorte de ciment gris, très dur, qui a servi également d'enduit à une grande partie de l'édifice.

« Au bas de la dune et du même côté est, le long de la plage et sur une longueur d'une centaine de mètres, on remarque les restes d'habitations. La nécropole a été placée

à l'Ouest de la dune ; elle s'étend sur une longueur d'environ 150 mètres. Les sondages que j'ai pratiqués sur ce point m'ont donné deux types de tombes :

« 1° La tombe est une cuve rectangulaire surmontée d'une voûte en plein cintre. Elle mesure 2 mètres de long, 1 m 60 de large et 1 m 30 de haut. La tombe est toujours dirigée de l'Est à l'Ouest. L'ouverture, qui a été murée, est placée du côté est, tandis qu'à l'Ouest, au-dessus du monument et quelquefois faisant corps avec lui, se trouve un bloc de maçonnerie ou une pierre de forme rectangulaire, peut-être cintrée dans le haut. Je crois qu'elle marquait l'emplacement du monument, car cette partie est toujours au-dessus du niveau du sol, et qu'elle remplaçait la stèle funéraire.

« 2° La tombe, qui se trouve à 1 mètre ou 1 m 50 de profondeur, est une boîte plate formée à l'aide de dalles de pierres ou de briques.

« Telles sont dans leurs grandes lignes les principales observations que j'ai pu faire sur ce site dans ma première exploration du Nord-Est du canal de Suez.

« Par ces détails vous pouvez aisément vous rendre compte de l'importance du monument qui, tant au point de vue des dimensions que de l'architecture, offre un réel intérêt. Le déblaiement serait peu coûteux, puisque les sables qui le couvrent en grande partie pourraient être jetés facilement à la mer. Probablement des fouilles méthodiques nous livreraient le nom de ce monastère construit sur les bords de la mer et que je crois être celui du mont Casios, monastère qui nous est connu par divers textes. Casios était le siège d'un évêché dont l'un des titulaires, Lampedios, avait assisté au Concile d'Éphèse ; nous savons également qu'au XIIe siècle on y voyait une mosquée nommée Es-Sâlihîn [1] et que, bien avant la construction de ces deux édifices, le temple de Jupiter Casios y avait joui d'une très grande réputation.

1. *Rec. des Hist. des Croisades; Hist. or.*, IV, p. 12.

« On place généralement le mont Casios sur le bord de la mer, à la pointe d'un cap, *Ras Bouroun*, situé sur la partie moyenne du lac Sirbonis. L'exploration que j'ai faite de cette région aux mois de novembre-décembre 1904, ne m'a donné aucun résultat satisfaisant de ce côté. En effet, on ne trouve sur ce point qu'une médiocre élévation sablonneuse près de laquelle est un petit tell ne montrant que quelques blocs dispersés; le site ne paraît avoir été occupé qu'à une époque récente par des pêcheurs qui s'y étaient installés. Mais, quel que soit l'âge de ces quelques débris, rien n'indique et ne peut faire supposer que c'est là que devait être l'emplacement de ce sanctuaire célèbre. A tous les points de vue, *Mahemdiah* me paraît mieux en situation, et il est possible que les constructions byzantines que l'on y voit encore aujourd'hui aient remplacé le temple du Jupiter Casios, dont les substructions pourraient être retrouvées au-dessous du monastère.

« Pendant mon séjour dans la région, j'ai soigneusement relevé tous les sites antiques dispersés dans cette partie de l'isthme : le Casios considéré comme tel jusqu'ici est non seulement le moins important, mais encore le plus insignifiant parmi eux.

« A ces détails je joins un croquis de cette partie de l'isthme avec les tells antiques que j'ai visités. Les noms m'ont été donnés par les Arabes de la région qui m'ont accompagné pendant mon exploration. Depuis, à Tell el-Herr, j'ai eu l'occasion de voir de nouveaux Bédouins qui n'ont fait que me répéter ce qui m'avait été dit antérieurement.

« Telles sont, dans leurs grandes lignes, les principales observations que j'ai pu faire à Mahemdiah pendant cette exploration qui avait pour objectif l'étude et le relevé des sites antiques situés dans la partie nord-est du canal de Suez. Si l'inscription dont je vous adresse la copie a bien été trouvée à Mahemdiah et qu'elle n'ait pas été autrefois

transportée de Péluse avec d'autres matériaux de construction, elle pourrait peut-être éclairer d'un jour nouveau ces divers problèmes. »

L'inscription que M. Clédat a acquise des Bédouins est la suivante :

ΥΠΕΡ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΘΕΟΥ ΥΙΟΥ ΣΕΒΑΣΤΟΥ Κ
ΛΕΙΟΥΙΑΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΚΑΙ ΓΑΙΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΚΑΙ ΛΕΥΚΙΟ
ΑΙΣΑΡΟΣ ΤΩΝ ΥΙΩΝ ΤΟΥ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ ΚΑΙ ΙΟΥΛ
ΑΥ
ΤΗΣ ΘΥΓΑΤΡΟΣ ΤΟΥ ΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ ΚΑΙ ΓΑΙΟΥ ΤΟ
ΡΑΝΙΟΥ ΕΠΑΡΧΟΥ ΤΗΣ ΑΙΓΥΠΤΟΥ ΚΟΙΝΤΟΣ ΚΟΡ
ΙΟΣ ΚΟΙΝΤΟΥ ΥΙΟΣ ΦΛΑΚΚΟΣ ΕΠΙΣΤΡΑΤΗΓΗΣΑΣ
ΒΑΙΔΟΣ ΔΙΚΑΙΟΔΟΤΩΝ ΠΗΛΟΥΣΙΩΙ ΤΩΝ ΘΡΟΝ
ΚΑΙ ΤΟΝ ΒΩΜΟΝ ΑΝΕΘΗΚΕ L $\overline{\text{ΚϚ}}$ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΤΥΒΙ

Ὑπὲρ Αὐτοκράτορος Καίσαρος Θεοῦ υἱοῦ Σεβαστοῦ καὶ Λειουίας Σεβαστοῦ καὶ Γαίου Καίσαρος καὶ Λευκίου Καίσαρος τῶν υἱῶν τοῦ αὐτοκράτορος καὶ Ἰουλίας τῆς θυγατρὸς τοῦ αὐτοκράτορος καὶ Γαίου Τουρρανίου ἐπάρχου τῆς Αἰγύπτου Κοίντος Κόρουιος Κοίντου υἱὸς Φλάκκος ἐπιστρατηγήσας Θηβαΐδος δικαιοδοτῶν Πηλουσι... τ[ὸ]ν θρόνον καὶ τὸν βωμὸν ἀνέθηκε ἔτους κϛ' Καίσαρος, Τυβι ιγ.

C'est, on le voit, une dédicace mentionnant le don fait à quelque dieu d'un trône et d'un autel, pour le salut de l'empereur Auguste et des membres de sa famille, sous le gouvernement du préfet d'Égypte, C. Turranius. Le texte est daté du 13 du mois de Tubi de l'année XXVI du règne de l'empereur, supputée à la mode égyptienne, c'est-à-dire de janvier 750 = 4 avant J.-C.

Le principal intérêt peut-être du monument est de nous faire connaître la date exacte de la préfecture de C. Turranius. Ce n'est pas la première fois que le nom du personnage se rencontre; on l'avait déjà lu sur une inscription

d'Égypte, de Philae[1], connue par plusieurs copies non concordantes. Celle-ci, qui est conçue en vers, était destinée à célébrer :

καὶ μέγαν [ἐκ] μεγά[λων] Τουρράνιον, ἄνδρα δίκαιον,
Αἰγύπτω πάσας φέρτατον ἀγεμόνα.

A la ligne 15 de cette inscription, on lisait, nous dit-on :

K.. KAICAPOC
ΦAM ENῶΘ IB

l'année impériale restant incertaine. Les auteurs du *Corpus* ajoutent en note : « Letronnius monuit utroque apographo comparato videri posse aut IE aut K sculptum fuisse. Postea Lenormant docuit esse in lapide KΓ, quod si est, titulus pertinet ad a. VII a. C. »

Ainsi, d'après Lenormant, il faudrait la rapporter à l'année 23 d'Auguste, et au mois de mars de cette année; c'est-à-dire au début de l'année 7 av. J.-C. Le rapprochement du texte de Philae et de celui qu'a trouvé M. Clédat prouverait donc que C. Turranius resta en fonctions au moins quatre ans, ce qui n'a rien d'impossible. Mais on pourrait se demander si la lecture de Lenormant est bien la bonne et si la lettre qui suit le K, évidemment peu visible sur la pierre, ne serait pas, au lieu d'un Γ, un Ϛ, plus ou moins bien formé.

En tout cas, Turranius était certainement préfet d'Égypte en 4 av. J.-C.

Le dédicant, inconnu d'ailleurs, avait exercé la fonction d'épistratège de la Thébaïde. On sait ce qu'était cette fonction. Le personnage était un gouverneur romain de la circonscription; sa juridiction s'étendait sur tous les nomes; il avait pour mission de surveiller la gestion des stratèges indi-

1. *C. I. Gr.*, 4923.

gènes, de faire disparaître les abus résultant de la violation des lois, en ce qui concerne la répartition des impôts, de mettre un frein aux exactions des fonctionnaires placés sous son commandement[1].

On a remarqué[2] que, à partir de la fin du règne d'Auguste, les épistratèges de la Thébaïde sont des Romains et d'habitude des chevaliers qui débutent dans la carrière. Ce devait être le cas de « Q. Corvius Q. f. Flaccus ».

Après son gouvernement de la Thébaïde il était devenu, ce semble, δικαιοδότης, *juridicus*. On nommait ainsi un subordonné du préfet d'Égypte chargé de rendre la justice. Suivant le mot de Strabon[3], « il connaissait de la plupart des litiges ». Les uns[4], remarquant qu'il siégeait à Alexandrie — *juridicus Alexandriae*, disent les inscriptions[5] — prétendent que sa mission était limitée à cette cité; d'autres[6] préfèrent admettre qu'il avait autorité sur toute l'Égypte et qu'il devait tenir des assises dans les grandes villes du pays. L'inscription nouvelle semble bien confirmer cette opinion. C'est dans une de ces tournées, alors qu'il fonctionnait à Péluse, qu'il consacra à une divinité, peut-être au Zeus Casios dont parle M. Clédat, un trône et un autel.

Son nom est à ajouter à ceux que l'on connaît déjà par les inscriptions ou les papyrus[7].

Les membres de la famille impériale ici mentionnés sont Livie, C. et L. Caesar, adoptés tous deux par Auguste en

1. Cf. Simaïka, *Essai sur la prov. d'Égypte*, p. 186, et E. Pottier, dans le *Dict. des Antiq.* de M. Saglio, s. v.

2. Letronne, *Rec.*, II, p. 140; cf. Simaïka, *op. cit.*, p. 190.

3. Strab., XVII, 1, 12.

4. Marquardt, *Organis. de l'empire*, p. 420.

5. *C. I. L.*, VI, 1564, 1638; VIII, 8925, 8934.

6. Mommsen, *Hist. rom.*, XI, p. 173; Simaïka, *op. cit.*, p. 115; Ruggiero, *Diz. epigr.*, I, p. 280. C'est aussi l'avis longuement motivé de M. Hirschfeld, *Verwaltungsbeamten*, 2ᵉ éd., p. 351.

7. Voir cette liste dressée par M. Stein dans l'*Archiv für Papyrusforschung*, III, p. 445.

737, et leur mère Julie, fille d'Auguste, dont la conduite scandaleuse commençait à faire du bruit à la cour ; mais ce n'est que deux ans plus tard qu'elle fut condamnée par son père et exilée.

RAPPORT SOMMAIRE SUR LES FOUILLES D'ELCHE (ESPAGNE), PAR M. E. ALBERTINI.

Les fouilles conduites à Elche, du 4 juillet au 12 août 1905, ont été exécutées au lieu dit « Alcudia » (colline), à environ 3 kilomètres de la ville d'Elche, dans la direction de la mer. C'est un terrain élevé de 2 mètres ou 2 m 50 au-dessus des champs voisins, d'où l'on monte à l'Alcudia par des talus très raides : ces talus sont les limites artificielles de la hauteur, qui devait être autrefois plus étendue, mais que les travaux de culture ont fait disparaître en partie. Dans l'état actuel, avec ces rebords presque verticaux, l'Alcudia mesure environ 500 mètres du Nord au Sud, et 230 de l'Est à l'Ouest.

Les menus fragments de céramique sont extrêmement nombreux à la surface de l'Alcudia. On y a toujours trouvé des monnaies, des débris de marbre et de métal. Les gens du pays sont venus souvent y chercher des matériaux pour construire leurs maisons. Les érudits locaux ont depuis longtemps tiré de ces données la conclusion que la colonie romaine d'Illici occupait l'emplacement aujourd'hui marqué par l'Alcudia. Dans le livre de l'un d'eux, Aureliano Ibarra, *Antiguëdades de Illici*, sont réunis un certain nombre de renseignements, recueillis surtout dans la tradition orale, sur l'état de l'Alcudia aux différentes époques et les trouvailles faites par des laboureurs au hasard de leurs travaux. Le même ouvrage mentionne les sondages très sommaires

opérés sur un ou deux points de l'Alcudia ou des terres environnantes, dans la première partie du XIXe siècle, par quelques amateurs d'Elche.

Le buste du Louvre a été découvert, en 1897, par un laboureur, non sur l'Alcudia même, mais dans un des champs contigus, qui, par rapport à l'Alcudia, sont en contrebas; le point où le buste était enfoui est à moins de 2 mètres de la base du talus, vers l'angle sud-est de l'Alcudia. Le terrain mis à notre disposition pour les fouilles récentes comprenait uniquement la moitié méridionale de l'Alcudia : ainsi toute la partie nord de la hauteur reste inexplorée; et, d'autre part, si nous avons pu fouiller très près du point où a été trouvé le buste, nous n'avons pu fouiller tout autour de ce point, comme il aurait fallu le faire pour vérifier ou éliminer l'hypothèse suivant laquelle le buste proviendrait d'une nécropole, dont d'autres vestiges resteraient à exhumer.

La partie de l'Alcudia où nous avions à travailler a été percée de tranchées dans différentes directions, de façon à éviter autant que possible qu'une surface de quelque étendue restât intacte. Les tranchées ont été creusées jusqu'au sol vierge, de sable ou de forte argile, que nous trouvions à une profondeur variant de 2 m 50 à 3 m 50.

Comme les objets antérieurement recueillis sur le terrain pouvaient le faire prévoir, ce sont les traces de l'époque romaine qui ont été les plus apparentes. Ainsi nous avons mis à jour deux citernes à parois de béton, très près de la surface, mais trop dures pour que les laboureurs, qui ont dû les heurter avec la charrue, eussent songé à les détruire. Au contraire, les murs que nous avons rencontrés en plusieurs endroits n'étaient conservés que par tronçons, et réduits le plus souvent aux fondations, en grossier appareil de pierres brutes : les assises de pierres de taille qui formaient les murs proprement dits avaient presque totalement disparu. Les parcelles de plâtre, d'enduit peint ou de



béton retrouvées dans la terre au milieu de ces restes de murailles concouraient à indiquer que le tout avait été remué et bouleversé, le plus souvent sans doute par les chercheurs de matériaux.

Les fragments de céramique, les monnaies et les menus objets clous, stylets en os, débris de lampes) étaient répandus dans tout le terrain, même aux endroits où il n'y avait pas de vestiges de constructions. La poterie romaine était



représentée par quelques échantillons de vaisselle commune, cruches ou bols, et par un grand nombre de petits fragments de la terre rouge vernissée connue sous le nom de *barro saguntino* : cette dernière espèce ne se rencontrait que dans la couche supérieure du terrain. Les tessons grecs étaient rares et de basse époque. Les fragments de céramique ibérique étaient de beaucoup les plus nombreux et les plus intéressants.

On y retrouvait toute la série des types étudiés par M. Pierre Paris au tome II de son *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive*, depuis la simple décoration



géométrique par lignes et par cercles, et les combinaisons de spirales et de rinceaux stylisés, jusqu'au décor floral plus

libre et plus varié, jusqu'aux compositions, les plus complètes, où interviennent les figures d'animaux et d'hommes. Les soixante-quinze tessons que j'ai rapportés comprennent des ornementations végétales très habiles, des représentations assez justes d'oiseaux et de poissons, des scènes de chasse compliquées. On y voit des quadrupèdes assez difficiles à identifier, lièvres ou chevreuils, — de grands carnassiers, des chevaux, intéressants à rapprocher des autres images du cheval fournies par l'art ibérique (bijoux de



Caceres, « Jinete » de Palencia), — enfin, à plusieurs reprises, des figures humaines, dont la céramique ibérique n'offrait pas jusqu'à présent d'échantillons aussi nets, et qui confirment en les complétant les observations de M. Paris sur les rapports de la céramique ibérique avec la céramique mycénienne, et particulièrement avec la céramique des îles.

Il est remarquable qu'à Elche, comme sur tous les points où M. Paris a eu l'occasion de recueillir en grand nombre des spécimens de poterie ibérique, comme à Meca, comme

à l'Amarejo, cette céramique soit réduite en tessons dont la plupart ne sont longs et larges que de quelques centimètres. A Elche, deux vases seulement ont été trouvés à peu près intacts; et c'étaient de petits vases (respectivement 0^{m}10 et 0^{m}23 de hauteur) à décor géométrique très simple. Pour les grands vases à figures, il est exceptionnel même qu'on retrouve deux fragments du même vase. C'est une particularité pour laquelle on ne voit guère d'explication satisfaisante.



Il faut noter encore que ces débris de céramique ibérique étaient intimement mélangés à des monnaies romaines, d'époque impériale, échelonnées depuis Tibère et Claude jusqu'aux empereurs de la fin du IVe siècle. Sur une trentaine de monnaies assez bien conservées pour être identifiées, cinq seulement étaient des monnaies ibériques autonomes.

Il était impossible de distinguer dans le terrain des couches superposées à chacune desquelles aurait corres-





pondu une catégorie spéciale de céramique : tessons à décor géométrique, à décor floral ou à personnages, monnaies de tous les empereurs se trouvaient indifféremment à tous les

niveaux. Il faut faire exception pour les trente centimètres les plus voisins du sol vierge, dans les deux tranchées les plus longues qui aient été ouvertes : dans cette couche profonde, d'où les monnaies étaient absentes, on n'a trouvé que des tessons épais à décor géométrique, souvent mêlés à des cendres et à des ossements d'animaux, et il n'était pas rare dans ce cas que plusieurs fragments du même vase fussent restés ensemble.

Dans la partie sud-ouest de l'Alcudia, sur un point où les débris de céramique sont beaucoup moins denses qu'ailleurs, ont été mis à jour les vestiges d'une chapelle chrétienne. Ils consistent en un pavement en mosaïque, long de 10 mètres et large de 7, et en une petite abside formant un arc de cercle dont la corde est de 3 mètres, la hauteur de 2 m 10 ; un intervalle de 1 mètre sépare du pavement en mosaïque les extrémités de l'abside. Le monument est exactement orienté, l'abside à l'Est. La mosaïque, mal conservée, est formée de dessins ornementaux assez variés et assez habiles ; elle porte en outre les trois inscriptions suivantes, fort mutilées :

1° ''IXHCXONTωNKЄΠPЄBYTCPωN

Sans doute : καὶ πρεσβυτέρων.

2° ЄYΠΛOIACɣCY'Γ//////.YXA
3° ՝ ΓΗ.//ЄYXHΛAO
ω

La mosaïque se trouvait à 1 mètre au-dessous du sol : au-dessus d'elle, dans les terres, on a rencontré pêle-mêle divers fragments d'architecture, les uns provenant de chapiteaux corinthiens en pierre, les autres certainement arabes. On peut attribuer aussi aux Arabes la construction d'un mur grossier qui courait sur la mosaïque dans le sens de la longueur, et d'un mur semblable tangent par derrière à

l'abside. Par ce document nouveau, il apparaît que l'Alcudia d'Elche n'a pas été abandonnée immédiatement après l'époque romaine, mais qu'elle était encore habitée, ou du moins fréquentée comme lieu de culte, à l'époque byzantine, et même à l'époque mauresque. Cette longue durée des occupations successives contribue sans doute à expliquer pourquoi les monuments de l'antiquité, et particulièrement de l'âge ibérique, sont plus rares dans ce terrain qu'on n'était en droit de le supposer après la découverte du buste.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom du R. P. Delattre, correspondant à Carthage, une brochure intitulée : *Marques céramiques; colline voisine de Sainte-Monique; 1904-1905* (extr. de l'*Institut de Carthage*).

M. Omont dépose sur le bureau de l'Académie un exemplaire de la reproduction réduite en phototypie du célèbre manuscrit en onciales de l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours, conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 17654 du fonds latin et connu sous le nom de manuscrit de Beauvais.

M. Léopold Delisle a la parole :

« A l'occasion de la reproduction de Grégoire de Tours qui vient d'être offerte à l'Académie, M. Delisle appelle l'attention de l'Académie sur les procédés économiques qui ont permis de publier à des prix vraiment minimes plusieurs de ces manuscrits qu'il importe de soustraire ainsi à toute chance de destruction et dont l'Académie s'est préoccupée à plusieurs reprises. Ce procédé consiste à soumettre ces manuscrits à une réduction qui n'en rend pas la lecture plus difficile que celle des exemplaires originaux. C'est ainsi que nous avons aujourd'hui, non seulement l'équivalent du Grégoire de Tours de l'église de Beauvais, mais encore celle du manuscrit de l'Anthologie latine de Saumaise. Beaucoup des plus anciens manu-

scrits en caractères capitaux ou onciaux peuvent être traités de la même façon.

« Un procédé analogue permet d'obtenir dans les mêmes conditions de bon marché, et sans réduction appréciable, la reproduction de magnifiques manuscrits de petit format. C'est ainsi qu'a été publiée la série complète des miniatures du petit Psautier de saint Louis qui est à la Bibliothèque nationale. »

M. Hamy offre à l'Académie un exemplaire des *Lettres américaines d'Alexandre de Humboldt* (*1798-1807*), qu'il vient de publier avec une introduction et des notes (Paris, in-8°).

M. Dieulafoy a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de son auteur, M. René de Kerviler, le fascicule quarante-troisième (Gau-Ger) du *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*.

« L'Académie sait avec quelle rigueur et quelle persévérance l'auteur, aidé de très nombreux savants, poursuit la publication de cet immense ouvrage et de quelle utilité il sera quand il sera terminé. Aussi bien ne saurait-on lui savoir trop de gré de l'avoir entrepris et de le conduire à bon port. »

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Diehl se porte candidat à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Oppert.

M. Bréal fait une communication sur la langue des poèmes homériques.

M. Alfred Croiset présente quelques observations. Il se déclare d'accord avec M. Bréal sur la plupart des points, mais insiste pour que l'on ne se prévale pas des indices qui témoignent

d'une littérature déjà avancée pour faire descendre trop bas la date de la poésie homérique.

M. S. Reinach fait la communication suivante, sur la Vénus de Médicis, copie d'un original de Lysippe.

On attribue d'ordinaire à l'école de Praxitèle l'original de la célèbre statue de Florence. M. S. Reinach donne lecture d'une note de M. Mahler, professeur à Prague, qui fait valoir, à cet égard, les droits de Lysippe, par des arguments que M. Reinach juge décisifs. Très souvent copié, ce motif devait être dû à un maître illustre et non à quelque élève obscur. Il y a des analogies frappantes entre le motif de la Vénus de Médicis et celui de l'Apoxyomène de Lysippe, entre la tête de la Vénus et celle d'une statue de femme à Dresde, que l'on a déjà rapportée à Lysippe.

On possédait à Sienne, au xive siècle, une réplique de la Vénus de Médicis qui portait sur la base le nom de Lysippe et qui fut détruite comme indécente (*inhonestum*) par ordre du conseil de la ville. Enfin, le motif de la Vénus en question figure au revers de monnaies romaines de Sicyone, ville qui avait donné le jour à Lysippe[1].

M. Collignon exprime quelques doutes au sujet de cette attribution, en se fondant sur le caractère des types de Lysippe.

M. Reinach répond à ces observations.

M. Roman communique le dessin du sceau de l'armée des Catalans en 1312, et deux sceaux de Guy dauphin, nommé roi de Salonique par ces mêmes Catalans.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

L'ORIGINAL DE LA VÉNUS DE MÉDICIS, PAR M. A. MAHLER.

Dans la *Revue archéologique* de 1903 (t. II, p. 33 et suiv.), j'ai émis, au sujet de l'auteur de la statue grecque dont l'Aphrodite médicéenne est la copie, une hypothèse que M. Salomon Reinach a accueillie avec faveur dans son *Recueil de têtes antiques*[1]. Comme, dans l'intervalle, les éléments du problème se sont multipliés contre toute attente, je demande la permission de revenir sur mon hypothèse pour l'étayer d'arguments nouveaux.

On reconnaît généralement que l'Aphrodite de Médicis est une variante de l'Aphrodite de Cnide et que la popularité de la plus récente de ces figures fut bien supérieure à celle de la plus ancienne. Déjà Bernoulli pouvait énumérer soixante-six répliques de l'Aphrodite de Médicis[2]. Comme l'a vu depuis longtemps Stephani, l'original d'une statue aussi souvent copiée devait être l'œuvre d'un grand maître. M. Furtwaengler a songé aux fils de Praxitèle, Céphisodote et Timarque[3]. M. Klein a aussi mis en avant le nom de Céphisodote[4], tandis que M. Collignon remarque, avec sa réserve habituelle : « C'est là une hypothèse qu'il est impossible de contrôler[5]. »

J'ai exposé, dans la *Revue archéologique*, les considérations tirées du style qui m'inclinent à attribuer à Lysippe

1. S. Reinach, *Têtes antiques*, p. 146, texte des pl. 184, 185.
2. Bernoulli, *Aphrodite*, p. 227 et suiv.
3. Furtwaengler, *Meisterwerke*, p. 643 et suiv.
4. Klein, *Praxiteles*, p. 276; *Praxitelische Studien*, p. 32.
5. Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, t. II, p. 641.

l'original de l'Aphrodite de Médicis, en particulier l'inclinaison en avant du corps et la compression de la poitrine par le mouvement des bras croisés ; les mêmes particularités se retrouvent dans la copie de l'*Apoxyomène* de Lysippe au Vatican[1]. En ce qui concerne le type de la tête, j'ai signalé l'analogie de l'Aphrodite avec la statue de Dresde dite *la grande Herculanaise*, dont M. S. Reinach a revendiqué l'original pour Lysippe[2].

Mon hypothèse est singulièrement appuyée par un passage du troisième Commentaire de Lorenzo Ghiberti. Il y est dit que l'on découvrit, sur le territoire de Sienne, une statue antique dont la base portait la signature de Lysippe. Cette statue était accompagnée d'un dauphin, placé du côté de la jambe d'appui. Elle fut dessinée par le célèbre peintre siennois Ambrogio Lorenzetti. Cette trouvaille excita beaucoup d'admiration et d'enthousiasme; la statue fut solennellement installée comme décoration d'une fontaine. Mais, dans la suite, Sienne ayant été éprouvée par la fortune dans ses démêlés avec Florence, les magistrats de Sienne attribuèrent à la statue païenne les malheurs de leur ville; ils décidèrent de la briser en morceaux et d'en faire ensevelir clandestinement les débris dans le territoire de Florence[3].

Ces incidents doivent se placer avant 1348, date de la mort d'Ambrogio Lorenzetti. Malheureusement, la description de Ghiberti ne fait mention que du dauphin. M. Conrad Lange a pu croire[4] qu'il s'agissait d'une réplique du Poseidon Isthmios de Lysippe[5]. Mais alors, comment expliquer la

1. *Revue archéol.*, 1903, II, p. 33 et suiv.
2. *Revue archéol.*, 1900, II, p. 380 et suiv.
3. *Bull. dell' Instit.*, 1837, p. 69; Lœwy, *Inschr. Griech. Bildh.*, p. 476.
4. Lange, *Das Motiv des aufgestützten Fusses in der grieschichen Kunst*, p. 31.
5. Cela n'était possible qu'au prix d'une interprétation grammaticalement peu admissible du texte de Ghiberti; cf. von Schlosser, *ubi infr.*, p. 148.

colère, les scrupules religieux des Siennois[1]? Une figure virile aurait difficilement provoqué ces sentiments, tandis qu'on les conçoit sans peine, étant données les idées du XIVe siècle, si la statue était celle d'une femme nue du type de l'Aphrodite de Médicis. Voici un autre argument dans le même sens. En même temps que la statue portant la signature de Lysippe, on en découvrit deux autres, dont l'une est décrite ainsi : *Un ermafrodito di grandezza d'una fanciulla d'anni 13*. Le texte ajoute que la statue brisée en morceaux était *simile a questa*. Il est évident que si cette dernière statue avait représenté Poseidon, il aurait été tout à fait absurde de la rapprocher d'une figure d'Hermaphrodite, alors que ce rapprochement semble parfaitement légitime si le marbre détruit était une réplique de l'Aphrodite de Médicis, statue elle-même plus petite que nature, comme celle qui fut découverte simultanément[2].

L'identification de la statue exhumée près de Sienne avec une réplique de l'Aphrodite de Médicis a été confirmée, indépendamment de mes recherches, par celles de M. Julius von Schlosser, publiées dans le *Jarhbuch* des Musées impériaux d'Autriche[3]. Sans connaître mon article de la *Revue archéologique*, M. von Schlosser est arrivé à la même conclusion; il a tiré des archives des renseignements très précis sur le sort des autres statues trouvées en même temps et paraît avoir établi que l'une d'elles était pareillement une Aphrodite[4]. La statue qui fut sacrifiée au rigorisme des

1. Dans la décision du Conseil de Sienne, en date du 7 novembre 1357, il est dit de la statue : *Tollatur exinde, cum* inhonestum *videatur* (Schlosser, p. 146).

2. Hauteur totale : 1m 480.

3. *Jahrb. der Sammlungen*, etc., t. XXIX (1904), p. 141 et suiv. (von Schlosser, *Ueber einige Antiken Ghibertis : « Die Venus des Lysipp. »*). L'auteur établit que le dessin de Lorenzetti appartint à Fra Jacomino del Tonghio, de la Certosa de Maggiano, et que la statue fut probablement mise en place à la *Fonte Gaja* vers 1334.

4. D'après von Schlosser (p. 148), en possession du duc de Ferrare, et probablement du type de l'Aphrodite de Capoue.

Siennois n'a pas disparu sans laisser de traces dans l'art du temps, et M. von Schlosser en a signalé une imitation toscane en bronze[1], qui n'est pas une copie, au sens moderne de ce mot, de l'Aphrodite de Médicis, mais incontestablement une variante du même motif et que la connaissance de ce motif seul a pu inspirer.

Ainsi, l'identification que j'ai proposée en 1903 semble avoir été rendue tout à fait probable par les recherches postérieures de M. von Schlosser. Il y a, cependant, un détail sur lequel je ne puis admettre l'opinion du savant viennois. Le texte de Ghiberti porte : *Nella base era scritto il nome de maestro el quale era Lisippo, eccellentissimo maestro.* M. von Schlosser pense que cette inscription ne mérite aucune créance, que c'était une simple fantaisie de la basse antiquité, pareille à celle qui fit inscrire les noms de Phidias et de Praxitèle sur les bases des colosses du Monte Cavallo[2]. Assurément, l'inscription de Sienne ne devait pas être de la main de Lysippe lui-même; mais il convient de rappeler, à ce propos, l'inscription du même artiste sur l'Héraklès du palais Pitti et celle qu'a citée Castellus[3]. Cette dernière ayant disparu, on ne peut guère en tirer argument; mais celle de l'Héraklès de Florence, dont l'authenticité a été soupçonnée[4], est aujourd'hui considérée comme parfaitement authentique, c'est-à-dire comme remontant à l'antiquité. Alors même qu'elle serait l'œuvre d'un faussaire de la Renaissance, il serait impossible

1. Groupe de *Donna Pisa* portée par les quatre Vertus cardinales, au Musée de Pise. La réplique en bronze de l'Aphrodite personnifie la Sagesse. L'ensemble, suivant M. von Schlosser, est l'œuvre d'un artiste toscan, peut-être de Fimo di Calaino, élève de Giovanni Pisano (gravé *op. l.*, fig. 4, 5 et 10).

2. *Ibid.*, p. 148.

3. Lœwy, *Inschriften*, p. 477.

4. Lœwy, *Ibid.*, n. 506; cf. Amelung, *Florentiner Antiken*, p. 134. On peut laisser de côté l'inscription n. 487 du même recueil; mais cette inscription était également authentique et il n'y a pas lieu d'y mettre en doute la mention de Lysippe.

d'attribuer la même origine à l'inscription de la statue de Sienne, car, cette dernière ayant été détruite avant 1348, l'hypothèse d'un faux épigraphique, commis dans la première moitié du XIVe siècle, est absolument inadmissible.

L'authenticité de l'inscription de l'Héraklès du palais Pitti est d'autant plus certaine qu'elle désigne évidemment l'auteur de l'original dont cette statue est une copie ; or, l'original n'est autre que celui de l'Héraklès Farnèse à Naples, que des arguments tirés du style de l'œuvre ont depuis longtemps fait attribuer à Lysippe.

Il résulte de ce rapprochement que l'inscription gravée sur la base de la statue de Sienne attestait que l'original de cette statue était dû à Lysippe ; il y a là un témoignage épigraphique, remontant aux premiers siècles de l'Empire, dont l'autorité est incontestable.

Si, comme l'a définitivement démontré M. von Schlosser, la statue de Sienne était une réplique de l'Aphrodite de Médicis, l'hypothèse que l'inscription — *Lysippi* ou ἔργον Λυσίππου — serait due à un savant du XIVe siècle, quelque invraisemblable qu'elle soit d'ailleurs, devient tout à fait absurde, car un faussaire, même au XVIe siècle, n'aurait jamais songé à attribuer une statue de déesse nue à Lysippe : c'est le nom de Praxitèle qui se serait naturellement offert à son esprit.

Enfin, il est un fait digne de remarque qui vient à l'appui de toutes les considérations qui précèdent. Une image de l'Aphrodite de Médicis paraît au revers de monnaies impériales de Sicyone[1], ville qui, on le sait, avait donné le jour à Lysippe. La statue de la Tribune de Florence ne peut

1. Friedlaender, *Archaeol. Zeitung*, t. XXVII (1869), pl. XXIII, 7 (exemplaire de la collection Fontana au Cabinet de Berlin). Bronze à l'effigie de Julia Domna. L'image d'Aphrodite est renversée, mais cela s'explique aisément, le graveur ayant simplement copié sur un coin un dessin d'après l'Aphrodite de Médicis. Le même « renversement » se constate très souvent, même dans des gravures modernes d'après des statues antiques.

guère être la copie d'une statue du culte; celle que Pausanias décrit dans le sanctuaire d'Aphrodite à Sicyone[1] appartient, en effet, à un type tout différent. Donc, la présence de l'image de l'Aphrodite de Médicis sur un coin monétaire implique que cette statue était en relations avec Sicyone, sans avoir occupé la *cella* d'un temple. Peut-être l'original de l'Aphrodite de Médicis par Lysippe se trouvait-il à Sicyone dans un jardin ou sous un portique; en tous les cas, les Sicyoniens paraissent en avoir fait reproduire l'image sur leurs monnaies, comme un hommage rendu à l'artiste le plus célèbre que Sicyone eût donné au monde hellénique.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le deuxième fascicule du tome XII (n° 24 de la collection) des *Monuments et mémoires* publiés sur la fondation Eugène Piot (Paris, 1905, in-4°).

M. L. Leger présente le compte rendu de l'*Inauguration du monument de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, à Crécy-en-Ponthieu* (Abbeville, imprimerie A. Lafosse, 1905). L'Institut de France était représenté à cette cérémonie par MM. Leger et Lair; l'Académie des inscriptions, par MM. Picot et Joret (voir sur la restauration de la croix de Bohême et le monument de Crécy, *Comptes rendus*, 1901, 607, 637; 1902, 270, 282; 1903, 210).

1. Pausanias, II, 10, 4 : ἄγαλμα καθήμενον.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 1905

PRÉSIDÉE PAR

M. MAXIME COLLIGNON

DISCOURS DU PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Une tradition plus que séculaire a consacré l'institution de nos séances annuelles. Mais si l'on se reporte à quelque cent ans en arrière, on s'aperçoit qu'elles n'ont point échappé à l'inévitable loi du changement. Le 1er germinal an XIII, c'est-à-dire le 22 mars 1805, notre Académie, qui portait alors le nom de classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, tenait au Louvre sa séance publique. A en juger par le programme, il semble que la curiosité de l'auditoire convié à cette solennité académique trouvât largement satisfaction. Et cependant ce programme n'était point, pour le temps, des plus chargés. Il comportait sept lectures ou communications au lieu de douze environ, qu constituaient la moyenne ordinaire. Le secrétaire perpétuel, M. Dacier, prenait la parole à deux reprises; il lisait deux notices historiques, dont l'une était consacrée à un illustre associé étranger, le poète Klopstock. Trois académiciens

se succédaient pour communiquer des mémoires. L'un d'entre eux avait choisi pour sujet *Le Phénix*. En revanche, un seul prix était proposé à l'émulation des concurrents. Le président pouvait à l'aise signaler les mérites de l'unique mémoire couronné, et même annexer à son discours le jugement de deux concours ouverts par « la ci-devant classe des sciences morales et politiques », récemment supprimée. En comparaison de cette abondance, notre programme risquerait de paraître un peu indigent, si nous n'espérions que le public d'élite qui nous écoute nous pardonnera de ne pas mettre à une aussi longue épreuve sa courtoise attention.

Il y a également quelque chose de changé dans la tâche du président annuel. Ce n'est pas d'un seul concours, mais de quatorze qu'il doit rendre compte aujourd'hui, sans qu'il ait, comme son lointain devancier, à recueillir l'héritage d'une Académie voisine. Je ne saurais donc, à moins de reculer jusqu'à ses limites d'autrefois la durée de cette séance, exposer ici l'histoire de vos travaux pendant l'année qui s'est écoulée depuis le discours de mon prédécesseur, énumérer les publications que vous dirigez, ni même esquisser, ne fût-ce qu'à grands traits, le tableau de notre vie scientifique. Mais j'ai le devoir de rappeler le souvenir de ceux que l'Académie a perdus.

Notre confrère M. Jules Oppert nous a été enlevé au mois d'août dernier. Il appartenait à l'Académie depuis 1881. Familiarisé de bonne heure avec les études philologiques, il s'était fait connaître, tout jeune encore, par des travaux sur les langues iraniennes, qui l'avaient conduit à aborder le difficile problème du déchiffrement des écritures cunéiformes. La mission qu'il accomplit en 1851, sous la direction de Fresnel, la publication de son grand ouvrage, l'*Expédition scientifique en Mésopotamie*, font époque dans l'histoire des recherches assyriologiques. En fondant sur des principes qui ne sont plus contestés l'explication des

inscriptions assyriennes, M. Jules Oppert ouvrait à la science des voies toutes nouvelles. Successivement professeur de sanscrit près la Bibliothèque nationale, puis professeur au Collège de France, notre confrère a partagé une longue vie de labeur entre les devoirs de son enseignement et les nombreux ouvrages où se dépensait son activité infatigable. D'autres diront ce qu'a été son œuvre, si variée dans son unité, car l'étendue de son érudition lui permettait de traiter en juriste et en mathématicien, aussi bien qu'en philologue, toutes les questions qui touchent à l'histoire du vieux monde oriental. Je ne puis que rappeler ici avec quelle assiduité il a pris part aux travaux de l'Académie. Il lui est resté fidèle jusqu'à l'extrême limite de ses forces. C'est dans une de nos séances qu'il a subi la dernière atteinte du mal auquel il devait succomber.

M. Jules Gauthier comptait, depuis 1903, parmi nos correspondants français. Il est mort récemment en pleine activité. Il avait rempli longtemps les fonctions d'archiviste du département du Doubs, et c'est à l'histoire de la Franche-Comté qu'il avait voué toutes ses prédilections. Il interrogeait avec la même curiosité et le même esprit critique les vestiges romains, les nécropoles burgondes et les chartes du moyen âge relatives au passé d'une province riche en souvenirs. On lui doit de nombreuses et savantes études publiées dans les *Mémoires* de l'Académie de Besançon.

Nous avons perdu trois de nos correspondants étrangers. M. Mussafia, qui est mort à Florence, avait occupé jusqu'à ces dernières années la chaire de langues romanes à l'Université de Vienne. L'éclat de ses services lui avait valu en Autriche la dignité de membre de la Chambre des Seigneurs. Il fut, avec le regretté Gaston Paris et un autre de nos confrères heureusement présent parmi nous, un de ceux qui, les premiers, introduisirent dans l'étude des langues et des littératures romanes les méthodes critiques, les

habitudes de précision qu'on n'appliquait guère jusqu'alors qu'aux langues classiques de l'antiquité.

Le P. Denifle, de l'ordre des Dominicains, avait débuté par des travaux sur les mystiques allemands du moyen âge. Nommé en 1880 sous-archiviste au Vatican, il mit à profit les riches archives dont il disposait pour étudier l'histoire des Universités au moyen âge et celle des églises et des monastères en France pendant la guerre de Cent ans. Depuis 1887, il donnait tous ses soins à la publication d'une œuvre considérable, dont il poursuivait l'achèvement avec le concours de notre confrère M. Chatelain, le *Cartulaire de l'Université de Paris*. La mort l'a surpris à Munich, au cours d'un de ces voyages de recherche qu'il entreprenait sans se lasser pour consulter les grandes bibliothèques d'Europe et y recueillir les matériaux de son œuvre.

M. Usener, professeur à l'Université de Bonn, n'avait été notre correspondant que pendant une année à peine révolue. Il s'est éteint le mois dernier, à l'âge de 70 ans. L'étude de la philologie classique, dont il avait exploré tout le domaine, a fait l'unité de sa vie. La critique de textes, l'histoire de la littérature et des sciences anciennes lui étaient également familières. Mais c'est surtout à l'histoire des religions qu'il avait appliqué les ressources d'une érudition infiniment variée.

En rendant hommage à la mémoire de ceux dont nous regrettons la perte, je n'oublie pas que le présent a aussi ses droits. Vous me permettrez de rappeler que, depuis notre dernière séance publique, deux nouveaux élus, MM. Thomas et Élie Berger, sont venus prendre place dans nos rangs, pour y représenter, avec toute l'autorité que vos suffrages ont consacrée, les études romanes et médiévales. Vous avez encore élu deux correspondants français, MM. Radet et Durand, et un correspondant étranger, M. Franz Cumont. A la fin de l'année dernière, une cérémonie fort modeste et sans apparat n'en marquait pas moins

une date importante dans notre histoire. Le 23 décembre 1904, mon prédécesseur souhaitait la bienvenue, dans ses nouvelles fonctions de secrétaire perpétuel, au confrère respecté que, par un privilège fort rare, vous aviez naguère honoré d'une seconde présidence. Je me reprocherais de ne pas dire ici avec quels sentiments d'affectueuse confiance vous avez remis aux mains de M. Georges Perrot la garde de vos traditions.

Messieurs, les concours que vous avez à juger laissent aux concurrents plus ou moins de liberté, suivant que le sujet est déterminé par les termes des fondations, ou que votre choix s'exerce sur des ouvrages qui ne sont soumis qu'à une seule condition : c'est d'avoir trait à un certain ordre d'études. Le prix annuel du Budget appartient à la première catégorie. Cette année, vous aviez proposé la question suivante : *La préfecture du prétoire au IVe siècle.* Un seul mémoire a été présenté. Mais il a paru à la Commission que, malgré les efforts de l'auteur, le travail n'avait pas été conduit à son point de maturité, et qu'il n'y avait pas lieu de décerner une récompense.

Dans le concours des Antiquités de la France, un programme plus large et bien fait pour provoquer l'ardeur des travailleurs, puisqu'il s'agit de notre histoire nationale, est proposé à l'émulation des concurrents. Aussi, cette année, comme les précédentes, le nombre des ouvrages présentés dépassait-il de beaucoup celui des récompenses dont nous disposons. Le rapport imprimé de notre confrère M. Lair a fait connaître les jugements de votre Commission. J'ai plaisir à citer le passage où il constate que, « dans son ensemble, le concours des Antiquités nationales, en 1905, n'est pas indigne de ceux qui l'ont précédé ».

La première médaille a été décernée, à l'unanimité, à M. Déchelette, conservateur du Musée de Roanne, pour

son ouvrage sur *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*. M. Déchelette est un archéologue zélé dont vous avez déjà, en 1901, récompensé par une mention les recherches sur les antiquités de la Gaule. Outre l'ouvrage que vous avez distingué cette année, il présentait encore un livre sur *Les fouilles du Mont Beuvray de 1897 à 1901*. C'est l'étude fort curieuse d'un vieux centre d'habitation de l'époque gauloise, avec des maisons rustiques, une métairie, et, chose toute nouvelle, un atelier de métallurgie. Mais il a surtout consacré de longs et patients efforts à recueillir les matériaux des deux volumes, abondamment illustrés, où il classe et décrit plus de 1300 types d'ornements empruntés aux produits céramiques de l'industrie gallo-romaine. Ce travail est plus qu'un savant répertoire, destiné à être souvent consulté. Les conclusions que l'auteur met en lumière constituent un chapitre fort intéressant de l'histoire de l'industrie dans notre pays ; elles font ressortir l'ingéniosité de nos ancêtres. La conquête romaine avait ouvert la voie aux importations italiennes, et le marché de la Gaule était envahi par les produits des ateliers d'Arretium, ancienne ville étrusque où l'on fabriquait de jolis vases à vernis rouge, décorés de reliefs, fort recherchés pour leur élégance et leur bas prix. Les vases « arétins » faisaient une rude concurrence aux poteries peintes dont les Celtes s'étaient longtemps contentés. Les potiers gaulois du Rouergue et de l'Auvergne ne se résignèrent pas à l'inaction. Fort adroitement, ils empruntent à leurs rivaux italiens des armes pour les battre. Ils étudient leurs procédés, les imitent, s'approprient jusqu'aux éléments décoratifs, et, grâce à une main-d'œuvre plus économique, redeviennent les maîtres du marché. Bien plus, profitant de la voie marchande qui conduit aux ports de la Province, ils importent leurs produits en Italie, où ils accaparent la petite clientèle. M. Déchelette a reconnu des vases gaulois au musée de Naples et à Pompéi. Je crois bien que ces ingénieuses

imitations, à l'égard desquelles l'antiquité n'éprouvait guère de scrupules, s'appelleraient aujourd'hui d'un nom fâcheux, celui de contrefaçon. Notre industrie française n'est pas toujours à l'abri de pareilles mésaventures. Nous avons au moins la consolation de savoir que nos ancêtres gaulois ont pris pour elle une revanche anticipée.

La seconde médaille a été décernée à M. Étienne Clouzot, pour un volume intitulé : *Les marais de la Sèvre niortaise et du Lay, du Xe siècle à la fin du XVIe siècle.* On attribuait jusqu'ici à des ingénieurs hollandais, appelés par Henri IV, l'asséchement des marais qui formaient une sorte de lagune en face de l'île de Ré. C'est le mérite de M. Clouzot d'avoir rectifié une erreur courante dans ce travail dont votre Commission a apprécié la nouveauté. Les archives des abbayes poitevines ont fourni à l'auteur les documents à l'aide desquels il démontre que la conquête de ces terres submergées par les eaux fut entreprise dès le xe siècle. Elle fut l'œuvre des moines établis dans la région, Bénédictins, Cisterciens et Templiers. Trente abbayes s'étaient réunies, on serait tenté de dire syndiquées, pour assumer la charge et la direction des travaux. Les frères lais se mettaient à la tête des équipes de paysans qui creusaient des canaux et établissaient des digues et des écluses. Les terrains ainsi asséchés et défrichés étaient ensuite pris à bail par les cultivateurs ; on faisait pousser le blé, les fèves et la vigne sur ce sol disputé aux envahissements de la mer. Il en fut ainsi jusqu'au milieu du xve siècle. C'est seulement après une assez longue période d'abandon, au commencement du xviie siècle, que des ingénieurs hollandais vinrent rétablir une œuvre dont le temps avait effacé les traces. Il faut remercier M. Clouzot d'avoir reconquis sur l'oubli un curieux chapitre de notre histoire provinciale.

Un ouvrage qui ne comprend pas moins de cinq volumes, le *Cartulaire de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme*,

a valu à M. l'abbé Métais la troisième médaille. De cet important document, constitué au XIe et au XIIe siècle et mutilé au temps de la Révolution, il ne subsiste guère qu'une faible partie, conservée dans une collection anglaise. Un certain nombre de pièces sont connues par des copies ou des analyses faites au XVIIe et au XVIIIe siècle. C'est au prix de recherches laborieuses, poursuivies dans les bibliothèques de France et d'Angleterre, que M. l'abbé Métais est parvenu à reconstituer le Cartulaire dans son entier. On peut sans doute relever quelques imperfections de détail dans cette œuvre si méritoire. Elle n'en fait pas moins grand honneur à l'auteur et à la Société archéologique du Vendômois qui en a pris la publication sous son patronage.

En raison de l'intérêt et de la variété qu'offraient les ouvrages présentés au concours, vous avez décerné sept mentions honorables.

M. Fourier-Bonnard obtient la première pour une *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Victor de Paris*, dont il vous a soumis le premier volume. L'auteur s'est véritablement pris de passion pour son sujet, au point de se laisser parfois entraîner au delà des limites qu'il comportait. Peut-être aussi n'a-t-il pas su toujours conserver à son style une forme assez sobre. Ces réserves faites, il faut reconnaître que M. Fourier-Bonnard a retracé, d'une manière très vivante et originale, l'histoire de l'abbaye de Saint-Victor. C'est ainsi que, dans des pages curieuses, il a tiré de l'oubli un poète du XVe siècle ignoré jusqu'ici, le frère André Huays, qui consacrait ses loisirs à composer des vers satiriques. Je ne saurais dire quel rang assigneront à ce nouveau venu les historiens de la poésie française.

La deuxième mention a été donnée à M. Musset pour ses trois ouvrages intitulés : *Cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angely*, *Histoire de la Grâce-Dieu*, et *Documents inédits sur l'histoire de la ville de Pons*. On ne possédait que trois copies modernes du Cartulaire de

Saint-Jean-d'Angely. L'éditeur a accompli une tâche ardue en s'efforçant de rétablir l'ordre des pièces, en y joignant des commentaires et des notes et en complétant son travail par une histoire de l'abbaye. Quant aux deux autres ouvrages, ils constituent de fort bons livres d'histoire locale, où l'on retrouve toute la conscience du savant qui a collaboré utilement aux Mémoires de la Société historique de Saintonge et d'Aunis.

Après avoir édité de beaux livres, M. Fleury, imprimeur-éditeur à Mamers, en a publié un pour son compte. Son *Étude sur les portails imagés du XIIe siècle* est le résultat de longues recherches. Un texte descriptif accompagne de nombreuses planches soigneusement choisies et dont il a lui-même recueilli les éléments. On peut contester plusieurs des classifications qu'il propose, mais son travail n'en reste pas moins l'œuvre d'un chercheur bien avisé et d'un homme de goût. Vous lui avez décerné la troisième mention.

La quatrième est attribuée à M. Depoin. La Bibliothèque nationale possède le manuscrit original du *Liber Testamentorum Sancti Martini de Campis*, qui est, à vrai dire, un petit cartulaire de Saint-Martin des Champs, fort intéressant pour la topographie de Paris et de l'Ile-de-France. M. Depoin l'a édité dans les publications de la Conférence des Sociétés historiques du département de Seine-et-Oise.

Les titulaires des autres mentions honorables sont, pour la cinquième, M. Felgères, auteur d'une *Histoire de la baronnie de Chaudesaigues*, dont il a puisé les éléments dans les archives du Cantal et des départements voisins; pour la sixième, M. Perrenot, professeur au Lycée de Marseille, qui s'est attaqué à une question particulièrement difficile en étudiant *Les établissements burgondes dans le pays de Montbéliard*, et qui, sans la résoudre complètement, a apporté le plus grand soin au classement et à l'étude des textes; pour la septième, M. Bauchond, dont

l'ouvrage, intitulé: *La justice criminelle du Magistrat de Valenciennes*, est, malgré quelques réserves formulées par votre rapporteur, une excellente contribution à l'histoire du droit pénal. En exprimant le regret que quelques ouvrages dignes d'attention n'aient pu trouver place dans cette liste, votre Commission se félicite que tous les sujets d'études se trouvent représentés dans le concours de cette année.

On sait toute l'importance que vous attachez aux prix fondés par le baron Gobert pour récompenser les deux ouvrages « les plus savants et les plus profonds » sur l'histoire de France ou sur des sujets qui s'y rattachent. Le premier prix Gobert a été décerné cette année à une œuvre de longue haleine, qui, suivant l'expression du juge le plus autorisé en matière d'études médiévales, constitue « un des recueils diplomatiques les plus considérables qui aient été entrepris de nos jours en France ». C'est le *Cartulaire général de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, publié en quatre grands volumes in-folio, de 1894 à 1905, par M. J. Delaville Le Roulx. L'auteur s'est proposé de recueillir et de publier les documents importants relatifs à l'histoire de l'ordre des Hospitaliers, depuis ses origines jusqu'en 1310. Ils comprennent toutes les pièces qui ont trait à sa première organisation : celles qui émanent des grands dignitaires ; celles qui furent données aux Hospitaliers par les papes, les empereurs, les rois, les princes et grands feudataires; celles qui précisent la fondation des commanderies ; celles qui concernent les rapports de l'ordre avec les autorités laïques ou ecclésiastiques, enfin les règles, statuts et usages des Hospitaliers. Au total, 4912 pièces, recueillies, au prix de recherches multipliées sur tous les points de l'Europe, dans les bibliothèques et les archives, sont désormais mises à la disposition des érudits. Une longue introduction, une table alphabétique complètent ce travail, véritable monument d'érudition élevé avec autant

de patience que de succès. M. Delaville Le Roulx n'a pas voulu laisser à d'autres le soin de mettre en œuvre cette riche série de documents. Il l'a fait lui-même dans un volume intitulé : *Les Hospitaliers en Terre Sainte et à Chypre*, ouvrage d'une lecture facile, où la science se fait discrète et avenante, et qui s'adresse à un public étendu. Sans doute les recherches de M. Delaville Le Roulx dépassent de beaucoup le cadre de notre histoire nationale. Mais l'Académie ne s'est pas arrêtée à cette objection, car la France tient une grande place dans l'histoire de l'ordre des Hospitaliers, et l'on ne saurait d'ailleurs, à tous égards, trop affirmer la solidarité de notre pays avec l'Orient latin. L'Académie a donc ratifié le vote unanime de la Commission.

Le second prix a été maintenu à M. Alfred Richard qui l'avait obtenu l'an dernier pour son *Histoire des comtes de Poitou*. Dans l'intérêt des hautes études historiques, l'Académie aurait souhaité que la lutte fût plus vive et que M. Richard eût affaire à des concurrents plus redoutables. Elle trouve au moins l'occasion de témoigner en quelle estime elle tient cet ouvrage qui, dans le précédent concours, avait disputé le premier rang à celui de M. Ferdinand Lot.

Le prix annuel de la fondation Bordin était, cette année, dévolu à l'antiquité classique. Il a été partagé entre deux ouvrages : 2000 francs sont attribués à M. Glotz, pour son livre sur *La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce*, et 1000 francs à M. Audollent, pour son livre intitulé : *Carthage romaine.*

L'ouvrage de M. Glotz est un des travaux les plus importants qui aient été consacrés dans ces derniers temps à l'histoire des institutions helléniques. Comment la société grecque a-t-elle passé de sa forme la plus ancienne, où la responsabilité est familiale et collective, où la justice est toute pénétrée de notions religieuses traditionnelles, à la

forme que nous montre, par exemple, la cité athénienne du ve et du ive siècle, de plus en plus laïque, individualiste, et rationaliste ? Une étude de ce genre est un chapitre de l'histoire générale de l'esprit humain et des causes sociales qui président à l'évolution des idées. Ce chapitre, M. Glotz l'a écrit avec une connaissance des textes, une pénétration psychologique, une puissance de synthèse qui font de son livre, si fortement construit, une œuvre de premier ordre. Non seulement les hellénistes, mais les historiens, les philosophes qui essaient de fonder la science des sociétés humaines, lui devront beaucoup. Certaines de ses hypothèses fourniront sans doute matière à discussion. Mais c'est encore un mérite de ces grands travaux systématiques que de susciter des objections et de provoquer de nouvelles recherches. L'Académie se félicite d'avoir à couronner un ouvrage qui, par la nouveauté du sujet, par la solidité de l'érudition et la vigueur de la pensée, fait vraiment honneur à la science française.

M. Audollent n'a rien négligé pour retracer une histoire, aussi complète que possible, de Carthage à l'époque romaine jusqu'à la conquête arabe. Dans un style élégant et sobre, il a étudié la topographie et les monuments de la ville africaine; il en a fait revivre les institutions et les cultes. Plusieurs chapitres sont consacrés à montrer les progrès et le triomphe du christianisme à Carthage, à évoquer le souvenir des querelles religieuses dont l'Église d'Afrique ressent le contre-coup. C'est une œuvre ample et solide, où l'on peut seulement regretter que les limites du sujet ne soient pas toujours assez nettement tracées.

Le prix extraordinaire biennal de 3 000 francs, institué sur les arrérages de la fondation Bordin, devait être décerné au meilleur mémoire manuscrit sur un sujet proposé par l'Académie : l'examen critique des trois derniers livres du *Miroir historial* de Vincent de Beauvais. Un seul mémoire

a été présenté. En lui attribuant le prix dans sa totalité, la Commission a loué la sûreté de la méthode, la précision des recherches et la valeur de l'introduction générale qui le précède. Elle avait cependant remarqué l'absence d'un chapitre final. C'est que l'auteur, M. A. Molinier, professeur à l'École des Chartes, a été frappé par la mort en plein travail; elle a enlevé trop tôt à la science un de ses meilleurs ouvriers.

L'Académie disposait cette année d'une haute récompense, le prix Jean Reynaud, d'une valeur de 10 000 francs, décerné successivement par chacune des cinq classes de l'Institut « à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère de nouveauté et d'invention ». Vos suffrages l'ont décerné à l'œuvre d'un savant dont l'érudition française déplore la perte, M. Émile Legrand, professeur à l'École des langues orientales. M. Legrand avait voué toute une vie de travail à l'étude de la littérature néo-hellénique. Cinquante-cinq volumes, publiés en trente ans, attestent la continuité avec laquelle il a poursuivi des recherches difficiles, dans un ordre d'études neuves et originales. Il en était devenu, aussi bien dans l'Orient grec qu'en France, un des maîtres incontestés. Entre tant de travaux publiés par lui sur l'histoire et la langue de la Grèce médiévale et moderne, je me bornerai à rappeler sa *Bibliographie hellénique*, où il avait entrepris de dresser le répertoire de tous les ouvrages écrits par des Grecs depuis la prise de Constantinople, et qu'il a pu conduire jusqu'à la fin du XVII[e] siècle. Aussi modeste que désintéressé, Émile Legrand a donné l'exemple du plus noble dévouement, consacrant sans compter son temps et ses modiques ressources à l'œuvre qu'il édifiait. Il aurait pu prétendre à d'autres récompenses qu'à l'estime scientifique dont il était entouré. Par celle que vous décernez à ses travaux, vous voulez honorer la mémoire d'un savant qui n'a vécu que pour la science.

C'est aussi tous les cinq ans que notre Académie est appelée à désigner le titulaire du prix de 2000 francs fondé par le baron de Joest. Elle l'a attribué à M. Piette. Non content d'avoir restitué, grâce à ses fouilles dans les cavernes du Mas-d'Azil ou d'Arudy, quelques dizaines de siècles des âges primitifs, M. Piette a voulu assurer à l'un de nos musées nationaux le bénéfice de ses découvertes. Il a donné au musée de Saint-Germain une inestimable collection de gravures et de sculptures préhistoriques. L'art des chasseurs de renne y revit tout entier, avec ce mélange de barbarie et d'habileté prodigieuse qui fait parfois évoquer le souvenir des artistes mycéniens.

Le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, a été partagé par moitié entre un savant hellène, M. Jean Svoronos, conservateur du Cabinet des médailles d'Athènes, et M. Adrien Blanchet. M. Svoronos avait déjà obtenu ce prix en 1890. L'Académie lui témoigne de nouveau sa haute estime en couronnant son important recueil des monnaies de l'empire des Ptolémées. M. Adrien Blanchet n'en est pas non plus à son coup d'essai. Le *Traité des monnaies gauloises*, qu'il présentait cette année, est un ouvrage des plus méritoires, dont on peut dire qu'il servira de point de départ pour toutes les recherches ultérieures.

Le prix Saintour, dont l'Académie est libre de déterminer l'emploi, avait été affecté, pour l'année 1905, à un ouvrage relatif au moyen âge et à la Renaissance. Il a été réparti entre deux concurrents, M. Mazerolle, auteur d'une excellente monographie sur *Les médailleurs français du XVe siècle au milieu du XVIIIe siècle*, et M. le comte Paul Durrieu qui, dans un magnifique ouvrage dont l'exécution matérielle et la valeur scientifique répondent de tous points à la beauté du sujet, a publié un admirable manuscrit du Musée Condé, *Les très riches Heures du duc de Berry*. Je ne sau-

rais rien ajouter à l'éloge que notre confrère M. Léopold Delisle faisait naguère de ce beau travail dans le *Journal des Savants*.

Le prix de La Grange est destiné à récompenser le meilleur ouvrage relatif aux anciens poètes de la France. Vous l'avez attribué à M. Émile Roy, professeur à l'Université de Dijon, pour son livre sur le *Mystère de la Passion en France du XIVe au XVIe siècle*.

Le prix fondé par notre confrère Stanislas Julien, pour le meilleur ouvrage relatif à la Chine, récompense cette année un livre où, sous le titre modeste de *Rudiments du parler chinois*, le P. Wieger ne se borne pas à faire connaître aux Européens la langue chinoise telle qu'on la parle, mais apporte encore des informations curieuses et nouvelles sur les idées et les croyances populaires en Extrême-Orient.

Sur les 1 800 francs du prix Honoré Chavée, affecté à des travaux de linguistique, 1 200 francs sont attribués à MM. Mayer Lambert et Louis Brandin, pour leur *Glossaire hébreu-français du XIIIe siècle*. Le reste du prix est partagé entre M. Haillant, auteur d'un travail sur le patois vosgien, et M. Vuarnet, qui présentait un mémoire sur le patois du canton de Douvaine, dans la Haute-Savoie.

J'aurai terminé cette longue énumération en mentionnant les prix attribués à des travaux sur l'histoire de certaines provinces déterminées. Le prix Lafons-Mélicocq est décerné tous les trois ans au meilleur ouvrage concernant l'histoire et les antiquités de la Picardie. Il est partagé entre M. Boulanger, pour son bel ouvrage sur *Le mobilier funéraire en Picardie*, et un jeune savant qui porte un nom cher à l'Institut, M. Georges Daumet, auteur d'une étude sur *Calais au temps de la domination anglaise*. MM. de Lhomel et de Loisne obtiennent des mentions. — Le prix Prost, fondé par

un Lorrain pour récompenser l'auteur français d'un travail historique sur Metz et le pays messin, est partagé par moitié entre M. Lesort, archiviste d'Ille-et-Vilaine, pour sa publication sur *Les Chartes du Clermontois*, et M. Duvernoy, pour sa monographie relative au duc de Lorraine Mathieu I. Votre Commission a jugé dignes d'une mention le livre où M. Henry Poulet retrace l'histoire d'une petite ville lorraine, Thiaucourt, pendant la Révolution, et celui de M. Ferdinand Des Robert sur *Les seigneurs de Saulny*. — Enfin la médaille de la fondation Blanchet a été décernée à M. Papier, président de l'Académie d'Hippone, qui, depuis 1852, a consacré tous ses efforts à l'étude de la géographie et de l'archéologie de l'Afrique du Nord.

L'Académie dispose plus librement d'autres fondations destinées à subventionner des recherches scientifiques. La fondation Piot lui a permis d'attribuer 3 500 francs à M. Bigot, architecte pensionnaire de la villa Médicis, pour ses fouilles au Circus Maximus; 5 000 francs à M. Méhier de Mathuisieulx, en vue d'une exploration dans l'Afrique du Nord; 1 000 francs à M. l'abbé Leynaud pour des fouilles dans les catacombes de Sousse; 3 000 francs au R. P. Delattre, l'heureux et patient explorateur des nécropoles puniques de Carthage; 1 500 francs à M. Pierre Paris, professeur à l'Université de Bordeaux, pour poursuivre ses recherches dans la région d'Elche; 2 000 francs à M. l'abbé Breuil, pour des fouilles à Altamira, en Espagne; 3 000 francs à M. Paul Gaudin pour la continuation de ses fouilles à Aphrodisias, en Asie Mineure; 1 500 francs à M. Seymour de Ricci pour une mission en Égypte.

Sur la fondation Garnier, vous avez attribué 3000 francs à M. Grillières, lieutenant au 4e régiment de zouaves à Tunis, qui vous a soumis un programme d'exploration géographique et ethnographique dans l'Asie centrale, en Mongolie et au Thibet.

Il me reste, Messieurs, à signaler brièvement les travaux des Écoles savantes placées sous le patronage de l'Académie, celles d'Athènes et de Rome, et celle d'Extrême-Orient.

Les mémoires envoyés de Grèce ont été analysés et jugés dans le rapport de notre confrère M. Pottier. Ils témoignent que, pendant l'année 1904, nos Athéniens ont partagé utilement leur temps entre les fouilles, les voyages et la mise en œuvre de leurs recherches. Dès sa première année de séjour en Orient, M. Bulard a manifesté sa vocation d'archéologue en étudiant avec autant de goût que de savoir des vases attiques polychromes du musée de Delphes. M. Cavaignac a esquissé un fort intéressant chapitre de l'histoire religieuse de Delphes, en exposant la formation et le développement des cultes secondaires qui se groupaient autour du grand sanctuaire d'Apollon. M. Bizard a commenté les inscriptions découvertes par lui en Béotie, dans ses fouilles sur l'emplacement du temple d'Apollon Ptoïos. M. Jardé, qui vient d'obtenir le bénéfice fort mérité d'une cinquième année de pension, et à qui la Société française des architectes a décerné cette année, sur votre proposition, une grande médaille d'argent, a étudié les quartiers marchands de Délos. Le rapport de votre Commission apprécie très favorablement cet excellent travail.

Ces mémoires sont loin de représenter tous les efforts de l'École. Vous savez comment les généreuses libéralités de notre correspondant, M. le duc de Loubat, ont permis de reprendre en 1903 les fouilles de Délos, brillamment inaugurées jadis par notre confrère, M. Homolle, qui a eu la satisfaction de voir l'activité renaître dans l'île sainte, après l'achèvement de la grande œuvre de Delphes. Sous l'impulsion du directeur actuel de l'École, M. Holleaux, une nouvelle période d'heureuses découvertes a commencé à Délos. On s'est proposé d'achever l'exploration du sanctuaire d'Apollon et surtout de dégager les régions de la ville qui

l'avoisinent au Sud et au Nord, le quartier du théâtre, l'agora connue sous le nom de *Schola Romanorum*, et l'établissement fondé par des marchands syriens de Bérytos. Les résultats de cette exploration ont répondu à toutes les espérances. La ville antique reparaît au jour, avec ses magasins, ses quais, ses maisons riches en œuvres d'art et en élégantes mosaïques. C'est une véritable Pompéi hellénique, qui nous fait pénétrer, avec une abondance singulière de renseignements, dans l'intimité de la vie grecque. Vous me permettrez de rappeler les noms des principaux collaborateurs que M. Holleaux a associés à cette entreprise : MM. Chamonard et Dürrbach, anciens pensionnaires d'Athènes, qui sont venus apporter à leurs jeunes camarades le concours de leur expérience; M. Jardé, qui a acquis sur le champ de fouilles une rare connaissance des antiquités déliennes; M. Bulard, à la fois archéologue et artiste, qui consacre son talent d'aquarelliste à reproduire, avec une rare fidélité, les mosaïques exhumées dans les fouilles; M. Convert, l'ingénieur chargé de la direction des travaux techniques, dont les services ne sont pas moins appréciés à Délos qu'ils ne l'avaient été à Delphes. Il faut ajouter que, grâce à une publicité régulière, le *Bulletin de correspondance hellénique* met sans retard à la disposition du monde savant une riche moisson de documents archéologiques et épigraphiques.

L'École de Rome reste fidèle à ses traditions en poursuivant ses recherches dans les bibliothèques et les archives de l'Italie. Pourtant, l'antiquité classique n'est pas délaissée par nos jeunes érudits. Dans un mémoire très étendu, M. Meynial a étudié les origines et le développement du culte de la déesse Rome et les différentes formes que l'art a prêtées à cette personnification allégorique de la capitale du monde ancien. Il suffira de quelques retouches pour transformer en bon livre ce travail manuscrit. M. Périnelle

a emprunté aux archives de Turin et de Milan les matériaux du mémoire où il retrace l'histoire des relations diplomatiques de Louis XI avec le duché de Savoie. M. Zeiller nous a adressé les résultats d'une enquête judiciaire et approfondie sur les origines du christianisme en Dalmatie. Il a fort heureusement choisi son sujet, qui l'a conduit à explorer sur la côte dalmate, en particulier à Salone, les basiliques et les nécropoles chrétiennes. L'Académie ne saurait trop encourager de telles initiatives. Il est à souhaiter que nos pensionnaires du Palais Farnèse portent parfois leur activité dans des régions situées hors de l'Italie, où ils ont chance de trouver un terrain plus neuf et moins disputé. Plus d'une fois déjà, ce vœu a reçu satisfaction. Cette année même, un autre membre de l'École, M. Albertini, a été envoyé en Espagne pour y seconder M. Pierre Paris au cours de ses fouilles à Elche. Je devrais, pour être complet, énumérer encore les travaux insérés dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, mentionner ceux qui ont contribué à la continuation de l'œuvre collective entreprise par l'École, la publication des Registres des papes. Mais vous savez quelle ardeur anime notre colonie savante de Rome. L'honneur en revient à la direction du confrère éminent qui est placé à sa tête.

L'Académie témoigne une vive sollicitude à la plus jeune de ses pupilles, l'École d'Extrême-Orient. C'est seulement en 1899 que vous avez tracé un programme et rédigé des statuts pour la mission scientifique récemment fondée, grâce à l'initiative du gouverneur général de l'Indo-Chine. Mais cette courte histoire est déjà bien remplie. L'École n'a pas tardé à se mettre à l'œuvre pour s'acquitter de sa tâche, qui est l'étude méthodique du passé, des mœurs, des langues et des religions de notre colonie. Depuis le dernier rapport qui vous a été adressé par son ancien directeur, M. Finot, son zèle ne s'est pas démenti. M. Parmentier a

terminé en Annam les fouilles du grand sanctuaire de Mi-Son, pour lesquelles il avait eu comme collaborateur le regretté Charles Carpeaux. Un vaste ensemble monumental de huit temples principaux et de soixante édifices secondaires, élevés pendant huit siècles par la piété des rois, présente une suite complète de documents originaux pour l'histoire de l'art hindou. Le commandant Lunet de Lajonquière, attaché à l'École dès sa fondation, a complété par une exploration au Siam l'*Inventaire des monuments du Cambodge* qu'il avait déjà publié. D'importants ouvrages ont paru sous les auspices de l'École, notamment un volume sur *Les bas-reliefs gréco-bouddhiques du Gandhâra*, œuvre du savant expérimenté qui dirige aujourd'hui la mission d'Extrême-Orient, M. Foucher. Le *Bulletin* périodique, auquel les maîtres de l'orientalisme qui siègent parmi nous apportent leur contribution, a déjà conquis une autorité très justifiée. D'heureuses innovations viennent encore d'assurer à l'École la continuité des méthodes scientifiques. Deux érudits éprouvés, MM. Maître et Parmentier, y occupent aujourd'hui des fonctions qui leur permettent de donner aux nouveaux pensionnaires les conseils de leur expérience. Enfin, après avoir, en 1902, émigré de Saïgon à Hanoï, la mission est en possession du domicile définitif où elle abrite sa bibliothèque et ses collections déjà fort riches de manuscrits et d'œuvres d'art. On peut bien augurer de l'avenir pour une institution qui représente en Extrême-Orient le poste avancé de la science française.

Au siècle dernier, un écrivain qui avait sollicité sans succès les suffrages de l'Académie des inscriptions, déplorait l'échec infligé, dans sa personne, aux études helléniques. Il en a rappelé à d'autres titres devant l'opinion ; il s'appelait Paul-Louis Courier. « Car enfin, disait-il dans sa *Lettre à Messieurs de l'Académie*, que ferez-vous sans grec? Voulez-vous, avec du chinois, une bible copte ou syriaque,

vous passer d'Homère et de Platon? Quitterez-vous le Parthénon pour la pagode de Jagarnaut, la Vénus de Praxitèle pour les magots de Fo-hi-Can? » Qu'eût-il pensé à l'idée que l'Académie pût patronner, et d'aussi loin, une École établie à l'ombre des pagodes indo-chinoises? Et pourtant les amis de l'hellénisme n'en conçoivent aucune alarme. Nous n'abandonnons pas pour cela le Parthénon. Nous l'avons prouvé cette année même, le jour où était inauguré, sur l'Acropole d'Athènes, le premier congrès international d'archéologie. Jamais, je pense, on ne vit autant de membres de notre Compagnie réunis dans l'enceinte du monument d'Iktinos. Les choses ont, en effet, bien changé depuis le temps où l'activité de nos devanciers se limitait à un petit nombre d'études philologiques ou historiques. Si l'histoire de notre pays reste toujours l'objet de nos plus chères préoccupations, notre horizon s'est singulièrement élargi. Par delà les rivages méditerranéens et les plateaux de l'Asie où les civilisations antiques livrent leurs secrets aux explorateurs, il s'étend jusqu'à cet Orient lointain et plein de surprises qui s'impose plus que jamais à l'attention de l'Europe. Une des conséquences qu'entraîne l'extension du domaine ouvert à l'érudition moderne, c'est que les corps savants du monde civilisé tendent à unir et à coordonner leurs efforts. De plus en plus, la science apparaît comme une œuvre collective, parce qu'elle est une, sous son apparente variété, et qu'elle réclame le concours de tous ceux qu'anime l'amour des recherches désintéressées. C'est bien un signe des temps que cette fédération internationale des Académies à laquelle vous avez adhéré naguère et qui a déjà manifesté son existence en élaborant le programme des travaux auxquels est conviée l'élite de l'Europe savante. Mais plus la tâche s'accroît, plus aussi elle suscite de légitimes rivalités. A ce contact tous les jours plus étroit, chaque nation prend une conscience plus nette des devoirs que lui crée son passé, du rôle qu'elle doit

soutenir sous peine de déchéance. Ainsi cette émulation bienfaisante devient une source d'énergie, car si elle s'exerce pour le progrès général des connaissances humaines, la part de ceux qui y contribuent ne reste point anonyme. Comme ces donateurs qui offraient au temple en construction une colonne ou un chapiteau en y gravant leur dédicace, chaque pays peut revendiquer le droit d'inscrire son nom sur la pierre qu'il apporte à l'édifice commun. Le nôtre ne saurait manquer à ses traditions d'honneur scientifique. C'est pourquoi, Messieurs, vous considérez comme un de vos plus précieux privilèges d'entretenir les ambitions généreuses qui promettent à l'avenir de nouveaux succès.

JUGEMENT DES CONCOURS

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE (2.000 fr.)

L'Académie avait proposé, pour l'année 1905, le sujet suivant :

La préfecture du prétoire au IVe siècle.

L'Académie n'a pas décerné le prix.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

Les trois médailles réglementaires ont été attribuées aux auteurs suivants :

1re médaille de *mille cinq cents francs* : M. Joseph Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine ; Les fouilles du Mont Beuvray ;*

2e médaille de *mille francs :* M. Clouzot, archiviste-paléographe, *Les marais de la Sèvre niortaise et du Lay ;*

3e médaille de *cinq cents francs :* M. l'abbé Métais, *Cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme.*

Les mentions honorables ont été attribuées ainsi qu'il suit :

1re mention : M. FOURIER-BONNARD, *Histoire de l'abbaye royale et de l'ordre des chanoines de Saint-Victor de Paris;*

2e mention : M. Georges MUSSET, *Cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angely;*

3e mention : M. FLEURY, *Étude sur les portails imagés au XIIe siècle;*

4e mention : M. J. DEPOIN, *Le Liber testamentorum Sancti Martini de Campis;*

5e mention : M. Charles FELGÈRES, *Histoire de la baronnie de Chaudesaigues;*

6e mention : M. PERRENOT, *Les établissements burgondes dans le pays de Montbéliard;*

7e mention : M. BAUCHOND, *La justice criminelle du Magistrat de Valenciennes.*

PRIX DE NUMISMATIQUE (ALLIER DE HAUTEROCHE), 1.000 fr.

Le prix de numismatique fondé par M. ALLIER DE HAUTEROCHE en faveur du meilleur ouvrage de numismatique ancienne a été partagé par parties égales entre M. Adrien BLANCHET pour son *Traité des monnaies gauloises* et M. Jean N. SVORONOS pour son ouvrage sur les monnaies des Ptolémées.

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

Le premier prix a été décerné à M. DELAVILLE LE ROULX, pour son *Cartulaire de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*.

Le second prix est maintenu à M. Alfred RICHARD, pour son *Histoire des comtes de Poitou.*

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

Le prix BORDIN, destiné cette année au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, a été partagé de la manière suivante :

Deux mille francs à M. Gustave GLOTZ, pour son ouvrage intitulé : *La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce;*

Mille francs à M. Aug. AUDOLLENT, pour son ouvrage intitulé : *Carthage romaine.*

PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (3.000 fr.)

L'Académie avait proposé pour le prix extraordinaire, à décerner en 1905, la question suivante : *Examen critique des trois derniers livres du Miroir historial de Vincent de Beauvais.* Elle a décerné le prix au mémoire portant la devise : *Si fata aspera rumpas,* et dont l'auteur est feu M. Auguste MOLINIER.

PRIX DE LA FONS-MÉLICOCQ (1.800 fr.)

Sur le revenu de la fondation LA FONS-MÉLICOCQ, instituée en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France, l'Académie a attribué un prix de *douze cents francs* à l'ouvrage de M. C. BOULANGER intitulé : *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois*, et un prix de *six cents francs* à M. Georges DAUMET, archiviste paléographe, pour son ouvrage intitulé : *Calais sous la domination anglaise.* L'Académie a accordé, en outre, deux mentions honorables : la première à M. le comte DE LHOMEL, pour son *Cartulaire de la ville de Montreuil-sur-Mer;* la seconde à M. le comte de LOISNE, pour ses deux ouvrages : 1° *La maladrerie du Val de Montreuil;* 2° *Le cueilloir de l'Hôtel-Dieu de Montreuil-sur-Mer.*

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

L'Académie a décerné le prix Stanislas JULIEN, destiné au *meilleur ouvrage relatif à la Chine*, au R. P. Léon WIEGER, pour son ouvrage intitulé : *Rudiments de parler chinois* (5 vol. in-8°).

PRIX JEAN REYNAUD (10.000 fr.)

L'Académie a décerné ce prix, destiné *au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans*, à l'œuvre de M. Émile LEGRAND, comprenant l'ensemble de ses travaux sur la littérature byzantine et néo-grecque.

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

L'Académie a décerné le prix à M. Émile ROY, professeur à l'Université de Dijon, pour son ouvrage intitulé : *Le mystère de la Passion en France du XIVe au XVIe siècle.*

FONDATION GARNIER

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation :

1° *Trois mille francs* à M. le lieutenant GRILLIÈRES, du 4e zouaves, pour continuer ses études dans la haute Asie;

2° *Dix-huit mille francs* à M. PELLIOT, professeur de chinois à l'École française d'Extrême-Orient, pour son exploration du Turkestan chinois.

FONDATION PIOT

L'Académie a attribué sur les arrérages de la fondation les subventions suivantes :

1° *Cinq mille francs* à M. MÉHIER DE MATHUISIEULX, pour son exploration de la Cyrénaïque;

2° *Mille francs* à M. l'abbé LEYNAUD, pour les fouilles qu'il a entreprises dans les catacombes de Sousse;

3° *Trois mille cinq cents francs* à M. BIGOT, pensionnaire architecte de l'Académie de France à Rome, pour ses fouilles du *Circus maximus*, à Rome;

4° *Quinze cents francs* à M. SEYMOUR DE RICCI pour l'achat d'un lot de papyrus grecs;

5° *Trois mille francs* au R. P. DELATTRE, pour la continuation de ses fouilles à Carthage;

6° *Deux mille francs* à M. HOLLEAUX, pour la publication des mosaïques et des peintures murales de Délos;

7° *Trois mille francs* à M. Paul GAUDIN, ingénieur français à Smyrne, pour ses fouilles d'Aphrodisias en Carie;

8° *Quinze cents francs* à M. Pierre PARIS, pour ses fouilles à Elche (Espagne);

9° *Deux mille francs* à M. l'abbé BREUIL, pour ses fouilles dans la grotte d'Altamira, en Espagne;

10° Une souscription de *cinq mille francs*, à répartir en deux annuités, à la librairie Hachette pour éditer l'ouvrage de M. DIEULAFOY sur la statuaire polychrome en Espagne.

PRIX JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

Le prix Saintour destiné, cette année, au *meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance*, a été partagé entre M. le comte Paul DURRIEU pour sa publication des *Très riches Heures du duc de*

Berry conservées au Musée Condé à Chantilly, et M. Fernand Mazerolle, pour son ouvrage intitulé : *Les Médailleurs français du XVe siècle au milieu du XVIIe.*

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

L'Académie a décerné un prix de *six cents francs* à M. André Lesort, archiviste de l'Ille-et-Vilaine, pour son ouvrage intitulé : *Les Chartes du Clermontois*, et un prix de *six cents francs* à M. Émile Duvernoy, pour son volume : *Le duc de Lorraine Mathieu Ier*.

Elle a accordé, en outre, deux mentions honorables, la première à M. Henry Poulet, pour son ouvrage intitulé : *Une petite ville lorraine à la fin du XVIIIe siècle et pendant la Révolution, Thiaucourt* (1787-1799) ; la seconde à M. Ferd. des Robert, pour son ouvrage intitulé : *Les seigneurs de Saulcy (près de Metz)*, 1240-1789.

PRIX BARON DE JOEST (2.000 fr.)

Ce prix, à décerner successivement par les cinq Académies *à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public*, a été attribué, cette année, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à M. Édouard Piette, pour l'ensemble de ses découvertes préhistoriques et de ses publications sur l'art à l'époque du renne.

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1.800 fr.)

Sur le revenu de la fondation instituée par Mme veuve Honoré Chavée pour les travaux de linguistique, l'Académie a accordé :

1° Une somme de *douze cents francs* à MM. Mayer Lambert et Louis Brandin, pour leur *Glossaire hébreu-français ;*

2° Un encouragement de *trois cents francs*, à M. Haillant, pour son *Glossaire vosgien ;*

3° Un encouragement de pareille somme à M. Émile Vuarnet, pour son *Étude comparée du patois savoyard.*

PRIX PAUL BLANCHET

La médaille Paul Blanchet, qui doit être attribuée à une découverte relative à l'histoire, la géographie ou l'archéologie de l'Afrique du Nord, a été décernée, cette année, à M. Alexandre Papier, pour ses études d'archéologie algérienne.

DÉLIVRANCE DES BREVETS

D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

En exécution d'un arrêté du Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des Chartes, qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté ministériel du 9 février 1905, conformément à la liste dressée par le Conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Célier (Henri-Marie-Léonce).
Prost (Henri-Marie).
Busquet (Raoul-Jean-Jules).
Letonnellier (Gaston-Victor).
Boutillier du Retail (Armand-Ernest-Marie-André).
Jacob (Joseph-Louis-Léon).
Lorber (Joseph-Paul).
Delarue (Henri-Émile-Gabriel).
Mallebay du Cluzeau d'Écherac (Auguste-Émile-Ferdinand-Pierre).
Champion (Pierre-Jean-Baptiste-Honoré).
Delmas (Ernest-Émile-Joseph).
Bouteron (Marcel-Joseph).
Balancie (François-Joseph-Gaston).

Sont nommés archivistes paléographes hors rang :

MM. de Beaucorps (Charles-Remy-Marie).
Chassaing Mandegon de Borredon (Eugène-Jules-Jacques).
Pressac (Pierre-François-Louis-Joseph).

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1905, 1906, 1907, 1908 et 1909.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1906 :

Étudier une période de l'histoire ancienne du Japon. L'ouvrage présenté à l'Académie devra être soit un mémoire suivi de la traduction de textes japonais tirés de la littérature historique, géographique ou épigraphique, soit une traduction d'un livre historique japonais accompagnée d'un commentaire critique.

Tous les travaux présentés, mémoires ou traductions, devront être entièrement inédits et manuscrits.

2° Pour l'année 1907 :

Étudier, d'après des textes authentiques, la chronologie d'une ou plusieurs séries de grands feudataires français pour remplacer les séries défectueuses des anciens recueils imprimés.

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours[1].

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

Trois médailles, de la valeur de *quinze cents francs* la première, *mille francs* la deuxième, et *cinq cents francs* la troisième, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1904 et 1905 sur les *Antiquités de la France*, qui auront été déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1906. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

1. Voir p. 665 les conditions générales des concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE

I. Le prix de numismatique fondé par Mme veuve DUCHALAIS sera décerné, s'il y a lieu, en 1906, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1904.

Ce prix est de la valeur de *huit cents francs*.

II. Le prix de numismatique fondé par M. ALLIER DE HAUTEROCHE sera décerné, en 1907, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié depuis le mois de janvier 1905.

Ce prix est de la valeur de *mille francs*.

Les ouvrages, pour chacun de ces prix, devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour l'année 1906, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1905 et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron GOBERT. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les auteurs des ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux ».

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication, qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux inten-

tions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1er janvier 1906*, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

M. Bordin, notaire, voulant contribuer au progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie a décidé que, à partir de l'année 1904, le prix annuel de la fondation Bordin sera destiné à récompenser successivement, tous les trois ans, des ouvrages relatifs : 1° à l'Orient; 2° à l'antiquité classique; 3° au moyen âge ou à la Renaissance.

En conséquence, le prix Bordin sera décerné :

1° En 1906, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, publié depuis le 1er janvier 1903 ;

2° En 1907, au meilleur ouvrage relatif à l'Orient, publié depuis le 1er janvier 1904.

Deux exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ces concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (3.000 fr.)

Le prix extraordinaire biennal, institué sur les arrérages de la fondation, sera décerné :

En 1907, au meilleur ouvrage imprimé relatif à un sujet concernant les études grecques ou latines, et publié depuis le 1er janvier 1904.

Ce prix est de la valeur de *trois mille francs*.

PRIX LOUIS FOULD (5.000 fr.)

Après la délivrance du prix de *vingt mille francs*, fondé par M. Fould, un prix biennal de *cinq mille francs* a pu être institué, d'ac-

cord avec ses héritiers, sur les revenus de la même fondation, en faveur de l'auteur *du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle.*

Ce prix sera décerné en 1906.

Les ouvrages manuscrits ou imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1906.

PRIX DE LA FONS-MÉLICOCQ (1.800 fr.)

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. DE LA FONS-MÉLICOCQ, *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France* (Paris non compris).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1908; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1905, 1906 et 1907, qui lui auront été adressés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, avant le 1er janvier 1908.

PRIX BRUNET (3.000 fr.)

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie décernera, en 1906, le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante, publiés en France dans les trois dernières années, dont deux exemplaires auront été déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1906.

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas JULIEN, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie décernera ce prix en 1906.

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1906.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (1.000 fr.)

Mme DELALANDE, veuve GUÉRINEAU, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres

une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille francs), dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de DELALANDE-GUÉRINEAU, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décide que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1906, *au meilleur ouvrage concernant l'antiquité classique.*

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1904, destinés à ce concours, devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1906.

PRIX JEAN REYNAUD (10.000 fr.)

Mme veuve Jean REYNAUD, « voulant honorer la mémoire de son « mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de « la France », a, par un acte en date du 3 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel, qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera « accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de « l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur Jean REYNAUD. »

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1910.

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

M. le marquis de LA GRANGE, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs* destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France ; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1906.

FONDATION GARNIER (15.000 fr. de revenu)

M. Benoît Garnier, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens (legs réduit d'un tiers en faveur des héritiers, par décret du 27 septembre 1884). Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la haute Asie ».

L'Académie disposera, en 1906, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

PRIX LOUBAT (3.000 fr.)

M. Loubat, membre de la *New-York Historical Society*, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente annuelle de *mille francs*, pour la fondation d'un prix de *trois mille francs*, qui sera décerné, tous les trois ans, au *meilleur ouvrage imprimé* concernant l'histoire indigène, la géographie historique, l'archéologie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde.

Ce prix sera décerné en 1907.

Seront admis au concours les ouvrages publiés en langues latine, française et italienne, depuis le 1er janvier 1904.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de deux exemplaires, avant le 1er janvier 1907, au Secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer trois autres à l'Académie, qui les fera parvenir, un au *Columbia College* à New-York, le deuxième à la *New-York Historical Society* de la même ville, et le troisième à l'Université catholique de Washington.

FONDATION PIOT (17.000 fr. de revenu)

M. Eugène Piot, par son testament en date du 18 novembre 1889, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés chaque année « à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques

et archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle ».

L'Académie a décidé qu'il sera réservé, chaque année, sur les revenus de la fondation, une somme de *six mille francs* pour la publication d'un recueil qui porte le titre suivant : FONDATION PIOT. *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

L'Académie disposera, en 1906, du surplus des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

FONDATION JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

L'Académie rappelle que ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera décerné dans l'ordre suivant :

En 1906, au meilleur ouvrage relatif à l'Orient, publié depuis le 1er janvier 1903 ;

En 1907, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié depuis le 1er janvier 1904 ;

En 1908, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, publié depuis le 1er janvier 1905.

Seront admis au concours les ouvrages, manuscrits ou imprimés, d'auteurs français.

Les ouvrages destinés à ces concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX ESTRADE-DELCROS (8.000 fr.)

M. ESTRADE-DELCROS, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le montant de ce legs a été, selon la volonté du testateur, partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut, pour servir à décerner, tous les cinq ans, un prix sur le sujet choisi par chaque Académie.

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1907, à un travail rentrant dans les ordres d'études dont elle s'occupe.

Le choix de l'Académie portera sur l'ouvrage publié dans les cinq années précédentes qui sera jugé le plus digne de cette haute récompense.

PRIX DE CHÉNIER (2.000 fr.)

Mme Adélaïde-Élisa FRÉMEAUX, veuve de M. Louis-Joseph-Gabriel DE CHÉNIER, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *quatorze mille francs*, « pour le revenu être donné « en prix tous les cinq ans à l'auteur de la méthode que ladite « Académie aura reconnue être la meilleure, la plus simple, la plus « prompte, la plus efficace pour l'enseignement de la langue « grecque ».

L'Académie décernera ce prix en 1909.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15.000 fr.)

Le prix Jean-Jacques BERGER, de la valeur de *quinze mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies *à l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris*, sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1908.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

M. Gabriel-Auguste PROST, membre de la Société des Antiquaires de France, par testament olographe du 7 février 1894, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *douze cents francs*, pour la fondation d'un prix annuel à décerner à l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins.

L'Académie décernera ce prix en 1906.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1906.

PRIX BARON DE JOEST (2.000 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies *à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public*, sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1910.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1910.

PRIX BARON DE COURCEL (2.400 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille quatre cents francs*, à décerner successivement par l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences morales et politiques, est destiné à récompenser *une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'histoire de France (époques mérovingienne ou carlovingienne) ou à populariser quelque épisode de cette histoire, depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an 1000.*

Ce prix sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1910.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1910.

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1.800 fr.)

Ce prix, institué par Mme veuve Honoré Chavée, sera décerné, tous les deux ans, pour les travaux de linguistique. Il pourra être affecté à toutes recherches, missions, publications intéressant l'étude scientifique des langues.

La Commission évoquera elle-même les ouvrages qui lui paraîtront dignes du prix. On pourra appliquer les revenus de la fondation à récompenser des voyages, missions ou recherches de tout ordre.

Ce prix, de la valeur de *dix-huit cents francs*, sera décerné en 1907.

PRIX LEFÈVRE-DEUMIER (20.000 fr.)

Ce prix, d'une valeur de *vingt mille francs*, sera décerné tous les dix ans par l'Académie. Suivant le vœu du testateur, il doit être attribué « à l'ouvrage le plus remarquable sur les mythologies, philoso- « phies et religions comparées ».

Le prix sera décerné, pour la première fois, en 1908.

Les ouvrages étrangers traduits en français seront admis à prendre part au concours.

L'ouvrage doit être postérieur à l'année 1896.

FONDATION LOUIS DE CLERCQ

Mme De Clercq et M. le comte de Boisgelin ont fait donation, entre vifs, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, d'une somme d'environ *deux cent mille francs*, représentée par huit actions de la Société des mines de houille de Dourges (Pas-de-Calais), dont les revenus seront affectés à continuer la publication, commencée par feu M. De Clercq, du catalogue de sa collection d'antiquités et de médailles. Après l'achèvement du catalogue, qui devra être terminé dans un délai maximum de dix ans, les revenus devront être employés à subventionner des publications relatives à l'archéologie orientale.

FONDATION PAUL BLANCHET

M. R. Cagnat, membre de l'Institut, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom du Comité du monument Blanchet, d'une somme de *six cents francs*, reliquat de la souscription ouverte pour élever un monument à Paul Blanchet, mort à Dakar (Sénégal) au cours d'une expédition scientifique. Les arrérages de cette somme serviront à fonder une médaille qui sera attribuée à une découverte relative à l'histoire, la géographie ou l'archéologie de l'Afrique du Nord.

V. CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *franco de port et brochés*, au Secrétariat de l'Institut, avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet

cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont pré venus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours ; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen ; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au Secrétariat de l'Institut.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

Nul n'est autorisé à prendre le titre de LAURÉAT DE L'ACADÉMIE, s'il n'a été jugé digne de recevoir un prix.

Les personnes qui ont obtenu des *récompenses* ou des *mentions* n'ont pas droit au titre de *lauréat*, et doivent se borner à inscrire sur les ouvrages qu'elles publient : *Récompensé par l'Académie* ou *Mention au concours de...*

Le montant des sommes annoncées pour les prix n'est signalé qu'à titre d'indications subordonnées aux variations du revenu des fondations.

Comptes rendus, 1905, p. 667.



1812 - 1904

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. HENRI-ALEXANDRE WALLON

PAR

M. GEORGES PERROT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

Messieurs,

Appelé pour la première fois, cette année, à prendre la parole, au nom de l'Académie, dans cette séance solennelle, je ne pouvais hésiter sur l'usage que je ferais du droit que m'a conféré l'affectueuse bienveillance de mes confrères. Je leur devais de rendre ici un juste hommage à la mémoire de mon prédécesseur, l'éminent érudit qui a siégé pendant cinquante-quatre ans dans notre Compagnie et qui, pendant trente et un ans, a présidé, comme secrétaire perpétuel, à tous ses travaux, à toutes les manifestations de son activité féconde. Cet hommage public, M. Wallon y avait d'ailleurs un titre dont ne saurait se réclamer la mémoire de la plupart d'entre nous : il n'a pas seulement écrit l'histoire, avec quelle exactitude et quel talent, vous le savez tous ; il a contribué à la faire. Je ne veux pas dire par là qu'il a été ministre. Que de ministres passent qui sont seuls ensuite à

se souvenir qu'ils ont été, pendant quelques semaines, ou quelques mois, détenteurs d'une part de la puissance publique! Son rôle a été plus important. Dans une heure inquiète et trouble, il a pris une initiative qui a dû surtout son succès à l'estime que cet homme de bien avait inspirée à tous les partis; il a exercé une action décisive sur le tour que prenaient les affaires du pays; il en a, pour un temps, pour toujours peut-être, fixé les destinées.

Henri-Alexandre Wallon naquit à Valenciennes, le 23 décembre 1812, dans un milieu de bourgeoisie modeste. Le père de notre confrère, Martin-Alexandre-Joseph Wallon, ancien adjoint au commissariat des guerres, était, au moment de la naissance de son fils, agent des messageries Laffitte et Caillard, dans sa ville natale, à Valenciennes; il le resta sous la Restauration et, pendant le règne de Louis-Philippe, jusqu'au moment où la locomotive vint remplacer la diligence. Par ses fonctions mêmes, Alexandre Wallon était en rapport avec tout le petit peuple de la cité; il s'intéressait à ses affaires et à ses aspirations confuses. C'était ce que l'on appelait un homme d'opinions avancées. Sous la monarchie de Juillet, il passait pour républicain. Tout en le sachant le meilleur et le plus honnête homme du monde, c'était un *rouge*, disait-on de lui non sans quelque secret effroi. Quant à Mme Wallon, c'était une femme de grand sens et d'esprit ouvert. Elle avait le goût des arts et surtout celui de la musique. Elle fréquentait le théâtre, quand on y donnait quelque opéra en vogue; mais sa piété était profonde. Elle avait été élevée dans une maison où l'on était attaché aux traditions de la vieille France. Son père, coiffeur à Valenciennes, avait, avant 1789, la clientèle de l'aristocratie et du clergé. Les événements de la fin du siècle, la ruine de l'Église et l'émigration de la noblesse lui avaient causé un grave préjudice. Fébronie Caffiaux avait, dès l'enfance, entendu regretter le passé. Le contraste était

donc très marqué entre les habitudes d'esprit, entre les tendances des deux époux. Le ménage n'en fut pas moins uni et heureux, malgré le chagrin qu'éprouvait souvent Mme Wallon et les bras qu'elle levait au ciel lorsque, devant elle, son mari, dans son langage imagé, jurait contre ses postillons ou tonnait contre les curés.

C'est ainsi que, dès sa première jeunesse, à l'âge où l'âme prend sa forme durable, Henri Wallon subit à la fois l'influence des idées de son père et des sentiments de sa mère. Sans doute ce furent ceux-ci qui pénétrèrent le plus avant dans le fond même et comme dans les moelles de son être moral. Sa foi de chrétien ne connut jamais ni le doute ni même ces périodes d'attiédissement et de langueur que confessent avoir traversées, à certaines heures de leur vie, beaucoup de croyants fidèles et sincères. Cette foi resta toujours inébranlée; mais ce qu'il y cherchait, c'était seulement le principe et la règle de sa vie morale. Jamais il n'eut le moindre goût pour ces théories ambitieuses qui mêlent la religion à la politique, qui prétendent faire intervenir l'Église, en maîtresse souveraine, dans le gouvernement des peuples et contester, en son nom, aux sociétés modernes le droit de s'organiser à leur guise, sous des formes non encore essayées, dans des cadres où trouvent satisfaction des intérêts et des besoins nouveaux. Fidèle à la tradition des grands chrétiens du XVIIe siècle, avec lesquels il avait plus d'une affinité, il resta toujours fermement attaché à la distinction du spirituel et du temporel. Il crut toujours que, dans ce dernier domaine, l'homme d'État n'avait à tenir compte que des conseils de la raison et des leçons de l'expérience. Aussi le vit-on, dans de mémorables occasions, se prononcer hardiment pour des solutions qui effrayaient les esprits timides et leur paraissaient de dangereuses innovations. Quand il prenait ce parti, n'était-ce pas la secrète et persistante vertu des ardeurs paternelles qui revivait en lui et qui lui inspirait ces actes de courageuse indépendance?

La double empreinte que laissèrent dans l'intelligence et dans le cœur de l'enfant les conversations et les exemples de parents très tendrement aimés fut d'autant plus nette et plus persistante que, pendant toutes ses années d'adolescence, Henri Wallon ne quitta jamais le foyer domestique. Externe au collège de Valenciennes, il y travailla avec cette application soutenue où nous l'avons vu persévérer jusqu'à la dernière heure. De la sixième à la philosophie, il y remporta presque tous les premiers prix de sa classe. J'ai sous les yeux les palmarès où sont enregistrées ses victoires d'écolier. L'aspect en est tout autre que celui des livrets que publient aujourd'hui, à cette occasion, les plus importants même de nos lycées. Il y a là une sorte de luxe dont nos proviseurs ont perdu le goût. Le format in-quarto, la vignette gravée en tête de la première page, l'impression très soignée sur papier de fil, tout témoigne de l'importance que l'on attachait alors au succès de ces luttes courtoises. Maintenant, ni les familles, ni les élèves, ni même l'administration ne paraissent les prendre au sérieux. Celle-ci semble parfois inviter les lauréats à ne pas s'exagérer la valeur des couronnes qu'elle leur décerne. Les théoriciens de la pédagogie ont médit de l'émulation, qu'ils ont voulu considérer comme un principe corrupteur, et nous avons vu, l'an dernier, supprimer ce concours général des lycées de Paris et de la province qui avait, jadis, donné à plusieurs d'entre nous des joies si vives, récompense d'efforts dont tout n'était pas perdu.

Quand il eut terminé ses études, Henri Wallon, on croit s'en souvenir dans la famille, songea un moment à entrer au séminaire ; mais sa mère, malgré la chaleur de sa foi, fut la première à l'en détourner. Elle n'avait pas d'autres enfants que lui et une fille qui venait d'épouser M. Jannet. Celui-ci, alors professeur au lycée de Douai, devint ensuite proviseur du lycée de Versailles. C'était, j'en puis juger par des lettres qui m'ont été communiquées, un homme de

mérite, d'esprit judicieux et fin. Il s'attacha beaucoup à son jeune beau-frère, et ce fut lui qui le décida à se tourner vers l'École normale. Sans avoir jamais quitté sa province, Wallon était admis à l'École, en 1831. La promotion dont il faisait partie et les quatre autres promotions qui habitèrent avec lui l'École comptèrent dans leurs rangs plusieurs jeunes gens qui, dans la suite de leur vie, se sont distingués à des titres divers, qui ont occupé de grandes situations dans l'Université, qui ont fait honneur aux lettres françaises ; il suffira de nommer ici Victor Duruy et Germain, Théodore-Henri Martin, Ernest Havet, Émile Saisset, Jules Simon, etc.

L'École normale était alors logée dans les combles des vieux bâtiments du lycée Louis-le-Grand. On a souvent décrit les misères de cette installation, la pauvreté de la chère à laquelle on était condamné par l'économe du lycée, la sévérité d'une discipline presque monastique. Les pensionnaires ne franchissaient guère le seuil de l'antique et sombre édifice, que pour aller à la Sorbonne toute voisine, où l'on suivait certains cours. C'était à peine si, le dimanche, pour visiter les musées et les autres curiosités de la capitale, on avait quelques heures de sortie, que le règlement semblait concéder à regret. De réunions mondaines et de théâtres, il n'était point question ; il fallait être rentré à huit heures. Wallon n'avait pas le goût de la dissipation ; il s'accommoda fort bien de ce régime, dont la seule annonce, aujourd'hui, découragerait les vocations les plus fermes. Dirigée de haut et de loin par Victor Cousin, membre du Conseil royal de l'Université, administrée de plus près, avec beaucoup d'affectueuse bonté, par M. Guigniaut, le meilleur des hommes, l'École comptait alors des maîtres dont plusieurs, tels que Jean-Jacques Ampère, Rinn, Patin et surtout Michelet, avaient une forte prise sur l'esprit des élèves. Dans cette vie cloîtrée, il y avait, entre ces jeunes gens, un incessant assaut et échange d'idées; il se

nouait là de viriles et solides amitiés, qui devaient durer toute la vie. Wallon ne se plaignit jamais de contraintes que d'autres avaient supportées avec moins de résignation, et son couvent lui laissa les meilleurs souvenirs. Je ne crois pas que personne ait mieux et plus tendrement aimé l'École. Il n'en parlait qu'avec émotion. Il lui a donné deux de ses fils et deux de ses petits-fils. Quand se fonda, pour secourir des misères imméritées, l'Association des anciens élèves de l'École, il fut un des membres les plus actifs de son conseil et, lorsque son âge lui eut fait décerner l'honorariat, il tint à user du droit que celui-ci lui conférait d'assister à nos séances. Nous l'avons encore vu, dans la dernière année de sa vie, venir prendre part à nos délibérations. Jamais non plus il ne manquait à cette séance générale de janvier où, par la bouche de son président, notre confrère, M. Gaston Boissier, l'Association fait le compte de ses gains et de ses pertes. Il a donné à notre annuaire deux notices intéressantes sur d'anciens camarades et amis, qu'il avait tous vus disparaître l'un après l'autre, sur Fleury, recteur de l'Académie de Douai, et sur un des maîtres les plus estimés de notre enseignement secondaire, Paul Croiset, le père de nos deux chers confrères, MM. Alfred et Maurice Croiset[1].

Quand, à dix-neuf ans, Henri Wallon fut reçu à l'École, il commença par faire ce qu'il avait fait au lycée, à suivre avec une même application tous les cours; mais bientôt se posa devant lui la question de savoir à quelles études il se livrerait plus particulièrement. Il avait le choix entre les lettres, la philosophie ou l'histoire. Il était trop sage et trop réfléchi pour se décider par caprice et comme au hasard. Il sollicita les conseils de son beau-frère et, quoiqu'ils fussent

1. En 1895, quand nous célébrâmes le Centenaire de l'École, Wallon assista, joyeux et souriant, à toutes nos fêtes; il vint au bal, et y resta jusqu'à une heure assez avancée. A cette occasion, il fit à la caisse de l'Association un don de 1 000 francs.

bons, il les suivit. Ce n'est pas sans intérêt que, sur les grandes pages de ce papier jauni, j'ai lu cette consultation en règle, où sont pesées, avec un grand sens, toutes les raisons qui pouvaient être alléguées pour et contre chacun des partis à prendre. M. Jannet connaissait bien le jeune homme et l'estimait fort; il lui parla avec une entière franchise. Il commence par le détourner de l'idée d'aspirer à l'agrégation des lettres. Après avoir énuméré toutes les qualités que doit réunir un professeur de rhétorique pour être, comme le fut Villemain, à la hauteur de sa tâche, il poursuit en ces termes :

En outre, sans vouloir déprécier le caractère particulier de ton esprit, je te dirai, et tu le sais bien toi-même, que tu n'as pas ce brillant, cette vivacité, cette exubérance de force qui font un homme à part de celui que la nature a destiné à sentir et à faire sentir aux autres ce qui est l'objet des beaux-arts.

Sa conclusion, c'est que le normalien dont l'avenir le préoccupe, ne peut et ne doit hésiter qu'entre la philosophie et l'histoire; il se prononce pourtant, très résolument, pour l'histoire. Celle-ci donne de bien autres certitudes que la philosophie. Or, dit-il à son correspondant, « ton esprit, mon cher Henri, est fait pour la vérité ».

Wallon entra donc dans la section d'histoire, et celui qui l'avait poussé dans cette voie, s'applaudit des résultats obtenus :

Mon cher ami, — lui écrit-il en décembre 1833, — tes deux dernières lettres m'ont fait un plaisir infini. Je vois tes idées s'étendre et s'affermir. A ton jugement si spontanément juste commence à se joindre dans l'expression une vivacité, une couleur que tu n'avais pas auparavant. C'est probablement l'effet du contact presque journalier d'un talent aussi vivant, aussi dégagé dans ses allures que celui de M. Michelet. C'est l'homme qu'il te fallait pour maître. Tu sauras lui prendre, je l'espère, tout ce

dont tu avais besoin pour faire porter à ton excellent fonds tous les fruits qui lui sont naturels, et en même temps ta saine raison te préservera des écarts où une imagination trop poétique entraîne parfois cet historien.

Wallon avait tout à gagner aux leçons d'un pareil maître, à ces leçons dont nous pouvons nous faire une idée par le *Précis d'histoire moderne*, et par l'*Histoire romaine*. C'étaient des revues brillantes et rapides, de larges tableaux où les faits importants et les personnages principaux se détachaient en relief, dessinés d'un trait vif et comme illuminés par la soudaineté de l'éclair. Sous l'impression de cette parole ardente, l'esprit de l'élève s'anima et s'échauffa. Au concours de 1834, Wallon fut reçu le premier à l'agrégation d'histoire. Ce succès l'avait mis en vue. Il fut question de le nommer à Orléans; puis on décida de le garder à Paris, comme professeur divisionnaire au collège Louis-le-Grand, faveur exceptionnelle qu'il eut bientôt justifiée par la solidité de son enseignement.

Seul de sa promotion, Wallon restait donc à Paris, tandis que ses camarades se dispersaient, partagés entre les chaires des villes de province, où ceux mêmes qui avaient le goût du travail ne trouvaient pas alors les ressources que l'on y rencontre aujourd'hui dans les bibliothèques des universités. Il n'était pas homme à ne point profiter de cet avantage; il ne négligea rien pour compléter son éducation d'historien. Deux ans après sa sortie de l'École, il était licencié en droit et, deux ans plus tard, docteur ès lettres. Sans avoir les dimensions des énormes volumes que l'on s'est accoutumé, dans ces derniers temps, à soumettre au jugement de nos Facultés, ses deux thèses étaient plus développées que beaucoup de celles qui valaient alors ce titre à leurs auteurs. La thèse latine est intitulée : *Qualis fuerit apud veteres ante Christum de animæ immortalitate doctrina* (64 pages). Ce n'est qu'un résumé sommaire, fait d'après des ouvrages de seconde main. L'auteur ne distingue point entre les

conceptions successives par lesquelles a passé l'esprit des peuples anciens, quand il a essayé de se figurer cette vie posthume à laquelle il voulait croire. Ces conceptions si diverses, il les confond toutes sous une même rubrique. La thèse française, *Du droit d'asile* (122 pages), a plus d'importance. L'histoire du droit d'asile y est présentée, chez les anciens, au moyen âge et jusqu'à la suppression de ce droit dans les temps modernes, comme une des formes d'une lutte engagée entre la grâce et la loi. Les préoccupations religieuses de l'écrivain s'accusent dans ces deux essais, soit qu'il oppose au vague des théologies et des philosophies de l'antiquité les certitudes qu'apporte l'Évangile, soit que, dans la conclusion de sa seconde étude, tout en constatant qué les franchises de l'asile n'étaient pas compatibles avec les règles d'un État bien ordonné, il réserve les droits de la grâce.

Une fois docteur, Wallon pouvait aspirer à l'enseignement supérieur. L'occasion d'y entrer s'offrit bientôt à lui. Michelet était alors un peu las de son enseignement à l'École, où les exigences du programme le forçaient à se répéter. Il avait fait paraître, en 1833, les deux premiers volumes de l'*Histoire de France*. Afin de suffire au travail de recherche que lui imposait cette grande entreprise, il avait pris pour auxiliaires plusieurs de ses anciens élèves, Victor Duruy, Chéruel, Yanoski, Wallon. Ces jeunes gens lisaient pour lui les vieilles chroniques ; ils transcrivaient les chartes, les diplômes et autres documents originaux. Ils apportaient au maître, en venant déjeuner avec lui, les textes qu'ils avaient transcrits à son intention. Wallon avait dû être un des plus laborieux et des plus exacts de ces secrétaires bénévoles. Michelet l'avait pris en affection et quand, en 1837, il se chercha un suppléant pour son cours de l'École, ce fut sur lui qu'il jeta les yeux. Voici la lettre qu'il écrivit, à ce propos, à M. Cousin. Elle fait autant d'honneur au maître qu'à l'élève.

MONSIEUR,

Il m'est impossible de reprendre mes conférences à l'École normale. J'espère que, dans le courant de cette année, ma position se régularisera d'une manière ou d'une autre. Permettez, en attendant, que je sois encore suppléé.

La santé de M. Duruy l'oblige à renoncer à l'École. Aucun des anciens élèves n'est plus capable de faire le cours d'histoire que M. Wallon, professeur au collège Louis-le-Grand. Il a été reçu le premier à l'agrégation. Il est docteur ès lettres et licencié en droit. Sa thèse sur les asiles est certainement une des plus remarquables qui aient paru depuis longtemps. Son caractère m'inspire beaucoup de confiance. C'est un jeune homme religieux et grave. C'est vraiment le *venerandus puer* de Virgile.

Recevez l'hommage, etc.

MICHELET.

Ainsi, cette lettre en fait foi, le sentiment que, dès l'âge de vingt-cinq ans, notre futur confrère inspirait à tous ceux qui l'approchaient, à ses aînés même et à ses maîtres, était celui dont il n'a jamais cessé de recueillir le témoignage sincère dans tous les milieux que sa longue carrière a traversés : c'était le sentiment du respect.

Wallon fut agréé. Je n'ai pu m'empêcher de sourire en lisant la lettre pleine d'effusion que lui écrit à ce propos M. Guigniaut, qui avait soutenu sa candidature. Il lui annonce comme une excellente aubaine, qu'il est chargé de la conférence d'histoire ancienne en première année, et qu'il aura, de ce chef, quinze cents francs, la moitié du traitement du titulaire. Il n'est pas d'enseignement qui exige du maître de plus grands efforts que celui des conférences de l'École, parce qu'il n'en est point qui mette ce maître en présence d'auditeurs plus informés et, par suite, plus difficiles à satisfaire. Quelle devait être la simplicité des habitudes, chez ces universitaires du bon vieux temps, alors que l'on briguait l'honneur de porter un pareil fardeau,

dans la première École de France, en échange d'un salaire dont ne voudrait pas aujourd'hui un instituteur, dans un chef-lieu de canton!

L'année suivante, en 1838, Michelet remplaçait Daunou, au Collège de France, dans la chaire d'histoire et de morale. Il donnait sa démission de l'École, où Wallon était chargé de la conférence que son maître abandonnait; mais il ne lui en fallait pas moins continuer à donner aux collégiens de Louis-le-Grand le meilleur de son temps. Ce fut alors, quand sa vie était ainsi remplie par deux tâches dont chacune, semble-t-il, aurait suffi à l'occuper tout entière, que lui tomba sous les yeux le texte d'une question mise au concours par l'Académie des sciences morales et politiques. Cette question était ainsi posée : 1° Par quelles causes l'esclavage ancien a-t-il été aboli? 2° A quelle époque, cet esclavage ayant entièrement cessé dans l'Europe occidentale, n'est-il resté que la servitude de la glèbe?

Il n'était pas d'esprit curieux que ne pût tenter l'histoire d'une institution presque aussi vieille que l'humanité même et de la transformation sociale qui l'avait fait disparaître de l'Europe sans réussir à la supprimer encore dans ses colonies d'outre-mer; mais ce qui, dans un pareil sujet, devait tenter particulièrement une intelligence toute pénétrée de foi, c'était l'espérance qu'elle pouvait concevoir de trouver là matière à rendre hommage au christianisme et à en célébrer les bienfaits. Le malheur, c'est qu'il ne restait plus que trois mois à courir jusqu'au terme fixé pour le dépôt des mémoires. Bien d'autres, en pareil cas, auraient, non sans regret, renoncé tout d'abord à risquer l'aventure. Wallon ne put s'y résoudre; mais il sollicita la collaboration de l'un de ses camarades d'école, comme lui agrégé d'histoire, Yanoski. Les amis se partagèrent la besogne. Professeur d'histoire ancienne, Wallon entreprit d'étudier l'esclavage antique. Yanoski se chargea

d'exposer ce qu'était devenue, sous le régime du servage, la condition des personnes et quel progrès avait été ainsi accompli, dans l'Europe du moyen âge, progrès qui présageait, à échéance certaine, l'émancipation finale de la classe des ouvriers ruraux et des gens de métier. Au prix d'un travail opiniâtre, les deux associés arrivèrent à remettre, en temps utile, un mémoire qui, toute hâtive qu'en eût été la rédaction, fut couronné par l'Académie.

L'issue de ce concours avait encore ajouté à la notoriété du jeune maître; on commençait à deviner en lui un savant d'avenir. A peine remis de la fatigue d'une si rapide improvisation, il fut convié à un nouvel effort.

C'était en 1840. M. Cousin, alors ministre de l'Instruction publique, eut l'idée d'établir, pour le recrutement des Facultés de sciences et de lettres, un concours d'agrégation, analogue à celui qui ouvre encore aujourd'hui l'accès des Facultés de droit et de médecine. Ces *agrégés de Faculté* auraient un droit exclusif à suppléer les professeurs qui délaisseraient momentanément leurs chaires; si une chaire devenait vacante, c'est parmi eux que devrait être choisi le chargé de cours qui l'occuperait jusqu'à ce qu'un vote de la Faculté y eût appelé un titulaire. Un arrêté ministériel fixait le nombre des places que les candidats auraient à se disputer, dans chaque catégorie d'études. Deux de ces places étaient réservées à l'histoire. Il y aurait des épreuves écrites et des épreuves orales. M. Naudet, membre de l'Institut, devait présider le jury d'histoire.

Quels que fussent les avantages assurés à ceux qui sortiraient vainqueurs de ces luttes, on pouvait craindre que le combat n'eût pas lieu faute de combattants. Pour des hommes qui ont déjà quitté depuis un certain nombre d'années les bancs du collège et même ceux des écoles spéciales, qui se sont déjà distingués comme maîtres et parfois comme écrivains, il ne peut être agréable de reve-

nir faire, en quelque façon, métier d'écoliers et de s'exposer à échouer dans un concours où la chance joue toujours un certain rôle. Mais le Ministre tenait à la réussite de son entreprise et il battit lui-même le rappel des candidats. Wallon avait conservé la lettre, conçue dans les termes les plus flatteurs, par laquelle Cousin l'engageait à se mettre sur les rangs.

Voici le texte de cette lettre :

Monsieur,

Un concours doit s'ouvrir, le 15 septembre prochain, pour deux places d'agrégés d'histoire près la Faculté des Lettres de Paris. La spécialité de vos études et le succès que vous obtenez dans votre enseignement au Collège Louis-le-Grand et à l'École normale, vous désignent pour ce concours; je désire vivement que vous y preniez part, et je ne crains pas de faire appel, en cette circonstance, au zèle dont vous vous êtes toujours montré animé pour le progrès des hautes études historiques.

Je vous adresse, en conséquence, le règlement général du concours et la liste des questions d'où seront tirés les sujets pour l'épreuve de l'argumentation.

Recevez, Monsieur, etc.

Le Pair de France,
Ministre de l'Instruction publique,

V. Cousin.

Après une pareille invite, il ne pouvait songer à se dérober. Cousin n'était pas de ceux qui savent accepter et pardonner un refus.

Quatre candidats étaient inscrits. Deux prirent part à toutes les épreuves. Wallon, seul, fut admis. La Faculté à laquelle le rattachait le diplôme ainsi conquis n'avait pas, pour le moment, de suppléance à lui offrir ; mais il n'en tira pas moins de son succès un profit immédiat. En 1841, il devenait tout à la fois titulaire de sa conférence

à l'École et d'une chaire au collège Rollin. Sa situation matérielle se trouvait ainsi sensiblement améliorée, changement heureux, qui venait fort à propos ; marié depuis deux ans, il était déjà père de famille. Près du foyer auquel l'attachaient la naissance d'une fille et la présence d'une femme dont la mémoire est restée chère à tous ceux qui l'ont connue, il occupait le peu qui lui restait de loisirs à remanier le mémoire qui lui avait valu, en 1839, son prix académique. Celui-ci n'était qu'une esquisse dont nul mieux que lui ne sentait l'insuffisance. Le livre parut en 1847, en trois volumes in-octavo. Il était intitulé : *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*. Ce qu'il offrait au public, ce n'était pas une simple réponse à la question posée par l'Académie. Celle-ci lui avait suggéré l'idée d'une enquête bien autrement vaste, d'un travail bien plus étendu qui reste encore le meilleur ouvrage d'ensemble que l'on ait sur la matière [1].

On se serait d'ailleurs trompé en ne voyant là, sur la foi du titre, qu'un pur ouvrage d'érudition. Libéral et chrétien, Wallon considérait l'esclavage comme un crime de lèse-humanité. L'ouvrage est dédié à Victor de Broglie, « au sage et ferme défenseur des droits de l'homme à la liberté » [2]. Le premier volume, consacré à l'Orient et à la Grèce, s'ouvre par une Introduction de CLXXVI pages, où l'auteur étudie l'esclavage, tel qu'il existait alors dans les colonies. Il en décrit les effets qui démoralisent le maître aussi bien que l'esclave. Sans se laisser arrêter par la haute situation de quelques-uns des défenseurs de

1. Une seconde édition a été donnée en 1879 ; l'ouvrage y a été revu mais non refondu ni développé. Les titres de chapitres sont les mêmes, et pour chaque volume, le nombre des pages ne diffère pas ou diffère peu. L'auteur s'est borné à quelques additions que lui fournissaient des documents récemment découverts, tel que les actes delphiques d'affranchissement publiés par M. Foucart.

2. V. de Broglie avait présenté à la Chambre des Pairs, sur la question de l'esclavage, un rapport qui avait fait sensation.

l'institution servile, il réfute, avec une ironie discrète et une chaleur contenue, leurs sophismes intéressés. Il insiste sur le peu d'efficacité des demi-mesures par lesquelles une loi récente avait essayé d'atténuer, aux Antilles françaises, les maux qui résultaient de ce régime. Il n'a d'ailleurs pas l'esprit violent ni absolu ; il se contenterait d'un affranchissement progressif ; mais il ne l'accepterait que si la période de transition, assez courte, aboutissait à un terme fixe. Sa conclusion est formelle. « Il n'y a, dit-il, qu'un seul moyen de faire cesser les abus de l'esclavage, c'est de l'abolir. » Un souffle généreux court à travers ces pages. Elles provoquèrent des colères dont profita la réputation de l'écrivain ; elles contribuèrent à préparer le mouvement d'opinion qui, dès l'année suivante, au lendemain de la Révolution, entraîna l'Assemblée constituante à décréter, un peu brusquement peut-être, cette émancipation des noirs que l'historien avait appelée de ses vœux et justifiée d'avance.

Quand parut ce livre, Wallon n'était déjà plus professeur de collège. Il enseignait l'histoire moderne à la Faculté des Lettres de Paris. L'illustre titulaire de cette chaire, M. Guizot, avait cessé d'y monter depuis que la politique, après la Révolution de Juillet, l'avait pris tout entier. Il s'était fait remplacer, depuis lors, par diverses personnes, qu'il avait choisies lui-même. Des désordres, dont il serait trop long de rappeler ici les causes ou plutôt les prétextes, avaient forcé le dernier de ces suppléants, Charles Lenormant, à se retirer. Wallon était le seul agrégé d'histoire que le concours de 1840 eût attaché à la Faculté. Par application de l'ordonnance qui avait institué le concours, il fut appelé à la suppléance, où il réussit de la façon la plus honorable ; aussi était-il loin de s'attendre à la surprise que lui réservait le premier Ministre de l'instruction publique du nouveau régime, M. Carnot. Un rapport de M. Charton, secrétaire général, au Ministre, inséré au *Moniteur* du 5

avril 1848, affirmait que le titre de M. Guizot « avait été brisé par la victoire du peuple ». Tout en rendant pleine justice au zèle et à la compétence de Wallon, il se terminait par ces mots : « Il importe à la République de témoigner qu'un enseignement agréé par le précédent titulaire diffère de celui que le gouvernement entend faire donner à la jeunesse. C'est ce que nous recommandent instamment des raisons politiques de l'ordre le plus élevé. » En conséquence, il proposait de charger du cours M. Henri Martin, auteur d'une volumineuse *Histoire de France*, qui n'a pas fait oublier celle de Michelet. Le choix n'était pas heureux. Henri Martin était le plus honnête homme du monde, mais le moins fait qu'il y eût pour la parole publique : il n'avait jamais enseigné.

Inopportune à tous égards, la mesure était illégale de tout point. Henri Martin n'était pas docteur, et la loi exigeait ce grade de quiconque prétendait à parler en Sorbonne. Visée dans le rapport de Charton, l'ordonnance de 1840 n'était pas rapportée; or, elle garantissait aux agrégés de la Faculté le privilège de primer, soit pour les suppléances, soit pour les fonctions de chargé de cours, tous autres candidats non pourvus du même titre. Avec son énergie et sa ténacité de Flamand, Wallon n'était pas homme à s'incliner sans mot dire devant un acte arbitraire qui le lésait dans ses intérêts et dans ce qu'il considérait comme son droit. Il protesta par une lettre des plus fermes adressée au doyen et aux professeurs de la Faculté des Lettres de Paris. Celle-ci, par des observations fortement motivées qu'elle adressa au Ministre, s'associa à cette protestation. Henri Martin fit à la Sorbonne quelques leçons sur la politique extérieure de la Révolution française ; mais les événements de Juin interrompirent son cours, et il ne le reprit point à la rentrée. Dès lors, un ministre mieux informé, Vaulabelle, réparait l'injustice commise. La chaire, l'année suivante, était déclarée vacante et, sur la double présentation de la Faculté et

du Conseil académique, Wallon en recevait le titre. Il l'a gardé pendant trente-huit ans.

Wallon s'était mal trouvé de sa première rencontre avec la politique. Celle-ci avait failli l'arrêter ou, du moins, le retarder dans sa carrière. Elle lui devait des dédommagements; elle ne tarda pas à les lui fournir. Aussitôt après les élections d'avril 1848, Schœlcher l'avait fait adjoindre, comme secrétaire, à la Commission qui préparait l'abolition de l'esclavage. Cette fonction lui valut d'être nommé suppléant du député de la Guadeloupe à l'Assemblée constituante; s'il n'y siégea pas, ce fut par suite d'une erreur dans le recensement des votes qui ne fut reconnue qu'après coup. La réparation lui vint sous une autre forme. En 1849, il était envoyé à l'Assemblée nationale par le département du Nord. Il avait été nommé le neuvième sur une liste de vingt-quatre élus.

Dans cette députation du Nord, ce qu'il représentait plus particulièrement, c'était l'arrondissement, c'était surtout la ville de Valenciennes. Il aimait tendrement cette ville où vivaient ses parents et dans le voisinage de laquelle il avait pris femme. Il y retournait, tous les ans, passer ses vacances. Cette affection fidèle qu'il témoignait à ses concitoyens, ceux-ci la lui rendaient et ils commençaient à le compter au nombre des hommes dont ils inséreraient le nom sur la liste, déjà longue, de ceux de ses enfants qui avaient fait honneur à la cité. De toutes les villes flamandes que les guerres d'autrefois ont faites françaises, Valenciennes est celle qui a le mieux conservé l'esprit et les traditions des vieilles communes belges, celle où le patriotisme municipal, avec tout ce qu'il suscite d'efforts et de sacrifices, a résisté le plus victorieusement à cette atonie de la vie locale que tend à produire l'excès de notre centralisation. Dans cette contrée où, depuis longtemps déjà, toutes les ambitions semblent s'être tournées vers les travaux et les bénéfices de la grande industrie, Valenciennes s'est toujours dis-

tinguée par son amour des arts, des arts qui créent de la beauté plutôt que de la richesse. La ville entretient un conservatoire de musique et une école où sont enseignés tous les arts du dessin. Un jeune homme se recommande-t-il par des dispositions exceptionnelles qui permettent de croire à son avenir, la ville n'hésite pas à l'adopter. S'il est pauvre, elle l'envoie, avec une pension, compléter ses études à Paris, et parfois jusqu'en Italie. Ses libéralités n'ont pas été stériles. Patrie de Watteau, ce maître exquis, que la critique contemporaine a mis en si belle place, elle a, de nos jours, donné naissance au puissant et original statuaire Carpeaux ; mais, à côté de ces noms illustres, combien d'autres on en pourrait citer d'artistes éminents, musiciens, architectes, sculpteurs et peintres, qui ont joui, en leur temps, d'une juste renommée et dont plus d'un a siégé dans une Académie sœur de la nôtre ! On a dit parfois de Valenciennes qu'elle était l'Athènes du Nord. Ces comparaisons prêtent toujours à quelques réserves; mais on peut, tout au moins, accorder à Valenciennes cette louange qu'aucune ville n'a été meilleure mère pour ses enfants et ne s'est davantage appliquée à conduire jusqu'à la fleur et aux fruits tous les talents des fils qu'elle avait portés dans son sein.

Pour faire son chemin dans la carrière qu'il avait choisie, Wallon n'avait pas eu besoin de ces subventions sans lesquelles maints de ses compatriotes auraient été empêchés de donner l'essor à leurs facultés natives ; mais sa ville natale ne lui rendit pas moins un service signalé, quand elle lui ouvrit l'accès de cette vie politique où son rôle n'a pas été sans gloire. A l'Assemblée, il ne chercha point à se mettre en avant. Il n'était pas de ces ambitieux pressés qui ont hâte d'appeler sur eux l'attention ; mais, quand il crut avoir quelque chose d'utile à dire, il ne craignit pas d'aborder la tribune. Le 19 janvier 1850, il prit la parole dans la discussion de la loi qui, préparée de concert par les chefs du parti catholique et par ceux du parti orléaniste,

est connue sous le nom de *Loi Falloux*. Il y a dans ce discours plus de verdeur et de verve que dans ceux de sa vieillesse. Au début de sa harangue, il raille « ces grands mots d'ordre social menacé et de salut public qui ont été apportés à la tribune ». Tout en se déclarant nettement catholique, il affirme que, « pour accomplir son œuvre, l'Église n'a pas besoin de ce qui fait la puissance du monde. Si elle a perdu la légitime et salutaire influence qu'elle exerçait, au moyen âge, sur la direction des peuples, c'est qu'au lieu de se borner au conseil elle eut le malheur de vouloir aller jusqu'à la domination ».

Pour faire accepter la loi par ceux qui, anciens élèves de l'Université, lui avaient gardé quelque estime et quelque reconnaissance, on la présentait comme une mesure transactionnelle, destinée à mettre fin, par des concessions réciproques, à un conflit qui, depuis longtemps, passionnait les esprits. Or l'orateur montre avec beaucoup de force que, si transaction il y a, c'est l'Université qui en fait tous les frais. En échange des privilèges qui lui sont enlevés, ses adversaires n'abandonnent rien de leurs prétentions. D'autre part, bien des dispositions du projet leur ménagent les moyens d'intervenir dans les affaires de l'Université.

Comme il le rappelait, cinquante et un ans plus tard, devant le Sénat de la troisième République, Wallon ne vota pas la loi. C'était se séparer de presque tous ses amis politiques, car il avait été porté sur la liste de ceux que l'on appelait alors les modérés. Six mois après, il faisait, avec plus d'éclat encore, preuve d'indépendance. Malgré l'opposition de la gauche, la droite et le centre droit, où siégeait Wallon, avaient préparé comme une revanche prise sur la Révolution de 1848, et votaient avec ensemble la loi dite du 31 mai, qui apportait des restrictions au suffrage universel. Wallon ne crut pas pouvoir consentir à cette loi, qui privait du droit de vote beaucoup de ceux dont il était l'élu. Aussitôt après l'avoir repoussée, il écrivit au

président de l'Assemblée cette lettre très simple et très digne :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Élu dans le département du Nord par le grand parti qui domine dans l'Assemblée et dans la France, j'ai eu le regret de me séparer de la majorité sur un point capital. Ce vote, dicté uniquement par ma conscience, ne m'a point détaché de la cause où je vois toujours le salut du pays ; mais il a pu être interprété différemment et il me serait pénible de penser que je n'ai plus au même degré l'approbation de ceux qui m'ont honoré de leurs suffrages. C'est pourquoi je crois devoir leur résigner le mandat dont ils m'avaient investi.

Je vous prie donc, Monsieur le président, de vouloir bien faire agréer à l'Assemblée ma démission de représentant du peuple.

Recevez, etc.

Ce n'était pas ici une fausse sortie. Le démissionnaire ne voulut pas se représenter devant ses électeurs. Le faire, c'eût été paraître blâmer hautement les actes d'hommes avec lesquels, sur presque tous les points, il était en communauté d'idées. Peut-être eut-il encore une autre raison de se résoudre à cette retraite. Son esprit lucide ne pouvait méconnaître les signes précurseurs de la lutte qui allait bientôt s'engager contre l'Assemblée et le prince président. Peut-être, à part lui, sans se croire assez d'autorité pour faire prévaloir ses avis, devinait-il, dans la présentation de cette loi par un ministre du prince, un piège où allaient se prendre les chefs de la majorité, un acte impolitique qui leur enlèverait les sympathies de la multitude, complice espérée des futurs coups d'État.

Quoi qu'il en soit, Wallon, après les vacances de 1850, reprit, cette fois comme successeur de M. Guizot, possession de la chaire d'histoire moderne en Sorbonne et, quelques jours après, le 22 novembre 1850, il devenait, à trente-huit ans, membre de l'Institut.

Avec ce retour à l'enseignement public et cette entrée dans notre Compagnie s'ouvre dans la vie de Wallon une période de travail et de production féconde qui aurait été pour lui le bonheur même s'il n'avait eu, le 28 juin 1851, la douleur de perdre sa femme. Elle lui avait donné six enfants. Il voulut rendre une mère à ces orphelins et se remaria en août 1852; mais la plaie laissée dans son cœur par la perte de cette compagne de sa jeunesse ne se referma jamais. Ce fut surtout dans la lecture et l'étude des livres saints qu'il chercha un remède à son affliction. La *Sainte Bible* est par lui *résumée dans son histoire et dans ses enseignements* (1854). Il fait la preuve de la *croyance due à l'Évangile* (1858). Il écrit une *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ d'après la concordance des quatre évangélistes* (1863). Bossuet, dans son œuvre si vaste et si variée, avait été amené à transcrire presque toutes les pages des Évangiles, qu'il traduisait dans sa belle langue, sur le texte grec ou sur le texte latin de la Vulgate. Wallon eut la patience de rechercher et de rapprocher toutes ces citations; il traduisit lui-même les passages auxquels Bossuet n'avait pas eu l'occasion de toucher et les mit entre crochets. Ce fut ainsi qu'il put donner ce titre à un livre qu'il publia chez Didot : *Les saints Évangiles, traduction de Bossuet, mis en ordre par H. Wallon* (1855). Devant ces livres d'édification, nous nous inclinons respectueusement, sans prétendre critiquer ni juger; mais ils nous aident à comprendre quelles ont été, chez notre confrère, les sources de la vie morale, dans quelles pensées et quelles espérances il a trouvé le secret de supporter, sans jamais fléchir sous le poids, les épreuves qui ne sont pas épargnées à ceux mêmes que le monde proclame les plus heureux. Ce qui doit ici nous intéresser plus particulièrement, c'est les ouvrages qui, par leur titre et par leur caractère, rentrent dans le cadre des études dont s'occupe notre Compagnie et qui sont placés sous son haut patronage.

C'était dans l'histoire des institutions de l'antiquité que Wallon avait trouvé la matière de son premier livre et de plusieurs mémoires qui avaient été lus devant l'Académie[1]; mais, l'enseignement dont il était chargé, en Sorbonne, depuis 1846, le conviait à étudier la genèse et le développement des sociétés qui, nées du mélange de l'élément romain et de l'élément germanique, ont reçu de la Renaissance et de la Révolution française leur forme actuelle. Ce fut donc dans les temps modernes, à prendre ce terme dans son sens le plus large, qu'il chercha dès lors le sujet de ses travaux. Sa *Jeanne d'Arc*[2] était déjà un livre d'histoire; mais c'était encore un acte de foi. S'il s'était décidé à choisir ce thème, à braver le péril de la comparaison qui s'imposerait entre son œuvre et l'admirable récit de son maître Michelet, ce n'était pas seulement parce que Jeanne d'Arc, émue « de la grande pitié qu'il y avait au royaume de France », a donné sa vie pour son pays; c'était surtout parce que, dans l'héroïne du patriotisme il voyait une sainte, une sainte dont il aurait voulu, par son témoignage, hâter la canonisation, suprême honneur qni lui semblait dû par l'Église à tant de vertu et à un si pur sacrifice, à la victime que la lâcheté d'un évêque avait livrée au bourreau.

Cette *Jeanne d'Arc* obtint de l'Académie française le prix Gobert et eut auprès du grand public un vif succès de lecture. De sévères critiques regrettent d'y trouver plutôt les allures de l'hagiographie que le ton de l'histoire. Ils préfèrent de beaucoup l'ouvrage que Wallon a consacré, en 1864, à Richard II d'Angleterre, fils du Prince Noir, le vainqueur de Poitiers, petit-fils d'Édouard III, le vainqueur

1. *Explication d'un passage de Plutarque sur une loi de Lycurgue nommée la Cryptie; fragment d'une histoire des institutions politiques de la Grèce*, 1850.

Le droit d'asile en Attique. Observations sur une inscription relative à des esclaves fugitifs trouvée dans l'Acropole d'Athènes. Mémoire lu à l'Institut, dans la séance annuelle des cinq Académies, le 25 octobre 1851.

2. *Jeanne d'Arc*, 2 vol. in-8°, 1860.

de Crécy. C'est peut-être, parmi tous les ouvrages de l'auteur, le seul où ne se trahisse pas une autre préoccupation que celle de la vérité historique.

Dans sa préface, l'auteur fait ressortir le caractère tragique de l'histoire d'Angleterre, celui qu'elle présente jusqu'en 1688. « Pendant plus de six cents ans, dit-il, l'historien de l'Angleterre aurait plus d'une occasion de s'écrier, comme le fait si souvent le moine de Saint-Denis dans sa vie de Charles VI : je devrais laisser cela à la tragédie![1] » Cette histoire de l'Angleterre des XIVe, XVe et XVIe siècles, c'est celle où Shakespeare a trouvé tant de tragédies toutes faites. Le scenario lui en a été donné par les chroniques qu'il avait sous les yeux. Pour en faire jaillir la pitié et la terreur, il n'a eu qu'à ressusciter, en les animant du feu de son génie, les âmes violentes et passionnées des héros de ces drames sanglants.

C'est avec ce règne de Richard II que commence, en un certain sens, la longue histoire de la révolution d'Angleterre, puisque c'est lui qui donna le premier exemple d'un roi jugé et condamné par les deux chambres du Parlement; mais il nous intéresse, peut-être plus vivement encore, à un autre titre. C'est alors que naît et se manifeste, pour la première fois, dans l'esprit des princes et des plus intelligents de leurs serviteurs, cette pensée très simple que les deux grands peuples voisins auraient mieux à faire que de s'épuiser sans fin en des luttes meurtrières, que leur intérêt bien entendu serait de vivre en paix et de s'enrichir par des échanges que rendraient profitables aux deux parties la diversité des sols, des climats et des industries. Richard II et Charles VI concluent un traité d'alliance que scelle une promesse de mariage. Cette tentative de rapprochement se produit en pleine guerre de Cent Ans, entre Poitiers et Azincourt.

1. *Richard II. Épisode de la rivalité de la France et de l'Angleterre*, 2 vol. in-8°, 1864.

Cette fois, l'essai n'aboutit pas. Richard II fut détrôné et mis à mort. La petite fiancée, âgée de dix ans, fut renvoyée en France. La guerre recommença plus acharnée que jamais. L'idée survécut, parce qu'elle est juste et sensée. Elle a été souvent reprise, surtout au cours du siècle dernier, par les chefs et par les plus sages esprits des deux nations. Je ne sais de quel philosophe est cet aphorisme : « La raison finit toujours par avoir raison. » Peut-être ce philosophe s'avance-t-il beaucoup ; mais si, au lieu de *toujours*, il avait dit *quelquefois*, on ne pourrait guère refuser d'être de son avis. Cette entente cordiale de la France et de l'Angleterre, tant de fois pressentie et souhaitée par des hommes de bonne volonté, vient d'être proclamée de nouveau, à grand bruit, par la voix des canons, par celle des orateurs les plus autorisés et par les vivats de la foule. Puisse-t-elle être durable et définitive ! C'est ce que nous désirons, c'est ce que nous espérons du meilleur de notre âme !

Ce livre, à son heure, eut un autre mérite que l'intérêt même du sujet qu'il traite. Il montrait, il ouvrait aux historiens une voie nouvelle. L'histoire de l'Angleterre du moyen âge finissant sous les derniers Tudors, n'avait pas encore tenté chez nous la curiosité. Nous avions la *Conquête de l'Angleterre par les Normands*, d'Augustin Thierry, et la *Révolution d'Angleterre*, de Guizot ; mais nous n'avions rien pour la période intermédiaire. Wallon donna là un exemple qui a été suivi en France même et qui a profité aussi aux historiens anglais. Les partisans des Lancastre, après l'avènement de cette famille, détruisirent ou falsifièrent beaucoup des pièces qui auraient pu justifier Richard ou compromettre les auteurs des trahisons qui l'avaient perdu ; mais, en raison des accords qui avaient été signés entre les deux maisons royales, on s'était alors, en France, beaucoup intéressé aux affaires d'Angleterre, comme l'attestent de nombreux documents, lettres royales et lettres privées, récits des chroniqueurs, textes de tout genre qui,

sur bien des points, suppléent au silence des documents anglais ou en corrigent les assertions. Ces documents français, Wallon a su en tirer un très heureux parti. Depuis lors, on a pu, grâce à la richesse des archives d'État, à Londres, ajouter plus d'un trait au tableau que notre confrère avait présenté de ce règne si court et si tourmenté; mais le travail de l'historien français a mis ses successeurs en garde contre des erreurs jusqu'alors accréditées; il les a disposés à témoigner plus d'estime et de sympathie que ne l'avaient fait leurs prédécesseurs à la mémoire de ce dernier rejeton d'une race illustre, à ce prince dont les débuts avaient été si brillants et qui, s'il avait été mieux servi par les circonstances, aurait peut-être donné un grand roi à l'Angleterre.

Nous avons insisté sur ce livre, parce que c'est, nous disent les juges compétents, celui des ouvrages de notre confrère qui a le plus rendu service aux études historiques. On place moins haut son *Saint Louis*[1], malgré les mérites sérieux que l'on y reconnaît. Notre confrère admire trop la foi profonde et la piété du saint pour apprécier les actes du roi avec une pleine liberté d'esprit; dans le panégyrique, il va plus loin que Joinville lui-même. A peine a-t-il le courage de blâmer la croisade de Tunis, cette entreprise mal conçue, mal préparée et mal exécutée, où Louis, contre l'avis de ses plus sages conseillers, alla chercher la mort dans une aventure qui ne pouvait être profitable ni au royaume de France ni à la chrétienté.

Le *Saint Louis* date d'ailleurs d'un temps où Wallon, repris par la politique, avait, pour se livrer à la recherche historique, moins de loisir que pendant les années où il n'était que professeur. Patriote comme on l'est et comme on le restera, malgré tous les sophismes, dans nos provinces du Nord et de l'Est, si souvent éprouvées par l'invasion, il

1. *Saint Louis et son temps*, 2 vol. in-8°, 1875.

ressentit profondément, dans l'été de 1870, la douleur de nos premiers désastres. En raison de ses origines, le régime impérial n'avait jamais eu ses sympathies; mais il n'était pas de ceux que le triomphe de leurs théories ou de leurs rancunes console presque des malheurs publics. Lorsque Paris fut sur le point d'être investi, laissant en province sa femme et ses filles, il revint s'enfermer dans la ville assiégée. Avec son ferme sentiment du devoir, il voulait être à son poste, à son poste d'académicien, de professeur, de citoyen. Il n'avait près de lui, dans cette réclusion volontaire, que son second fils Paul, élève architecte de l'École des Beaux-Arts, alors engagé dans un bataillon de la garde mobile; celui-ci, pendant tout le siège, tint garnison au fort d'Issy. Le service était dur à Issy. Le père avait grand' peine à se procurer quelquefois un laissez-passer qui l'autorisât à aller voir son fils aux avant-postes et celui-ci à obtenir la permission de s'échapper pendant quelques heures pour venir, à Paris, embrasser son père. De cette correspondance ont été conservées vingt-sept lettres de notre confrère qui vont du 4 septembre 1870 au 4 juin 1871. Ce n'est pas sans une vive émotion que je les ai lues de la première à la dernière ligne. Elles m'ont rappelé, heure par heure, tout ce que, emprisonné dans la même enceinte, j'avais alors, pendant ces longs mois d'isolement, vu et senti, craint et espéré, espéré contre toute vraisemblance. J'ai retrouvé là toutes les angoisses, toutes les vaillances, toutes les illusions du siège. Notre confrère attend avec anxiété, comme nous le faisions tous, les nouvelles qui arrivaient par pigeons voyageurs, celles de sa nombreuse famille, dispersée sur divers points de la France, et c'est pour lui une joie d'apprendre que son fils aîné, professeur au lycée de Besançon, y sert dans la garde nationale qui s'apprête à partager avec une trop faible garnison la défense de la forteresse. Là le péril était encore à venir; mais, à Issy, il était de tous les jours et de toutes les nuits.

Les obus prussiens ne cessaient pas d'y pleuvoir; ils y faisaient victime sur victime. Or, si le père recommande sans cesse à son fils de ne pas s'exposer inutilement, jamais il ne semble lui venir à l'esprit que le jeune soldat pourrait peut-être, comme quelques-uns en donnaient près de lui l'exemple, se prévaloir d'indispositions passagères pour se soustraire au danger pendant une semaine ou deux.

Tout entier à ses tristesses de citoyen et à ses inquiétudes de père, Wallon ne semble pas s'apercevoir des souffrances matérielles que la rapide diminution des vivres et autres denrées lui infligeait comme au reste de la population civile. Il n'y a pas une plainte, dans toute cette correspondance, au sujet de la nourriture mauvaise ou insuffisante, du froid dont nous souffrions cruellement, faute de charbon et de bois. Son âme est de bonne trempe. Les malheurs de la patrie l'émeuvent assez profondément pour qu'elle soit indifférente à ces misères. Elle les accepte avec une résignation où il y a même de la belle humeur. Quand commence l'inutile et odieux bombardement, quand les obus commencent à tomber dans le quartier qu'il habite et que l'un d'eux écorne sa maison, c'est d'un ton enjoué qu'il raconte comment les gamins s'amusent des explosions et comment lui-même, dans son logis de la rue Saint-Jacques, s'est ménagé une sorte de réduit blindé où il continue à travailler. Il y a presque de la gaieté, avec une note d'attendrissement, dans la lettre du 30 décembre, par laquelle il informe son fils qu'il va, lui aussi, porter les armes, non pas comme simple fantassin, mais dans un corps savant, comme artilleur. La page est trop aimable pour que je résiste au plaisir de la citer.

Mon cher Paul,

On ne t'a pas trompé! je suis canonnier; mais rassure-toi; mon service n'est pas très rude. Je désirais prendre ma petite part, comme les autres, à la défense de Paris et il me semblait

que dans l'artillerie il y a de la place pour tout le monde. Qui n'a pas la force de charger peut apporter la charge. Qui n'est pas assez fort pour porter la charge peut *tirer le cordon*, c'est-à-dire mettre le feu. Un de mes collègues, Martha, était, depuis le commencement du siège, dans l'artillerie. Il m'offrit de me présenter à sa batterie et il se trouve que c'est la batterie de l'École polytechnique. Je m'y trouve donc en très belle compagnie... Seulement, le tour de garde revient assez souvent. J'en étais dimanche soir et mardi matin. Je vais reprendre samedi soir. Je verrai, sabre au poing, devant la poudrière, luire ce jour de l'an où il m'était si doux de vous voir accourir tous autour de moi m'apporter vos souhaits. Puisses-tu, au moins, venir, comme tu l'espères, ce jour-là, à Paris ! Notre garde est de neuf heures à neuf heures. Ainsi, avant dix heures, je serai à la maison. Notre bastion est le bastion 86, près de la grande route de Fontainebleau (quartier de la Maison-Blanche), et la pièce de notre escouade est un obusier de 15, qui balaie l'entrée de la Bièvre, une rivière qui a bien besoin d'être balayée. Nous sommes juste derrière le fort de Bicêtre. Si les Prussiens venaient de ce côté, ils trouveraient tout d'abord à qui parler.

Wallon se fait trop modeste. Avec quelques jours d'exercice, il se serait fort bien tiré d'affaire comme servant de son obusier. Jusque très tard dans la vie, il a conservé le goût et la pratique de certains exercices du corps. Tout enfant, il avait appris à patiner sur les canaux de la Flandre, et je me souviens de l'avoir vu, dans le rude hiver de 1890, sortir de l'Institut ses patins à la main. Il voulait aller, une fois de plus, prendre sur le lac du bois de Boulogne un plaisir cher à sa jeunesse, et ce ne fut pas sans peine que la prudence inquiète des siens réussit à l'empêcher de se lancer sur la glace trop encombrée. Il était excellent nageur, et dans ce village des Petites-Dalles, sur la côte de Normandie, où il avait acquis une maison qui lui fut chère, il ne laissait guère passer un jour, pendant les vacances, sans prendre son bain de mer. Le 20 septembre 1878, il travaillait dans son cabinet quand il vit,

par la fenêtre, trois baigneurs, dont deux jeunes filles, emportés vers le large, à mer baissante, par un fort courant. Il entendit leurs cris. Sans prendre le temps de s'habiller, il se jeta à l'eau, où il fut aussitôt suivi par son plus jeune fils, Étienne, élève sortant de l'École normale. Il avait emporté une bouée de sauvetage, qui s'était trouvée sous sa main, sur la grève ; il la donna à l'une des nageuses ; lui et son fils réussirent à soutenir les deux autres, jusqu'à ce qu'une barque, mise à flot en toute hâte, vînt recueillir sauveteurs et sauvés. Il était temps. Tous étaient à bout de forces. Quand Wallon, entouré des siens, reprit pied sur la grève : « J'ai cru, dit-il, que mon tribunal révolutionnaire n'irait pas jusqu'au 9 Thermidor. » Cet acte de courage, si simplement accompli, valut à notre confrère une médaille d'or décernée par le Ministre de l'intérieur. Je ne serais pas étonné que cette médaille de sauvetage lui ait fait plus de plaisir que ne lui en avaient donné ses promotions successives dans l'ordre de la Légion d'honneur, ses croix de chevalier, d'officier et de commandeur[1]. Elle l'assimilait à ces héros obscurs qui, tous les ans, sur nos côtes battues par la tempête, disputent et arrachent à la mer, non sans être parfois les victimes de leur dévouement, tant de vies d'hommes.

Pour montrer que Wallon, en 1870, eût été très capable de bravement payer de sa personne, si le siège s'était prolongé, j'ai devancé les temps ; mais il ne fut pas mis à l'épreuve. L'heure approchait où la famine commanda la capitulation. Dès que furent ouvertes les portes de la ville, Wallon s'empressa de les franchir, comme nous le fîmes tous à ce moment, pour aller revoir sa famille. Son voyage à travers le pays occupé par l'ennemi, où la circulation sur les chemins de fer n'était pas encore rétablie,

1. Wallon avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1847, et officier en 1858. Il reçut, en 1886, la croix de commandeur.

fut très pénible et très accidenté; mais il eut le bonheur de retrouver tous les siens en vie et bien portants. Une surprise l'attendait à Valenciennes, surprise qui lui causa d'abord, on peut l'en croire sur parole, plus de crainte que de joie. Les électeurs avaient été convoqués, à très bref délai, pour nommer leurs députés à l'Assemblée nationale. Il fallait se presser, pour que pût être réunie le plus tôt possible l'Assemblée qui seule avait qualité pour trancher la question de la paix ou de la guerre. L'heure n'était donc pas aux réunions électorales et aux programmes ambitieux. Dans chaque département, il se forma des comités qui dressèrent leurs listes, où ils cherchèrent à grouper les noms d'hommes connus et estimés dans le pays. Wallon était tout désigné par les souvenirs de 1849 et par sa réputation de professeur et d'historien. Quand il arriva à Valenciennes, ses amis l'avaient déjà inscrit sur la liste dite de droite. Il ne pouvait refuser; mais dans une lettre écrite à la veille du scrutin, il raconte assez plaisamment qu'une chance lui restait encore d'échapper à ce qu'il appelle « ce redoutable honneur ». Cette chance, il la devait au rang que son initiale occupait dans l'alphabet. On s'était trompé, au premier moment, dans la supputation du nombre des députés à élire. Les listes déjà distribuées contenaient un nom de trop. Wallon supposait que, pour s'éviter l'embarras du choix, la plupart des électeurs trouveraient commode de rayer d'un trait de plume le dernier nom.

Les électeurs du Nord firent preuve de plus de discernement que n'en attendait d'eux leur compatriote. Wallon fut nommé, le vingt-cinquième sur vingt-huit, par 281.000 suffrages. Il partit donc pour Bordeaux où devaient se tenir les premières séances de l'Assemblée. Il y trouva une cordiale hospitalité chez son ancien camarade d'école, Dabas, alors doyen de la Faculté des Lettres. Convaincu que toute lutte était désormais impossible, il vota la paix;

mais il n'hésita pas davantage à s'associer au vote qui proclamait la déchéance de l'empire. Bientôt après, il revenait à Versailles, avec l'Assemblée; mais ce fut pour assister de tout près, la mort dans l'âme, à de nouveaux combats, à ceux de la guerre civile, qui, comme pour achever la France, avait succédé à la guerre étrangère. Ses lettres témoignent de la stupeur et de l'indignation qu'il éprouva quand, du haut des coteaux voisins, il vit s'allumer les incendies qui menacèrent le Louvre, la Bibliothèque nationale et les Archives, qui anéantirent l'Hôtel de Ville et les Tuileries, tous ces monuments auxquels s'attachaient, pour l'historien, tant de souvenirs, tristes ou glorieux, du passé de la France.

Avec la rectitude naturelle de son esprit, Wallon était alors un de ceux qui rendaient le plus pleinement justice à l'effort de M. Thiers, à la fermeté qu'il avait déployée pour réduire l'insurrection, au succès qu'il avait obtenu en rétablissant le crédit de la France et en pourvoyant au paiement de la colossale contribution de guerre. Chargé de justifier la proposition qui avait été faite à l'Assemblée de rebâtir aux frais de l'État la maison du président que la Commune avait démolie, il se montre, dans une de ses lettres, très sensible aux remerciements que lui adresse M. Thiers. Après la signature de la convention qui assurait la libération anticipée du territoire, il invita l'Assemblée à déclarer que M. Thiers « avait bien mérité de la patrie ». Aussi n'est-ce pas sans quelque étonnement qu'on le voit, le 24 mai 1873, voter l'ordre du jour Ernoul qui amena la démission de M. Thiers. Cette démission, il ne l'avait pas souhaitée; il proposa de la repousser; mais c'était peine perdue et il aurait pu mieux mesurer les conséquences certaines de son vote. Celui-ci avait dû lui coûter beaucoup; mais il siégeait au centre droit et ses croyances religieuses avaient noué entre lui et les chefs de ce groupe un lien qu'il ne pouvait se décider à briser

ou même à relâcher du premier coup. On avait sans doute inquiété sa conscience; on lui avait persuadé que M. Thiers, en cherchant son point d'appui à gauche, risquait de livrer la France à un parti qui méditait la ruine de l'Église.

Après la chute de M. Thiers, Wallon soutint le ministère de Broglie; mais, quand celui-ci fut tombé sans avoir pu faire la monarchie qu'il désirait, Wallon fut de ceux qui ne se reconnurent pas le droit de condamner la France à se débattre et à s'énerver dans le provisoire. C'est ce que déclaraient dans leur manifeste, le 16 juin 1874, cent seize députés du centre gauche. Quelques jours après, comme s'il eût attendu et entendu cet appel, Wallon déposait un projet très bien étudié sur l'organisation des pouvoirs du président de la République, et sur le mode de revision des lois constitutionnelles.

Ces lois, la majorité sentait confusément qu'il lui faudrait les faire un jour ou l'autre; mais elle essayait, en gagnant du temps, d'échapper à cette dure nécessité. Elle se prorogea jusqu'à la fin de l'année, et le débat si longtemps différé ne s'ouvrit qu'au mois de janvier 1875, sur un projet des Trente qui perpétuait l'incertitude. Le 28, Laboulaye déposait un amendement ainsi conçu : « Le gouvernement de la République se compose de deux Chambres et d'un président. » Cet amendement, il le soutenait, avec la mesure et la finesse dont il était coutumier, par un discours plein de force et de sens. Peut-être, si l'on eût voté séance tenante, la victoire aurait-elle été gagnée dès ce jour; mais le vote fut renvoyé au lendemain; une majorité de vingt-trois voix se prononça contre l'amendement. On adopta un article qui instituait une Chambre haute, puis Wallon présenta un article additionnel rédigé en ces termes : « Le président de la République est élu, à la pluralité des suffrages, par le Sénat et la Chambre des députés, réunis en Assemblée nationale. Il est élu pour sept ans. Il est rééligible. »

Par sa signification et sa portée, cet article de loi équivalait à celui que Laboulaye avait proposé. Il n'en différait que par la forme. Dans l'un, le mot de République, ce mot qui offusquait tant d'oreilles, était en vedette; la République s'y montrait de face, si l'on peut ainsi parler; dans l'autre, elle ne se présentait que de profil; elle était comme sous-entendue. La commission n'en proposa pas moins le rejet; mais le jour suivant, le 30, Wallon, à la tribune, défendit son œuvre avec une extrême modération et une réelle habileté de langage. « Sept ans de sécurité pour le pays », dit-il aux Trente, « c'est beaucoup sans doute; mais quand vous dites que cela ne durera que sept ans, il semble que ce ne soit plus rien. Quand vous marquez un terme, il semble qu'on y touche... Dire que le provisoire durera sept ans, ce n'est pas faire cesser le malaise, c'est le faire durer. » Le général de Chabaud-Latour, ministre de l'Intérieur, ayant interrompu trois fois l'orateur, pour lui reprocher de vouloir proclamer la République, celui-ci lui répondit doucement: « Je ne proclame rien. Je prends ce qui est. J'appelle les choses par leur nom. Je les prends sous le nom que vous avez accepté, que vous acceptez encore... Nous trouvons établie une forme de gouvernement. Il faut la prendre telle qu'elle est; il faut la faire durer... Je ne vous demande pas de déclarer ce régime définitif. Qu'est-ce qui est définitif? Mais ne le déclarez pas non plus provisoire. »

L'article additionnel Wallon fut adopté, après un pointage minutieux, par 353 voix contre 352. Douze membres du centre droit l'avaient voté. Comme le dit Laboulaye, « ils avaient eu pitié de notre malheureux pays ».

Rien ne réussit comme le succès. Le vote des lois constitutionnelles était désormais assuré. C'est, vous le voyez, Messieurs, par l'intervention de deux de nos confrères que ce vote mémorable a été emporté de haute lutte. Laboulaye y avait préparé les esprits; il les avait ébranlés. Wallon

leur donna le choc qui fit tomber les dernières résistances. Il ne faut pas nous le dissimuler, mes chers confrères : c'est l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui a fait la République.

Mis en vue par le gain de cette bataille, Wallon prit une part active et souvent prépondérante à l'élaboration des autres articles du projet de loi. Ce fut lui qui, de concert avec notre confrère de l'Académie des sciences morales, Léonce de Lavergne, régla le mode d'élection du Sénat de la République, lui qui imagina et fit accepter cette institution des soixante-quinze sénateurs inamovibles que beaucoup de bons esprits regrettent d'avoir vu disparaître. Par sa droiture et son évidente sincérité, Wallon avait gagné la confiance des députés de la gauche. Ceux-ci, malgré les réserves qu'ils auraient pu faire à propos de telle ou telle disposition du projet, s'engagèrent à repousser tous les amendements et à voter la loi constitutive du Sénat telle que l'avaient rédigée Wallon et Léonce de Lavergne.

Depuis le 30 janvier, c'est par des majorités sans cesse croissantes qu'avaient été successivement votés les divers articles de la loi organique et, le 25 février, l'ensemble de cette loi était adopté par 425 voix contre 254. C'était bien à Wallon qu'était due l'heureuse issue de la campagne que les républicains menaient depuis quatre ans contre des regrets stériles et des espérances irréalisables. L'opinion lui en fut reconnaissante; elle n'oublia pas le service rendu. On s'amusait quelquefois, dans les petits journaux et dans les entretiens familiers, à appeler notre confrère *le Père de la Constitution*. Il ne s'en fâchait pas. C'est qu'il y avait là autre chose qu'une inoffensive plaisanterie. Wallon avait vraiment quelques droits à ce titre, et ce n'est pas sans une légitime fierté qu'il entendait rappeler, sous une forme sérieuse ou gaie, que c'est lui qui avait marqué les derniers points dans une partie qui était demeurée si longtemps indécise. Il a eu la satisfaction de voir vivre et durer

le régime qu'il avait si efficacement concouru à fonder. Quand il est mort, plus de trente ans s'étaient écoulés depuis qu'il avait posé la première pierre de cet édifice et qu'il en avait réglé l'ordonnance générale; or, si celle-ci a subi quelques retouches qui n'ont peut-être pas été toutes également heureuses, les assises sur lesquelles repose le monument sont restées intactes, ainsi que les lignes maîtresses des façades. Wallon savait son histoire. A qui se serait avisé de critiquer sa Constitution, puisque l'on peut la nommer ainsi, il aurait répondu qu'elle était déjà parvenue, avant que disparût son auteur, à un âge que n'a réussi à atteindre aucun des systèmes d'organisation des pouvoirs publics que la France avait essayés depuis 1789 et brisés l'un après l'autre, comme des jouets jetés au rebut, aucune des dix constitutions qui s'étaient succédé en moins d'un siècle.

Nous ne saurions, sans dépasser les limites où doivent se renfermer ces notices, suivre notre confrère dans le reste de sa vie politique. L'occasion ne se présenta d'ailleurs plus pour lui de figurer sur la scène au premier plan, d'y faire un de ces gestes, d'y prononcer une de ces paroles qui retentissent au loin dans l'histoire. Il avait eu son jour. Ministre de l'instruction publique dans le premier cabinet républicain du maréchal de Mac-Mahon, avec MM. Buffet et Dufaure, il prit quelques mesures utiles. Il tenta de rétablir cette agrégation des Facultés qui lui était restée chère, parce qu'il lui avait dû les brillants débuts de sa carrière; mais son décret resta lettre morte. Les candidats firent défaut. En revanche, il obtint du Parlement des crédits qui profitèrent largement à l'enseignement supérieur. Il dota Lyon d'une Faculté de droit et Lille d'une Faculté de médecine. Il fonda des chaires nouvelles dans plusieurs grandes villes de province et à Paris même. Ce fut lui qui créa, ici, cette chaire d'archéologie classique que notre président de cette année, M. Maxime

Collignon, occupe maintenant avec tant de succès et d'autorité. C'est donc à ce ministre ami, j'ai plaisir à le rappeler aujourd'hui, que j'ai dû l'honneur d'inaugurer alors en Sorbonne un enseignement qui existait depuis longtemps dans toutes les universités étrangères de quelque importance, mais qui manquait encore, il y a trente ans, à ce qui devait s'appeler, bientôt après, l'Université de Paris.

Si ces mesures libérales obtinrent l'approbation universelle, certains regrettèrent que, dans la discussion de la loi qui établissait la liberté de l'enseignement supérieur, le ministre n'eût pas défendu avec plus d'énergie les droits de l'État. On lui en voulut d'avoir accepté, pour les examens à subir devant les Facultés, l'institution des jurys mixtes. Supprimé dès l'année suivante, ce système n'a jamais été appliqué. Peut-être aurait-il également trompé les espérances de ses inventeurs et les craintes de ceux qui le repoussaient. En tous cas, si Wallon s'y résigna par déférence pour les chefs de l'épiscopat français, promoteurs de cette loi, c'est qu'il ne croyait pas, en son âme et conscience, porter ainsi atteinte aux intérêts de l'Université. En refusant, au prix que l'on sait, de voter la loi de 1850, n'avait-il pas donné une preuve éclatante du dévouement qu'il portait à ce grand corps où il avait toutes ses amitiés et à l'estime duquel, pour rien au monde, il n'aurait voulu renoncer?

Pendant son ministère, le 14 décembre 1875, Wallon avait été nommé sénateur inamovible. Sur les soixante-quinze à choisir, il passait un des derniers. Son élection avait été retardée par les rancunes de la droite qui ne lui pardonnait pas d'avoir, quelques mois plus tôt, donné le signal de sa déroute. Quand le maréchal demanda au Sénat la dissolution de la Chambre des députés, Wallon refusa de la voter. Il s'abstint.

Dans la suite, Wallon monta assez souvent à la tribune du Sénat ; mais c'était bien moins pour attirer sur lui l'at-

tention que pour remplir un devoir. Il ne se serait pas cru permis de se taire lorsqu'étaient en jeu les grandes causes dont il avait été, pendant toute sa vie, le fidèle soutien. Dans les lois sur l'enseignement et sur les associations qui furent présentées au Parlement après ce triomphe du parti républicain auquel il avait si efficacement contribué, il rencontrait bien des dispositions qui l'alarmaient et l'affligeaient. Elles lui paraissaient menacer la liberté religieuse et compromettre l'Université sous couleur de la servir. Il les combattit sans jamais se laisser décourager par des échecs répétés. Parfois aussi, quand, sous prétexte de compléter et d'améliorer la constitution de 1875, on proposait de la reviser, il intervint pour rappeler dans quel esprit elle avait été conçue et ce qu'elle risquerait de perdre à tous ces remaniements. Dans les dernières années de sa vie, il présida plusieurs fois, comme doyen d'âge, la séance d'ouverture de la session ordinaire du Sénat. Il saisissait cette occasion pour donner à ses collègues des conseils de modération qui, s'ils ne furent pas toujours suivis, étaient toujours écoutés avec une respectueuse déférence. Sa parole, précise et claire, mais un peu froide, n'avait de prise sur les assemblées que dans ces heures rares où la gravité de la situation donne à certains mots, prononcés par un homme honnête et désintéressé, un accent et un effet qui imposent un moment silence aux passions et déjouent les calculs intéressés. D'ailleurs, dans ces dernières années, si l'esprit de notre confrère avait gardé toute sa lucidité, sa voix avait perdu de sa force et portait moins ; mais on faisait effort pour l'entendre, touché que l'on était par la dignité de sa vie et la fermeté de ses convictions.

Après que Wallon eut quitté le ministère, ce fut à ses devoirs de professeur et d'académicien et à ses travaux d'écrivain que, tout en suivant les séances du Sénat, il consacra le meilleur de son temps. Depuis 1870, il s'était fait suppléer dans sa chaire de Sorbonne ; mais, en mars 1876,

ce n'en fut pas moins lui que la Faculté des Lettres choisit comme doyen, à la mort de Patin. En 1881, il se démit de cette fonction où il eut pour successeur notre confrère M. Himly. Il resta pourtant titulaire à la Faculté jusqu'en 1887 ; ce fut alors qu'il prit sa retraite comme professeur et doyen honoraire.

Avant même d'être appelé au décanat par la confiance de ses collègues, Wallon avait reçu de ses confrères, dans cette Académie, une marque d'estime non moins signalée. Le 10 janvier 1873, le secrétaire perpétuel, M. Guigniaut, fatigué par l'âge, se démettait d'une fonction où il ne croyait plus pouvoir fournir la somme d'activité nécessaire. Le 24, Wallon remplaçait son ancien maître de l'École normale. Détail piquant, c'était sur Édouard Laboulaye qu'il l'emportait dans ce scrutin académique ; deux ans plus tard, en choisissant mieux l'heure et la minute, il devait encore dérober à Laboulaye l'honneur de triompher des hésitations de l'Assemblée et de fonder la République.

Cette magistrature élective que vos suffrages ou plutôt ceux de vos devanciers lui avaient conférée, Wallon l'exerça pendant trente et un ans. Vous l'avez vu, année après année, chaque vendredi, venir partager avec le président le travail des commissions, puis, en séance, siéger au bureau sans que son attention parût jamais se relâcher. Ai-je besoin de vous rappeler avec quel dévouement assidu il a servi notre Compagnie, avec quel soin il surveillait la rédaction de nos comptes rendus et l'impression de nos divers recueils? Il était aussi le gardien vigilant de nos traditions et l'interprète autorisé de nos règlements. Je me suis assis deux fois, comme président, à ses côtés ; il m'a été très profitable de pouvoir le consulter à mi-voix dès que j'éprouvais quelque incertitude. Les précédents lui étaient familiers. Sa mémoire restée toujours fidèle me tirait d'embarras.

Au début et à la fin des séances, vous vous en souvenez, mes chers confrères, on aimait à s'approcher du bureau, à

serrer la main du secrétaire perpétuel et à lui demander des nouvelles de sa santé. L'austérité de ses croyances religieuses n'avait pas, comme on aurait pu le craindre, élevé de barrière entre lui et ceux qu'il savait ne point les partager ou qui parfois même les avait combattues par des écrits retentissants. Malgré la divergence des idées, il avait gardé les relations les plus amicales avec un de ses anciens camarades d'École, Ernest Havet, celui de nos contemporains qui a peut-être appliqué à l'histoire de la naissance du dogme chrétien la critique la plus radicale, la plus destructive de la tradition. Contristé par le succès qu'obtenait l'édition populaire de la *Vie de Jésus*, il crut, en 1864, devoir prendre la plume pour réfuter les assertions de son illustre confrère, Ernest Renan. Dans l'écrit qu'il publia à cette occasion, il n'y a pas une violence, pas une insinuation blessante[1]. Cette discussion courtoise ne laissa, de part et d'autre, aucune aigreur. Wallon eut toujours, pour ses confrères, en réponse aux questions et aux compliments qu'on lui adressait, les mêmes paroles aimables, d'une cordialité discrète.

On comprend que, dans ces conditions, nous ayons saisi avec empressement l'occasion qui se présenta, en novembre 1900, de fêter le cinquantenaire de notre doyen d'âge et d'ancienneté académique. Nous tînmes à célébrer, en famille, ce que notre président appela « les noces d'or de M. Wallon et de l'Académie ». Une médaille commémorative avait été demandée au fier et savant burin de notre confrère M. Chaplain. Elle fut remise à celui dont elle reproduisait les traits. Wallon avait été prévenu. Il avait alors quatre-vingt-huit ans. On n'avait pas voulu risquer une surprise qui aurait pu lui porter un coup. Il répondit à la spirituelle et touchante allocution de M. de Lasteyrie par quelques mots pleins d'une émotion contenue ; puis il

1. *La Vie de Jésus et son nouvel historien*, in-12, 1864.

nous lut une brève et piquante notice sur la carrière très accidentée du confrère dont il avait pris la place dans notre Compagnie, en 1850, Quatremère de Quincy. Quatremère était né en 1755. C'était donc sur un siècle et demi, à quelques années près, que s'étendait la vie de ces deux hommes qui ont occupé le même fauteuil dans notre Académie.

Dans cette Académie où il était entré jeune encore, il avait survécu à tous ceux qui l'avaient élu en 1850, et combien étaient plus nombreux les confrères, nommés après lui, qu'il avait vus disparaître! Pendant les cinquante-quatre ans qu'il a ainsi passés parmi nous, il a fréquenté, dans la libre familiarité du commerce académique, presque tous les savants de la seconde moitié du dernier siècle; il a été, jour par jour, tenu au courant de leurs recherches et de leurs découvertes par ce qu'ils en disaient et par ce qu'ils en lisaient à l'Académie, par les expositions de titres qui y précèdent les élections, par les concours dont il était juge et souvent rapporteur. Ce serait un beau livre à écrire qu'une histoire d'ensemble de l'érudition contemporaine, de son mouvement et de ses conquêtes. Cette entreprise, Wallon ne l'a pas tentée; mais il nous a donné bien des fragments de cette histoire dans ces éloges que, pendant trente et un ans, il a lus dans chacune de nos séances publiques. Rien de plus varié que cette galerie de portraits. Un des plus illustres de nos associés étrangers, De Rossi, y figure à côté de membres ordinaires et de membres libres. Le peintre ne songe point à cacher que des liens de sympathie ou d'amitié l'attachaient plus particulièrement à quelques-uns de ceux dont il se fait le biographe. Son pinceau a peut-être des touches plus tendres lorsqu'il esquisse l'image d'hommes que rapprochaient de lui la nature de leurs études et le caractère de leurs croyances, d'un comte Arthur Beugnot, d'un Paulin Paris, d'un Henri Martin de Rennes, d'un Natalis de Wailly; mais le biographe s'inté-

resse à tous ses modèles. Il tient à être juste pour tous ses confrères. Afin de présenter la personne sous le jour le plus favorable, il n'avait qu'à choisir parmi les souvenirs qu'il en avait gardés ; ensuite il se renseignait ; il lisait ; surtout il interrogeait les gens compétents. Il est arrivé ainsi à donner de l'œuvre d'un Stanislas Julien, d'un Rougé et d'un Mariette une analyse qui en fait comprendre la haute valeur et l'originalité[1].

Tout en payant ainsi sa dette à l'Académie, notre confrère avait repris le cours de ses travaux personnels. Depuis sa sortie du ministère, il s'était remis à l'ouvrage avec une ardeur que l'âge semblait avoir augmentée plutôt que diminuée. C'est sur l'histoire de la Révolution française que portent tous les travaux de cette dernière période de sa vie. Son attention s'était déjà tournée de ce côté, quand il enseignait en Sorbonne. Dès 1870, il avait entrepris de raconter et de discuter la Terreur ; il avait combattu avec force l'assertion de certains historiens qui ont voulu atténuer l'horreur de ces massacres, en prétendant que, dans la crise où était alors engagée la France, ce régime avait contribué à tendre les ressorts de l'énergie nationale et à sauver le pays du péril de l'invasion[2]. Après les épreuves de la guerre et de la Commune, de la Commune dont les crimes avaient, dans la presse, leurs apologistes attitrés, alors que la démocratie française, après un siècle d'agitations et d'avortements, cherchait à se donner, sous l'étiquette républicaine, des institutions qui lui assurassent enfin la sécurité du lendemain, notre confrère sentit très vivement la nécessité d'éclairer l'opinion, de lui faire mieux connaître un passé où l'on allait souvent chercher des exemples et des leçons. Il voulait la convaincre des vices et des dan-

1. Les notices des neuf premières années du secrétariat de Wallon ont été réunies par lui sous ce titre : *Éloges académiques*, 2 vol. in-8, 1882.

2. *La Terreur, étude critique sur l'histoire de la Révolution française*, 1 vol. in-8, 1870.

gers de la violence érigée en méthode d'action et de gouvernement. C'est de cette patriotique pensée que sont nés tous les ouvrages qu'il publia, de 1880 à 1890, ses histoires du Tribunal révolutionnaire de Paris, de la Révolution du 31 mai, et des représentants du peuple en mission[1]. Aux Archives nationales, m'assure-t-on, les papiers du tribunal que présidait Fouquier-Tinville ne remplissent pas moins de six cents cartons. L'historien, sans doute, n'a pas transcrit lui-même toutes les pièces qu'il a reproduites, mais encore a-t-il dû, pour les désigner aux copistes, les examiner une à une et les trier. Combien d'heures ce vieillard a passées ainsi, courbé sur ces dossiers poudreux, dans la petite salle du palais Soubise, qui n'était pas alors aussi spacieuse et aussi bien éclairée que celle où s'y assoient aujourd'hui les travailleurs! Quand il a donné le dernier volume de cette série, il était plus qu'octogénaire.

Ces trois ouvrages supposent un travail matériel considérable et l'un d'eux n'a pas moins de six volumes; ils se sont succédé dans le court espace de dix ans. Aussi, bien que l'auteur y présente un récit continu, sont-ce là moins des histoires composées avec un souci d'art que des recueils de pièces; mais ces recueils ont le mérite de fournir aux futurs narrateurs des mêmes événements nombre de documents dont beaucoup étaient inédits. Ces documents sont bien publiés. L'auteur n'use point là du procédé auquel recourent trop souvent les historiens de parti, sous prétexte de mieux mettre en lumière ce qu'ils croient être la vérité. Ce n'est point par extraits qu'il cite les documents, par extraits choisis de façon que seuls les faits à charge se

1. *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris, avec le journal de ses actes*, 6 vol. in-8.

La Révolution du 31 mai et le fédéralisme en 1793, ou la France vaincue par la Commune de Paris, 2 vol. in-8, 1886.

Les Représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les départements en l'an II (1793-1794), 5 vol. in-8, 1889-1890.

dégagent de l'enquête. Il juge presque toujours très sévèrement les personnages qu'il a traduits à sa barre ; mais il nous livre, avec une parfaite loyauté, toutes les pièces du procès, et il nous fournit ainsi les moyens de réformer, s'il y a vraiment lieu, ses rigoureux arrêts.

Depuis 1863, Wallon était un des rédacteurs ordinaires du *Journal des Savants*. A ce vénérable recueil, le doyen des journaux littéraires de l'Europe, il a donné, pendant une quarantaine d'années, beaucoup d'exacts comptes rendus. Lorsque notre confrère, craignant de trop présumer de ses forces, eut renoncé à entreprendre des ouvrages de longue haleine, il continua de collaborer à ce recueil qu'il aimait. Je trouve encore un article de lui dans le cahier d'octobre de 1904.

Ainsi, toujours ponctuel, toujours actif, toujours des livres sous les yeux et la plume aux doigts, notre confrère atteignit et dépassa quatre-vingt-dix ans. Tant d'années n'avaient pourtant pas pu passer sur sa tête sans lui faire, à la longue, sentir leur poids. Son dos se voûtait. Son pas ralentissait et s'alourdissait. Il ne sortait plus seul. C'était appuyé sur un bras ami que nous le rencontrions sur le chemin du Sénat. Ces signes d'affaiblissement physique n'échappaient point à notre sollicitude inquiète. Pourtant nous comptions bien le voir, cette année encore, s'asseoir à sa place accoutumée dans notre séance publique.

Quelques jours seulement nous séparaient de cette séance et, dans l'intervalle, nous avions eu l'occasion de témoigner une fois de plus à notre vénéré doyen les sentiments d'affection que nous lui avions voués. Nous nous étions tous associés à la célébration d'une fête de famille qui devait lui donner la dernière joie qu'il ait eue en ce monde. Pendant toute sa vie, Wallon avait été ce que l'on appelle un homme de famille. Il n'était pas mondain. Tout le temps qu'il ne donnait pas à son enseignement, puis, plus tard, aux affaires de l'État, à celles de la Faculté et à celles de

l'Académie, il le partageait entre son cabinet de travail et la société des siens, auxquels venaient s'adjoindre, certains soirs, des parents, des alliés et quelques anciens camarades d'École, quelques amis intimes. Wallon avait perdu son père en 1849; mais il avait gardé sa mère jusqu'en 1874. Elle était venue habiter avec lui à Paris et tous ceux qui fréquentaient alors sa maison se souviennent des prévenances et du tendre respect dont il l'entourait. C'est en 1878 qu'il était redevenu veuf, mais cette perte, toute cruelle qu'elle fût, n'avait pourtant pas fait la solitude au foyer domestique. Il avait eu six enfants de son premier mariage et trois du second. Tous s'étaient mariés, sauf la fille aînée qui était entrée en religion. Toutes ces unions, à une seule près, avaient été fécondes. Trois générations, nées de son sang, faisaient cortège à cet aïeul. Au moment de sa mort, sa famille, à prendre ce mot dans le sens le plus étroit, comprenait quatre-vingts personnes, fils et filles, gendres et brus, petits-enfants et arrière-petits-enfants. C'eût été plus de convives que n'en aurait pu rassembler autour d'elle la table même la plus hospitalière, et la salle à manger de son appartement, au palais de l'Institut, était très petite. On ne pouvait donc s'y succéder que par groupes, ou, comme on dit dans la langue des cours, par séries; mais, plus spacieux, le salon, auquel était attenant le cabinet d'étude, permettait des réunions un peu plus nombreuses qu'il présidait avec une douce gravité. On se pressait autour de lui pour l'écouter; tantôt, devant des compatriotes, il évoquait les souvenirs lointains des années de jeunesse et de sa vieille ville flamande; tantôt, à des nouveaux venus dans la vie, il parlait des hommes d'autrefois, des professeurs illustres, des grands écrivains, des orateurs célèbres qu'il avait approchés de très près ou intimement connus. Il les entretenait de ces luttes politiques auxquelles il s'était mêlé avec tant de désintéressement et une si fière dignité. Il ne cherchait pas le trait; mais il

avait beaucoup vu, beaucoup observé, beaucoup réfléchi. Son expérience et la fermeté de son bon sens très averti ne laissaient pas de donner à ses jugements sur les hommes et sur les choses une forme qui, dans sa simplicité, avait l'agrément d'une mesure et d'une justesse parfaites.

Nous nous souvenons tous de cette après-midi du 8 novembre où notre Secrétaire perpétuel nous avait donné rendez-vous à l'église Saint-Germain-des-Prés. Il avait, la semaine précédente, marié une de ses petites-filles, Mlle Rivière, à M. René Giard, neveu de notre confrère de l'Académie des sciences, M. Alfred Giard; là, il unissait sa petite-fille, Louise Wallon, à un de mes anciens élèves de l'École, à un jeune professeur d'avenir, Albert Demangeon, camarade et ami de son petit-fils Henri. Ce mariage répondait à tous ses désirs et lui inspirait toute confiance. Non content de conduire la mariée à l'autel, il avait voulu l'accompagner à la sacristie, et tout ce que l'on avait pu obtenir de lui, c'était qu'il prît une chaise pour assister au défilé. Celui-ci fut long; mais notre confrère ne semblait pas connaître la fatigue. Jamais nous ne l'avions vu plus souriant et plus épanoui.

« Le soir même de ce second mariage, le patriarche voulut dire quelques mots à ceux qui l'entouraient, et il trouva encore assez de force pour faire entendre à une nombreuse assistance, composée surtout de ses descendants, des paroles de paix et d'union qui furent comme son testament spirituel [1]. »

Dès le surlendemain, ses forces commencèrent à baisser. Sans souffrance physique, dans une sérénité parfaite, il s'éteignit doucement. Il mourut, comme il avait vécu, en chrétien. Depuis longtemps, il attendait sans impatience et sans inquiétude l'appel qui lui serait bientôt adressé; il se

1. Alfred Croiset, *Notice sur M. Wallon*, dans l'*Annuaire de l'Association des anciens élèves de l'École normale.*

tenait prêt à y répondre au premier signe. Il s'éteignit dans la nuit du 12 au 13 novembre.

Comme il l'avait ordonné, ses obsèques furent simples. Il n'avait voulu ni honneurs militaires, ni fleurs, ni discours; mais nous ne pouvions taire les sentiments que nous avions éprouvés en conduisant à son dernier repos ce grand travailleur. Nous fûmes heureux d'en trouver l'expression sincère dans les paroles que prononça notre président, M. Louis Havet, en ouvrant notre séance publique du 18 novembre.

Dans cette séance, le confrère que nous pleurions était encore comme présent; il nous parlait lui-même, par la bouche de M. Cagnat. Celui-ci s'était chargé de lire l'éloge que notre secrétaire perpétuel avait voulu consacrer, pour s'acquitter d'une dette déjà très ancienne, au savant helléniste Brunet de Presle, qui, en 1850, lui avait disputé le fauteuil académique. En écoutant cette lecture, nous avions quelque peine à fixer notre attention sur la biographie de ce confrère depuis longtemps disparu, que seuls ont connu les plus âgés d'entre nous. Ce que nous y cherchions surtout, c'était l'image et l'âme même de celui qui avait écrit pour nous ces pages, les dernières que sa plume ait tracées. Nous l'y retrouvions tout entier, avec son amour du travail et son culte de la science, avec la sympathie émue qu'il savait témoigner aux honnêtes gens chez lesquels il rencontrait tout à la fois la noblesse native du cœur et les hautes curiosités de l'esprit. Nous repassions en nous-mêmes, au hasard des caprices de notre mémoire, les souvenirs que je viens de rappeler, et quelle que fût, sur bien des matières, la diversité de nos opinions, il était un point sur lequel, dans le secret de nos pensées, nous étions tous d'accord. Cette longue vie a été une belle vie. Elle a honoré la ville qui a donné naissance à Wallon et qui lui a ouvert la porte des assemblées politiques, la famille où l'on restera fier de porter son nom, la France dont il a bien mérité dans une des crises les plus graves qu'elle ait traversées, notre

Compagnie enfin à laquelle il a appartenu pendant plus d'un demi-siècle et où sa mémoire restera, pendant bien des années encore, chérie et comme populaire. Jusqu'à ce que disparaissent les derniers de ceux qui le connurent et qui l'aimèrent, les anciens entretiendront les nouveaux des exemples qu'il nous a donnés, par la dignité de sa conduite publique et privée, par son assiduité consciencieuse à remplir tous ses devoirs d'académicien et de secrétaire perpétuel, par la bonne grâce avec laquelle il pratiquait cette confraternité académique, faite de respect mutuel et d'indulgente amitié, dont la tradition ne se perdra jamais, je l'espère, dans notre Compagnie.

M. Élie Berger a été élu membre ordinaire de l'Académie, le 27 janvier 1905, en remplacement de M. Wallon.

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES, ARTICLES ET DISCOURS DE M. HENRI WALLON [1].

1. Du droit d'asile. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris. — Paris, 1837, in-8°.

2. Qualis fuerit apud veteres ante Christum de animæ immortalitate doctrina. — Parisiis, 1837, in-8°. (Thèse de doctorat.)

3. Géographie politique des temps modernes. — Paris, 1838, 2 parties in-12; 2e édition, 1845.

(Cahiers de géographie historique faisant suite aux Cahiers d'histoire universelle publiés par MM. Burette, Duruy et Wallon.)

4. Géographie politique de la France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution de 1789. — Paris, 1839, 2 parties in-12; 2e édition, 1840; 3e édition, 1842.

(En collaboration avec Victor Duruy, auteur de la première partie, qui va jusqu'à la mort de Louis XI. — Fait partie des Cahiers de géographie historique publiés par MM. Burette, Duruy et Wallon.)

1. C'est à l'obligeance de M. Léon Dorez, l'exact rédacteur de nos *Comptes rendus*, que je dois de pouvoir joindre à cette notice une liste à peu près complète des travaux de notre regretté confrère. L'Académie lui sera reconnaissante de la peine qu'il a prise.

5. Distribution des prix du Collège municipal Rollin. Discours prononcé le 17 août 1843. — Paris [1843], in-4°.

6. Faculté des Lettres de Paris. Cours d'histoire moderne (2e semestre 1846). Leçon d'ouverture, le 9 juin 1846. — Paris, 1846, in-8° = (2e semestre 1850). — Paris, 1850, in-8°.

7. De l'esclavage dans les colonies, pour servir d'introduction à l'Histoire de l'esclavage dans l'antiquité. — Paris, 1847, in-8°.

8. Histoire de l'esclavage dans l'antiquité. — Paris, 1847-1848, 3 vol. in-8°. = 2e édition, 1879, 3 vol. in-8°.

9. Assemblée nationale législative. Session de 1850. Discours prononcé par M. H. Wallon, représentant du peuple (Nord), dans la discussion générale du projet de loi relatif à l'instruction publique. Séance du 19 janvier. — Paris, 1850, in-8°.

10. Explication d'un passage de Plutarque sur une loi de Lycurgue nommée la Cryptie (Fragment d'une Histoire des institutions politiques de la Grèce). — Paris, 1850, in-8°.

11. Observations sur une inscription relative à des esclaves fugitifs [1851]. — *Mém. de l'Acad.*, t. XIX, II, p. 266-300.

12. Séance publique annuelle des cinq Académies, du samedi 25 octobre 1851. [Pages 59-75] : Le droit d'asile en Attique, par M. Henri Wallon, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Paris, 1851, in-4°.

13. La Sainte Bible résumée dans son histoire et dans ses enseignements. — Paris, 1854-1859, 2 vol. in-8°. = 2e édition. Paris, 1867, 2 vol. in-8°.

14. Les saints Évangiles. Traduction tirée de Bossuet, mise en ordre par H. Wallon, membre de l'Institut. — Paris, 1855, in-8°. = 2e édition, 1863, 2 vol. in-8°. = 3e édition (avec dessins de Bida gravés à l'eau-forte sous la direction de M. Ed. Hédouin, par Mme Henriette Browne, MM. Bida, Bodmer, Bracquemond, etc.), 1873, 2 vol. gr. in-folio.

15. Inauguration de la statue de Froissart à Valenciennes, le 21 septembre 1856. [Pages 5-14] : Discours de M. Wallon. — Paris, 1856, in-4° (cf. *Mém. de l'Acad.*, t. XX, I, p. 269-278).

16. Rapport fait au Conseil général de l'Œuvre des Écoles de l'Orient sur les travaux de la Société pendant l'année 1856. — Paris, 1857, in-8°.

17. Épîtres et Évangiles des dimanches et des principales fêtes de l'année. Extraits des traductions de Bossuet, mises en ordre, complétées et accompagnées de notes prises en partie du même auteur. — Paris, 1857, in-18; — 1873, in-18.

18. De la croyance due à l'Évangile. Examen critique de l'authenticité des textes et de la vérité des récits évangéliques. — Paris, 1858, in-8°. = 2e édition, refondue et complétée par l'examen des derniers ouvrages contre l'autorité des Évangiles. — Paris, 1866, in-8°. = 3e édition (sous le titre nouveau : L'autorité de l'Évangile. Examen critique, etc.). — Paris, 1887, in-12.

19. Mémoire sur les années de Jésus-Christ. -- Paris, 1858, in-4° (dans les *Mém. de l'Acad.*, t. XXIII, II, p. 335-395). Cf. *Comptes rendus de l'Acad.*, 1858, p. 77-87 (analyse).

20. Discours prononcé aux funérailles de M. Charles Lenormant. — Paris, 1859, in-4°.

21. Note sur le monothéisme considéré par M. Renan comme déterminant le caractère général des langues sémitiques. — *Comptes rendus de l'Acad.*, 1859, p. 125-136, et *Correspondant*, n° du 25 août 1859 (avec un titre un peu différent : Du monothéisme chez les races sémitiques, etc., et tirage à part).

22. Discours de M. H. Wallon, président de l'Académie des inscriptions. Séance du 2 décembre 1859. — Paris, 1859, in-4°.

23. Jeanne d'Arc. — Paris, 1860, 2 vol. in-8°. = 2e édition, Paris, 1867, 2 vol. in-8°. = 3e édition. Paris, 1875, 3 vol. in-12. = Édition illustrée de 14 chromos et de 200 gravures d'après les monuments de l'art depuis le xve siècle jusqu'à nos jours. Paris, 1875, gr. in-8. = 5e édition, 2 vol. in-18, 1879. = 6e édition, 1893, 2 vol. in-16. = 7e édition, 1901, 2 vol. in-16.

24. L'émancipation et l'esclavage. Abolition de l'esclavage, par Augustin Cochin — Paris, 1861, in-8° (extr. du *Correspondant*, n° du 25 novembre 1861).

25. Mémoire sur la détermination des événements au moyen âge par le jour de l'entrée du soleil dans les signes du zodiaque, à l'occasion de l'historien Foucher de Chartres [1862]. — Paris, 1864, in-4° (dans *Mém. de l'Acad.*, t. XXIV, II, p. 401-416). Cf. *Comptes rendus*, 1862, p. 82-85 (analyse).

26. Séance publique annuelle des cinq Académies du vendredi 14 août 1863. [Pages 25-55] : La chute de Richard II. — Paris, 1863, in-4° (cf. *Comptes rendus*, 1863, p. 249-262).

27. Académie des inscriptions et belles-lettres. Séance publique annuelle du vendredi 31 juillet 1863. [Pages 133-164] : L'insurrection des paysans d'Angleterre en 1381. J. Wicleff. Wat-Tyler, par M. H. Wallon. — Paris, 1863, in-4° (cf. *Comptes rendus*, 1863, p. 215-229).

28. La vie de Jésus et son nouvel historien. — Paris, 1864, in-12 (avec la mention : 2ᵉ édition).

29. Richard II. Épisode de la rivalité de la France et de l'Angleterre. — Paris, 1864, 2 vol. in-8°.

30. La bataille de Rosebecque. — *Comptes rendus de l'Acad.*, 1864, p. 5-14.

31. La nouvelle Vie de Jésus du docteur Strauss. — Paris, 1865, in-18.

32. Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ selon la concordance des quatre évangélistes, avec une introduction sur l'autorité des Évangiles et sur les derniers systèmes qui l'ont attaquée, et des notes sur les points les plus débattus de l'histoire. — Paris, 1865, in-12 et in-18; — 1872, in-16; — 1873, in-18; — 1879, in-16. — 3ᵉ édition, 1883, in-16; — 1893, in-18; — 1898, in-16; — 1902, in-16. = Traduction espagnole : Vida de Nuestro Señor Jesucristo segun los cuatro evangelistas. Paris, 1866, in-8°; — cuarta edicion, 1872, in-16; — quinta edicion, 1878, in-18; — sexta edicion. Paris, 1886, in-12.

33. Note sur le nom et la nationalité de Jeanne d'Arc. — *Comptes rendus de l'Acad.*, 1866, p. 423-431.

34. Abrégé de l'histoire sainte (Ancien et Nouveau Testament). — Paris, 1867, in-18; — nouvelle édition, 1872, in-18; — nouvelle édition, 1877, in-18.

35. Article sur l'ouvrage suivant : Henri de Valois et la Pologne en 1572, par le marquis de Noailles. — *Journal des Savants*, 1867, p. 703, et tirage à part.

36. Jeanne d'Arc. — Édition abrégée de l'ouvrage couronné en 1860 par l'Académie française (grand prix Gobert). — Paris, 1867, in-18; — 2ᵉ édition, 1869, in-18; — 5ᵉ édition, 1877, in-18; — 6ᵉ édition, 1880, in-18; — 7ᵉ édition, 1894, in-16; — 8ᵉ édition, 1899, in-16.

37. Article sur l'ouvrage suivant : Procès de la condamnation de Jeanne d'Arc, traduit du latin et publié intégralement, pour la première fois, en français, par M. Vallet de Viriville. — *Correspondant*, n° du 25 décembre 1867.

38. Article sur : Jeanne d'Arc. Ses procès. Les deux procès de sa condamnation, les enquêtes et la sentence de réhabilitation de Jeanne d'Arc, mis pour la première fois intégralement en français, d'après les textes latins originaux officiels, avec notes, notices et introduction, par E.-O. Reilly. — *Correspondant*, n° du 10 septembre 1868.

39. Conversion de l'Occident par les moines. — Les moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard, par le comte de Montalembert. — *Journal des Savants*, 1868, p. 505, 579.

40. Petite Histoire sainte (Ancien et Nouveau Testament). — Paris, 1869, in-18; — 2e édition, 1873, in-18; — nouvelle édition, Paris, 1877, in-18.

41. Histoire sainte et histoire de N.-S. Jésus-Christ, autographiées pour exercer à la lecture des manuscrits, extraites de l'Abrégé de l'histoire sainte. — Paris, 1869, in-8°.

(Bibliothèque manuscrite des écoles primaires.)

42. M. Vincent (Alexandre-Joseph). Nécrologie. — Paris, 1869, in-8° (extr. du *Correspondant*, n° du 10 février 1869).

43. Article sur l'ouvrage suivant : Manuel d'histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques, par François Lenormant, sous-bibliothécaire de l'Institut. — *Journal des Savants*, 1869, p. 107.

44. Articles sur l'ouvrage suivant : Histoire de Charles VIII, roi de France..., par C. de Cherrier, membre de l'Institut. — *Journal des Savants*, 1869, p. 495, 543, 733.

45. Articles sur : Les martyrs du Japon. Histoire de la religion chrétienne au Japon depuis 1598 jusqu'en 1651, comprenant les faits relatifs aux 250 martyrs béatifiés le 7 juillet 1867, par L. Pagès-Douniol. — *Correspondant*, n° du 25 janvier 1870.

46. La Terreur. Étude critique sur l'histoire de la Révolution française. — Paris, 1870, in-8° (extr. du *Correspondant*).

47. La Terreur. Études critiques sur l'histoire de la Révolution française. — Paris, 1873, 2 vol. in-12. (Publié d'abord dans le *Correspondant*, du 10 mars 1870 au 25 août 1873.) = 2e édition, 1881, 2 vol. in-18.

48. Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Arthur Beugnot, membre ordinaire de l'Académie des inscriptions et

belles-lettres. — Paris, 1873, in-4° (cf. *Mém. de l'Acad.*, t. XXIX, I, p. 245-292, et *Comptes rendus*, 1873, p. 357-400).

49. Notice historique sur la vie et les travaux de M. Charles Magnin, membre ordinaire de l'Académie. — Paris, 1874, in-4° (cf. *Mém. de l'Acad.*, t. XXXI, I, p. 343-408, et *Comptes rendus*, 1874, p. 360-420).

50. (Discours prononcé dans la discussion du projet de résolution de M. Casimir Périer et plusieurs de ses collègues, relatif aux pouvoirs publics. Séance de l'Assemblée nationale du 23 juillet 1874.) — *Journal officiel*, n° du 24 juillet 1874, p. 5185-5186.

51. Saint Louis et son temps. — Paris, 1875, 2 vol. in-8°. — Tours, 1876, gr. in-8°. Avec 34 planches dont 9 en chromolithographie, 4 cartes et 225 vignettes. Tours, 1878, gr. in-8°. = 2e édition. Avec 38 planches hors texte, etc. Tours, 1880, gr. in-8°. = 3e édition. Avec 32 planches et 223 figures. Tours, 1887, gr. in-8°. = 4e édition. Tours, 1892, gr. in-8°. = Autre édition : Saint Louis. Grandeur de la France au XIIIe siècle. Paris, 1895, in-4°.

52. Notice historique sur la vie et les travaux d'Aignan-Stanislas Julien, membre ordinaire de l'Académie. — Paris, 1875, in-4° (cf. *Mém. de l'Acad.*, t. XXXI, I, p. 409-458, et *Comptes rendus*, 1875, p. 386-430).

53. (Discours prononcé pour expliquer l'article additionnel aux projets de loi relatifs à l'organisation des pouvoirs publics. Séance de l'Assemblée nationale du 30 janvier 1875.) — *Journal officiel*, n° du 31 janvier 1875, p. 827-829, 833-834.

54. (Discours prononcé par M. Henri Wallon, ministre de l'Instruction publique, à la réunion des délégués des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne, le 3 avril 1875.) — *Journal officiel*, n° du 4 avril 1875, p. 2442-2444.

55. Notice historique sur la vie et les travaux de M. Joseph-Daniel Guigniaut, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie. — Paris, 1876, in-4° (cf. *Mém. de l'Acad.*, t. XXXI, I, p. 459-492, et *Comptes rendus*, 1876, p. 296-326).

56. Article sur : Les esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident, par Paul Allard. 2e édition. — *Journal des Savants*, 1876, p. 484.

57. Article sur : Louis XIII et Richelieu. Étude historique accompagnée de lettres inédites du cardinal de Richelieu, par Marius Topin. — *Journal des Savants*, 1876, p. 733.

58. Sénat. Extrait du *Journal officiel* du 19 juillet 1876. Discours de M. Wallon à la séance du 18 juillet 1876. Loi relative à la collation des grades. — Paris, 1876, in-16.

59. Notice historique sur la vie et les travaux de M. le vicomte Emmanuel de Rougé, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Paris, 1877, in-4° (cf. les *Mém. de l'Acad.*, t. XXXI, I, p. 493-546, et *Comptes rendus*, 1877, p. 381-432).

60. Article sur : Marie Stuart. Son procès et son exécution d'après le journal inédit de Bourgoing, son médecin, la correspondance d'Amyas Paulet, son geôlier, et autres documents nouveaux, par R. Chantelauze. — *Journal des Savants*, 1877, p. 16, 69.

61. Notice historique sur la vie et les travaux de M. Charles Lenormant, membre ordinaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Lue dans la séance publique annuelle du vendredi 6 décembre 1878. — Paris, 1878, in-4° (cf. *Mém. de l'Acad.*, t. XXXI, I, p. 547-608, et *Comptes rendus*, 1878, p. 263-310).

62. Article sur l'ouvrage suivant : Histoire de l'Europe pendant la Révolution française, par H. de Sybel, trad. de l'allemand par M[lle] Marie Bosquet. — *Journal des Savants*, 1878, p. 5, 65, 129, 418.

63. Discours prononcé aux obsèques de M. Saint-René Taillandier. — Paris, 1879, in-4°.

64. Notice historique sur la vie et les travaux de M. Naudet, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Paris, 1879, in-4° (cf. *Mém. de l'Acad.*, t. XXXI, I, p. 609-652, et *Comptes rendus*, 1879, p. 384-426).

65. Article sur l'ouvrage suivant : Histoire des Romains, par Victor Duruy. Nouvelle édition. — *Journal des Savants*, 1879, p. 160, 197, 273; 1882, p. 583, 681 ; 1886, p. 407; 1887, p. 19.

66. Articles sur : La Marine des Anciens, par le vice-amiral Jurien de La Gravière. — *Journal des Savants*, 1880, p. 605, 665.

67. Notice historique sur la vie et les travaux de M. Amand-Pierre Caussin de Perceval, membre de l'Académie. — Paris, 1880,

in-4° (cf. *Mém. de l'Acad.*, t. XXXIII, 1, p. 215-244, et *Comptes rendus*, 1880, p. 394-486).

68. Discours prononcé par M. H. Wallon. Projet de loi relatif au Conseil supérieur de l'Instruction publique et aux Conseils académiques. Sénat. Séance du 23 janvier 1880. — Paris. 1880. in-16 (extr. du *Journal officiel* du 24 janvier 1880).

69. Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris, avec le journal de ses actes. — Paris, 1881-1882, 6 vol. in-8°. — Édition nouvelle. Paris, 1900, 2 vol. in-8°.

70. Notice historique sur la vie et les travaux de M. L.-F.-J. Caignard de Saulcy, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Paris, 1881, in-4° (cf. *Mém. de l'Acad.*, t. XXXIII, 1, p. 245-279, et *Comptes rendus*, 1881, p. 331-370).

71. Articles sur les ouvrages suivants : Histoire et Mémoires, par le général comte de Ségur, membre de l'Académie française. 2e édition. — Mémoires de Mme de Rémusat, publiés... par son petit-fils, Paul de Rémusat, sénateur, 14e édition. — Lettres de Mme de Rémusat (1804-1814), publiées par le même. — *Journal des Savants*, 1881, p. 713; 1882, p. 21, 129.

72. Notice historique sur la vie et les travaux de M. Paulin Paris, membre ordinaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Paris, 1882, in-4° (cf. *Mém. de l'Acad.*, t. XXXIII, 1, p. 280-333, et *Comptes rendus*, 1882, p. 330-388).

73. La démolition des ruines des Tuileries. Discours prononcé au Sénat, dans la séance du mardi 27 juin 1882. — Paris, 1882, in-16 (extr. du *Journal officiel* du 28 juin 1882).

74. Éloges académiques. — Paris, 1883, 2 vol. in-12.

T. I. — Le comte A. Beugnot, Charles Magnin, Stanislas Julien, J.-D. Guigniaut, le vicomte de Rougé.

T. II. — Ch. Lenormant, J. Naudet, A.-P. Caussin de Perceval, L.-F.-J. Caignard de Saulcy, Paulin Paris.

75. Notice historique sur la vie et les travaux de François-Auguste-Ferdinand Mariette Pacha, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Paris, 1883, in-4° (cf. *Mém. de l'Acad.*, t. XXXIII, 1, p. 334-400, et *Comptes rendus*, 1883, p. 481-584).

76. Article sur : Frédéric II et Marie-Thérèse, d'après des documents nouveaux (1740-1742), par le duc de Broglie. — *Journal des Savants*, 1883, p. 61, 142, 199.

77. Notice historique sur la vie et les travaux de Thomas-Henri Martin, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Paris, 1884, in-4° (cf. *Mém. de l'Acad.*, t. XXXIII, I, p. 401-444, et *Comptes rendus*, 1884, p. 489-537).

78. Articles sur l'ouvrage suivant : Correspondance de M. de Rémusat pendant les premières années de la Restauration, publiée par son fils Paul de Rémusat, sénateur. — *Journal des Savants*, 1884, p. 258, 386, 448, 577 ; 1885, p. 663, 734 ; 1886, p. 110 ; 1887, p. 333, 396.

79. Articles sur : Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande. Vingt années de république parlementaire au XVIIe siècle, par M. Antonin Lefèvre-Pontalis. — *Journal des Savants*, 1884, p. 625, 686.

80. Sénat. Discours prononcé par M. Wallon. Séance du 24 juillet 1884. — Discussion du projet de résolution tendant à la revision partielle des lois constitutionnelles. — Paris, 1884, in-16 (extr. du *Journal officiel* du 25 juillet 1884).

81. Articles sur : Frédéric II et Louis XV, d'après des documents nouveaux (1742-1744), par le duc de Broglie. — *Journal des Savants*, 1885, p. 349, 476.

82. Notice historique sur la vie et les travaux de Henri-Adrien Prévost de Longpérier, membre de l'Académie. — Paris, 1885, in-4° (cf. *Comptes rendus*, 1885, p. 420-458).

83. La révolution du 31 mai et le fédéralisme en 1793, ou la France vaincue par la Commune de Paris. — Paris, 1886, 2 vol. in-8°.

84. Articles sur l'ouvrage suivant : Mémoires de Saint-Simon, nouvelle édition, par A. de Boislisle. — *Journal des Savants*, 1886, p. 153 ; 1889, p. 22 ; 1895, p. 174, 371 ; 1896, p. 603 ; 1899, p. 49 ; 1900, p. 671 ; 1901, p. 133 ; 1902, p. 309.

85. Notice historique sur la vie et les travaux de M. Ambroise-Firmin Didot, membre libre de l'Académie. — Paris, 1886, in-4° (cf. *Comptes rendus*, 1886, p. 538-580).

86. Articles sur l'ouvrage suivant : Histoire des Grecs, par Victor Duruy. Nouvelle édition. — *Journal des Savants*, 1887, p. 492 ; 1889, p. 411, 462.

87. Notice historique sur la vie et les travaux de E.-R. Lefebvre-Laboulaye, membre de l'Académie. — Paris, 1887, in-4° (cf.

Comptes rendus, 1887, p. 530-570). = [Deuxième édition], suivie de la bibliographie de ses œuvres, par Eugène de Rozière. — Paris, 1889, in-8°.

88. Article sur les ouvrages suivants : Charles Jourdain. Histoire de l'Université de Paris au XVIIe et au XVIIIe siècle. — Excursions historiques et philosophiques à travers le moyen âge, publication posthume du même auteur. — *Journal des Savants*, 1888, p. 456.

89. Article sur : Marie-Thérèse impératrice (1744-1746), par le duc de Broglie. — *Journal des Savants*, 1888, p. 625.

90. Notice historique sur la vie et les travaux de M. Joseph-Natalis de Wailly, membre ordinaire de l'Académie. — Paris, 1888, in-4° (cf. *Comptes rendus*, 1888, p. 556-581 ; — *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1888, in-8°, p. 581-608, et tirage à part).

91. Les représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire dans les départements en l'an II (1793-1794). — Paris, 1888-1890, 5 vol. in-8°.

(I. La Vendée. — II. L'Ouest et le Sud-Ouest. — III. Le Sud-Est, l'Est et la région de Paris. — IV. La frontière du Nord et de l'Alsace. — V. La Lorraine, le Nord et le Pas-de-Calais ; les châtiments.)

92. Article sur : Histoire et diplomatie, par le duc de Broglie. — *Journal des Savants*, 1889, p. 676.

93. Notice historique sur la vie et les travaux de Émile Egger, membre ordinaire de l'Académie. — Paris, 1889, in-4° (cf. *Comptes rendus*, 1889, p. 472-499).

94. Articles sur les ouvrages suivants : Lettres de saint Vincent de Paul, fondateur des prêtres de la Mission et des filles de la Charité. — Histoire de saint Vincent de Paul, par Mgr Bougaud, évêque de Laval. — *Journal des Savants*, 1890, p. 17, 161, 285, 363.

95. Articles sur : Marie Stuart. L'œuvre puritaine, le procès, le supplice (1585-1587), par le baron Kervyn de Lettenhove. — *Journal des Savants*, 1890, p. 428, 541.

96. Notice historique sur la vie et les travaux de Charles-Alphonse-Léon Renier, membre ordinaire de l'Académie. — Paris, 1890, in-4° (cf. *Comptes rendus*, 1890, p. 503-541).

97. Sénat. Extrait du *Journal officiel* du 25 juillet 1890. Interpellation adressée au Ministre de l'Intérieur par M. H. Wallon sur quelques arrêtés du préfet de la Seine relatifs à la dénomination des rues de Paris. — Paris, 1890, in-8°.

98. Article sur : La première jeunesse de Marie Stuart, par le baron Alphonse de Ruble. — *Journal des Savants*, 1891, p. 224.

99. Articles sur les : Mémoires du général baron de Marbot. — *Journal des Savants*, 1891, p. 435, 490, 557, 618; 1892, p. 168, 220.

100. Notice historique sur la vie et les travaux de Alexandre-Charles Germain, membre libre de l'Académie. — Paris, 1891, in-4° (cf. *Comptes rendus*, 1891, p. 484-519).

101. Sénat. Extrait du *Journal officiel* du 8 juillet 1891. Interpellation adressée au Ministre de l'Intérieur par M. H. Wallon sur l'inauguration à Paris de la statue de Danton pour le 14 Juillet. — Paris, 1891, in-16.

102. Article sur : Maurice de Saxe et le marquis d'Argenson, par le duc de Broglie. — *Journal des Savants*, 1892, p. 450.

103. Notice historique sur la vie et les travaux du général Louis-Léon-César Faidherbe, grand chancelier de la Légion d'honneur, membre libre de l'Académie. — Paris, 1892, in-4° (cf. *Comptes rendus*, 1892, p. 444-480).

104. Sénat. Discours prononcé par M. H. Wallon. Séance du 29 mars 1892. Projet de loi ayant pour objet le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. Repos du dimanche. — Paris, 1892, in-16 (extrait du *Journal officiel* du 30 mars 1892).

105. Articles sur l'ouvrage suivant : Histoire des princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles, par le duc d'Aumale. — *Journal des Savants*, 1893, p. 26, 111, 230; 1896, p. 43 et 101.

106. Articles sur les ouvrages suivants : L'Europe et la Révolution française, par Albert Sorel. 5e partie. Bonaparte et le Directoire. — L'avènement de Bonaparte, par Albert Vandal. — *Journal des Savants*, 1893, p. 738; 1894, p. 50, 129, 271; 1903, p. 365, 417, 501.

107. Notice historique sur la vie et les travaux de Charles-Albert-Auguste-Eugène Dumont, membre ordinaire de l'Académie. — Paris, 1893, in-4° (cf. *Comptes rendus*, 1893, p. 442-469).

108. Sénat. Extrait du *Journal officiel* du 8 mars 1893. Question adressée à M. le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, sur l'affichage des discours et motions parlementaires. Séance du mardi 7 mars 1893. — Paris, 1893, in-16.

109. Sénat. Observations présentées au cours de la discussion du budget du Ministère de l'Instruction publique sur l'enseignement classique moderne. Séance du 24 mars 1893. — Paris, 1893, in-16 (extr. du *Journal officiel* du 25 mars 1893).

110. Articles sur : Alexandre Ier et Napoléon, d'après leur correspondance inédite (1801-1812), par Serge Tatistcheff. — Napoléon et Alexandre Ier; l'alliance russe sous le premier Empire, par Albert Vandal. — *Journal des Savants*, 1894, p. 414, 491, 674.

111. Notice historique sur la vie et les travaux de Louis-Ferdinand-Alfred Maury, membre de l'Académie. — Paris, 1894, in-4° (cf. *Comptes rendus*, 1894, p. 530-579).

112. Sénat. Discours prononcé par M. H. Wallon, président de la Commission de la fête de Jeanne d'Arc, sur le contre-projet de MM. Le Royer, Demôle, Ranc, etc. 8 juin 1894. — Paris, 1894, in-16 (extr. du *Journal officiel* du 9 juin 1894).

113. Articles sur les ouvrages suivants : Mémoires de Saint-Simon, nouvelle édition, par A. de Boislisle, t. XI. — Villars d'après sa correspondance et des documents inédits, par le marquis de Vogüé. — Philippe V et la cour de France, par Alfred Baudrillart. — *Journal des Savants*, 1895, p. 371, 418.

114. Article sur : L'Alliance autrichienne, par le duc de Broglie. — — Le Secret du Roi, correspondance secrète de Louis XV avec ses agents diplomatiques (1752-1774), par le même. — *Journal des Savants*, 1895, p. 774.

115. Notice historique sur la vie et les travaux du commandeur Jean-Baptiste De Rossi, associé étranger de l'Académie. — Paris, 1895, in-4° (cf. *Comptes rendus*, 1895, p. 528-574).

116. Centenaire d'Augustin Thierry à Blois, le 10 novembre 1895. [Pages 23-31] : Discours de M. H. Wallon. — Paris, 1895, in-4°.

117. Discours prononcé par M. H. Wallon..., sur sa proposition de loi tendant à modifier plusieurs articles du Code d'instruction criminelle, notamment l'article 269 : pouvoir discrétion-

naire du président de cour d'assises. Séance du Sénat du 18 novembre 1895. — Paris, 1895, in-16 (extr. du *Journal officiel* du 19 novembre 1895).

118. Note bibliographique sur l'ouvrage suivant : Mes souvenirs sur les principaux événements de la Révolution, principalement ceux du département de la Vienne, par Thibaudeau (A.-R.-H.), publiés par Th. Ducrocq. — *Journal des Savants*, 1896, p. 440.

119. Note bibliographique sur l'ouvrage suivant : Œuvres de saint François de Sales, t. VI. Les vrays entretiens spirituels. — *Journal des Savants*, 1896, p. 440.

120. Article sur : Napoléon et Alexandre Ier. III. La rupture, par Albert Vandal. — *Journal des Savants*, 1896, p. 413.

121. Notice historique sur la vie et les travaux de Abel-Henri-Joseph Bergaigne, membre de l'Académie. — Paris, 1896, in-4° (cf. *Comptes rendus*, 1896, p. 529-557).

122. Académie des inscriptions et belles-lettres. Inauguration de la statue du général Faidherbe, à Lille, le dimanche 25 octobre 1896. Discours de M. H. Wallon. — Paris, 1896, in-4°.

123. Sénat. Session 1896. Annexe au procès-verbal de la séance du 14 janvier 1896. Allocution de M. Wallon, président d'âge, en prenant place au fauteuil. — [Paris, 1896,] in-4°.

124. Discours prononcé par M. H. Wallon..., sur le projet de loi relatif à la constitution des Universités. Séance du Sénat du 7 juillet 1896. — Paris, 1906, in-16 (extr. du *Journal officiel* du 8 juillet 1896).

125. Notice sur la vie et les travaux de Jean-Barthélemy Hauréau, membre de l'Académie. — Paris, 1897, in-4° (cf. *Comptes rendus*, 1897, p. 594-643).

126. Sénat. Session 1897. Annexe au procès-verbal de la séance du 12 janvier 1897. Allocution de M. Wallon, président d'âge, en prenant place au fauteuil. — [Paris, 1897,] in-4°.

127. Articles sur l'ouvrage suivant : Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur, par Edmond Biré. — *Journal des Savants*, 1898, p. 358, 476.

128. Note bibliographique sur l'ouvrage suivant : Saint François de Sales. Introduction à l'histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle, par F. Strowski. — *Journal des Savants*, 1898, p. 694.

129. Notice sur la vie et les travaux de Thomas-Louis-Marie-Eugène de Rozière, membre de l'Académie. — Paris, 1898, in-4 (cf. *Comptes rendus*, 1898, p. 768-793); — *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1898, p. 758-777).

130. Sénat. Session de 1898. Annexe au procès-verbal de la séance du 11 janvier 1898. Allocution de M. Wallon, président d'âge, en prenant place au fauteuil. — [Paris, 1898,] in-4°.

131. Article sur l'ouvrage suivant: Entrevue de François Ier avec Henri VIII à Boulogne-sur-Mer, en 1533. Intervention de la France dans l'affaire du divorce, par le P. A. Hamy. — *Journal des Savants*, 1899, p. 198.

132. Sénat. Année 1899. Session ordinaire. Annexe au procès-verbal de la séance du 10 janvier 1899. Allocution de M. Wallon, président d'âge, en prenant place au fauteuil. — [Paris, 1899,] in-4°.

133. Notice historique sur la vie et les travaux du comte de Mas Latrie, membre libre de l'Académie. — Paris, 1900, in-4° (cf. *Comptes rendus*, 1899, p. 711-737; — *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1899, p. 617-639).

134. Notice historique sur la vie et les travaux de Edmond-Frédéric Le Blant, membre ordinaire de l'Académie. — Paris, 1900, in-4° (cf. *Comptes rendus*, 1900, p. 609-644).

135. Article sur : Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais, par L. Wiesener. — *Journal des Savants*, 1900, p. 574.

136. Préface à l'ouvrage suivant : Wilson (Woodrow). Le gouvernement congressionnel. Étude sur la politique américaine. Traduit sur la 13e édition américaine, revue par l'auteur, avec une préface de M. Henri Wallon. — Paris, 1900, in-18.

137. Articles sur : La diplomatie française vers le milieu du XVIe siècle, par Jean Zeller. – Correspondance politique de Guillaume Pellicier, publiée par A. Tausserat-Radel. — *Journal des Savants*, 1900, p. 178, 243.

138. Articles sur l'ouvrage suivant : Œuvres de saint François de Sales... Édition complète, t. XI. *Lettres*, vol. I. — *Journal des Savants*, 1900, p. 708; 1901, p. 49.

139. (Allocution de M. Wallon, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son élection à l'Académie.) — *Comptes rendus de l'Acad.*, 1900, p. 661-666.

140. Discours prononcé à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Victor Duruy à Villeneuve-Saint-Georges, le 27 mai 1900. — Paris, 1900, in-4°.

141. Congrès international anti-esclavagiste tenu à Paris les 6, 7, 8 août 1900. Compte rendu des séances. [Pages 4-6] : Allocution de M. le Président [M. Wallon]. — Paris, 1900, in-8°.

142. Sénat. Année 1900. Session ordinaire. Annexe au procès-verbal de la séance du 9 janvier 1900. Allocution de M. Wallon, président d'âge, en prenant place au fauteuil. — [Paris, 1900,] in-4°.

143. Discours prononcé par M. H. Wallon, sénateur. Séance du 13 mars 1900. Réforme du baccalauréat. — Paris, 1900, in-16 (extr. du *Journal officiel* du 14 mars 1900).

144. Note bibliographique sur l'ouvrage suivant : L. Grégoire. Dictionnaire encyclopédique d'histoire, de biographie, de mythologie et de géographie, nouvelle édition..., par Maurice Wahl. — *Journal des Savants*, 1901, p. 263.

145. Articles sur : L'isthme et le canal de Suez. Historique; état actuel, par J.-Charles Roux. — *Journal des Savants*, 1901, p. 542, 610.

146. Notice historique sur la vie et les travaux de Auguste-Siméon Luce, membre ordinaire de l'Académie. — Paris, 1901, in-4° (cf. *Comptes rendus*, 1901, p. 751-783; — *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1901, in-8°, p. 621-649, et tirage à part).

147. Sénat. Année 1901. Session ordinaire. Annexe au procès-verbal de la séance du 8 janvier 1901. Allocution de M. Wallon, président d'âge, en prenant place au fauteuil.—[Paris, 1901,] in-4°.

148. Discours prononcé par M. Wallon, sénateur inamovible. Séance du Sénat du 11 juin 1901. Projet de loi relatif au contrat d'association. — Paris, 1901, in-16 (extr. du *Journal officiel* du 12 juin 1901).

149. Discours prononcé par M. H. Wallon, sénateur inamovible. Séance du Sénat du 10 décembre 1901. Abrogation du chapitre Ier du titre III de la loi du 15 mars 1880 sur l'enseignement. — Paris, 1901, in-16 (extr. du *Journal officiel*, du 11 décembre 1901).

150. Notice historique sur la vie et les travaux de M. Jacq- Auguste-Adolphe Regnier, membre ordinaire de l'Aca — Paris, 1902, in-4° (cf. *Comptes rendus*, 1902, p.

151. Articles sur : Le dernier bienfait de la monarchie, par le de Broglie. — *Journal des Savants*, 1902, p. 31, 102.

152. Articles sur l'ouvrage suivant : Œuvres de saint Franç Sales... Édition complète, t. XII. *Lettres*, vol. II. — *J des Savants*, 1902, p. 556-656.

153. 23 décembre 1902. XCI° anniversaire de la naissance de M. H Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscri et belles-lettres. — [Paris, 1902,] in-8° (extr. des *Com rendus de l'Acad.*, 1902, p. 746).

Pages 2-4 : Allocution de M. Wallon, sur Quatremère de Q son prédécesseur.

154. Sénat. Année 1902. Session ordinaire. Annexe au procès-v de la séance du 14 janvier 1902. Allocution de M. Wa président d'âge, en prenant place au fauteuil. — [Paris, 19 in-4°.

155. Discours prononcé par M. Henri Wallon, sénateur, dans l'in pellation de M. Denoix concernant les décrets du 31 1902, relatifs aux plans d'études secondaires. Séance du S du 9 juillet 1902. — Paris, 1902, in-16 (extr. du *Journal o ciel* du 10 juillet 1902).

156. Discours prononcés par M. Henri Wallon, sénateur. Séances Sénat des 23 octobre et 7 novembre 1902. Abrogation de la du 12 juillet 1875 sur l'enseignement supérieur. — Paris, 1 in-16 (extr. du *Journal officiel* des 23 oct. et 7 nov. 1902.

157. Centenaire de l'élection de Quatremère de Quincy à l'Inst classe d'histoire et de littérature anciennes, le 16 fév 1804. Notice supplémentaire sur sa vie et ses travaux, par successeur immédiat Henri Wallon. — Paris, 1903, in-4° *Comptes rendus*, 1903, p. 538-580).

158. Discours prononcés par M. Henri Wallon, sénateur inamovi Séances du Sénat des 26 et 30 juin 1903. Projet de loi rel à la construction d'office des maisons d'école. — Paris, 1 in-16 (extr. du *Journal officiel* des 27 juin et 1er juillet 1

159. Sénat. Année 1903. Session ordinaire. Annexe au procès-v de la séance du 13 janvier 1903. Allocution de M. Wall

président d'âge, en prenant place au fauteuil. — [Paris, 1903,] in-4°.

160. Discours prononcés à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Pasteur, à Paris, le 16 juillet 1904. [Pages 3-5] : Discours de M. Henri Wallon, membre de l'Institut, président du Comité de souscription et du Conseil de l'Institut Pasteur. — Paris, 1904, in-4°.

161. Notice historique sur la vie et les travaux de Charles-Marie-Wladimir Brunet de Presle, membre ordinaire de l'Académie. — Paris, 1904, in-4° (cf. *Comptes rendus*, 1904, p. 617-666).

162. Sénat. Année 1904. Session ordinaire. Annexe au procès-verbal de la séance du 12 janvier 1904. Allocution de M. Wallon, président d'âge, en prenant place au fauteuil. [Les droits du Sénat en matière de lois de finances.] — [Paris, 1904,] in-4°; — *ibid.*, in-16 (extr. du *Journal officiel* du 13 janvier 1904).

163. Discours prononcé par M. Henri Wallon, sénateur inamovible. Séances du Sénat des 1er et 4 juillet 1904. Suppression des congrégations enseignantes. — Paris, 1904, in-16 (extr. du *Journal officiel* des 2 et 5 juillet 1904).

L'INVASION TATARE

DANS LA

LITTÉRATURE RUSSE DU MOYEN AGE

PAR

M. LOUIS LEGER

Le duel formidable dont l'Extrême-Orient vient d'être le théâtre n'est qu'un épisode de la lutte que la nation russe, aux diverses étapes de son histoire, a soutenue sans relâche contre les peuples de race turque ou mongole. Dès le XIe siècle, le premier chroniqueur indigène de la Russie nous montre ses compatriotes menacés par un peuple turc, les Polovtses. Ces Polovtses sont une nation barbare qui se fait gloire de verser le sang. Ils mangent la chair des animaux morts et toute sorte d'impuretés, des rats et des marmottes, dit le chroniqueur ; ils prennent pour femmes leurs belles-mères et leurs belles-sœurs et observent d'autres usages qu'ils tiennent de leurs ancêtres.

Ainsi la lutte contre les Polovtses n'est pas seulement une lutte de races : elle représente aussi le conflit de deux religions. C'est Dieu qui déchaîne les païens contre les Russes pour châtier leurs péchés. Et Dieu parfois les châtie rudement. Un jour, en 1096, les Polovtses arrivent jusque devant Kiev, pillent le monastère Petchersky, emportent les saintes images. Le chroniqueur n'a pas assez de malédictions pour ces fils d'Ismaël, ni assez d'enthousiasme

pour célébrer leur défaite qu'il attribue à l'intervention de la Mère de Dieu et des Saints-Anges (année 1111).

Un siècle plus tard, quand le nom des Tatares apparaît pour la première fois sous la plume du moine annaliste, il est singulièrement effaré par la venue de ces nouveaux envahisseurs et fort embarrassé pour expliquer leur origine.

« Cette année-là (en 1223), apparurent des païens dont personne ne sait clairement ni qui ils sont, ni d'où ils sont venus, quelle est leur langue, à quelle tribu ils appartiennent et quelle est leur foi. On les appelle Tatares. D'autres les nomment Taurmènes, d'autres Petchénégues. D'autres disent que ce sont ceux dont parle l'évêque Méthode de Patare, qui sont sortis du désert d'Iatreb ; Dieu seul sait ce qu'ils sont. Les gens très savants le savent ; mais nous ne le savons pas, et nous parlons d'eux ici à cause de la misère des provinces russes qui est venue d'eux. »

En marchant contre la Russie, les Tatares ont tué beaucoup de ces Polovtses païens qui lui avaient fait naguère tant de mal. Le pieux narrateur voit dans ces défaites des Polovtses un châtiment divin. Mais ce n'était pas seulement pour punir les Polovtses que les Tatares étaient venus. La Russie allait avoir sa part du châtiment, et l'annaliste qui s'est laissé emporter par sa rancune contre les Polovtses, ces ennemis séculaires, oublie complètement de nous dire pour quels péchés sa patrie est châtiée. Il se contente d'enregistrer la défaite de ses compatriotes sans la commenter.

« Or les princes russes, Mstislav de Kiev, Mstislav de Toropets et Mstislav de Tchernigov et les autres décidèrent de marcher contre les Tatares, pensant qu'ils allaient être attaqués. Et ils se battirent contre eux et furent vaincus. Et bien peu échappèrent à la mort. Ceux qui étaient destinés à survivre s'enfuirent, et les autres furent tués. Ici périrent Mstislav l'aîné et un autre Mstislav et sept autres princes

et beaucoup de boïars et d'autres combattants. On dit que des seuls Kiéviens il périt dans ce combat jusqu'à dix mille, et il y eut des pleurs et de la désolation dans tout le pays en apprenant cette misère. Or ce mal arriva le 30 mai, jour de la fête du saint martyr Jérémie. »

La bataille que l'annaliste nous conte en termes assez vagues fut perdue sur les bords de la Kalka, affluent du Don (mai 1224). Elle marque le commencement d'une série de luttes et d'épreuves qui devaient se prolonger pendant plus de deux siècles et demi.

Le chroniqueur passe brièvement sur deux invasions survenues en 1224 et en 1232. Il insiste plus longuement sur celle de 1237.

« Cette année-là, au début de l'hiver, à travers la forêt, les impies Tatares arrivèrent ; ils pillèrent tout Riazan et le brûlèrent ; ils tuèrent les princes ; ils en firent d'autres prisonniers... ; ils livrèrent au feu beaucoup de saintes églises ; ils brûlèrent des monastères et des villages ; ils enlevèrent beaucoup de butin et ils marchèrent sur Kolomna. »

Vsevolod marche contre les Tatares, les rencontre à Kolomna, « et il y eut un grand massacre, et les Tatares tuèrent beaucoup de monde à Vsevolod ». Les Tatares s'emparent de Moscou, massacrent, pillent, brûlent et s'en vont.

Un épisode particulièrement intéressant est celui du siège de Vladimir sur la Kliazma ; malgré la sécheresse obligatoire du style monastique, on croit entendre par moment une page d'épopée, un fragment de ces bylines ou chansons de geste que notre confrère, M. Rambaud, a naguère étudiées et dans lesquelles l'invasion tatare n'a malheureusement laissé que des échos assez vagues. A ces cruelles réalités l'imagination populaire a sans doute préféré des fictions qui la charmaient davantage.

Les Tatares approchent de Vladimir ; les habitants s'enferment dans la ville, les Tatares s'avancent vers la Porte

d'Or ; ils mènent avec eux le prince Vladimir, fils du grand prince Iouri et ils demandent si le grand prince est dans la ville : « Reconnaissez-vous votre jeune prince Vladimir ? » Et les deux princes russes Oskold et Mstislav reconnaissent leur infortuné frère.

Les Tatares entourent toute la ville et s'établissent en force devant la Porte d'Or. Les Russes se préparent à mourir. « Dieu, disent-ils, a amené tous ces maux sur nous à cause de nos péchés. » Cette fois, il ne s'agit plus des péchés des Polovtses ; les Tatares détachent un corps qui marche sur Souzdal, brûlent la demeure du prince et le monastère de Saint-Dmitri, massacrent les moines, les vieilles religieuses, les popes, les aveugles, les boiteux, les contrefaits, les infirmes, emmènent en captivité tout ce qui se trouve de jeunes gens parmi les moines, les popes et les popadias, les diacres et leurs femmes, leurs fils et leurs filles.

Le samedi qui précède la semaine du Carnaval, ils coupent des arbres, dressent des catapultes pendant la nuit et entourent la ville tout entière d'une palissade. Le dimanche gras, 7 février, après matines, ils donnent l'assaut. « Et, s'écrie le pieux chroniqueur, il y eut de grands pleurs dans la ville. A cause de nos péchés, à cause de la multiplication de nos iniquités, Dieu déchaîna les païens, non parce qu'il les aimait, mais pour nous punir... C'est pour cela que le Seigneur nous afflige les jours de fête. »

Ce fut en effet un terrible Carnaval pour les habitants de Vladimir que celui de l'année 1237. « Les princes Vsevolod et Vladimir s'étaient enfuis dans l'enceinte des Cryptes ; l'évêque, la princesse, sa fille, ses belles-filles, ses petits-enfants et nombre de chrétiens s'étaient réfugiés dans l'église de la Sainte Mère de Dieu où ils furent brûlés par les païens. Les Tatares forcèrent les portes de l'église et achevèrent ceux que le feu avaient épargnés, pillèrent les icones, les ex-voto, les vases sacrés, les livres. Ceux

qu'ils n'avaient pas massacrés, ils les emmenèrent prisonniers, nu-pieds, grelottant de froid, et l'on vit des choses horribles », tellement horribles que l'annaliste n'a pas le courage de les raconter.

Les Tatares promènent la mort, l'incendie, le pillage tout le long du Volga jusqu'au pays des Mériens. Ils font prisonnier, entre autres, le prince Vasilko et veulent l'obliger à se faire Tatare, à leur obéir, à se mettre à leur service. Il s'y refuse énergiquement : « O sot et immonde empire, jamais vous ne me détournerez de la foi chrétienne, quand même je serais dans la plus grande misère, et vous, vous rendrez compte à Dieu. » Et il préfère le martyre à l'apostasie. Nous ne retrouverons guère de récits aussi émouvants, d'allure aussi épique.

Peu à peu le chroniqueur semble s'habituer à l'idée de cette domination étrangère qui soulevait naguère son indignation. Et il note avec une concision tout impersonnelle les misères qu'il plaît à Dieu d'infliger à ses compatriotes.

« Année 1239 : les Tatares prirent Tchernigov, brûlèrent la ville, tuèrent les habitants, pillèrent le monastère. »

« Année 1240 : les Tatares prirent Kiev, pillèrent Sainte-Sophie et tous les monastères, enlevèrent les icones, les croix respectables, tous les ornements d'église, et passèrent au fil de l'épée tous les habitants, grands et petits. »

Voilà tout ce que le manuscrit dit laurentin nous raconte de cette catastrophe qui marque une des dates les plus fatales des annales russes.

Sous l'année 1243, le chroniqueur mentionne pour la première fois l'humiliation des princes russes réduits à devenir les vassaux des Tatares, à leur demander l'investiture, à s'enorgueillir du bon accueil qu'ils en reçoivent... quelquefois.

« Année 1243. Le grand prince Iaroslav alla chez les Tatares, chez Baty. Or Baty honora Iaroslav d'un grand honneur, ainsi que ses hommes, et en les congédiant lui dit :

« Iaroslav, sois le plus ancien des princes du peuple russe », autrement dit le grand prince.

Les princes russes ne sont pas toujours accueillis avec tant d'honneur et de condescendance.

En l'an 1246, Michel, prince de Tchernigov, accompagné de son petit-fils Boris, va chez le khan. Baty lui envoie dire d'adorer le feu et les idoles de Tatares. Michel refuse d'obéir et blasphème les idoles ; il est massacré.

La chronique enregistre pendant une longue série d'années les humiliations et les vexations du peuple russe. Sous l'année 1262, le moine annaliste retrouve un peu d'énergie ; il est vrai que c'est pour maudire un apostat de la religion chrétienne et de la nationalité russe.

« Année 1262. Dieu sauva des cruelles vexations des Besourmanes (Musulmans) les gens du pays de Rostov. Il mit de l'énergie dans le cœur des chrétiens. Ils ne supportèrent point les vexations des païens. Ils convoquèrent une assemblée et les chassèrent des villes de Rostov, de Souzdal, d'Iaroslav. Or Dieu qui aime les hommes, voyant cela, écouta les prières de sa Mère et sauva son peuple d'une grande misère. »

Les Russes révoltés tuent le moine apostat Zosime. « Cet apostat était un véritable vase de Satan. Il était ivrogne, il aimait les propos obscènes et blasphématoires. » Il finit par se faire musulman : le peuple se souleva contre ce musulman, tua ce renégat de la foi et de la nationalité russe. J'ai dit la foi et la nationalité : ces deux circonstances sont inséparables chez l'homme russe du moyen âge. De quelque côté qu'il se tourne, ses ennemis sont d'une autre religion que la sienne : des païens, des musulmans, des latins, plus tard ce seront des luthériens. Pour peu qu'on réfléchisse, on comprend fort bien comment les deux idées de religion et de nationalité sont arrivées à n'en faire qu'une seule dans l'esprit du Russe, comment, — jusqu'à une loi toute récente qui ouvre une ère nouvelle pour la Russie, — l'abju-

ration du culte des ancêtres a été considérée comme un acte coupable, comme une sorte de trahison, non pas seulement envers la religion d'État, mais envers l'État et la nationalité russe.

Certains princes arrivent à un tel degré d'abaissement qu'ils se font les justiciers de la Horde contre ceux de leurs parents qui ont eu le courage de lui résister.

Parfois ce ne sont pas seulement les princes que l'on voit aller à la Horde pour demander l'investiture. C'est le métropolitain lui-même. Si les Tatares exploitent de leur mieux la Russie, pillent à l'occasion les églises et les monastères, ils n'ont aucun souci de prosélytisme, respectent en général la religion ; un évêque chrétien réside même au plein cœur des pays tatares, à Saraï.

Presque toutes les chroniques du XIVe siècle sont remplies du récit des misères de la Russie; parfois elles enregistrent les querelles intérieures des Tatares, des histoires de khans assassinés par leurs propres sujets.

Tout à coup, sous l'année 1380, après tant de textes qui attestent les souffrances des Russes et leur humiliation résignée, un récit de victoire éclate comme une fanfare inattendue :

« Année 1380. Le prince de la Horde Mamaï rassembla de nombreuses troupes et marcha contre le grand prince Dmitri Ivanovitch. Ayant appris cela, le grand prince rassembla beaucoup de troupes et marcha contre lui. Et ils se rencontrèrent au delà du Don, à l'embouchure de la Nepriadva, et il y eut un terrible combat, comme il n'y en avait pas encore eu en Russie, et Dieu vint en aide au prince Dmitri Ivanovitch. » Le chroniqueur énumère tous les princes qui périrent dans cette bataille et conclut ainsi :

« Or le grand prince Dmitri Ivanovitch et les autres princes et chefs russes restèrent maîtres du champ de bataille et louèrent Dieu et sa Mère conçue sans péché; et il revint dans son pays ayant vaincu ses ennemis. »

Cette bataille, que les historiens désignent sous le nom de victoire de Koulikovo, marque une date capitale dans l'histoire des luttes des Russes et des Tatares. C'est la première fois depuis un siècle et demi que les chrétiens triomphent des musulmans. C'est la première étape de l'émancipation du monde russe qui ne deviendra définitive que juste un siècle plus tard.

La chronique dite du manuscrit laurentin, dont je viens d'analyser ou de condenser les récits, se distingue par un caractère tranché de sécheresse ou d'impersonnalité. D'autres textes sont moins arides ; telle est par exemple la chronique du monastère de Saint-Hypate dans la ville de Kostroma. Le récit de la prise de Kiev par le khan Baty, en 1240, affecte des allures presque littéraires, un accent épique auquel le manuscrit laurentin ne nous a pas habitués : « Baty vint devant Kiev avec de grandes troupes, et les Tatares entourèrent la ville de palissades, et Baty était devant la ville, et ses hommes entouraient la ville, et on ne pouvait rien entendre à cause du grincement des roues des voitures, des cris des chameaux, des hennissements des chevaux, et la terre russe était pleine de gens de guerre. »

Les Kieviens font prisonnier un Tatare, et celui-ci leur raconte toutes les forces des assiégeants, énumère les noms des chefs qui les commandent, vocables étranges dont les syllabes rauques devaient pendant de si longues années faire trembler la Russie : Ourdiouï, Baïdar, Birïoi, Kaïdou, Betchak et ces *bagadours* dont le nom devait rester dans la langue russe avec le sens de héros. Baty établit des béliers et bat les murs de la ville sainte. Les béliers font brèche dans la muraille : un combat corps à corps s'engage entre les assiégeants et les assiégés, les lances se heurtent, se brisent contre les boucliers, les flèches obscurcissent la lumière du jour. Les Kieviens improvisent une seconde enceinte ; obligés de l'abandonner, ils se réfugient dans

l'étage supérieur d'une église qui s'effondre sous leur poids. Les Tatares emmènent le prince Dmitri prisonnier, mais ces barbares sont capables de sentiments chevaleresques : ils ne tuent point Dmitri « à cause de sa vaillance ».

Ce qui est bien pire que la mort pour les princes russes, c'est l'hommage qu'ils sont obligés d'aller rendre à la Horde. Une chronique de la Russie méridionale nous raconte avec des détails douloureux et pittoresques le pèlerinage du prince de Galicie chez les barbares (année 1250).

Le prince, pour se préparer à cette épreuve, se recommande aux prières des moines de Kiev. Il rencontre pour la première fois les Tatares à Pereïaslav, dans le gouvernement actuel de Poltava, et il commence à s'affliger en son âme en constatant qu'ils sont possédés du démon, en voyant leur ignoble sorcellerie. Ils obligent les tsars, les princes, les grands qui viennent chez eux, à passer autour d'un *koust*. Ce koust représente-t-il le mot russe qui veut dire buisson, ou le mot persan qui désigne la ceinture sacrée des mages ? Les commentateurs ne sont point d'accord à ce sujet, et je ne me charge point de trancher la question. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Tatares, qui sont ce jour-là d'assez mauvaise humeur, veulent obliger le malheureux prince à pratiquer un rite démoniaque, « à adorer le soleil, la lune, la terre et le diable et leurs parents morts, pères, grands-pères, mères qui sont dans l'enfer. »

Le malheureux prince tombe en grande affliction. Un des hommes de son frère Iaroslav lui dit : « Ton frère a bien adoré le *koust* ; tu peux bien faire comme lui. » Baty, touché des larmes de son vassal, le dispense de la douloureuse épreuve. Mais il l'oblige à boire du lait de cavale fermenté, du *koumys*. Le koumys est aujourd'hui fort à la mode en Russie et passe pour guérir toutes sortes de maladies ; il a même chez nous quelques vertus thérapeutiques. Mais dans ce temps-là il était pour les Russes un breuvage abominable : « Tu es déjà notre Tatare, dit Baty

au prince ; bois notre breuvage. » Le prince va rendre ses hommages à la grande princesse tatare, et celle-ci, par égard pour les goûts des Russes, au lieu de koumys envoie du vin au tributaire malheureux. « O honneur tatare pire que le mal ! s'écrie le chroniqueur dévot et patriote : au temps jadis, Daniel Romanovitch était grand prince ; il dominait la terre russe, Kiev, Vladimir, Galitch, et maintenant le voilà à genoux ; il se donne le titre d'esclave ; on lui réclame un tribut ; il expose sa vie et craint pour l'avenir. Son père était roi de la terre russe, il avait soumis le pays des Polovtses, conquis beaucoup d'autres provinces. Et son fils n'a pas hérité de cet honneur. La méchanceté et la perfidie des Tatares sont sans limite. Ils ont empoisonné le grand prince Jaroslav : Michel, prince de Tchernigov, n'a pas voulu adorer le *koust* ; il a été coupé en morceaux ainsi que son boïar Théodore, et ils ont reçu la couronne du martyre. » Après être resté vingt-cinq jours à la Horde, le prince Daniel rentre dans sa principauté. Son frère et ses fils viennent au-devant de lui : « on pleura de l'affront qu'il avait subi, et il y eut grande joie de ce qu'il était revenu sain et sauf. »

A côté des récits plus ou moins arides, plus ou moins fleuris qu'enregistre la plume anonyme des chroniqueurs, l'invasion tatare nous est encore racontée par les vies des saints qui ont joué un rôle plus ou moins actif dans les misères de la Russie : tel est ce prince Michel de Tchernigov qui fut tué à la Horde en 1246, parce qu'il se refusait à pratiquer l'idolâtrie. Tel est ce Mercure de Smolensk dont la vie semble toucher à la légende. Ce serait un noble romain converti à l'orthodoxie, qui aurait servi dans l'armée du prince de Smolensk et aurait succombé dans un combat singulier contre un chef tatare. On montre encore son casque et sa chaussure dans la cathédrale de Smolensk.

Une légende particulièrement intéressante, c'est celle de Pierre, le tsarevitch de la Horde, autrement dit le fils du

khan, qui se convertit au christianisme et épouse une Russe. Elle présente sous un aspect assez inattendu les rapports du khan tartare et du clergé orthodoxe. L'évêque de Rostov Cyrille, va à la Horde chez le khan Berka ; le fils du khan est gravement malade et les médecins sont impuissants à le soulager. Il a recours aux prières de l'évêque qui guérissent miraculeusement le jeune païen.

Un neveu du khan prend goût à la société et aux instructions de l'évêque, s'en va à Rostov visiter les églises, admire leur magnificence, écoute les chants religieux : un feu s'allume dans son cœur, une lune se lève dans son intelligence, le soleil luit dans son âme. Il tombe aux pieds de l'évêque et demande le baptême. Il est baptisé sous le nom de Pierre. Les apôtres Pierre et Paul lui apparaissent en songe et lui ordonnent de construire une église en leur honneur. Le prince russe le prend en grande affection et l'adopte devant Dieu comme frère adoptif ; il épouse une Russe, donne l'exemple des vertus chrétiennes, et, à son heure dernière, il demande à être enseveli avec l'habit monastique. Un peu plus tard, le khan Achmyt a un fils gravement malade, il fait appeler auprès de lui l'évêque de Rostov, Prokhor, et le prélat le guérit par ses prières. Le khan le récompense richement.

L'un des épisodes sur lequel la littérature russe s'est le plus longuement appesantie, c'est le récit de cette victoire de Koulikovo que nous avons vue tout à l'heure si brièvement mentionnée par l'annaliste. A côté des annales, nous avons des morceaux de pure rhétorique, des amplifications oratoires, des espèces de poèmes en prose qui exaltent et racontent longuement l'épisode dont l'imagination du rhéteur a été le plus vivement frappée.

Le temps nous presse : je ne m'arrête point à examiner toutes les questions que soulèvent les diverses rédactions de *la bataille d'Outredon* (Zadonstchina). Je me contenterai d'analyser deux rédactions de ce mémorable épisode,

l'une plus proche du style de l'histoire, l'autre où le narrateur s'abandonne à toute la fantaisie d'une verve inspirée tout ensemble par la foi religieuse et le patriotisme.

Ces deux récits, dont je n'ai point ici à rechercher l'auteur, ne sont pas de beaucoup d'années postérieurs à l'événement qu'ils célèbrent et dont, malgré l'emphase de leur rédaction, ils n'ont pas en somme exagéré l'importance.

Le premier nous raconte comment, en 1380, un tsar du pays d'Orient marcha contre la Russie. Ce tsar appelé Mamaï est un Hellène, c'est-à-dire un païen, un adorateur des idoles et, qui pis est, un iconoclaste. Il vient pour renverser la foi chrétienne et s'établir dans Moscou, la ville où règne le prince Dmitri Ivanovitch. Il est accompagné de neuf hordes et de soixante-dix princes musulmans. En apprenant le danger qui le menace, Dmitri Donskoï se réconforte par la prière et prend conseil du métropolitain qui l'engage à ne pas tenter de résistance, à envoyer à Mamaï beaucoup d'or en sus du tribut annuel auquel il est obligé. Dmitri suit le conseil et fait néanmoins des préparatifs de combat. Les princes russes se réunissent. On entend bruire les armes, tonner le tonnerre, frémir la grande armée du prince Dmitri Ivanovitch dans la glorieuse cité de Moscou.

Tout en faisant ces préparatifs guerriers, Dmitri va demander des instructions spirituelles au grand saint de l'époque, à ce saint Serge fondateur du monastère de la Trinité qui joue un rôle si considérable dans la vie morale et même dans l'histoire militaire de la Russie. Serge lui donne deux moines pour l'accompagner ; — nous verrons tout à l'heure quels hommes sont ces deux ascètes ; — il lui fait présent d'une robe monastique sur laquelle est brodée une croix et lui promet la victoire.

Dmitri prend congé des princesses, fait ses dévotions devant les saintes images, reçoit la bénédiction du clergé, va saluer dans leurs tombes ses ancêtres et monte à cheval. Les troupes sortent de Moscou ; du haut de son térem

(gynécée) la grande princesse regarde leur défilé. Elle pleure, se souvenant de la défaite de la Kalka, et prie Dieu de préserver son mari et ses fils. Les Russes vont au combat comme à une fête.

Cependant le *vietché*, autrement dit le conseil de gouvernement, se rassemble dans la cité républicaine de Novgorod : soixante mille hommes se mettent en marche et rejoignent Dmitri à Kolomna. Quatre cent mille guerriers sont concentrés dans cette ville. Ils traversent le Don.

La nature prend sa part des émotions qui étreignent les cœurs russes. Des troupeaux de loups apparaissent dans la plaine où vont lutter les deux armées et hurlent durant des nuits entières. Les corbeaux croassent sans relâche ; les choucas poussent des cris funèbres ; les aigles sont arrivés de l'embouchure du Don ; les renards glapissent, attendant le jour terrible qui les rassasiera de cadavres et de sang ; les arbres s'inclinent et l'herbe se couche. Les païens sont remplis de honte et de terreur. Les croyants, c'est-à-dire les Russes, exultent, attendant la couronne du ciel.

L'approche des Tatares est signalée ; le grand prince monte sur une colline ; sur les étendards resplendissent comme des soleils les images des saints ; les fanions semblent vivants ; les armures des Russes scintillent comme des eaux au souffle du vent. Les casques dorés flamboient comme l'aurore d'une belle journée. Dmitri invoque le Seigneur et adresse à ses troupes une courte harangue.

La nuit arrive, une nuit chaude et silencieuse (nous sommes au 7 septembre, la veille de la Nativité), une nuit obscure pour les infidèles, lumineuse pour les chrétiens. Un Volynien appelle le grand prince dans la plaine de Koulikovo pour observer les présages. Dmitri est chrétien, mais il garde encore au fond de son âme un reste de paganisme. Du côté des Tatares, on entend du bruit et des cris, comme si une grande foule était réunie sur la place du

marché, comme si la foudre grondait ou les trompettes résonnaient. En arrière des bataillons, les loups poussent des hurlements farouches; vers la droite, les aigles, les corbeaux, les choucas remplissent l'air de leurs cris. Sur la rivière Nepriadva, les oies et les cygnes agitent bruyamment leurs ailes, annonçant une terreur extraordinaire: « As-tu entendu? » demande le Volynien. Et le prince répond : « J'ai entendu, frère, une grande terreur. » Le Volynien invite le prince à regarder du côté de l'armée russe. Tout est silencieux, mais sur le ciel plane une aurore de feu, et cette aurore est un heureux présage. Puis il descend de cheval, applique son oreille au sol, écoute longuement, se relève, et après un long silence : « J'ai écouté la terre; il y a un présage qui est bon et un autre qui est mauvais; elle pleurait de deux façons, comme une femme et comme une jeune fille. Nous vaincrons les Tatares, mais beaucoup de chrétiens périront. » Cette même nuit, un homme de garde vit dans le ciel un nuage d'où sortirent deux jeunes hommes rayonnants de lumière. C'étaient les deux saints Boris et Glieb, les deux princes martyrs, assassinés au temps jadis par l'impie Sviatopolk et qui furent de bonne heure considérés comme les protecteurs de la Russie. Boris et Glieb s'avancèrent vers les Tatares et leur dirent : « Qui vous a permis de désoler notre patrie? » Et ils se mirent à massacrer les Tatares. Nous retrouverons plus loin leurs victimes

Voici le grand jour arrivé : les trompettes sonnent, les deux armées marchent l'une contre l'autre. La terre gémit, annonçant la terreur de l'Orient à l'Occident; la plaine de Koulikovo se plisse ; les rivières sortent de leurs lits. Dmitri adresse une fière harangue à ses soldats, puis il se rappelle que le premier devoir d'un chef d'armée est de préserver sa vie ; pour induire l'ennemi en erreur, il change de cheval et d'armure avec un de ses guerriers. Une lettre de saint Serge lui apporte la bénédiction du pieux abbé et

un morceau de pain consacré ; malgré les supplications de ses boïars, il s'élance dans la mêlée.

Le chef tatare Mamaï monte sur une hauteur pour contempler la bataille.

Elle commence par un combat singulier entre le champion païen Telebeï et un Russe qui n'est autre que le moine Alexandre dit Peresviet. Il s'avance en invoquant le nom de son abbé saint Serge qui, s'il eut connaissance de l'hommage rendu en des circonstances si peu canoniques, dut être quelque peu scandalisé. Les deux champions se transpercent mutuellement et tombent morts. Vers la troisième heure, le combat devient général. Lances et boucliers s'entrechoquent; le champ de bataille semble trop étroit aux deux armées ; les corps des païens s'entassent comme les arbres d'une forêt abattue.

Les Tatares semblent triompher ; beaucoup de Russes ont succombé. Tout à coup, on aperçoit dans le ciel une miraculeuse apparition : un nuage s'ouvre, des couronnes en tombent sur la tête des guerriers russes. La lutte reprend plus âpre que jamais. La fortune des armes se retourne. Les Tatares se mettent à fuir et s'inclinent comme des arbres au souffle du vent. Mamaï s'enfuit en invoquant ses Dieux, parmi lesquels l'auteur place le Peroun des Russes païens, l'Hercule des Grecs, et son grand protecteur Mahomet. Ce détestable païen professe à la fois tous les paganismes : celui des Russes, celui des Hellènes et celui des Musulmans.

Les Russes découvrent au delà de la Nepriadva une foule de cadavres tatares dans un endroit où l'on n'a point combattu. Évidemment, ce sont les ennemis tués par les saints patrons de la Russie dont nous avons signalé tout à l'heure la miraculeuse apparition. Dmitri parcourt le champ de bataille et constate qu'il a péri quatre Tatares pour un Russe. On procède à l'ensevelissement des chrétiens, on laisse les corps des païens en proie aux bêtes féroces.

Les Tatares s'enfuient vers la mer Noire. Mamaï est tué à Caffa par les négociants francs, c'est-à-dire les Génois. Dmitri retourne à Moscou et va remercier saint Serge au monastère de la Trinité.

L'autre récit se fait remarquer par un emploi très fréquent des procédés littéraires, dont quelques-uns semblent empruntés à la poésie populaire. L'auteur évidemment ne comprend pas toute l'importance politique de la victoire de Koulikovo ; mais il devine que la bataille livrée dans les plaines du Don a mis en présence deux religions et deux civilisations. Il s'adresse aux Russes, ses compatriotes, et leur demande de se transporter par la pensée dans le lot de Japhet, fils de Noë, d'où est issue la glorieuse Russie, à monter sur la colline de Kiev et à contempler tout ensemble la terre russe et la contrée orientale, le lot de Sem d'où sont issus les Tatares. Il rappelle les premières défaites de la Russie et exhorte ses compatriotes à célébrer avec lui le chef illustre qui les a vengés, le grand prince Dmitri Ivanovitch. Il invite les oiseaux du ciel, les animaux de la terre à s'associer à son enthousiasme : « Oiseau alouette, joie des beaux jours, monte sous le ciel bleu, contemple la forte cité de Moscou, chante la gloire du grand prince et de ses compagnons. Comme des fauves, ils se sont élancés de la terre russe sur le champ des ennemis. »

La Russie tout entière a rassemblé ses forces contre l'ennemi ; les chevaux hennissent dans Moscou, les tambours battent dans Kolomna, les trompettes résonnent dans Serpoukhov, les étendards frémissent sur la rive du Don. Les hommes de Novgorod se rassemblent pour marcher au secours de Moscou. Des aigles s'élancent de tout le pays du Nord : ce ne sont pas des aigles, ce sont les guerriers de Novgorod qui se précipitent vers Moscou.

Tout à l'heure le narrateur invitait l'alouette à contempler le spectacle de Moscou en armes. Il s'adresse maintenant au rossignol :

« Oiseau rossignol ! Ah ! si tu pouvais chanter ces deux frères, André de Polotsk, Dmitri de Briansk. Ils ont été mis au monde sur un bouclier aux bataillons d'avant-garde, ils ont été enveloppés de langes au son des trompettes, ils ont été bercés sous les casques, nourris à la pointe des lances, abreuvés à la pointe des épées. »

Nous voilà bien loin de la sécheresse des annalistes. Toute la nature semble s'intéresser au duel qui va s'engager :

« Les oies ont crié, les cygnes ont agité leurs ailes. Les oiseaux du ciel volent sous les nuages blancs, les corbeaux croassent, les choucas parlent en leur langue, les aigles crient, les loups hurlent terriblement, les renards glapissent, attendant la défaite des païens.

« Le bruit bruit, le tonnerre tonne. Ce n'est pas le bruit qui bruit, ni le tonnerre qui tonne. C'est le prince Vladimir Andreevitch qui rassemble ses bataillons et conduit ses troupes d'avant-garde vers le Don rapide. »

Dmitri Ivanovitch lui énumère les princes et les troupes qu'il a sous ses ordres : trois cent mille hommes bien commandés ; ils ont de bons chevaux, des armures dorées, des casques tcherkesses, des boucliers moscovites, des lames allemandes, des poignards francs, des sabres dorés.

Dmitri Ivanovitch monte à cheval. Les grands saints Boris et Glieb prient pour lui. Cette fois, ils n'interviennent pas en personne dans notre récit.

Les faucons et les gerfauts s'élancent sur les oies et les cygnes; autrement dit, en prose d'annaliste, la bataille s'engage. On entend résonner les lames d'acier, les sabres trempés, les haches légères, les boucliers moscovites, les casques allemands. Les champs sont arrosés de sang ; les cris des combattants s'entendent jusqu'au désert d'outre-Volga, jusqu'aux portes de fer du Caucase, jusqu'à Rome, jusqu'au delà de la mer tumultueuse. De gros nuages se heurtent, et de leurs flancs jaillissent des éclairs et des foudres. C'est alors que le vieillard aurait eu plaisir à rajeunir.

Le narrateur décrit avec une complaisance particulière les exploits si peu canoniques des deux moines Peresviet et Oslabia, et de nouveau il appelle à la rescousse pour animer son récit tous les êtres de la création, Ce qu'on entend, ce ne sont ni les cris des laboureurs, ni ceux des bergers; ce sont les croassements des corbeaux, les cris des coucous qui s'abattent sur les cadavres. Ce ne sont pas les aurochs qui beuglent dans la plaine de Koulikovo; ce qui hurle, ce sont les Russes massacrés par les païens.

Les deux princes encouragent leurs boïars à la lutte; les raisons par lesquelles ils s'efforcent de surexciter leur courage ne sont pas toujours d'un ordre très élevé : « Songez, disent-ils, à vos hydromels de Moscou qui vous attendent, aux rangs que vous pouvez acquérir, à l'honneur que vous pouvez procurer à vos femmes. » Et les Russes s'élancent comme des faucons; ils fondent avec tant d'ardeur contre les païens que ceux-ci couvrent leurs têtes de leurs mains. Les champs sont ensemencés de cadavres tatares, les rivières rougissent de leur sang. Et ils s'enfuient, grinçant des dents, s'arrachant le visage et disant : « Frères, nous ne viendrons plus dans la terre russe; nous ne reverrons plus nos enfants; nous n'irons plus faire la guerre aux Russes. Nous n'exigerons plus d'eux le tribut; notre joie est finie. »

Les fils de la Russie pillent les armures des Tatares, leurs chevaux, leur vin, leur sucre. Les femmes russes se font des parures avec l'or des Tatares.

Sur la terre russe s'étendent la joie et l'allégresse; sur les Tatares païens plane la honte et la ruine. Les païens ont courbé la tête sous la gloire russe. Leurs trompettes ne résonnent plus. Leurs voix se sont affaiblies.

L'auteur de ce récit, comme l'auteur du récit précédent, termine en racontant comment le païen Mamaï est allé à Caffa se faire tuer par les Francs. Il ne sait pas seulement comment il a péri; il sait aussi ce que les Francs lui ont dit avant de le mettre à mort :

« Pourquoi, païen Mamaï, as-tu mis la main sur la terre russe? Tu as vu ce que c'était que la Horde de Moscou.

« Ce n'était pas à toi de jouer au tsar Baty. Baty avait quatre cent mille hommes cuirassés de fer et il conquit toute la terre russe de l'Orient à l'Occident. Et Dieu châtiait la terre russe pour ses péchés. Et toi, tu es venu sur la terre russe, Mamaï, avec beaucoup de forces, avec neuf hordes et soixante-dix princes, et maintenant, païen, tu fuis, toi neuvième, vers la mer. Va-t'en loin de nous, païen Mamaï; tu appellerais sur nous la colère céleste. »

Pendant trois jours les eaux du Don roulent du sang. Dmitri fait faire l'appel de ceux de ses compagnons qui ont péri. Il manque quarante boïars de Moscou, douze princes de Bieloozero, trente *posadniks*[1] de Novgorod, huit boïars de Souzdal, quarante boïars de Serpoukhov, trente pans (seigneurs) lithuaniens, vingt boïars de Pereïaslav, vingt-cinq boïars de Kostroma, trente-cinq boïars de Mourom, soixante-dix boïars de Riazan, trente-quatre boïars de Rostov, vingt-trois boïars de Dmitrov, soixante boïars de Mojaïsk, trente boïars de Zvenigorod, quinze boïars d'Ouglitch, et l'impie Mamaï a massacré deux cent cinquante-trois mille Russes.

Le grand prince remercie ses soldats de leur vaillance, prend congé d'eux et se prépare à rentrer dans le pays d'outre-forêts, dans sa glorieuse ville de Moscou.

Il n'y rentra pas si facilement qu'on pourrait le croire, d'après les dernières lignes de la *Zadontschina*, et la victoire de Koulikovo, si elle prouva que les Tatares n'étaient pas invincibles, ne mit pas fin à leur domination.

Quand Dmitri Donskoï se présenta devant sa capitale, il la trouva assiégée par le khan Tokhtamych qui réussit même à s'en emparer. Vladimir Andreevitch, l'un des combattants de Koulikovo, finit par l'en déloger et l'obligea à se réfugier au delà du Volga.

1. Magistrats municipaux.

La domination de la Horde devait durer jusqu'à la fin du xve siècle. L'Asie lui fournissait sans cesse de nouvelles recrues.

Par bonheur, l'anarchie, qui avait été si funeste à la Russie, se mit à son tour parmi les Tatares ; ils se décomposèrent en trois hordes, la Horde d'Or, le royaume de Kazan et le royaume de Crimée. Ces trois groupes, en lutte l'un contre l'autre, invoquèrent tour à tour l'aide du grand prince qui se trouva désormais maître de la situation. En 1486, la Horde d'Or cessa d'exister. On sait comment Ivan le Terrible, par la conquête de Kazan et d'Astrakhan (1551-1554), assura à la Russie le cours entier du Volga ; comment, dans la seconde moitié du xviiie siècle, Catherine conquit la Crimée. Maîtresse de la mer Noire et de la Caspienne où débouchent ses grands fleuves, la Russie pouvait à son tour prendre l'offensive contre l'Asie et pousser ses armes victorieuses jusqu'au littoral de l'Océan Pacifique.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Cl. Huart retire sa candidature au fauteuil de M. Oppert, et d'une autre lettre de M. Maurice Prou se portant candidat au même fauteuil.

M. Babelon, au nom de la Commission du Prix ordinaire, annonce que le sujet proposé, pour 1905 : *La Préfecture du Prétoire au IVe siècle*, a été prorogé à l'année 1908.

Les mémoires sur cette question devront être déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1908.

M. Héron de Villefosse annonce qu'il a reçu, la semaine dernière, une lettre du R. P. Delattre lui signalant la découverte, à Carthage, d'un nouveau sarcophage de marbre blanc, orné de peintures, d'une dimension plus grande encore que les précédents. La séance publique ayant eu lieu vendredi dernier, il lui a été impossible de faire part à l'Académie de cette découverte aussi promptement qu'il le désirait.

Voici la lettre du P. Delattre :

Saint-Louis de Carthage, le 12 novembre 1905.

J'ai le plaisir de vous annoncer la découverte d'un nouveau sarcophage de marbre blanc rehaussé de peintures. Au-dessous de plusieurs cercueils de bois et d'ossuaires accompagnés de leur mobilier, dans une grande chambre mesurant 2 m 85 de longueur sur 2 m 15 de largeur, nous sommes arrivés sur le couvercle qui est de dimension colossale. Sa longueur est de 2 m 75 et sa largeur dépasse 1 mètre. Onze acrotères en ornent les bords sur chaque grand côté. Il convient de mentionner à part les acrotères des deux extrémités de l'arête faîtière qui sont beaucoup plus grands que les autres. Le tympan du fronton antérieur porte une peinture dans laquelle je n'ai

pu distinguer qu'un personnage ailé, émergeant des flots de la mer. Les angles du tympan sont occupés par des dauphins. L'autre fronton nous donnera sans doute le même sujet.

Ce magnifique couvercle fermait une cuve dont les dimensions intérieures sont : longueur, 2m 31 ; largeur, 0m 70 ; profondeur, 0m 86.

On y avait déposé un corps enfermé dans un cercueil en bois richement décoré de peintures et de dorures. Nous avons trouvé les quatre poignées de bronze, et les restes de bois conservaient leur couleur bleue et rouge, mêlée à des plaquettes d'or. Le squelette était fort décomposé ; le crâne complètement affaissé. A la hauteur des épaules on voyait deux disques de 10 centimètres de diamètre qu'on aurait pu prendre pour de l'or massif, mais ce n'était que la dorure de mascarons ayant servi sans doute d'appliques sur le cercueil.

Comme mobilier funéraire, cette riche sépulture renfermait un petit grenat roulant sur un fil d'or avec anneau de suspension, un objet en plomb ayant la forme d'une patte de poule, un anneau de doigt en matière noirâtre qui est peut-être de l'ambre et enfin une bague sigillaire en or creux et à âme d'argent. Le métal intérieur, en s'oxydant, a complètement déchiré son enveloppe. L'anneau d'or est déchiqueté et tordu comme s'il avait éclaté sous l'action d'un explosif. Le chaton est une cornaline de forme elliptique offrant comme sujet gravé une Nephtis, les ailes étendues en avant, l'une levée et l'autre abaissée, levant aussi une main tandis que de l'autre elle tient une fleur. Dans le champ, quatre ou cinq lettres puniques permettront peut-être de connaître le nom du personnage qui a reposé dans cette riche sépulture.

C'est hier que j'ai ouvert le sarcophage. La cuve que je n'ai pu encore mesurer extérieurement est en partie encastrée dans le sol de la chambre. Elle n'est pas entièrement déblayée, et son extraction ne sera pas facile.

A 0m 75 au-dessus du sarcophage, dans l'axe même de la chambre, on voit un ossuaire de forme très soignée encastré dans le rocher.

Je vous enverrai plus tard un rapport détaillé sur cette découverte. Aujourd'hui je ne puis que vous l'annoncer. J'adresse en même temps à M. Philippe Berger une empreinte du chaton.

Une seconde lettre du P. Delattre, datée du 20 novembre, annonce que ce sarcophage colossal, dont la cuve seule pèse de 4 à 5000 kil., a été retiré à grand' peine de la chambre funéraire et du puits d'entrée. La situation de la sépulture, dominée par

une hauteur et placée presque à pic au bord de la mer, sans aucun chemin d'accès, entourée de terre fraîchement labourée, rendait le transport particulièrement dangereux. Les difficultés paraissaient presque insurmontables. Il fallut atteler cinq paires de bœufs à un chariot pour conduire cette masse de marbre jusqu'à Saint-Louis. Le marbre blanc est magnifique ; la corniche supérieure et la corniche inférieure de la cuve sont ornées d'oves et de rais de cœur ; quant aux frontons du couvercle, les peintures qui les décorent ont été relevées au moment même de la découverte par le marquis d'Anselme et avant que l'air ait pu les altérer : elles représentent Scylla, de face, avec des ailes, le bas du corps transformé en un énorme serpent et les hanches garnies de chiens qui s'élancent en hurlant. Une peinture semblable ornait déjà le fronton du couvercle d'un sarcophage découvert par le P. Delattre le 15 mai 1902.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le quatrième fascicule des *Comptes rendus* des séances de l'Académie pour l'année 1905, juillet-août (Paris, 1905, in-8°).

M. L. Delisle offre, au nom des auteurs, les deux publications suivantes :

Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Seine-Inférieure. Tome VII, 2e partie, rédigé par M. Ch. de Robillard de Beaurepaire, archiviste (Rouen, 1905, in-4°).

Les sacs de parchemins de l'Avranchin. Pierre Cheval, seigneur du Mesnilrainfray, par M. Hippolyte Sauvage (Avranches, 1905, in-8°).

M. Leger offre à l'Académie, de la part de l'auteur, l'ouvrage de M. Jacob Trousevitch, de Saint-Pétersbourg, intitulé : *Recueil de 266 alphabets et types de cyrillitsa empruntés aux manuscrits russes et sud-slaves du Xe au XVIIIe siècle* (2 fascicules in-folio, Saint-Pétersbourg, 1905). Cet ouvrage complète, dans une certaine mesure, celui

de M. Karsky que M. Leger a déjà présenté à l'Académie[1]. Il renferme des alphabets et des extraits d'écritures empruntés par l'auteur à 266 manuscrits et calqués par lui avec une extrême minutie. Chaque siècle donne lieu à un tableau spécial. L'ouvrage apporte un utile complément à celui de M. Karsky et rendra certainement des services à tous ceux qui s'occupent de la paléographie cyrillique.

M. Leger offre également le septième volume de l'*Histoire de la Société des arts, des sciences de Varsovie*, par M. Alexandre Kraushaar, ouvrage dont les tomes déjà parus ont déjà été présentés à l'Académie. Le volume actuel comprend les années 1828 à 1830.

M. Barth fait hommage, au nom des auteurs, MM. Caland, professeur à l'Université d'Utrecht, et Victor Henry, professeur en Sorbonne, du premier volume de leur ouvrage entrepris en collaboration :

L'Agniṣṭoma; description complète de la forme normale du sacrifice de Soma dans le culte védique. Tome premier, avec quatre planches. Publié sous les auspices de la Société asiatique (Paris, Ernest Leroux, 1906).

L'ouvrage donne, pour le première fois, la description complète, avec toutes les variantes des diverses écoles dont la tradition nous a été conservée, de l'*Agniṣṭoma*, qui est le sacrifice type du grand culte brahmanique, et auquel tous les autres rites de ce culte sont rapportés par la technique indigène, comme de simples modifications. Des deux collaborateurs, M. Caland s'est chargé de recueillir et d'interpréter les textes rituels, M. Henry a pris pour lui la traduction de la partie liturgique, des *mantras*, prières et formules, empruntés, la plupart, aux *saṃhitâs* ou recueils fondamentaux du Véda. C'est lui aussi, naturellement, qui est responsable de la forme française de l'ensemble.

Quand l'ouvrage, qui est entièrement rédigé, sera complété d'un deuxième volume, le pas décisif aura été fait pour pénétrer dans les arcanes du culte védique.

M. d'Arbois de Jubainville a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de notre savant confrère M. Whitley Stokes, sa seconde édition du martyrologe d'Oengus, *Felire Oengusso*. La première édition, publiée par l'Académie royale d'Irlande en 1880, avait été faite d'après quatre manu-

1. Voir *Comptes rendus*, année 1902, p. 265 et le *Journal des Savants* (cahier de juillet 1902), p. 400.

scrits. Celle-ci, qui forme le tome XXIX des éditions données par la *Henry Bradshaw Society*, a pour base dix manuscrits. Dans la première édition, le savant éditeur reproduisait en trois colonnes le texte de trois manuscrits sans oser d'ordinaire y faire aucun changement; dans la seconde édition, il a établi un texte unique. Les copistes irlandais, transcrivant un document plus ancien qu'eux, tantôt reproduisaient exactement le manuscrit qu'ils avaient sous les yeux, tantôt le rajeunissaient. Aujourd'hui, quand on sait les lois du vieil irlandais, et qu'on a entre les mains plusieurs copies, on reconnaît facilement dans chacune les formes qui remontent au texte primitif et on peut ainsi parvenir à le reconstituer. Le martyrologe d'Oengus a été écrit vers l'année 800 de notre ère et les copies qui en sont connues datent, la plus ancienne du XIV[e] siècle, la plus récente du XVII[e]. Souvent ce n'est pas la copie la plus ancienne qui a le mieux conservé la leçon du manuscrit primitif.

« Le volume est terminé par un glossaire des mots irlandais et par trois index, un des noms de lieu, un des noms de personnes, un des matières. Cette publication fera grand honneur à M. Whitley Stokes, un des plus laborieux et des plus savants de nos associés étrangers. »

M. Omont dépose sur le bureau, au nom de M. René Poupardin, un exemplaire des *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert* (*Noirmoutier*, *Grandlieu*, *Tournus*), publiés d'après les notes d'Arthur Giry (Paris, 1905, in-8°) :

« Notre regretté confrère Arthur Giry s'était proposé de publier dans la *Collection de textes pour l'étude et l'enseignement de l'histoire* les *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert*, c'est-à-dire la vie de ce saint et les textes permettant de suivre les voyages de la communauté qu'il avait fondée, chassée durant quarante années par les invasions normandes à travers la Gaule, errant de refuge en refuge, pour venir enfin, en 875, se fixer définitivement à Tournus en Bourgogne.

« Ce sont ces textes, que la mort n'avait pas permis à Arthur Giry d'éditer, que M. Poupardin vient de publier, en les accompagnant d'une excellente annotation et les faisant précéder d'une substantielle introduction, de près de cinquante pages, dans laquelle sont traitées et discutées en détail toutes les questions relatives à l'histoire de l'abbaye de Tournus du IX[e] au XI[e] siècle, à la vie et au miracle de son fondateur saint Philibert, enfin aux œuvres de ses historiens, les moines Ermentaire et Falcon. »

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

Il est donné lecture des deux lettres par lesquelles MM. Ch. Diehl et Maurice Prou retirent leur candidature au fauteuil de M. Oppert.

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Oppert, décédé.

Il y a 36 votants ; majorité 19.

Au premier tour de scrutin, M. Girard obtient 12 suffrages; M. Haussoullier, 9; MM. J. Halévy et Victor Henry, chacun 7; M. Revillout, 1.

Au deuxième tour de scrutin, M. Haussoullier obtient 17 suffrages; M. Girard, 14; M. Halévy, 4; M. Henry, 1.

Au troisième tour de scrutin, M. Haussoullier obtient 20 suffrages; M. Girard, 14; M. Halévy, 2.

En conséquence, M. Haussoullier, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

LIVRES OFFERTS

Le Président offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Paul Muller, un ouvrage intitulé : *La bataille de Turckheim, 5 janvier 1675* (Paris et Nancy, 1905, in-8°).

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

Le Président annonce en ces termes la mort de M. Gustave Saige, correspondant de l'Académie :

« J'ai le regret de vous annoncer la mort d'un de nos correspondants français. M. Gustave Saige, décédé le 5 de ce mois à Monaco, où il occupait les fonctions de conseiller d'État et d'archiviste de la principauté. M. Saige était sorti de l'École des Chartes en 1862, pour entrer, en 1863, aux Archives impériales. C'est en 1881 qu'il fut appelé à Monaco, où il passa les vingt-cinq dernières années de sa vie. Il s'y est éteint à l'âge de 67 ans.

« Sa thèse de l'École des Chartes, présentée en manuscrit au concours des Antiquités de la France, y obtint une de nos médailles. Elle avait pour objet l'étude d'un mode de propriété libre qui présente en Languedoc des caractères particuliers. M. Saige en publia diverses parties dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, et une autre fut publiée à part en 1881 sous le titre suivant : *Les Juifs du Languedoc antérieurement au XIVe siècle*. Les fonctions qu'il occupa à Monaco exercèrent une influence décisive sur la direction de ses études, qui se portèrent, avec un renouveau d'activité, vers l'histoire du Midi de la France et celle de la principauté. Il trouvait là un dépôt encore inexploré, des fonds très variés, dont l'existence était à peine soupçonnée. Il soumit à S. A. le prince de Monaco un projet de publication très largement conçu, et, les moyens de le réaliser lui ayant été très libéralement accordés, il se mit à l'œuvre sans tarder. Non content d'utiliser les ressources qu'il avait sous la main, il voyagea en Italie, en Espagne, en Portugal pour réunir les documents relatifs à l'histoire des Grimaldi, et, de 1888 à 1904, il publia, soit seul, soit avec les collaborateurs qu'il s'était associés, neuf volumes in-4° : les *Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco depuis le XVe siècle* (1888-1891), le

Cartulaire de la seigneurie de Fontenoy-le-Marmion (1899), les *Documents relatifs à la vicomté de Carlat* (1900), *le Trésor des Chartes du comté de Réthel* (1902-1906). M. Saige laisse d'autres volumes en préparation. En rendant hommage à la mémoire d'un érudit qui a fait honneur à l'École d'où il est sorti et à l'Académie qui l'avait, en 1894, admis parmi ses correspondants nationaux, il me sera permis d'exprimer, en votre nom, le vœu que son œuvre ne reste pas inachevée. »

Il est donné lecture d'un décret en date du 5 décembre qui approuve l'élection de M. Haussoullier à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Oppert.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL introduit ensuite M. Haussoullier et le présente à l'Académie.

Le PRÉSIDENT adresse quelques paroles de bienvenue au nouvel élu et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

A la suite d'un Comité secret, le PRÉSIDENT annonce que l'Académie vient de nommer correspondants :

M. Pischel, professeur à l'Université de Berlin, en remplacement de M. Mussafia, à Vienne, décédé ;

M. Arthur Evans, conservateur du Musée d'Oxford, en remplacement du R. P. Denifle, à Rome, décédé ;

M. Barclay Head, du British Museum, à Londres, en remplacement de M. Usener, à Bonn, décédé ;

M. Émile Thomas, professeur à l'Université de Lille, en remplacement de M. Jules Gauthier, à Dijon, décédé ;

M. Jeanroy, professeur à l'Université de Toulouse, en vertu du décret du 11 mars 1898, qui a augmenté le nombre des correspondants.

M. Philippe BERGER présente une pierre gravée trouvée par le R. P. Delattre à Carthage, dans un beau sarcophage du IIIe siècle avant notre ère.

Cette pierre porte en caractères hébreux archaïques le nom bien connu de Joab. Le milieu du chaton est occupé par un ange aux deux ailes éployées.

Par l'aspect des caractères, par le nom qu'on y lit, par la représentation figurée qui l'orne, ce cachet doit donc être classé parmi les pierres gravées hébraïques, et il doit remonter au VIIIe ou au VIIe siècle avant J.-C.

Il est très curieux et très intéressant de trouver un Carthaginois portant une vieille bague juive, vieille certainement de 300 ou de 400 ans, comme nous portons des pierres qui datent de l'époque de la Renaissance ou de l'antiquité.

M. Holleaux, directeur de l'École d'Athènes, fait connaître les résultats des dernières fouilles exécutées à Délos aux frais de M. le duc de Loubat, correspondant de l'Académie. Il décrit les travaux les plus importants accomplis en 1905 : déblaiement de l'*Agora des Italiens*, du *Portique de Philippe* et d'une nouvelle région de la ville limitrophe au théâtre. Il signale deux découvertes épigraphiques d'un haut intérêt : dédicace d'un monument élevé par le roi de Macédoine, Antigone Doson ; texte d'une loi relative à la vente du bois et du charbon à Délos.

LIVRES OFFERTS

M. d'Arbois de Jubainville dépose sur le bureau son ouvrage intitulé : *Les druides et les dieux celtiques à forme d'animaux* (Paris, 1906, in-8°).

M. Senart dépose sur le bureau son mémoire intitulé : *Vajrapâṇi dans les sculptures du Gandhâra* (Paris, 1905 ; extr. du tome I des *Actes du XIVe Congrès international des Orientalistes*).

M. Hamy offre à l'Académie son volume intitulé : *Joseph Dombey, médecin, naturaliste, archéologue, explorateur du Pérou, du Chili et du Brésil ; sa vie, son œuvre, sa correspondance* (Paris, 1905, in-8°).

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. le prof.

Hilprecht, de Philadelphia, deux volumes publiés par lui : 1° *In the Temple of Bêl at Nippur* (Philadelphie, 1904, in-4°); 2° *The Excavations in Assyria and Babylonia*, vol. I (1904, in-8°); et deux autres volumes publiés, sous sa direction, par ses élèves et collaborateurs : 3° *Business documents of Murashû sons of Nippur, dated in the reign of Darius II*, par M. Albert-T. Clay (1904, petit in-fol.); 4° *Early Babylonian Personal Names*, from the published tablets of the so-called Hammurabi Dynasty (B. C. 2000), par H. Ranke (1904, in-8°). »

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

MM. Pischel, Arthur Evans, Barclay Head, Émile Thomas et Jeanroy, récemment élus correspondants, adressent à l'Académie des lettres de remerciement.

M. Holleaux termine sa communication sur les fouilles exécutées à Délos par l'École française d'Athènes en 1905 [1].

Le Président remercie M. Holleaux et lui dit l'intérêt que l'Académie a pris à ses fouilles. Il remercie en même temps M. le duc de Loubat, dont la libéralité a seule permis ces fouilles.

M. Babelon annonce que la Société française de fouilles archéologiques a entrepris des fouilles autour du célèbre monument d'Auguste, à la Turbie (Alpes-Maritimes). Il rappelle que ces fouilles, souhaitées par tous les archéologues, allaient être entreprises par le gouvernement sarde en 1859, lorsque le comté de Nice fut réuni à la France. Le Gouvernement français se borna à classer le Trophée d'Auguste comme monument historique. Les fouilles enfin commencées sur l'initiative de la Société sont dirigées par M. Philippe Casimir, ancien maire de la Turbie,

1. Voir ci-après.

assisté d'une commission d'archéologues de la région, et sous le contrôle de M. Formigé, architecte de la Commission des monuments historiques. M. Babelon lit un rapport très documenté de M. Philippe Casimir sur cette première campagne de fouilles, qui fait présager pour la suite des recherches, les plus heureux résultats archéologiques[2].

M. Omont continue la lecture du mémoire de M. Labande sur les routiers français en Italie au XIVe siècle.

COMMUNICATIONS

RAPPORT SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS L'ÎLE DE DÉLOS PAR L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES PENDANT L'ANNÉE 1905[1], PAR M. MAURICE HOLLEAUX, DIRECTEUR.

C'est une nécessité, depuis quelques années, que chaque rapport sur les travaux de l'École d'Athènes s'ouvre par de très chaleureux remerciements adressés à M. le duc de Loubat, correspondant de cette Académie. Cette nécessité nous est imposée par l'inlassable munificence de ce bienfaiteur de l'archéologie des Deux-Mondes; et l'on croira sans peine qu'il nous est doux de nous y plier. N'était M. le duc de Loubat, la grande œuvre, trop peu proportionnée à ses ressources normales, que l'École poursuit à Délos, languirait sans espoir d'achèvement : mais celui que j'appellerais notre évergète ordinaire, si sa générosité ne se manifestait toujours par d'extraordinaires largesses, a bien voulu comprendre qu'il importe à notre honneur comme à l'intérêt

1. Voir ci-après.

de la science qu'elle s'achève dans les limites prudentes que nous lui avons assignées.

De même que les dons de M. le duc de Loubat se succèdent avec une merveilleuse régularité, de même les recherches qu'ils rendent possibles s'enchaînent et forment une trame continue. Les fouilles faites à Délos en 1905 n'ont été que la suite méthodique de celles de 1904, car nous sommes liés à un programme, auquel nous entendons obéir avec exactitude.

Ces fouilles, comme les précédentes[1], ont été pratiquées et à l'*intérieur* et à l'*extérieur* du Téménos d'Apollon.

A l'intérieur du téménos, nous nous sommes bornés cette année — travail ingrat, mais travail nécessaire — à débarrasser la partie du Nord-Ouest des amas d'anciens déblais, qui, dans cette région chaotique, arrêtaient la marche à chaque pas et coupaient l'horizon. C'était le prélude indispensable d'une exploration approfondie, réservée aux prochaines années, qui, complétant et surtout coordonnant les grandes découvertes de M. Homolle et de ses collaborateurs, sera, nous l'espérons, définitive.

Au Nord et au Sud du sanctuaire, nous avons repris simplement[2], au point où nous les avions laissées, les tâches demeurées en suspens depuis l'avant-dernier automne. Et nous avons eu la satisfaction de les avancer grandement, encore que la campagne de fouilles, nécessairement retardée par la réunion à Athènes du Congrès international d'archéologie, ait été de moindre durée que nous ne l'eussions souhaité (29 mai-12 octobre 1905).

L'École d'Athènes a travaillé à Délos avec le zèle et l'ordre dont elle est coutumière. De l'île de Mykonos, où j'avais pris ma résidence d'été, j'ai pu, en de fréquents voyages, suivre les progrès de ses explorations. Celles-ci étaient

1. Voir *Comptes rendus*, 1904, p. 726 et suiv.; 1905, p. 395.
2. *Comptes rendus*, 1904, p. 727.

dirigées : par M. Chamonard, ancien membre de l'École ; par MM. Jardé, Bizard et Bulard, membres ordinaires ; par M. Mayence, membre étranger[1]. M. Schulhof, membre de première année, s'est chargé de transcrire tous les documents épigraphiques nouvellement découverts ; et ce travail, accompli avec une extrême conscience, l'a forcé de demeurer à Délos jusqu'à la mi-novembre[2]. Le fonctionnement des services techniques a, comme précédemment, été soumis à l'excellente surveillance de M. Convert, conducteur principal des ponts et chaussées ; c'est lui aussi qui a pris soin de lever, à l'échelle de $\frac{1}{100}$, le plan des dernières fouilles.

Enfin, un artiste de grand talent, et qui sait, à l'occasion, par un effort exemplaire d'abnégation, réduire son talent à n'être que l'interprète docile et prudent des originaux antiques, M. G. Simoës da Fonseca, appelé par moi à Délos, a reproduit, en de délicates aquarelles, la plupart des peintures murales dont sont ornées les maisons de l'île : le grand travail dont nous lui sommes redevables, parallèle à celui que M. Bulard avait, l'an dernier, consacré aux mosaïques, le complète et rendra possible cette publication ayant pour objet la *Décoration peinte des édifices de Délos*, à laquelle l'Académie a daigné s'intéresser.

A. Fouilles au Nord du Téménos d'Apollon.

1. *Fouilles de l'Agora des Italiens (14 juin-27 septembre).*

M. Bizard avait commencé, en 1904, l'exploration de l'*Agora des Italiens* (dite aussi *Schola Romanorum*[3]) ; on lui

1. Le présent rapport n'est, dans sa substance, qu'un résumé des rapports spéciaux fournis par ces explorateurs.

2. Je remercie vivement M. Jardé d'être, à cette époque, retourné dans l'île pour y relayer son camarade et pour y surveiller l'installation, dans le nouveau musée de Délos, des marbres rapportés de Mykonos.

3. Voir *Comptes rendus*, 1904, p. 731 et suiv.

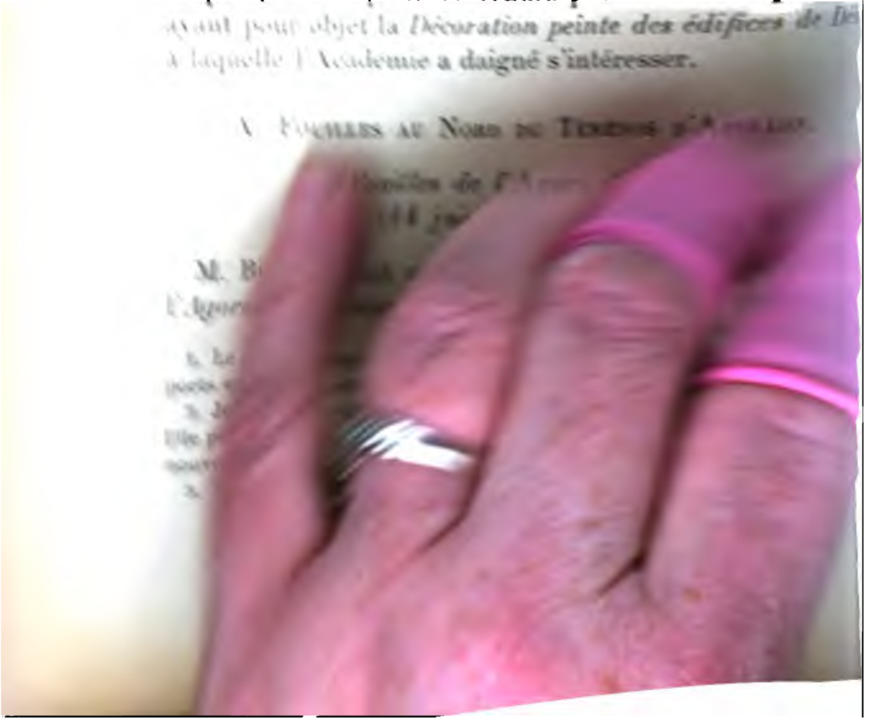


Délos. — L'Agora des Italiens. (Face Sud.)

dirigées : par M. Chamonard, ancien membre de ; par MM. Jardé, Bizard et Bulard, membres ordin... M. Mayence, membre étranger [1]. M. Schulhof, ... première année, s'est chargé de transcrire tous ... ments épigraphiques nouvellement découverts ; et ... accompli avec une extrême conscience, l'a forcé d... rer à Délos jusqu'à la mi-novembre [2]. Le fonction... des services techniques a, comme précédemment, ... mis à l'excellente surveillance de M. Convert, con... principal des ponts et chaussées ; c'est lui aussi qu... soin de lever, à l'échelle de $\frac{1}{100}$, le plan des d... fouilles.

Enfin, un artiste de grand talent, et qui sait, à l'occ... par un effort exemplaire d'abnégation, réduire son ta... n'être que l'interprète docile et prudent des originau... tiques, M. G. Simoës da Fonseca, appelé par moi à D... a reproduit, en de délicates aquarelles, la plupart des p... tures murales dont sont ornées les maisons de l'île ... grand travail dont nous lui sommes redevables, parallè... celui que M. Bulard avait, l'an dernier, consacré aux ... saïques, le complète et rendra possible cette publica... ayant pour objet la *Décoration peinte des édifices de Dé*... à laquelle l'Académie a daigné s'intéresser.

V. Fouilles au Nord du Temenos d'Apollon.





Délos. — L'Agora des Italiens. (Face Sud.)

saura gré d'avoir mené à terme une si laborieuse entreprise.

Les travaux dont il a surveillé l'accomplissement ont été de diverses sortes.

On avait, l'année précédente, dégagé les abords de l'*Agora* à l'Ouest et au Sud-Ouest; pour achever de la bien circonscrire, on a, cette année, déblayé la large rue qui, au Sud, la sépare du téménos; la place, rétrécie par un grand mur d'époque moderne, qui la borne à l'Est; et l'espace très étroit qui, au Nord, l'isole du Lac Sacré. — Dans la rue du Sud, la fouille a mis au jour, outre un grand égout collecteur, une conduite d'eau, l'une des plus belles et des mieux conservées qui existent à Délos : elle est faite d'un canal en maçonnerie, où court une tubulure en terre cuite, qu'interrompent de distance en distance de grands vases à décantation, surmontés chacun d'un puisard à section carrée; l'eau, sous pression, coulait d'Ouest en Est.—Sur la place orientale, vers l'angle nord-est de l'*Agora*, deux petits édifices en marbre blanc ont été découverts : l'un ($3^m 70 \times 2^m 45$) a l'aspect d'un temple *in antis* du type le plus simple, formé d'un prodomos et d'une cella; l'autre, contigu au précédent, semble être un autel. Vers l'angle sud-est, on a retrouvé une entrée, ignorée jusqu'ici, de l'*Agora;* une autre, située au Sud-Ouest, avait été dégagée en 1904; il n'y avait pas de troisième entrée. On peut donc tenir pour établi que l'on n'accédait à l'*Agora* que par les deux extrémités de sa face méridionale.

Les côtés Est, Nord et Sud de l'*Agora* ont été mis à nu sur toute leur longueur. Elle est considérable : plus de 70 mètres pour le premier; 100 mètres environ pour les deux autres. Le côté Est, comme on l'avait observé déjà sur la face Ouest, présente en épaisseur deux rangées de constructions orientées en sens inverse : ateliers, échoppes ou boutiques, à l'extérieur; loges ou niches, jadis décorées de monuments votifs, à l'intérieur. Au contraire, les côtés Nord et Sud sont simples en profondeur. Le côté Sud est presque

entièrement constitué par une seule rangée de vingt-deux boutiques, de dimensions pareilles, ouvrant uniformément sur la rue. Le côté Nord, presque contigu au lac, est plus étroit encore. Ici, pas de boutiques : la place manquait pour les établir; puis, comment eût-on pu y accéder? L'*Agora* n'était fermée, sur cette face, que par le *laconicum* découvert en 1904 et ses dépendances[1], par une suite de niches et d'exèdres, et, en plusieurs points, par un mur nu qu'étayent, au Nord, de puissants contreforts.

En même temps qu'on dégageait trois côtés de l'*Agora*, on a déblayé — et il y a fallu quelque patience — l'immense rectangle, jadis encadré d'un portique[2] dont le soubassement seul est encore en place, qui en forme la partie centrale. Cette dernière exploration, si l'on excepte la découverte de quelques débris de monuments figurés, n'a guère donné qu'un résultat négatif, mais qui ne laisse pas d'être d'un grand intérêt. Les sondages poussés fort avant dans la terre vierge ou jusqu'au roc ont prouvé que l'*Agora des Italiens* ne tenait pas la place d'édifices plus anciens ; il semble donc qu'avant l'époque où elle fut construite, c'est-à-dire avant la période gréco-romaine, la ville de Délos ne couvrait point l'espace compris entre le sanctuaire et le Lac Sacré. C'est ce qu'explique sans doute la nature du sol, très marécageux dans toute la région qui correspond au milieu de l'*Agora* : la même nappe d'eau qui alimente le Lac Sacré s'y est rencontrée partout sous deux couches de terrain de médiocre épaisseur, l'une, la plus profonde, formée de sable argileux, l'autre, en surface, faite d'un remblai artificiel. La présence même de ce remblai montre quels grands travaux nécessita l'établissement de l'*Agora* et quels efforts durent être faits pour en assécher et en affermir le sol.

1. *Comptes rendus*, 1904, p. 732.
2. De nombreux morceaux d'architecture, appartenant à l'entablement de ce portique et souvent pourvus d'inscriptions, ont été recueillis dans les déblais.

B. Fouilles au Sud du Téménos d'Apollon.

1. *Fouilles au Portique de Philippe* (*29 mai-25 juillet*).

Le déblaiement, commencé en 1903 et continué en 1904[1], du grand Portique qu'éleva en l'honneur d'Apollon le roi Philippe V de Macédoine, a été achevé par M. Jardé dans la dernière campagne. Il reste à classer méthodiquement les innombrables fragments d'architecture épars à l'intérieur de l'édifice et sur son pourtour. Peut-être pourra-t-on et devra-t-on faire mieux : assembler quelques-uns de ces morceaux, — tâche aisée, car beaucoup portent encore les lettres qu'y avaient gravées les marbriers, — et reconstituer par leur rapprochement une partie de l'élévation. C'est ce que nous essaierons probablement d'entreprendre, encore qu'un dessein si raisonnable soit fait pour soulever les colères de quelques « critiques d'art », assurés que les monuments antiques n'ont bien rempli leur destinée que lorsqu'ils ont été réduits et demeurent à l'état de ruines émiettées.

Si l'on excepte une petite partie du stylobate, conservée vers l'extrémité sud-ouest et qui donne l'écartement des colonnes, le Portique n'existe plus qu'en fondations. Néanmoins, on en peut déterminer avec certitude l'économie générale. Un mur, sans doute percé de baies, le divisait, selon le grand axe, en deux parties égales[2]. Deux colonnades régnaient au long des côtés oriental et occidental : l'une regardait la Voie Sacrée et le Petit Portique; l'autre faisait face à la mer. Dans aucune de ses deux moitiés, le Portique n'était coupé de refends parallèles au petit axe, déterminant des

1. Voir *Comptes rendus*, 1904, p. 735.

2. On a cru, vers l'extrémité Nord, reconnaître le soubassement d'un grand mur, qui aurait coupé le premier à angle droit : il se peut, comme l'a voulu M. Nénot dans sa restauration, qu'il y ait eu là un passage transversal ; mais ce point reste à éclaircir.

compartiments égaux, comme c'est le cas au Portique Tétragone; il n'était donc pas divisé en loges ou cellules, qu'on pût utiliser comme boutiques et louer à des marchands; il n'abritait aucun commerce. Ce grand monument n'a jamais dû servir que de promenoir aux oisifs et peut-être d'asile aux pèlerins dans le temps des fêtes; œuvre d'architectes trop peu soucieux de l'élégance des formes et du fini du travail, mais pourtant imposant par la masse et l'étendue (la longueur en est de 87 mètres), il était, on avait voulu qu'il fût avant tout l'un des ornements de l'île sainte.

A l'intérieur du Portique et le long de sa face occidentale, la fouille a été poussée aussi avant que possible, jusqu'au niveau de l'eau marine qui, dans toute cette région, filtre à travers les sables.

Sur le devant de l'édifice, c'est-à-dire à l'Ouest, on a rencontré en plusieurs points un dallage antique, fait de plaques de schiste, qui semble se rattacher à celui de l'*Agora des Compétaliastes;* mais, nulle part, on n'a découvert ni ruines de quai ni traces d'un rivage ancien. On pourrait, sur cette preuve négative, affirmer — contrairement à ce qu'on a cru quelquefois — que, lors de la construction du Portique, la mer en était assez distante. Voici, aussi bien, une preuve positive : encore que, dans les temps récents, la mer ait constamment rongé cette côte, la fouille a mis au jour des constructions de la plus basse époque établies sur le sable, à une trentaine de mètres dans l'Ouest du Portique.

Au dedans de l'édifice, deux découvertes précieuses ont été faites. C'est, d'abord, à l'extrémité méridionale, celle d'un grand soubassement, qui, à en juger par les débris de la dédicace en langue latine trouvés aux alentours, devait porter un monument élevé par les soins de L. Cornelius Sulla; c'est, de plus, dans la moitié occidentale et vers le Sud du Portique, celle d'une stèle de marbre, où l'on a gravé le texte d'une loi réglant la vente du bois et du char-



Délos. — Le portique de Philippe. Vue intérieure.

bon. Il convient d'observer que cette stèle a été trouvée fort en contre-bas du Portique, à l'aplomb des premières fondations, et qu'elle s'y dresse encore en sa place primitive, encastrée dans un bloc de granit non dégrossi qui lui sert de base : elle marque ainsi le niveau du sol antique, dans le temps qui précéda l'établissement du Portique, et sa présence autorise à croire que le monument construit par le roi Philippe s'éleva sur l'emplacement d'une *agora*, où l'on avait accoutumé de vendre les marchandises débarquées dans le Port Sacré, notamment le bois et le charbon. Il n'est pas besoin de faire observer que ce sont là, pour l'histoire topographique de Délos, des renseignements d'un extrême intérêt : nous commençons ainsi d'entrevoir à quels remaniements fut soumise, vers la fin du IIIe ou au commencement du IIe siècle, la région de la ville située au Sud-Ouest du sanctuaire.

2. *Fouilles aux alentours de l'Agora des Compétaliastes (25 mai-5 août).*

En fouillant les côtés est et sud de l'*Agora des Compétaliastes*[1], M. Jardé s'est proposé de relier cette agora à la *Rue du Théâtre* et au groupe de magasins (dénommés α, β, γ[2]), qui bordent la mer un peu plus au Sud.

Sur l'emplacement où devaient porter les recherches, s'élevait un monticule, haut d'environ 6 mètres, qui portait à son sommet un édifice dont le déblaiement, commencé en 1892 par M. Chamonard, avait été, en 1903, poursuivi par M. Jardé[3]. Ce monticule, comme l'a vite montré la fouille, n'était pas dû à un relèvement du sol; il était fait unique-

1. Cette fouille avait été ébauchée, mais seulement ébauchée, en 1904. Il n'en a point été fait mention dans mon précédent rapport.
2. Voir *Bull. de corr. hellén.*, XXIX, p. 6 et suiv. (Jardé).
3. *Bull. de corr. hellén.*, XXIX, p. 256-257 (Dürrbach et Jardé).

ment d'une accumulation énorme et compacte de ruines et de déblais. Nulle part, à Délos, au moins jusqu'à ce jour, on n'avait rencontré une telle superposition de bâtisses d'époques diverses. La région qui avoisine l'*Agora des Compétaliastes* est certainement l'un des points de l'île qui furent le plus longtemps habités.

Pour atteindre les constructions les plus anciennes, force était d'éliminer celles de date récente : c'est à quoi l'on s'est résolu, d'autant que leur enchevêtrement confus n'offrait que fort peu d'intérêt. La seule qui mérite une mention est précisément cet édifice, qui se présentait d'abord à la surface de l'amas des ruines et dont il vient d'être parlé. C'était, à n'en pas douter, un établissement thermal : on en a pu reconnaître avec certitude l'*apodyterion*, la *frigida lavatio*, les trois *caldaria*, construits en *suspensurae*, et les deux *praefurnia* voûtés. Assigner à sa construction une date précise est impossible ; du moins, la découverte de quelques monnaies fournit des indices approximatifs : au-dessous du sol des *caldaria*, on a recueilli des bronzes du temps des Sévères, et, dans les déblais, au-dessus des plus hauts murs conservés, un bronze à l'effigie de Justinien. Il paraît résulter de là que les thermes, antérieurs au VIe siècle, datent, au plus tôt, du IIIe [1] ; peut-être sont-ils contemporains de ceux qui furent installés, à une basse époque, dans la partie occidentale du Portique Tétragone [2] : on ne saurait nier que l'analogie est grande entre les deux édifices.

Le dégagement des constructions les plus anciennes n'a pu être poussé aussi loin que nous l'aurions voulu : c'est qu'en effet, la nécessité de respecter deux voies ferrées qui

1. Un portique y conduit, fait de marbres réemployés, dont les colonnes reposent sur des chapiteaux doriques utilisés en guise de bases (*Bull. de corr. hellén.*, XXIX, p. 257) : un procédé de construction si barbare nous reporte nécessairement à une époque bien éloignée des temps classiques.
2. *Bull. de corr. hellen.*, XXVI, p. 484-490 (Dürrbach).

amenaient à la mer les déblais du Quartier du Théâtre entravait grandement notre exploration. Toutefois, sur trois points, nous avons abouti à des résultats précis :

1° Ces constructions se rattachent immédiatement aux magasins situés plus au Sud : elles forment ainsi, vers le Nord, un prolongement du quartier marchand, récemment étudié par M. Jardé.

2° L'extrémité septentrionale de la *Rue du Théâtre*, qui, en 1904, se dérobait encore à nos recherches, a été retrouvée. La rue, contrairement à ce qu'on pouvait imaginer, n'aboutit ni à l'*Agora des Compétaliastes* ni à la mer. Elle s'embranche sur une rue transversale, dallée comme elle et de même largeur, qui semble courir du Nord au Sud parallèlement au rivage, et qui marque la limite entre le Quartier du Théâtre et le Quartier marchand, situé en contre-bas. C'est vraisemblablement un tronçon de la même rue qu'on a dégagé, en 1904, en arrière des magasins fouillés cette année-là[1].

3° Le Quartier marchand voisin de l'*Agora des Compétaliastes* était desservi par une rue, orientée d'Est en Ouest, perpendiculaire à la fois à la côte et à la voie dallée, qui vien d'être mentionnée. La présence de rues semblables, de même direction et, comme celle-ci, d'un niveau inférieur à la rue d'arrière, a été signalée dans les magasins fouillés en 1904[2]. On sera tenté d'en conclure — mais cette hypothèse ne doit être présentée qu'avec beaucoup de prudence — que les constructions destinées au commerce, situées au Sud du sanctuaire, avaient été établies et groupées selon un système uniforme.

1. *Comptes rendus*, 1904, p. 737.
2. *Comptes rendus*, *ibid.*

3. *Fouilles dans le Quartier du Théâtre (1er juin-23 septembre).*

Les fouilles dirigées dans le *Quartier du Théâtre* par MM. Chamonard, Bulard et Mayence, ont présenté, cette année comme l'année passée[1], un intérêt particulier.

En 1904, on avait traversé ce quartier presque d'un bout à l'autre, en dégageant la rue dite *du Théâtre*, qui lui sert d'artère principale[2]; mais, à dire vrai, on n'avait guère fait que le traverser, sans prendre idée de sa configuration intérieure. On s'était, le plus souvent, contenté de suivre une grande voie et de longer des façades : à une exception près, on n'avait point poussé de reconnaissances dans les rues latérales qui aboutissent à celle du Théâtre; et, le long de cette rue même, on n'avait déblayé, outre dix-sept petites boutiques, que deux des maisons qui la bordent : celle du *Trident* (Couve, 1894) et celle du *Dionysos* (M. Chamonard, 1904).

On s'est proposé, cette fois, en prenant la rue du Théâtre pour base, de pénétrer profondément dans l'une des régions qui lui sont limitrophes, afin d'y étudier, — ce qui n'avait jamais été fait à Délos —, le groupement des habitations, leur répartition en îlots, l'uniformité ou la variété de leurs aménagements, le tracé des voies secondaires et leur connexion avec les voies principales, et, bref, de saisir, sur une superficie considérable, dans la complexité de ses détails, la physionomie d'un des quartiers de la ville antique.

On a choisi pour champ d'exploration la région qui s'étend à l'Est de la rue du Théâtre et au Nord de l'*analemma* septentrional. Vers l'Est, deux rues qui se font

1. *Comptes rendus*, 1904, p. 738 et suiv.

2. Pour la description de cette rue, voir *Comptes rendus*, 1904, p. 739. C'est la seule, parmi toutes celles qu'on a déblayées ou reconnues, qui soit dallée.



Délos. — La rue supérieure conduisant au Théâtre.

suite, après une courte interruption, et qui courent dans une direction grossièrement parallèle à celle de la rue du Théâtre, ont marqué la limite de nos recherches. Du côté du Nord, la fouille demeure inachevée : les derniers édifices que nous ayons dégagés sont contigus à l'angle nord-est de la maison *du Dionysos;* on compte en poursuivre le déblaiement, en arrière et à l'Orient de la rue du Théâtre, de façon à rejoindre, s'il se peut, et l'*Agora des Compétaliastes* et le *Portique Tétragone*. L'espace fouillé, et partout nettoyé jusqu'au sol vierge ou jusqu'au roc, mesure en longueur 120 mètres environ, sur une largeur moyenne de 50 mètres. Trois îlots le remplissent qui se succèdent du Sud au Nord : le plus méridional (*Insula I*), tout voisin du théâtre, n'en est séparé que par la rue sinueuse qui contourne l'aile nord de l'*analemma;* le suivant (*Insula II*) est isolé du premier par une longue rue qui descend, à l'Ouest, vers la mer[1], tandis qu'à l'Est, elle monte vers les hauts quartiers situés en arrière du théâtre ; une rue d'une moindre importance forme la limite méridionale du troisième îlot (*Insula III*), le seul qui n'ait point été entièrement mis à nu. Ces trois îlots comprennent ensemble une trentaine d'habitations[2], dont les murailles s'élèvent d'ordinaire à plusieurs mètres au-dessus du sol et dont les colonnades ont pu ou pourront être partiellement redressées.

Sur mainte question digne d'examen, — mitoyenneté et pénétration réciproque des immeubles, communications de maison à maison, régime des servitudes, canalisation des eaux pluviales, évacuation des eaux ménagères[3], etc., les

1. De ce côté, cette rue avait été reconnue, en 1904, sur une longueur d'environ 50 mètres : voir *Comptes rendus*, 1904, p. 739.

2. Je rappelle que certaines de ces habitations avaient été déjà précédemment fouillées, par exemple, la maison *du Trident* (*Insula I*), la maison *du Dionysos* (*Insula III*), sans parler de quelques boutiques.

3. Il sera permis, au moins dans une note, d'indiquer que la question, fort agitée en ces dernières années, de l'existence des latrines, semble près d'avoir trouvé sa solution.

fouilles ont apporté des renseignements nouveaux et précis; mais il va de soi que je n'en saurais faire part à l'Académie: ce sont là, pour intéressantes qu'elles soient, choses de détail; elles trouveront leur place naturelle dans les rapports spéciaux que publieront MM. Chamonard, Bulard et Mayence; je dois m'en tenir ici à l'exposé de faits plus généraux.

La région de la ville qui vient de reparaître au jour, si on la contemple d'un lieu élevé, — de préférence du haut de la rampe, aujourd'hui dégagée, qui, par dessus l'*analemma* septentrional, conduit au sommet du théâtre, — offre un aspect très pittoresque, extrêmement irrégulier et dissymétrique, et, partant, un peu confus. Le contraste est frappant avec les ruines de certaines cités hellénistiques tirées au cordeau, dont Priène est l'un des modèles [1], et qui, vues en plan, ont l'austère beauté d'un échiquier. Délos, si nous en jugeons par l'exemple que les dernières fouilles ont mis sous nos yeux, fut, semble-t-il, une ville, non dessinée à loisir et décalquée du papier sur le terrain, mais bâtie et rebâtie au cours des jours, un peu à l'aventure, avec une admirable insouciance de la géométrie [2]. Les rues nouvelles que nous avons découvertes ne sont, pas plus que celles qu'on avait précédemment reconnues, ni rectilignes, ni exactement perpendiculaires ou parallèles les unes aux autres, ni équidistantes, ni également larges sur tout leur parcours [3]. Il en résulte que le réseau qu'elles tracent sur le sol est des plus capricieux : c'est un réseau dont toutes les mailles sont inégales. Les *Insulae* mises au jour cette année sont toutes trois de plan irrégulier, et diffèrent entre elles et par la con-

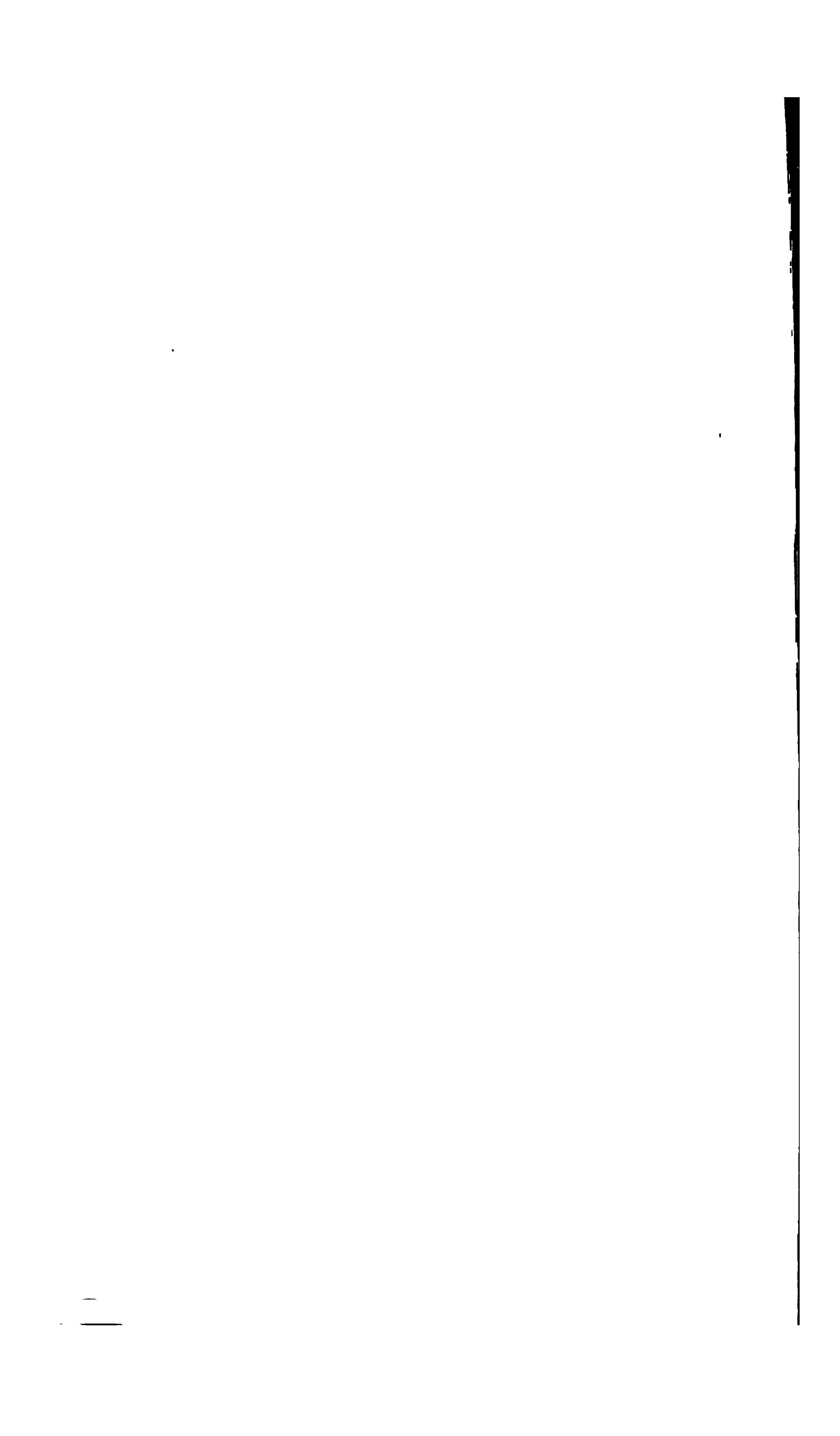
1. Cf. Wiegand et Schrader, *Priene*.

2. Cela est vrai, à tout le moins, des parties hautes de la ville; peut-être, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, le quartier marchand du Sud présentait-il une moindre irrégularité.

3. Par exemple, la rue qui sépare l'*Insula I* de l'*Insula II* mesure 3 mètres à son extrémité occidentale et seulement un peu plus de 1 mètre à son extrémité orientale.



Délos. — Le haut Quartier du Théâtre et la rampe conduisant au sommet du théâtre. Vue prise de l'Est.



figuration et par la superficie. La première et la troisième couvrent de grandes étendues de terrain : celle-là dessine un vaste polygone dont les contours sont brisés à plaisir (long. max., 57 mètres; larg. max., 67 mètres), celle-ci un rectangle spacieux aux limites incertaines (long. max., incompl., 66^m 80; larg. max., 55 mètres); mais la seconde n'est qu'une bande triangulaire, d'une surface minime, large à sa base de 18 mètres, au sommet de 9, qui fait coin entre les deux premières et qu'enserrent deux rues convergentes, inutilement rapprochées. Et de même qu'on a négligé de partager le sol en sections égales, on n'a point non plus fait effort pour l'aplanir : dans l'*Insula I*, les maisons, assises sur le roc qui affleure partout dans les cours, en suivent la pente, très forte en cet endroit, et dévalent de l'Ouest à l'Est en cascade.

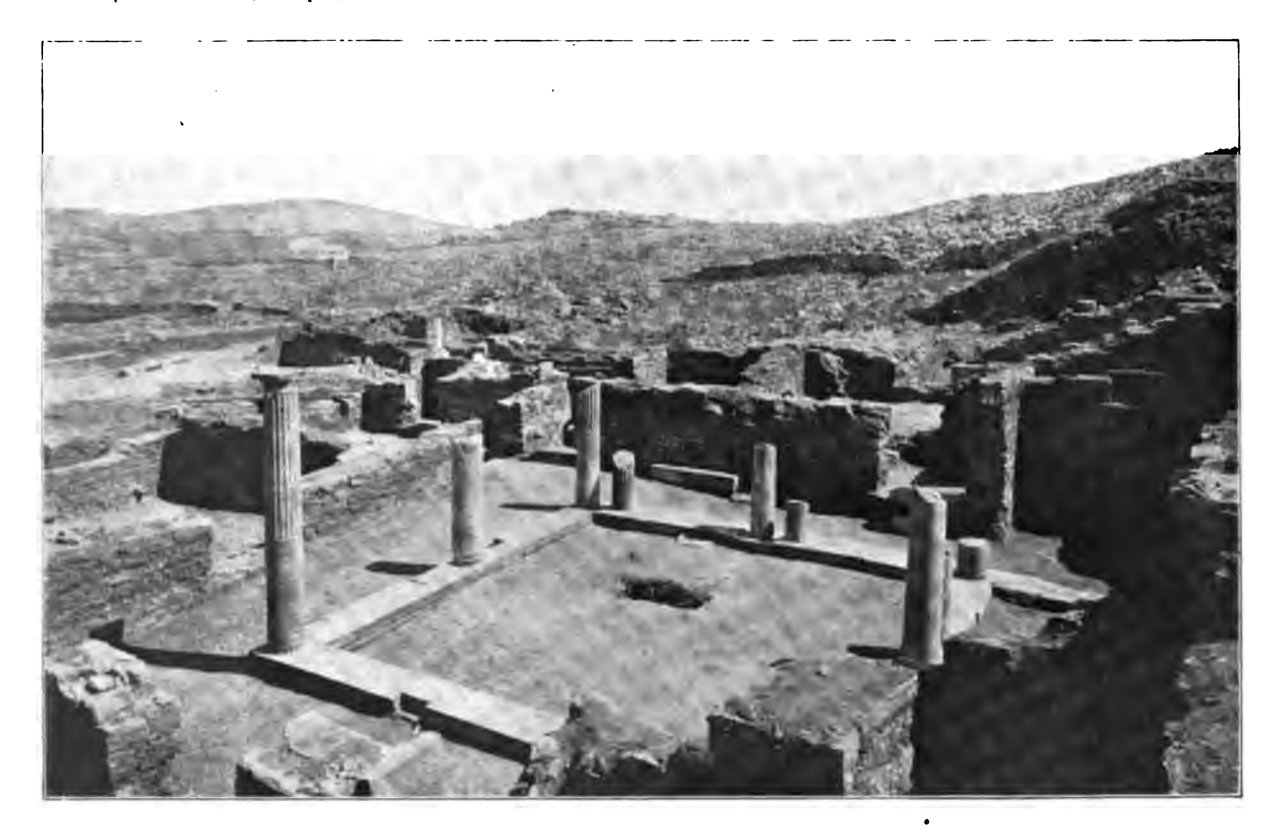
Ce terrain, découpé comme au hasard et si peu aménagé pour recevoir un grand ensemble de constructions, les habitants de Délos l'ont utilisé du mieux qu'ils ont pu, avec l'évidente volonté de n'en rien laisser perdre. On avait déjà noté, l'an dernier, l'étroitesse des rues; elles ont, en effet, l'apparence de simples boyaux : l'*Insula I* côtoie de si près, sur sa face méridionale, le flanc nord du théâtre que, par endroits, elle semble le toucher. Il convient d'ajouter qu'entre les deux voies qui, dans la direction du Nord au Sud, montent vers le théâtre, les rues transversales sont trop rares : dans la partie moyenne de la rue dite *du Théâtre*, les maisons, comme nous l'avions remarqué dès 1904, alignent sans interruption leurs façades sur une longueur de près de 60 mètres; et les dernières fouilles ont montré que, pour pénétrer au cœur des grands îlots (*Insulae I* et *III*), on s'était vu dans la nécessité d'y creuser de profondes impasses. Dans l'intérieur de ces îlots, les maisons se pressent, s'emboîtent et s'enchevêtrent au point qu'il est difficile, au premier examen, d'en bien débrouiller l'amalgame; et parfois, de minuscules boutiques aux formes

étranglées, viennent encore s'y accoler et s'insinuer dans les moindres espaces qu'elles ont laissés libres[1]. Tout indique que, dans les hauts quartiers de la ville, la population était singulièrement dense.

Elle devait être aussi passablement bigarrée et formée de familles appartenant à des conditions très diverses. On s'était autrefois persuadé, sur des indices insuffisants et trop flatteurs relevés dans les premières fouilles, que le quartier du Théâtre était, par excellence, le quartier *fashionable* de l'antique Délos. Il en a fallu rabattre. La vérité est qu'il n'a rien d'homogène et se compose d'habitations extrêmement disparates. On y trouve des maisons spacieuses, d'architecture élégante, décorées avec quelque luxe, « hôtels » de la bourgeoisie aisée, comme celles *du Trident* et *du Dionysos*; mais elles sont mitoyennes à des demeures modestes, de dimensions restreintes et de construction grossière; à d'autres plus simples encore, où le marbre est remplacé par le tuf et la pierre par un mortier de terre; enfin, à des boutiques et à des échoppes, lesquelles pour l'ordinaire ne sont que des masures. Tout compte fait, les habitations « riches » sont, comme on eût dû s'y attendre, les moins nombreuses, et celles que j'ai mentionnées d'abord demeurent presque des exceptions.

Voilà ce que les fouilles récemment pratiquées dans le quartier du Théâtre nous ont appris de nouveau. Sur nombre de points elles n'ont fait que confirmer des observations antérieures; mais ce n'est pas là leur moindre intérêt: elles autorisent quelques généralisations, dont, jusqu'à présent, faute de suffisantes contre-épreuves, la prudence commandait de se garder. — Désormais, il paraît acquis que, toutes les fois que la place s'est trouvée suffisante pour en développer le plan, les maisons de Délos étaient établies selon

1. C'est le cas, notamment, à l'angle sud-est de l'*Insula I*.



Délos. — Une des maisons dégagées dans le haut Quartier du Théâtre.

le même « canon ». La maison dite *à prostas*, d'un usage constant à Priène, manque ici tout à fait; et les habitations dont l'économie semble dérivée de ce type font pareillement défaut. La maison normale, à Délos, est la maison à *péristyle*, avec cour carrée, unique et centrale, portique régnant sur les quatre côtés, et salles rayonnantes au pourtour. — Beaucoup de ces maisons avaient un étage : en effet, les fouilles ont sans cesse amené la découverte de nouveaux restes d'escaliers. — Les maisons étaient approvisionnées d'eau, soit par une citerne quadrangulaire, d'ordinaire voûtée et creusée vers le milieu de l'*impluvium*, soit par un puits, foré dans l'un des angles de la cour et surmonté d'une haute margelle cylindrique, et souvent, à la fois, et par une citerne et par un puits. — La décoration murale, appliquée selon les cas, comme il est naturel, avec plus ou moins de perfection, était partout une en son principe; c'était, dans l'ensemble et sauf d'assez notables variantes de détail, celle qu'ont fait connaître les plus anciens édifices de Pompéi et que Mau appelle *Incrustationstil :* un revêtement de stuc peint couvrait les maçonneries, et, par l'assemblage systématique d'un nombre fixe de motifs colorés, qui s'enlevaient en léger relief, — plinthe courante au bas des murs; hauts lambris figurant des orthostates; frise encadrée d'une double moulure; panneaux rectangulaires imitant des blocs d'assises, — simulait une paroi de marbre, nuancée de tons divers et dressée à sa partie supérieure selon le mode isodome.

Les trouvailles archéologiques ont, comme d'ordinaire, été nombreuses; je ne mentionnerai que les principales, en suivant l'ordre des lieux où elles ont été faites.

Agora des Italiens. — Il y a grande apparence qu'en 1904, on avait, sur la face Sud de l'*Agora*, non loin de

l'angle Sud-Ouest, découvert un atelier de sculpteur[1] : il se pourrait bien que, cette année-ci, du même côté, mais près de l'angle opposé, nous eussions mis la main sur la boutique d'un coroplathe ou d'un marchand d'ex-voto. Dans les ruines d'une même masure, outre deux petits bas-reliefs en marbre où l'on reconnaît Cybèle sur son trône, on a découvert, amassées en un étroit espace, de nombreuses statuettes en terre cuite qui représentent les divinités les plus diverses : Athénas cuirassées de l'égide ; Cybèles coiffées du kalathos ; Aphrodite attachant sa sandale ; prétendus « Attis » (ou plutôt Eros) portant le bonnet conique et les anaxyrides ; Harpokrate, l'index sur la bouche ; sans compter quantité de fragments et — détail très notable — des boules d'argile plastique non employée.

Dans la cour de l'Agora, il faut signaler la découverte de trois beaux marbres : une statue de sirène, œuvre de l'art archaïque ; un torse de Romain cuirassé, plus grand que nature, qui semble avoir appartenu à une statue équestre ; une tête de Romain, dans un excellent état de conservation.

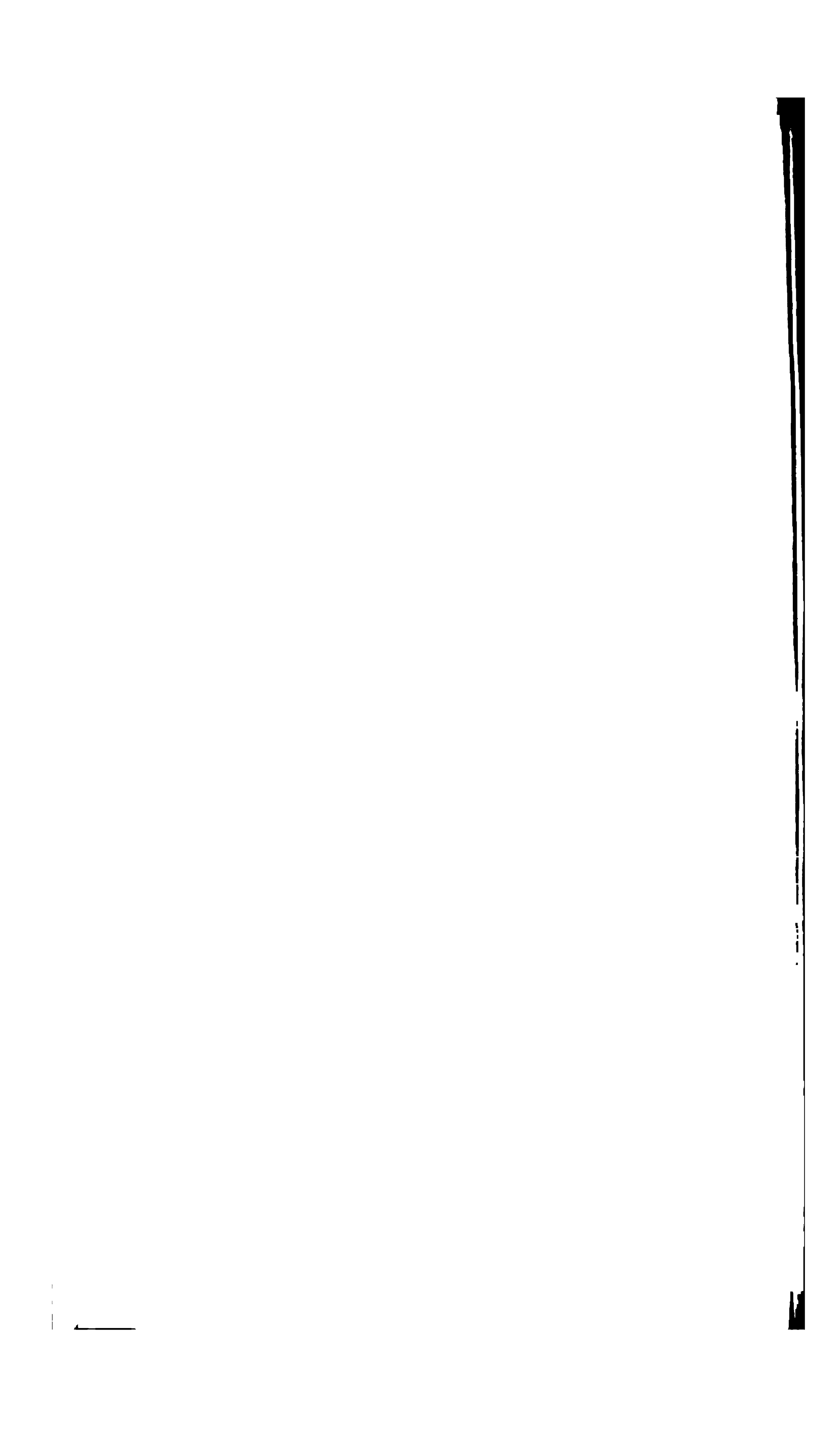
Agora des Compétaliastes. — Dans les constructions de date tardive, des marbres antiques avaient été réemployés en grand nombre ; c'est ainsi qu'on a découvert, au cours des démolitions, deux bas-reliefs de l'époque hellénique. L'un, seulement ébauché, représente une assemblée des dieux : Zeus assis sur son trône ; devant lui, Hermès attachant ses sandales ; en arrière, Héra assise ayant auprès d'elle Iris (?) ; l'autre, tout mutilé qu'il est, garde une valeur d'art considérable : c'est une scène d'adoration ; à gauche, une déesse, probablement Athéna ; à droite, une femme qui l'invoque. L'exécution est si belle que le monument peut remonter au IVe siècle.

Quartier du théâtre. — Insula I. — Dans une chambre d'une même maison gisaient pêle-mêle dans les déblais

1. *Comptes rendus*, 1904, p. 732.



Délos. — Statue trouvée dans le haut Quartier du Théâtre.



six statues plus petites que nature, en marbre blanc, qui portent encore des traces très apparentes de peinture. Toutes sont mutilées; une seule a conservé sa tête. Deux d'entre elles représentent probablement Artémis; une autre, Apollon Kitharède; une troisième offre, pour la pose et le costume, une ressemblance évidente avec l'Eiréné attribuée à Képhisodotos (voir la figure ci-contre); les deux dernières sont des figures drapées, l'une d'homme, l'autre de femme, qui peut-être se faisaient pendant. Ce sont toutes œuvres de l'époque gréco-romaine, inspirées de modèles plus anciens, d'une exécution facile et un peu sèche. Dans une autre partie de la même maison, on a mis au jour d'importants fragments qui se rajustent à un torse d'éphèbe, de style praxitélien, déterré en 1904 au bas de la rue du Théâtre. J'avais pensé reconnaître dans le torse le débris d'une réplique du Ganymède de Léocharès[1] : on voit, à présent, que le personnage se tient debout, le bras droit levé, le gauche appuyé sur un tronc d'arbre, le pied droit portant sur deux boucliers superposés qui gisent à terre; le sujet, en l'état, demeure inexpliqué, mais la découverte, qu'il n'est pas chimérique d'espérer, de nouveaux morceaux, permettra peut-être d'en préciser le sens. — Une tête de Romain, en marbre blanc, analogue par le style et le travail à celle qu'on a découverte à l'*Agora des Italiens*, était enfouie dans le sol de la maison placée à l'angle nord-est de l'*Insula I*. — La même *Insula* nous a encore livré de nombreux fragments d'architecture, qui ont peut-être appartenu (mais l'hypothèse a besoin de vérification) à la décoration de la skéné du théâtre.

Insula III. — De belles statuettes en terre cuite et de très abondants fragments de peintures murales, notamment les débris d'une frise à fond noir, où sont dessinés en traits blancs des personnages peints de couleurs très vives, ont été recueillis dans cette *Insula*.

1. *Comptes rendus*, 1904, p. 745.

On a trouvé enfin, dans le Quartier du Théâtre, en grande quantité, des fragments de poteries à reliefs : vases « mégariens », et vases dits « d'Arezzo ». Aussi bien, cette sorte de céramique s'est rencontrée dans toutes les parties du champ de fouilles[1] : la collection de vases à reliefs formée par l'exploration de l'île de Délos est, j'ose le dire, sans égale en Grèce pour la quantité et la variété des spécimens. De même, la série des lampes en terre cuite et celle des grands réchauds[2] décorés d'appliques en relief se sont notablement accrues durant la dernière campagne.

Les inscriptions nouvelles sont au nombre d'une centaine; la plupart — fragments de décrets, de comptes et d'inventaires, inscriptions éphébiques, dédicaces diverses — ne méritent pas qu'on en fasse ici une mention spéciale. Mais il vaut la peine d'appeler l'attention sur trois textes d'un intérêt tout à fait rare. — Le premier est une dédicace des οἰνοπῶλαι, trouvée parmi les ruines d'un magasin proche de l'*Agora des Compétaliastes*, et qui nous fait connaître ainsi l'un des commerces qui avaient leur siège dans cette région. — Le second est la partie gauche de la dédicace gravée sur un monument qu'Antigonos Doson, roi de Macédoine, avait élevé en commémoration de la victoire de Sellasia; cette dédicace doit se restituer ainsi[3] :

1. En particulier dans la cour centrale de *l'Agora des Italiens.*

2. Voir *Comptes rendus*, 1904, p. 746; *Bull. Corr. hellén.*, 1905, p. 373-404 (F. Mayence).

3. Les suppléments, comme l'aura aussitôt reconnu toute personne familière avec l'épigraphie hellénistique, se justifient d'eux-mêmes. Ceux de la l. 3 sont empruntés aux inscriptions de Pergame : Dittenberger, *Inscr. Or.*, 271, 272, 274-279, 283. Pour les mots κα[ὶ Μακεδόνες], restitués à la l. 2, cf. Polyb., VII, 9, 1; 9, 5; 9, 7; XVIII, 46, 5; *Bull. Corr. hell.*, 1897, p. 621 = *Mélanges Boissier*, p. 298; *Rev. Ét. Gr.*, 1898, p. 251, n° II = *Inscr. Or.*, 283. — Un fait digne d'attention, c'est que la dédicace a été l'objet d'une restauration partielle au IIe siècle après notre ère; le commencement des l. 1 et 3 a été dépiqué, puis grossièrement récrit en caractères de l'époque antonine. — Je me propose de publier très prochainement un fac-similé de l'inscription, et d'en accompagner le texte du commentaire historique qu'il mérite.

Βασιλεὺς Ἀντίγο[νος βασιλέως]
Δημητρίου κα[ὶ Μακεδόνες]
καὶ οἱ σύμμαχοι [ἀπὸ τῆς περὶ]
Σελλασίαν μά[χης Ἀπόλλωνι (?)].

L'existence d'un tel monument à Délos paraît attester que, durant le dernier quart du IIIe siècle, l'influence de la Macédoine était prépondérante dans les Cyclades; elle confirme ainsi, d'une façon frappante, les heureuses conjectures qu'avait faites à ce sujet un très habile critique, M. J. Delamarre[1]. — Le dernier texte qu'il convienne de signaler particulièrement ici est plus précieux encore que les deux autres: c'est cette loi (malheureusement incomplète, mais dont 45 lignes sont conservées), qui prescrit à quelles conditions le bois (ξύλα), les fagots ou rondins (?) (ῥυμοί) et le charbon (ἄνθρακες) pouvaient être importés et vendus à Délos. C'est un document unique dans l'épigraphie délienne, et qui, à ma connaissance, n'a guère d'analogue dans toute l'épigraphie grecque. J'ai pensé que l'Académie voudrait bien me savoir quelque gré d'en insérer ici une traduction provisoire[2] : « ... [Il ne sera permis à l'importateur de vendre] du charbon, des fagots (?) et du [bois, que s'il fait usage] des poids (publics) servant au bois. — [Il ne devra rien] vendre de ce qu'il aurait acheté à Délos, ni (vendre) [à bord de son] bateau aucune des denrées ci-dessus mentionnées qu'il aurait achetée (à Délos) pour son usage (?). — Il pourra vendre après avoir fait sa déclaration [v. plus loin]. — Il n'organisera pas de vente à la criée, et ne vendra (par procuration) ni bois, ni fagots, ni charbon appartenant à autrui. — Il ne sera permis qu'aux importateurs en personne de faire acte de vendeurs, sans que les prix de vente puissent être supérieurs ou inférieurs à ceux

1. *Rev. de Philologie*, XXVI, p. 316 et suiv.
2. Le texte de la loi sera prochainement édité dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*.

qu'ils auront déclarés aux πεντηκοστηλόγοι. — Les importateurs devront faire aussi aux agoranomes, avant la vente, une déclaration des prix de vente conforme à celle qu'ils auront faite aux πεντηκοστολόγο. — Si quelqu'un fait une vente à l'encontre de ces prescriptions, il sera passible d'une amende de 50 drachmes, et tout citoyen aura le droit de porter plainte contre lui auprès des agoranomes. — Les agoranomes saisiront des plaintes de cette sorte les Trente-et-Un, dans le courant du mois où aura été déposée la plainte. — Le salaire dû au tribunal sera consigné par le plaignant. — Si (le vendeur) est condamné, il sera redevable du salaire (du tribunal) au plaignant qui en aura fait l'avance, ainsi que des deux tiers de l'amende infligée, le dernier tiers étant versé au Trésor; et les agoranomes l'exécuteront dans les dix jours qui suivront la condamnation, sans pourtant avoir à encourir de ce chef aucune responsabilité légale. — S'il leur est impossible (de procéder à l'exécution), après s'être excusés par serment, ils adjugeront (le délinquant) et ses biens au plaignant, et, après avoir inscrit (le nom du délinquant) sur la tablette où ils consignent leurs autres écritures, ils le porteront à la connaissance du Conseil (pour être conservé) aux archives publiques. — Ceux qui, jouissant du privilège de l'ἀτέλεια, importent du bois, des fagots (?) ou du charbon, lesquels seront vendus au moyen des poids (publics) servant au bois, devront, avant la vente, faire déclaration aux agoranomes des prix auxquels ils comptent vendre ; et il ne leur sera pas permis de vendre à un prix supérieur ou inférieur à celui qu'ils auront déclaré ; — s'ils refusent de se soumettre à ces prescriptions, les agoranomes ne leur concéderont l'usage ni des balances, ni des mesures (publiques) servant au charbon ; et, comme loyer de l'emplacement où ils auront déposé leur bois, leur charbon ou leurs fagots(?), ils verseront à la ville une drachme par jour jusqu'au moment où ils lèveront l'ancre; et les agoranomes devront les exécuter,

sans d'ailleurs être soumis de ce chef à aucune responsabilité légale. »

Les découvertes numismatiques, rares jusqu'à présent et peu considérables, ont été, cette année, d'une extraordinaire importance. En quatre points de la ville, on a mis au jour quatre « trésors », je veux dire quatre dépôts de monnaies, formés et enfouis par des habitants. En voici l'énumération : 1° Au Nord-Ouest et tout près de la *Maison du Lac Sacré*, dans une rue, une feuille de plomb très détériorée contenait *35 monnaies attiques*, de celles qui sont dites « du nouveau style[1] » (13 tétradrachmes; 22 drachmes) (26 mai). — 2° Dans la maison qui forme l'angle sud-ouest de la *rue du Théâtre*, on a découvert près d'un mur, sous des pierres, une petite amphore d'argile grossière, haute d'environ 0 m 20, qui garde quelques traces d'une inscription peinte : elle renfermait des monnaies de même sorte que les précédentes; d'autres, qui provenaient certainement du vase, gisaient alentour. Ce sont, au total, *173 pièces attiques* du nouveau style, comprenant 52 tétradrachmes, 98 drachmes et 23 hémidrachmes (14 juin). — 3° Dans une construction située au Sud de la *Voie des Portiques*, ont été trouvées, enveloppées d'une feuille de plomb à laquelle semble avoir adhéré une étoffe, *249 monnaies attiques* (tétradrachmes) (12 juillet). — 4° Au *Quartier du théâtre*, dans la maison située à l'angle nord-est de la première *Insula*, près du mur oriental de l'*impluvium*, un quatrième trésor, qui n'était ni empaqueté, ni contenu dans un récipient, gisait parmi les déblais anciens, à 0 m 80 au-dessus du sol de la maison. Il se compose de 650 deniers romains d'argent, soit : 604 deniers, frappés au nom des

1. M. E. Babelon, membre de l'Académie, a eu la grande obligeance de me fournir sur les monnaies attiques découvertes cette année à Délos de précieuses indications. Je tiens à lui en exprimer ici ma très vive reconnaissance.

légions (*leg.* II à XXIII) de Marc-Antoine, qui portent, à l'avers, la légende *Ant*(*onius*) *aug*(*ur*) *IIIuir r*(*ei*) *p*(*ubli-cae*) *c*(*onstituendae*); 5 deniers avec les légendes : *Antonius aug*(*ur*) *imperator III* (2 exempl.); *Antoni*(*us*), *Armenia deuicta* (2 exempl.); *Antonius aug*(*ur*) *co*(*n*)*s*(*ul*) *desi-gn*(*atus*) *iter*(*um*) ; 40 deniers frappés aux noms de différentes *gentes*; 1 denier portant, au droit, la légende *rex Iuba* et, au revers, une légende en caractères puniques (17 août). — Sans nul doute, ces découvertes sont susceptibles de fournir pour l'histoire, si mal connue jusqu'ici de la ville de Délos, des repères chronologiques d'une grande utilité.

Tel est, autant qu'on peut le présenter dans un résumé si succinct, le bilan des recherches que l'École d'Athènes a conduites sur les lieux où son activité s'exerce depuis tant d'années avec prédilection. Elle se propose, maintenant, une tâche précise et nécessaire qui complétera celle qui s'est achevée hier. Nous avons beaucoup et largement « taillé »: il importe à présent de « recoudre ». Les régions que nous avons explorées demeurent trop distantes les unes des autres; il est temps que les jonctions s'établissent. On ne voit point encore comment, du Sanctuaire, on communiquait avec le haut *Quartier du Théâtre :* pour résoudre le problème, nous reconnaîtrons sur toute sa longueur, s'il se peut, et jusqu'à sa rencontre avec le *Portique Tétragone*, la grande rue qui, descendant du théâtre, borde à l'Est les trois *Insulae* nouvellement découvertes. Pareillement, nous dégagerons les voies perpendiculaires au rivage, qui rattachent le *Quartier du Théâtre* au *Quartier marchand* établi le long du littoral, de façon que l'accès soit libre entre les deux. Enfin, si le temps ni les moyens ne nous font défaut, nous porterons nos efforts sur la région qui s'étend au Nord de l'*Agora des Italiens* : nous suivrons les larges rues qui en partent à l'Est et à l'Ouest et qui

font le tour du Lac Sacré, et nous déblaierons les rives du Lac, de telle manière que l'établissement des Poseidoniastes, exploré par M. Bulard, les maisons *du Diadumène* et *du Lac*, autrefois découvertes par Couve, n'aient plus cette fâcheuse apparence d'oasis perdus dans un désert de pierrailles et de déblais qu'elles gardent encore, mais qu'elles se retrouvent ce qu'elles étaient jadis, les éléments cohérents d'un même ensemble. Il sera d'un intérêt singulier de comparer ce *Quartier du Lac*, — la ville basse —, au *Quartier du Théâtre*, — la ville haute —, qui lui fait pendant au midi, et, par deux explorations symétriques, conduites en deux régions opposées, d'acquérir enfin une connaissance étendue de la ville de Délos.

Ce sont là des desseins qui, bien que d'une exécution laborieuse, n'ont pourtant rien de trop ambitieux. Nous sommes presque assurés de les réaliser dans un avenir très prochain, si nous continuons de ressentir les heureux effets de la générosité de M. le duc de Loubat et du patronage de l'Académie.

LES FOUILLES DE LA TURBIE,

PAR M. ERNEST BABELON, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

La *Société française de fouilles archéologiques* vient de prendre l'initiative de fouilles importantes dans les ruines considérables qui dominent le village de La Turbie (Alpes-Maritimes) et qu'on désigne, d'ordinaire, sous le nom de *Trophée des Alpes* ou de *Tour d'Auguste*. On sait qu'il s'agit d'un monument d'aspect gigantesque qui fut érigé en l'an 7-6 avant J.-C. par les soins du Sénat romain en l'honneur d'Auguste, pour célébrer les victoires de l'empereur sur les peuples des Alpes et la soumission définitive de la Gaule.

Un monument du même genre avait été érigé par Pompée dans un des passages des Pyrénées, pour célébrer sa victoire sur Sertorius et la soumission de l'Espagne. Le *Tropaeum* d'Adam-Klissi, élevé en l'honneur de Trajan sur les bords du Danube, en l'an 109 de notre ère, et dont M. Tocilesco est venu récemment entretenir l'Académie, était une construction analogue consacrée à la fin de la deuxième guerre dacique. Une longue inscription, énumérant tous les peuples alpins soumis par Auguste, ornait la face principale du trophée de La Turbie : Pline nous en a heureusement conservé le texte intégral.

Le monument de La Turbie fut mutilé par les Barbares, restauré et dénaturé au moyen âge qui en fit une forteresse. Il subit des assauts nombreux, jusqu'au jour où La Feuillade, au nom de Louis XIV, guerroyant contre le duc de Savoie, entreprit de le faire sauter avec la poudre. Depuis cette époque, ces ruines imposantes n'ont cessé de provoquer la curiosité des savants [1]. Dans la dernière étude qui lui a été consacrée, M. Otto Benndorf, après beaucoup d'autres, déplore l'état d'abandon dans lequel ces ruines colossales sont demeurées, et il exprime le vœu que des fouilles méthodiques y soient enfin pratiquées [2].

Il fut plusieurs fois question d'entreprendre ces travaux de recherches. En 1857, le roi Victor-Emmanuel, passant à La Turbie, avait décidé de faire exécuter des sondages archéologiques et des travaux de réparation au Trophée d'Auguste. Rattazzi, alors ministre de l'Intérieur du gouvernement piémontais, écrivit à la date du 14 juillet 1857, la note suivante dont l'original est conservé aux Archives du département des Alpes-Maritimes :

1. Voyez la bibliographie du monument de La Turbie dans le *Corpus inscript. latinarum*, t. V, 2e part., p. 904.

2. O. Benndorf, dans le volume du *Centenaire de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1904, p. 33.

Le Gouvernement ayant appris que le Trophée de La Turbie, qui compte parmi les plus notables et précieux monuments de l'antiquité, nécessite d'urgentes réparations, ayant la ferme intention d'empêcher autant que possible les atteintes portées à de si précieux vestiges, a résolu d'y faire pratiquer les restaurations les plus pressantes et les plus nécessaires. Dans ce but, M. l'Intendant général de Nice est prié d'inviter M. l'Ingénieur de la province à se rendre à La Turbie pour reconnaître l'état précis du monument et la nature des réparations à exécuter. M. l'Intendant fera bien de recommander au Bureau du Génie civil de hâter l'exécution de ces travaux.

Le ministre de l'Intérieur,
RATTAZZI.

Peu de temps après, Rattazzi était remplacé au ministère par Cavour. Celui-ci écrivit, à son tour, le 14 septembre 1858, une lettre dans laquelle il informe l'intendant général de Nice qu'une somme de 3.285 fr. 30 est inscrite au budget pour être affectée à ces recherches archéologiques. Le 21 février 1859, le décret royal ordonnant leur exécution fut rendu. On commença par élever un léger mur d'enceinte destiné à protéger les abords du monument. La guerre fit suspendre les travaux, puis le comté de Nice devint français.

Le gouvernement de Napoléon III s'empressa de classer le Trophée d'Auguste comme monument historique, et, à plusieurs reprises, à la Commission des Monuments historiques et aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne, on parla des fouilles à entreprendre ; mais tout se borna à des vœux et à des projets. On arrive ainsi jusqu'en 1896, époque où le Conseil général des Alpes-Maritimes vota une somme de 200 francs, à titre d'indication, pour demander que l'on passât enfin à l'exécution des recherches tant de fois annoncées.

Au mois d'octobre dernier, je demandai, au nom de la *Société française de fouilles archéologiques*, l'autorisation

de fouiller : il fallut négocier avec la Commission des Monuments historiques, la préfecture du département des Alpes-Maritimes, la commune de La Turbie, enfin avec un certain nombre de particuliers, propriétaires de terrains avoisinant le monument. Partout, je rencontrai l'empressement le plus bienveillant.

Les fouilles qui viennent de commencer sont placées par la Direction des beaux-arts sous le contrôle et la surveillance de M. Formigé, architecte de la Commission des Monuments historiques. Elles sont dirigées par M. Philippe Casimir, ancien maire de la Turbie et auteur d'un excellent guide historique et archéologique de la région.

Dans un rapport sur les résultats des premières excavations, M. Ph. Casimir m'annonce le déblaiement de plusieurs centaines de blocs énormes taillés en grand appareil, de nombreux fragments de sculptures architecturales, de fûts de colonnes, de corniches, de sculptures en marbre et fragments de statues; on a dégagé le pied du monument sur une de ses faces et constaté que son soubassement était constitué en gradins formés de magnifiques blocs taillés qui ont chacun plus de 2 mètres de long; cette base constitue un carré de 34 mètres de côtés. On a retrouvé sur des blocs de marbre une trentaine de lettres appartenant à l'inscription que Pline nous a transmise.

« La tradition, m'écrit M. Ph. Casimir, dit que ce colossal monument comportait des figures sculptées et, en effet, l'on en possédait deux preuves : la grande frise mutilée, transportée au musée de Saint-Germain-en-Laye, et le buste de Drusus, au musée de Copenhague. Nos fouilles apportent une nouvelle confirmation à la tradition. Une tête de grandeur naturelle, une cuirasse, le pied d'une statue, une serre d'aigle, une partie d'un bras ployé, un pied de chèvre ou de faune, des sculptures en bosse que nous pourrons, je l'espère, reconstituer par la réunion des diverses parties trouvées, lorsque nous aurons le loisir de procéder, comme

pour un jeu de patience, au rapprochement de tous les morceaux : tels sont les plus intéressants débris de marbre que nous avons exhumés jusqu'ici. Il nous reste surtout à dégager le monument du côté de l'ancien *recinto* où les résonnances du sol semblent indiquer l'existence de cryptes. Mais, dès à présent, au point où ils ont été conduits par cette première campagne, nos travaux, nous croyons pouvoir l'affirmer, intéresseront certainement tous ceux qui s'occupent de notre archéologie nationale. »

Je me bornerai à ces constatations sans chercher à rien conjecturer ni à faire des comparaisons avec le monument d'Adam-Klissi ou d'autres, puisque les recherches sont seulement commencées. Je suis heureux toutefois, en remerciant M. Ph. Casimir, de constater que les résultats de ces premières excavations sont des plus encourageants et font bien augurer pour les fouilles qui, suspendues pour quelques mois, reprendront, avec plus d'extension encore, au printemps prochain.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le cinquième fascicule des *Comptes rendus* des séances de l'Académie pour l'année 1905, septembre-octobre (Paris, 1905, in-8°).

M. G. Schlumberger dépose sur le bureau de l'Académie trois mémoires dont il est l'auteur :

L'inscription du reliquaire byzantin, en forme d'église, du Trésor de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle (Paris, 1905, in-4°; extr. des *Monuments et mémoires Piot*, 2e fasc. du tome XII).

Quelques sceaux de l'Orient latin au moyen-âge (Paris, 1905, in-8°, extr. des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LXIV).

Sceaux byzantins inédits, 5e série (Paris, 1905; extr. de la *Revue numismatique*).

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

Le Président annonce en ces termes la mort de M. von Spiegel correspondant étranger :

« Dans cette seconde quinzaine de décembre, il était permis d'espérer que la liste nécrologique de l'année 1905, déjà trop longue, ne s'augmenterait d'aucun nom. L'Académie vient cependant d'éprouver une nouvelle perte dans la personne du plus ancien de ses correspondants étrangers. M. Friedrich von Spiegel s'est éteint le 15 décembre, à Munich, où il était venu chercher le repos après une longue carrière consacrée à la science et à l'enseignement. Il était âgé de 85 ans. Lorsque l'Académie lui conférait, en 1867, le titre de correspondant étranger, il était déjà, en Allemagne, le représentant le plus autorisé des études iraniennes, auxquelles il est resté fidèle toute sa vie. Né en 1820 à Kitzingen, en Bavière, il étudia à Erlangen, à Leipzig et à Bonn. Sa vocation d'orientaliste s'étant déjà manifestée, il explora, de 1842 à 1849, les bibliothèques de Copenhague, de Londres et d'Oxford, afin d'y recueillir les matériaux de ses études ; puis, ses voyages scientifiques terminés, il revint, en 1849, à Erlangen pour occuper à l'Université la chaire de langues orientales qu'il ne devait quitter qu'en 1890, lorsque sonna pour lui l'heure de la retraite. Membre ordinaire de l'Académie des sciences de Bavière, il était correspondant de l'Académie des sciences de Berlin et de celle de Saint-Pétersbourg.

« Les travaux de M. von Spiegel l'avaient engagé dans la voie qu'avait frayée un membre illustre de notre Compagnie, Eugène Burnouf, et, à certains égards, il a continué l'œuvre du savant français. Ses recherches ont porté principalement sur les langues anciennes, les monuments religieux, la géographie et les traditions historiques de la Perse. Ses *Anecdota Palica*, publiés en

1849, ont inauguré en Allemagne l'étude de la littérature pali. Son œuvre capitale est l'édition de l'*Avesta* dont la première et la seconde partie parurent de 1853 à 1858, tandis que la traduction allemande, avec les commentaires, était publiée de 1852 à 1863. Cette dernière eut un tel succès, que les Parsis de Bombay en réclamèrent et obtinrent une traduction en anglais. Au même ordre d'études se rattachent son Introduction aux livres traditionnels des Parsis, une Grammaire de la langue parsi et une Grammaire de l'ancienne langue bactrienne. Sa curiosité s'était éveillée sur toutes les questions qui concernent l'histoire de la Perse, et après avoir, en 1862, publié une collection d'anciennes inscriptions cunéiformes perses, il avait, l'année suivante, sous le titre de *Eran das Land zwischen Indus und Tigris*, réuni une série d'études géographiques et ethnographiques, pleines d'observations précieuses sur les mots et sur les choses. Son activité s'est soutenue jusque dans un âge avancé. En 1898, il donnait encore un mémoire au recueil de la Société orientale allemande. L'Académie voit avec regret disparaître un érudit qu'elle s'honorait de compter parmi ses correspondants étrangers, et qui avait conquis une légitime autorité dans le domaine des études orientales inaugurées avec éclat, au siècle dernier, par la science française. »

L'Académie est saisie des présentations faites par l'assemblée des professeurs du Collège de France pour les deux chaires de philologie et d'archéologie assyriennes et de grammaire comparée, vacantes par suite du décès de M. Oppert et de l'admission à la retraite de M. Bréal. Elle est invitée à faire ses présentations pour ces deux chaires. Il y sera procédé dans sa prochaine séance.

M. Clermont-Ganneau communique la lettre suivante du R. P. Germer-Durand :

Jérusalem, le 10 décembre 1905.

Monsieur,

Je vous envoie avec cette lettre les photographies de deux inscriptions hébraïques trouvées dans nos fouilles de Jérusalem, sur la pente orientale du mont Sion. Si courtes et si mutilées qu'elles soient, elles

me paraissent présenter un certain intérêt, et je les crois dignes de figurer au *Corpus*.

Elles sont gravées sur un linteau de porte de dimensions considérables, qui servait en dernier lieu à couvrir le confluent de deux égouts d'époque arabe, mais de date incertaine. La pierre a environ 2 m 50 de long sur 0 m 45 de haut. C'est du calcaire *mizzi*, très dense et très lourd.

La face layée est entourée d'un cadre en retrait. Vers le milieu du panneau on voit les restes d'une inscription hébraïque d'une seule ligne, occupant une longueur de 0 m 40; les lettres ont en moyenne 0 m 04 de hauteur. Malheureusement l'inscription a été martelée, et les premières lettres sont indéchiffrables. Les dernières sont assez visibles pour donner en entier le mot קרבן, précédé d'un א et peut-être d'un ה.....

La seconde inscription est gravée sur la face supérieure, qui n'est pas layée. Elle se compose de quatre lettres, hautes de 0 m 10 environ, gravées en pointillé, mais très visibles. La photographie est prise sur un moulage en plâtre, qui donne le creux en relief, mais qui a été remis, par le report, dans le sens voulu.

On y lit פדיה, dans l'écriture cursive usitée sur les ossuaires juifs. C'est sans doute un nom propre, une signature... Étant peu versé dans les études sémitiques, je livre ce double document à vos études et à la sagacité dont vous avez donné tant de preuves.

Vous jugerez si cette découverte mérite d'être communiquée à l'Académie des inscriptions.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

M. Théodore Reinach communique à l'Académie un choix de textes grecs extrait d'une collection de deux cent vingt et une inscriptions d'Aphrodisias en Carie. Il les a déchiffrées sur des estampages et des photographies que lui a fournis M. Paul Gaudin. Ces inscriptions contiennent des actes émanés de l'autorité romaine, des règlements de police, des dédicaces à des dieux, des empereurs et de simples particuliers, et des épitaphes en grand nombre. Il y a aussi quelques textes chrétiens, parmi lesquels une curieuse épitaphe de l'époque de Justinien.

M. Salomon Reinach fait une communication sur un passage du VIe livre de l'Énéide. Virgile place à l'entrée des Enfers les enfants morts avant l'âge, les suicidés, les victimes de l'amour et

ceux de la guerre. On ne comprend pas pourquoi les jeunes enfants *ab ubere rapti* sont ainsi associés aux hommes et aux femmes morts de mort violente. M. Salomon Reinach pense que dans une des Apocalypses populaires, source indirecte de la description virgilienne des Enfers, il était question non pas de jeunes enfants, mais d'enfants avortés. Il trouve une confirmation de son hypothèse dans l'Apocalypse attribuée à saint Pierre, où les enfants avortés qui pleurent dans les Enfers comme ceux de Virgile, dardent des langues de feu vers leurs mères coupables.

M. Boissier présente quelques observations, auxquelles répond M. Reinach, en insistant sur les sources populaires et orphiques des Apocalypses grecques et chrétiennes.

M. Havet parle, à ce propos, des enfants que les Romains qualifiaient de *vopisci*.

LIVRES OFFERTS

M. le Maire de la ville de Bordeaux adresse à l'Académie un exemplaire de l'*Inventaire sommaire des registres de la Jurade, 1520 à 1783*, par M. Ariste Duçaunnès-Duval, archiviste de la ville de Bordeaux. Tome III (Bordeaux, 1905, in-4°).

M. Hamy offre à l'Académie les 2e et 3e fascicules de la publication de M. F. Foureau, intitulée : *Documents scientifiques de la mission saharienne — Mission Foureau-Lamy* (Paris, 1905, 2 vol. avec atlas in-4°).

M. le duc de La Trémoille dépose sur le bureau de l'Académie le cinquième volume de sa publication intitulée : *Madame des Ursins et la succession d'Espagne; fragments de correspondance* (Paris, 1905, in-4°).

M. Homolle présente de la part de M. Jean Psichari un *Essai de grammaire historique sur le changement de λ en ρ devant consonnes,*

en grec ancien, médiéval et moderne (Paris, Leroux, 1905, p. 291-330 extr. des *Mémoires orientaux*).

Cette petite brochure, extrait et spécimen d'un livre en préparation, est à la fois une étude savante de philologie et une intéressante tentative littéraire.

Les faits, très diligemment colligés dans une masse de textes épigraphiques ou littéraires de toutes les époques de l'hellénisme, très abondants, choisis, classés, interprétés avec ingéniosité et critique donnent une idée de l'évolution ininterrompue qui va de l'antiquité à aujourd'hui et rattache le romaïque au grec byzantin, à celui des temps romains, et jusqu'au grec classique lui-même.

L'effort littéraire consiste dans la constitution d'une langue savante, suivant les règles et avec les éléments de la langue populaire. M. Psichari a créé un vocabulaire spécial, qui suffit à tous les besoins d'un exposé scientifique et d'une théorie grammaticale ; il y a réussi à force d'ingéniosité et de logique, et la langue ne manque ni de souplesse, ni de clarté, ni de saveur.

M. Homolle présente au nom de l'auteur, le R. P. Pargoire, des Assomptionnistes de Kadikeui, *L'Église byzantine de 527 à 847* (Paris, 1905, xx-405 p.).

C'est un des volumes de la Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique publiée par la librairie Lecoffre. On n'en peut attendre, comme d'un manuel, ni recherches originales, ni découvertes : mais on y trouvera, ce qu'on est en droit d'y chercher, un exposé clair de cette histoire complexe et généralement mal connue. Dogmes et hérésies, littérature sacrée, liturgie, organisation ecclésiastique, tout y a sa place. On en voudrait peut-être davantage pour l'évolution des idées et des faits sociaux, par exemple en ce qui concerne les origines et le développement de l'iconoclasme ; mais ce petit volume est un guide commode pour qui veut s'orienter dans le monde byzantin, et il contient une bibliographie incomplète, mais utile toutefois pour qui désirerait s'initier à la recherche personnelle.

M. Homolle présente au nom de M. le professeur U. v. Wilamowitz-Moellendorff, correspondant de l'Académie : *Die griechische Literatur des Altertums* (Berlin et Leipzig, Teubner, 1905, 236 p.) :

« Cette revue générale et rapide de la littérature grecque, publiée dans la collection de P. Hinneberg intitulée : *Die Kultur der Gegenwart*, n'est pas un livre d'érudition ; mais elle résume en un court volume les observations d'un savant et d'un penseur éminent : notre

confrère y a mis sa marque comme à tout ce qu'il fait, et l'on peut dire de cet ouvrage que, étant dégagé de l'appareil scientifique, il s'adresse à tout le public des hommes cultivés et n'en a que plus de portée.

« L'originalité de la méthode, la nouveauté du plan, la large compréhension, la belle ordonnance recommandent le livre à la lecture et à la méditation; il fait époque dans l'étude de la littérature grecque.

« Classique depuis des siècles, traitée comme un modèle éternel, elle a été, d'après l'auteur, plutôt admirée dans les œuvres parfaites d'une période particulièrement heureuse, qu'étudiée dans l'évolution ininterrompue de sa longue histoire comme une création humaine toujours vivante et toujours changeante. Il faut, à la méthode esthétique qui se complaît dans la contemplation des grands siècles littéraires, substituer une méthode historique qui fixe à chaque époque sa place, en raison de l'activité de la production et de l'abondance des œuvres qui en demeurent, quitte à réduire un peu la part des grands maîtres classiques, et de façon à faire de l'histoire de la littérature celle même de la pensée hellénique tout entière. Le temps est venu de faire dans l'histoire littéraire la révolution que fit Winckelmann dans celle de l'art hellénique.

« M. v. W. divise l'histoire de la littérature grecque antique en cinq périodes :

Période hellénique, de 700 à la guerre médique;

Période attique jusqu'en 320;

Période hellénistique, de 320 à 30 av. J.-C.;

Période romaine jusqu'à Constantin;

Période romaine orientale, jusqu'en 529, point de départ de la littérature byzantine.

« Après les avoir parcourues, il esquisse, en une concise et vigoureuse conclusion, les caractères de cette littérature unique en son genre, née d'elle-même et devenue universelle. Deux âmes l'animent : l'âme ionique qui crée l'épopée, l'élégie, l'iambe; l'âme attique qui fond les éléments ioniques et doriens, en combine les qualités diverses, complète la série des genres, et qui, éprise d'ordre, de mesure, d'harmonie, soumise à la raison, pose les règles de la beauté et invente la perfection classique.

« L'auteur essaie ensuite de déterminer la part qui doit être faite dans la littérature grecque aux influences de la race et du climat et, se séparant de Taine, accorde au génie individuel, qui est le don et le secret de Dieu, le rôle prédominant, sinon exclusif.

« Rompant avec les conclusions de Taine, il n'en reconnait pas de moins bonne grâce ce qu'il doit à sa méthode. Il tient à lui rendre hommage et à reconnaître aussi ce qu'il a appris dans l'étude de notre littérature nationale. « Je n'aurais pas compris, dit-il, la littérature grecque, si je n'avais toute ma vie suivi avec amour l'histoire de la littérature française et si je n'en possédais, au moins depuis Rabelais, par mes propres lectures, une connaissance personnelle. C'est un devoir de reconnaissance envers votre grande patrie que je me plais à remplir. » Ce libre aveu n'honore pas moins celui qui le fait que le pays qui en est l'objet. »

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAXIME COLLIGNON.

L'Académie procède à la nomination de son président et de son vice-président pour l'année 1906.

M. CAGNAT est élu président, et M. Salomon REINACH, vice-président.

L'Académie procède au vote pour la désignation de deux candidats à la chaire de philologie et d'archéologie assyriennes et à la chaire de grammaire comparée, vacantes au Collège de France.

Pour la chaire de philologie et d'archéologie assyriennes, le R. P. Scheil est présenté en première ligne par 26 suffrages contre 7 donnés à M. Fossey et 1 à M. Thureau-Dangin;

Et en seconde ligne, M. Thureau-Dangin par 19 suffrages, contre 14 donnés à M. Fossey.

Pour la chaire de grammaire comparée, M. Meillet est présenté en première ligne par 32 suffrages; M. Grammont est présenté en seconde ligne par 27 suffrages.

L'Académie délègue à la Commission du Prix Debrousse MM. Delisle et Cagnat, et à la Commission du Prix Osiris, MM. Delisle et Collignon.

M. Senart est élu membre de la Commission du prix Volney, en remplacement de M. Oppert, décédé.

L'Académie procède ensuite à la nomination des Commissions annuelles :

Sont élus :

Commission administrative : MM. Delisle et Alfred Croiset.

Commission des travaux littéraires : MM. Delisle, Bréal, Barbier de Meynard, Senart, Paul Meyer, d'Arbois de Jubainville, Alfred Croiset, de Lasteyrie.

Commission des antiquités de la France : MM. Delisle, Paul Meyer, Héron de Villefosse, Longnon, P. Viollet, de Lasteyrie, l'abbé Thédenat, Lair.

Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Heuzey, Foucart, Paul Meyer, Boissier, Homolle, Collignon, Pottier, Chatelain.

Commission de l'École française d'Extrême-Orient : MM. Bréal, Barbier de Meynard, Senart, Hamy, Barth, Chavannes.

Commission de la fondation Benoît Garnier : MM. Barbier de Meynard, Senart, Hamy, Barth.

Commission de la fondation Piot : MM. Delisle, Heuzey, Héron de Villefosse, Saglio, de Lasteyrie, Homolle, Collignon, Babelon, Pottier.

Commission du prix Gobert : MM. Longnon, Paul Viollet, Lair, Élie Berger.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau un exemplaire des *Règlements de l'Académie* revisés et remercie à ce propos MM. Léopold Delisle et Cagnat de la peine qu'ils ont prise de l'aider dans sa tâche de revision.

PÉRIODIQUES OFFERTS

Académie d'Hippone. *Comptes rendus des réunions*, année 1903, nº 30 (Bône, in-8º).

Analecta Bollandiana, tome XXIV, fasc. I-IV (Bruxelles, 1905, in-8º).

Annales du Commerce extérieur, année 1904, fasc. 6 à 12; année 1905, fasc. 1 à 7 (Paris, 1904 et 1905, in-8º).

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux. Bulletin hispanique, nº 3, juillet-septembre 1905 (Bordeaux, in-8º).

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, 1905 (Épinal et Paris, 1905, in-8º).

Annual Report of the archaeological Survey, Bengal Circle, for the year ending with april 1905 (Calcutta, 1905, in-8º).

Archaeological Institute of America. American Journal of Archaeology, vol. VIII, nºs 4 à 6; vol. IX, nºs 1 à 3 (New-York & Londres, 1904 et 1905, in 8º).

Archivio della R. Società Romana di storia patria, vol. XXVII, fasc. III à IV; vol. XXVIII, fasc. I-II (Roma, 1904 et 1905, in-8º).

Atti della R. Accademia dei Lincei, vol. II, fasc. 5 et 6 (Roma, 1905, in-8º).

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, 1904, nºs 48 à 50; 1905, nºs 51 à 58 (Firenze, 1904 et 1905, in-8º).

Bibliothèque de l'École des Chartes, janvier-décembre 1904; janvier-octobre 1905 (Paris, 1904 et 1905, in-8º).

Boletim da Real Associação dos architectos civiles e archeologos portuguezes, 1904, nºs 2 à 12; 1905, nºs 1 à 6 (Lisbonne, 1904 et 1905, in-8º).

Boletin de la Real Academia de la historia, 1905, nºs 1 à 6 (Madrid, 1905, in-8º).

Boletin del Cuerpo de Ingenieros de Minas del Perú, nº 24 (Lima, 1905, in-8º).

Boletin de la Socied ad española de excursones, nº 131, 1905 (Madrid, in-8º).

Bulletin monumental, 69e volume de la collection (Paris et Caen, in-8º).

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, n° 33 (Toulouse, 1904, in-8°).

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences de Clermont-Ferrand, 1904, n°s 5-10; 1905, n°s 1-6 (Clermont-Ferrand, 1904 et 1905, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), tome V, 2e livraison; t. VI (Béziers, 1904, in-8°).

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, octobre-décembre 1904; janvier-septembre 1905 (Brive, 1904 et 1905, in-8°).

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, janvier-décembre 1904; janvier-juin 1905 (Brive, in-8°).

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie, août-décembre 1904; janvier-juillet 1905 (Cracovie, 1904 et 1905, in-8°).

Bulletin de la Diana, avril-décembre 1904; janvier-juin 1905 (Montbrison, 1904 et 1905, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, février-novembre 1905 (Chartres, 1905, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique du Finistère, tome XXXI, 1904, livraisons I à X (Quimper, 1904, in-8°).

Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome II, livraison 9 (Genève, 1904, in-8°).

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, 4e série, n°s 3 et 4 (Vesoul, 1904, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, n°s 71 et 73 (Langres, in-8°).

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, année 1905, 1er et 2e semestres (Narbonne, 1905, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 3e et 4e semestres de 1904 (Orléans, 1904, in-8°).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1904, 4e trimestre; 1905, 1er trimestre (Poitiers, 1904 et 1905, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique du Périgord, janvier-octobre 1905 (Périgueux, 1905, in-8°).

Bulletin des Antiquaires de la Picardie, année 1904, 2e, 3e et 4e trimestres; année 1905, 1er et 2e trimestres (Amiens, 1904 et 1905, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique de Sousse, 2e semestre 1903; 1er et 2e semestres 1904; 1er semestre 1905 (Sousse, 1904 et 1905, in-8°).

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, année 1904, 4e fasc. (Montauban, 1905, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1904; 1er et 2e trimestres 1905 (Tours, 1904 et 1905, in-8°).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1904, 58e vol. (Auxerre et Paris, 1905, in-8°).

École française d'Athènes. *Bulletin de correspondance hellénique*, mars-août 1905 (Paris, 1905, in-8°).

École française de Rome. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, septembre-décembre 1904; janvier-août 1905 (Paris et Rome, 1904 et 1905, in-8°).

École française d'Extrême-Orient. *Bulletin*, tome V, nos 1 et 2; janvier-juin 1905 (Hanoï, 1905, in-8°).

Epigraphia Indica and Record of the archaeological Survey of India, vol. VIII, part 2, avril 1905 (Londres, in-4°).

German American Annals, décembre 1904; janvier-novembre 1905 (New-York, 1904 et 1905, in-8°).

Greater Light (The), vol. VI, nos 3-12; vol. VII, nos 1-2 (New-York, 1904 et 1905, in-8°).

Journal Asiatique, tome XX, nos 3 et 4; tome XXI, nos 1 et 2 (Paris, 1904 et 1905, in-8°).

Journal de la Société des Américanistes de Paris, tome Ier, nouvelle série, n° 4; tome II, nos 1 et 2 (Paris, 1904 et 1905, in-8°).

Journal of the American Oriental Society, edited by E. Washburn, tome XXVI, 1re et 2e parties (New-Haven, Connecticut, 1904 et 1905, in-8°).

Journal of the royal Institute of British Architects, vol. XII, nos 1-20 (London, 1904 et 1905, in-4°).

Journal of Philology (The American), edited by Basil L. Gildersleeve, nos 96-102 (Baltimore, Londres et Paris, 1904, in-8°).

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, nos 1-5, 1905 (Trèves, in-8°).

Machriq (Al), revue catholique orientale, 1er janvier au 1er novembre 1905 (Beyrouth, 1904 et 1905, in-8°).

Mittheilungen des kaiserlich-deutschen archaeologischen Instituts. Athenische Abtheilung, tome XXIX, fasc. III-IV; tome XXX, fasc. I-III (Athènes, 1904 et 1905, in-8°).

Proceedings of the American Philosophical Society, held at Philadelphia, nos 177 à 179 (Philadelphia, in-8°).

Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, vol. XXVI, parts 5 à 12; vol. XXVII, parts 1 à 7 (London, 1904 et 1905, in-8°).

Rendiconti della R. Accademia dei Lincei, serie V, vol. XIII, fasc. 9 à 12; vol. XIV, fasc. 1 à 4 (Roma, 1904 et 1905, in-8°).

Revista de archivos, bibliotecas y museos, año VIII, nos 11 et 12; año IX, nos 1 à 10 (Madrid, 1904 et 1905, in-8°).

Revue africaine, nos 254-257 (Alger, 1904 et 1905, in-8°).

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. Georges Perrot et Salomon Reinach, membres de l'Institut, novembre-décembre 1904; janvier-octobre 1905 (Paris, 1904 et 1905, in-8°).

Revue biblique internationale, publiée par l'École pratique d'études bibliques établie au couvent dominicain Saint-Étienne de Jérusalem, nos 5 à 6, novembre-décembre 1904; nos 1 à 4, janvier-octobre 1905 (Paris et Rome, 1904 et 1905, in-8°).

Revue des études juives, nos 98-99 (Paris, 1904 et 1905, in-8°).

Revue historique et archéologique du Maine, année 1904, 1er et 2e semestres (Mamers et Le Mans, 1904, in-8°).

Revue de l'histoire des religions, publiée sous la direction de MM. Jean Réville et Léon Marillier, novembre-décembre 1904; janvier-août 1905 (Paris, 1904 et 1905, in-8°).

Revue des questions historiques, livraisons 152 à 156 (Paris, 1904 et 1905, in-8°).

Sitzungsberichte der königlich-preussischen Akademie der Wissenschaften, année 1905 (Berlin, in-8°).

Società reale di Napoli. *Rendiconti delle tornate e dei lavori dell' Accademia di archeologia, lettere e belle arti*, avril-décembre 1903 et janvier-avril 1904 (Naples, 1904, in-8°).

Société archéologique et historique de l'Orléanais, 4e trimestre de 1903 : 1er, 2e, 3e et 4e trimestres de 1904, et 1er trimestre de 1905 (Orléans et Paris, 1904 et 1905, in-8°).

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, année 1904, fasc. III à IV (Saint-Omer, 1905, in-8°).

Société Florimontane d'Annecy. *Revue savoisienne*, 1904, 4e trimestre; 1905, 1er, 2e et 3e trimestres (Annecy, 1904 et 1905, in-8°).

Studien und Mitteilungen aus dem Benediktiner und dem Cistercienser-Orden, XXV, fasc. III-IV; XXVI, fasc. I-II (Berlin, 1904 et 1905, in-8°).

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 23e année, fasc. IV; 24e année, fasc. I à II (Trèves, 1904 et 1905, in-8°).

TABLE ALPHABÉTIQUE

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER DE JANVIER-FÉVRIER

CAHIER DE MARS-AVRIL

CAHIER DE MAI-JUIN

CAHIER DE JUILLET-AOUT

CAHIER DE SEPTEMBRE-OCTOBRE

CAHIER DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE

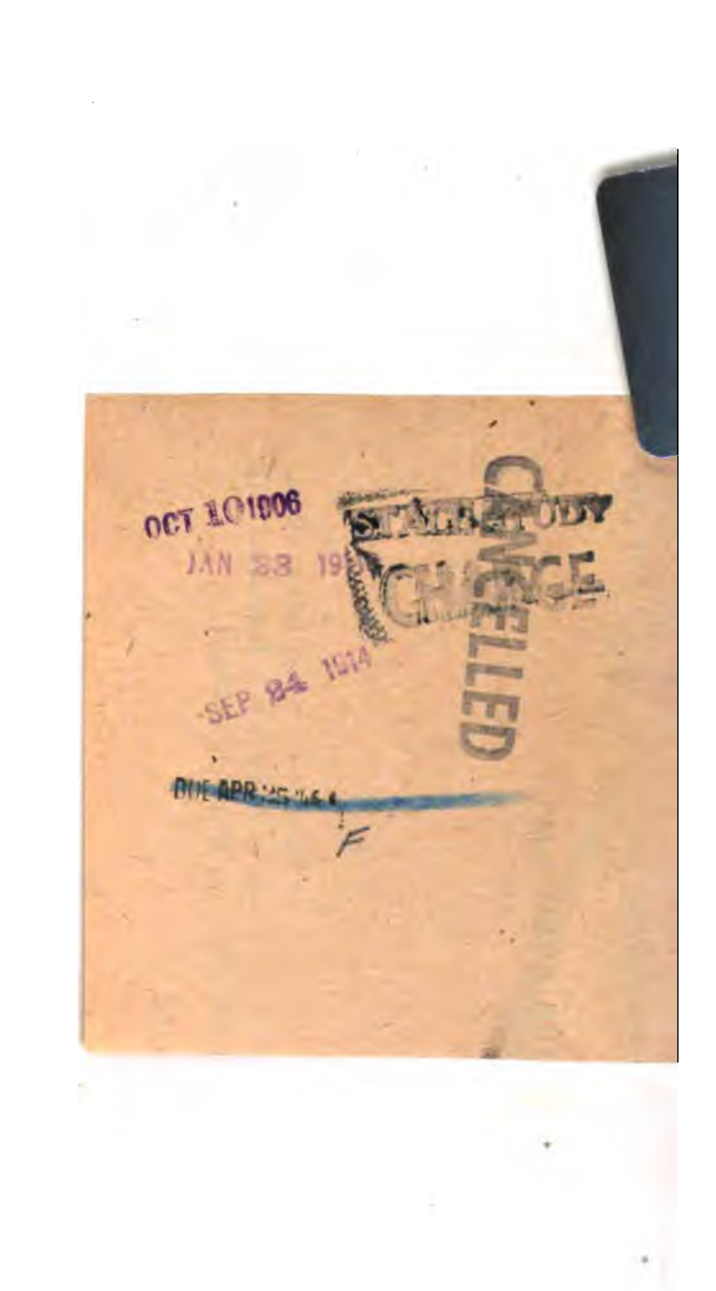
ERRATA

P. 138, l. 6, *au lieu de :* Galma, *lire :* Palma.
P. 145, l. 14, — Chorfs, — Chorfa.
P. 183, l. 7, — Nésol, — Nésos.
P. 517, l. 23, — dormez, — dort (κοιμᾶτε pour κοιμᾶται).
P. 525, l. 16, *lire :* Le prince Ernest-Chrétien de Stolberg-Wernigerode.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *Le Gérant*, A. PICARD.


OCT 10 1906
SEP 24 1914
STALL-STUDY CHARGE
CANCELLED
F

